


UNIVERSITEIT
900

HISTOIRE

UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.

TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIEME.

HISTOIRE
UNIVERSELLE,
DEPUIS
LE COMMENCEMENT DU MONDE
JUSQU'A PRÉSENT;

Composée en Anglois par une Société de Gens de Lettres;

NOUVELLEMENT TRADUITE EN FRANÇOIS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

ENRICHIE DE FIGURES ET DE CARTES.

HISTOIRE MODERNE.
TOME TRENTE-SEPTIEME,

CONTENANT *la suite de l'Histoire de France depuis la mort de Henri III jusqu'à celle du Cardinal Mazarin.*



A PARIS,
Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

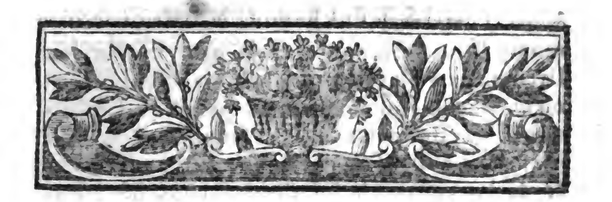
M. DCC. LXXXV.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

TABLE
DES SECTIONS
ET DES SOMMAIRES

CONTENUS dans le trente-septieme Volume de l'Histoire Universelle.

Fin de la Table du trente-septieme Volume.

HISTOIRE



HISTOIRE UNIVERSELLE.

HISTOIRE MODERNE.



SECTION X.

Histoire du regne de Henri IV, surnommé le Grand, *Roi de France & de Navarre, fondateur de la Branche de Bourbon, qui occupe à présent le trône.*

Sect. X. *Histoire de France.* *Henri IV est reconnu Roi de France.*

HENRI, Roi de Navarre, étoit dans sa trente-sixieme année, lorsqu'à la mort de son prédécesseur, il fut appelé au trône par le droit de sa naissance (*a*). Cependant, à l'exception des Huguenots, il trouva peu de personnes qui

(*a*) Voy. la Note I.

Sect. X. *Histoire de France.*

montrassent beaucoup de zele pour son service. Il résolut d'employer ce petit nombre aussi promptement & aussi utilement qu'il pourroit. Le Maréchal de Biron fut un des premiers ; le Roi le chargea d'aller faire prêter serment aux Suisses, & de les engager à lui demeurer attachés, persuadé que cet exemple entraîneroit les autres. Mais il avoit déjà été prévenu ; Sanci, Colonel-Général des Suisses, sans aller faire sa cour au Roi, avoit déjà rendu ce service important, en disposant à faire ce qu'il désiroit (*a*). Il y avoit cependant un grand parti parmi les Catholiques; c'étoient les sieurs d'O, de Menou, d'Entragues, de Château-vieux, de Dampierre, & plusieurs autres. Après avoir délibéré avec le Duc de Longueville, n'ayant nulle envie de reconnoître le Roi, & moins encore de se joindre à la Ligue, ils vinrent trouver le Roi, & d'O portant la parole, lui déclara au nom de tous, qu'ils ne prétendoient pas contester le droit que sa naissance lui donnoit à la couronne, mais qu'ils s'attendoient qu'il se feroit Catholique. Pendant ce discours, le Roi changea plusieurs fois de couleur, & parut plus embarrassé que jamais. Mais s'étant remis, il leur dit, qu'il étoit surpris de voir qu'ils eussent d'autres pensées que celle de venger le parricide qui venoit d'être commis, dont il étoit lui uniquement occupé ; qu'il ne trouvoit pas moins étrange qu'ils voulussent l'obliger de changer brusquement de Religion ; que pour tout homme qui en avoit, ce n'étoit pas l'affaire d'un moment, & qu'il étoit dans le dessein d'examiner mûre-

(*a*) De Thou, l. XCVII.

ment la chose, comme elle le méritoit (*a*). Dans ce moment, Givri entra, & par un discours brusque & imprévu, fit plus que toutes les raisons & toute l'éloquence du monde n'auroient pu faire : » Sire, dit-il, je viens de voir la fleur » de votre brave Noblesse, qui se réserve à pleu- » rer son Roi mort, quand elle l'aura vengé. » Elle attend vos ordres, vous êtes le Roi des » braves, & vous ne serez abandonné que des » poltrons «. Le Maréchal de Biron, Sanci, grand nombre de jeune Noblesse, & tous les Colonels des Suisses vinrent en même temps prêter serment de fidélité (*b*). Ce début fit un bon effet sur les Seigneurs Catholiques, qui s'assemblerent & minuterent quelques conditions, modérées en elles-mêmes, & modestement énoncées; ils les présenterent au Roi, qui les agréa & les signa le 4 Août; après ils firent aussi serment de fidélité (*c*). Le Duc d'Epernon, sous prétexte que les Maréchaux de Biron & d'Aumont avoient signé avant lui, refusa de souscrire, & se retira avec les troupes qu'il commandoit, ce qui fut très-préjudiciable aux affaires du Roi (*d*). Cependant les Seigneurs de Paris firent éclater leur joie de la mort de Henri III; mais le Duc de Maïenne se comporta avec beaucoup de prudence & de dignité. Il rejeta la proposition de ceux qui vouloient l'élever sur le trône, aussi bien que celle d'offrir la couronne à Philippe II. Il

(*a*) D'Aubigné, tome III, l. II, c. XXIV.
(*b*) De Thou, l. c. Daniel, ubi sup. p. 240.
(*c*) Daniel, p. 241.
(*d*) Vie du Duc d'Epernon, tome I, p. 274.

Sect. X. Histoire de France.

se contenta de publier une Déclaration, tant en son nom, qu'au nom de tout le Conseil de l'Union, où il exhortoit tous les Princes, les Gentilshommes, &c. à renouveler le serment qu'ils avoient fait de vivre & de mourir dans la Religion Catholique, & à reconnoître pour Roi le Cardinal de Bourbon (*a*), parce que le Roi de Navarre étoit hérétique. Il se conservoit par-là la protection du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie, demeuroit le maître absolu à l'ombre d'un Roi prisonnier, & en même temps se ménageoit une porte honnête, par laquelle il pouvoit se retirer avec décence, si la nécessité le requéroit, ou s'il y trouvoit son avantage.

Le Roi leve le siége de Paris, & marche en Normandie.

Le Roi voyant que son armée s'affoiblissoit tous les jours, jugea à propos de lever le siége de Paris, & de prendre la route de Normandie avec les troupes qui lui restoient. Chemin faisant, il s'empara de plusieurs places; mais il auroit eu de la peine à se rendre maître de Dieppe ou d'Eu. La premiere de ces villes lui étoit d'une grande conséquence, parce qu'elle lui ouvroit la communication avec l'Angleterre, la seule Puissance de l'Europe dont il pût espérer du secours. Le Commandeur de Chattes en étoit Gouverneur; il vint au devant du Roi avec toute sa garnison, & lui dit en l'abordant, qu'il avoit laissé la ville & le château sans soldats, afin que Sa Majesté y mît telle garnison qu'elle jugeroit à propos, & qu'il se soumettoit à lui sans aucune condition & sans réserve (*b*). C'étoit un grand

(*a*) Mém. de Villeroi, tome I.
(*b*) Daniel, l. c. p. 252.

coup; & un parent du Commandeur, Gouverneur de la ville & du château de Caen, suivit son exemple.

SECT. X. *Histoire de France.*

Le Duc de Maïenne vient l'attaquer, & est repoussé.

Le Duc de Maïenne ayant fait entendre aux zélés Parisiens que les troupes du Roi s'étoient dissipées en Normandie, & que s'il l'y suivoit il seroit bientôt ruiné, on lui fournit de l'argent & des troupes; il tira encore du secours de Lorraine, & marcha en Normandie avec une armée de plus de trente mille hommes. Comme le Roi n'en avoit que sept mille, le Duc forma le dessein ou de reprendre Dieppe, ou d'y assiéger le Roi, & s'il avoit agi avec vigueur, il auroit pu réussir (*a*). Sa lenteur donna le temps au Roi de se retrancher vers le village d'Arques, & en quelque façon sous le canon du château. Le Duc vint l'y attaquer le 21 Septembre. Au commencement de l'action, les Ligueurs eurent de l'avantage par une insigne trahison. Leurs Lansquenets voyant que leurs compatriotes défendoient le premier retranchement du Roi, feignirent de vouloir se ranger du parti de ce Prince; mais aussi-tôt qu'on leur eut aidé à passer le retranchement, ils attaquerent ceux qui les avoient reçus, & un de leurs Capitaines eut même la hardiesse de vouloir attenter à la personne du Roi. A la fin, le Duc de Maïenne fut battu, & perdit six cents hommes (*b*). On attribua le mauvais succès du Duc principalement à deux causes; la plupart de ses troupes étoient de nouvelles levées, & la mésintelligence se mit entre lui & le Marquis De Pons, fils du

(*a*) Mém. de la Ligue.

(*b*) Daniel, p. 260-265. Mém. de Sulli, l. III.

Sect. X. Histoire de France.

Duc de Lorraine, le même à qui la Reine-mere auroit voulu faire tomber la couronne, & qui auroit espéré d'être déclaré Roi (*a*). Quelque temps après cette victoire, le Roi reçut l'agréable nouvelle que les cantons Suisses & la République de Venise l'avoient reconnu pour Roi de France. Il lui vint aussi un secours de quatre mille Anglois (*b*).

Le Roi marche à Paris.

Vers la mi-Octobre, il marcha promptement vers Paris, & le 31 de ce mois il prit ses quartiers à la vue de cette ville. Les Parisiens furent étrangement alarmés; ils avoient cedé leurs fenêtres qui donnoient sur la rue Saint-Antoine, à ceux qui leur avoient promis de leur faire voir le Béarnois mené en triomphe; on leur avoit fait accroire que le Roi avoit été entiérement défait à la journée d'Arques, & on leur avoit envoyé dix-huit étendards qu'on avoit fait faire, pour servir de preuve de la victoire (*c*). Le premier Novembre, le Roi fit attaquer trois des fauxbourgs, où les Parisiens perdirent sept ou huit cents hommes, quatorze enseignes, & quatorze ou quinze pieces de canon (*d*). Si celui du Roi étoit arrivé assez tôt, ou que le Duc de Maïenne ne fût pas entré dans la ville avec son armée, la place auroit été emportée d'assaut. Les Parisiens firent pendre deux ou trois Bourgeois qui étoient royalistes; le Roi, par représailles, fit subir le même

(*a*) Daniel, p. 267.
(*b*) Le même, p. 268. Mezeray, tome VI, p. 16.
(*c*) Daniel, p. 269.
(*d*) Lettre du Roi, du 11 Novembre 1589, dans les Mém. de Duplessis-Mornay, tome II, p. m. 39.

fort à un des Membres du Conſeil de l'Union (*a*). Le 21 Novembre, le Roi fit ſon entrée à Tours, & le même jour le Duc de Maïenne fit proclamer Roi le Cardinal de Bourbon, ſous le nom de Charles X (*b*). Quelques-uns des Seize & les plus emportés des Eccléſiaſtiques ne laiſſerent pas de propoſer de faire le Roi d'Eſpagne protecteur de la Ligue; mais le Duc de Maïenne fit différer la choſe juſqu'à l'arrivée du Pape. Ayant reconnu que le Légat étoit dans les intérêts de l'Eſpagne, il propoſa de déclarer le Pape protecteur de la Ligue, ce que les Eccléſiaſtiques approuverent; le Légat n'eut rien à dire, & les Seize furent obligés d'acquieſcer. Il déclara en même temps que, puiſqu'il gouvernoit au nom du Roi, quoiqu'il fût priſonnier à Fontenay-le-Comte, en Poitou, il vouloit établir un Conſeil privé, & caſſer celui de l'Union, parce qu'une telle aſſemblée ſentoit trop la République. Ce fut-là un coup de foudre pour les Seize. Il fit enſuite l'Archevêque de Lyon Garde des Sceaux à la place du ſieur de Montholon, qui n'avoit plus voulu exercer cet emploi après la mort du feu Roi (*c*).

Sect. X. Hiſtoire de France.

Quelques-unes des grandes villes, & quelques Parlemens ſe déclarerent pour le Roi, d'autres pour la Ligue, & d'autres affecterent de reſter neutres. Le Maréchal de Matignon fit prendre ce dernier parti à la ville de Bordeaux, & rendit par-là plus de ſervice au Roi, que s'il s'étoit dé-

Pluſieurs villes ſe déclarent pour le Roi, & d'autres pour le Cardinal de Bourbon.

(*a*) Daniel, t. XIII, p. 271.
(*b*) Le même, p. 279.
(*c*) Le même, p. 292, 293.

Sect. X. Histoire de France.

claré pour lui (*a*). Le Duc d'Epernon, quoiqu'il affectât une espece d'indépendance, & qu'il eût une meilleure armée que le Roi, agit courageusement & avec succès contre la Ligue ; il ne fit pourtant pas de démarches pour se réconcilier avec le Roi, de peur que ce Prince ne lui empruntât son argent. Le Duc de Savoie demanda au Parlement de Grenoble de le reconnoître pour Roi de France ; cette demande fut refusée : il auroit accepté le royaume d'Arles ; mais la Valette, frere aîné du Duc d'Epernon, l'empêcha de rien obtenir, en sacrifiant ses troupes, son bien, & enfin sa vie même pour le service du Roi (*b*).

Le Duc de Maïenne défait à la bataille d'Ivri. 1590.

Le Duc de Maïenne s'étant rendu maître de Pontoise au commencement de l'année 1590, alla mettre le siége devant Meulan. Le Roi marcha au secours de la place avec un petit détachement, ce qui obligea le Duc à décamper. Aussi-tôt que le Roi fut retourné sur ses pas pour joindre son armée, le Duc reprit le siége, mais inutilement ; le Roi revint avec son armée, & le Duc se retira pour éviter une bataille (*c*). Se voyant supérieur, le Roi assiégea Dreux. Mais le Duc de Maïenne reçut du Prince de Parme un secours de ses meilleures troupes, & marcha avec une armée de plus de seize mille hommes pour secourir la place ; le Roi vint à lui à Ivri, avec environ dix ou douze mille hommes. Le Duc n'avoit nulle envie de combattre, mais il ne

(*a*) Hist. de Matignon, l. II.
(*b*) Cayet, t. I.
(*c*) Mém. de la Ligue.

put l'éviter. La bataille se donna le 14 Mars: ce que le Roi dit à ses troupes mérite d'être rapporté; montrant aux soldats son casque surmonté d'un panache blanc : *Enfans*, leur dit-il, *si les Cornettes vous manquent, voici le signe du ralliement; vous le trouverez toujours au chemin de la victoire & de l'honneur. Dieu est pour nous* (*a*). Il s'exposa beaucoup; il étoit présent quand le Comte d'Egmont fut tué, & tailla en pieces trois Cornettes Wallones qui vouloient l'envelopper. Le Duc de Maïenne fut entiérement mis en déroute, perdit son canon, tout son bagage, & tout ce qu'il pouvoit perdre (*b*). A la fin du combat, il ne restoit plus de troupes ennemies en corps, qu'un gros bataillon Suisse, auquel plusieurs François s'étoient joints, & qui se retiroit en ordre & faisoit bonne contenance, quoiqu'environné des troupes du Roi. Ce Prince envoya un Trompette à ces Suisses leur offrir quartier de sa part; tous l'accepterent, & ayant mis les armes bas, ils consentirent de passer à son service (*c*). Il eut environ cinq cents hommes de tués, & les Ligueurs perdirent presque autant de monde qu'il y en avoit dans l'armée du Roi. Le Maréchal de Biron, qui commandoit le corps de réserve, ne combattit point, & néanmoins contribua beaucoup à la victoire, en se présentant avec son corps de réserve dans tous les endroits où son secours étoit nécessaire. Après l'action, ce Maréchal fit au Roi un compliment

(*a*) Daniel, p. 302. De Thou, l. XCVIII.
(*b*) Daniel, l. c. p. 307. Mezeray, De Thou, l. c.
(*c*) Les mêmes.

Sect. X. *Histoire de France.*

qui montre qu'il étoit aussi bon Courtisan qu'habile Capitaine : *Sire*, lui dit-il, *vous avez fait aujourd'hui le devoir du Maréchal de Biron, & le Maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roi* (*a*). Le Duc de Maïenne étoit perdu sans ressource, s'il n'avoit persuadé aux habitans de Mantes que le Roi avoit été tué, de sorte qu'ils le reçurent & qu'il passa la Seine. Il tâcha aussi d'arrêter l'armée victorieuse en négociant la paix; & le Roi, faute d'argent, ne pouvoit agir; cependant, le 8 Mai, la ville de Paris se trouva entiérement bloquée (*b*).

Mort du Cardinal de Bourbon.

Le même jour, ou, suivant d'autres, le lendemain, le Cardinal de Bourbon mourut dans sa prison, d'une rétention d'urine, à l'âge de soixante-sept ans (*c*). Il étoit persuadé que sa royauté n'étoit qu'une comédie; car il affectoit, depuis la mort de Henri III, lorsqu'il parloit du Roi, de l'appeler, non pas le Roi de Navarre, mais simplement *le Roi mon neveu*. Les Ligueurs continuerent à faire battre monnoie à son coin pendant cinq ans, & obtinrent un Décret de la Sorbonne, confirmé par Arrêt du Parlement, pour exclure Henri de Bourbon de la couronne (*d*).

Siége de Paris, que le Roi est obligé de lever.

Le Duc de Nemours étoit Gouverneur de Paris, & s'acquittoit de son devoir avec beaucoup de capacité. On fit un régiment d'Ecclésiastiques, au nombre de treize cents hommes; le Légat

(*a*) Daniel, p. 309.
(*b*) Mém. de Villeroi, t. I.
(*c*) Cayet, t. I, & al.
(*d*) Daniel, p. 331-333.

s'étant arrêté pour les voir passer, son Secrétaire fut tué tout près de lui. Les Parisiens souffrirent horriblement de la famine, & malgré leurs sermens de n'entendre à aucun traité, ils furent contraints d'entrer en négociation (*a*). Le Roi auroit pu certainement se rendre maître de la place, en refusant de laisser passer une infinité de vieillards, de femmes & d'enfans que le Duc de Nemours avoit mis hors de la ville. Quelques-uns de ses Généraux & la Reine d'Angleterre lui firent des reproches de cette compassion à contre-temps (*b*); mais Henri IV étoit un Prince qui se seroit exposé à tous les reproches du monde, plutôt qu'à ceux de son cœur. A la fin, le Prince de Parme, par obéissance aux ordres du Roi Catholique, & contre son propre sentiment, marcha au secours de Paris; & comme il étoit sans contredit un des plus grands Capitaines de son temps, il ménagea si bien ses mouvemens, que le Roi fut obligé de lever le siége dans le temps que la place étoit sur le point de tomber entre ses mains (*c*). Il eut encore d'autres mortifications; le Duc de Savoie s'empara de Fréjus & d'Antibes, & fut reçu en triomphe à Aix, où le Parlement le déclara Gouverneur & Lieutenant-Général en Provence, *sous la Couronne de France* (*d*).

SECT. X. *Histoire de France.*

Ce revers de fortune fit que quelques uns quitterent le parti du Roi, & se jeterent parmi les

(*a*) Davila, l. XI. Daniel, p. 338.
(*b*) Daniel, p. 336.
(*c*) De Thou.
(*d*) Bouché, Hist. de Provence, t. II, l. X.

SECT. X. *Histoire de France.*

Ligueurs, tandis que d'autres étoient mécontens sur l'article de la Religion; ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que le Roi manquoit d'argent, & quelquefois au point d'être obligé d'aller chercher à dîner (*a*). Un autre malheur pour le Roi, fut la mort du Pape Sixte V, dans le temps qu'il étoit prêt à rompre avec les Espagnols, & de tenter de leur enlever le royaume de Naples. Il eut pour successeur Urbain VII, qui ne siégea que treize jours, & auquel succéda Grégoire XIV, né sujet du Roi d'Espagne, & l'ennemi le plus déclaré que le Roi eût jamais. Avant la fin de l'année, le Roi tenta de surprendre Paris; il y auroit réussi, si un Jésuite, un Avocat & un Libraire, qui étoient en sentinelle, n'avoient donné l'alarme à la vue du premier des assaillans qui parut au haut d'une échelle, qu'ils renverserent dans le fossé; de sorte que les troupes du Roi furent obligées de se retirer (*b*).

La journée des farines 1591.

Comme ce Prince avoit principalement en vue la prise de Paris, il ne se découragea point. Le 20 Janvier 1591, il envoya plusieurs chariots chargés de farine, conduits par soixante Capitaines déguisés en Paysans, afin de se saisir de la porte Saint-Honoré; il ignoroit que les Ligueurs l'avoient fait terrasser par-derriere, & ce projet, quoique parfaitement bien conduit, échoua. Cette journée s'appela *la journée des farines* (*c*).

(*a*) D'Aubigné, t. III, l. III, c. VIII.

(*b*) Cayet, tome I, Davila, l. XI.

(*c*) Daniel, l. c. p. 373, 374.

Le Pape, entiérement dévoué aux Espagnols, déclara Henri hérétique, relaps, persécuteur de l'Eglise, excommunié, privé de ses royaumes & de tous ses domaines, ordonnant à tous les Ecclésiastiques qui suivoient son parti, de se séparer de lui sous peine d'excommunication, & d'être déclarés déchus de toutes leurs dignités & de leurs bénéfices; il ordonnoit aussi, par une autre Bulle, à la Noblesse du parti du Roi, de l'abandonner. Ces deux Bulles causerent un grand tumulte par toute la France (*a*). Dans l'intervalle, le Roi reçut de la Reine d'Angleterre de l'argent & des munitions, & le Maréchal de Biron reprit plusieurs places en Normandie. Par le conseil du Chancelier de Chiverni, à qui il avoit rendu les Sceaux, le Roi assiégea Chartres, dont il se rendit maître avec beaucoup de peine. Quelque temps après, la ville de Louviers en Normandie fut surprise, & l'Evêque d'Evreux, Ligueur opiniâtre, y fut fait prisonnier. On trouva dans ses papiers un écrit, où il approuvoit l'assassinat de Henri III, & soutenoit qu'on pouvoit traiter de même le Roi son successeur. Sur son refus de rétracter cette doctrine détestable & impie, il fut condamné à une prison perpétuelle (*b*).

SECT. X. *Histoire de France.*

Le Pape déclare le Roi hérétique & relaps.

Le Parlement de Châlons-sur-Marne déclara tous les actes du Pape contre le feu Roi & le Roi régnant, nuls, abusifs, scandaleux, séditieux, ordonna de les faire brûler par la main du Bourreau, décerna prise de corps contre le Nonce du Pape, & promit une récompense à quiconque

Ses Bulles condamnées. Edit de Mantes.

(*a*) Le même, p. 368.
(*b*) De Thou, l. CI.

le livreroit à la Justice (*a*). Le 4 Juillet, le Roi donna à Mantes un Edit, par lequel il cassoit, révoquoit & annulloit ceux que les Ligueurs avoient extorqués à son Prédécesseur, & accordoit la liberté de conscience par tout le royaume (*b*). Au mois d'Août, il prit Noyon à la vue du Duc de Maïenne, & reçut l'agréable nouvelle que le Vicomte de Turenne avoit obtenu seize mille Allemands pour son service.

SECT. X. *Histoire de France.*

Intrigues des Seize.

Pendant le siége de Noyon, il apprit que le jeune Duc de Guise s'étoit sauvé du château de Tours. A cette nouvelle, il se contenta de dire : *Plus j'aurai d'ennemis, & plus j'aurai d'honneur à les battre* (*c*). Il ne fut pas long-temps sans entendre parler d'un autre concurrent, auquel ni lui ni personne n'avoient jamais pensé ; c'étoit le Cardinal de Bourbon, fils de Louis Prince de Condé, qui prétendoit être le plus proche héritier Catholique de la couronne de la Maison de Bourbon. Les Seize, qui avoient repris leur pouvoir dans Paris, étoient portés pour le Duc de Guise sous la protection de l'Espagne. Le Roi en fut bientôt instruit, & il eut le bonheur de se saisir de leur Agent & de la lettre dont il étoit porteur pour le Roi d'Espagne ; il l'envoya au Duc de Maïenne, afin qu'il connût ce qu'il avoit à craindre de cette dangereuse faction (*d*). Il consentit aussi que le Duc envoyât le Président Jeannin en Espagne, pour tâcher de pénétrer les

(*a*) Le même, & Daniel, p. 368.
(*b*) Cayet, tome I, Mém. de la Ligue, tome I.
(*c*) Daniel, t. XIII, p. 388.
(*d*) Le même, p. 394.

véritables intentions de Philippe II. Le Roi connoissoit le Président pour honnête homme, & ne doutoit pas qu'il ne se dégoûtât de la Cour d'Espagne. Il ne se trompa point; Jeannin trouva Philippe II si prévenu qu'il seroit bientôt maître de la France, qu'à tout propos il répétoit au Président : *Ma ville de Paris, ma ville d'Orléans, ma ville de Rouen*, &c. (*a*). Jeannin entendit parler aussi de l'Infante d'Espagne comme Reine de France, & d'un nouveau Roi en vertu de son mariage avec elle. Philippe II prétendoit que la couronne appartenoit à l'Infante, comme la plus proche parente du feu Roi, & il se bornoit à la lui céder en la mariant à l'Archiduc Ernest. Le Roi, à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes, mit le siége devant Rouen.

Violences qu'ils commettent, & leur punition.

Les Seize firent procéder par-devant le Parlement contre un Parisien, pour avoir écrit une lettre à son oncle, qui étoit dans le parti du Roi. Mais le Parlement ne trouva rien de criminel dans la lettre, & l'accusé fut absous. Irrités de cet Arrêt, Bussi, Louchart, le Normand & Anroux, les plus furieux de la cabale, se saisirent, le 15 Novembre, d'abord du Président Brisson, & ensuite de Larcher & de Tardif, deux Conseillers; dès le même jour, ces trois Magistrats furent condamnés à être pendus, & l'Arrêt fut exécuté dans la prison. Le Duc de Maïenne, instruit de cette violence, vint à Paris avec un petit corps de Cavalerie. Dès qu'il fut arrivé, il tint une assemblée à l'Hôtel de Ville, se contenta de blâmer l'emportement de ceux qui avoient eu part à ce

(*a*) Dupleix, Hist. de France, t. V, p. 52.

Sect. X. *Histoire de France.*

désordre, & au sortir de l'assemblée mena quelques-uns des Seize souper avec lui; le repas se passa fort gaîment. Cependant, le Duc fit durant la nuit poser des corps de gardes en divers endroits de la ville, & dès les quatre heures du matin fit enlever dans leurs maisons quatre des principaux factieux, & les fit pendre dans la salle basse du Louvre (a). Bussi le Clerc obtint la vie, en rendant la Bastille; mais les soldats pillerent l'argent & le butin qu'il avoit amassé. Il se sauva à Bruxelles, où il vécut plusieurs années accablé de misere & d'infamie (b).

Le Pape Grégoire XIV mourut alors: c'étoit un événement favorable pour le Roi; ce Pontife donnoit tous les mois un subside à la Ligue, & il avoit envoyé à son secours un corps de troupes, mais qui fut de peu d'utilité. Innocent IX, qui lui succéda, mourut bientôt, & n'eut pas le temps de rien faire. Le Duc de Savoie, qui s'étoit emparé de Marseille, fut battu par la Valette (c). Le Roi eut aussi le plaisir d'apprendre que son parti grossissoit tous les jours dans Paris, & qu'il étoit au moins aussi fort que la faction Espagnole & que celui du Duc de Maïenne.

Siége de Rouen levé. 1592.

La nouvelle République des Provinces-Unies envoya au Roi, au commencement de l'année 1592, une flotte de quarante-cinq vaisseaux avec un secours de trois mille hommes, qui fut fort

(a) Daniel, l. c. p. 396, 397.
(b) Là même.
(c) Hist. de Lesdiguieres, l. V, c. II. Bouché, Hist. de Provence, t. II, l. X.

agréable

agréable à Henri (*a*), que le siége de Rouen commençoit à inquiéter. Il avoit devant cette ville une plus nombreuse armée qu'il n'en avoit encore eu ; avec un secours d'un corps d'Anglois sous les ordres du Comte d'Essex, elle n'étoit guere moins que de quarante mille hommes. Mais la place fut courageusement défendue par André de Brancas de Villars, un des plus vaillans hommes de son temps, & qui, suivant quelques-uns, étoit le meilleur Capitaine de la Ligue (*b*). L'armée des Ducs de Parme & de Maïenne n'étoit guere que de vingt-quatre mille hommes, & elle avoit une longue marche à faire par un pays qui auroit embarrassé tout autre Général que le Duc de Parme. Son armée marchoit fort serrée, la cavalerie dans le centre ; l'infanterie sur les ailes ; les uns & les autres couverts à droite & à gauche de deux files de chariots, & l'artillerie à la queue. Le Duc de Parme fit le voyage, comme s'il eût été question d'une partie de plaisir, sans armes, dans un petit chariot découvert, d'où il donnoit ses ordres sans s'émouvoir (*c*). Le Roi ayant peine à croire que les Ducs dussent arriver si-tôt, voulut s'instruire par lui-même de leur route, & s'avança avec un corps de cavalerie, laissant le soin du siége au Maréchal de Biron. Il prit les devants avec un petit détachement, & alla jusqu'au delà d'Aumale, où il rencontra les ennemis, qu'il attaqua ; mais bientôt il fut obligé de se retirer à toute

(*a*) De Thou, l. CII. Daniel, l. c. p. 435.
(*b*) D'Aubigné, Mezeray.
(*c*) Le Gendre, t. I, p. 745, édit. in-fol.

bride. On convient qu'il montra un grand feu dans l'action, beaucoup d'intrépidité au milieu du plus pressant danger, & une extrême prudence dans sa retraite, quoiqu'il eût été blessé aux reins (*a*).

On dit que la prudence du Duc de Nevers, qui prévit le danger où le Roi s'exposoit, & qui s'avança à la tête de quelques troupes pour favoriser sa retraite, l'empêcha d'être pris ou tué. Le Duc de Parme loua sa retraite, mais dit en même temps qu'il avoit cru avoir affaire à un Général d'armée, & non pas à un Capitaine de Chevau-Légers. Les Ducs prirent Neuchatel, & dans l'absence du Roi, Villars fit une sortie avec tant de vigueur & de succès, qu'il n'avoit presque plus besoin de secours (*b*). Le Duc de Parme, après en avoir fait entrer dans Rouen au commencement de Mars, mit son armée en quartiers de rafraîchissement au delà de la Somme, comme s'il eût rempli tous ses desseins. Mais le Roi ayant rétabli tout devant Rouen, pressa le siége si vivement, que Villars fit savoir aux Ducs qu'il seroit contraint de capituler, s'il n'étoit secouru en moins de huit jours. Le Prince de Parme rassembla promptement ses troupes, & parut le 20 Avril à la vue des quartiers de l'armée du Roi. Henri, appréhendant de se trouver entre deux feux, leva le siége qui avoit duré cinq mois (*c*). Le Prince de Parme proposa alors d'aller attaquer le Roi dans son camp ; mais le Duc de Maïenne,

(*a*) Daniel, ubi sup. p. 439.
(*b*) De Thou, l. c. Daniel, l. c. p. 441, 442.
(*c*) Cayet, t. II. Davila, l. XII.

qui avoit toujours été battu, ne fut point de cet avis. Les Ligués assiégerent donc Caudebec, où le Prince de Parme fut blessé au bras droit (*a*). La place ne laissa pas d'être prise.

SECT. X. *Histoire de France.*

Belle retraite du Prince de Parme.

Dans cet intervalle, le Roi avoit si bien renforcé son armée, qu'il serra le Prince de Parme à son tour. Le Maréchal de Biron ayant enlevé un des quartiers des ennemis, le Baron de Biron son fils demanda six mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, avec lesquels il assuroit qu'il déferoit toute l'armée ennemie; son pere lui répondit : » Je crois que vous le pourriez » faire; mais alors la guerre seroit finie, & » on nous enverroit planter des choux à Bi» ron (*b*) «. Le Roi ne laissa pas de prendre si bien ses mesures, que le Prince de Parme se trouva acculé entre l'armée ennemie & la Seine, qui est fort large dans cet endroit. Dans cette situation, le Prince de Parme fit construire, en un demi-jour, deux forts vis-à-vis l'un de l'autre sur les bords de la riviere, & ayant fait amener une grande quantité de bateaux, qu'il couvrit de poutres & de planches, il fit un pont, sur lequel pendant la nuit, qui étoit fort obscure, il fit passer son armée, son artillerie & son bagage; le Roi n'en fut averti que lorsque le Prince se trouva de l'autre côté de la riviere, & sa retraite fut si bien couverte par des forts & des redoutes, que les Royalistes en furent sim-

(*a*) De Thou, l. c. Daniel, p. 445.

(*b*) Daniel, p. 447.

SECT. X. *Histoire de France.*

ples spectateurs (*a*). Le Prince de Parme fut si satisfait de lui-même, qu'on dit qu'il envoya un Trompette au Roi lui demander ce qu'il pensoit d'une pareille retraite. Le Roi, qui étoit de mauvaise humeur, lui répondit brusquement qu'il ne se connoissoit point en retraites, & que la plus belle retraite du monde il l'appeloit une fuite (*b*). Le Prince de Parme marcha avec une si grande diligence, qu'il ne mit que quatre jours pour se rendre de Caudebec à Charenton; de là il continua sa route vers les Pays-Bas, & prit chemin faisant Epernai (*c*). En attendant, on négocioit toujours; le Roi souhaitoit de s'accommoder avec le Duc de Maïenne (*d*), & les Espagnols firent proposer secrétement à Henri, que s'il vouloit céder à leur Maître les Duchés de Bourgogne & de Bretagne, ils abandonneroient le parti de la Ligue, & l'aideroient à s'établir sur le trône de France.

Mort du Maréchal de Biron.

En d'autres endroits les affaires du Roi n'étoient pas aussi heureuses. Les Princes de Conti & de Dombes assiégerent Craon sur les confins de l'Anjou; & le Duc de Mercœur étant venu au secours de la place, eut le bonheur de les défaire entiérement (*e*). Cette déroute ranima le parti de

(*a*) De Thou, l. CIII. Mezeray, tome VI, p. 73. Daniel, p. 451.

(*b*) Daniel, p. 452.

(*c*) Davila, l. XIII.

(*d*) Mém. de Villeroi, t. I. Mém. de Du Plessis-Mornay, tome II.

(*e*) Cayet, tome II.

la Ligue de ce côté-là. Le Roi envoya alors le Maréchal d'Aumont commander en Bretagne, & donna le gouvernement de Normandie au Prince de Dombes, devenu Duc de Montpensier par la mort de son pere. Henri avoit repris Caudebec & fait fortifier Quillebœuf, pour bloquer Rouen; le Duc de Maïenne assiégea Quillebœuf, mais inutilement *(a)*. Le Roi résolut de reprendre Epernai, & en vint assez aisément à bout; mais il en couta la vie au Maréchal de Biron, qui eut la tête emportée d'un boulet de canon en allant reconnoître la place *(b)*. Brantome prétend que c'est trop peu dire, que de l'appeler le plus grand Capitaine de France, & qu'il étoit le plus grand homme de guerre qu'il y eût alors dans la Chrétienté. Le Roi lui avoit sans contredit de grandes obligations. Cependant on croit que ce Prince fut moins touché de sa perte, parce qu'il le soupçonnoit d'avoir fait échouer le siége de Rouen, sachant qu'il n'auroit pas le gouvernement de cette ville, & parce qu'il avoit empêché son fils de défaire l'armée du Prince de Parme. Il étoit homme de Lettres, poli, & doué d'une grande capacité; mais il avoit deux grands défauts; il aimoit le vin & l'argent. Les Ligueurs disoient communément qu'ils auroient pu le gagner, dès qu'ils auroient voulu, s'ils avoient eu assez d'argent pour l'acheter. Après la prise d'Epernai, le Roi congédia les troupes Allemandes, commandées par le Prince d'Anhalt; il leur donna quelque argent, & promit de les satisfaire dans

(a) Cayet, l. c. Mezeray, l. c. p. 77.
(b) Davila, l. XIII. De Thou.

SECT. X. *Histoire de France.*

peu pour le reste. Ils furent reconduits jusqu'à la frontiere par le Vicomte de Turenne, devenu Duc de Bouillon par son mariage avec l'héritiere de la Maison de la Mark ; il l'avoit obtenue par la faveur du Roi, qui y trouvoit son intérêt (*a*). Il lui importoit que Sedan & Bouillon fussent en des mains amies ; les fils des Ducs de Lorraine & de Nevers avoient prétendu à la Princesse ; le premier étoit ennemi déclaré du Roi, & son compétiteur, & le Roi ne se fioit pas trop à l'autre. Ce fut ce qui l'engagea à faire épouser cette héritiere au Vicomte de Turenne, &, quelque temps après son mariage, il le fit Maréchal de France (*b*).

Succès des armes du Roi.

Le Maréchal, en revenant de conduire les Allemands, paya au Roi son bâton ; il secourut Beaumont, que le Grand Maréchal de Lorraine assiégeoit. Sept cents Lorrains demeurerent sur la place, leur canon fut pris avec plusieurs drapeaux, & leur Général tué. Le Roi fit présent au Duc de Bouillon de l'artillerie, excepté une piece qu'il réserva pour se souvenir de ce service (*c*). En Languedoc, le Duc de Joyeuse, qui commandoit pour la Ligue, fut entiérement défait par Thémines ; deux mille hommes périrent, le bagage & vingt-deux Enseignes furent pris avec cinq pieces de canon, & le Duc se noya au passage du Tarn (*d*). Le Duc de Savoie fut battu par Lesdiguieres, qui passa les monts & fit des

(*a*) Daniel, l. c. p. 400.
(*b*) Le même, p. 401.
(*c*) Baluze, Hist. de la Maison d'Auvergne, p. 793.
(*d*) Daniel, p. 472, 473.

courses jusqu'aux portes de Turin (*a*). Le Duc d'Epernon, devenu Gouverneur de Provence par la mort de son frere la Valette, reprit Antibes, & les Espagnols échouerent dans une entreprise sur Baïonne (*b*).

Sect. X. Histoire de France.

Assemblée des Etats à Paris. 1593.

Les événemens conduisoient à la crise qui devoit décider entre la Ligue & le Roi. Les Catholiques de son parti lui firent entendre que, malgré la complaisance qu'ils avoient eue jusquelà sur l'article de la Religion, en recevant les raisons qu'il donnoit, il étoit nécessaire qu'il s'expliquât nettement : le Roi prit fort bien leur remontrance ; il ne fit pas d'abord ce qu'ils souhaitoient, mais il les contenta en leur expliquant avec candeur les motifs qui l'avoient rendu si indécis sur un point de cette importance. De l'autre côté, le Duc de Parme, en appuyant les Catholiques zélés, avoit forcé le Duc de Maïenne de se résoudre à une démarche qu'il avoit jusqu'alors soigneusement évitée, qui étoit de convoquer les Etats pour procéder à l'élection d'un Roi. Les Espagnols souhaitoient que l'assemblée se tînt à Soissons ou à Reims, parce que ces villes étoient plus proches des Pays-Bas que Paris, & par conséquent plus commodes pour le Prince de Parme, qui devoit assister aux Etats de la part du Roi son Maître. Mais le Duc de Maïenne, qui avoit toujours évité d'en venir là, se voyant contraint, tint bon quant au lieu, & voulut que l'assemblée se tînt à Paris. N'ignorant pas que le Prince de Parme, sous prétexte de soutenir les

(*a*) Hist. de Lesdiguieres, L. IV, c. VI.
(*b*) Hist. du Duc d'Epernon, t. I, l. IV.

résolutions des Etats, viendroit avec une armée, le Duc apprehendoit qu'il ne se rendît maître de Reims ou de Soissons. Il l'emporta donc pour Paris; néanmoins il y a apparence qu'il auroit eu bien de la peine à maintenir son autorité, si le Prince de Parme étoit entré pour la troisieme fois en France; mais pendant qu'il assembloit ses troupes à Arras, la mort vint mettre fin à ses travaux (*a*), & aux inquiétudes du Duc de Maïenne, qui le craignoit & le haïssoit le plus. Quelque embarrassante que fût la situation du Duc, & il est en effet difficile d'en concevoir une qui le fut davantage, Maïenne étoit plus propre par sa circonspection à s'en démêler, qu'à combattre l'ennemi, quoiqu'il ne manquât pas de courage. L'Edit qu'il publia pour la convocation des Etats, étoit daté du 5 Janvier, & écrit avec décence & gravité, & avec beaucoup d'art & de retenue. Il y justifioit sa conduite, défendoit le droit de Charles X à la couronne, reprochoit à Henri de Navarre son opiniâtre attachement à l'Hérésie, mais d'une façon qui ne plut point aux Ligueurs, & qui ne déplut point au Roi. Il fixoit le 17 du mois pour l'assemblée, invitant tous les Catholiques en général à s'y trouver pour prendre les mesures nécessaires au bien du royaume (*b*). Le Légat du Pape publia aussi un écrit rempli de fiel & de passion, où il donnoit le nom d'Etats-Généraux à l'assemblée convoquée à Paris, terme que le Duc avoit évité, & où il faisoit assez con-

(*a*) De Thou, Daniel.

(*b*) De Thou, l. CV. Daniel, l. c. p. 501.

noître que le but étoit de faire élire un Roi (*a*).

L'ouverture des Etats se fit le 26 Janvier, par un discours du Duc de Maïenne, où il exposa le triste état du royaume, & la nécessité d'un Roi qui rétablît l'ordre. La premiere séance se passa en cérémonial; dans la seconde on vint au fait. Le Légat proposa qu'avant tout, les Membres des Etats s'obligeassent par un serment solennel à ne se réconcilier jamais avec le Roi de Navarre, quand même il embrasseroit la Religion Catholique; il fut secondé de toute la faction Espagnole (*b*). Le Duc de Maïenne rejeta hautement cette proposition, & la plus grande partie de l'assemblée lui applaudit. L'Archevêque de Lyon battit adroitement le Légat de ses propres armes, en disant que si l'on en venoit à ce serment, ce seroit lier les mains au Pape, & attenter sur son autorité (*c*). Avant la troisieme séance, arriva un Trompette du Roi, chargé d'un paquet adressé à M. le Comte de Belin, Gouverneur de Paris, dans lequel étoit un écrit intitulé: *Proposition des Princes, Prélats, Officiers de la Couronne*, &c., par lequel ils demandoient une conférence entre les Députés des deux partis, en convenant d'un lieu entre Paris & Saint-Denis. La faction Espagnole vouloit supprimer cet écrit, Le Duc de Maïenne le fit remettre aux Etats, mais suspendit la délibération jusqu'au retour du voyage qu'il étoit obligé de faire pour aller au

SECT. X. *Histoire de France.*

Ce qui se passe dans les Etats.

(*a*) Les mêmes.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) Les mêmes.

devant du Duc de Feria, Ambassadeur du Roi d'Espagne.

Sect. X. *Histoire de France.*

Dispute du Duc de Maïenne avec le Duc de Feria.

Les deux Ducs se rencontrerent à Soissons, & disputerent ensemble. Le Duc de Feria vouloit qu'on abolît la Loi Salique, & qu'en conséquence on donnât la couronne à l'Infante d'Espagne. Le Duc de Maïenne lui répondit que cela étoit impossible, & que jamais les Députés ne se rendroient à cette proposition; d'autant plus que l'armée d'Espagne, commandée par le Comte de Mansfeld, n'étoit que de cinq mille hommes, & que les secours d'argent n'étoient pas à proportion plus considérables. Le Duc de Feria reprit, que quand l'Infante seroit déclarée Reine, le Roi d'Espagne emploieroit tous ses trésors, & feroit marcher cinquante mille hommes de pied & dix mille chevaux pour appuyer les droits de sa fille. Le Duc de Maïenne répliqua, qu'il s'agissoit du présent & non de l'avenir. Feria lui dit fiérement, qu'il étoit mieux instruit de la disposition des Etats, & qu'on n'auroit pas besoin de son crédit pour faire reconnoître l'Infante. Maïenne lui répondit avec plus de hauteur encore, que s'il ne consentoit pas à cette élection, toute la terre n'étoit pas capable de la faire réussir; qu'il étoit en son pouvoir de tourner toute la France contre les Espagnols, & que s'il l'entreprenoit, il les mettroit tous en huit jours hors du royaume (*a*). Les autres Ministres d'Espagne firent bientôt changer de ton au Duc de Feria, & ils trouverent moyen de le réconcilier avec le Duc de Maïenne. On offrit à ce dernier, s'il vou-

(*a*) Davila, l. XII.

loit favoriser l'élection de l'Infante, le Duché de Bourgogne en souveraineté, le gouvernement de Picardie sa vie durant, le titre & l'autorité de Lieutenant-Général du Royaume sous la Reine, d'acquitter toutes ses dettes, &, outre vingt-cinq mille écus qu'on lui remettroit incessamment, un billet de deux cent mille autres, & des Lettres-Patentes de Général des troupes d'Espagne (*a*). Maïenne parut accepter ces offres, &, après la prise de Noyon, les deux Ducs allerent ensemble à Paris, avec l'apparence de l'union & de l'amitié.

Les projets des Espagnols échouent dans les Etats.

On rendit toutes sortes d'honneurs au Duc de Feria, quand il parut dans l'assemblée des Etats. Mais il s'apperçut bientôt qu'il n'y avoit pas autant de crédit qu'il avoit cru, & que celui du Duc de Maïenne étoit plus grand qu'il n'auroit pu se l'imaginer. Il en eut une preuve convaincante par la résolution qu'on prit de consentir à la conférence proposée par les Catholiques du parti du Roi (*b*). Elle commença le 29 Avril à Surêne; l'Archevêque de Bourges étoit à la tête des Commissaires du Roi, & l'Archevêque de Lyon étoit le Chef de ceux de la Ligue (*c*). Durant les conférences, le Roi crut être en droit de faire le siége de Dreux (*d*). En attendant, le Duc de Feria n'étoit pas oisif à Paris. Il remarqua que la faction des Seize étoit fort piquée des conférences, & de l'espérance qu'on donnoit de la conversion

(*a*) De Thou, Daniel, l. c. p. 512.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Les mêmes.
(*d*) Davila, ubi sup.

prochaine du Roi. Il en conclut que ceux de ce parti étoient aveuglément dévoués à la Cour d'Espagne ; en sorte qu'il proposa ouvertement aux Etats de déclarer l'Infante Reine de France, & l'Archiduc Ernest qu'elle devoit épouser, Roi (*a*). Cette proposition révolta même les plus ardens des Seize, & ils déclarerent formellement qu'ils ne pourroient jamais se résoudre à prendre deux Souverains étrangers. Le Duc de Feria proposa alors que l'Infante prît un époux parmi les Princes François, comprenant sous ce nom ceux de la Maison de Lorraine, mais que ce fût le Roi d'Espagne qui le choisît. Cela donna lieu à des débats & à des délais, & en même temps les Espagnols reçurent un coup du côté où ils ne l'attendoient point ; le Parlement, par un Arrêt du 28 Juin, se déclara contre tout traité pour transférer la couronne en mains étrangeres, comme contraire à la Loi Salique & aux Loix fondamentales du royaume. Le Duc de Maïenne affecta d'être mécontent du Président le Maître ; on ne laissa pas de croire généralement qu'il avoit été moins surpris de cet Arrêt qu'il ne le prétendoit (*b*). Le Duc de Feria proposa alors de déclarer l'Infante Reine, & qu'elle épouseroit le Duc de Guise (*c*). S'il avoit fait cette proposition d'abord, il n'est pas impossible qu'il eût réussi ; le Duc de Maïenne fit des difficultés sur les pouvoirs des Ministres Espagnols à cet égard, & le Duc de Guise, qui prévoyoit que sa fortune

(*a*) De Thou, l. CVI, Daniel, l. c. p. 535.
(*b*) Mezeray, le Gendre.
(*c*) Daniel, l. c. p. 532.

étoit perdue pour jamais, s'il montroit du goût pour cette ouverture & qu'elle ne réussît point, se comporta avec beaucoup de froideur & de prudence.

Conversion & absolution du Roi.

Pendant toutes ces discussions à Paris, le Roi prit son parti, entendit la Messe le 25 Juillet à Saint Denis, reçut l'absolution de l'Archevêque de Bourges (*a*), & en conséquence on publia une treve de trois mois, qui devoit commencer le premier Août. Ce changement important causa un extrême chagrin aux Ligueurs déterminés, & quelques-uns de leurs Prédicateurs furieux dirent en chaire, qu'on ne devoit ajouter aucune foi à la conversion du Roi, quand même un Ange du Ciel l'attesteroit.

Attentat contre sa vie.

Les plus furieux Ligueurs, qui se trouvoient dans une situation aussi fâcheuse que lorsque Henri III parut devant Paris, jugerent qu'il falloit avoir recours à leur grand expédient, dont les maximes débitées en chaire assuroient le succès. Ces discours de gens réputés des hommes de Dieu, inspirerent à Pierre Barriere, Batelier de la Loire, qui avoit été soldat dans les troupes de la Ligue, le dessein d'attenter à la vie du Roi. Il s'ouvrit de son dessein à plusieurs Ecclésiastiques qui le confirmerent dans sa résolution, entre autres à un de Paris. Le dernier qu'il consulta à Lyon, fut un Dominicain Florentin, qui s'appeloit *Séraphin Bianchi*; cet honnête homme le remit au lendemain pour recevoir sa réponse. Le Dominicain pria le sieur Brancaléon, Gentilhomme domestique de la Reine douairiere, de

(*a*) Le même, Mezeray & al.

Sect. X. *Histoire de France.*

se trouver chez lui, & de bien envisager l'homme qui s'y rendroit à l'heure qu'il lui marqua. Ce Gentilhomme ne manqua pas au rendez-vous, & il observa Barriere à loisir. Quand ce scélérat se fut retiré, Bianchi dit à Brancaléon de quoi il s'agissoit, & le conjura d'aller trouver promptement le Roi pour l'avertir du péril qu'il couroit (*a*). Le peu de sûreté qu'il y avoit dans les chemins empêcha Brancaléon de se rendre à la Cour avant Barriere, dont il avoit cependant envoyé le portrait au Roi. Ce Prince l'avoit rencontré sur un chemin, & ayant été obligé de mettre pied à terre, lui avoit donné son cheval à tenir, le prenant pour un Paysan. Brancaléon l'ayant reconnu à Melun, il fut arrêté. Il confessa son dessein, & nomma ceux qui l'avoient encouragé & même exhorté à ce crime. Barriere ajouta, qu'on lui avoit persuadé, s'il étoit surpris, de dire que c'étoit le Comte de Soissons qui l'avoit engagé à ce parricide; mais comme il fit cet aveu en présence du Comte lui-même, qu'il ne connoissoit point, on vit bien que c'étoit un artifice: ce scélérat fut tiré à quatre chevaux le dernier Août (*b*).

Avantages remportés dans les Provinces par les Royalistes.

Le Maréchal de Matignon agit vigoureusement, & assiégea Blaye, après s'être assuré du secours d'une flotte Hollandoise qui étoit à la Rochelle, & de quelques vaisseaux Anglois. La flotte d'Espagne parut: il y eut un combat, où l'avantage fut à peu près égal; trois semaines après, le Maréchal monta lui-même sur le meil-

(*a*) Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I.
(*b*) De Thou, l. CVII. Daniel, l. c. p. 563-565.

leur vaisseau, alla livrer bataille aux Espagnols, & les battit. Cependant, quelques jours après, ils entrerent dans la riviere pendant une nuit obscure, & ravitaillerent la place (*a*). Le Maréchal partit ensuite pour la Cour, sur l'ordre du Roi de lui amener le plus de troupes qu'il pourroit. Lesdiguieres continuoit à remporter des avantages sur le Duc de Savoie; il eut aussi le bonheur de défaire trois mille Espagnols, dont la plupart resterent sur la place (*b*). Le Duc d'Epernon s'étoit rendu si odieux en Provence, que le Roi envoya ordre à Lesdiguieres d'aider les Provençaux à se délivrer de sa tyrannie (*c*). Le Maréchal de Montmorency conduisit tout avec tant de prudence en Languedoc, que le Roi l'honora de l'épée de Connétable, en récompense des grands services qu'il lui avoit rendus (*d*). Il permit aussi aux Réformés de tenir une assemblée, & ils lui présenterent un Mémoire qui contenoit plus de quatre-vingts articles (*e*). Le Roi leur donna toute la satisfaction qui dépendoit de lui, & leur promit dans la suite d'autres marques de sa faveur & de sa reconnoissance; ils ne furent pas contens du Roi, & le Roi ne le fut pas d'eux.

SECT. X. *Histoire de France.*

Il y avoit cependant toujours des négociations

Le Duc de Maïenne négocie encore avec les Espagnols.

(*a*) De Thou, l. c. Hist. de Matignon, l. III, c. XXI.

(*b*) Hist. de Lesdiguieres, l. IV, c. XII.

(*c*) Bouche, Hist. de Provence, l. X, & les Auteurs cités déjà.

(*d*) Daniel, l. c. p. 575.

(*e*) Le même, p. 581.

Sect. X. Histoire de France.

secretes entre le Roi & le Duc de Maïenne, qui se servoit principalement du vieux Secrétaire Villeroi & du Président Jeannin, l'un & l'autre bons Catholiques, mais zélés pour le bien de l'Etat, & sincérement attachés au service du Roi (*a*). Le Duc avoit d'autres vûes, qu'il ne leur confioit point; il avoit fait renouveler le serment d'union dans les Etats, & recevoir le Concile de Trente purement & simplement; mais les Députés des provinces avoient été d'avis d'y mettre cette restriction, que ce ne seroit qu'autant qu'il seroit compatible avec les libertés de l'Eglise Gallicane: cette modification parut si raisonnable, qu'on ne put la refuser, & elle rendit la réception du Concile sans effet. Ces démarches déplaisoient fort au Roi, sur-tout quand il apprit que le Duc de Maïenne traitoit de nouveau avec les Espagnols, qui devoient lui fournir douze mille fantassins & six mille chevaux (*b*). Le Duc ne vouloit pas se dessaisir de l'autorité, & il cherchoit tous les moyens possibles d'en conserver la possession.

Il fait arrêter le Duc de Nemours.

Il étoit jaloux du Duc de Nemours, son frere utérin, qui avoit aspiré à la main de l'Infante, & qui ne se cachoit guere du dessein de se faire une souveraineté de son gouvernement du Lyonnois & des provinces voisines, & qui, dans cette vûe, vouloit faire bâtir deux citadelles à Lyon, pour se rendre maître absolu dans cette ville. Le Duc de Maïenne résolut de prévenir ses projets ambitieux; & aussi-tôt qu'il eut conclu

(*a*) Mém. de Du Plessis-Mornay, t. II, Matthieu.
(*b*) De Thou, l. c. Davila, l. XIII.

la treve avec le Roi, il envoya le fameux Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon*, dans son diocese. Ce Prélat sut si bien gagner le peuple, que les Lyonnois firent des barricades sur le modele de celles de Paris, arrêterent le Duc de Nemours dans son hôtel, & de là il fut conduit & renfermé au château de Pierre en-Cise (*a*). Le Duc de Maïenne étoit plus excusable à cet égard, qu'en traitant avec l'Espagne du mariage de son fils avec l'Infante, promettant de rassembler alors les Etats, qui étoient tacitement séparés, & de faire procéder d'abord à l'élection d'un Roi (*b*). Le Roi, qui étoit bien informé de cette intrigue, & de la conduite des Agens du Duc à la Cour de Rome, en parla si fortement à M. de Villeroi, que ce Ministre, pour lui prouver la droiture de ses intentions, prit congé du Duc de Maïenne peu de temps après, & se retira avec toute sa famille à Pontoise, dont son fils étoit Gouverneur (*c*). Villeroi passoit alors pour une des meilleures têtes de France.

Sect. X. Histoire de France.

Depuis cinq mois que le Roi alloit publiquement à la Messe, nulle ville considérable ne s'étoit déclarée pour lui; ce qui étoit d'autant plus extraordinaire, qu'on avoit vu les gens de qualité venir de tous côtés lui rendre leurs hommages, & que parmi ceux de la Ligue on l'appeloit le Roi tout court, sans ajouter le titre de Navarre (*d*).

Meaux se soumet au Roi.

(*a*) De Thou, l. c. Daniel, p. 566.
(*b*) Cayet, Davila, l. XIV.
(*c*) Daniel, p. 583.
(*d*) Mém. de la Ligue, Davila, l. c.

SECT. X. *Histoire de France.*

Mais trois raisons contribuoient à cette inaction. Les uns vouloient faire leurs conditions, & vendre leur soumission aussi chérement qu'il leur seroit possible ; plusieurs attendoient que le Pape prononçât sur la validité de l'absolution du Roi ; & un grand nombre espéroient que le Duc de Maïenne mettroit bientôt fin aux troubles par une paix générale (*a*). Il arriva enfin un événement qui tira les François de leur léthargie. Louis de l'Hôpital, Marquis de Vitri, avoit été le seul homme de qualité qui, à l'exemple du Duc d'Epernon, avoit, après la mort du feu Roi, quitté le camp royal; mais il avoit fait plus que le Duc, s'étant dévoué au service de la Ligue, qui l'avoit fait Gouverneur de Meaux. Il avoit souvent sollicité le Duc de Maïenne de faire sa paix avec le Roi, puisque le sujet de la guerre avoit cessé par la conversion de ce Prince; quand il vit que ses efforts étoient inutiles, il résolut de suivre les mouvemens de sa conscience. Le 24 Décembre, il fit sortir toute la garnison de la ville, & assembler les Magistrats, leur remit les clefs des portes, & leur dit, que l'honneur l'empêchoit de livrer au Roi la ville que la Ligue lui avoit confiée, mais qu'il alloit reconnoître ce Prince, & lui rendre ses respects, leur laissant la liberté de prendre telle résolution qu'ils voudroient (*b*). Les Magistrats, après avoir un peu délibéré entre eux, résolurent de suivre l'exemple de leur Gouverneur, & au sortir de leur assemblée, ils crierent tous *Vive le Roi!*

(*a*) De Thou, l. CVIII.
(*b*) Mém. du Duc de Nevers, t. II.

Le peuple y répondit par un cri semblable, & le lendemain, jour de Noël, ils mirent des gardes à la porte de l'hôtel de Madame de Vitri, qui avoit voulu se retirer avec ses enfans & ses domestiques, parce qu'ils l'avoient priée de rester jusqu'à ce qu'ils eussent envoyé des Députés au Roi lui faire leur soumissions, & le prier de leur renvoyer leur Gouverneur (*a*). Quand les Députés eurent audience du Roi, ils furent si troublés, qu'ils ne purent ouvrir la bouche; ils se contenterent de se jeter à ses pieds. Henri, après les avoir regardés un moment, fondit en larmes, & les faisant lever, leur dit : » Ne venez pas demander pardon comme ennemis, mais comme » des enfans à leur pere, qui est toujours prêt » à les recevoir dans ses bras (*b*) «. A leur priere, il renvoya le Marquis de Vitri à Meaux. Cet accueil fit plus d'impression sur les Ligueurs, que n'auroit pu faire une grande défaite. Le Roi, convaincu de la mauvaise foi du Duc de Maïenne, déclara que la treve ne subsistoit plus (*c*); les Ligueurs en avoient fort abusé, sur-tout dans les derniers temps.

SECT. X. *Histoire de France.*

Il est temps de parler de la conduite de la Cour de Rome. Il y avoit un peu plus d'un an que les Princes & les Seigneurs Catholiques du parti du Roi avoient envoyé le Cardinal de Gondi & le Marquis de Pisani pour négocier avec le Pape, malgré le mauvais accueil que ses prédécesseurs

Le Pape Clément se conduit d'une maniere équivoque, afin de se déclarer pour le parti le plus fort.

(*a*) Cayet, De Thou.
(*b*) Mém. pour servir à l'Hist. de France, tome II, page 163.
(*c*) Davila, l. XIV.

SECT. X. *Histoire de France.*

avoient fait au Duc de Luxembourg. Le Pape ne voulut pas leur permettre de venir à Rome; ils furent obligés de s'arrêter, l'un à Florence, & l'autre sur les terres de Venise; c'étoit par crainte des Espagnols, & pour sauver les apparences avec la Ligue (*a*). Séraphin Olivieri, Auditeur de Rote, prit la liberté de donner un conseil fort sage au Pape : » Saint-Pere, lui » dit-il, Clément VII a perdu l'Angleterre pour » faire plaisir à Charles V; Clément VIII est » sur le point de perdre la France, par complai- » sance pour Philippe II (*b*) «. Le Roi, après son changement de Religion, envoya le Sieur de la Clielle avec une lettre fort respectueuse pour le Pape, & la Clielle essuya toutes les difficultés de la politique romaine avec une patience infinie. Le Pape avoit à sa Cour un nommé *Jacques Sannesio*, homme qui n'étoit pas d'un esprit brillant, mais honnête & discret; il s'ouvrit à lui, & le chargea de parler des affaires de France à Arnaud d'Ossat, qui étoit une espece d'Agent de la Reine douairiere; ce fut par lui que la Clielle reçut les avis dont il avoit besoin (*c*). Ensuite le Roi fit partir en qualité de son Ambassadeur à Rome, le Duc de Nevers, accompagné de deux Ecclésiastiques de distinction. Il fut aussi traité avec une sorte d'insolence mystérieuse, & reçu comme Duc de Nevers, mais non comme Ambassadeur d'un Roi que le Pape ne reconnoissoit point. Dans une des audiences qu'il

(*a*) Le même, l. XIII.
(*b*) Le même, l. XIV.
(*c*) De Thou, l. CVII, Daniel, l. c. p. 550.

eut, il se jeta aux pieds du Pape, & le conjura avec larmes d'avoir pitié des malheurs de la France; mais inutilement: le Pape fut ému, dit l'Historien (*a*), mais non fléchi. Le Duc de Nevers, en changeant de langage, fit plus d'impression. Il représenta à Clément, qu'il avoit été trompé par les Espagnols & par son Légat; que le parti de la Ligue s'affoiblissoit; que les Espagnols n'étoient pas en état de le soutenir; que Henri étoit déjà maître des deux tiers du royaume, & que la plus grande partie de la Noblesse s'étant déclarée pour lui, il seroit assurément bientôt en possession du reste. C'étoit-là le grand point; le Pape commença à voir plus de sincérité dans la conversion du Roi; & quoi qu'il ne changeât point encore de conduite, il donna à entendre au Duc, que quoiqu'il traitât son Maître comme un hérétique relaps excommunié, ils pouvoient espérer avec le temps, c'est-à-dire, à mesure que les affaires du Roi prendroient de plus en plus un tour favorable, un traitement plus doux. Le Pape étoit disposé à abandonner les François rebelles, aussi-tôt qu'il seroit bien décidé qu'ils étoient incapables de se soutenir eux-mêmes.

SECT. X. Histoire de France.

Plusieurs grandes villes & quelques provinces se soumettent au Roi. 1594.

Au commencement de l'année 1594, le Roi alla à Meaux, où il fit en faveur des habitans tout ce qu'ils pouvoient espérer; il confirma tous les Magistrats dans leurs charges, exempta le peuple de tout tribut pour neuf ans; il rendit le gouvernement de la ville à Vitri, & en donna même la survivance à son fils; & pour marquer

(*a*) Le même, p. 561, 562.

SECT. X.
Histoire de France.

aux habitans sa confiance, il ne laissa pour toute garnison que la seule compagnie de Gendarmes du Gouverneur (*a*). Le Marquis de Vitri publia un Manifeste, adressé à la Noblesse de France, pour justifier sa conduite ; & les Bourgeois de Meaux en publierent un de la même teneur, qu'ils adresserent à la Ville de Paris (*b*). La garnison de Saint-Denis attaqua Charenton & en chassa les Ligués, & le Roi prit la Ferté-Milon (*c*); en sorte que Paris se trouva encore en quelque façon bloqué, tandis que les habitans de cette ville étoient tous les jours alarmés par de fâcheuses nouvelles. Les Lyonnois ayant eu avis que les Espagnols avoient dessein d'envoyer des troupes pour s'assurer de leur ville, résolurent de s'en assurer eux-mêmes; ils manderent le Colonel Alphonse Ornano pour les soutenir, prirent les armes, & se déclarerent pour le Roi (*d*), au grand chagrin de l'Archevêque; non que ce changement lui déplût, mais parce qu'il n'en avoit pas l'honneur, & qu'il perdoit le profit qu'il en auroit espéré, celui d'obtenir avec le temps, par le moyen du Roi, le chapeau rouge, auquel il aspiroit ardemment, & dont le désir avoit beaucoup contribué aux troubles. Le sieur de la Châtre, qui avoit les gouvernemens de l'Orléanois & du Berri, jugea aussi qu'il étoit temps de faire sa paix; & ayant expliqué ses sentimens aux Magistrats d'Orléans, ils

(*a*) De Thou, l. CVIII, Cayet, t. II.
(*b*) De Thou, Daniel, p. 588.
(*c*) Le même, p. 593.
(*d*) Mém. du Duc de Nevers, t. II.

concoururent avec lui (*a*); en sorte que vers la mi-Février, ces provinces furent détachées de la Ligue. Le Roi confirma la Châtre dans son gouvernement & dans la dignité de Maréchal de France. Il étoit un des quatre Maréchaux que le Duc de Maïenne avoit créés à l'ouverture des Etats; à cette occasion, Chanvalon lui avoit dit: *Qu'il faisoit des Bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens*; M. d'Alincour, Gouverneur de Pontoise, remit aussi au Roi cette place importante, par le conseil de M. de Villeroi son pere (*b*).

Sacre du Roi à Chartres.

Henri voulut alors faire la cérémonie de son sacre, & choisit pour cela la ville de Chartres, parce que Reims étoit encore au pouvoir de la Ligue. Le Dimanche 27 Février, le sacre se fit avec grand appareil par Nicolas de Thou, Evêque de Chartres, assisté de cinq autres Evêques, qui représentoient les Pairs Ecclésiastiques; & le Prince de Conti, le Comte de Soissons, le Duc de Montpensier, les Ducs de Luxembourg, de Retz & de Ventadour, y firent les fonctions des anciens Pairs Laïques. Comme on ne put se servir de la Sainte-Ampoule de Reims, on fit venir celle de Saint-Martin, qui se garde dans l'abbaye de Marmoutiers à Tours (*c*). Le Légat, soit par zele pour la Ligue, soit à la sollicitation de la faction des Seize, publia une lettre (*d*),

(*a*) Les mêmes, Cayet, l. c.

(*b*) Mém. pour servir à l'Histoire de France, t. II.

(*c*) De Thou, l. c. Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II, p. 186.

(*d*) Mém. de Villeroi, t. I.

SECT X *Histoire de France.*

adressée à tous les bons Catholiques de France; par laquelle il les avertissoit que le Pape n'avoit pas voulu recevoir le Duc de Nevers comme Ambassadeur de France, & que Sa Sainteté étoit résolue de ne jamais donner l'absolution au Roi. Le Légat se promettoit que cette lettre feroit un grand effet; elle eut effectivement de grandes suites, mais bien différentes de celles qu'il en attendoit; on savoit qu'il étoit né sujet du Roi d'Espagne, & qu'il étoit fort zélé pour la Ligue: comme il ne rendoit nulle raison du refus de l'absolution du Roi, elle fut regardée comme un effet des artifices des Espagnols pour fomenter la guerre en France: aussi un grand nombre de Gentilshommes quitterent les troupes de la Ligue pour passer dans celles du Roi.

Le Duc de Maïenne sort de Paris, dont il laisse le gouvernement au Comte de Brissac.

On peut juger que le Duc de Maïenne étoit dans de grandes inquiétudes, & sa situation devenoit de jour en jour plus dangereuse. Il avoit en dernier lieu écouté plus que jamais les propositions de la Cour d'Espagne, par des raisons que les Historiens n'expliquent point, & le Roi avoit des preuves de ses intrigues. Il perdit plusieurs de ses anciens amis dans Paris, sans en acquérir de nouveaux. La faction des Seize le haïssoit mortellement; les Politiques du parti du Roi détestoient sa mauvaise foi, & il étoit même suspect aux Espagnols (a). Dans ces fâcheuses conjonctures, il se retira avec sa famille à Soissons, laissant le gouvernement de Paris au Comte de Brissac, dont il exigea, avant de partir, une promesse très-expresse de bien veiller à la conservation de

(a) Davila, l. XIV.

cette ville (*a*). Quand le Comte de Briſſac vint à examiner les choſes à fond, il comprit qu'il lui étoit impoſſible de tenir parole, parce que la plupart des principales familles avoient de l'inclination pour le Roi ; en ſorte qu'il réſolut, pour ne pas être emporté de force par le torrent, de s'y laiſſer aller. Il concerta tout avec Lullier, Prévôt des Marchands, Langlois, Echevin, qui étoient dans les intérêts du Roi, & avec le Préſident le Maître, & le Procureur-Général Molé (*b*). Afin de pouvoir communiquer ſûrement au Roi ce qui ſe paſſoit, il convint de prendre quelques gens de Juſtice pour arbitres de quelques différens de famille, qu'il avoit avec le ſieur de Saint-Luc ſon beau-frere. Ils ſe virent à l'abbaye de Saint-Antoine, & après avoir pris ſecrétement leurs meſures, ils ſe ſéparerent en apparence fort mécontens l'un de l'autre (*c*). Saint-Luc, de retour à la Cour, ſe déchaîna contre ſon beau-frere, & le Roi parloit de lui en public comme d'un partiſan outré des Eſpagnols. La porte neuve, bouchée depuis bien du temps, étoit celle par laquelle les troupes du Roi devoient entrer. Briſſac, feignant qu'il vouloit la faire murer, en fit tirer la terre, afin qu'on la pût ouvrir. Il y poſta, & à celle de Saint-Denis, les Echevins Neret & Langlois, avec de nombreuſes gardes d'intelligence avec eux.

SECT. X. *Hiſtoire de France.*

Le jour dont on convint pour introduire les

Les troupes du Roi ſont reçues dans Paris.

(*a*) De Thou, l. CIX. Daniel, t. XIV, p. 7.
(*b*) Cayet, t. III. Mém. de Sulli, l. VI & al.
(*c*) Daniel, l. c. p. 8.

Sect. X. *Histoire de France.*

troupes du Roi dans Paris, fut le 22 Mars (*a*). Le Duc de Feria & Don Diegue d'Ibarra furent avertis qu'il se tramoit quelque dessein; ils firent part de leurs soupçons au Comte de Brissac, qui alla les trouver. Il tâcha de les rassurer, & ajouta, que quoiqu'il ne vît rien à craindre, il alloit lui-même faire la ronde sur les murailles; il la fit à minuit, accompagné de quelques Capitaines Espagnols, auxquels le Duc de Feria avoit ordonné en secret de commencer par tuer le Comte, s'il se faisoit quelque mouvement. Ce Seigneur les reconduisit sur les deux heures à leur quartier, & il dit un peu en colere au Duc de Feria, qu'on prenoit trop aisément l'alarme sur des bruits populaires; mais en se retirant, il commanda au corps de garde le plus proche du logis des Espagnols, de tirer sur eux s'ils sortoient (*b*). Les troupes du Roi furent introduites sans bruit, & sur les cinq heures du matin, le Roi entra lui-même par la porte neuve, avec le reste des troupes commandées par le Duc de Retz. Le Comte de Brissac vint au devant de Sa Majesté, & lui présenta une belle écharpe en broderie. Ce Prince l'embrassa, lui donna la sienne, & le fit sur le champ Maréchal de France (*c*). Tout se passa assez tranquillement; un corps de garde de soixante Lansquenets ayant refusé de crier *vive le Roi*, fut taillé en pieces, & deux ou trois Ligueurs qui entreprirent d'ameuter la populace eurent la

(*a*) Le même, p. 9.

(*b*) Cayet, D'Aubigné, t. III, l. IV, c. III. Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II, p. 191.

(*c*) Les mêmes, p. 199. De Thou, l. c.

tête caſſée. Le Cardinal de Pellevé, Archevêque de Reims, le grand incendiaire de la Ligue, étoit alors malade au lit; au moment qu'on vint lui dire que le Roi étoit maître de la ville, & que tout y étoit tranquille, il ſe tourna de l'autre côté ſans dire mot, & expira (*a*). Le Roi alla à Notre-Dame entendre la Meſſe, & fit chanter le *Te Deum*. Après avoir dîné au Louvre, il alla à la porte Saint-Denis pour voir ſortir les troupes d'Eſpagne, qui étoient au nombre de trois mille hommes, & auxquels il accorda les honneurs de la guerre. Le Duc de Feria, Diegue d'Ibarra & Jean-Baptiſte Taxis le ſaluerent profondément en paſſant. Le Roi leur rendit le ſalut, & leur dit en riant: » Recommandez-moi, Meſſieurs, à votre » Maître; mais n'y revenez plus (*b*) «. A cette heure-là toutes les boutiques de Paris étoient déjà ouvertes, & il régnoit dans la ville la même tranquillité que s'il n'étoit rien arrivé. Le Roi récompenſa tous ceux qui avoient eu part à cet heureux événement, & ſe contenta de bannir quelques-uns des plus opiniâtres Ligueurs, & ſur-tout les Eccléſiaſtiques (*c*). Le 30 Mars, le Parlement de Paris, rétabli par ſa réunion avec ceux de Châlons & de Tours, déclara nul tout ce qui s'étoit fait contre l'autorité royale depuis la derniere année du regne de Henri III. Le Recteur de l'Univerſité vint demander humblement pardon au Roi; la Faculté de Théologie caſſa & annulla tous les Décrets qu'elle avoit faits en faveur de la Li-

(*a*) Les mêmes. Mém. p. 204, 205.
(*b*) Daniel, l. c. p. 13.
(*c*) Mezeray, l. c. p. 117.

gue; en ſorte que la tranquillité fut parfaitement rétablie dans la capitale (*a*).

SECT. X. *Hiſtoire de France.*

Rouen & pluſieurs autres villes ſuivent l'exemple de Paris.

Villars, qui avoit ſi bien défendu Rouen pour la Ligue, & que le Duc de Maïenne avoit récompenſé de ce ſervice en lui donnant le titre d'Amiral de France, traita avec le Roi de la reddition de cette ville; le Baron de Roſni fut chargé de ménager cette affaire. Villars demanda douze cent mille livres, ſoixante mille livres de penſion, d'être continué dans ſon gouvernement, & trois autres articles qui étoient plus difficiles encore que les premiers; d'abord, que pendant trois ans ſon gouvernement fût indépendant de celui de la Normandie en général; enſuite, que la dignité d'Amiral lui fût confirmée, & que Feſcamp, qui avoit été remis au Roi, fût uni à ſon gouvernement de Rouen. Le Roi acquieſça à tout, appaiſa le Duc de Montpenſier, qui étoit Gouverneur de Normandie, fit Biron Maréchal de France pour le dédommager de la charge d'Amiral, & ſatisfit auſſi le Gouverneur de Feſcamp (*b*). Quantité d'autres places firent leurs conditions, ou ouvrirent leurs portes ſans rien ſtipuler. Le Duc d'Elbœuf, de la Maiſon de Lorraine, qui s'étoit ſaiſi du gouvernement de Poitiers (*c*) malgré le Duc de Maïenne, ſe déclara pour le Roi, qui le fit Gouverneur de Poitou. Le Maréchal d'Aumont, ſoutenu d'une flotte Angloiſe ſous la conduite du Chevalier Martin For-

(*a*) Cayet, Mém. pour ſervir à l'Hiſt. de France, tome II.

(*b*) Daniel, t. XIV, p. 28. Mém. de Sulli, l. VI.

(*c*) Daniel, l. c.

bisher (*a*), battit les Ligués & les Espagnols en Bretagne, & enleva une partie de cette province au Duc de Mercœur.

SECT. X. *Histoire de France.*

La Champagne & la Provence se soumettent.

Le sieur de Saint-Paul, que le Duc de Maïenne avoit fait Maréchal de France & Lieutenant-Général de Champagne, en usoit fort mal avec le Duc de Guise, Gouverneur de la province (*b*). Ce jeune Prince, qui avoit beaucoup de cœur, lui ayant parlé en faveur des Bourgeois de Reims, qu'il vexoit, Saint-Paul ne se contenta pas de lui répondre d'un ton brusque, mais mit la main sur la garde de son épée. Le Duc tira la sienne, & la lui passa au travers du corps. Les Bourgeois, dont il avoit épousé la querelle, & qui d'ailleurs étoient bien intentionnés pour lui, se soumirent. Immédiatement après, il traita avec le Roi; & quoique ce Prince lui refusât ce qu'il demandoit, il ne laissa pas d'accepter ses propositions, & fit rentrer la province sous son obéissance (*c*). La ville d'Aix s'étant déclarée pour le Roi, Lesdiguieres, par son ordre, chassa le Duc d'Epernon de Provence (*d*); le Roi en donna le gouvernement au Duc de Guise, contre l'avis du Chancelier de Chiverni & d'une partie du Conseil (*e*). Dans l'automne, le Roi assiégea & prit Laon; & ensuite Amiens avec une grande partie de la Picardie se déclara pour lui (*f*). Le Pape conti-

(*a*) Le même, p. 41.
(*b*) Le même, p. 35.
(*c*) Davila, l. XIV, Mezeray.
(*d*) Bouche, Hist. de Provence, Hist. de Lesdiguieres, l. V.
(*e*) Daniel, l. c. p. 37.
(*f*) Le même.

SECT. X. *Histoire de France.*

nuoit toujours son personnage équivoque; après avoir obligé le Duc de Nevers à quitter Rome, & reçu les Agens de la Ligue avec de grands égards, il assura d'Ossat qu'il étoit très-bien disposé pour le Roi, & qu'il ne manqueroit pas de le prouver quand il en seroit temps. Le Duc de Lorraine fit très-sagement la paix, & Balagni, bâtard de Montluc Evêque de Valence, qui avoit le Cambresis, se soumit au Roi, & fut confirmé dans la dignité de Maréchal de France, que le Duc de Maïenne lui avoit conférée.

Le Roi blessé à la bouche par Jean Chastel.

Henri, irrité de la conduite des Espagnols, & prenant meilleure opinion de ses forces qu'auparavant, étoit porté à déclarer la guerre à Philippe, & à attaquer les Pays-Bas; il avoit assurément des raisons, au moins très-plausibles; mais il y étoit encore excité par ceux qui y trouvoient leur intérêt. Gabrielle d'Estrées, sa Maîtresse, vouloit avoir une principauté pour son fils; Balagni, l'homme le plus avare de son temps, avoit envie de piller; le Duc de Bouillon avoit de plus grandes vûes. Sa femme, héritiere de la Maison de la Mark, étoit morte sans enfans, & il retenoit les domaines de cette Princesse, en vertu, disoit-il, d'une donation testamentaire qu'elle lui en avoit faite; il pensoit à les étendre, & en même temps à faire une diversion en faveur du Prince d'Orange, dont il avoit fiancé la sœur (*a*). Le Roi goûta le projet, mais il résolut d'y bien réfléchir. Etant revenu de Picardie à Paris, le jour même de son

(*a*) Mezeray, t. VI, p. 126, 127.

arrivée, qui étoit le 26 Décembre (a), d'autres (b) disent le 27, étant dans sa chambre du Louvre, deux Gentilshommes entrerent, qu'il alloit embrasser, lorsqu'il reçut à la levre un coup de couteau qui lui fit sauter une dent (c). Quelques Historiens disent que ce fut à la levre d'en haut (d), d'autres à celle d'en bas (e); quoi qu'il en soit, l'assassin vouloit le frapper à la gorge, & le coup manqua, parce que le Roi se baissa. Le Comte de Soissons, qui étoit auprès de lui, ayant apperçu un jeune homme qu'il ne connoissoit point, & qui avoit l'air effaré, le saisit, & dit tout haut : *Voilà l'assassin; si ce n'est pas lui, c'est moi.* On vit ensuite le couteau à terre. L'assassin nia d'abord, mais ensuite il avoua son crime (f). Il s'appeloit Jean Chastel, étoit âgé de dix-neuf ans, & fils de Pierre Chastel, riche Marchand Drapier. Ce jeune homme étoit libertin & débauché; effrayé des remords de sa conscience, il se rap-

---

(a) Mém. de Sulli, l. VII, t. II, p. 453, édit. in-8°. 1747.

(b) De Thou, l. CXI.

(c) Le même, Sulli, l. c.

(d) Daniel, p. 61.

(e) De Thou, Mezeray, l. c. p. 127. La question est décidée par la lettre du Roi à Du Plessis-Mornay, du 27 Décembre 1594, où ce Prince dit que le coup ne lui a porté *que dans la face, sur la levre haute du côté droit.* M. de Loménie, dans une lettre au même, du 28 Décembre, dit que Chastel *frappa le Roi en la levre de dessus*: il paroît aussi par ces deux lettres, que le coup se fit le 27, & non le 26. Voy. Mém. de Du Plessis-Mornay, tome II, p. 483 & p. 485.

(f) De Thou, ubi sup.

Sect. X. *Histoire de France.*

pela l'abominable doctrine de ce temps-là, qu'il pouvoit expier ses péchés en tuant le Roi. Elevé chez les Jésuites, il avoit puisé ces principes parmi eux (*a*).

Cela donna lieu à des recherches exactes chez ces Peres, & on trouva dans les papiers du Pere Guignard beaucoup d'écrits de sa main, où il traitoit Henri III de Néron, de Sardanapale, où son assassinat étoit justifié & loué; à l'égard de Henri IV, il disoit, que malgré sa prétendue conversion, il devroit se croire trop heureux, si on se contentoit de le raser, & de le renfermer dans un couvent pour y faire pénitence. Le Parlement condamna par un Arrêt Jean Chastel comme criminel de leze-Majesté, son pere à être banni de Paris à jamais & pour plusieurs années du royaume, parce que son fils lui avoit révélé son dessein, & qu'il n'en avoit pas donné avis, ou ne l'avoit pas renfermé, quoiqu'il l'en eût fortement réprimandé. Le Pere Jean Gueret, sous qui Chastel avoit étudié, fut banni à perpétuité, & le Pere Guignard condamné à être pendu (*b*), non pour avoir composé les horribles écrits trouvés dans ses papiers, mais pour les avoir gardés malgré l'Arrêt, qui défendoit expressément de conserver des pieces de cette nature. La maison de Chastel fut rasée, & on érigea à la place une pyramide; les Jésuites furent bannis (*c*). Les autres Parlemens du royaume

(*a*) Le même & Sulli, l. c. Matthieu, t. II, l. I. Cayet, l. VI, p. 432.
(*b*) Les Auteurs cités.
(*c*) Les mêmes.

suivirent

suivirent l'exemple de celui de Paris, à la réserve de ceux de Bordeaux & de Toulouse, & c'est ainsi que cette affaire finit. Neuf ans après, les Jésuites furent rappelés, malgré les oppositions du Parlement, & les écrits des plus habiles Jurisconsultes du royaume contre eux.

SECT X. *Histoire de France.*

Au commencement de l'année 1595, le Roi fit une nombreuse promotion de Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, pour s'attacher davantage la Noblesse. Il déclara en même temps la guerre à l'Espagne, & prit à son service les troupes de Lorraine, qui faisoient environ six mille hommes (*a*). Le Duc de Maïenne étoit encore maître de la Bourgogne & de quelques places en Picardie, qui incommodoient beaucoup; mais au commencement de Février, Beaune se souleva contre lui; les Bourgeois appelerent à leur secours le Maréchal de Biron, qui s'assura de la ville pour le Roi. Le Duc de Nemours, qui s'étoit sauvé de Pierre-en-Cise, & emparé de Vienne, avec quelques troupes Suisses que le Duc de Savoie lui avoit fournies, tâchoit de bloquer Lyon (*b*). Le Connétable de Montmorency s'étant avancé de ce côté-là avec un corps de troupes, fit lever le blocus & recouvra Vienne. Le Duc de Nemours fut si sensible à cette perte, qu'il en mourut de chagrin; d'autres disent que ce fut de poison.

Henri IV déclare la guerre à l'Espagne. 1595.

Vers la mi-Mai, Autun ouvrit ses portes au Maréchal de Biron (*c*). Encouragés par ces exem-

(*a*) Daniel, l. c. p. *96*, & al.
(*b*) Davila, l. XIV.
(*c*) Daniel, l. c. p. 100. Mezeray, De Thou, l. CXII.

Sect. X. *Histoire de France.*

ples, les habitans de Dijon chasserent le Vicomte de Tavannes, & se déclarerent pour le Roi, qui se rendit peu de temps après en Bourgogne pour commander son armée en personne (*a*). Avant son départ, il chargea du soin des frontieres de Picardie le Duc de Nevers, le Comte de Saint-Pol, le Duc de Bouillon, & l'Amiral de Villars; il nomma le Prince de Conti Chef des Conseils, qu'il laissa à Paris, ce qui chagrina fort le Comte de Soissons; mais le Roi ne l'aimoit point (*b*). Son dessein étoit de contenter l'ambition de sa Maîtresse, par la conquête de la Franche-Comté, pour la donner à son fils César, en réservant la Souveraineté aux Cantons Suisses, afin de les empêcher d'en prendre ombrage, & les engager à protéger ce nouveau Prince, en cas qu'il vînt lui-même à mourir sans laisser d'enfans légitimes. Cette entreprise étoit hasardeuse, & néanmoins le Roi s'y porta avec tant d'ardeur, qu'elle pensa lui couter la vie; & dans cette entreprise, vu la situation de la France, il se montra meilleur pere que Roi, puisque sa mort auroit rallumé une nouvelle guerre civile.

Par une heureuse témérité il fait échouer les desseins des Espagnols, & oblige le Duc de Maienne de se retirer à Châlons-sur-Saone.

Le Roi fit son entrée à Troies le 30 Mai, & de là se rendit en Bourgogne. Il apprit en arrivant que Velasco, Connétable de Castille, étoit entré dans la Franche-Comté avec une armée de quinze mille hommes de pied, & de trois mille chevaux, & qu'il avoit été joint par le Duc de Maïenne (*c*). Henri, appréhendant qu'ils

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Les mêmes.

n'eussent dessein de secourir les châteaux de Dijon & de Talan ; donna ses ordres pour assurer le siége de ces deux places, & en même temps il s'avança à la tête d'un corps de cavalerie, pour retarder la marche des Espagnols, afin qu'on eût le temps de prendre ces deux châteaux. Il ne prit que cinq cents chevaux, & donna rendez-vous à ses troupes à Luz & à Fontaine-Françoise, déterminé à livrer bataille à l'ennemi. S'étant avancé pour reconnoître les Espagnols, il rencontra leur avant-garde, la chargea, & donna les plus grandes preuves de valeur, aux dépens de sa prudence (*a*). Les troupes qu'il attaqua & dispersa étoient celles du Duc de Mayenne, qui alla sur le champ prier le Connétable de ne pas manquer une victoire certaine. L'Espagnol lui répondit gravement, *qu'il savoit ce qu'il avoit à faire* ; & pour le lui prouver, il ne bougea point. Le Duc lui fit alors de fortes instances, pour qu'il lui donnât seulement quinze cents chevaux ; mais ce fut en vain (*b*). Cependant le Roi maintenoit toujours le combat, & il vit arriver fort à propos huit cents chevaux de ses troupes ; ce qui obligea le Connétable à rassembler sa cavalerie & à se retirer (*c*).

Quelques Historiens (*d*) ont dit que le Roi, avec deux cents chevaux, avoit défait une armée de quinze mille hommes ; ce qui est bien éloigné de la vérité. Ce qu'il y a de certain, c'est que par cette heureuse témérité il réussit dans son

(*a*) Mezeray, l. c. p. 134.
(*b*) Daniel, l. c. p. 105, 106.
(*c*) Cayet, tome III.
(*d*) Dupleix, Le Gendre.

SECT. X. *Histoire de France.*

dessein ; les deux châteaux furent pris, & il se trouva en état de donner bataille aux Espagnols. Le Duc de Maïenne, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir du Connétable, & qu'il ne lui restoit plus que deux places, fut sur le point de passer en Savoie. Dans cette fâcheuse situation, le Roi eut la bonté de lui faire dire, que s'il vouloit se retirer à Châlons-sur-Saone, il lui accorderoit une treve de trois mois, pendant laquelle ils pourroient traiter de la paix. Le Duc accepta la proposition sans hésiter (*a*), prit congé du Connétable, sous prétexte de conserver ce qui lui restoit, & alla à Châlons.

Le Roi va à Lyon.

Après avoir fait le dégât dans la Franche-Comté, dont les Suisses ne voulurent pas permettre qu'il fît la conquête, le Roi jugea à propos d'aller à Lyon, où il avoit des affaires importantes. Il fit son entrée dans cette ville avec une grande magnificence ; l'Archevêque, autrefois l'ame de la Ligue, vint à la tête du Clergé lui rendre son obéissance (*b*). M. de Bois-Dauphin, qui tenoit quelques places en Anjou & dans le Maine, traita avec le Roi, & les lui remit. Il étoit un des Maréchaux de la création du Duc de Maïenne : le Roi ne lui permit pas d'en prendre le titre dans le traité ; mais dès qu'il fut signé, & que Bois-Dauphin lui eut rendu son hommage, il le confirma dans sa dignité de Maréchal de France (*c*). Henri se flattoit aussi de conclure la paix avec le Duc de

(*a*) De Thou, l. c. Mezeray, l. c. p. 135.
(*b*) Cayet, t. III.
(*c*) Daniel, l. c. p. 109.

Savoie ; mais il n'y eut qu'une treve (*a*). Lesdiguieres vint à Lyon pour faire sa cour au Roi, & pour recevoir ses ordres ; il s'agissoit principalement de chasser de Provence le Duc d'Epernon, qui y causoit plus d'embarras que jamais ; le Roi lui avoit envoyé une personne de confiance, pour l'engager à quitter le gouvernement de cette province, avec ordre de lui dire, que s'il n'obéissoit au plus tôt, il iroit lui-même l'en chasser ; le Duc répondit en furie : » Hé bien, » qu'il vienne, je lui servirai de Fourrier, » non pas pour lui préparer des logis, mais » pour brûler tous ceux qui seront sur son passage (*b*) «.

SECT. X. *Histoire de France.*

Cette réponse insolente fit moins de peine au Roi que la nouvelle qu'il apprit, que le Duc, malgré toutes ses protestations de fidélité, s'étoit vendu à l'Espagne, & que le Roi Catholique lui donnoit une pension considérable tous les mois (*c*). Ce qui consola le Roi, c'est qu'après des peines infinies & une patience sans exemple, le Pape lui donna, quoique d'une façon peu agréable, l'absolution le 17 Septembre, en la personne de ses deux Agens, du Perron & d'Ossat (*d*), qui tous deux furent dans la suite honorés de la pourpre. Mais tandis que, joyeux de ces bonnes nouvelles, le Roi s'amusoit à Lyon avec sa Maî-

(*a*) Cayet, ubi sup.
(*b*) Histoire de Lesdiguieres, l. V. Bouche, Hist. de Provence, l. X. Daniel, p. 115.
(*c*) Lett. d'Ossat, t. II, Lettre du 17 Janvier 1596.
(*d*) Davila, l. XIV, Mezeray, Lett. d'Ossat, t. I, p. 478-492.

Sect. X. Histoire de France.

treſſe, les affaires changerent de face en Picardie; les Eſpagnols parurent être dans le deſſein de montrer qu'ils pouvoient faire la guerre avec plus de ſuccès pour eux-mêmes, que pour ſoutenir leurs Alliés, qu'ils avoient ſecourus quelquefois, mais jamais appuyés bien ſérieuſement.

Le Comte de Fuentes prend Dourlens & Cambrai.

Au commencement de la campagne, le Duc de Longueville, qui entroit à cheval dans Dourlens, fut tué (*a*) d'une balle de mouſquet, lorſque la garniſon faiſoit une ſalve pour lui faire honneur. D. Pedre de Guſman, Comte de Fuentes, aſſiégea le Catelet avec une armée de quinze mille hommes & un bon train d'artillerie. De ſon côté, M. d'Humieres projeta de ſurprendre Ham, ville forte, où les Eſpagnols avoient une garniſon de ſeize cents hommes, outre les troupes du Duc d'Aumale qui étoient dans le château. L'entrepriſe réuſſit; mais il en couta la vie à d'Humieres & à pluſieurs autres Officiers qui furent tués dans l'attaque, & les François irrités firent main baſſe ſur la garniſon (*b*). Le Catelet s'étant rendu, le Comte de Fuentes inveſtit Dourlens, ſecondé du ſieur de Roſne, à qui le Roi avoit refuſé de le confirmer dans la dignité de Maréchal de France. Le Duc de Nevers avoit deſſein de venir ſe mettre à la tête de l'armée Françoiſe pour ſecourir la place; mais le Maréchal de Bouillon, le Comte de Saint-Pol & l'Amiral de Villars, qui n'avoient pas envie d'être commandés par le Duc, réſolurent de le prévenir avant ſon arrivée. Quand ils voulurent exé-

(*a*) Cayet, ubi ſup.
(*b*) De Thou, l. c. Daniel, p. 124.

cuter leur dessein, ils ne furent pas d'accord, & leur division le fit échouer; l'Amiral & Sesseval furent faits prisonniers & massacrés de sang froid, parce qu'ils avoient abandonné la Ligue. Dourlens fut pris bientôt après. Le Parlement de Paris, irrité de la part que le Duc d'Aumale avoit à cette affaire, le déclara criminel de leze-Majesté au premier chef, & son effigie, vêtue à l'Espagnole avec l'écharpe & les jarretieres rouges, fut traînée par le Bourreau & coupée en quatre quartiers (*a*). Le Comte de Fuentes attaqua ensuite Cambrai, & en partie par force, en partie par l'assistance des habitans, il se rendit maître de la ville & de la citadelle. Aussi-tôt que Henri eut la nouvelle du siége de cette place, il partit pour venir la secourir, mais il apprit en chemin qu'elle étoit rendue. Il vouloit néanmoins poursuivre sa route, & sur ce que le Duc de Nevers lui représenta l'inutilité de ce voyage, le Roi, qui étoit vif, lui fit une réponse si brusque, que le Duc en tomba malade & mourut au bout de quinze jours (*b*), après avoir refusé une visite que le Roi vouloit lui faire. Il passoit pour un des plus vaillans hommes de son temps, & étoit d'une probité à toute épreuve. Le Roi ayant assemblé les troupes qu'il destinoit pour le secours de Cambrai, fit bloquer la Fere. En attendant, ce Prince étoit fort embarrassé à concilier les demandes qu'on lui faisoit de la part de Rome, avec celles des Huguenots, ses anciens amis.

(*a*) Les mêmes.

(*b*) Matthieu, Hist. de Henri IV, l. II.

SECT. X. *Histoire de France.*

La paix conclue avec le Duc de Maïenne. 1596.

Au commencement de l'année 1596, le Roi finit son traité avec le Duc de Maïenne, & en publia les articles par un Edit fait à Folembrai, dans le mois de Janvier. Dans cet Edit (*a*), le Roi parle du Duc en termes honorables, promet un entier oubli du passé, le décharge de tout compte des deniers publics; le rétablit lui & les siens dans tous leurs biens; déclare qu'il n'y a aucune charge contre les Princes & les Princesses de sa Maison sur le meurtre du feu Roi, lui laisse pour six ans Châlons-sur-Saone, Seure & Soissons pour villes de sûreté, & le gouvernement de Châlons à son fils aîné, en le détachant de celui de Bourgogne; se charge d'acquitter ses dettes jusqu'à la concurrence de trois cent cinquante mille écus, & de mettre toutes ses dettes publiques au nombre de celles de la Couronne. Plusieurs trouverent ce traité trop avantageux au Duc, & il parut extraordinaire à tout le monde que le Roi eût traité avec lui expressément comme Chef de parti, en promettant oubli du passé à tous ceux qui avoient suivi le Duc, & qui voudroient être compris dans le traité. Quelques-uns l'attribuent à Gabrielle d'Estrées; mais il y a plus d'apparence que d'autres motifs y engagerent le Roi.

Quelque favorables que fussent les conditions, le Duc auroit pu en obtenir de plus avantageuses, s'il avoit traité plus tôt. Mais il avoit toujours déclaré qu'il attendoit l'absolution du Pape, qu'il vouloit traiter comme Chef de la Ligue, &

(*a*) De Thou, l. CXV, Daniel, l. c. p. 151, Mezeray, l. c. p. 150.

que tous ses engagemens publics & particuliers fussent remplis. Il resta ferme à cet égard, & par-là se fit estimer du Roi. Ce Prince étoit persuadé que le Duc connoissoit à fond les affaires & les intérêts du royaume, tant au dedans qu'au dehors; & il éprouvoit de si fâcheux effets du ressentiment du Duc d'Aumale & du sieur de Rosne, qu'il résolut de ne pas forcer un homme du poids du Duc de Maïenne à se jeter entre les bras des Espagnols. Il considéra que depuis le commencement de la guerre, le Duc avoit toujours témoigné un grand respect pour sa personne, & que quelques fautes qu'il eût faites, il lui avoit évidemment sauvé la couronne, en empêchant les Etats de procéder à l'élection d'un Roi; élection qui auroit été suivie d'une guerre longue, incertaine, & peut-être malheureuse (*a*). Bientôt après, il vint trouver le Roi à Monceaux, que ce Prince avoit donné avec le titre de Duché à la belle Gabrielle; le Roi lui fit un accueil des plus favorables, qui l'attacha le reste de sa vie à son service.

SECT. X. Histoire de France.

Il parut alors à Reims un certain François la Ramée, qui prétendoit être le légitime Roi de France. Il se disoit fils de Charles IX & d'Elisabeth d'Autriche, femme de ce Prince; il débitoit que la Reine-mere l'avoit fait exposer, & qu'il avoit été élevé comme le fils du Gentilhomme dont il portoit le nom. Quelques Seigneurs donnoient dans ces chimeres. Il paroît que cet homme étoit autant fanatique qu'imposteur; on le

Imposteur nommé la Ramée.

(*a*) Matthieu, Mezeray, Daniel.

condamna à être pendu, & il fut exécuté (*a*).

Sect. X. *Histoire de France*

Les Ducs de Joyeuse & de Nemours se soumettent.

Le Duc de Joyeuse, qui, après la mort de son frere, étoit sorti de chez les Capucins & avoit quitté le nom de Frere Hugue pour se mettre à la tête d'une des armées de la Ligue, fit aussi sa paix, rendit Toulouse, & fut fait Maréchal de France. Le nouveau Duc de Nemours prit le même parti, & fut bien traité (*b*).

Le Duc de Guise surprend Marseille.

Le Duc de Guise se trouvoit assez embarrassé dans son gouvernement de Provence; il avoit affaire aux Espagnols, aux Ligueurs, au Duc de Savoie & au Duc d'Epernon, avec peu d'argent & peu de troupes. Dans cette fâcheuse situation, il forma le projet de surprendre Marseille, quoiqu'il y eût une flotte Espagnole dans le port. Il eut le bonheur d'en venir heureusement à bout, par le moyen d'un Corse, nommé *Pierre de Libertat*, & au hasard de sa propre vie. Quand Henri IV en reçut la nouvelle, il dit plein de joie, *c'est maintenant que je suis Roi* (*c*). Bientôt le Duc de Guise poussa si vivement le Duc d'Epernon, que celui-ci songea à se retirer; & les Provençaux, afin de hâter son départ, lui firent un présent de cinquante mille écus, & un de trente mille pour les Officiers de ses troupes. Le Duc d'Epernon osa encore se rendre à la Cour, & le Roi lui donna, peu de temps après, le gouvernement du Limousin (*d*), plutôt par politique que par inclination.

(*a*) Daniel, t. XIV, p. 156.
(*b*) Le même, p. 153.
(*c*) Le même, p. 165.
(*d*) Le même, p. 167.

Le Cardinal Albert fait avec succès une irruption en France.

Le blocus de la Fere, qui avoit duré tout l'hiver, fut changé en siége, que le Roi commandoit en personne. Le Cardinal Archiduc Albert avoit pris le gouvernement des Pays-Bas; il avoit apporté beaucoup d'argent, & amené de nouvelles troupes; en sorte qu'outre le corps d'armée qu'il opposoit aux Etats des Provinces-Unies, il pouvoit en former une de vingt mille hommes, bien pourvue d'artillerie, avec laquelle il résolut de porter la guerre en France; & un incident extraordinaire le mit en état de faire beaucoup plus qu'il ne se proposoit. Henri, par des raisons particulieres, n'avoit pas voulu comprendre le sieur de Rosne dans le traité d'accommodement avec le Duc de Maïenne. Une de ces raisons étoit, qu'il avoit commencé à faire sonder lui-même de Rosne, pour l'engager à quitter les Espagnols. De Rosne s'y trouva fort disposé, & fit dire au Roi, qu'il devoit vingt mille écus à Bruxelles, & que si Sa Majesté vouloit lui fournir de quoi s'acquitter de cette dette, il ne tarderoit pas à se rendre auprès de sa personne pour lui offrir ses services (*a*).

Cette négociation ne fut pas assez secrete, & les Espagnols en eurent connoissance. L'Archiduc manda de Rosne, qui, en se rendant chez lui, reçut un billet avec ces mots : *Sauvez-vous, si vous pouvez; autrement vous êtes perdu.* Il déchira le billet après l'avoir lu, continua son chemin & entra dans la salle où se tenoit le Conseil, en faisant bonne contenance; il leur dit : Messieurs j'étois sur le point de vous venir

(*a*) Le même, p. 169.

trouver, pour vous faire une proposition de la derniere importance. On le pria de se retirer pour un moment. D. Diegue d'Ibarra, qui haïssoit le Duc de Maïenne & tous ceux qui étoient à lui, fut d'avis de le punir sans l'entendre; mais le Comte de Fuentes représenta que de Rosne avoit rendu de grands services, que c'étoit un habile Officier, & qu'il étoit capable d'exécuter de grands desseins, de sorte qu'il fut résolu de l'écouter (a). De Rosne proposa de se rendre maître de Calais, & assura que la chose étoit non seulement possible, mais fort aisée. On fut charmé de son projet, & il se tira ainsi du mauvais pas où il se trouvoit. On lui laissa la conduite de l'entreprise, & avant que Henri fût bien instruit du danger, les principaux postes furent forcés & la ville prise. Le mauvais temps empêcha les Hollandois de secourir la place, & les Anglois qui pouvoient le faire, le refuserent (b). Le Roi, qui s'étoit avancé dans le voisinage avec un corps de cavalerie, retourna à son camp devant la Fere. Calais se rendit le 22 Avril (c). La Fere capitula le 22 Mai (d); c'étoit une place importante: mais le Roi eut beaucoup de chagrin de la perte d'Ardres, prise le lendemain par le sieur de Rosne, qui en avoit entrepris le siége, malgré l'opposition de presque tout le Conseil de guerre Espagnol. Il ne jouit pas long-temps de la gloire qu'il avoit acquise; il fut

(a) De Thou, l. CXVI, Daniel, l. c. p. 170.
(b) Voyez la Note II.
(c) Mezeray, Daniel, p. 174.
(d) Les mêmes.

tué la même année par un boulet de canon, au siége de Hulst (*a*).

Sect. X. Histoire de France.

Embarras du Roi.

Le Cardinal de Médicis, que le Pape avoit envoyé en qualité de Légat en France, fit son entrée à Paris le 25 Juillet, & le Roi eut tout lieu de se louer de sa conduite. Il reçut froidement des gens qui avoient envie d'exciter de nouvelles disputes entre le Roi & la Cour de Rome, & fit tout ce qui dépendoit de lui pour maintenir la tranquillité du royaume (*b*). Le Roi ne laissoit pas d'avoir encore bien des embarras. Le Duc de Mercœur, qui se soutenoit en Bretagne par le secours des Espagnols, amusa le Roi par des négociations peu sinceres, quoique Henri eût permis à la Reine douairiere, sœur du Duc, d'aller le voir, & de lui offrir tout ce qu'il pouvoit désirer. Les Huguenots, poussés par les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, furent sur le point de prendre des résolutions dangereuses, que le Roi eut bien de la peine à prévenir (*c*). D'ailleurs l'argent lui manquoit au point, que dans son camp devant la Fere, il n'avoit pas les choses les plus nécessaires à la vie (*d*).

Henri ne perdit pourtant pas courage; il envoya le Maréchal de Biron dans l'Artois, où il fit le dégât comme les Espagnols l'avoient fait en France. L'état de ses affaires l'obligea à faire une alliance offensive & défensive avec l'Angleterre &

(*a*) Cayet, t. III, Daniel, p. 179.

(*b*) De Thou, l. c. Daniel, p. 182.

(*c*) Le même, p. 185 & suiv.

(*d*) Le même, p. 189.

SECT. X. *Histoire de France.*

les Etats-Généraux (*a*); & pour mettre ordre aux affaires du royaume, il convoqua une assemblée des Notables à Rouen; on y fit quelques bons réglemens, & on prit quelques mesures pour contenter les Huguenots (*b*). La Reine d'Angleterre envoya au Roi l'Ordre de la Jarretiere, comme une marque de la sincérité de sa réconciliation avec lui (*c*). Les Huguenots, qui avoient transféré leur assemblée de Loudun à Vendôme, & de là à Chatelleraut, continuoient à causer beaucoup de trouble au Roi, malgré tout ce qu'il pouvoit faire pour les tranquilliser (*d*). Il soupçonna dans leur procédé plus de faction & d'intrigue que de zele de religion; car tandis que le royaume étoit attaqué, ils fortifioient leurs places & y mettoient des garnisons, au lieu de lui envoyer des troupes; & pour fournir à la dépense, ils saisirent les deniers royaux. Dans leurs Requêtes, ils prenoient des libertés, qui chagrinoient d'autant plus le Roi, que les zélés Catholiques en témoignoient une maligne joie, & que les Ducs de Savoie & de Mercœur demandoient des conditions plus avantageuses qu'auparavant, & paroissoient moins portés à la paix que jamais.

Surprise d'Amiens par les Espagnols. 1597.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'un événement imprévu consterna le Roi & toute la France (*e*). Don Ferdinand Tello Portocarrero, Gouverneur de Dourlens, forma le projet de surprendre

(*a*) De Thou, ubi sup.
(*b*) Sulli, Mém. l. VII.
(*c*) Cambdeni, Annal. Elisabeth, p. 732.
(*d*) Sulli. l. c.
(*e*) De Thou, l. CXVIII.

Amiens. Le Roi, qui ſavoit que cette place étoit expoſée, avoit eu deſſein d'y envoyer quelques Compagnies Suiſſes; mais les Bourgeois s'y étoient oppoſés, & de peur de les mécontenter, le Roi n'avoit pas voulu les contraindre à recevoir cette garniſon. Portocarrero, pour mieux prendre ſes meſures, y étoit venu pluſieurs fois déguiſé, tantôt d'une maniere, tantôt de l'autre. A la fin il exécuta ſon deſſein, & ſe rendit maître de la place, le 11 Mars, ſans grande effuſion de ſang (*a*).

Roſni encourage le Roi.

La nouvelle de ce malheur toucha plus le Roi que tout ce qui lui étoit jamais arrivé. Il envoya chercher le Baron de Roſni, & ſe plaignit vivement à lui, qu'il étoit environné de difficultés & de dangers, & qu'il n'avoit nul moyen de ſe défendre; que les Huguenots étoient ſur le point de ſe révolter d'un côté, & que de l'autre les Eſpagnols le pouſſoient vivement; que le petit nombre de troupes qu'il avoit ne méritoit guere le nom d'armée, & que la diſette d'argent, quoique très-grande, ne l'étoit pas autant que le manque de reſſources & de crédit. Roſni le conſola, & lui promit un projet qui le tireroit de peine. Au bout de quelques heures, il revint avec un Mémoire, qui releva le courage du Roi; ce Prince le copia de ſa propre main, & réſolut de s'en faire honneur, non pour diminuer le prix du ſervice que le Baron lui rendoit, mais pour y donner plus de poids. L'affaire réuſſit; il leva par prêt volontaire trois cents mille écus, engageant ſa parole royale, de les rembourſer avec l'intérêt

(*a*) Cayet, t. III, D'Aubigné, t. III, l. IV, c. XVII.

dans deux ans ; il augmenta la gabelle, & tira des Financiers deux millions & demi de livres, qu'ils céderent, pour se mettre à couvert de toutes recherches. Pour prévenir à l'avenir les malversations, il confia l'administration des Finances au Baron de Rosni (a). A la faveur de ces mesures, il se trouva en état d'assiéger Amiens.

Sect. X. Histoire de France.

Embarras où se trouve le Roi.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs nécessaires, le Roi fut obligé de venir à Paris, par les fâcheux restes d'une maladie que ses excès lui avoient causée ; il passa trois semaines dans sa chambre fort tristement. Quelques-uns de ceux qui étoient auprès de lui, & qui n'étoient pas d'humeur à lui cacher la vérité, lui firent connoître le véritable état de ses affaires, qui n'avoit jamais été si mauvais. La prise d'Amiens avoit refroidi cet empressement qu'on avoit auparavant à demander grace, & à expier ses fautes en donnant du secours. C'étoit un souffle qui ranimoit les débris de la Ligue mourante ; & le Duc de Mercœur, qui avoit persisté dans sa révolte, sur l'espérance de quelque changement de cette nature, recevoit à bras ouverts ceux qui se retiroient en Bretagne, & encourageoit tous ceux qui pouvoient faire révolter de petits châteaux ou des villages dans son voisinage. Le Duc de Savoie faisoit la guerre fort vivement, & il auroit fait bien du mal à la France, si Lesdiguieres, sans aucun secours, n'avoit fait avorter ses desseins. Le Duc de Florence, qui avoit été un des premiers à reconnoître le Roi, le crut alors si dénué de ressources, que, sans chercher de pré-

(a) Mém. de Sulli, l. IX.

texte ;

texte, il s'empara de l'isle & du château d'If, qui commande en quelque façon le port de Marseille (*a*). Mais ce qui chagrinoit le plus le Roi, c'étoit que les Ducs de Montpensier, de Bouillon & de la Trimouille faisoient tous leurs efforts pour former un tiers parti, sous le nom de *Bons François*, & sous la protection de la Reine d'Angleterre (*b*); en conséquence de cet étrange projet, les Huguenots refusoient de lui envoyer des troupes, sous prétexte qu'ils appréhendoient une nouvelle Saint-Barthelemi en pleine campagne; scene affreuse, dont la seule idée faisoit horreur au Roi! Dans cette perplexité, le Roi eut recours au Parlement, mais d'un ton bien différent de celui qu'il avoit employé pour faire enregistrer l'Edit en faveur du Duc de Maïenne. Cependant il fut plus heureux que son prédécesseur; ses disgraces toucherent; ses anciens amis s'attacherent plus fortement à lui, & les nouveaux firent des efforts auxquels il ne s'attendoit point, & qui justifioient sa conduite à leur égard.

SECT. X. Histoire de France.

Siége d'Amiens, & prise de cette place.

Le Baron de Rosni écrivit fortement aux Huguenots sur leur procédé, & leur représenta la folie de former un parti contre un Prince qui étoit porté à faire pour eux tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement demander. Lesdiguieres, sur lequel ils comptoient beaucoup, leur signifia qu'il désapprouvoit leur conduite, & que s'ils continuoient, il tourneroit ses armes contre eux. A la fin, le crédit de Rosni, les menaces

(*a*) Mezeray, t. VI, p. 171.
(*b*) Le même, p. 170.

Sect. X. *Histoire de France.*

de Lesdiguieres, & la condescendance du Roi qui leur accorda tout ce qu'ils demandoient, parvinrent à les tranquilliser, & le tiers parti s'évanouit. Le Duc de Maïenne se donna beaucoup de mouvement; il dit à ses anciens amis, que l'unique moyen de prouver qu'ils avoient agi auparavant par principe, étoit de n'épargner ni leurs personnes ni leurs bourses pour le service du Roi; la Reine d'Angleterre envoya quatre mille hommes de pied; & quand le Roi se rendit en personne au siége d'Amiens, son armée grossit en peu de temps jusqu'à trente mille hommes (*a*). Mais pendant qu'il avoit pris ses mesures, les Espagnols avoient fortifié Amiens; il y avoit une nombreuse garnison, commandée par Portocarrero: ce Gouverneur faisoit de fréquentes sorties; heureusement pour les François, il fut tué d'une mousquetade (*b*).

Les assiégés élurent alors pour Gouverneur Don Jérôme Caraffe, Marquis de Montanegre, homme d'un grand sang froid, mais intrépide. Il suivit le plan de son prédécesseur, fit des retranchemens dans la ville, & donna le temps à l'Archiduc de marcher à son secours avec une armée de vingt-cinq mille hommes de vieilles troupes, & les meilleures qui fussent au service d'Espagne. Leur approche causa de grands débats dans le Conseil du Roi. Le Maréchal de Biron fut d'avis d'aller combattre les ennemis; le Duc de Maïenne s'y opposa fortement. Le Roi prenant la parole, lui demanda ce qu'il ju-

(*a*) Mezeray, l. c. p. 173.
(*b*) Daniel, l. c. p. 220. Mezeray, p. 175.

geoit donc à propos de faire? » Votre dessein, » Sire, reprit le Duc, est de prendre Amiens, » & non de gagner une bataille. Vos retran- » chemens sont très-forts; laissez votre armée » derriere, & ne mettez pas votre royaume au » hasard avec une armée égale à la vôtre, & » composée d'excellentes troupes. Je connois les » Espagnols, ils ne hasarderont pas volontiers, » & n'entreprendront pas de vous forcer (a) «. Le Roi s'en tint à cet avis. L'Archiduc s'avança vers les lignes, & une terreur panique saisit ceux qui étoient dans les tranchées, de sorte qu'ils prirent la fuite. Mais le grand feu de l'artillerie Françoise arrêta les Espagnols, & l'Archiduc, par un excès de précaution, perdit une occasion favorable. S'étant néanmoins avancé pour attaquer l'endroit le plus foible des retranchemens, le Duc de Maïenne posta si bien six pieces de canon, qu'elles firent un terrible effet parmi les Espagnols, qui se retirerent. S'ils avoient avancé seulement deux cents pas, ils auroient réussi. Le Duc fit fortifier les endroits foibles du retranchement, de façon que le lendemain l'Archiduc n'osa l'attaquer, & prit le parti de se retirer. Amiens se rendit à des conditions honorables le 25 Septembre (b). Le Roi porta lui-même les nouvelles de la prise de la place à Arras, où l'Archiduc étoit malade; il s'avança avec son armée jusque près des murs de la ville, & la salua de quelques volées de canon. Il résolut de finir la campagne par le siége de

(a) Daniel, p. 223, 224.

(b) Le même, p. 224 & suiv. Mezeray, p. 177, 178. De Thou, l. c.

SECT. X. *Histoire de France.*

Dourlens, pour éloigner l'ennemi davantage de ses frontieres; mais la mauvaise saison & la fatigue de ses troupes l'obligerent à décamper : en sorte qu'il auroit mieux valu ne point entreprendre ce siége (*a*).

Changement favorable dans les affaires du Roi.

Le Roi fut reçu à Paris avec de grandes démonstrations de joie. Ses affaires avoient entiérement changé de face, & il se voyoit sur le point d'être tout-à-fait maître de son royaume. Lesdiguieres, quoique contraint de lever de l'argent sur son crédit, avoit déconcerté tous les desseins du Duc de Savoie, malgré les secours que lui donnoit l'Espagne; il avoit pris cinq ou six places, battu plusieurs fois ses troupes, & repoussé son armée quand elle l'avoit attaqué dans son camp : en sorte que le Duc, fatigué par ce vieux renard, ainsi qu'il appeloit Lesdiguieres, qu'il n'avoit jamais pu surprendre, commença à penser sérieusement à la paix (*b*), & sur-tout lorsqu'il apprit que le Roi Catholique avoit dessein de la faire par la médiation du Pape. Henri étoit fort porté à conclure avec l'un & l'autre, quoiqu'il eût découvert que la Cour de Madrid avoit encore des partisans dans Paris, restes de la faction des Seize, qui avoient tenu des assemblées après la surprise d'Amiens. Ils furent surpris; sept furent pendus, & d'autres bannis. Deux Avocats, l'un de Beauvais & l'autre de Paris, qui servoient au Duc de Mercœur à entretenir commerce en Flandre avec l'Archiduc, furent, par Arrêt du Parlement, rompus vifs dans la place de

(*a*) Mezeray, p. 179.
(*b*) Daniel, l. c. p. 240.

Greve. Mais le Roi fit grace à un Chartreux, nommé *Pierre Ouin*, Breton de naiſſance, que les Eſpagnols avoient engagé à gagner quelque ſcélérat pour tuer le Roi : celui à qui il en avoit parlé étoit mort, & lui-même ſe découvrit par ſon indiſcrétion; il fut arrêté; on lui fit ſon procès dans les formes, & le Roi lui pardonna (*a*). Il conſentit auſſi que le Maréchal de Briſſac, qui commandoit en Bretagne, fît avec le Duc de Mercœur, pour le reſte de l'année, une treve qui devoit commencer à la mi-Octobre; il envoya M. de Villeroi ſur la frontiere, pour régler avec M. Richardot, Miniſtre de l'Archiduc, le lieu & le temps des conférences. Le Duc de Luxembourg, qui avoit été déjà deux fois à Rome, y retourna en qualité d'Ambaſſadeur du Roi, & fut fort bien reçu; mais d'Oſſat, un des plus habiles & des plus integres Miniſtres du Roi, eut toujours le ſecret des affaires. A cet égard, Henri fut plus heureux que la plupart de ſes prédéceſſeurs; la France n'a jamais eu ni de plus habiles Miniſtres, ni de plus grands Capitaines que ſous le regne de Henri IV.

SECT. X. Hiſtoire de France.

Réduction de la Bretagne. 1598.

Pendant que ſes Miniſtres traitoient de la paix, le Roi méditoit une expédition pour achever de rétablir la tranquillité au dedans du royaume. Dans cette vûe, il envoya le Connétable pour commander en Picardie avec un petit corps d'armée, ſachant bien que les Eſpagnols n'avoient ni la volonté ni les forces néceſſaires pour rien entreprendre; & il donna ordre au Maréchal de Briſſac de recommencer la guerre en Bretagne,

(*a*) De Thou, ubi ſup.

Sect. X. *Histoire de France.*

& de n'écouter aucune propoſition. Le Maréchal exécuta ſes ordres avec courage & bonheur. Au commencement de Février, Henri ſe mit en marche pour la Bretagne avec deux mille chevaux & douze mille hommes de pied. A ſon approche, ſix ou ſept des principaux Seigneurs ſe ſoumirent & firent leur paix (*a*). Le Duc de Mercœur en fut ſi conſterné, qu'il réſolut de faire ſon accommodement aux meilleures conditions qu'il pourroit. Il fut la dupe de ſa politique juſqu'à la fin; dans les commencemens il s'étoit flatté d'obtenir le Duché de Bretagne en vertu des droits prétendus de ſa femme; & alors il ne doutoit pas qu'il ne fût compris dans le traité de paix, en qualité d'Allié de l'Eſpagne. Mais ſe voyant ſur le point d'être attaqué par une armée royale, & d'être abandonné en même temps de ſes partiſans, il fut contraint d'avoir recours à un expédient, qui, quoiqu'il lui réuſsît au delà de ſes eſpérances, étoit une reſſource peu agréable pour lui-même, & très-mortifiante pour la Ducheſſe ſa femme, héritiere de la Maiſon de Penthievre, & une des femmes les plus orgueilleuſes de France; ce qu'il y eut de plus humiliant pour elle, c'eſt qu'elle fut obligée d'aller elle-même trouver le Roi à Angers, & d'en faire la propoſition (*b*). C'étoit de marier leur fille unique au fils naturel du Roi, que les courtiſans appeloient *Céſar-Monſieur*, pour plaire au pere & pour flatter la mere. La propoſition fut acceptée; le

(*a*) Mezeray, p. 185, Daniel, p. 245.

(*b*) Daniel, l. c. Mém. de Sulli, l. IX, t. III, p. 180.

Roi donna à son fils le Duché de Vendôme, & après la mort de sa mere, celui de Beaufort. De son côté, la jeune Princesse devoit avoir les Duchés d'Etampes, de Penthievre & de Mercœur. Le Duc fut aussi obligé de se démettre du gouvernement de Bretagne en faveur de son gendre. Pour mettre la derniere main à cette affaire, le Roi fit fiancer d'abord le jeune couple, & bénir peu après le mariage par le Cardinal de Joyeuse, avec la même magnificence que si c'eût été un fils de France légitime (*a*). Le Roi alla ensuite à Rennes tenir les Etats de Bretagne, & de là à Nantes. Dans l'espace de deux mois qu'il demeura dans cette province, il amassa douze cent mille écus en argent comptant, dont les deux tiers provenoient du don des Etats : ce secours vint fort à propos, l'épargne étoit presque épuisée par les dépenses de la guerre, & par les grandes sommes qu'avoit couté au Roi l'établissement de son fils, qui devint par-là un des plus riches de France.

Sect. X. Histoire de France.

Edit de Nantes.

Les Réformés avoient aussi changé d'idées, & ils travailloient à faire régler définitivement leurs affaires. Ils avoient suivi le Roi de Blois à Nantes, & ce fut là qu'ils obtinrent enfin le fameux Edit qui porte le nom de cette ville, qui leur procura du repos pour un temps, & qui auroit dû leur assurer à perpétuité un établissement solide en France. Les Commissaires de la part du Roi étoient MM. de Schomberg, De Thou, Jeannin & de Calignon; ceux des Réformés, les sieurs Constans, la Mothe, de Cases & Cha-

(*a*) Sulli, ubi sup. p. 181.

mier, Ministre de Montelimar, & un des hommes les plus illustres de leur Communion. Quelques-uns (*a*) lui font honneur de la composition de l'Edit, qui étoit bien conçu, & très-favorable aux Réformés. Il est certain qu'en ce que le Roi fit pour eux, il y eut au moins autant de politique & de crainte, que de reconnoissance & d'affection. D'une part, ils l'avoient fort aliéné d'eux par leur conduite & par l'ingratitude de leurs Chefs, qui ne cherchoient qu'à se rendre redoutables, sous prétexte de zele de Religion. De l'autre, les Seigneurs de la Ligue Catholique lui avoient rendu depuis peu d'importans services, & témoignoient beaucoup de zele pour sa personne & pour son gouvernement. Mais la crainte qu'il eut, que si les Huguenots prenoient les armes, ils n'appelassent encore des Etrangers dans le royaume, qu'ils ne retardassent la paix avec l'Espagne, & ne lui fournissent un prétexte de renouveler la Ligue, le détermina à leur accorder des conditions avantageuses. Mais sur-tout le désir extrême d'avoir la paix, pour remédier aux abus & aux griefs dont ses sujets de tous les ordres se plaignoient, l'engagea à accorder cet Edit, & à le maintenir après l'avoir donné, avec cette fermeté digne d'un Roi, qui peut se rendre témoignage qu'il n'a eu en vûe que la tranquillité générale & le bien public, & que ce qu'il a fait peut y contribuer (*b*). Henri étoit également éloquent & ferme, quand il étoit bien sûr que ses mesures étoient justes.

(*a*) Varillas, Bayle.
(*b*) Voyez la Note III.

Les conférences pour la paix avec l'Espagne continuoient toujours heureusement à Vervins, sous la médiation du Cardinal de Florence, Légat du Pape, & de François de Gonzague, Evêque de Mantoue, Nonce du Pontife. Les Plénipotentiaires de France étoient Messieurs de Bellievre & de Silleri, qui furent successivement Chanceliers de France; de la part de l'Archiduc, le seul par qui le Roi d'Espagne eût voulu traiter, c'étoient le Président Richardot, le Commandeur de Taxis & le sieur Verreyken, qui occupoit un emploi considérable dans les Pays-Bas (*a*). Comme de part & d'autre on souhaitoit fort la paix, elle auroit été bientôt conclue, sans les égards qu'on devoit aux Alliés. La Reine d'Angleterre envoya en France le Chevalier Robert Cecil, & les Etats-Généraux, le Comte Justin de Nassau, pour engager le Roi à ne point faire la paix, & même pour lui proposer de faire un nouveau traité d'alliance, par lequel les Puissances Maritimes s'engageroient à lui fournir un corps de troupes pour grossir son armée, & de les soudoyer eux-mêmes (*b*). Le crédit de la Cour de Rome, & les avantages que le Roi se promettoit de la paix, le déterminerent à rejeter ces offres, & à faire tous ses efforts pour faire entrer ses Alliés dans ses vûes, & les engager aussi à faire la paix avec l'Espagne. Ils ne voulurent absolument point se rendre, non que la Reine fût opposée à la paix, mais

(*a*) De Thou, l. CXX, Mezeray, t. VI, p. 182. Dan. l. c. p. 267.

(*b*) Mém. de Sulli, t. III, l. IX, p. 198.

SECT. X. *Histoire de France.*

parce qu'elle étoit résolue de ne pas séparer ses intérêts de ceux de la République; & les Etats ayant intercepté quelques lettres de Philippe, étoient trop bien instruits des sentimens de la Cour de Madrid, pour penser à faire la paix (*a*). De leur côté, les Espagnols eurent bien de l'embarras avec le Duc de Savoie, qui ne vouloit point consentir à la restitution du Marquisat de Saluces, quoiqu'il l'eût enlevé à la France en temps de paix. A la fin, on convint de remettre l'affaire à l'arbitrage du Pape. Le traité de Vervins fut signé le 2 Mai (*b*); mais il ne fut publié que le 12 Juin, pour donner quelque satisfaction à la Reine d'Angleterre, & aux Etats, qui ne laisserent pas de blâmer fort le procédé du Roi; & quoique les derniers eussent le plus de sujet d'en être mécontens, la premiere en parut la plus piquée. Cette grande affaire, qui avoit été terminée dans l'espace de quatre mois, fit grand plaisir au Roi; il est vrai que sa joie fut un peu troublée par les reproches de la Reine d'Angleterre, qui lui furent d'autant plus sensibles, qu'il avoit de grandes obligations à cette Princesse (*c*). L'Archiduc envoya à Paris le Duc d'Arscot & l'Amirante d'Aragon, qui assisterent, dans Notre-Dame, au serment que le Roi fit d'observer le traité. Il envoya au mois de Juillet, à Bruxelles, le Maréchal de Biron, qu'il fit alors Duc & Pair, avec Messieurs de Bellievre & de Silleri, pour

(*a*) Mezeray, l. c. p. 189.
(*b*) Le même, p. 190. Daniel, p. 269.
(*c*) Mezeray, l. c.

une pareille cérémonie de la part de l'Archiduc(*a*); circonstance dont nous n'aurions point parlé, si ce voyage n'avoit donné commencement aux intrigues, qui couterent si cher à la France, & qui conduisirent enfin le malheureux Maréchal sur l'échafaud. Les Ministres d'Espagne étoient depuis si long-temps accoutumés aux trahisons, qu'ils avoient de la peine à y renoncer.

Sect. X. Histoire de France.

Traité avec le Grand Duc de Toscane.

Cette même année, le Roi conclut aussi, par le ministere d'Ossat, un traité avec le Grand Duc de Toscane, où de part & d'autre on montra à l'envi beaucoup de complaisance. Le Roi avoit découvert quelques intrigues du Duc, en Provence, qu'il jugea à propos de dissimuler, à cause des services que ce Prince lui avoit rendus dans les temps les plus fâcheux. Le Grand Duc ayant consenti à évacuer les Isles de Marseille, à condition que le Roi se déclareroit son débiteur de deux cents mille écus d'or, & lui donneroit pour caution douze personnes en France qu'il nommeroit, il renonça volontairement à la caution, sachant que cet article chagrinoit le Roi. Ce traité & celui de Vervins se firent & s'exécuterent en même temps, & par-là le Roi devint entiérement maître de son royaume (*b*). Avant la fin de l'année, le Roi mit un bon ordre dans ses Finances, licencia une partie de ses troupes, & prit des précautions contre les désordres qui pouvoient en résulter; il satisfit aux remontrances du Clergé de France, & se rétablit d'une dangereuse fievre, dans le même temps que Phi-

(*a*) Daniel, p. 273, 274.
(*b*) Daniel, l. c. p. 278.

Sect. X. *Histoire de France.*

lippe II, son ancien ennemi, mourut, ce qui assura la continuation de la paix : le fils de Philippe n'étoit pas d'un caractere à recommencer une guerre qui avoit épuisé ses Etats ; & sans quelques-uns des anciens Ministres, le Duc de Lerme auroit été fort disposé à laisser le reste de l'Europe en paix.

Idée de l'administration du Baron de Rosni.

Au commencement de l'année, le Roi, par le conseil du Baron de Rosni, remit au peuple le reste des impôts qui étoit dû, & qui alloit à vingt millions (*a*). Ce Ministre observa très-sagement, que le Roi pouvoit bien donner ce qui ne pouvoit jamais se payer, & en même temps s'en fit un motif d'économie pour l'entretien de la Cour, & des pensions que le Roi donnoit. La grande maxime de Rosni étoit, que dans le maniement des Finances, on avoit moins besoin d'un grand génie & d'une longue expérience, que de jugement & de probité. Il mit en œuvre tous les moyens possibles pour acquitter les dettes de son Maître, & pour maintenir l'Etat sur un pied honorable sans opprimer le peuple. Ce qui fait l'éloge du Roi, c'est que ces talens lui firent chérir son Ministre : & en effet, ce Prince étoit véritablement le pere de ses sujets; il se faisoit une peine de les charger, & il étoit charmé de les voir à leur aise. Le Baron de Rosni, non content d'être bon économe, & de faire son devoir avec la plus scrupuleuse fidélité, voulut que le Roi lui-même fût instruit de ses affaires, malgré sa vivacité naturelle, qui ne lui permet-

(*a*) Mém. de Sulli, t. III, p. 295, 296.

toit pas de s'appliquer long-temps (*a*). De Rosni réduisit tout le système des Finances en abrégés sommaires, par lesquels le Roi voyoit dans un petit espace les différentes branches de recette & de dépense. Il est presque inconcevable en combien peu de temps cet habile homme débrouilla le chaos où ses prédécesseurs avoient mis les affaires, & sut y rétablir l'ordre. Il levoit les revenus de la façon la plus prompte & la moins dispendieuse, parce qu'il étoit persuadé que tout homme employé à cette fonction, étoit perdu pour l'Etat, qui ne laissoit pas de l'entretenir. Il diminua toutes les dépenses publiques; mais en même temps il payoit tout le monde ponctuellement, & avoit soin que le Roi eût dans son épargne de quoi pourvoir aux dépenses qui pouvoient survenir, sans avoir besoin de charger le peuple, ou d'emprunter. Voilà un exposé succinct de l'administration de ce grand Ministre, auquel nous n'ajouterons qu'un seul trait; c'est qu'au lieu de faire servir son ministere à son avantage en se faisant des amis, il ne balança point à se faire des ennemis, en se mettant toujours entre son Maître & d'avides Courtisans, qui ne cessoient de demander au de là de ce qu'ils avoient mérité (*b*). Sous le regne de Henri, ils ne purent lui nuire; mais sous le regne suivant ils eurent assez de crédit pour le dépouiller de sa charge; & les Finances retomberent dans le même désordre & dans la même confusion d'où il les avoit tirées.

SECT. X. *Histoire de France.*

(*a*) Mezeray, l. c. p. 211.
(*b*) Voyez en général les Mémoires de Sulli.

Sect. X. Histoire de France. Le Roi marie sa sœur.

Le mariage de l'Archiduc Albert avec l'Infante d'Espagne, engagea le Roi à hâter celui de sa sœur avec le Duc de Bar. Il y eut cependant quelques difficultés, à cause de la différence de Religion ; le Pape avoit écrit au Duc pour le détourner de ce mariage, ne voulant point accorder de dispense, ce qui n'empêcha point le Roi de les faire marier par Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, son frere naturel. Malgré son mariage & la promesse de se faire instruire, la Princesse vécut & mourut bonne & zélée Protestante, sans enfans & sans être heureuse. Avant son départ, elle pressa le Roi de faire vérifier l'Edit de Nantes (*a*). On en avoit différé la vérification jusqu'après le départ du Légat du Pape, & ce délai avoit donné le temps à quelques têtes chaudes du Clergé, de soulever tout le monde contre l'Edit, mais sur-tout contre un article qui permettoit aux Réformés d'admettre dans leurs Synodes toute sorte d'étrangers, sans la permission du Roi ; article qui y avoit été mis pour faire plaisir au Duc de Bouillon, & qui étoit conçu de façon à donner trop d'avantage au Clergé Catholique. Le Roi le fit modifier, du consentement des Réformés, dont plusieurs le désapprouvoient ; & moyennant quelques autres modifications, il obligea le Parlement de l'entregistrer, de la même façon qu'il s'y étoit pris à l'égard de l'Edit en faveur du Duc de Maïenne. Mais quoique ses ordres fussent précis, il les appuya de si bonnes raisons, qu'au jugement des personnes impartiales, il fit voir qu'il avoit autant

(*a*) Mém. de Sulli, l. c. p. 357 & suiv.

en vue la tranquillité & le bien général de ſes peuples, que de contenter les Proteſtans (*a*). Quelques Hiſtoriens diſent (*b*) que ſa ſœur ne voulut pas quitter Paris qu'elle ne vît cette grande affaire terminée, & elle le fut au mois de Février.

Il a envie d'épouſer la Ducheſſe de Beaufort.

Le Roi ne réuſſit pas auſſi bien par rapport au divorce & au mariage qu'il méditoit, & qui étoient plutôt des projets d'un ſimple particulier que d'un Roi. Il ſouhaitoit d'obtenir du Pape la caſſation de ſon mariage avec Marguerite, ſœur de Henri III : cette Princeſſe n'en étoit nullement éloignée, & elle y conſentit enſuite; mais ayant appris que le Roi vouloit épouſer la Ducheſſe de Beaufort, elle déclara qu'elle s'y oppoſeroit de tout ſon pouvoir. Le Pape témoigna auſſi beaucoup d'éloignement pour cet étrange & abſurde projet. Le Roi n'y renonça cependant que lorſqu'il fut délivré des importunités de cette Dame par ſa mort tragique (*c*): il en fut extrêmement affligé; mais comme les choſes violentes ne ſont pas de durée, ſa douleur ſe calma bientôt (*d*). Ses courtiſans approuvoient par complaiſance ce que le moindre de ſes ſujets déploroit.

Il faut deſcendre un moment de la dignité de l'Hiſtoire, pour parler des amours du Roi, parce qu'ils produiſirent quelques-uns des événemens les plus mémorables de ſon regne. Trois ſemaines

(*a*) Les mêmes, p. 367, 368.
(*b*) Matthieu.
(*c*) Mém. de Sulli, ubi ſup. p. 384, & al.
(*d*) Voyez la Note IV.

Sect. X. *Histoire de France.*

après la mort de la Duchesse de Beaufort, qui l'avoit tiré d'un des plus grands embarras où il se fût jamais vu, il se jeta dans un nouveau labyrinthe, en commençant de nouvelles amours avec Henriette Balzac d'Entragues, fille de la fameuse Madame Touchet, Maîtresse de Charles IX, dont elle avoit eu le Comte d'Auvergne. Le Roi, pour obtenir Mademoiselle d'Entragues, lui donna une promesse de mariage; &, ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'avant que de remettre cette promesse, il la montra à M. de Rosni, qui la prit & la déchira. Le Roi lui demanda s'il étoit fou? *Il est vrai, Sire,* reprit M. de Rosni, *je suis un fou: & plût à Dieu que je fusse le seul en France* (a)! Cela n'empêcha pas le Roi d'écrire une autre promesse, & de la donner. De Rosni crut, à l'air de Henri, qu'il étoit disgracié, & il le croyoit encore, quand le Roi ajouta aux autres charges dont il étoit revêtu, celle de Grand-Maître de l'Artillerie (b).

Le Roi obtient la dissolution de son mariage.

L'affaire de la dissolution du mariage du Roi alloit aussi bien à Rome que le Roi pouvoit le souhaiter. La Reine Marguerite, après la mort de la Duchesse de Beaufort, ayant fait tout ce qu'il falloit pour la faciliter, le Pape nomma son Nonce & deux autres Prélats; & sur ce que la Reine déclara qu'elle avoit été forcée par le Roi son frere à ce mariage, & qu'elle n'y avoit jamais donné son consentement, il fut déclaré nul, & les parties mises en liberté d'en contracter

(a) Mém. de Sulli, t. III, p. 416.

(b) Le même, p. 229. Daniel, p. 400.

un

un autre (*a*). D'Offat, devenu Cardinal, & M. de Silleri, négocierent cette affaire, & ensuite le mariage du Roi avec Marie de Médicis, niece du Grand Duc de Toscane (*b*). Il fut conclu plus promptement que Henri ne s'y attendoit; mais quand il vit l'affaire faite, il s'y prêta de bonne grace, & déclara que, puisqu'il étoit de l'intérêt de ses sujets qu'il se mariât, il le feroit. Son Ministre dit que ce Prince, que tous les périls de la guerre n'avoient jamais effrayé, contre la vie duquel cette même année trois Moines avoient conspiré sans qu'il en fût fort troublé, trembloit à la seule idée des querelles domestiques, tandis qu'il continuoit à se conduire de la façon la plus propre à les exciter.

SECT. X. *Histoire de France.*

Mécontentement de quelques Seigneurs.

Ceux qui avoient la plus grande part à la confiance du Roi, étoient M. Pomponne de Bellievre, qu'il avoit fait Chancelier après la mort de M. de Chiverni; c'étoit un homme d'une grande capacité & d'une probité à toute épreuve; M. de Silleri, qu'il avoit envoyé à Rome; le Président Jeannin, & le Baron de Rosni; tous gens propres à remplir les intentions du Roi, qui étoient de rétablir l'ordre & la justice par tout le royaume, de remédier aux ravages causés par les guerres civiles, & d'abolir les innovations préjudiciables aux droits de la Couronne & au bonheur public. Ces projets, tout justes & nécessaires qu'ils étoient, ne plaisoient pas également à tout le monde, & révoltoient sur-tout les grands Seigneurs, qui n'imaginoient seulement pas qu'ils

(*a*) Daniel, p. 290. Lett. du Cardinal d'Offat, t. III.
(*b*) Mém. de Sulli, l. c. p. 418, 419.

SECT. X. *Histoire de France.*

fussent tenus à la soumission, ou qu'ils eussent un Maître. De ce nombre étoient le Connétable de Montmorency, le Maréchal Duc de Bouillon, les Ducs de la Trimouille & de Montpensier; le Duc d'Epernon étoit encore plus mécontent que les autres, & le Maréchal de Biron l'emportoit sur lui; ce dernier étoit devenu tellement vain, qu'il ne pouvoit plus soutenir la pensée de n'être que sujet; & on doit être moins surpris qu'il eût perdu le respect dû à son Roi, lorsqu'on sait qu'il s'exaltoit lui-même au dessus des plus grands Capitaines.

Voyage du Duc de Savoie à la Cour de France. 1600.

Les Agens du Duc de Savoie avoient informé leur Maître de tout ce qui se passoit, & sur-tout de ces apparences de mécontentement parmi les Grands, afin qu'il profitât de ces mésintelligences. Il en avoit déjà agi de maniere avec le Pape, que celui-ci avoit renoncé à la qualité d'Arbitre, qu'on lui avoit donnée par le Traité de Vervins, par rapport au Marquisat de Saluces. Le Duc prit la résolution de venir à la Cour de France, & ce voyage eut deux motifs: le premier, de gagner le Roi & ses Ministres par ses souplesses, pour garder le Marquisat, étant bien résolu de ne s'en pas dessaisir, quelque chose qui arrivât. Son autre vûe étoit de former des liaisons avec les mécontens, pour exciter des brouilleries (*a*). Henri auroit volontiers évité cette visite; mais rien ne put en détourner le Duc, qui s'estimoit le plus habile négociateur de l'Europe, & se flattoit de se faire des partisans à la Cour de France. Il fut reçu avec tous les égards imaginables, & traité avec politesse & magnificence; & le Duc, de son

(*a*) De Thou, l. CXXIII. Guichenon, Hist. de Savoie.

coté, ſurpaſſa toutes les idées qu'on avoit de lui (*a*). Il fit ſa cour au Roi avec autant d'adreſſe que d'aſſiduité, ſans baſſeſſe ni flatterie ; il converſoit avec les Seigneurs de la Cour avec des manières aiſées & affables, ſans avilir ſon rang ; il dépenſa en préſens quatre cents mille écus ; en un mot, il n'oublia rien pour réuſſir dans ſon projet, ſans pourtant avancer d'un ſeul pas. Il ſe paſſa un mois entier, ſans que le Roi lui parlât de rien ; & enfin, quand on vint à parler d'affaires, le Roi déclara nettement qu'il demandoit le reſtitution du Marquiſat de Saluces, ou un équivalent (*b*). Ce dernier parti parut être le plus du goût du Duc, & il propoſa tantôt un équivalent, tantôt un autre. Enfin, le traité fut ſigné à Paris le 27 Février ; il fut réglé que le Duc reſtitueroit le Marquiſat, ou céderoit l'équivalent marqué, & que le Duc opteroit au premier Juin ſuivant. A juger par la maniere dont cette affaire ſe traita, le Roi & ſes Miniſtres n'avoient pas ſujet de croire que le Duc exécutât le traité. Ce fut par cette raiſon, que quelques-uns du Conſeil propoſerent au Roi de l'arrêter, comme le plus ſûr moyen d'avoir le Marquiſat de Saluces ſans qu'il lui en coutât une guerre. Mais le Roi déclara qu'il vouloit imiter la conduite de François I, & ne point manquer à ſa parole pour quelque avantage que ce fût. Il le fit entendre au Duc, qui renonça au deſſein de s'échapper ſecrétement, & au commencement de Mars il partit pour ſes Etats : le

(*a*) Mém. de Sulli, l. c. p. 430 & ſuiv.

(*b*) De Thou, l. c. Voy. auſſi D'Aubigné, t. III, l. V. Mezeray, Daniel.

SECT. X. *Histoire de France.*

Roi, suivi de toute la Cour, l'accompagna jusqu'au pont de Charenton, & lui donna le Baron de Luz pour le conduire jusque sur la frontiere (*a*). A son arrivée à Bourg en Bresse, qui faisoit partie de ses Etats, il écrivit une lettre de remercîment au Roi, & se rendit à Chambéri, où il resta jusqu'au 20 Mai, & de là il alla à Turin (*b*), & promit aux Ministres du Roi de leur faire savoir sa résolution sur l'option qu'il devoit faire.

Henri IV fait la guerre au Duc de Savoie.

Pendant son séjour à la Cour de France, le Duc avoit tâché de persuader au Roi, qu'il étoit entiérement détaché de l'Espagne; il avoit même insinué qu'il seroit bien aise que Henri fît revivre les prétentions de ses prédécesseurs sur le Duché de Milan. Aussi-tôt qu'il fut de retour chez lui, il envoya son Chancelier à Madrid, pour obtenir du secours de Philippe III en cas de rupture (*c*). L'Envoyé fut reçu d'abord froidement; on lui dit qu'on savoit les propositions que le Duc avoit faites à Paris; le Chancelier nia tout, ce qui fit que les Ministres d'Espagne l'assurerent qu'on secoureroit le Duc puissamment, & on expédia les ordres nécessaires au Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanez. Le Duc demanda un délai, quand on le somma d'opter, & à la fin il déclara que le traité de Paris étoit trop onéreux, & qu'il ne pouvoit le tenir (*d*). Le Roi, qui avoit pris ses mesures, fit attaquer la Bresse,

(*a*) Mém. de Sulli, ubi sup. De Thou, l. c.
(*b*) Sulli, l. c. Daniel, p. 316.
(*c*) Daniel, l. c.
(*d*) Sulli, l. c. De Thou, l. CXXV.

la Savoie & le Comté de Nice en même temps. Le Maréchal de Biron se rendit maître de toute la Bresse, à la réserve de la citadelle de Bourg (*a*). Chambéri & la plus grande partie de la Savoie furent aussi soumises sans beaucoup de difficulté. Mais le Duc de Guise échoua dans l'entreprise de surprendre le château de Nice. Tout cela se passa dans le mois d'Août. Au commencement de Septembre, le Roi prit Miolans, & Lesdiguieres s'empara de Conflans, passage dans la Tarentaise, & de Charbonniere (*b*), qui est la clef de la Maurienne; il fut ensuite rappelé pour satisfaire la jalousie du Maréchal de Biron. Mais ce qui consterna le plus le Duc de Savoie, ce fut la prise de Montmélian, qu'il regardoit comme imprenable : le Baron de Rosni, qui avoit assuré le Roi qu'il prendroit cette place, & qui avoit dit au Duc en badinant, que les nouveaux canons qu'il avoit fait fondre étoient destinés pour ce siége, en fit guinder six sur une montagne qui la commandoit, & où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'en conduire; de là il battit la place de façon que le Gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans un certain temps. Le Duc s'avança à la tête de quinze mille hommes; mais les neiges & les troupes du Roi l'empêcherent de passer, & Montmélian se rendit (*c*). Cette perte fut suivie d'une autre disgrace; le Maréchal de Biron prit, au cœur de l'hiver, le fort de Sainte-Catherine, autre

(*a*) De Thou, l. c. Daniel, p. 318.
(*b*) Hist. de Lesdiguieres, l. VI, c. XII.
(*c*) De Thou, l. c. Sulli, ubi sup.

Sect. X. Histoire de France.

place imprenable du Duc, qui avoit couté infiniment à fortifier, & qu'il regardoit comme un frein pour Geneve; le Roi la fit démolir à la sollicitation des Génevois (*a*). Le Duc en eut beaucoup de chagrin; & comme il s'étoit engagé imprudemment dans la guerre, il fut obligé de songer sérieusement aux moyens de la faire finir, & il en fut redevable à la médiation du Pape.

Il épouse Marie de Médicis.

Après la prise du fort de Sainte-Catherine, le Roi se rendit à Lyon, où la Princesse de Florence l'attendoit depuis huit jours (*b*). Bellegarde, Grand Ecuyer de France & favori du Roi, avoit été envoyé à Florence porter au Grand Duc la procuration du Roi pour épouser la Princesse, & il s'en étoit acquitté le 5 Octobre. Après de grandes réjouissances, dans lesquelles le Grand Duc fit briller une magnificence extraordinaire, les galeres de Florence, du Pape & de Malte amenerent la nouvelle Reine à Marseille, où elle arriva le 3 Novembre, accompagnée de la Grande Duchesse de Florence sa tante, de la Duchesse de Mantoue sa sœur, de Don Antonio de Médicis son frere, & de plusieurs autres personnes de qualité. Elle y fut reçue par le Connétable, le Chancelier, les Ducs de Nemours & de Ventadour, avec le Duc de Guise, Gouverneur de la province, quatre Cardinaux, plusieurs Princesses & des premieres Dames de la Cour. Ce brillant cortége l'accompagna à Aix & de là à Avignon, d'où elle remonta le Rhône par Vienne, & arriva à Lyon. Le Roi s'y rendit; le Cardinal Aldo-

(*a*) Daniel, l. c. p. 324.
(*b*) Mezeray, l. c. p. 238.

brandin, Légat du Pape, célébra le mariage (*a*). Le Roi, quoique naturellement ménager, n'épargna rien pour que tout se fît avec la magnificence convenable. Les affaires ne laisserent pas de suivre leur cours, & en particulier le traité avec le Duc de Savoie, qui se négocioit par le Cardinal Légat. Le Roi souhaitoit la paix, dont le Duc avoit absolument besoin; le Pape avoit aussi ses raisons pour la conclure promptement, & tous dissimuloient. L'adresse avec laquelle chacun jouoit son rôle, fut cause qu'à la fin toute la négociation fut suspendue; mais le Baron de Rosni, par son habileté, la renoua, & la termina conformément aux désirs du Roi (*b*).

Sect. X. Histoire de France.

Causes & suites de la guerre de Savoie.

On ne trouve peut-être pas dans l'Histoire de France d'exemple d'une guerre entreprise avec plus de résolution, conduite plus habilement, & terminée plus heureusement, que celle-ci; aussi ce fut la derniere guerre étrangere qu'il y eut sous le regne de Henri IV. Il faut ici connoître l'Histoire secrete, pour bien apprécier les événemens, dont le simple récit pourroit faire croire que le Duc, quoiqu'un des plus habiles & des plus déliés politiques de son temps, entreprit la guerre imprudemment, la fit foiblement, & par conséquent fut aisément vaincu, ce qui n'est pourtant pas la vérité. On a vu les raisons qui l'engagerent à venir en France; il s'en expliqua lui-même un peu trop clairement, en disant *qu'il*

(*a*) Le même, p. 239, Daniel. p. 332.
(*b*) Mém. de Sulli, ubi sup. p. 520 & suiv. Daniel, p. 325.

Sect. X. *Histoire de France.*

y étoit venu non pour reçueillir, mais pour semer (a). Il sema effectivement, & il se flattoit d'une abondante récolte; mais son attente fut trompée. Il ne vit que peu de troupes; la difficulté qu'on fit de lui montrer l'arsenal & les magasins, lui fit croire qu'ils étoient vides; d'ailleurs, la grande économie de Rosni lui persuada que l'épargne étoit épuisée. Il crut qu'il n'avoit rien à craindre d'un ennemi qui étoit dans cette situation. Il étoit parfaitement instruit des partis qu'il y avoit en France; & la vivacité des Chefs lui paroissoit un sûr garant, que si la guerre s'allumoit au dehors, il y auroit des mouvemens au dedans. Il comptoit d'ailleurs sur le bon état de ses places, bien fortifiées, pourvues abondamment de tout, & où il y avoit de nombreuses garnisons. Il faisoit encore fond sur l'effet qu'avoient produit ses libéralités. On a de la peine à croire, & c'est néanmoins un fait, qu'il fut trompé à tous ces égards par la vigilance & l'activité du Baron de Rosni, qui, comme Ministre, conseilla la guerre, & en qualité de Grand-Maître de l'Artillerie, conduisit les siéges. Le Maréchal de Biron étoit dans ses intérêts, & d'abord tâcha de lui rendre service; mais quand il fut une fois à la tête des troupes, la vanité le porta à faire des conquêtes. Ses amis étoient continuellement autour du Roi, & faisoient pour lui tout ce qui dépendoit d'eux; mais le Roi entendoit mieux le métier de la guerre qu'eux; & Rosni & Lesdiguieres servirent leur Maître avec tant de fidélité & de courage, qu'ils rendirent inutiles tous les

(a) Matthieu, Daniel, p. 353.

efforts des amis du Duc. Dès le commencement de la guerre, une femme proposa à un Prince du Sang, qui étoit fort mécontent, d'empoisonner le Roi; mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer, & elle fut brûlée vive (*a*). Les Espagnols, malgré leurs grandes promesses, ne firent presque rien, & tout considéré, les forces du Duc n'étoient pas proportionnées à son projet, & ne suffisoient pas pour le tirer d'embarras. Ses grandes pertes le déterminerent à faire une paix désavantageuse; le chagrin qu'il en eut le porta à continuer ses intrigues, dans l'espérance de recouvrer par-là ce qu'il avoit perdu par la guerre. La bonne fortune de Henri lui donna un nouveau courage; il s'appliqua avec plus de soin que jamais à bien ordonner ses affaires au dedans du royaume, & à maintenir l'honneur de sa couronne de façon à se faire respecter au dehors. Il savoit que c'étoit de là que dépendoit sa grandeur & sa sûreté.

SECT. X. *Histoire de France.*

Une insulte faite au Comte de la Rochepot à Valladolid fut sur le point de le brouiller avec la Cour d'Espagne; mais la médiation du Pape procura au Roi la satisfaction qu'il demandoit. On découvrit des intelligences que le Comte de Fuentes avoit pratiquées pour surprendre Marseille, & l'Archiduc Albert pour s'emparer de Metz (*b*). Pendant que l'Archiduc assiégeoit Ostende, le Roi jugea à propos d'aller à Calais pour

Le Roi fait un voyage à Calais. 1601.

(*a*) Mémoire de Sulli, l. c. p. 442, 443.

(*b*) Windwood's Memorials, tome I, page 342. De Thou, Lett. du Cardinal d'Ossat, t. IV.

Sect. X. Histoire de France.

montrer qu'il étoit prêt à défendre ses frontieres, si l'on faisoit quelque entreprise de ce côté-là. C'étoit au mois d'Août, & il arriva que pendant que le Roi étoit à Calais, la Reine Elisabeth se trouva à Douvres ; elle lui envoya le Chevalier Thomas Edmond lui faire compliment, & lui écrivit une lettre fort polie (*a*). Henri fit passer la mer au Baron de Rosni, comme par simple curiosité de voir Londres ; cela n'empêcha pas que Rosni ne vît la Reine, & ne s'entretînt avec elle ; il admira cette Princesse, & n'oublia rien de ce qui pouvoit la confirmer dans l'amitié qu'elle avoit pour son Maître (*b*). Quelques Historiens (*c*) assurent qu'elle avoit une extrême envie d'une entrevue avec le Roi ; ce qui ne paroît guere vraisemblable, quand on considere l'âge de cette Princesse, & la situation de ses affaires (*d*).

Le Maréchal de Biron va complimenter la Reine d'Angleterre.

Le Roi envoya aussi le Maréchal de Biron avec deux cents, tant Seigneurs que Gentilshommes, témoigner à la Reine combien il étoit sensible à son attention. Elle étoit allée à Basing quand le Maréchal arriva, & elle lui fit un accueil fort gracieux. Elle distingua, parmi les Seigneurs qui l'accompagnoient, le Comte d'Auvergne & M. de Créqui, gendre de M. de Lesdiguieres (*e*). Elle eut une longue, & à ce qu'on prétend, une singuliere conversation avec Biron ; elle l'entretint

(*a*) Mém. de Sulli, t. IV, p. 33.
(*b*) Le même.
(*c*) Daniel, l. c. p. 345.
(*d*) Voyez là-dessus Sulli dans l'endroit cité.
(*e*) De Thou, l. c. Hist. de Lesdiguieres, l. VII, c. III, p. 423.

de l'insolence du Comte d'Essex, qu'elle avoit fait décapiter au mois de Février : elle ajouta que le Roi Henri son frere feroit bien, en pareil cas, d'imiter son exemple, & de ne pas risquer sa sûreté & son autorité par une clémence hors de saison (*a*). Quelques Historiens (*b*) disent qu'elle lui montra la tête du Comte sur la tour; fable ridicule, puisqu'il est certain que la tête du Comte d'Essex avoit été enterrée avec son corps. Cambden (*c*) a fort bien remarqué que peut-être la Reine entra dans quelques détails concernant le Comte, pour détourner le Maréchal des dangereuses intrigues où il étoit engagé, & qui, quelques mois après, lui firent subir le sort du Comte d'Essex.

SECT. X. *Histoire de France.*

A son retour, le Maréchal trouva le Roi à Fontainebleau, où, le 27 Septembre, la Reine accoucha du Dauphin (*d*); le Pape, qui fut son parrain, lui donna le nom de *Louis*. Le goût de l'Astrologie étoit alors si grand en France, que le Roi engagea la Riviere, son premier Médecin, à tirer l'horoscope du Dauphin; & ce Médecin prononça là-dessus un jugement mystérieux & inintelligible. Le Duc de Savoie s'étoit engagé dans la guerre, qui lui avoit été si fatale par sa crédulité pour cet art mensonger; cet entêtement fut encore plus funeste au Maréchal de Biron; le sage Duc de Sulli n'étoit pas lui-même exempt de cette foiblesse. La naissance du jeune Prince

Naissance du Dauphin.

(*a*) De Thou, l. CXXVI.
(*b*) Le même, Mezeray.
(*c*) Annal. Elisabeth, p. 877.
(*d*) Tous les Auteurs cités.

Sect. X. Histoire de France.

donna d'autant plus de joie à toute la France; qu'il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il n'étoit né de successeur de la couronne avec le titre de *Dauphin* (*a*). Elle étoit aussi d'une grande conséquence pour les affaires du Roi, & en assurant la succession, elle y donnoit en quelque maniere une nouvelle face au dedans & au dehors du royaume; mais en même temps elle fit que les Conjurés hâterent leurs mesures; & cette précipitation donna lieu aux découvertes qu'on fit bientôt après. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'Anne d'Autriche, fille de Philippe, qui épousa depuis Louis, étoit née cinq jours avant lui. Henri fit présent de Monceaux à la Reine, & la ville de Paris d'une tenture de tapisserie, conformément à la promesse qu'on lui en avoit faite, si elle mettoit un fils au monde (*b*).

Etablissement de la Chambre Royale.

Le Roi établit une Chambre Royale pour rechercher ceux qui avoient malversé dans la recette des revenus, mais qui produisit peu d'effet. Le Baron de Rosni, depuis Duc de Sulli, prétend que ce fut parce qu'on se borna à condamner à des amendes. Mais un autre Historien assure qu'on fit bien payer les coupables, & même les innocens; & par cette raison, il met cette Chambre de pair avec une autre pareille établie sous le regne de Henri III, & il ajoute qu'on suivit encore cet exemple sous le regne suivant (*c*).

Envoyé de Mahomet III en France.

Mahomet III, Empereur des Turcs, envoya en France un Renégat François, que quelques

(*a*) Daniel, p. 347, & al.
(*b*) Sulli, t. IV, p. 56.
(*c*) Dupleix.

Historiens honorent de la qualité d'Ambassadeur, chargé de trois points principaux dans ses instructions : le premier, de prier le Roi de ne point entrer dans la Ligue des Princes Chrétiens que le Pape vouloit former contre la Porte ; le second, de disposer l'Empereur à une treve avec lui ; le troisieme, de rappeler en France le Duc de Mercœur son vassal, qui commandoit les armées de l'Empereur en Hongrie. Le Roi lui donna des réponses générales sur les deux premiers articles ; & sur le troisieme il répondit, que si le Duc de Mercœur étoit son vassal, il l'étoit aussi de l'Empereur, & en cette qualité lui devoit son service (*a*). Il paroît que le Duc de Mercœur, peu satisfait de sa situation en France, étoit charmé de trouver une si belle occasion de faire briller son courage & sa capacité militaire contre les Infideles, & il y acquit effectivement de la gloire. Le Duc de Nevers l'avoit accompagné ; Mercœur mourut de maladie l'année suivante à Nuremberg, en revenant en France pour y lever de nouvelles troupes (*b*). En ce temps-là les jeunes Seigneurs de France avoient l'ame si guerriere, & cherchoient tellement à se former à l'art militaire, que plusieurs des Réformés allerent servir dans l'armée des Etats, comme le Prince de Joinville fit dans celle de l'Archiduc (*c*). Il n'est pas impossible que la Cour vit avec plaisir ces esprits remuans, qui auroient pu causer du mouvement dans le royaume, occupés ailleurs.

(*a*) Cayet, sous l'an 1601.
(*b*) Daniel, l. c. p. 348.
(*c*) Le même.

SECT. X. *Histoire de France.*

Commencement de l'affaire du Maréchal de Biron.

Nous avons déjà parlé des dispositions du Maréchal de Biron, de ses mécontentemens, & de ses intrigues, dont le Baron de Rosni étoit mieux instruit que personne. Après la guerre de Savoie, le Maréchal demanda au Roi une gratification de trente mille écus, que ce Prince lui accorda sans balancer; & comme l'état des finances ne permettoit pas de payer cette somme entiere, M. de Rosni lui en fit toucher sur le champ la moitié en argent comptant, & lui assigna l'autre dans un an. Le Maréchal parut très-content, & témoigna en avoir plus d'obligation au Ministre qu'au Roi qui lui faisoit ce présent. Rosni, au lieu d'accepter son compliment, tâcha de lui faire prendre d'autres sentimens, & le Maréchal feignit de bien recevoir ce qu'il lui disoit. Mais cette conversation donna tant de soupçons à Rosni, qu'il crut devoir avertir le Roi d'être sur ses gardes contre un homme de ce caractere, qu'aucune obligation ne pouvoit retenir, & que ses talens rendoient capable d'exécuter tout ce que son ressentiment bien ou mal fondé lui dicteroit. Le Roi lui répondit qu'il connoissoit parfaitement Biron, que la vanité étoit son grand foible, & que, quoique capable d'une grande indiscrétion, il étoit certain que malgré ses folies il seroit toujours aussi prompt & aussi zélé à le servir que jamais. Ainsi, au lieu de le disgracier & d'éloigner ce mécontent des affaires, il tâcha de l'employer, ce qu'il regardoit comme le véritable remede à son mal (*a*). C'étoit dans cette vûe que le Roi l'avoit envoyé en ambassade en Angleterre l'année précédente, & qu'au

(*a*) Mém. de Sulli, t. IV, p. 71-75.

commencement de celle-ci (1602), il l'employa dans une autre négociation qui étoit de la derniere conséquence pour l'Etat, & que les plus habiles Ministres n'avoient guere avancée ; c'étoit le renouvellement de l'alliance avec les Cantons Suisses, & que le Roi désiroit non seulement pour sa vie, mais encore pour celle du Dauphin (a). Cette affaire étoit également importante & difficile, d'autant plus que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie, le Prince le plus politique de son temps, la traversoient de tout leur pouvoir. Les Ministres qu'on avoit employés jusque-là n'avoient presque rien fait. Le choix que le Roi fit de Biron, prouve la pénétration de Henri, & qu'il connoissoit mieux le Maréchal que personne, & peut-être qu'il ne se connoissoit lui-même. Son caractere martial, sa franchise, sa générosité, son faste, firent beaucoup d'impression sur les Suisses, & donnerent tant de poids à ses raisons, qu'ils ne purent lui rien refuser : il obtint ce qu'il demandoit, & les conditions du traité furent réglées. Ce fut-là le dernier & non le moins important service qu'il rendit au Roi & à la Couronne (b). Il ne faut donc pas être surpris qu'on ait regardé comme un trait d'ingratitude que le Roi ait quelques mois après fait perdre la tête à ce sujet utile & dangereux. Mais pour juger avec une impartialité raisonnable, il faut peser les faits & les circonstances.

Désordre des affaires publiques, & ses causes.

Dans un temps où l'on se seroit attendu que les bonnes intentions du Roi, & les soins infati-

(a) Mezeray, t. VI, p. 257.
(b) Le même, & al.

SECT. X. *Histoire de France.*

gables de son Ministre devoient donner aux affaires publiques un aspect favorable, les moins clairvoyans s'appercevoient qu'elles n'avoient jamais été plus embarrassées (*a*). Il s'étoit répandu dans les provinces des bruits sourds; le Roi n'avoit plus sa bonne humeur ordinaire; la Cour avoit quelque chose de sombre; on tenoit de fréquens conseils, qui duroient long-temps, sans qu'on en démêlât les raisons, ce qui donnoit lieu à divers bruits qui augmentoient l'inquiétude (*b*). Il y avoit plusieurs causes; de quelque côté que le Roi se tournât, il trouvoit de nouveaux sujets de chagrin. Divers Seigneurs quittoient la Cour; les uns se retiroient dans leurs gouvernemens, les autres dans leurs terres. Le Clergé se plaignoit qu'on donnoit les évêchés & les bénéfices à la recommandation des femmes, & qu'on les conféroit quelquefois à des enfans. Les Seigneurs & Gentilshommes se plaignoient qu'on ne les considéroit point, & que depuis que l'Etat étoit tranquille, les gens de robe s'étoient emparés de tous les emplois & de l'oreille du Roi. Les Huguenots n'étoient pas moins mécontens; ils croyoient le Roi aliéné d'eux, & que c'étoit plus par crainte que par inclination qu'il leur témoignoit des égards. Parmi les impositions que l'assemblée de Rouen avoit mises, il y en avoit une qu'on appeloit la *Pancarte*, qui étoit universellement détestée (*c*). C'étoit la levée d'un sou par

(*a*) Windwood's Memorials, t. I, p. 385, 403, 404.
(*b*) Mém. de Sulli, t. IV. Cayet.
(*c*) Mezeray, ubi sup.

livre

livre sur toutes les denrées qui entroient dans les villes, & les partisans avoient dressé une pancarte ou tarif, contenant le prix de toutes les marchandises, & qui étoit attachée dans les bureaux à toutes les portes des villes. Il y eut des soulévemens en divers lieux ; le Roi alla à Blois & de là à Poitiers pour faire cesser ces murmures. Sa présence & quelques actes de sévérité les appaiserent ; le nouvel impôt fut levé par-tout, & quelque temps après, le Roi, satisfait de l'obéissance de ses sujets, l'abolit (*a*). Il étoit plus à plaindre qu'à blâmer de l'avoir mis. Ses dettes étoient immenses, & son revenu n'alloit guere à plus d'un million de livres sterling (*b*); tout le monde lui demandoit, & l'on taxoit ce Prince de manque de parole & d'ingratitude, parce qu'il ne faisoit point ce qu'il n'étoit pas en état de faire, tandis que ses efforts pour y parvenir avoient causé un mécontentement universel. D'ailleurs il étoit instruit des intrigues des émissaires d'Espagne en plusieurs provinces ; il voyoit qu'on faisoit par mer & par terre des armemens, qui donnoient beaucoup à penser, & que ses Alliés étoient mécontens. Il étoit convaincu que plusieurs de ses sujets avoient conspiré contre sa personne & son gouvernement ; & quand il vint à approfondir les choses, il eut lieu de douter s'il lui restoit un seul ami, tant la liste des mécontens étoit nombreuse ; le Baron de Rosni même s'y trouvoit (*c*). Au milieu de tous ces

(*a*) Mezeray, l. c. Mém. de Sulli, l. c. p. 115, 116.
(*b*) Winwood, ubi sup.
(*c*) Mém. de Sulli, l. c. p. 84.

Sect. X. *Histoire de France.*

embarras, ce que le Roi redoutoit le plus lui arriva; il lui survint une querelle domestique (*a*), qui fut poussée si loin, que le Roi songea à renvoyer la Reine à Florence, au moins à éloigner d'elle tous les Italiens, également haïssables & haïs en France. Le Baron de Rosni l'en dissuada, & Henri lui dit à cette occasion : *Souvenez-vous que peut-être vous & moi nous nous en repentirons un jour* (*b*).

De nouvelles découvertes déterminerent le Roi à revenir brusquement à Fontainebleau, bien résolu de se tirer de tous ces embarras par quelque coup de vigueur; & quelque nécessaire qu'il fût, ce ne fut qu'avec répugnance qu'il prit ce parti, comme l'atteste le témoignage unanime des Historiens les mieux instruits de ce temps : ce qui leve tous les doutes, ce sont les dépêches de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit alors à la Cour de France, & qui parle du Roi comme d'un Prince soupçonneux, timide, changeant, sujet à la crainte, & dont la colere n'étoit pas fort à redouter (*c*). Etrange portrait de Henri IV ! Mais on en sera moins surpris, si l'on fait réflexion que celui qui l'a tracé jugeoit absolument sur les apparences, & ne pouvoit avoir les lumieres que nous avons aujourd'hui; d'ailleurs le Roi & ses Ministres avoient leurs défauts; la vie déréglée de ce Prince l'exposoit nécessairement au mépris, & c'est une réflexion digne de l'atten-

(*a*) Winwood, l. c. p. 406, 407. Sulli, ubi sup. p. 111 & suiv.
(*b*) Le même, p. 114.
(*c*) Winwood, ubi sup. p. 407, 411.

tion des Rois : si les Rois sont hommes, & en ont les foiblesses, les foiblesses & les vices de l'humanité ne laissent pas d'affecter & de ternir leur caractere de Rois. Le Baron de Rosni étoit un grand Ministre & un honnête homme; mais il étoit d'une humeur austere, hautain dans ses manieres, & trop peu complaisant pour son Maître & pour ses sujets; d'ailleurs les griefs dont nous avons parlé n'étoient nullement imaginaires; quelque nécessaires que soient les impôts, ils sont toujours à charge au peuple qui les porte.

Sect. X. Histoire de France.

Le Roi est parfaitement instruit de la conspiration du Maréchal de Biron.

Le Duc de Bouillon le dit au Roi, lorsque ce Prince, qui avoit de grands soupçons contre lui, lui parla. Ces soupçons l'engagerent à presser le Duc de rester quelque temps à la Cour; le Duc répondit adroitement, qu'il alloit au plus tôt régler ses affaires domestiques, afin de pouvoir rester auprès du Roi toute sa vie, s'il le falloit, & sur ce prétexte il se mit en sûreté (*a*). Le Duc d'Epernon en agit plus noblement; quand le Roi lui fit la même proposition, il l'accepta d'abord, & offrit au Roi de demeurer près de sa personne six mois, & si ce temps ne suffisoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point que ses soupçons ne fussent entiérement dissipés : le Roi fut très-content, & le Duc tint parole (*b*). L'objet principal étoit d'avoir Biron en sa puissance; car il avoit assez de preuves de ses trahisons. La Fin, qui avoit été son grand confident, avoit tout découvert, & avoit justifié ce qu'il avançoit par

(*a*) Sulli, l. c. p. 102-106.
(*b*) Le même, p. 101.

Sect. X. Histoire de France.

des pieces originales de la propre main du Maréchal (*a*), que celui-ci avoit mises entre les mains de La Fin, pour qu'elles fussent en sûreté. Le Baron de Luz, autre confident du Maréchal, & qui lui étoit fidele, se trouvoit alors à la Cour : le Roi amusa ce confident, & La Fin l'assura qu'il avoit trompé les Ministres par de fausses informations, & que le Maréchal n'avoit qu'à profiter du temps pour mettre ses affaires dans un état où il n'eût rien à craindre, malgré les soupçons du Roi (*b*). Telle étoit la situation de Henri, qui étoit encore bien loin d'être déterminé à la perte d'un homme qui avoit conjuré la sienne.

Le Maréchal vient à la Cour, & est arrêté.

A son retour de Suisse, le Maréchal de Biron s'étoit retiré dans son gouvernement de Bourgogne, & avoit mis dans les plus fortes places des Gouverneurs sur lesquels il croyoit pouvoir compter. Le Roi, qui ne pouvoit plus soutenir l'état d'incertitude où il se trouvoit, envoya ordre au Maréchal de venir à la Cour; Biron s'en excusa sur ce qu'il avoit avis que les Espagnols devoient faire passer un grand nombre de troupes par la Franche-Comté, sous prétexte de les envoyer dans les Pays-Bas, en sorte que sa présence étoit nécessaire en Bourgogne (*c*). Le Roi lui envoya alors le sieur des Escures, intime ami du Maréchal, mais qui n'entroit pas dans ses intrigues, & ensuite le Président Jeannin, qui le détermina à se rendre à Fontainebleau, dans

(*a*) Winwood, l. c. p. 403, 421.
(*b*) Daniel, l. c. p. 360. De Thou, l. CXXVIII.
(*c*) Daniel, p. 361. Winwood, l. c. p. 407, 409.

la persuasion que le Roi le croyoit innocent, ou au moins qu'il n'avoit que des soupçons (*a*). Ce qui le détermina encore, c'est que la plupart des villes de Bourgogne étoient sans défense par l'adresse du Baron de Rosni. Celui-ci, en qualité de Grand-Maître de l'Artillerie, lui avoit fait entendre que tous les canons qui étoient dans les places de Bourgogne avoient besoin d'être refondus, & il avoit consenti que le Maréchal envoyât des gens à Lyon voir embarquer les nouvelles pieces qu'il lui envoyoit, à la place des vieilles qu'on faisoit partir. Rosni fit ensuite arrêter les premieres en chemin, en sorte que Biron se trouva désarmé; aussi jura-t-il qu'il s'en vengeroit (*b*).

Le Duc d'Epernon le sachant près de Paris, lui envoya une personne de confiance lui dire de sa part, que si sa conscience lui reprochoit quelque chose, il lui conseilloit de recourir à la clémence du Roi. Il regarda cet avis comme une injure, mit la main sur la garde de son épée, & menaça de faire périr ses accusateurs. Il arriva le 13 Juin à Fontainebleau. Le Roi le reçut en apparence très-gracieusement, & le pressa trois fois ce jour-là de lui parler à cœur ouvert; il lui envoya aussi le Baron de Rosni & le Comte de Soissons dans la même vûe, mais sans fruit (*c*). Henri ne pouvoit se résoudre à punir un homme qui l'avoit si long-temps & si utilement servi, & qui alloit être la victime de ses intrigues;

(*a*) Mezeray, l. c. p. 262.
(*b*) Mém. de Sulli, l. c. p. 117, 118.
(*c*) Le même, p. 122 & suiv. Daniel, l. c. p. 363. Mezeray, p. 263.

SECT. X. *Histoire de France.*

mais le Maréchal insistant toujours sur son innocence, demandoit le nom de ses accusateurs, & mêloit même les menaces à ses protestations. Le Roi fit alors assembler son Conseil secret, & résolut enfin de faire arrêter le Maréchal & le Comte d'Auvergne. En rentrant dans son appartement, après avoir vu le Maréchal, il lui dit : *Adieu, Baron de Biron, vous savez ce que je vous ai dit.* En sortant de l'anti-chambre, Vitri, Capitaine des Gardes, l'arrêta, & le Comte d'Auvergne fut surpris dans un autre endroit; cette nuit-là même ils se préparoient tous deux à s'échapper, sur les avis réitérés de leurs amis (*a*).

Le Parlement lui fait son procès ; il est condamné & exécuté.

Les deux prisonniers furent menés par la Riviere à la Bastille, & le Roi arriva le même jour à Paris. Le 18 Juin, ce Prince envoya commission au Parlement pour faire le procès au Maréchal de Biron. Ce Seigneur tint la conduite la plus folle devant les Commissaires qui l'interrogerent ; tantôt il nioit tout, tantôt il confessoit au delà de ce qu'il falloit. Quand on lui confronta La Fin, il déclara d'abord qu'il le reconnoissoit pour homme d'honneur, son ami & son parent; mais quand on lut sa déposition au Maréchal, il l'accusa, avec assez de vérité, des crimes les plus infames (*b*). Il dit aussi, que si le Secrétaire de La Fin étoit présent, il le démentiroit ; le Duc de Savoie l'avoit fait arrêter, & le Maréchal croyoit que

(*a*) Daniel, p. 365. Mezeray.

(*b*) Cayet, Chronol. Septenaire, sous l'an 1602. Daniel, p. 368, 370.

le Duc l'avoit fait mourir. Mais cet homme s'étoit sauvé de prison, & on le fit paroître devant le Maréchal, qui en fut étrangement consterné, & il en conclut que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie l'avoient trahi (a). Son propre Secrétaire Hebert, & plusieurs écrits de sa main déposerent contre lui. Le 27 Juillet, on fit comparoître le Maréchal au Parlement, où il y avoit cent douze Juges de toutes les Chambres assemblées, mais sans aucun des Pairs, quoiqu'ils eussent été ajournés deux fois pour assister au jugement. Le Maréchal, qui avoit repris ses esprits, se comporta d'une toute autre maniere qu'il n'avoit fait jusque-là. Il parla long-temps & avec éloquence, fit valoir ses services qui étoient effectifs, au lieu que les accusations dont on le chargeoit n'étoient que quelques paroles emportées, des rêves ambitieux, des fumées politiques, qui n'avoient jamais eu de suite (b). Son discours fut si touchant, qu'il fit couler les larmes du Premier Président & de plusieurs des Juges. Si l'on eût opiné sur le champ, on croit que peut-être il auroit obtenu grace; mais comme il étoit trop tard, on remit l'affaire au 29 Juillet, qui étoit le Lundi, & les Juges le condamnerent tout d'une voix à la mort (c). Il fut exécuté le 31 dans la Bastille; il ne se posséda point, & ne montra rien de cette intrépidité qui lui avoit acquis à juste titre une si grande réputation (d). Le Baron

(a) Matthieu, t. II, l. III.
(b) Winwood, l. c. p. 423 & suiv. Cayet, ubi sup.
(c) Les mêmes.
(d) Daniel, l. c. p. 374-376. Mezeray & al. Voyez la Note V.

Sect. X. Histoire de France.

de Fontanelle fut rompu vif comme son complice. Le Comte d'Auvergne eut sa grace par les sollicitations de Mademoiselle d'Entragues sa sœur, & parce qu'il étoit le dernier mâle de la Maison de Valois. Le Baron de Luz, qui savoit tous les secrets de Biron, vint à la Cour après sa mort, & révéla tant de choses, que le Roi jugea à propos de feindre de les ignorer, pour ne pas réduire à l'extrémité ceux qui avoient intrigué avec les Cours d'Espagne & de Savoie (*a*). La Reine d'Angleterre & le Roi d'Ecosse envoyerent des Ambassadeurs au Roi le complimenter sur la découverte d'une si dangereuse conspiration. Le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie en firent autant; mais le Roi reçut leurs complimens d'une façon bien différente. Ce Prince prit toutes les précautions nécessaires pour sa sûreté; il envoya le Maréchal de Lavardin avec des troupes en Bourgogne, dont il donna la Lieutenance générale à M. de Bellegarde, sous Monsieur le Dauphin, qui en fut nommé Gouverneur (*b*).

Ambassade des Cantons Suisses & des Grisons.

Au mois de Septembre, les Cantons Suisses & les Grisons envoyerent une ambassade solennelle, composée de quarante-deux personnes, qui furent reçues avec beaucoup de distinction. Ils firent trois demandes: la premiere, l'augmentation de la somme de quatre cent mille écus, qu'on devoit leur payer tous les ans; la seconde, la conservation des priviléges de ceux de leur nation qui trafiquoient en France; la troisieme, qu'on leur

(*a*) Cayet, Chronol. Septenaire, Winwood's Memorials, t. I, p. 445.

(*b*) Daniel, l. c. p. 379.

donnât les deux déclarations qu'on leur avoit promises ; l'une, pour les cinq petits Cantons, concernant la continuation de leur alliance avec les Duchés de Milan & de Savoie ; l'autre, pour les Cantons Protestans ; qu'ils ne seroient point obligés de faire la guerre en France contre les Réformés. Le Roi s'excusa du premier article sur l'épuisement de ses finances, & il accorda les deux autres (*a*). Le 20 Octobre, le traité fut solennellement juré dans l'église de Notre-Dame, d'abord par les Ambassadeurs, & ensuite par le Roi. A leur départ, il leur fit présent à chacun d'une chaîne d'or avec une médaille d'un or dont on avoit depuis peu découvert une mine vers la Bresse (*b*). Cette année, le Roi donna plusieurs Edits pour le rétablissement de la Police, entre autres un contre les duels, par lequel toutes les querelles d'honneur devoient être portées devant le Connétable & les Maréchaux de France ; & ceux qui, malgré l'Edit, faisoient ou acceptoient des défis, étoient déclarés criminels de leze-Majesté (*c*). Il étoit bien temps de publier cet Edit, car la fureur des duels alloit à un tel excès, qu'il y avoit des années où l'on comptoit quatre mille Gentilshommes tués. Cet Edit n'eut pourtant pas un grand effet ; & on prétend qu'il y eut un peu de la faute du Roi, qui en certaines occasions laissa échapper des traits de raillerie contre quelques-uns de ceux qui avoient refusé de tirer l'épée (*d*).

(*a*) Winwood, l. c. p. 441; Daniel, p. 382, 383.
(*b*) De Thou, l. CXXIX. Daniel, p. 385.
(*c*) Mezeray, l. c. p. 274. Cayet, ubi sup. Daniel, p. 386.
(*d*) Daniel, l. c.

Sect. X. Histoire de France.

Escalade de Geneve.

Le Duc de Savoie, secondé du Comte de Fuentes Gouverneur de Milan, entreprit de surprendre Geneve, & manqua son coup par le courage & l'intrépidité des Bourgeois. Henri prit quelque part à cette querelle en faveur des Génevois; le Nonce du Pape, prévoyant que le Roi d'Espagne s'y intéressoit en faveur du Duc de Savoie, s'en mêla; l'affaire fut mise en négociation, & se termina en 1603 par un traité (*a*).

Commencemens de la culture de la soie en France.

1603.

Au commencement de l'année 1603, le Roi fit les premieres démarches pour établir les manufactures de soie en France, &, à sa gloire, c'est à ses propres lumieres que cet établissement fut dû; Rosni, son premier Ministre, s'y opposa fortement par des raisons dignes de cette ignorance qui est toujours l'effet d'une éducation bornée, quoiqu'excellente d'ailleurs, & toujours indigne d'un grand génie (*b*). L'amour du Roi pour ses peuples le rendoit bon politique. Ses soins ne se bornoient pas à telle ou telle classe de ses sujets, il s'étudioit à les rendre tous heureux. La grande raison qu'il fit valoir à Rosni, c'est que le peuple étoit oisif en France, & parlà misérable. Il crut donc devoir favoriser l'industrie, & particuliérement cette sorte d'industrie dont le peuple recueilleroit naturellement le plus de fruit : car Henri étoit du petit nombre de Princes qui désirent de voir leurs sujets dans l'aisance; & la maxime cruelle du Cardinal de Richelieu, qu'il faut que le peuple soit dans la mi-

(*a*) Mém. de Sulli, l. c. p. 204.

(*b*) Carew's Relation of the State of France under King Henri IV. Mém. de Sulli, t. V, p. 74 & suiv.

fere pour travailler & obéir, n'étoit pas dans ses principes. Il disoit avec chaleur, qu'il souhaitoit voir le temps où chaque Paysan de France auroit un chapon à mettre à la broche ou au pot. Les bienfaisantes intentions de ce Prince furent couronnées d'un heureux succès, & il eut la satisfaction de voir encore de son temps la culture de la soie seule faire entrer dans le royaume plus d'argent que presque toutes les autres marchandises ensemble (*a*).

Voyage du Roi à Metz.

Au printemps, le Roi alla à Metz. Le Duc d'Epernon, qui en étoit Gouverneur, y avoit mis deux de ses créatures, pour commander dans la ville & dans la citadelle; ces deux hommes s'étoient attiré la haine des Bourgeois, & manquoient également à la reconnoissance envers le Duc, & au respect dû au Roi. Henri les destitua tous deux, & y plaça des gens de confiance. Quelques Princes d'Allemagne vinrent le visiter à Metz; il les reçut avec beaucoup de civilité & de distinction, & n'oublia rien pour gagner leur estime (*b*). Ce fut pendant ce voyage qu'il rendit ses bonnes graces aux Jésuites, & promit de procurer leur rappel en France, ce qui souffrit néanmoins bien des difficultés. Henri alla de Metz à Nanci voir la Duchesse de Bar sa sœur.

Traité avec l'Angleterre.

Il seroit resté plus long-temps dans cette province, s'il n'avoit appris la mort de la Reine Elisabeth, qu'il regretta beaucoup. Il fut sur le point de la suivre: dans le mois de Mai, il eut une rétention d'urine qui le mit à l'extrémité;

(*a*) Carew, ubi sup.
(*b*) Cayet, l. c.

SECT. X. *Histoire de France.*

mais la force de son tempérament & l'habileté de ses Médecins le tirerent d'affaire (*a*). Il envoya en Angleterre le Baron de Rosni, qu'il fit Marquis, pour négocier avec le Roi Jacques : Rosni s'en acquitta si heureusement, qu'en quelques semaines il conclut un traité qui fut signé à Hamptoncourt le 30 Juillet, par lequel les deux Rois s'engageoient à se secourir réciproquement, en cas qu'ils fussent attaqués (*b*). Le Comte de Soissons critiqua la conduite de Rosni après son retour ; mais le Roi prit son parti, & fut fort content du succès de sa négociation (*c*).

Rappel des Jésuites.

Ce Monarque voulant faire preuve de son attachement à l'Eglise Romaine & même à la Cour de Rome, dont bien des gens doutoient, fit deux actes importans : le premier, de faire effacer au Synode de Gap l'article par lequel les Réformés vouloient déclarer dans leur Confession de Foi, que le Pape étoit l'Antechrist (*d*). Le second fut le rétablissement des Jésuites, que le Pape sollicita vivement, & que le Roi lui-même avoit promis à la Société : quelques-uns de ses Ministres & le Parlement même de Paris s'y opposerent vivement ; mais le Roi, qui avoit envie de mettre dans ses intérêts cette Société puissante, plutôt par crainte que par affection, les rappela en faisant usage de son autorité royale (*e*).

(*a*) Sulli, l. c. p. 253.
(*b*) Daniel, ubi sup. p. 406, 407. Mém. de Sulli, l. XV tout entier.
(*c*) Mém. de Sulli, tom. V, p. 28.
(*d*) Le même, p. 67, 68.
(*e*) Voy. le même, Daniel & al.

Cette même année, le Roi accorda par Lettres-Patentes la permission de faire un établissement en Canada. Ce fut encore contre le sentiment de M. de Rosni, qui prétendoit qu'il n'y avoit aucune sorte de richesses à espérer de tous les pays du Nouveau Monde, qui sont au de là du quarantieme degré de latitude; & que les avantages qu'on vantoit, étoient de pures chimeres (*a*). L'expérience a démontré que le Roi avoit raison, & que son Ministre se trompoit. L'année suivante, on commença le canal de Briare, pour joindre la Seine à la Loire (*b*). Il est surprenant qu'au milieu d'une multitude d'affaires difficiles, Henri eût le temps de s'occuper d'objets de cette nature, d'en discerner l'utilité, & de s'écarter de son grand systême d'épargne, non pour son plaisir ou pour son avantage, mais pour le bien général de ses sujets (*c*). Ce fut par le même principe, qu'il accorda les secours nécessaires pour établir des verreries de cristal, & pour encourager les Etrangers qu'on y employoit, & pour créer d'autres manufactures (*d*).

SECT. X. *Histoire de France.*

Etablissement en Canada. Canal de Briare, &c.

Catherine, Duchesse de Bar, sœur du Roi, mourut au commencement de l'année 1604, après avoir passé des jours fort tristes avec son mari. Le Roi en fut très-affligé; les Réformés encore davantage: elle avoit été constante dans la profession de leur Religion, & ils étoient assurés d'avoir en elle un appui tant qu'elle vivroit. Le Pape

Mort de la Duchesse de Bar & du Cardinal d'Ossat.

(*a*) Mém. de Sulli, tom. V, p. 87.
(*b*) Le même, p. 293. Daniel, p. 436.
(*c*) Carew, ubi sup. Sulli, l. c.
(*d*) Cayet, Carew.

SECT. X. *Histoire de France.*

venoit d'accorder la dispense pour son mariage, malgré la différence de Religion; mais elle n'arriva qu'après sa mort (*a*). C'étoit le Cardinal d'Ossat qui l'avoit obtenue, & ce fut le dernier service qu'il rendit à Rome; il mourut peu de temps après. La plupart des Historiens François lui accordent une capacité supérieure & une probité incorruptible; c'étoit par ses grands talens qu'il étoit parvenu au Cardinalat, & sa droiture le mettoit au dessus de sa dignité. Quelques-uns néanmoins ont prétendu que ce Cardinal étoit si Ecclésiastique dans l'ame, qu'il travailla de tout son pouvoir à faire revivre dans le Conseil de Henri, les sentimens de la Ligue, c'est-à-dire, d'unir le Roi avec l'Espagne, de le réduire à une entiere soumission pour le Pape, & de le ramener imperceptiblement & par degrés à l'ancien systême de la Maison de Valois, dont la grande vûe étoit l'extinction de l'Hérésie, ou en d'autres termes la ruine des Huguenots (*b*).

Un Commis de Villeroi révele les secrets de l'Etat aux Espagnols.

On n'avoit pas même renoncé à d'autres voies, si l'on ne réussissoit pas par celles de la douceur; c'est ce qui parut par la découverte que fit l'Ambassadeur du Roi à Madrid : il s'apperçut que les Ministres d'Espagne étoient instruits des plus secretes résolutions de la Cour de France avant lui-même, & il ne fut pas long-temps à savoir quel étoit le canal de cette communication. Un nommé *Rafis*, qui avoit été ardent Ligueur, s'étoit réfugié à Madrid; cet homme offrit à l'Ambassadeur de

(*a*) Daniel, l. c. p. 425.
(*b*) Mezeray, l. c. p. 292. Mém. de Sulli, ubi supra p. 127.

lui découvrir tout le mystere, s'il vouloit obtenir sa grace & quelque récompense. L'Ambassadeur lui donna sa parole pour l'un & pour l'autre; Rafis lui apprit que Nicolas l'Hôte, Commis de M. de Villeroi, Secrétaire d'Etat, faisoit part aux Ministres Espagnols de tous les secrets dont il étoit informé, moyennant une pension de douze cents écus d'or qu'on lui donnoit.

L'Ambassadeur envoya Rafis avec son propre Secrétaire en France; mais la Cour d'Espagne ayant appris leur départ, dépêcha un Courrier à son Ambassadeur à Paris, pour qu'il avertît l'Hôte de prendre garde à lui. Le Courrier arriva à propos, & l'Hôte s'échappa dans le temps que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter (*a*). On le poursuivit, & espérant de passer la Marne à la nage, il se noya (*b*). Quelques-uns disent que ce fut par accident; d'autres l'attribuent au désespoir; d'autres enfin prétendent que son guide lui joua ce tour (*c*). Il courut à cette occasion des bruits fort désavantageux pour Villeroi, & si l'on en croit M. de Rosni, son ennemi, ils n'étoient pas tout-à-fait sans fondement. Villeroi lui-même écrivit son apologie, qui a été imprimée depuis; il ne put néanmoins jamais dissiper les soupçons, quoique l'état des affaires du Roi, & peut-être son inclination (car Villeroi avoit acquis beaucoup de pouvoir sur son esprit), le fissent rentrer dans le Conseil & dans toute sa confiance (*d*).

(*a*) Mém. de Sulli, p. 135 & suiv. Daniel, p. 427, 428. Mezeray, p. 299, 300.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Les mêmes.
(*d*) Sulli, ubi sup.

Sect. X. *Histoire de France.*

Nouveaux embarras du Roi.

L'année précédente, le Roi avoit jugé à propos de donner le gouvernement de Poitou au Marquis de Rosni, non pas tant pour l'avantage de son Ministre que pour le sien propre. Henri l'envoya l'année suivante prendre possession de ce gouvernement, afin de tenir les Réformés dans la tranquillité, & de balancer le crédit du Duc de la Trimouille, & d'autres Seigneurs, qui, conjointement avec le Duc de Bouillon, cherchoient à se rendre redoutables en affectant un grand zele pour leur Religion (*a*). M. de Rosni réussit, & fit sentir aux Ministres les plus éclairés, que l'esprit de faction ne servoit qu'à aliéner le Roi & à donner de l'avantage aux Catholiques, qui insinuoient continuellement que les principes de la Religion Réformée portoient aux cabales, tandis que réellement ils ne pouvoient être bons Protestans, sans être bons sujets. L'Espagne conclut alors un traité avec l'Angleterre; mais le Roi Jacques eut soin que ce fût sans préjudice de l'alliance défensive avec la France (*b*). Cependant, le Roi d'Espagne, contre ses maximes ordinaires, voyant que la balance du commerce avec la France n'étoit point à l'avantage de ses sujets, avoit mis un droit de trente pour cent sur toutes les marchandises de France. Henri en fut si piqué, qu'il défendit tout commerce avec l'Espagne, quoique ses trésors fussent loin d'être remplis, puisque les dettes de l'Etat avoient été évaluées à trois cent trente millions. Comme les Espagnols n'avoient nul dessein d'en venir à une

(*a*) Le même, p. 213. Mezeray, p. 305.
(*b*) Mém. de Sulli, l. c. p. 319.

guerre

guerre, ils se servirent de leur ressource ordinaire, celle d'employer la médiation du Pape: on négocia donc; le nouvel impôt fut aboli, & la défense du commerce levée (a).

Brouilleries domestiques.

Les affaires domestiques du Roi donnoient autant d'embarras que celles de l'Etat; il avoit également à souffrir de la mauvaise humeur de la Reine & des caprices de sa Maîtresse, de sorte qu'il n'avoit pas un moment de repos. La Reine le rendoit malheureux par sa jalousie, son humeur chagrine, sa froideur, & par sa complaisance pour les Italiens qui étoient à son service; ils lui suggéroient continuellement de nouvelles demandes en tête, tournant tout à leur profit, & vendant même aux Espagnols tous les secrets qu'ils pouvoient découvrir. Quant à Mademoiselle d'Entragues, en devenant Marquise de Verneuil, elle étoit devenue infiniment plus insupportable; elle traitoit le Roi avec hauteur, & la Reine avec un tel mépris, qu'elle contrefaisoit sa démarche, ses gestes, sa prononciation, même devant le Roi. Quelquefois elle faisoit comparaison de ses enfans avec ceux de cette Princesse; tantôt elle disoit que le Roi devenoit vieux & jaloux; tantôt elle prétendoit que sa conscience ne lui permettoit plus de continuer de vivre comme elle faisoit. A la fin, Henri se rebuta, prit cette femme insolente au mot, résolut de la quitter, & pour contenter la Reine, il retira la promesse de mariage qu'il lui avoit donnée, moyennant vingt mille écus en argent, & la promesse du bâton

(a) Le même.

de Maréchal pour M. d'Entragues son pere, qui n'avoit jamais vu un camp (*a*).

Sect. X. Histoire de France.

Découverte d'une nouvelle conspiration.

On découvrit dans le même temps une nouvelle conspiration, où Madame de Verneuil & toute sa famille entroient. La premiere connoissance en vint par des lettres du Comte d'Auvergne qui furent interceptées. Ce complice de la conspiration de Biron, ayant obtenu sa grace, avoit volontairement offert de faire le métier d'espion du Roi en Espagne, & par les correspondances que ce prétexte l'autorisoit à entretenir avec les Espagnols, il leur découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des secrets de l'Etat. Sur les avis qu'il eut que ses intrigues étoient découvertes, il se retira en Auvergne, & là il prit toutes les précautions possibles pour ne pas être arrêté; mais il fut saisi à une revue, & conduit à la Bastille, où on le mit dans le même appartement qu'avoit occupé le Maréchal de Biron (*b*). On reconnut bientôt que sa sœur avoit part à ses intrigues, & que, sous prétexte de rompre avec le Roi, elle avoit dessein de passer avec ses enfans en Espagne, ayant entretenu une correspondance avec les Ambassadeurs de cette Couronne en France & en Angleterre. Son pere fut arrêté aussi, & elle fut gardée dans sa maison (*c*). Le Roi paroissoit fort irrité, & résolu d'abandonner les coupables à la rigueur des Loix; de sorte qu'il ordonna au Parlement d'instruire leur procès. Au milieu de toutes ces

(*a*) De Thou, l. CXXXII. Mezeray, p. 303.

(*b*) Daniel, p. 431-433. Mém. de Sulli, t. V, p. 244, 245.

(*c*) Les mêmes.

affaires chagrinantes, le Roi travailloit fortement à exécuter les plans conçus pour acquitter les dettes de la Couronne; pour rétablir l'ordre & la justice dans les provinces, & pour augmenter le trésor qu'il avoit en réserve; il employa dans ces vûes des expédiens qui ne furent pas approuvés de tout le monde. Les besoins de l'Etat étoient grands à la vérité; mais en levant de l'argent, le Roi & son Ministre se laisserent trop aller à l'envi d'accumuler.

Les coupables sont condamnés par le Parlement; mais le Roi adoucit la Sentence. 1605.

Le Parlement travailla avec chaleur au procès des criminels; le Comte d'Auvergne jeta sur sa sœur tout le blâme, que celle ci rejeta sur lui. Le vieux d'Entragues se comporta avec plus de constance & de dignité; il se chargea de tout, pour faire retomber la peine sur lui seul. Le premier Février, le Parlement rendit l'Arrêt par lequel le Comte, M. d'Entragues, & un Anglois nommé *Morgan*, qui avoient eu part aux intrigues, furent condamnés à perdre la tête, & la Marquise de Verneuil à passer le reste de ses jours dans un couvent (*a*). Malgré tout cet appareil, l'Arrêt n'eut point son effet. Le Roi commua la peine de mort prononcée contre le Comte d'Auvergne, en celle de prison perpétuelle; il y fut déterminé par plusieurs raisons, & sur-tout parce qu'il remit au Roi la lettre d'association entre lui, le Maréchal de Biron & le Duc de Bouillon; ce qui prouvoit son peu de sincérité lors du procès de Biron. Quant à la derniere conspiration, il nia absolument qu'il eût fait aucun traité avec l'Espagne, ce qui étoit ce-

(*a*) Les mêmes.

SECT. X. *Histoire de France.*

pendant vrai, & il trouva qu'on le traitoit bien durement, en ne le mettant pas en liberté de recommencer ses cabales (*a*). Le vieux d'Entragues eut ordre de se retirer dans sa maison de Malesherbes, la Marquise à Verneuil, & Morgan fut banni du royaume (*b*).

Assemblée de Chatelleraut.

Ces troubles ne furent pas finis, que d'autres succéderent. Le Roi étoit convaincu, & ce qui étoit bien plus, il pouvoit convaincre tout le monde, que le Duc de Bouillon avoit formé des desseins contre son gouvernement; mais il ne vouloit pas agir qu'il ne fût assuré des Réformés, qui estimoient beaucoup le Duc & avoient de grandes liaisons avec lui. Le Roi, dans cette vûe, envoya le Marquis de Rosni à leur assemblée générale à Chatelleraut, où il y avoit des affaires importantes à traiter. Si l'on en croit Sulli, on craignoit que les Réformés ne formassent une espece de république, ou de corps distinct dans le royaume, par une association entre eux, & on attribuoit ce projet au Duc de Bouillon, à Lesdiguieres, du Plessis-Mornay, d'Aubigné & quelques autres. Le corps des Réformés n'envisageoit pas ce projet sous ce point de vûe, & quand on le lui fit connoître il le condamna. Les plus ardens protestoient que si Henri étoit immortel, ils n'auroient jamais pensé à rien de semblable; mais que leurs alarmes pour l'avenir, & le juste soin qu'ils devoient à la sûreté de leur postérité, les avoient portés à l'appuyer. Cependant, sur ce qu'on leur laissa les places de sûreté pour trois ans encore, &

(*a*) Cayet, Mezeray, Daniel.
(*b*) Sulli, Mezeray.

sur les fortes assurances qu'on leur donna des bonnes intentions du Roi, tout tourna à la satisfaction de ce Prince; & ce ne fut pas un des moindres services que le Marquis de Rosni rendit à son Maître (a).

SECT. X. *Histoire de France.*

Marguerite de Valois donne des lumieres sur une nouvelle conjuration.

Pendant que Henri & son Conseil étoient en suspens sur les avis qu'ils avoient reçus de quelques intrigues dans le Périgord, le Querci & la Guienne, la Reine Marguerite fournit toutes les lumieres qu'on pouvoit souhaiter; le Roi en fut si content, qu'il lui permit de demeurer à Paris, séjour qu'elle souhaitoit ardemment (b). Ces mouvemens, auxquels les Espagnols avoient part, & pour lesquels ils avoient avancé quelque argent, couterent la vie à quelques Gentilshommes; & ils auroient été funestes à d'autres, s'ils n'avoient eu recours à la clémence du Roi, à qui ils découvrirent tout, ce qui leur fit obtenir leur grace. Henri ne laissa pas d'aller avec un corps de troupes dans les provinces au delà de la Loire, pour châtier les rebelles & soumettre les places qui appartenoient au Duc de Bouillon. Il fit l'un & l'autre sans peine; car le Duc ayant retiré ses principaux confidens, ordonna aux Commandans de ses places de les remettre au Roi à la premiere sommation; & en même temps il lui écrivit une lettre fort soumise, où il faisoit de si grandes protestations d'obéissance & de fidélité, que le Roi ne savoit que penser (c). Dans ce voyage, le Roi passa près de la Rochelle,

(a) Mém. de Sulli, tome VI, p. 116.
(b) Daniel, p. 441, 442.
(c) Sulli, l. c. p. 150, 151.

SECT. X. *Histoire de France.*

qui lui envoya des Députés pour le complimenter. Le Marquis de Rosni les amena à l'audience du Roi; ils lui présenterent les clefs de leur ville, en lui disant qu'ils venoient supplier Sa Majesté de ne pas passer si près de cette place sans leur faire l'honneur d'y entrer; que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée Catholique, elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect & de soumission, que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la Religion; & que si leurs portes n'étoient pas assez grandes, ils abattroient trois cents brasses de murailles. Le Roi fut ravi de ce compliment imprévu, embrassa les Députés, s'entretint familiérement avec eux, & leur donna des marques de l'affection la plus cordiale (*a*).

Nouvelles trahisons dans les provinces, & autres événemens.

Henri laissa en grande partie au Marquis de Rosni le soin de faire justice. Deux Gentilshommes Provençaux, nommés *Luquisses*, eurent la tête tranchée, pour avoir entrepris de livrer Narbonne aux Espagnols; dix ou douze autres eurent le même sort (*b*). Dans le fond, il parut qu'on avoit découvert les traîtres plutôt que le fond de la trahison; les coupables ne purent dire autre chose que les raisons particulieres qui les y avoient engagés; les uns croyoient que la Religion Catholique couroit des risques; d'autres vouloient soutenir la cause Protestante par les armes; plusieurs avoient dessein de venger la mort du Maréchal de Biron. Un Forçat de Marseille donna avis au Duc de Guise, que le

(*a*) Le même, p. 163, 164.
(*b*) Le même, p. 155.

Baron de Mairargues, Seigneur des plus qualifiés de Provence, qui devoit l'année suivante être élu Viguier, ou premier Magistrat de Marseille, s'étoit ouvert à lui du dessein de livrer la ville aux Espagnols. La qualité de l'accusé, & la condition de l'accusateur, rendoit la chose peu vraisemblable; à cette époque même on tint les Etats de Provence, & Mairargues fut député à la Cour pour présenter le cahier.

On veilla de près sur ses démarches, & l'on s'apperçut bientôt qu'il avoit un commerce fréquent avec Zuniga, Ambassadeur d'Espagne. On l'arrêta dans son logis, pendant qu'il étoit en grande conférence avec Bruneau, Secrétaire de l'Ambassadeur : on trouva dans un des bas de Bruneau un Mémoire des services qu'on attendoit de Mairargues, qui fut décapité le 19 Décembre, & son corps mis en quartiers (*a*). Le même jour, le Roi passant sur le Pont-Neuf, un homme perça au travers des Gardes, le saisit par-derriere, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit tué d'une baïonnette qu'on trouva sur lui, si dans ce moment il n'avoit été saisi par des valets de pied. Il s'appeloit *Jean de Lisle;* quand on l'interrogea, il dit qu'il étoit Roi du Monde entier, & qu'il avoit voulu se défaire de Henri, qui lui retenoit une partie de son Empire. On fit des informations, & il fut attesté que depuis long-temps il étoit véritablement fou & furieux. Le Roi le fit enfermer (*b*).

(*a*) Le même, l. c. Daniel, p. 445, 446.

(*b*) Péréfixe, Hist. de Henri le Grand, part. III. Daniel, p. 447.

Sect. X. *Histoire de France.*

Henri ôta les Sceaux au Chancelier à cause de son grand âge, & les donna à M. de Silleri, ce qui ne fit nullement plaisir au vieillard, qui ne put s'empêcher de dire, *qu'un Chancelier sans sceaux étoit un corps sans ame* (*a*). L'envie extrême que le Roi avoit de payer ses dettes, engagea de Rosni à faire des recherches sur les rentes de l'Hôtel de ville de Paris ; mais Miron, Prévôt des Marchands, s'y opposa si fortement, que le Roi jugea à propos de laisser tomber cette affaire (*b*). Il y eut cette année trois Papes, Clément VIII, qui mourut au mois de Mars, le Cardinal de Médicis, qui prit le nom de Léon XI & ne vécut que vingt-cinq jours après son élection, & le Cardinal Borghese, qui prit le nom de Paul V ; ce dernier n'étoit nullement désagréable au Roi, qui depuis sa conversion avoit de grands égards pour la Cour de Rome.

Le Duc de Bouillon se soumet. *1606.*

Le Roi, déterminé à rétablir la tranquillité dans le royaume, & à éteindre cet esprit d'indépendance & de cabale qui étoit la source de ses chagrins & des troubles de l'Etat, résolut, si la goutte, dont il étoit fort attaqué, lui permettoit, de marcher en personne à Sedan, pour faire sentir au Duc de Bouillon qu'il n'étoit que sujet. Comme il avoit dessein de donner le commandement de l'armée, en cas qu'il ne pût marcher en personne, au Marquis de Rosni, il le créa Duc & Pair, en érigeant sa terre de Sulli en Duché-Pairie, & le fit recevoir au Parlement en cette

(*a*) Mezeray, tome VI, p. 323.

(*b*) Le même, p. 324.

qualité à la fin de Février (*a*). Auſſi-tôt après Henri déclara le deſſein qu'il avoit de tourner ſes armes contre Sedan, & chargea Sulli de préparer l'équipage d'artillerie néceſſaire. Il y avoit quatre ans que le Duc de Bouillon n'avoit paru à la Cour; il avoit employé ce temps à former des liaiſons fort étroites avec pluſieurs Princes d'Allemagne, dont il ſe flattoit que l'interceſſion lui feroit utile auprès du Roi; mais ce Prince n'ayant pas voulu écouter ſur cet article les Cantons Suiſſes, le Duc ne trouva pas moyen d'engager d'autres Princes à parler en ſa faveur. Il ne manquoit pourtant pas de médiateurs à la Cour, la Reine & Villeroi s'intéreſſoient pour lui. Quand le Roi, à la tête de vingt-cinq mille hommes, fut à deux lieues de Sedan, le Duc demanda à traiter, & l'affaire fut terminée le dernier Avril (*b*). Le Duc conſentit que le Roi mît garniſon dans Sedan pour quatre ans, & le Roi lui accorda l'abolition de tout le paſſé, & l'acte devoit être vérifié au Parlement (*c*). Auſſi-tôt que le traité fut ſigné, le Duc vint rendre ſes devoirs au Roi, qui fit ſon entrée dans Sedan, y demeura trois jours, & revint triomphant à Paris. Le Duc de Bouillon le ſuivit peu de temps après, & au grand étonnement de tout le monde, il fut non ſeulement bien reçu, mais il rentra ſi bien en grace, qu'au bout d'un mois Henri lui remit la ville & le château de Sedan (*d*).

(*a*) Mém. de Sulli, l. c. p. 210, 211.
(*b*) Mezeray, l. c. p. 235.
(*c*) Le même, Daniel, p. 452. Sulli, ubi ſup.
(*d*) Les mêmes.

SECT. X. *Histoire de France.*

Procès de la Reine Marguerite contre le Comte d'Auvergne.

La Reine Marguerite porta devant le Parlement un procès contre le Comte d'Auvergne, qui étoit toujours prisonnier, au sujet du Comté d'Auvergne & de quelques autres domaines, héritage venu à Henri III de la Reine Catherine de Médicis sa mere, à qui ils avoient été donnés par contrat de mariage avec Henri II, & dont Henri III avoit fait donation au Comte. Marguerite prétendoit que par le même contrat ces biens avoient été substitués aux filles au défaut des mâles. Elle avoit déjà un procès devant le Parlement de Toulouse pour le Comté de Lauragais, qui lui fut adjugé, & le Parlement de Paris lui rendit aussi justice dans la seconde contestation (*a*). Cette Princesse fut mise en possession de ces domaines, & quelque temps après elle en fit donation au Dauphin; elle s'en réserva seulement l'usufruit, auquel elle renonça encore depuis, pour une grosse pension qu'on lui assura (*b*).

Le Roi court risque de la vie. Ses nouvelles galanteries.

Au milieu de tant de prospérités, & dans le temps que le Roi paroissoit plus heureux que jamais, il faillit à périr par un malheureux accident. Revenant de Saint-Germain, où il avoit été voir ses enfans, il avoit avec lui dans son carrosse la Reine, les Ducs de Montpensier & de Vendôme, & la Princesse de Conti; les chevaux n'ayant pas bien enfilé le bac de Neuilli, le carrosse versa dans la riviere. Le Roi se sauva à la nage; le Seigneur de la Châtaigneraie sauva la Reine, & les autres furent aussi secourus. Ce service valut à la Châtaignerie, outre un beau

(*a*) Daniel, p. 452.
(*b*) Le même & Mezeray.

présent de pierreries que lui fit la Reine, la charge de Capitaine des Gardes de cette Princesse (*a*). On établit une nouvelle Chambre de Justice pour rechercher les Financiers sur le crime de faux, qui avoit été excepté lorsqu'ils avoient acheté l'abolition du passé. Ces Chambres furent la honte du regne de Henri & celle de son Ministre; les plus riches, c'est-à-dire les plus coupables, se racheterent en payant six cent mille écus, & ils s'en rembourserent au double par les taxes dont ils opprimerent les subalternes (*b*). La Marquise de Verneuil étoit mieux que jamais avec le Roi, quoiqu'il eût une nouvelle Maîtresse, à laquelle il donna le titre de Comtesse *de Moret*. Sa foiblesse à cet égard ternit son caractere, & l'empêcha d'avoir cette autorité absolue que lui auroient acquise ses grandes qualités : celui qui ne sait pas se commander à lui-même, est rarement bien obéi.

Il accommode le Pape & les Vénitiens. Naissance du Duc d'Orléans, &c. 1607.

Le Pape Paul V s'étant brouillé avec la République de Venise, l'excommunia assez légérement. Le Roi envoya le Cardinal de Joyeuse à Rome pour accommoder leurs différens, & le Cardinal réussit à la satisfaction du Roi. La naissance du Duc d'Orléans, le 16 Avril (*c*), fut un grand sujet de joie pour Henri; elle assuroit davantage la succession, & il se flattoit que cet événement contribueroit à son repos & à sa sûreté, & que les Espagnols auroient moins d'envie d'intriguer, en voyant sa famille augmenter. Il le délivroit encore d'autres inquiétudes, & le dispensoit de

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Mezeray, p. 340.
(*c*) Mém. de Sulli, l. c. p. 330 & al.

SECT. X. *Histoire de France.*

dissimuler autant avec les Princes du Sang, dont aucun n'étoit fort en faveur. Le Prince de Conti, qui étoit l'aîné, avoit peu de génie, & étoit sourd. Le Prince de Condé son neveu, qu'on avoit regardé comme l'héritier présomtif de la couronne jusqu'à la naissance du Dauphin, étoit jeune & étourdi. Le Comte de Soissons, frere du Prince de Conti, ne manquoit pas de capacité; mais il avoit une espece de gravité Espagnole, & étoit si entêté de sa naissance, que le Roi, qui étoit d'une humeur toute différente, ne l'aima jamais, quoique ce Prince lui eût rendu des services (*a*). Les disputes dans le Conseil étoient quelquefois fort vives: Silleri, Garde des Sceaux, & Villeroi, étoient toujours d'un avis, & Sulli d'un autre; Sulli regardoit les deux premiers comme des créatures de la Cour de Rome, & comme des gens qui n'étoient pas trop ennemis des Espagnols. Silleri & Villeroi, de leur côté, instruisoient quelquefois le Roi des murmures du peuple contre les impôts, & ils n'étoient nullement favorables aux projets de Sulli contre les Financiers, dont il saignoit la bourse presque tous les ans. Plusieurs d'entre eux, quoique pressurés, n'en laisserent pas moins en mourant des biens immenses; ce qui prouve jusqu'à quel point le malheureux peuple devoit avoir souffert, puisque le Roi avoit dans son épargne plus d'argent qu'aucun de ses prédécesseurs (*c*). Cette année, les Réformés tinrent un Synode à la Rochelle, où le Duc de Sulli rendit beaucoup de

(*a*) Carew's Relat. of the Court of France.

(*b*) Le même, Daniel, Mezeray.

services au Roi; quoique plusieurs d'entre eux crussent qu'il n'étoit pas assez zélé pour leur parti, ils entendoient rarement ses justifications sans être persuadés, sachant qu'il étoit fort haï des zélateurs du parti Catholique, & des restes de la faction Espagnole (*a*), qui n'avoient alors que trop de crédit à la Cour.

Edit par lequel il unit ses Etats patrimoniaux à la Couronne.

Au mois de Juillet, le Roi publia un Edit, par lequel il unit à la Couronne tous ses Etats patrimoniaux, à la réserve de la Principauté de Béarn (*b*). Il avoit eu dessein une fois de les donner à sa sœur; mais le Procureur-Général s'étoit opposé à l'Edit, comme contraire à l'intérêt de la Couronne: la mort de la Princesse termina le différent.

Affaires des Pays-Bas.

Les affaires des Pays-Bas lui donnerent beaucoup d'embarras; car, malgré les secours continuels qu'il avoit donnés aux Etats, ils déclarerent qu'ils n'étoient plus en situation de pouvoir continuer la guerre. D'un autre côté, il ne convenoit pas aux vûes de Henri, dans cette conjoncture, qu'ils fissent la paix. On fit quelques propositions de mettre les Etats sous la protection de la France, & les Politiques de Hollande imaginerent que c'étoit à quoi l'on visoit. Les plus judicieux pensoient autrement; ils se souvenoient que dans leur plus grande détresse, la Reine Elisabeth les avoit secourus d'hommes & d'argent, en refusant la souveraineté de leurs provinces, qu'on lui avoit offerte. Ils considéroient une grande partie des secours qu'ils recevoient de France,

(*a*) Mém. de Sulli, t. VI, p. 342 & suiv.
(*b*) Daniel, 72 p. 4.

comme fournis réellement par l'Angleterre, en vertu du traité que Henri avoit fait avec Jacques I; se rappelant aussi les secours qu'ils avoient donnés au Roi du temps de la Ligue, ils trouvoient qu'il y avoit quelque chose d'intéressé dans ces nouvelles propositions (*a*). Ils songerent donc sérieusement à traiter avec les Archiducs, mais en qualité de peuples libres; on verra plus bas quelle part le Roi prit à cette négociation.

Manufactures établies.

Il s'occupoit alors à établir deux manufactures, une de tapisseries, pour laquelle il fit venir des ouvriers des Pays-Bas Espagnols, & une de toiles, dont les principaux ouvriers venoient des Provinces-Unies. Il leur donna des gages & de bons établissemens à tous (*b*). Le Duc de Sulli avoue franchement qu'il étoit mauvais connoisseur en ce genre, qu'il croyoit ces tapisseries assez inutiles & d'un prix excessif, & qu'il le manda au Roi, qui l'avoit chargé d'examiner piece à piece un ameublement complet auquel il faisoit travailler. Henri, à l'ordinaire, ne fut pas de son avis, & après avoir vu le meuble, il écrivit à Sulli, qu'il n'avoit vu de sa vie de si belle marchandise, ni à si bon marché (*c*). Les Etrangers ses contemporains (*d*), & la Postérité, ont rendu justice au Roi; & il faut avouer à son honneur, que jamais Prince n'eut des vûes plus justes que lui dans cette partie, & qu'il y en a eu peu qui aient suivi leur projet avec plus de persévérance & de succès.

(*a*) Sulli, p. 367 & suiv. Winwood, t. II.
(*b*) Mém de Sulli, l. c. p. 426.
(*c*) Le même, p. 427.
(*d*) Carew, ubi sup.

Il ſavoit que des ouvriers étrangers ne quitteroient pas leur patrie ſans l'eſpérance d'un grand gain, & qu'après en être ſortis, ils ſeroient portés à y retourner, ſi on ne les retenoit par des gratifications. Le Duc d'Epernon obtint la permiſſion d'entrer en carroſſe dans la cour du Louvre, ſous prétexte d'incommodité; & quand le Roi vit quel honneur on attachoit à cette permiſſion, il l'accorda auſſi au Duc de Sulli (*a*). Les Princes du Sang avoient auparavant ſeuls ce privilége; dans la ſuite on l'étendit à tous les Ducs & Pairs & Officiers de la Couronne.

Traité avec les Etats-Généraux. 1608.

La grande affaire alors étoit la négociation en Hollande; elle intéreſſoit non ſeulement les parties même, mais la France, l'Angleterre, & juſqu'à un certain point toute l'Europe. Tous les Etats & leurs Hiſtoriens ſont naturellement portés à juſtifier leur propre conduite aux dépens de tout le monde; de là vient que les relations que les François, les Anglois & les Hollandois ont données ſont très-différentes. Il convient ici de ſuivre les récits des François. Ils diſent que le Roi & ſes Miniſtres étoient d'abord fort oppoſés à la paix; mais voyant que Barnevelt & ſes amis la vouloient, ils jugerent qu'il ſeroit avantageux pour eux d'en être les médiateurs conjointement avec le Roi de la Grande-Bretagne. Les Miniſtres envoyés par la France étoient le Préſident Jeannin & M. de Buzenval, le premier un des meilleurs Négociateurs, & le ſecond homme très-habile. Mais les Etats, croyant qu'il étoit abſolument

(*a*) Mém. de Sulli, tome VII, p. 188.

SECT. X. *Histoire de France.*

nécessaire de convaincre les Espagnols qu'ils n'avoient ni lassé ni désobligé leurs Alliés, souhaitoient faire une nouvelle Ligue défensive avec la France & l'Angleterre, afin qu'il parût qu'ils avoient de l'appui en cas que la négociation se rompît, ou que l'Espagne n'observât pas le traité si on venoit à le conclure. Cette affaire traîna en longueur ; enfin, au commencement de 1608, le Roi d'Angleterre n'étant pas encore prêt, le traité de Ligue défensive fut conclu entre la France & les Etats-Généraux, d'une façon qui convenoit parfaitement aux intérêts des parties contractantes ; car quoique la puissance de l'Espagne fût fort affoiblie, que Philippe III n'eût ni la capacité ni l'application de son pere, cependant, tant qu'il restoit quelques-uns des Généraux & des Ministres de la vieille Cour, l'Espagne étoit encore redoutable. Henri fit donc sagement de conserver toujours les terres des Etats pour sa barriere, & de les attacher à ses intérêts par cette complaisance. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, que leur marine devenoit tous les jours plus puissante, & que la France n'en avoit presque point, quoique Sulli en connût bien toute l'importance ; mais les projets du Roi, & l'acquit des dettes de la Couronne, ne permettoient pas d'en faire la dépense.

Naissance du Duc d'Anjou, & intrigues des Espagnols.

Le 25 Avril, la Reine accoucha d'un troisieme fils, auquel on donna le titre de Duc d'Anjou (*a*); après la mort de son frere, on l'appela Duc d'Orléans. Quelque temps auparavant, on avoit perdu

(*a*) Daniel, p. 511. Mém. pour servir à l'Histoire de France, tome II, p. 250.

Henri

Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, qui avoit épousé l'héritiere de la Maison de Joyeuse; il ne laissa qu'une fille, qui épousa depuis le Duc d'Orléans. Le Roi Catholique, sous prétexte d'envoyer un Ambassadeur en Allemagne, ordonna à Don Pedre de Tolede de passer en France, & de faire quelques propositions au Roi; c'étoit un double mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne, & d'une fille de France avec le Prince des Asturies; on soupçonna aussi qu'il parla d'une ligue entre les deux Couronnes, pour contraindre les Protestans à se faire Catholiques ou à quitter le royaume. Il y avoit dans le Conseil de France un parti qui goûtoit ces projets, & l'on croit que le double mariage plaisoit fort à la Reine; mais Henri & ceux qui avoient sa confiance n'y voulurent point acquiescer. Ce qui est vrai, c'est que Henri n'étoit pas tranquille quand il étoit à Paris, & qu'il appréhendoit toujours, & non sans raison, les intrigues des Espagnols. Ce qui augmentoit ses craintes, c'étoient des bruits qui couroient de complots & de conspirations contre sa personne; & ces rumeurs allerent si loin, qu'il y eut quelques personnes exécutées pour avoir voulu le faire mourir par art magique. A la fin, Don Pedre partit & retourna en Espagne, preuve que les affaires dont il étoit chargé, quelles qu'elles fussent, étoient en France & non en Allemagne (*a*).

SECT. X. *Histoire de France.*

Les chagrins domestiques du Roi augmentoient au lieu de diminuer; quelquefois la Marquise de

Chagrins domestiques du Roi.

(*a*) Péréfixe, Chalons.

Sect. X. *Histoire de France.*

Verneuil étoit en aussi grande faveur que jamais; ce que la Reine souffroit fort impatiemment; & cependant les disgraces de cette Maîtresse ne faisoient que donner occasion à de plus fortes preuves de la passion du Roi pour cette concubine. Ce Prince, qui pardonnoit aisément le tort que ceux de la Maison de Lorraine avoient fait à la Couronne, & les insultes qu'il en avoit reçues, perdoit patience quand ils se mêloient de ses amours, & témoignoit un ressentiment également indigne de son caractere & de sa dignité (*a*). Cette conduite du Roi ne pouvoit manquer d'influer sur sa Cour & sur ses sujets; aussi leurs mœurs devinrent-elles de plus en plus corrompues, principalement par son exemple; la fureur du jeu étoit plus grande que jamais; les personnes de tout ordre portoient la débauche au delà de toute expression; les duels étoient aussi fréquens que jamais; enfin la superstition & l'athéisme obscurcissoient la Religion. Tel est le portrait que tracent les Historiens du temps (*b*), & il donne la clef d'événemens qui paroîtroient inexplicables sans cette lumiere.

Grandes offres qu'il fait à Sulli, qui les refuse.

A mesure que Henri vieillissoit, il devenoit soupçonueux, & étoit plus craintif au milieu de sa prospérité, que dans le temps qu'il étoit environné d'ennemis étrangers & au milieu des factions intestines. Il nourrissoit des doutes sur la fidélité du Duc de Sulli même, moins sur le présent, que sur le temps qui suivroit sa mort. Pour l'attacher davantage à lui, il lui offrit une

(*a*) Voy. Sulli.
(*b*) Matthieu, Mezeray.

de ses filles naturelles pour son fils le Marquis de Rosni, avec une dot considérable & deux des meilleurs gouvernemens, & l'épée de Connétable pour lui-même, après la mort du vieux Connétable de Montmorency, à condition néanmoins que lui & son fils se feroient Catholiques. Sulli le remercia très-humblement, & quand l'occasion se présentoit, il prévenoit le Roi sur les calomnies qu'on lui insinuoit sans cesse contre les Réformés; tantôt il l'empêchoit de se mettre en marche avec des troupes pour arrêter des soulévemens imaginaires; tantôt il lui fournissoit le moyen de contenter les Protestans par de légeres faveurs (*a*). Ce fut dans cette vûe que Sulli assista à l'assemblée qui se tint cette année à Gergeau; tout s'y passa tranquillement & à la satisfaction du Roi, quoiqu'il y eût des têtes chaudes toutes disposées à faire passer des demandes qui auroient pu causer bien du trouble (*b*).

Henri rejette les offres des Morisques, qu'on chasse d'Espagne.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les défiances que Henri prenoit des Protestans, quoique mal fondées, empêcherent ce Prince, d'ailleurs si pénétrant, de porter un coup mortel à l'Espagne, & de rendre son royaume plus florissant qu'aucun de ceux de l'Europe. Il y avoit environ trois ans que les Morisques, qui gémissoient sous la tyrannie Espagnole, & qui redoutoient de plus grands maux, avoient imploré son secours, & lui avoient offert de se soulever, s'il vouloit les assurer d'une armée de vingt mille hommes. Sur cette offre, on avoit envoyé un Capitaine

(*a*) Mém. de Sulli, t. VII, p. 69.
(*b*) Le même, p. 74, 7.

Sect. X. *Histoire de France.*

Gascon & Huguenot, nommé *Pannissaut*, pour s'instruire sur les lieux de l'état des choses. Il les trouva disposés à accepter toutes les conditions que le Roi voudroit leur prescrire; & quoique ce fussent de très-mauvais Chrétiens par la haine qu'ils portoient aux Prêtres, Pannissaut vit jour à en faire de bons Protestans, & prétendit que leur éloignement pour la Religion Chrétienne n'étoit au fond qu'une aversion pour l'idolâtrie & la superstition. Ce rapport déplut à Henri, ou au moins à ses Ministres; on rappela Pannissaut, & on envoya le Capitaine la Claverie, Gascon Catholique, pour prendre des informations; & sur son rapport, le Roi remercia les Morisques de leurs offres, refusa absolument de les soutenir en Espagne, & de leur donner aucun établissement dans son royaume.

Les Auteurs François les moins prévenus (*a*) avouent que ce fut une grande faute contre la saine politique, & conviennent que si l'on avoit permis à ce peuple de s'établir dans les Landes de Bordeaux, une colonie de six cent mille personnes industrieuses auroient autant augmenté sa puissance, que leur émigration auroit affoibli celle d'Espagne. L'année 1608 fut appelée en France l'année du grand hiver, dont les suites se firent rudement sentir; dans plusieurs provinces, le peuple étoit entiérement hors d'état de payer les tailles, & sur les requêtes présentées pour obtenir du soulagement, le Roi écrivit lui-même à Sulli: » Dieu m'a donné mes sujets pour les con-

(*a*) Sulli, l. c. p. 130 & suiv. Essai Polit. sur le Commerce.

» server comme mes enfans ; que mon Conseil » les traite avec charité. Les aumônes sont très- » agréables à Dieu, particuliérement en cet ac- » cident ; j'en sentirois ma conscience chargée : » qu'on les soulage de tout ce qu'on jugera que » je le pourrai faire (*a*) «. Nous trouvons dans l'Ouvrage d'un Historien curieux (*b*) de ce temps, que les revenus de cette année montoient à seize millions.

Nouveaux chagrins qu'il s'attire. 1609.

Au commencement de l'année 1609, il se fit deux mariages, que le Roi avoit fort à cœur. Le premier étoit celui du Duc de Vendôme, son fils naturel, avec la fille du feu Duc de Mercœur : ce mariage étoit arrêté depuis long-temps ; mais la Duchesse douairiere avoit toujours travaillé à l'empêcher, & avoit porté les choses si loin, que le Roi étoit fort embarrassé. A la fin, le Pere Cotton, Jésuite, son Confesseur, trouva moyen d'applanir toutes les difficultés. Le mariage fut célébré avec grande pompe, & peu de temps après, les nouveaux mariés partirent pour la Bretagne, dont le Duc étoit Gouverneur. L'autre mariage fut celui du Prince de Condé, avec la fille du Connétable de Montmorency ; il fut la source de plusieurs événemens que nous ne pouvons passer sous silence (*c*). La Princesse avoit été promise à Bassompierre, & le Prince étoit sur le point d'épouser la fille du Duc de Maïenne : le Roi rompit ces deux mariages, pour faire celui dont nous par-

(*a*) Sulli, p. 92.
(*b*) Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II.
(*c*) Mezeray, p. 371, 372. Daniel, p. 512.

SECT. X. *Histoire de France.*

lons ; il donna des marques si signalées de faveur à la jeune Princesse, que les courtisans les moins clairvoyans soupçonnerent qu'il y avoit quelque chose de plus. Bientôt ce soupçon vint aux oreilles de la Reine, ce qui exposa le Roi aux reproches les plus violens de la part de cette Princesse, ainsi qu'aux railleries de la Marquise de Verneuil (*a*). Notre objet n'est pas d'écrire l'Histoire d'une aventure galante, nous indiquons seulement au Lecteur les véritables causes de quelques événemens aussi grands que terribles. Mais avant que d'entrer dans ce détail, il faut reprendre le récit des négociations en Hollande, sous la médiation de Henri ; elles furent conduites avec autant d'habileté que de succès.

Treve entre les Etats-Géneraux & les Archiducs.

On a vu que le Roi, après s'être opposé à la paix, avoit travaillé à la procurer. Il avoit ses raisons pour ce changement de conduite. Si les Etats avoient continué vigoureusement la guerre, & l'avoient dirigée suivant ses vûes, elle se seroit parfaitement accordée avec ses intérêts ; mais quand il vit que Barnevelt, qui étoit l'oracle des Etats, & que le parti puissant dont il étoit le Chef, avoient beaucoup de penchant pour la paix, il prit d'autres mesures, & ne pouvant faire continuer la guerre à son gré, il envoya des Ministres pour en ménager la fin : ils se conduisirent avec autant de prudence que de dignité ; & voyant qu'ils ne pouvoient réussir, ils prirent une autre tournure, & négocierent une treve de douze ans, qu'ils firent conclure presque contre le sen-

(*a*) Mém. de Suili, p. 163, & alibi.

timent des deux parties (*a*). Maurice, Prince d'Orange, qui avoit de grands talens, temporisa tant qu'il crut que la négociation ne réussiroit point; mais aussi-tôt qu'il s'apperçut qu'elle étoit sur le point de se terminer, il s'y opposa vivement, & il y mit tant de feu, qu'il désobligea le Roi de France & celui d'Angleterre, sans pourtant emporter ce qu'il vouloit.

Sect. X. *Histoire de France.*

Dans le fait, la treve fut conclue à des conditions que les Archiducs furent charmés d'accepter : elles étoient très-avantageuses aux Etats, parce que leur souveraineté étoit expressément reconnue; fort honorables pour les Ministres de France, sur-tout pour le Président Jeannin, & très-agréables à la Cour d'Angleterre, qui se flattoit d'être payée au moins en partie des grosses sommes que les Etats lui devoient (*b*). S'il nous est permis de pénétrer dans les secrets des Rois, il semble que Henri, qui méditoit le dessein d'attaquer la Maison d'Autriche, souhaita d'abord que les Etats continuassent la guerre, jusqu'à ce qu'il fût prêt à agir; mais voyant qu'il ne pouvoit réussir sans découvrir ses projets aux Etats, qu'il n'étoit pas disposé à mettre dans sa confidence, il entra dans leurs vûes, dans le dessein de les faire servir aux siennes, de persuader d'abord aux Espagnols qu'il ne pensoit point à la guerre, & ensuite de les engager, par la conclusion de la treve, à désarmer dans les Pays-Bas.

(*a*) Daniel, Mezeray, Winwood, t. II. Mém. d'Auberi du Maurier.

(*b*) Mém. pour servir à l'Hist. de France, Winwood, l. c. Mém. de Sulli.

Sect. X. *Histoire de France*

Mais quelque bien concertées que fussent ses mesures, il ne parvint pas à son but, par des accidens qu'il ne pouvoit prévoir, & aussi parce qu'il se laissa trop guider par ses passions.

Chagrins du Roi.

Le Roi n'aspiroit qu'à jouir de la paix domestique, & sa maniere de vivre y mettoit un obstacle presque insurmontable; cette envie d'avoir la paix chez lui l'avoit engagé en plus d'une occasion à faire & à souffrir des choses qui ne convenoient ni à un homme de bon sens, ni à sa dignité de Roi, & sa tolérance ne produisoit que des palliatifs, qui, après un calme de quelques jours, causoient des tempêtes d'une bien plus longue durée; tempêtes qui s'élevoient de tous côtés, qui intéressoient ses sujets comme lui-même, & qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'appaiser (*a*). Il y avoit dans son Conseil un parti Catholique, composé de gens habiles & actifs, qui ne pouvoient souffrir que les Protestans jouissent de l'exercice public de leur Religion, & la grande confiance que le Roi avoit en Sulli. Ils avoient insinué à la Reine, qui, comme tous les Italiens, étoit fort bigote, qu'il n'y avoit point de sûreté pour elle & pour ses enfans, si elle ne se mettoit à la tête des Catholiques, & si elle n'engageoit le Roi à changer de systême, en s'unissant étroitement avec Rome & l'Espagne. Il se peut que la Reine fût plus portée à entrer dans ces idées, par la connoissance qu'elle avoit des intrigues de la Marquise de Verneuil avec la Cour de Madrid, & par l'envie d'engager

(*a*) Mém. de Sulli, passim. Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II.

le Roi Catholique à ne plus protéger cette Dame & ses enfans, comme aussi d'unir les intérêts de cette Cour avec les siens. Quels que fussent ses motifs, il est certain que la Reine avoit ses Agens à la Cour d'Espagne, & que l'Ambassadeur du Duc de Florence étoit aussi bien ou mieux instruit de ce qui se passoit dans le Cabinet de Sa Majesté Très-Chrétienne, que l'Ambassadeur qui représentoit sa personne. Quand Henri en fut informé, & cela ne put lui être long-temps caché, il y fut extrêmement sensible, sur-tout quand il s'apperçut de l'effet qui en résultoit sur ses sujets, & qu'un Jésuite qui prêchoit devant lui, sous prétexte de réfuter le dogme que tenoient plusieurs Protestans, que le Pape étoit l'Antechrist, eut l'insolence de l'apostropher en chaire, & de lui dire : » S'il est vrai, Sire, que le Pape soit » l'Antechrist, que deviendront votre abjuration » & votre absolution ? Que deviendra votre mariage ? où en est la dispense ? Que deviendra » Monsieur le Dauphin (*a*) « ? On parloit communément dans les deux Cours du double mariage, quoique rien ne fût moins du goût du Roi, qui redoutoit plus l'alliance de l'Espagne que le ressentiment de toute autre Puissance. Tout cela l'inquiétoit, l'embarrassoit dans la conduite de ses propres affaires, & faisoit un mauvais effet parmi ses Alliés, donnoit des ombrages en Angleterre & en Hollande, & en le faisant soupçonner de mauvaise foi, diminuoit fort la confiance que ces deux nations avoient eue

(*a*) Mém. de Sulli, t. VII, p. 242, note 26. Mém. pour servir à l'Hist. de France, l. c.

SECT. X. *Histoire de France.*

Son dessein d'abaisser la Maison d'Autriche.

jusque-là en lui, confiance qui étoit absolument nécessaire pour la réussite de ses desseins. On s'en convaincra en suivant le tableau raccourci que nous allons donner des projets de ce Monarque.

Quand Henri fit la paix de Vervins, il assura de la façon la plus positive la Reine Elisabeth & les Etats-Généraux d'une inviolable amitié, & de la vive reconnoissance qu'il avoit des secours que ces deux Puissances lui avoient donnés. On regarda alors ces protestations comme des politesses d'usage; & plus Henri tâcha d'en persuader la sincérité, & moins on y ajouta de foi. Ce fut dans la vûe de faire cesser cette froideur, & de donner, autant qu'il étoit possible, une juste idée de son plan, qu'il fit faire quelques ouvertures à la Reine Elisabeth l'année qui précéda la mort de cette Princesse, & qu'il en fit parler en termes plus clairs, plus forts, par le Marquis de Rosni à Jaques I, qui parut avoir meilleure opinion du projet qu'aucun de ses Ministres (*a*). Les Etats, de leur côté, sur quelques indications qu'on leur avoit données, ne firent pas difficulté d'insinuer au Roi, que la treve conclue par sa médiation ne dureroit qu'autant que cela lui conviendroit. Henri étoit persuadé que la Maison d'Autriche aspiroit à la Monarchie universelle; & s'il lui eût resté quelque doute à cet égard, les projets que les Espagnols avoient formés avec le Maréchal de Biron, le Comte d'Auvergne & le Duc de Bouillon, lui parurent une preuve décisive. Il résolut donc de saper les fondemens de la grandeur de cette Maison, de rétablir la liberté de

(*a*) Mém. de Sulli, l. XIV, XV. Winwood's Memorials.

l'élection au trône de l'Empire, & aux royaumes de Hongrie & de Boheme, de limiter l'autorité impériale, tant que la Maison d'Autriche en seroit en possession, & de renfermer l'Espagne dans ses bornes naturelles (*a*). Henri concevoit parfaitement que ce projet étoit impraticable, tant que la France resteroit foible & divisée, épuisée d'hommes & d'argent, & plus portée que jamais aux dissentions. Il travailla donc à lever ces difficultés, & le fit avec succès; il acquitta une grande partie des dettes de la Couronne, pacifia les querelles intestines, rassura ses sujets Protestans, ne négligea rien pour attacher à son service les honnêtes gens de la Ligue, & s'appliqua avec le même soin à encourager l'agriculture, les manufactures & le commerce, afin que ses peuples fussent en état d'agir avec vigueur, quand il en seroit temps; il avoit rempli ses coffres, & renouvelé son alliance avec les Suisses (*b*). Ses amours & les suites qu'elles eurent, lui firent tort; & l'avidité qu'il témoigna pour amasser de l'argent, jointe au caractere dur & austere de Sulli, furent les principaux obstacles.

Remontrance du Maréchal d'Ornano au Roi.

Les Ministres de la faction Catholique en tirerent tout le parti qu'ils purent, & ce n'étoit pas peu de chose (*c*). Le Maréchal d'Ornano, qui leur étoit fort attaché, mais qui étoit en même temps honnête homme, & pas moins attaché au Roi, prit la liberté de s'adresser à lui-même, & de lui déclarer franchement ses sentimens. Il

(*a*) Daniel, p. 526. Mezeray, p. 369, 370.
(*b*) Voy. Sulli & Carew.
(*c*) Sulli, passim.

Sect. X. Histoire de France.

l'assura qu'en Guienne les peuples étoient infiniment plus mécontens que sous le regne précédent; le Roi là-dessus se fâcha, & le Maréchal, de son côté, haussa le ton : il dit que les peuples avoient raison; qu'alors on les pilloit pour un petit nombre de Mignons, qui dépensoient ce qu'on leur avoit donné aussi-tôt qu'ils l'avoient entre les mains, & qu'à présent on pilloit sur eux des millions, sans qu'on sût ce qu'ils devenoient : il ajouta, que l'amour des peuples faisoit la force des Princes, & non les trésors & les armées; qu'il se souvenoit des barricades de Paris, & trembloit de voir encore ce qui étoit arrivé. Les courtisans furent surpris de l'insolence du Maréchal, & le Roi dit qu'il avoit parlé en honnête homme; que son zele grossier valoit mieux qu'une basse flatterie, & qu'il étoit temps que son peuple fût instruit de l'usage auquel étoit destiné l'argent qu'on avoit levé. Il se présenta une occasion favorable d'exécuter son dessein, & il ne la laissa pas échapper, quoiqu'il ne fût secondé de presque aucun de ses Ministres, à la réserve de Sulli, à qui il avoit confié ses projets, & qui s'étoit attiré la haine des autres en travaillant à les faire réussir.

La succession de Cleves & de Juliers fournit au Roi l'occasion de penser à l'exécution de son grand dessein.

L'occasion ou l'événement dont nous parlons, fut la mort de Jean Guillaume, Duc de Cleves & de Juliers, sans postérité, de sorte que ses sœurs, ou ceux qui les représentoient, prétendoient également à sa succession. Il y avoit d'ailleurs deux autres prétendans; l'Electeur de Saxe, qui soutenoit que tous les Etats du défunt lui étoient dévolus, en vertu d'un pacte de famille, si la Maison de Cleves n'avoit point d'hé-

titiers mâles ; l'autre étoit l'Empereur, qui prétendoit que Cleves & Juliers étoient des fiefs masculins, qui lui appartenoient, ou qui devoient au moins rester en sequestre entre ses mains, jusqu'à ce qu'on vît à qui ils devoient revenir (*a*). Parmi les autres prétendans, au nombre de dix ou douze, il se trouvoit deux Princes, dont les droits paroissoient mieux fondés que ceux des autres, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ; le premier en qualité de gendre de la sœur aînée du feu Duc, & l'autre comme mari de la seconde de ses sœurs. Ces deux Princes jugerent qu'il valoit mieux faire un accommodement entre eux, que de courir les risques d'une querelle ; étant convenus à cet égard entre eux, ils demanderent à Henri sa protection, particuliérement contre l'Empereur, qui avoit envoyé l'Archiduc Léopold pour surprendre Juliers, ce qui n'étoit pas difficile, parce que le Gouverneur étoit depuis longtemps créature de l'Espagne (*b*). Le Roi promit à ces Princes son appui, & mit d'abord en œuvre les instrumens qu'il préparoit depuis tant d'années, pour abaisser la Maison d'Autriche. Toutes les Puissances auxquelles il s'adressa, étoient si bien disposées, les offres qu'il faisoit si raisonnables, & le plan pour l'exécution si bien concerté, qu'on ne trouve guere dans l'Histoire d'exemples d'une confédération aussi promptement conclue, & où toutes les parties entrassent avec

(*a*) Mezeray, l. c. p. 375 & suiv. Mém. de Sulli, l. c. p. 368 & suiv.

(*b*) Mezeray, p. 378.

SECT. X. *Histoire de France*

plus de plaisir & de résolution (*a*). Ce qui n'est point contesté, c'est que ce ne fut pas uniquement pour assurer la succession de Cleves, que le Roi renonça tout d'un coup aux dispositions pacifiques où il avoit été si long-temps; les meilleurs Historiens jugent qu'il est très-probable qu'il se proposoit l'exécution du dessein dont nous avons parlé. Mais il avoit encore un autre projet, infiniment moins praticable, si l'on en croit un homme, qui, si ce projet a été réel, peut, à juste titre, en être regardé comme l'auteur. Il importe d'en donner une idée (*b*); quelque singulier qu'il puisse paroître à un politique spéculatif, il ne laisse pas d'être curieux & utile.

Au milieu de ces négociations & de ces préparatifs, un incident qui survint, contribua, selon les apparences, à faire agir le Roi avec plus de vivacité; & par le bruit qu'il fit, la plupart des Historiens l'ont regardé comme la cause de ses entreprises. La passion de Henri pour la Princesse de Condé, à laquelle il se livra avec tout le feu & toute l'indiscrétion d'un jeune homme, avoit tout-à-fait changé la face des affaires à la Cour. La Reine & la Marquise de Verneuil, qui, au printemps, étoient plus brouillées que jamais, étant également irritées, commencerent à se haïr moins, ou plutôt parurent avoir moins d'aversion l'une pour l'autre, & réunirent leurs efforts pour arrêter les progrès de la nouvelle passion du Roi (*c*).

(*a*) Mém. de Sulli, l. XXVII. Péréfixe, Matthieu.
(*b*) Voy. la Note VI.
(*c*) Journal de Henri IV. Le Grain.

Sect. X. *Histoire de France.*

La retraite du Prince de Condé l'y anime.

Le Prince de Condé, dont la jalousie alloit au plus haut degré, alla en Picardie dans l'automne, pour avoir un prétexte de tirer la Princesse de la Cour; il la laissa à Breteuil; le Roi alla déguisé lui rendre visite, & un accident ayant rendu sa passion publique, elle devint le sujet ordinaire des entretiens de la Cour. Le Prince revint peu de temps après; on lui fit entendre, que pour faire cesser les bruits injurieux qui couroient, on s'attendoit qu'il rameneroit la Princesse à la Cour. Il feignit de prêter l'oreille aux raisons qu'on lui allégua; mais ayant pris ses mesures, il partit sous prétexte de l'aller chercher : il l'alla prendre en effet; mais il la conduisit, le dernier Novembre, à Landrecies, sur les terres de l'Archiduc. Le Roi en fut si hors de lui, qu'il dépêcha M. de Praslin, Capitaine des Gardes, à l'Archiduc, pour le menacer de la guerre, s'il ne lui remettoit le Prince entre les mains. L'Archiduc balança à lui accorder sa protection, & il ne l'auroit vraisemblablement pas reçu, sans le Marquis de Spinola, qui avoit le secret de la Cour d'Espagne, & qui détermina l'Archiduc à recevoir le Prince (*a*).

Le Roi envoya alors le Marquis de Cœuvres, qui étoit aimé du Prince, pour tâcher de le ramener, & s'il ne pouvoit y réussir, d'enlever la Princesse. Le projet de cet enlévement étoit si bien concerté, que le Roi en croyoit le succès infaillible. On prétendoit que c'étoit sur les instances du Connétable, pere de la Princesse, qui vouloit

(*a*) Mém. de Bassompierre, t. I, p. 227-231. édit. de la Haye, 1692, *in*-12.

Sect. X. Histoire de France.

qu'elle fût remise entre les mains de la Duchesse d'Angoulême qui l'avoit élevée. Le Roi comptant l'affaire sûre, en eut tant de joie, qu'il ne put la cacher, & qu'il en fit confidence à la Reine, qui relevoit de couche, & venoit de donner Henriette-Marie, depuis femme de Charles I, Roi d'Angleterre. La Reine parut recevoir agréablement cette nouvelle, & elle étoit certainement charmée de la savoir, car elle en fit aussitôt part à Ubaldini, Nonce du Pape, & le conjura de dépêcher sur le champ un courrier au Marquis de Spinola. Le courrier arriva à Bruxelles, avant midi, le jour même dont le soir on devoit enlever la Princesse; l'expédient dont on se servit pour prévenir le coup, fut que l'Archiduchesse l'envoya prendre pour loger dans le Palais (a). Le Roi eut beaucoup de chagrin de cette affaire, & comme ses préparatifs de guerre se poussoient fort vivement pendant toutes ces intrigues, il n'est pas surprenant que dans ce temps-là tout le monde, & le peuple en particulier, ait attribué à la passion du Roi une guerre dont on ignoroit les raisons, & qu'après sa mort ceux qui étoient aussi assez habiles pour en démêler les vrais motifs, aient néanmoins favorisé l'opinion publique. L'année 1609 finit au milieu de tous ces mouvemens, qui attiroient les yeux de l'Europe entiere sur la Cour de France.

Alliances du Roi avec d'autres Puissances. 1610.

La nouvelle année dévoila la grandeur du projet du Roi, & ses moyens pour l'exécuter; il avoit une armée de quarante mille hommes, presque toutes vieilles troupes, outre six mille

(a) Daniel, l. c. p. 520, 521.

Suisses,

SECT. X. *Histoire de France.*

Suisses, qui devoient le joindre sur la frontiere, & quatre mille Gentilshommes, qui devoient le suivre à l'armée qui devoit s'assembler à Châlons vers la mi-Mai (*a*). Les négociations pour former une ligue générale, furent conduites avec tant de secret, que le Public n'en fut instruit qu'en en apprenant la conclusion (*b*). M. de Lesdiguieres traita avec le Duc de Savoie; il lui proposa la conquête du Milanez, en abandonnant la Savoie au Roi, & le Duc entra dans les vûes de Henri (*c*). Les Princes d'Allemagne tinrent une assemblée en dépit de l'Empereur, dans laquelle ils approuverent la proposition du Roi de rétablir la liberté dans l'Empire (*d*). Le Ministre de France ne réussit pas moins en Angleterre, & les Princes d'Italie montrerent beaucoup de penchant à accepter les propositions qu'on leur faisoit. Suivant quelques calculs, les forces des Alliés devoient monter à deux cents mille hommes d'infanterie & à cinquante mille chevaux, avec une flotte de cent vingt vaisseaux. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que Sulli assura le Roi, qu'il avoit plus de quarante millions à sa disposition, & que tous les frais du gouvernement payés, il entroit annuellement six millions dans son épargne. L'artillerie de l'armée consistoit en cinquante canons de fonte, ce qu'on n'avoit pas encore vu alors. Comme le Roi devoit commander en personne, la Reine fut déclarée Ré-

(*a*) Matthieu, Mezeray.
(*b*) Winwood's Memorials, tome III, p. 120.
(*c*) Mém. de Sulli, l. c. p. 355. Daniel, p. 527.
(*d*) Mém. de Sulli, Mezeray.

Sect. X. Histoire de France.

gente avec un Conseil ; on établit d'autres Conseils pour les affaires des grands gouvernemens, afin que tandis que le Roi seroit occupé à exécuter ses grands desseins, l'ordre fût maintenu dans le royaume (*a*). Tous ces arrangemens pris, le Roi écrivit à l'Archiduc une lettre par laquelle il lui demandoit passage sur ses terres, pour aller chasser de Juliers l'Archiduc Léopold; l'Archiduc y consentit, faute de pouvoir s'y opposer(*b*). Le Prince de Condé, ne se croyant pas trop en sûreté dans les Pays-Bas, passa en Allemagne, & de là à Milan. Le Comte de Fuentes, ennemi juré du Roi, sous prétexte de faire honneur au Prince, lui donna des gardes à pied & à cheval (*c*), & fit courir le bruit que le Roi avoit mis sa tête à deux cents mille écus. Dans le même temps, les émissaires d'Espagne publioient que par plusieurs raisons, qui n'étoient pas nouvelles, le mariage du Roi avec Marie de Médicis étoit nul, & que le Prince de Condé étoit l'héritier présomptif de la Couronne. Misérable artifice ! sur lequel néanmoins les Espagnols sembloient compter ; & au grand étonnement de toute l'Europe, tandis que le Roi faisoit de si prodigieux préparatifs contre eux, la Maison d'Autriche paroissoit ne prendre aucunes précautions pour se défendre.

Inquiétudes de ce Prince au sujet du couronnement de la Reine.

A mesure que le temps d'entrer en action approchoit, ce Prince avoit de plus fréquentes conférences avec le Duc de Sulli, à l'Arsenal ; ils

(*a*) Sulli, l. c. p. 372, 373.
(*b*) Le même, p. 359, 360. Daniel, p. 528.
(*b*) Mezeray, p. 374.

SECT. X. *Histoire de France.*

régloient là tout ce qui regardoit la grande entreprise, & l'administration intérieure de l'Etat (*a*). Il y avoit une autre affaire, qui causoit bien plus d'inquiétude au Roi, & lui faisoit plus de peine que tous ces vastes projets; c'étoit l'envie extrême que la Reine avoit d'être couronnée solennellement. D'où lui venoit ce désir? c'est ce qu'on ne peut dire avec certitude; mais elle sut valoir des raisons spécieuses pour l'appuyer. Il n'étoit pas aisé de dissuader cette Princesse de ce qu'elle s'étoit mis une fois dans l'esprit, & le Roi n'étoit pas d'un caractere à lui rien refuser, quelque répugnance qu'il pût avoir. Il y avoit d'ailleurs d'autres personnes à qui une pareille cérémonie devoit déplaire, entre autres la Reine Marguerite, qui ne pouvoit refuser de s'y trouver sans flétrir la Reine, & y assister sans se déshonorer elle-même (*b*). Le Comte de Soissons étoit si mécontent, qu'il avoit quitté la Cour. Mais rien n'égaloit l'agitation & la frayeur du Roi, après qu'il eut donné ses ordres pour contenter la Reine, & que le jour du Sacre fut fixé.

Si nous en croyons le Duc de Sulli, l'idée de cette cérémonie troubloit plus le Roi que tout ce qui lui étoit jamais arrivé en sa vie. Il en vint même jusqu'à dire que ce Sacre seroit cause de sa mort, & qu'il ne sortiroit jamais de Paris, où il se croyoit moins en sûreté qu'à la tête de son armée. Cependant il ne put jamais se résoudre à révoquer les ordres qu'il avoit donnés, ni à s'absenter de cette vaine cérémonie

(*a*) Sulli, t. VII. passim.
(*b*) Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II.

Sect. X. *Histoire de France.*

qu'il redoutoit si fort (*a*). On prétend que sa frayeur venoit des bruits qui couroient de conspirations formées contre sa personne, bruits d'autant plus vraisemblables, qu'on en avoit déjà tramé plusieurs ; & un célebre Historien (*b*) assure qu'on écrivoit de tous côtés la mort du Roi. Nous ne parlerons point de ces bruits, & de divers pronostics, dont plusieurs ont peut-être été inventés après la mort tragique du Roi (*c*). Mais à l'égard des frayeurs de Henri & des rumeurs publiques, ce sont des faits qu'on ne peut contester, & qu'il a fallu, par cette raison, rapporter, quoique l'on ne puisse en rendre de raison.

Ce que le Duc de Sulli rapporte paroît plus inexplicable encore; c'est que le Roi lui dit qu'on lui avoit prédit, » qu'il devoit être tué à la » premiere magnificence qu'il feroit, & qu'il » mourroit dans un carrosse «; que c'étoit cette idée qui lui inspiroit tant d'horreur pour ce *maudit Sacre*, c'étoit son expression. La réponse de Sulli semble néanmoins l'expliquer jusqu'à un certain point : *Sire*, dit-il, *je me suis plusieurs fois étonné en vous entendant crier dans un carrosse, de vous voir si sensible à un si petit danger, après vous avoir vu plusieurs fois intrépide au milieu des plus grands périls* (*d*). On voit par-là que la prédiction, quelle qu'elle fût, n'avoit pas trait à aucune cérémonie publique,

(*a*) Mém. de Sulli, l. c. p. 381 & suiv.
(*b*) Mezeray, t. VI, p. 382.
(*c*) Matthieu, Hist. de la mort déplorable de Henri IV.
(*d*) Mém. de Sulli, ubi supr. p. 384.

mais s'appliquoit simplement au carrosse. Le Roi lui-même en avoit déjà fait deux fois l'application en ce sens ; une fois à un grand risque qu'il courut en allant voir la Duchesse de Beaufort, & la seconde lorsqu'il fut en danger de se noyer, quand son carrosse tomba dans la riviere à Neuilli. Ce fut donc la répugnance qu'il avoit pour le Sacre de la Reine qui lui dicta cette nouvelle prédiction, & qui associa l'idée du danger d'assister à cette cérémonie, avec les frayeurs qu'il avoit ordinairement en carrosse ; & néanmoins la prédiction ne fut pas exactement accomplie ; car s'il fut tué en carrosse, ce ne fut pas dans la cérémonie, ni en rien qui eût du rapport au Sacre. Ses frayeurs étoient donc paniques, & ne servirent qu'à lui causer du trouble, sans le porter à rien faire pour sa conservation.

Couronnement de la Reine.

Quoique le Duc de Sulli eût donné ordre d'interrompre les préparatifs du couronnement, l'obstination de la Reine l'emporta, & le 12 Mai on proclama que le lendemain Jeudi 13, la Reine seroit couronnée publiquement à Saint-Denis ; la cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence par le Cardinal de Joyeuse, & la Reine parut fort gaie & fort contente (a). Son entrée solennelle fut fixée au Dimanche suivant, & on fit de grands préparatifs ; on éleva des arcs de triomphe, & on fit, pour la rendre magnifique, tout ce que Henri avoit toujours méprisé, & ce

(a) Mém. pour servir à l'Hist. de France, tome II, p. 304.

Sect. X. Histoire de France.

qui charmoit la Reine (*a*). Le Vendredi matin, 14 Mai, on remarqua que le Roi avoit été plus long-temps dans ſon oratoire qu'à l'ordinaire. Après en être ſorti, il envoya dire au Duc de Sulli de venir le trouver aux Tuileries; mais ayant appris que le Duc étoit indiſpoſé, & qu'on l'avoit trouvé dans le bain, il lui fit dire qu'il iroit le lendemain matin à l'Arſenal, & lui ordonnoit de l'attendre en robe de chambre & en bonnet de nuit, afin que le Duc ne fût pas incommodé de ſon dernier bain (*b*). Il conféra le matin avec Villeroi, Néreſtan & d'Eſcures, qu'il avoit envoyés reconnoître les chemins & les paſſages du Duché de Juliers; d'Eſcures l'aſſura qu'ils étoient beaucoup meilleurs qu'on ne l'avoit dit, ce qui parut lui faire grand plaiſir (*c*). Le Roi alla enſuite entendre la Meſſe aux Feuillans, où le ſuivit Ravaillac, qui confeſſa depuis, que ſi le Duc de Vendôme n'étoit ſurvenu, il l'auroit tué là. Après le dîner, Henri s'entretint quelque temps avec le Préſident Jeannin, & avec M. Arnaud, Intendant des Finances, ſur quelques réformes qu'il avoit deſſein de faire quand la guerre ſeroit finie, voulant diminuer le nombre des Officiers des Finances, & abolir les impôts les plus onéreux au peuple. Après qu'ils ſe furent retirés, il parut fort agité, vint à la fenêtre, & portant la main à ſon front, dit tout bas : » Mon Dieu ! j'ai quelque choſe » là-dedans qui me trouble fort, je ne ſais ce

(*a*) Journ. de Henri IV, t. II, p. 302.
(*b*) Mém. de Sulli, t. VII, p. 401, 402.
(*c*) Matthieu.

» que j'ai (*a*) «. Un peu avant quatre heures après midi, il monta en carrosse, où il fit mettre le Duc d'Epernon à sa droite; à la portiere, du même côté, étoient Messieurs de Lavardin & de Roquelaure; à l'autre portiere le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, & sur le devant M. de Liancour & le Marquis de Mirebeau. Le cocher lui ayant demandé où il souhaitoit d'aller, il lui répondit d'un ton un peu chagrin: *Mettez-moi hors d'ici.* Ravaillac demeura long-temps au Louvre, & comptoit faire son coup entre les deux portes; mais il trouva que le Duc d'Epernon étoit à la place où il jugeoit que le Roi devoit se mettre (*b*), de sorte qu'il suivit le carrosse.

SECT. X. *Histoire de France.*

Circonstances particulieres qui p[illegible]rent la mort du Roi, qui est tué dans son carrosse.

Quand on fut hors de la Cour, on demanda encore au Roi où iroit le carrosse; il dit, à la Croix du Trahoir; & quand il y fut, il dit, au cimetiere Saints-Innocens. Le carrosse entra dans la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetiere des Innocens; il fut obligé de s'arrêter, à cause d'un embarras formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, & d'une autre chargée de foin (*c*). Le Roi avoit renvoyé ses Gardes, & fait ouvrir le carrosse de tous côtés, pour voir les préparatifs de l'entrée de la Reine, après quoi il avoit dessein d'aller à l'Arsenal pour s'entretenir avec M. de

(*a*) Le même.
(*b*) Le même.
(*c*) Mém. pour servir à l'Hist. de France, t. II, p. 305. Daniel, p. 530, & al.

SECT. X. *Histoire de France.*

Sulli sur ce que d'Escures lui avoit rapporté. Les valets de pied avoient pris par-dedans le cimetiere Saints-Innocens, à la réserve de deux, dont l'un s'avança pour faire défiler les charrettes, & l'autre s'étoit arrêté pour renouer sa jarretiere. Ravaillac profita de ce moment, mit le pied sur une des roues du carrosse, &, avec un couteau tranchant des deux côtes, porta un coup au Roi dans le temps que ce Prince étoit tourné vers le Duc d'Epernon, lisant une lettre (*a*), ou, selon d'autres, penché vers le Maréchal de Lavardin (*b*). La plupart des Historiens assurent que Henri s'écria, *je suis blessé*; mais dans l'instant même l'assassin redoubla d'une si grande vîtesse, qu'il lui donna un second coup près de l'oreillette du cœur dans la veine cave, qui en fut coupée, de sorte qu'il expira sur le champ (*c*). Quelques-uns disent qu'il porta un troisieme coup, qu'un des Seigneurs reçut dans sa manche (*d*); mais cela est fort douteux. Au contraire, ces Seigneurs savoient si peu comment le coup s'étoit fait, qu'ils ne voyoient pas seulement l'assassin, & que s'il eût jeté son couteau sous le carrosse, on n'eût su à qui s'en prendre, mais il le tint froidement à la main. Un des Gentilshommes ordinaires, qui suivoit le carrosse, accourut l'épée à la main pour le percer; mais les Seigneurs lui crient sagement de s'en bien garder, & qu'il y alloit de sa tête (*e*). Ils firent abattre les por-

(*a*) Winwood, tome III, p. 158. Matthieu.
(*b*) Matthieu.
(*c*) Winwood, ubi sup. Daniel, l. c.
(*d*) Daniel, l. c.
(*e*) Daniel, l. c. p. 531.

tieres du carrosse, reprirent le chemin du Louvre, en disant au peuple que le Roi n'étoit que blessé (*a*).

SECT. X. *Histoire de France.* *Ce qui suivit sa mort.*

Aussi-tôt que le carrosse fut au Louvre, on porta le corps du Roi dans son cabinet, & on le coucha sur un lit; si nous en croyons Mezeray, les Grands le quitterent bientôt (*b*), de sorte qu'il y fut exposé durant quelques heures à qui le vouloit voir; il n'y eut que M. le Grand, Bassompierre & le Duc de Guise, qui, au lieu d'aller faire leur cour, vinrent pleurer leur Maître; le Duc de Guise même l'embrassa (*c*). Quand on ouvrit son corps, on trouva qu'il avoit deux coups, l'un léger & l'autre mortel; mais on douta lequel des deux étoit le premier. Tous les Médecins & Chirurgiens présens, au nombre de plus de vingt, trouverent toutes les parties si bien conditionnées, qu'il auroit pu vivre naturellement encore long-temps (*d*). Ses entrailles furent envoyées d'abord à Saint-Denis sans aucune cérémonie. Son cœur fut remis aux Jésuites, & porté, selon sa volonté, à leur collége de la Fleche (*e*). Le corps fut embaumé, pour être enterré avec les cérémonies accoutumées. Les Ducs d'Epernon & de Bellegarde se souvinrent alors qu'on n'avoit point fait les obseques de Henri III, leur ancien Maître; ils allerent donc à Compiegne, firent transporter son cercueil,

(*a*) Le même. Voy. la Note VII.
(*b*) Mezeray, p. 388.
(*c*) Mém. de Bassompierre, t. I, p. 245.
(*d*) Le même.
(*e*) Matthieu, l. IV.

Sect. X. *Histoire de France.*

qui fut porté à Saint-Denis huit jours avant celui de son successeur; & par-là fut vérifiée une prédiction, faite, suivant toute apparence, après coup. Le 29 Juin, le corps du Roi fut porté aussi à Saint-Denis, avec les cérémonies ordinaires: le peuple donna les plus grandes marques de douleur; & les Etrangers, qui s'intéressoient à la liberté de l'Europe & au bien de la cause Protestante, regretterent infiniment ce grand Prince.

Ainsi finit Henri IV, premier Roi de la Maison de Bourbon, dans la cinquante-huitieme année de son âge, la trente-huitieme de son regne comme Roi de Navarre, & la vingt-unieme depuis son avénement à la couronne de France. Les Etrangers, comme ses sujets, se sont accordés à lui donner le surnom de *Grand*, qu'il méritoit certainement, en qualité de Roi; mais il étoit plein de foiblesses. On peut juger de sa personne par sa belle statue équestre en bronze, qui est sur le Pont-Neuf à Paris, faite par ordre des Grands-Ducs Ferdinand & Côme de Médicis, & que tous les bons François ne regardent qu'avec respect.



SECTION XI.

Histoire du regne de Louis XIII, surnommé le Juste, *depuis son avénement à la couronne jusqu'à la mort du Maréchal d'Ancre, & à l'exil de la Reine-mere à Blois.*

LA nouvelle de la mort du Roi mit la Reine toute en pleurs; le Chancelier de Silleri se servit de raisons assez singulieres pour modérer sa douleur; il lui dit que le Roi ne mouroit jamais en France, qu'il falloit réserver ses larmes pour un autre temps, & penser à elle & à ses enfans (*a*), que dans cette conjoncture l'Etat avoit besoin de sa vigilance plutôt que de ses pleurs. Son conseil fut suivi; le Parlement, assemblé le même soir au couvent des Augustins, déclara la Reine Régente par les soins & les menaces du Duc d'Epernon (*b*). Le Duc de Sulli, qui alloit de l'Arsenal au Louvre, reçut des avis qui l'obligerent de se retirer à la Bastille; il envoya en même temps enlever tout le pain qu'il put trouver aux halles & chez les Boulangers, comme s'il avoit dessein de garder la Bastille à tout hasard. On le détermina cependant à la fin à aller au Louvre, où on lui fit en apparence un accueil si favorable, qu'il renonça

SECT. XI. Histoire de France. Le Parlement déclare la Reine Régente.

(*a*) Griffet, Hist. de Louis XIII, tome XVII, de l'édit. de Daniel, in-8°. p. 4.

(*b*) Hist. du Duc d'Epernon, P. II, p. 164.

SECT. XI. *Histoire de France.*

aux mesures qu'il avoit prises d'abord (*a*). Le lendemain matin, le Roi alla au Parlement tenir son lit de Justice, & là la régence & la tutelle du Roi furent confirmées à la Reine, qui promit que le jeune Roi auroit toujours beaucoup d'égard aux avis de cet illustre Corps. L'absence du Prince de Condé & du Comte de Soissons fit que tout se passa avec moins de difficulté. Le Comte de Soissons arriva le lendemain, & parla haut, mais il étoit trop tard; & quoiqu'il ne manquât ni d'amis ni de capacité, les manieres affables, & les promesses de la Reine le mirent hors d'état de causer beaucoup d'embarras; cependant on le gagna ensuite par les avantages que la Reine lui accorda (*b*). Le 22 Mai, on confirma l'Edit de Nantes, & on publia une Déclaration à ce sujet pour rassurer les Réformés. Après avoir pourvu à ce qui intéressoit les vivans, on eut le loisir de penser à ce qui étoit dû au mort; le 27 Mai, l'assassin, dont la main infame avoit ôté la vie à Henri le Grand, souffrit un supplice aussi rigoureux que le méritoit l'énorme attentat qu'il avoit commis (*c*). Il persista jusqu'à la fin à dire qu'il n'avoit point de complices, que personne ne l'avoit engagé ni sollicité à ce crime, & qu'il n'avoit parlé à personne de son dessein de tuer le Roi. Plusieurs circonstances ont néanmoins fait douter de la vérité de cette déclaration, quoi-

---

(*a*) Mém. de Sulli, tome VIII, p. 31 & suiv. Bassompierre, l. c. p. 247.

(*b*) Hist. de la Mere & du Fils, Griffet, ubi sup. p. 21.

(*c*) Voyez la Note VIII.

qu'on n'ait jamais découvert le fond de cette horrible affaire (*a*).

Arrangemens pris à la Cour.

Auſſi-tôt qu'on apprit à Milan la nouvelle de la mort du Roi, le Comte de Fuentes fit tous ſes efforts pour engager le Prince de Condé à profiter de l'occaſion pour ſon avantage particulier; mais le Prince, réſolu de retourner en France, réſiſta à ſes ſollicitations avec fermeté. Il arriva à Paris le 19 Juillet; il avoit eu auparavant un long entretien avec le Duc de Sulli, & il n'étoit nullement content du cours qu'avoient pris les affaires; mais comme il étoit à l'étroit pour une perſonne de ſon rang, il accepta ſans balancer les offres qu'on lui fit d'un hôtel convenable, d'une ſomme d'argent, d'une penſion conſidérable, avec promeſſe du premier gouvernement qui ſeroit à ſa bienſéance (*b*). On forma un Conſeil de régence fort nombreux, où l'on admit tous ceux qui pouvoient prétendre au droit d'y entrer; il y avoit auſſi un Conſeil ſécret, compoſé de ceux en qui la Reine, ou, pour mieux dire, Conchini qui gouvernoit cette Princeſſe, avoit le plus de confiance. On envoya le Maréchal de la Châtre avec un corps de douze mille hommes au ſecours des Princes d'Allemagne; la ville de Juliers ſe rendit à lui le 2 Septembre. Quant au Duc de Savoie, on le laiſſa dans la peine, & réduit à faire ſa paix avec l'Eſpagne comme il pourroit; il fut obligé

(*a*) Mémoires pour ſervir à l'Hiſt. de France, t. II, p. 321. Winwood, tome III, p. 170-174, & al. Voyez la Note IX.

(*b*) Mém. de la Régence de Marie de Médicis, Griffet, Hiſt. de Louis XIII, p. 36.

SECT. XI. *Histoire de France.*

d'envoyer le Prince Philibert, son fils, à Madrid, pour demander pardon à Sa Majesté Catholique, circonstance moins flétrissante pour lui que pour la Cour de France (*a*). Le 17 Octobre, le jeune Roi fut sacré solennellement à Reims par le Cardinal de Joyeuse. La Cour avoit entiérement changé de face; les fideles serviteurs du feu Roi étoient traités froidement, & les partisans de l'Espagne avoient l'oreille de la Reine. On partagea la direction des affaires de l'Etat, les honneurs, les gouvernemens, les survivances, les pensions, & des sommes immenses entre ceux qui pouvoient causer le plus d'inquiétude (*b*). Quant au Duc d'Epernon, qui étoit au dessus des récompenses de cette nature, il eut un appartement au Louvre, afin que la Reine fût toujours à portée de le consulter; & les Secrétaires lui communiquoient le contenu des dépêches qu'ils recevoient. Parmi les Ambassadeurs qui vinrent faire des complimens de condoléance à la Reine, & de félicitation au jeune Roi sur son avénement à la couronne, Milord Wotton vint de la part du Roi d'Angleterre, & le Duc de Feria de la part de l'Espagne. Le Public vit le premier avec plaisir (*c*), mais témoigna le plus grand mécontentement du second, parce qu'il étoit fils de ce Duc de Feria, qui avoit commandé la garnison Espagnole de Paris du temps de la Ligue (*d*).

(*a*) Hist. de la Mere & du Fils, Matthieu, Hist. de Louis XIII.
(*b*) Winwood, tome III, p. 227.
(*c*) Négociat. of Sir. Tho. Edmondes, p. 325.
(*d*) Matthieu, l. c. Mercure de France, Journal de l'Etoile.

Sect. XI. *Histoire de France.*

Disgrace du Duc de Sulli, 1611.

Les querelles entre les Princes & les Grands de la Cour donnerent bien du chagrin à la Reine, & ne causerent pas moins de troubles dans l'Etat; mais au milieu de ces mésintelligences entre eux, ils s'accordoient très-bien dans toutes les mauvaises mesures, quand ils croyoient y trouver leur avantage commun. Le Duc de Sulli s'y étoit pris de toutes les façons pour faire prendre à la Reine une juste idée des affaires, & pour l'engager à gouverner avec modération & prudence. Quelquefois ses avis étoient fort bien reçus, & en d'autres occasions très froidement. Ses démêlés dans le Conseil avec les Princes, avec plusieurs Seigneurs, & avec les principaux favoris, la maniere vive dont il s'opposa à la dissipation de l'argent qui lui avoit été confié, & les conseils qu'il donna à la Reine de ne se livrer à la discrétion d'aucun parti, en formerent un très-puissant contre lui (*a*). Le Chancelier, le Secrétaire Villeroi, & le Président Jeannin, qui n'avoient jamais été de ses amis, se mirent à la tête de ses ennemis; son aversion connue pour la dissipation, qui étoit l'article prédominant, ne lui laissoit point de ressources. Il fit les meilleures conditions qu'il lui fut possible, & s'étant démis de ses charges de Surintendant des Finances & de Gouverneur de la Bastille, il se retira au mois de Février à sa maison de Sulli (*b*). On mit la régie des Finances en commission; mais le Président Jeannin en eut proprement la direction avec la qualité de

(*a*) Les mêmes.

(*b*) Mém. de Sulli, l. XXIX.

SECT. XI. *Histoire de France.*

Contrôleur-Général. Le Duc de Bouillon, non content de voir le Duc de Sulli disgracié, cherchoit à le perdre entiérement; dans cette vûe, il persuada à la Reine de permettre aux Protestans de tenir une assemblée générale à Chatelleraut, où il entreprit de les engager à abandonner le Duc de Sulli (*a*). Ensuite, sous prétexte que cette ville étoit dans le gouvernement de ce Duc, il fit transférer l'assemblée à Saumur; malgré toutes ses intrigues pour obtenir la Présidence, on la déféra à M. du Plessis-Mornay. Il ne réussit pas mieux dans ses autres projets, l'assemblée exhorta le Duc de Sulli à ne se point défaire du gouvernement de Poitou, ni de sa charge de Grand-Maître de l'Artillerie, & par un acte solennel elle le recommanda à la Reine comme un habile Ministre, & un fidele serviteur de la Couronne. L'autre affaire importante qui passa, c'est que le Roi laissa encore aux Réformés les places de sûreté pour cinq ans (*b*); la Reine-mere & les favoris les haïssoient mortellement; mais ils les craignoient également (*c*).

Affaire de la d'Escouman.

Pendant que la Cour étoit toute occupée d'intrigues particulieres, & que le plus grand Seigneur de France étoit un Italien, Conchini, qu'on appeloit *Marquis d'Ancre*, du nom d'une terre qu'il avoit achetée, des affaires désagréables vinrent troubler un peu la gaieté que les Grands affectoient

(*a*) Mém. de Rohan, tome I, P. I, p. 6, édit. de 1756.

(*b*) Les mêmes, Griffet, l. c. p. 63.

(*c*) Mém. de Rohan, Negociat. of Edmondes, Mém. de la Régence, tome I, p. 75.

mal-

mal-à-propos ; ce furent les procédures du Parlement, à l'occasion de la découverte qu'on prétendoit avoir faite des auteurs de l'assassinat du feu Roi ; mais elles retomberent sur l'auteur de la découverte ; ceux qu'il avoit accusés étoient ou innocens, ou trop puissans pour être déclarés coupables, & ils furent déchargés (*a*). Le 3 Octobre, le Duc de Maïenne, qui avoit fait une si grande figure à la tête de la Ligue, mourut, & sa mort fut regardée comme un grand malheur pour la France : il avoit été très-fidele à Henri IV ; depuis sa mort, il se conduisoit en homme d'honneur & de probité ; disant tout haut dans le Conseil, qu'il ne convenoit guere à des Princes & à des Seigneurs de n'agir que par des motifs d'intérêt. Avant que de mourir, il ordonna à son fils de persévérer dans sa Religion & dans la fidélité due au Roi, & ne lui donna sa bénédiction qu'à cette condition (*b*). Peu de temps après, la mort du Duc d'Orléans, frere du Roi, âgé de quatre ans & demi, ne laissa pas d'influer sur les affaires de la Cour ; Gaston, son cadet, qu'on avoit appelé jusque-là *Duc d'Anjou*, hérita de ce titre, & fut regardé comme héritier présomptif de la couronne ; la Reine avoit toujours montré une grande indifférence pour le jeune Prince mort, & beaucoup de prédilection pour Gaston (*c*). Les Jésuites, qui étoient en grand crédit à la Cour,

(*a*) Mém. de Sulli, tome VII, p. 387 & suiv. Note XVI, Journal de l'Etoile, Mercure François. Voyez la Note X.

(*b*) Mém. de la Régence, Matthieu, Hist. de Louis XIII.

(*c*) Journal de l'Etoile, Matthieu, l. c.

n'étoient pas si bien avec le Parlement & le peuple ; le Livre de Mariana, où il enseigne les détestables principes par lesquels Ravaillac s'étoit conduit, avoit été brûlé par la main du Bourreau; on saisit & supprima un Ouvrage du Cardinal Bellarmin comme injurieux à la puissance civile. Richer, Docteur de Sorbonne, écrivit un Traité fameux sur la puissance ecclésiastique & civile, où il combattit vivement les prétentions outrées des Papes sur le temporel des Rois, ce qui piqua fort le Clergé ; & la Cour de Rome n'eut pas de repos qu'elle n'eût trouvé le moyen de forcer, plusieurs années après, ce savant homme à se rétracter (*a*). Vers la fin de l'année, les Jésuites présenterent Requête pour avoir permission d'ouvrir leurs leçons pour l'instruction de la jeunesse ; mais sur les représentations de l'Université de Paris, le Parlement la refusa. Les Jésuites voyant qu'ils ne pouvoient réussir qu'en souscrivant aux Statuts, les signerent ; avec cela on ne put engager le Parlement à leur accorder leur Requête, de sorte que l'ouverture de leur collége fut différée pendant plusieurs années (*b*).

Double mariage avec d'Espagne. 1612.

A la fin, le grand changement arrivé dans le Conseil de France éclata publiquement par la déclaration du double mariage avec l'Espagne. Comme c'étoient le Pape & le Grand Duc de Toscane qui avoient négocié cette alliance, elle déplut à bien des gens ; mais la Reine se flattoit d'y trouver un appui solide de son autorité, & la sûreté de sa famille. Pour donner à cette union

(*a*) Mercure François, l'Etoile.
(*b*) Matthieu, ubi sup.

tout le lustre possible, on envoya le Duc de Maïenne en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Madrid, où il signa le contrat de mariage de l'Infante avec le Roi; le Duc de Pastrane vint aussi à Paris pour signer celui du Prince des Asturies avec Madame Elisabeth de France (*a*). On jugea à propos d'envoyer le Duc de Bouillon en Angleterre pour faire goûter ces alliances au Roi Jacques, & pour lui proposer le mariage de la Princesse Christine avec le Prince de Galles: le Duc étoit encore chargé d'autres affaires importantes, dans lesquelles il ne réussit guere en tout, mais il fit fort bien ses propres affaires; son grand but étoit de proposer le mariage de son neveu l'Electeur Palatin avec la Princesse Elisabeth, fille aînée de Jacques: sa proposition fut bien reçue, & le mariage s'accomplit depuis (*b*).

SECT. XI. *Histoire de France.*

Le Prince de Condé & le Comte de Soissons quittent la Cour.

Il s'en falloit beaucoup que le double mariage fût goûté généralement en France, non plus que dans les pays étrangers. Dans l'automne, le Prince de Condé & le Comte de Soissons partirent de la Cour (*c*), & publierent les raisons de leur retraite; elles étoient fortes: ils disoient qu'on n'assembloit le Conseil que pour la forme, & que les Princes n'étoient consultés que par maniere d'acquit; que la Reine écoutoit des Etrangers qui ignoroient les véritables intérêts de la France & ne s'en embarrassoient point; que les trésors amassés par le feu Roi avoient été dissipés sans fruit; que les gouvernemens avoient

(*a*) Mém. de la Régence, Mercure François.
(*b*) L'Etoile, Negociat. of Sir Edmondes.
(*c*) Mém. de la Régence, Mém. de Rohan.

SECT. XI. *Histoire de France.*

été donnés à des inconnus sans mérite, pendant que les anciens & fideles serviteurs de la Couronne étoient restés sans récompense. Ces plaintes étoient fondées ; mais les Princes oublioient qu'ils étoient eux-mêmes en grande partie auteurs de ces maux, & qu'ils étoient par conséquent moins en droit de s'en plaindre (*a*). Au fond, ces plaintes, quoique légitimes, n'étoient que pour faire illusion, & ne tendoient nullement à obtenir la réforme des abus ; au contraire, ils vouloient s'en servir pour augmenter le mal, en obtenant de nouvelles graces & des gratifications pour eux mêmes, comme il fut aisé de le voir par la promptitude avec laquelle ils s'accommoderent ensuite. Le Marquis d'Ancre, qui avoit gouverné jusque-là, en se ménageant entre les Princes & les Ministres, quoiqu'il fût lié secrétement avec les derniers, changea alors de systême, & commença à flatter les Princes, qui, sur les espérances qu'il leur donna, revinrent à la Cour, sans pourtant être tout-à-fait contens. Mais la mort du Comte de Soissons dans sa maison de Blandi, applanit le chemin au favori, qui commença alors à se tourner du côté du Prince de Condé. Ces troubles se joignirent en même temps à d'autres, que les divisions parmi les Protestans occasionnerent (*b*).

Divisions parmi les Réformés.

Pour parler avec impartialité, nous devons avouer que, parmi les Réformés mêmes, les motifs politiques avoient plus d'influence que ceux de Religion, & que les intérêts particuliers l'em-

(*a*) Du Pleix, Hist. de Louis XIII. Le Grain.
(*b*) Vie de du Plessis-Mornay, Mém. de la Régence.

portoient souvent sur l'intérêt général. Ils avoient alors à leur tête quelques-uns des plus grands hommes de France, & peut-être de toute l'Europe, tels que les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, le Maréchal de Lesdiguieres, les Ducs de Sulli & de Rohan, & M. du Plessis-Mornay (*a*); mais ils étoient fort divisés entre eux, ce qui les rendoit très-incommodes à la Cour, & leur nuisoit à eux-mêmes. Le Duc de Rohan, qui étoit fort vif, se saisit, sous un prétexte spécieux, de la ville de Saint-Jean-d'Angéli, action que quelques-uns ont regardée comme la premiere hostilité arrivée sous ce regne, quoique ce ne fût pas vraisemblablement le dessein du Duc; l'affaire s'accommoda ensuite. Mais le Maréchal Duc de Bouillon, qui tenoit le parti de la Cour, leur faisoit espérer un mariage avec l'Angleterre, jusqu'à la mort du Prince Henri, & ensuite avec Charles, nouveau Prince de Galles. Ce Seigneur donna à la Reine & à ses Ministres de grandes lumieres sur les affaires des Réformés, & fit sa cour à leurs dépens, représentant leurs assemblées de Privas & de la Rochelle comme des assemblées séditieuses (*b*). Pour ce qui est de l'état général du royaume & de la condition du peuple, on avoit à la vérité aboli quelques-uns des impôts les plus onéreux, immédiatement après la mort de Henri IV; mais l'exemple de la Cour avoit introduit par-tout le luxe & l'oisiveté à un tel point, que

(*a*) Mém. de Rohan, Vie de du Plessis-Mornay, Winwood, tome III.

(*b*) Mém. de la Régence, Mercure François, Mém. de Rohan.

Sect. XI. Histoire de France.

l'on vit bientôt la misere devenir générale; cela donna lieu à un Edit fort singulier; on défendoit à toutes personnes, sous de rigoureuses peines, de donner l'aumône dans les rues, & de soulager les mendians, comme si en fermant ses entrailles à la compassion, on remédioit à la misere des autres. Cette rigueur pouvoit à la vérité obliger ces malheureux à quitter Paris, & éloigner des yeux des Ministres des objets dont la vue leur reprochoit leur incapacité & leur négligence (*a*).

Le Chevalier de Guise tue en un mois de temps les Barons de Luz, pere & fils. 1613.

Il étoit bien difficile, même aux gens les plus prudens & les plus expérimentés, engagés dans les intrigues de la Cour, de marcher long-temps dans ces labyrinthes de dissimulations & de fausseté avec quelque sûreté. Le Baron de Luz, qui passoit pour un des Courtisans les plus déliés, avoit quitté le parti des Guises, unis alors avec les Ministres, pour se livrer aux Princes. Les Guises en furent fort piqués, en sorte que le Chevalier de Guise attaqua le Baron, quoiqu'âgé, dans la rue, & le tua sur la place (*b*). La Reine fut irritée; elle chargea le Parlement de poursuivre le Chevalier, & employa son autorité pour faire sortir de l'hôtel de Guise la Noblesse qui s'y étoit assemblée; mais le Chancelier fut si timide & si lent, que l'affaire traîna en longueur, de façon que la colere de la Régente eut le temps de se calmer. Un nouvel incident auroit dû, ce semble, la rallumer. Le fils du Baron de Luz, voyant que la qualité du meurtrier de son pere

(*a*) Winwood's Memorials, tome III.
(*b*) Hénault, le Vassor, Hist. de Louis XIII, l. IV.

aſſureroit ſon impunité, malgré les promeſſes de la Reine, lorſqu'il s'étoit jeté à ſes pieds & lui avoit demandé juſtice, réſolut de ſe la faire à lui-même; il fit appeler en duel le Chevalier de Guiſe, & eut le même ſort que ſon pere (*a*). Au lieu de regarder avec horreur un homme qui, dans l'eſpace d'un mois, avoit tué le pere & le fils qu'elle aimoit, la Reine témoigna, à l'exemple de la Cour, qu'elle conſidéroit comme une grande générosité, qu'un homme de la qualité du Chevalier de Guiſe eût bien voulu meſurer ſon épée avec celle d'un ſimple Gentilhomme; non ſeulement elle accorda ſa grace au Chevalier, mais elle le nomma Lieutenant-Général du Roi en Provence; enſuite, pour rendre la contradiction plus ſenſible, elle donna un Edit ſévere contre les duels (*b*). Le triomphe du Chevalier ne fut pas de longue durée; il périt l'année ſuivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva (*c*).

Le Marquis d'Ancre lié avec les Princes.

Le Marquis d'Ancre étoit toujours fort lié avec les Princes, & les ſecondoit de tout ſon pouvoir pour perdre les Miniſtres; mais il manqua ſon coup: les Miniſtres trouverent moyen d'avoir une audience de la Reine, lui firent ſentir que le favori préféroit ſes intérêts particuliers aux ſiens; qu'en les abandonnant & en ſe mettant entre les mains des Princes, elle ſeroit obligée de recevoir les Miniſtres qu'ils lui donneroient, perdroit bientôt toute ſon autorité, & n'auroit

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Hénault, Mercure François.

plus que le simple titre de Régente (*a*). La Reine, convaincue de cette vérité, éloigna le Marquis de ses bonnes graces, qu'elle ne lui avoit accordées qu'en considération de la Galigaï sa femme: celle-ci avoit un si prodigieux pouvoir sur l'esprit de la Régente, que le peuple, & dans la suite le Parlement, par complaisance, l'attribua à la magie (*b*). Le Marquis se trouva fort embarrassé, & à la fin il conseilla aux Princes d'avoir recours à l'expédient ordinaire, & de se retirer de la Cour. Ils suivirent son conseil. Le Prince de Condé & les Ducs de Bouillon & de Nevers partirent sur l'avis d'un homme qu'ils auroient à peine daigné regarder il y avoit dix ans (*c*). Cet expédient n'ayant pas eu le succès qu'il en attendoit, le Marquis en employa un autre; il entra en liaison avec M. de Villeroi, & conclut le mariage de sa fille avec le petit-fils de ce Ministre: en conséquence de ce nouveau lien, il proposa de réconcilier les Princes avec les Ministres, aux dépens du Duc d'Epernon & de la Maison de Guise (*d*). Il rentra par ce moyen dans les bonnes graces de la Reine. Vers la fin de l'année, le Maréchal de Fervaques mourut, & l'on donna le bâton à M. de Souvré, Gouverneur du Roi; celui-ci le remit peu de temps après, & il fut donné, au grand étonnement de toute la France,

---

(*a*) Hist. de la Mere & du Fils, Mém. de la Régence, Winwood, ubi sup.

(*b*) Mém. de la Régence, Dupleix, Hist. de Louis XIII.

(*c*) Mercure François.

(*d*) Le même, Mém. de Bassompierre, Le Vassor, t. I, p. 451.

au Marquis d'Ancre, qui se crut alors trop grand Seigneur pour marier sa fille dans la famille de Villeroi, & rompit sans beaucoup de cérémonie le mariage projeté (*a*). Une preuve du luxe & de l'esprit de dissipation qui régnoit, c'est qu'on publia un Edit qui défendoit de porter de l'or & de l'argent sur les habits. On établit aussi une Chambre de Justice, pour réformer les abus qui s'étoient glissés dans les Hopitaux & autres Maisons de charité; établissemens toujours sujets à cet inconvénient dans les temps de nécessité (*b*).

Les Princes se retirent de la Cour. 1614.

Au dernier changement arrivé à la Cour, le Duc d'Epernon, qui en entendoit le manége autant qu'homme de son temps, se retira à Metz fort mécontent. Mais la rupture entre le Maréchal d'Ancre & M. de Villeroi ayant amené encore un nouveau changement, les Princes, sans consulter le Maréchal, résolurent de se retirer de la Cour, de se lier ensemble, & de menacer d'une guerre civile, si la Reine ne consentoit à leurs demandes. Le prétexte étoit le bien public, & la réforme des abus qui s'étoient glissés dans l'Etat. Le véritable motif étoit que le temps de la majorité du Roi approchoit, & qu'alors des entreprises de cette nature auroient été plus hasardeuses (*c*). Le Prince de Condé partit le premier, le Duc de Maïenne le suivit, & puis le Duc de Nevers & le Duc de Longueville; le Duc de Bouillon se retira le dernier; il s'étoit toujours jusque-là ménagé avec la Cour, & promit

(*a*) Hist. de la Mere & du Fils.
(*b*) Du Pui, Hist. de Louis XIII, Mercure François.
(*c*) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

Sect. XI
Histoire de France.

en partant d'employer ses bons offices pour empêcher les Princes de s'écarter de leur devoir. Le Duc de Vendôme étant aussi sur le point de se retirer, la Reine le fit arrêter (*a*). Les Princes s'assemblerent à Mézieres, d'où le Prince de Condé envoya à la Régente un Manifeste en forme de lettre, où les anciennes plaintes étoient renouvelées dans la forme la plus propre à faire impression. La Reine, par le conseil de ses Ministres, publia une longue réponse à ce Manifeste; elle y déclaroit le dessein où elle étoit d'assembler les Etats-Généraux, quand le Roi son fils seroit majeur; elle nioit la plupart des faits avancés, & tournoit l'article des libéralités excessives, qu'on lui reprochoit & qu'elle ne pouvoit nier, contre ceux mêmes qui en avoient profité (*b*).

Le partage qui divisoit le Conseil de la Reine fit bientôt varier. Le Duc d'Epernon, qu'on avoit rappelé de Metz, le Duc de Guise & M. de Villeroi vouloient qu'on soutînt le Manifeste de la Reine par les armes, d'autant plus que les Parlemens auxquels le Prince avoit envoyé le sien, n'avoient point répondu, & que la plupart des Seigneurs avoient remis le paquet qui leur étoit adressé à la Régente, sans l'ouvrir. Mais le Chancelier & le Maréchal d'Ancre opinerent à tenter la voie de la négociation, le premier par un effet de sa timidité naturelle, & l'autre pour rendre service aux Princes (*c*): ce dernier avis,

(*a*) Mercure François, Winwood, t. III.
(*b*) Du Pui, l. c. Hist. de la Mere & du Fils, & al.
(*c*) Les mêmes.

qui n'étoit pas le meilleur, fut suivi. La Reine envoya des Commissaires, dont le Duc de Ventadour étoit le chef, pour traiter; les conférences se tinrent d'abord à Soissons, & ensuite à Sainte-Menehould, & ce fut là que se conclut le traité que le sieur de Bullion porta à la Reine. On y régla que les Etats-Généraux seroient convoqués, & qu'on redresseroit les autres griefs; mais les principaux articles furent secrets. Le Prince de Condé devoit avoir Amboise jusques à la tenue des Etats, avec quatre cent cinquante mille livres; le Duc de Maïenne, cent mille écus & la survivance du gouvernement de Paris; le Duc de Longueville, une pension de cent mille livres; & les autres à proportion; le Roi devoit encore déclarer par Lettres Patentes, qu'ils n'avoient rien fait contre son service (*a*).

Le traité de Sainte-Menehould est confirmé.

Ce traité déplut fort à la Cour. Les Princes avoient peu de troupes, & la Reine en avoit déjà un corps nombreux; & elle avoit obtenu du Duc de Rohan, moyennant une somme d'argent, qu'il donnât sa démission de la charge de Colonel Général des Suisses, dont elle revêtit M. de Bassompierre (*b*). Les Ducs de Guise & d'Epernon, Bellegarde, le Cardinal de Joyeuse & Villeroi, vouloient qu'on rejetât le traité, comme injurieux à l'autorité royale, pour laquelle ils témoignoient un grand zele. Le Chancelier, le Maréchal d'Ancre & le Président Jeannin, qui avoit

(*a*) Mercure François, Matthieu, l. c. Mém. de la Régence.

(*b*) Mém. de Bassompiere, t. I, p. 328 & suiv. Mém. de Rohan, t. I, p. I.

SECT. XI. *Histoire de France.*

été un des Commissaires de la Reine, étoient pour la paix, dont la Reine elle-même étoit d'abord éloignée. Elle avoit été néanmoins si alarmée, au commencement de ces troubles, de tout ce que les mécontens publioient contre elle, qu'elle eut la pensée d'aller au Parlement se démettre de la Régence. Barbin, son Maître-d'Hôtel, plus courageux que ses Ministres, la fit renoncer à ce dessein, en lui représentant qu'elle sacrifieroit son repos, sa réputation, & la sûreté de son fils, pour faire plaisir à ses ennemis (*a*). Mais lorsqu'elle se vit des forces supérieures, & qu'elle entendit tous les jours les discours du Duc d'Epernon, qui sur ces sortes d'affaires passoit pour un oracle, elle montra une fermeté digne de son rang.

Elle changea néanmoins bientôt de sentiment; le Chancelier, qui s'apperçut que le retard du double mariage étoit l'article qui lui tenoit le plus au cœur, insinua qu'on pourroit le régler à sa satisfaction; le Maréchal d'Ancre lui fit voir que, quoique les Ducs d'Epernon & de Guise tinssent le même langage, ils ne laissoient pas de se haïr mortellement : mais ce fut le Président Jeannin qui la persuada (*b*). Il lui fit remarquer que les Princes avoient beaucoup d'amis secrets; que le Duc de Rohan engageroit infailliblement les Réformés à prendre leur parti; que les Princes d'Allemagne, le Duc de Lorraine & le Roi Catholique même leur avoient offert du secours, de sorte qu'il valoit mieux pacifier les choses jusqu'à

(*a*) Hist. de la Mere & du Fils, Hist. d'Epernon.

(*b*) Matthieu, ubi sup.

la majorité du Roi, qui d'ailleurs n'étoit pas éloignée (*a*). Malgré tout cela, on ne sait pas trop quel tour les affaires auroient pris, si Villeroi n'avoit changé d'avis : il avoit rompu avec le Chancelier, & avoit tâché de l'éloigner ; mais voyant qu'il ne pouvoit y réussir, il se jeta dans l'autre parti ; & la Régente, persuadée par ses raisons, consentit au traité, qui fut signé & publié vers la mi-Mai, après que l'article du double mariage eût été modifié (*b*).

Troubles excités en Bretagne par le Duc de Vendôme.

Les troubles n'étoient pas encore finis. Le Duc de Vendôme, qui avoit été arrêté & retenu prisonnier au Louvre au mois de Février, s'étant échappé quelques jours après, alla droit en Bretagne ; mais il y trouva tout déclaré contre lui, le Duc de Montbazon qui commandoit au nom du Roi, & le Parlement disposé à le soutenir. Il ne laissoit pas pourtant d'avoir des amis, ou, pour mieux dire, il trouva tant de gens affectionnés encore à la Maison de Mercœur, qu'il s'empara du fort de Blavet, & commença à le fortifier. Peu à peu son parti grossit au point qu'il ne voulut point accepter le traité de Sainte-Menehould, quoiqu'il y eût été compris (*c*). Au bout de quelques semaines, on vit aussi que le Prince de Condé, quoique maître d'Amboise, travailloit à se saisir de Poitiers. Ce fut alors que la Reine, pour la premiere fois, écouta des conseils plus sages ; elle assembla une petite armée de

(*a*) Mercure François.

(*b*) Abrég. Chron. de l'Hist. de France, t. XI, édit. de 1755.

(*c*) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

SECT. XI. *Histoire de France.*

bonnes troupes ; elle mena son fils d'abord à Poitiers, & de là en Bretagne, & elle fut convaincue, par expérience, que la présence du Roi à la tête de ses troupes étoit la voie la plus courte & la plus efficace d'appaiser les troubles. Le Prince de Condé, qui un peu auparavant s'étoit plaint de l'Evêque & du Maire de Poitiers, parce qu'ils avoient conservé cette ville au Roi, prit alors le parti de se soumettre, & demanda des lettres d'abolition (*a*). Le Duc de Vendôme jugea à propos d'en faire autant, & souhaita d'être compris dans le traité qu'il avoit rejeté avec tant de mépris. La Reine, après avoir fait raser Blavet, retourna à Paris vers le milieu de Septembre.

Majorité du Roi.

Le Roi étant entré dans sa quatorzieme année, signala le premier acte de sa majorité, en confirmant l'Edit de Nantes & tous les autres Edits contre les Duellistes & les Blasphémateurs (*b*). Le lendemain, il alla tenir son Lit de Justice au Parlement, & y déclara en peu de mots qu'il prenoit lui-même le gouvernement du royaume ; il décida à cette occasion que les Cardinaux précéderoient les Pairs Ecclésiastiques, ce qui fit que les derniers n'assisterent point à la cérémonie. Conformément au traité de Sainte-Menehould, les Etats s'assemblerent à Sens, d'où ils furent transférés à Paris, où ils siégerent long-temps & firent peu de chose. La Reine-mere se trouva alors plus libre qu'elle ne l'avoit été jusque-là, car quoique le Roi ne fît rien sans son avis, tout

(*a*) Abr. Chronol. l. c.
(*b*) Mercure François, Hist. de la Mere & du Fils.

se faisoit au nom & par l'autorité de ce Prince (*a*).

Assemblée des Etats, où il ne se fait rien d'important.

Le grand but des Princes, en insistant sur la convocation des Etats, étoit de les faire entrer dans l'examen des principaux articles de la lettre ou du manifeste du Prince de Condé, & ils se flattoient d'y réussir. Mais les Ministres connoissoient mieux le terrein; ils laisserent agir les Etats à leur gré, persuadés que les trois Ordres se croiseroient les uns les autres; ce qui arriva aussi, & ils se séparerent le 23 Février 1615, sans avoir rien fait de remarquable. Ce qui parut fort extraordinaire, c'est que, quoiqu'ils se fussent plaints hautement de la multitude des Offices, le Maréchal d'Ancre créa, pendant leurs séances, trois Trésoriers des pensions, dont il se fit bien payer (*b*). Les Princes se tournerent alors du côté du Parlement, qui, ayant été hautement insulté par le Duc d'Epernon, prêta d'autant plus volontiers l'oreille à leurs insinuations, & causa quelque embarras aux Ministres par ses remontrances (*c*). Le Prince de Condé, pour donner une marque de sa sincérité, remit Amboise, qui lui avoit été accordé jusqu'à la tenue des Etats. Le Maréchal d'Ancre, dont la puissance alloit jusqu'au prodige, engagea la Reine, malgré elle, à en donner le gouvernement à un jeune homme qui paroissoit être dans les bonnes graces du Roi (*d*); c'étoit M. de Luynes, qu'il vouloit s'attacher par cette faveur, espérant même obliger

(*a*) Mém. de la Régence, Matth. Hist. de Louis XIII.
(*b*) Mém de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.
(*c*) Abrégé Chron. ubi sup.
(*d*) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

SECT. XI. *Histoire de France.*

le Roi (*a*). Le Parlement continua toujours ses délibérations, quoiqu'il n'ignorât point de quel œil la Cour les regardoit, & que le Roi avoit défendu aux Princes & aux Pairs de se trouver à ses délibérations; enfin il donna un Arrêt, qui fut supprimé par un autre du Conseil; ce qui n'empêcha pas que la vénération que le peuple avoit pour le Parlement ne tînt la Cour en respect (*b*).

Le Prince de Condé se révolte encore. 1615.

Pendant ces démêlés, le Prince de Condé n'avoit point paru; mais bientôt après il donna de nouvelles marques de mécontentement. Le Maréchal d'Ancre avoit pris depuis peu possession de son gouvernement d'Amiens, & sur quelque léger mécontentement, il fit assassiner le Sergent-Major de la citadelle; il voulut même faire pendre le Prévôt sans forme de procès; mais les Officiers de la garnison ayant protesté qu'ils abandonneroient la place, le Maréchal ordonna de le relâcher, quoiqu'il eût déjà la corde au cou (*c*). Le Prince de Condé publia un nouveau manifeste, contenant ses sujets de plaintes; il y exposoit les insolences du Maréchal d'Ancre, la dissipation du trésor du Roi, le peu de soin employé à découvrir les assassins du feu Roi, l'introduction des Juifs, des Sorciers & des Magiciens, le mépris pour les Alliés naturels de la France, & l'infraction des Edits en faveur des Huguenots; il finissoit en demandant que le Roi retardât son mariage jus-

(*a*) Voyez la Note XI.

(*b*) Mercure François & al.

(*c*) Mercure François.

qu'à

qu'à ce que les affaires domestiques de son Etat fussent réglées (a).

Le Roi, ou, pour mieux dire, la Reine-mere persistant à vouloir achever le double mariage, & à s'avancer pour cet effet sur la frontiere avec une armée, elle engagea le jeune Roi à aller à la Bastille pour y prendre deux millions & demi; il vit à cette occasion le Comte d'Auvergne, à qui il promit la liberté, qu'il n'obtint néanmoins qu'assez long-temps après. Les Princes qui suivoient le parti du Prince de Condé, étoient les Ducs de Longueville, de Maïenne & de Bouillon, avec plusieurs Seigneurs; le Roi avoit avec lui les Ducs de Guise, d'Elbœuf, d'Epernon & d'Uzès. Après avoir pourvu du mieux qu'il fut possible à la sûreté de Paris, il se mit en marche pour la frontiere, vers la mi-Août, avec une escorte de douze cents chevaux, & de quatre mille hommes de pied (b).

Guerre civile peu sanglante des deux côtés.

L'armée royale contre les Princes étoit commandée par le Maréchal de Bois-Dauphin, & composée d'environ douze mille hommes. Cependant le mécontentement du peuple fut si grand, & les prétextes des mécontens si spécieux, s'ils avoient eu réellement en vue ce qu'ils disoient dans leurs manifestes, que leurs troupes grossissoient tous les jours. Ils remporterent divers avantages sur l'armée du Roi; les Ducs de Nevers & de Vendôme s'étant déclarés pour eux, & le Duc de Bouillon ayant obtenu un renfort

(a) Mém. de la Régence, Matthieu, Hist. de Louis XIII.
(b) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

Sect. XI. *Histoire de France.*

de cavalerie Allemande, le Prince de Condé résolut de passer la Loire pour joindre l'armée Protestante commandée par le Duc de Rohan (*a*).

Malgré la guerre civile, l'échange des deux Princesses se fit dans l'isle des Faisans; le Roi & la Reine firent leur entrée dans Bordeaux, & y reçurent la bénédiction nuptiale le 25 Novembre. Le reste de l'année se passa d'une part à conclure un traité entre les Princes & les Réformés, quoique le Roi eût déclaré les premiers rebelles & criminels de leze-Majesté (*b*). Le Roi partit de Bordeaux avec peu de troupes, commandées par le Duc de Guise; le nombre en étoit fort diminué par la retraite des Suisses Protestans, qui s'en étoient retournés chez eux. Quelques Historiens se récrient sur leur procédé dans cette occasion, quoiqu'il fût parfaitement dans les termes de leur capitulation; car ils ne se retirerent qu'après que les Protestans de France eurent pris les armes, & par conséquent s'ils avoient servi, c'eût été contre ceux de leur Religion même. Ce fut au commencement de ces troubles que mourut la Reine Marguerite de Valois, qui, durant ce regne, avoit vécu en bonne intelligence avec la Cour, & n'avoit pris aucune part aux factions & aux intrigues de l'Etat (*c*).

Quelques personnes de la Cour & les Protestans ne veulent point la paix.

On a vu rarement un Prince aussi jeune que Louis, dont le royaume étoit si rempli de troubles, réussir à les appaiser sans préjudicier à l'autorité royale : on doit donc être moins surpris de

(*a*) Mém. de Rohan.
(*b*) Les mêmes, Mercure François.
(*c*) Tous les Historiens de France. Voyez la Note XII.

l'issue de la guerre civile, qui fut telle qu'on devoit naturellement l'attendre. Le Roi & la Reine avoient assez de gens avec eux, qui les sollicitoient de pousser la guerre vigoureusement, & d'affermir une fois pour toutes l'autorité royale contre tous ceux qui s'y opposoient (*a*). Mais d'autres représentoient que la ruine de toute la France ou d'une partie ne pouvoit jamais être avantageuse au Roi; que l'issue de la guerre étoit toujours incertaine; que les Protestans appelleroient des Etrangers à leur secours; que des conquêtes pouvoient rendre la puissance de quelques personnes trop grande & dangereuse, & que dans le fond, une paix même désavantageuse étoit préférable à une guerre longue & ruineuse. Le Prince de Condé, le Duc de Bouillon, & quelques autres, souhaitoient la paix pour leur avantage particulier, disent les Historiens de France; mais les Ducs de Sulli, de Rohan & de la Trimouille, & les Députés de l'assemblée des Protestans, étoient fort éloignés de désirer un accommodement. Les derniers se conduisoient sagement & avec résolution; ils représentoient au Prince de Condé, qu'il avoit été trop loin pour pouvoir jamais se fier à la Cour; qu'après avoir pris deux fois les armes contre son Souverain, il ne pouvoit trouver sa sûreté qu'en faisant des conditions qui ne lui laissassent plus rien à craindre, & en se maintenant dans son gouvernement, où, environné des Protestans, il ne seroit pas aisé de le forcer (*b*). Mais lorsqu'ils

(*a*) Hist. du Duc d'Epernon, Hist. de la Mere & du Fils.

(*b*) Mém. de la Régence, Mém. de Rohan.

SECT. XI. *Histoire de France.*

Traité de Loudun. 1616.

s'apperçurent que le Prince étoit toujours porté à traiter, ils insisterent pour qu'il demandât des conditions qui rendissent la paix solide.

Au commencement de l'année, le Roi vint en Poitou avec son armée, comme s'il avoit dessein de signaler sa premiere campagne par une bataille, & il consentit néanmoins que le Chevalier Thomas Edmondes, Ambassadeur d'Angleterre, fît quelques ouvertures de paix. Comme cela demandoit que les Princes eussent une conférence ensemble, on forma le projet de les enlever, & le Duc de Guise fut chargé de l'exécution : l'affaire échoua, & on soupçonna le Duc d'avoir fait avertir le Prince de Condé; s'il le fit, il agit en homme qui avoit plus d'honneur que ceux qui, sous prétexte de traiter, vouloient faire ce qu'ils désespéroient d'exécuter durant la guerre déclarée. On convint enfin d'une assemblée à Loudun, & d'une suspension d'armes (a). Le Duc de Vendôme, qui avoit affecté une espece de neutralité, & avoit obtenu de l'argent & des commissions du Roi pour lever des troupes, n'observa point la suspension d'armes, ce qui obligea le Roi d'envoyer un corps de troupes contre lui; il fut contraint alors de lever le masque, & de se déclarer pour les Princes, afin de profiter de leur protection. Il seroit inutile d'entrer dans le détail des négociations; il suffira de dire que les Princes obtinrent presque tout ce qu'ils demanderent : on promit de remédier aux griefs publics; on donna aux Réformés toute sorte

(a) Mercure François, tome IV, Mém. de la Régence, Winwood, tome III, Negociat. of Edmondes.

de fûreté ; on ôta le gouvernement d'Amiens au Maréchal d'Ancre, & on annulla tous les Edits, par lefquels les Princes & ceux de leur parti avoient été déclarés rebelles (*a*). Ce qui plut extrêmement au Prince de Condé, c'eft qu'il fut déclaré Chef du Confeil ; il comptoit par-là devenir maître des affaires ; mais ceux qui engagerent la Reine à paffer cet article, avoient d'autres idées. Le traité fut conclu au commencement de Mai ; ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'eft qu'outre cinquante-fept articles contenus dans l'Edit, qu'on envoya au Parlement pour le vérifier, il y avoit un acte d'articles fecrets, & cacheté, contenant des gratifications particulieres. Le Parlement eut beaucoup de peine à vérifier ce qu'il ignoroit ; mais fur les affurances qu'on lui donna que ces articles ne contenoient rien de plus que les articles fecrets de l'Edit de Nantes, il confentit enfin à les paffer pour rendre la paix à l'Etat (*b*). Le Prince de Condé fut au fond la dupe de ce traité par fa propre faute, en prenant le gouvernement de Berri & de Touraine, au lieu de celui de Guienne, moyennant une gratification de cinq cent mille écus.

SECT. XI. *Hiftoire de France.*

Difgrace du Chancelier.

Le Prince, après la conclufion de la paix, ne fe rendit pas tout de fuite à la Cour, où il fe fit quelques changemens affez confidérables. Le Chancelier avoit donné quelque chagrin à Villeroi ; ce Secrétaire, conjointement avec le Préfident Jeannin, avoit eu fi grand foin de faire

(*a*) Mém. de la Régence & al.

(*b*) Hift. de la Mere & du Fils, Mém. de Baffompierre, tome I, p. 326 & fuiv.

Sect. XI. Histoire de France.

comprendre à la Reine que le Chancelier étoit un homme timide & qui manquoit de capacité, que cette Princesse résolut de s'en défaire (a). Aussi-tôt que le Chancelier s'apperçut qu'il étoit menacé d'une disgrace, il s'adressa à Villeroi & à Jeannin, & leur dit qu'ils se trompoient pour eux-mêmes, pour lui, & pour celui qu'ils vouloient lui donner pour son successeur, que sa disgrace seroit le prélude de la leur. Ils travaillerent alors à le maintenir, mais inutilement; la Reine lui ôta les Sceaux & les donna à Guillaume du Vair, premier Président du Parlement de Provence, homme d'une grande capacité dans sa profession, & qui auroit paru supérieur à cette dignité, s'il n'en avoit jamais été revêtu.

Le Parlement mortifie le Maréchal d'Ancre.

Le Maréchal d'Ancre essuya une grande mortification de la part du Parlement. Il étoit resté à Paris pendant l'absence de la Cour; un jour s'étant présenté à la porte de la ville avec toute sa suite pour sortir, la garde bourgeoise l'arrêta: un Cordonnier qui commandoit, lui demanda son passe-port, suivant les ordres du Roi; le Maréchal menaça, mais en vain, & fut obligé de s'en retourner. Après le retour de la Cour, il fit ordonner à deux de ses valets de donner des coups de bâton au Cordonnier, ce qu'ils firent avec tant de violence qu'ils le laisserent pour mort: le Guet arrêta les deux coupables; l'Ecuyer, que le Maréchal avoit chargé de ses ordres, se sauva; mais les deux valets furent condamnés par le Parlement à être pendus; & malgré tout ce

(a) Les mêmes, Mém. de la Régence.

que le Maréchal & sa femme purent faire, la sentence fut exécutée. Cette aventure ne servit qu'à les rendre plus odieux (*a*).

SECT. XI. *Histoire de France.*

Retour du Prince de Condé à la Cour.

Les Ducs de Maïenne & de Bouillon firent tous leurs efforts pour retarder le retour du Prince de Condé à la Cour, afin d'y conserver plus d'influence; le Maréchal d'Ancre en fut piqué, parce qu'il comptoit beaucoup, mais sans trop de raison, sur le Prince. A la fin, le Prince arriva à Paris, & par le crédit du Maréchal, il eut presque seul la direction des affaires; mais l'un & l'autre firent voir qu'ils n'y étoient pas propres. Le Maréchal, fier de la protection du Prince, pour lui faire sa cour, négligea ses nouveaux amis les Ducs de Maïenne & de Bouillon, & rompit avec les Ducs de Guise & d'Epernon ses anciens amis (*b*). Le Duc de Bouillon, qui gouvernoit entiérement le Prince, l'engagea à faire dire au Maréchal d'Ancre, qu'il retiroit la parole qu'il lui avoit donnée de le protéger; ce qui intimida si fort le Maréchal, qu'il partit pour la Normandie, où sa femme ne put le suivre, arrêtée par une grande foiblesse qu'elle eut à cette nouvelle (*c*).

Le Prince de Condé est arrêté.

Le Prince, qui étoit le maître de faire tout ce qu'il vouloit, ne fit rien; il affectoit de paroître s'être séparé des Réformés, & néanmoins le Duc de Bouillon avoit toujours plus de pouvoir sur son

(*a*) Mercure François, tome IV, Hist. de la Mere & du Fils.

(*b*) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

(*c*) Les mêmes.

SECT. XI. Histoire de France.

esprit que jamais. Dans quelques unes de leurs assemblées secretes, on avoit insinué que le Prince pourroit être mis sur le trône, s'il vouloit suivre l'ancien projet du Maréchal de Biron, & partager le royaume en gouvernemens indépendans. La Cour en fut instruite, & la Reine-mere fit arrêter le Prince de Condé au Louvre par M. de Themines, qui, pour ce service, fut fait Maréchal de France (a). Milord Hay, depuis Comte de Carlile, étoit alors Ambassadeur extraordinaire du Roi Jacques I, pour complimenter le Roi sur son mariage : il fit demander une audience, & pour quelles raisons on traitoit ainsi le premier Prince du Sang; comme il ne fut pas content de la réponse qu'il reçut, parce que la Cour le soupçonnoit de quelque intelligence avec le prisonnier, il prit congé, & retourna en Angleterre (b). L'emprisonnement du Prince de Condé alarma tellement plusieurs des Grands, que les Ducs de Vendôme, de Guise, de Maïenne, de Nevers, de Rohan, de Sulli, de la Trimouille, de Candale fils aîné du Duc d'Epernon, de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, & le Président le Jay se retirerent de la Cour. Au bout de quelques semaines, le Prince fut transféré à la Bastille, & il se fit des changemens dans le Ministere; on ôta les Sceaux à du Vair, parce qu'il parloit avec trop de liberté, & on les donna à Mangot, qui avoit été fait Secrétaire d'Etat à la place de Villeroi;

(a) Mém. de la Régence, p. 227 & suiv. Hist. de la Mere & du Fils.

(b) Mém. de la Régence, p. 236. Mercure François, l. c.

Mangot eut alors pour successeur l'Evêque de Luçon, depuis le fameux Cardinal de Richelieu; & Barbin, qui avoit été Maître-d'Hôtel de la Reine-mere, fut fait Contrôleur-Général des Finances (*a*). Ce fut le Maréchal d'Ancre qui les plaça tous. Aux premieres nouvelles de la prison du Prince, dont le Maréchal fut sans doute bien aise, & dont on le croyoit l'auteur, la populace de Paris pilla sa maison & celle de son Secrétaire. Sa vanité le portoit à laisser volontiers croire que la prison du Prince étoit son ouvrage; oubliant combien il s'étoit trompé, il n'y avoit pas long-temps, en se croyant en sûreté sous la protection du Prince de Condé, il retomba dans la même erreur. Il crut sa fortune plus assurée que jamais, parce que les Princes avoient quitté la Cour, que le sceau, la plume & l'argent étoient entre les mains de ses créatures, & que la Reine, sur laquelle il avoit tant de pouvoir, étoit triomphante. Ce qui le confirma dans son sentiment, c'est qu'on engagea le Duc de Guise à abandonner le parti des Princes; il ne garda donc plus de mesures; il parloit & agissoit en maître (*b*).

La Reine-mere se prépare à faire la guerre aux mécontens.

La Reine-mere, quoiqu'elle aimât la Galigaï, & qu'elle souffrît pour l'amour d'elle les impertinences du Maréchal, consultoit sur les affaires importantes des gens plus habiles que lui, particuliérement Barbin & l'Evêque de Luçon. Ce fut par leur avis qu'elle publia, au nom du Roi, une Déclaration, où, après avoire xposé tout ce qu'on avoit

(*a*) Mém. de Bassompierre, tome I, Hist. de la Mere & du Fils.

(*b*) Matthieu, Hist. de Louis XIII.

SECT. XI. *Histoire de France.*

fait pour contenter les Princes, il y avoit un compte exact des sommes qu'on leur avoit données, afin que l'on connût clairement les motifs de ces zélateurs du bien public. Cette démarche eut pour but de rétablir la tranquillité domestique. Pour satisfaire les Etrangers, on envoya le Baron de la Tour à Londres pour appaiser le Roi Jacques, qui faisoit grand cas du Prince & du Duc de Bouillon. M. de la Noue alla en Hollande pour empêcher la République de prendre part à ces querelles, & le Comte de Schomberg fut envoyé à l'Electeur Palatin, & aux autres Princes d'Allemagne, pour les informer des motifs de la conduite du Roi, & aussi pour lever un petit corps de cavalerie & quatre mille hommes de pied. Enfin on assembla trois armées pour agir contre les mécontens avec toute la vigueur possible, au nom du
1617. Roi. La premiere, qui marcha en Champagne, étoit de douze mille fantassins & de deux mille chevaux, commandée par le Duc de Guise, le Maréchal de Themines & le Sr de Praslin. Elle se mit en campagne vers la mi-Février, & soumit plusieurs places du Duc de Nevers, entre autres Château-Porcion & Rhétel, ce qui occupa l'armée jusqu'à la fin de Mars. La seconde, qui agissoit dans le Nivernois, étoit environ de neuf mille hommes, & commandée par le Maréchal de Montigny : elle n'eut pas moins de bonheur ; le Maréchal fit le second fils du Duc de Nevers prisonnier, & obligea la Duchesse de capituler (*a*). La troisieme armée, sous les ordres du Comte d'Auvergne,

(*a*) Mercure François, l. c. Mém. de la Régence.

que la Reine avoit fait sortir de la Bastille, après une longue prison, étoit d'environ quatorze mille hommes; le Comte commença par nettoyer l'Isle de France, & alla assiéger le Duc de Maïenne dans Soissons. Ayant reçu de l'artillerie de la Bastille, il fit un si grand feu, qu'il étoit sur le point de donner l'assaut, lorsque la face des affaires changea d'une façon si extraordinaire, que ceux qu'on avoit traités jusque-là de rebelles, furent reconnus pour amis du Roi & pour sujets fideles. Il est vrai que quelques-uns des plus habiles gens de France ne sentirent pas la nécessité de cette subite révolution (*a*).

S. XI. *Histoire de France*

Le Maréchal d'Ancre hâte sa propre ruine.

Nous avons déja parlé de l'étrange conduite du Maréchal d'Ancre, qui travailloit de jour en jour à sa propre perte, & la hâtoit par les voies mêmes qu'il employoit pour la prévenir. C'étoit lui qui avoit élevé Barbin & l'Evêque de Luçon aux grands emplois qu'ils occupoient; il conçut ensuite des défiances sur leur compte, & chercha à leur rendre tant de mauvais offices, qu'ils demanderent à se retirer (*b*). Il ne pouvoit ignorer combien il étoit haï du peuple, & néanmoins il faisoit tout ce qu'il y avoit de plus propre à l'irriter. Il fut cause que le Baron de Heurtevan fut décapité, pour avoir eu des intelligences avec les Princes, quoiqu'il en eût eu lui-même, & il travailla avec plus de chaleur encore à faire avoir le même sort à un Gentilhomme Ecossois, nommé Stuart, qui passoit pour un des hommes les mieux faits de son temps, & qui avoit été bien accueilli à la Cour (*c*). Il

(*a*) Mém. de Rohan, ubi sup.
(*b*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1617.
(*c*) Le même.

étoit mal aussi avec de Luynes, qui avoit toute la faveur du Roi : ce favori avoit fait proposer au Maréchal de lui donner une de ses nieces en mariage; mais sa femme s'y étoit opposée, dans la crainte que son mari, se voyant appuyé auprès du Roi par cette alliance, ne voulût plus dépendre d'elle.

SECT. XI. *Histoire de France.*

De Luynes travaille à le perdre.

De Luynes, qui prit ce refus dans un autre sens, craignit que le Maréchal ne rejetât son alliance, parce qu'il avoit dessein de le faire chasser de la Cour; il insinua ses soupçons au Roi, qui, à l'âge de quinze ans, commençoit à montrer cette humeur jalouse, qui fut toujours son caractere dominant (*a*). De Luynes lui dit que cet Italien, que le Roi son pere haïssoit, sans avoir pu l'écarter, gouvernoit à présent le royaume; que tous les Ministres étoient de son choix, ou placés à sa recommandation; que les Princes n'étoient persécutés que parce qu'ils ne vouloient pas se soumettre à cet insolent Etranger; que non content d'être à la tête du gouvernement, & de disposer de toutes les grandes charges à sa volonté, il étoit sur le point de chasser les fideles serviteurs du Roi, pour mettre ses créatures auprès de sa personne. Quand de Luynes s'apperçut que ces discours avoient fait impression sur l'esprit du jeune Monarque, il alla plus loin, & lui fit sentir l'ambition démesurée que la Reine-mere avoit de gouverner, le peu d'autorité qu'elle lui laissoit de choisir même ses propres Officiers, & la grande tendresse qu'elle avoit pour le Duc d'Orléans. Ce qui sembloit donner de la vraisemblance à ces rapports, quoi-

(*a*) Matthieu, Hist. de Louis XIII, & al.

que ce fût un fait peu important & accidentel, c'est que la Reine empêcha une Compagnie de cavalerie, qui portoit son nom, de se rendre au camp devant Soissons, la réservant pour garder sa personne & celle du Roi, parce qu'il n'y avoit point alors d'autre cavalerie pour couvrir les petites parties que le Roi faisoit à la campagne. Luynes donna à cette action une interprétation maligne, disant que c'étoit pour s'assurer de la personne du Roi (*a*). Le premier expédient auquel ce jeune Prince pensa pour se tirer de ce qu'il appeloit sa captivité, ce fut de se mettre à la tête de cette Compagnie, d'aller en personne au camp devant Soissons, de tâcher d'entrer dans la ville, & de déclarer le Duc de Maïenne son Lieutenant-Général contre le Maréchal d'Ancre & ses adhérens. Mais après mûr examen, ce projet se trouva impraticable. Cependant les serviteurs de la Reine lui proposerent d'éloigner le Maréchal & sa femme, comme des gens devenus insupportables, & elle y parut assez disposée (*a*). Quelques amis de la Galigaï lui insinuerent qu'elle feroit prudemment de se retirer; elle s'y résolut sans peine, & elle ordonna aussi-tôt d'emballer ses meilleurs effets; mais quand on en parla au Maréchal, bien loin d'y consentir, on dit qu'il fit cette étrange réponse : » J'ai été jusqu'ici » le mignon de la fortune, qui ne m'a jamais » abandonné; je ne veux pas non plus l'abandonner, quelque part qu'elle me conduise; » je veux faire voir au monde jusqu'où elle » peut porter un homme qui a le courage de la

(*a*) Mercure François, l. c. Hist. de la Mere & du Fils.
(*b*) Mém. de la Régence, Hist. de la Mere & du Fils.

SECT. XI.
Histoire de France.

» suivre (*a*) «. Peut-être l'auroit-on fait changer de sentiment ; mais de Luynes, qui avoit la même ambition, ne lui en donna pas le temps ; il sollicitoit sans cesse son Maître de s'affranchir de toute gêne, & à la fin il indiqua le moyen d'y parvenir.

Le Maréchal d'Ancre est tué.

Il proposa au Roi de donner ordre de se débarrasser du Maréchal, ou en le tuant, ou en le mettant entre les mains du Parlement, pour qu'il ne leur donnât plus d'embarras : le Roi choisit le dernier, & le favori proposa d'abord de charger Vitri, Capitaine des Gardes, de l'arrêter ; le Roi y acquiesça (*b*). De Luynes parla à Vitri, & lui demanda s'il étoit résolu d'exécuter tout ce qui lui seroit commandé de la part du Roi ? Vitri ne balança point à le promettre sous serment. Alors de Luynes, qui ne vouloit pas avoir une longue conversation avec Vitri, de peur de donner quelque soupçon, lui dit qu'il n'avoit qu'à se rendre la nuit aux Tuileries, à une certaine heure, qu'il y trouveroit des gens que le Roi avoit chargés de lui faire savoir ses intentions, & qu'il devoit écouter tout ce qu'ils lui diroient, comme s'il l'entendoit de la propre bouche de Sa Majesté. Vitri alla ponctuellement au rendez-vous, & fut de la derniere surprise d'y trouver Tronçon, homme peu considéré, Marsillac qui avoit trahi le Prince de Condé, Deageant, Commis du Contrôleur-Général Barbin, avec un Jardinier du Château ; mais comme il étoit en-

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Les mêmes.

gagé, il écouta ce qu'ils avoient à lui dire. L'affaire fut pendant trois semaines en suspens; on la communiqua même à beaucoup de personnes, sans qu'il en transpirât rien. Enfin on fixa le 24 Avril pour l'exécution du projet: Vitri s'assura de plusieurs Gentilshommes déterminés; les principaux étoient du Hallier son frere, Persan son beau frere, Bournonville, beau-frere de Persan, Guichaumont & Rigaud, Exempt des Gardes-du-Corps. Vers les dix heures du matin, le Maréchal vint au Louvre précédé d'environ quarante Gentilshommes qu'il pensionnoit, & suivi à quelque distance d'un grand nombre d'autres; mais les portes du Louvre ayant été fermées aussi-tôt que le Maréchal y fut entré, les derniers ne purent le suivre. Il s'arrêta sur le petit point, & s'appuya sur la balustrade pour lire une lettre; Vitri, suivi de ses amis, s'avança; les Gentilshommes du Maréchal, s'imaginant que le Roi venoit, leur firent place; alors Vitri le prit d'une main par le bras, & lui dit qu'il l'arrêtoit par ordre du Roi: Moi, reprit vivement le Maréchal; oui, vous, répliqua Vitri d'un ton élevé & en jurant; le Maréchal fit un pas en arriere, & porta la main sur son épée; sur quoi Vitri dit tout haut: Tuez le, & du Hallier lui tira un coup de pistolet dans le cœur, Persan un autre dans la tête, & Guichaumont un troisieme dans le ventre (*a*).

Changemens à la Cour.

Vitri & ceux qui l'accompagnoient se mirent à crier *Vive le Roi*. Aussi tôt le Roi parut à la fenêtre, & leur ôta son chapeau avec un air de satisfaction. On arrêta le Comte de Pene, fils du Maréchal, &

(*a*) Les mêmes.

la Galigaï, sa femme, fut enfermée dans la même chambre où on avoit mis d'abord le Prince de Condé(*a*). On ôta à la Reine-mere tous ses Gardes; & on mit à leur place des Gardes du Roi, ce qui lui fit comprendre qu'elle étoit prisonniere. Le Roi envoya une lettre aux Gouverneurs de Province, où il faisoit la relation de la mort du Maréchal; & avouoit que tout s'étoit fait par ses ordres; il fit Vitri Maréchal de France, & lui fit donner une Charge de Conseiller de Robe-courte au Parlement de Paris, afin qu'il y eût séance, & Vitri prêta serment devant cette Cour, en qualité de Maréchal (*b*). Ce fut l'époque d'un changement total: on ôta les Sceaux à Mangot; Barbin fut mis à la Bastille; on rendit les Sceaux à du Vair; Villeroi reprit les fonctions de Secrétaire d'Etat; Jeannin fut rappelé; le Roi écrivit au Duc de Longueville, qui étoit le plus proche des mécontens, de venir à la Cour; il écrivit aussi aux autres Princes; le Duc de Maïenne envoya au Roi les clefs de Soissons, après en avoir ouvert les portes à ses troupes, & revint au bout de quelques jours avec le Comte d'Auvergne. On fit le procès à la Galigaï; & elle subit la mort avec une constance qui fit oublier toutes ses folies; la Reine-mere fut exilée à Blois (*c*). M. de Luynes eut tous les biens du Maréchal, qui étoient immenses, avec sa charge de premier Gentilhomme, la Lieutenance de Normandie & ses gouvernemens. Vitri, comme nous l'avons dit, eut le bâton de Maréchal,

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Griffet, Hist. de Louis XIII, l. c.
(*c*) Le même, Hist. de la Mere & du Fils.

du

du Hallier la Compagnie des Gardes qu'avoit son frere, & Persan le gouvernement de la Bastille. De Luynes auroit voulu conserver Richelieu ; mais il ne lui fut pas possible ; les anciens Secrétaires furent remis en place ; néanmoins on accorda à Richelieu séance dans le Conseil, & ensuite on lui permit de suivre la Reine mere (*a*).

Evénemens particuliers qui suivirent la mort du Maréchal.

Tous les Princes & Seigneurs mécontens revinrent à la Cour, sans qu'il fût parlé de traité : le nouveau favori engagea le Roi à envoyer une Déclaration au Parlement, par laquelle il disoit qu'il étoit content de leurs services, & annulloit tout ce qui avoit été fait contre eux ; elle fut enregistrée sans difficulté, comme les autres. Il paroît qu'on étoit très-porté à faire honneur au Roi, au moment qu'il prenoit les rênes du gouvernement ; on peut en juger par le surnom de *Juste*, qu'on lui donna à cause de ce qui venoit d'arriver au Maréchal & à la Maréchale d'Ancre. Il y eut quelques autres actes de justice qu'il faut rapporter, pour éclaircir parfaitement cet endroit de l'Histoire. Parmi ceux à qui on avoit confié le projet de la perte du Maréchal, il y avoit un certain Travail, qui ayant abjuré la Religion Réformée, s'étoit fait Capucin, & n'avoit pas fait grand honneur à cet Ordre. Cet homme avoit beaucoup d'esprit, mais nulle probité. On lui avoit promis, ou il s'étoit promis à lui-même l'archevêché de Bourges ; mais quand le Prélat qui en étoit en possession fut obligé de s'en démettre, & que Travail vit qu'on l'avoit donné à un autre, il en eut tant de ressentiment, qu'il alla trouver Bres-

(*a*) Les mêmes.

Sect. XI. Histoire de France.

fieux, un des principaux Officiers de la Reine, auquel il communiqua un infame projet qu'il avoit formé. Il fut condamné fur des preuves évidentes, pour avoir voulu engager Breffieux à empoifonner la Reine. D'autres prétendent, avec plus de vraifemblance, qu'il lui avoit fait part du deffein de fe défaire de Luynes, par compaffion, difoit il, pour la Reine-mere; quoi qu'il en foit, il fut rompu vif (*a*). Un autre, nommé Gignier, amufa de Luynes d'une prétendue confpiration des Princes contre lui & contre le Roi; il alla même jufqu'à accufer le Duc de Vendôme de vouloir les empoifonner tous deux, à un repas qu'il devoit donner, après le baptême de fa fille. Le Roi ayant été averti, feignit d'être incommodé, pour ne pas aller à la collation. Le Duc s'étant apperçu de quelques marques de mécontentement, vint trouver Luynes, offrit de fe conftituer prifonnier, & demanda qu'on examinât à fond l'affaire, quelle qu'elle fût. La fourberie fut découverte, & il en couta la tête à Gignier; il avoua naturellement que voyant que les complots étoient à la mode, il en avoit forgé un pour fon avantage, qui malheureufement avoit mal tourné & le conduifoit fur l'échafaud (*b*).

Le Maréchal de Lefdiguieres fauve le Duc de Savoie, attaqué par les Efpagnols.

Pendant tous ces mouvemens en France, les Efpagnols attaquerent le Duc de Savoie, fous des prétextes fpécieux, mais dans la vûe de fe rendre abfolument les maîtres en Italie, & d'en fermer l'entrée aux François pour toujours. Le Maréchal de Lefdiguieres, l'ancien ennemi du Duc, leva une

(*a*) Mercure François, Hift. de la Mere & du Fils.

(*b*) Le Vaffor, Hift. de Louis XIII, tome III, P. I, p. 10 & fuiv.

armée pour le secourir. L'Ambassadeur d'Espagne s'en plaignit à la Cour, avant que la Reine eût été dépouillée de son autorité. On envoya ordre à Lesdiguieres de congédier ses troupes. Le Maréchal, accoutumé depuis long-temps à se conduire à son gré, & persuadé qu'il connoissoit mieux les intérêts de l'Etat que ceux qui lui envoyoient de pareils ordres, les mit en poche, & entra en Piémont (*a*). Son arrivée sauva le Duc; mais après lui avoir rendu de grands services, il fut obligé de retourner en Dauphiné, sur la nouvelle de la révolte des Princes. Après la révolution dont nous avons parlé, Lesdiguieres reçut de nouveaux ordres de la Cour de retourner en Savoie. Pendant qu'il se préparoit à cette expédition, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes vinrent le joindre pour apprendre le métier de la guerre sous un aussi habile Général. Le Maréchal trouva le Duc réduit à l'extrémité par Don Pedre de Tolede, qui étoit dans le cœur de ses Etats avec une armée supérieure. Lesdiguieres s'apperçut d'abord à la maniere dont les Espagnols étoient postés, qu'on pouvoit les attaquer avec avantage. Le Duc lui laissa la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos, & le vieux Général les dissipa en moins de huit jours, & fit entre quatre & cinq mille prisonniers. Il assembla ensuite vingt mille hommes; & il étoit sur le point d'entrer dans le Milanez, lorsqu'un courrier lui apporta un traité de paix, que le Duc de Savoie jugea de son intérêt de signer dans les conjonctures présentes (*b*).

(*a*) Hist. de Lesdiguieres, l. IX, c. I, IV.
(*b*) Le même, l. c. c. VI & suiv.

SECT. XI. *Histoire de France.*

Assemblée des Notables à Rouen.

Il étoit naturel à Luynes de tâcher d'établir son autorité le plus solidement qu'il étoit possible, & de souhaiter d'entrer en possession de la Lieutenance du Roi en Normandie; cependant il sentoit la nécessité de ne pas quitter le Roi. Ou il avoit de la capacité, ou il écouta de bons avis, puisqu'il trouva moyen de concilier ses divers intérêts en engageant le Roi à convoquer une assemblée des Notables à Rouen dans le mois de Décembre (*a*). Luynes y obtint tout ce qu'il pouvoit désirer par rapport à l'approbation de la révolution dont il étoit l'auteur; on y fit aussi différentes propositions pour le bien public; le Roi les accueillit, & promit d'en délibérer avec son Conseil. La présence du Roi rétablit la tranquillité dans la province, & fournit à Luynes l'occasion qu'il cherchoit de s'assurer de ses divers gouvernemens. Ce fut pendant ce voyage de la Cour que mourut le fameux de Villeroi, qui avoit, avec quelques interruptions, été Secrétaire d'Etat plus de cinquante ans; il avoit beaucoup de génie & de capacité, sans avoir eu l'esprit cultivé par l'étude; c'étoit un habile Négociateur & un Ministre consommé; il promettoit difficilement, mais tenoit exactement parole quand il avoit promis: né avec de la fortune, il ne l'augmenta que de deux mille livres de rente (*b*). Cette même année, la France perdit aussi le Président de Thou, dont la mémoire, en qualité d'Historien, ne périra jamais.

(*a*) Hénault, Daniel, Journal. Hist. de Louis XIII, & al..

(*b*) Mercure François, Griffet, Hist. de Louis XIII.

SECT. XI. *Histoire de France.*

Luynes épouse la fille du Duc de Montbason.

Il ne manquoit à Luynes que d'appuyer sa fortune par quelque grande alliance. Il avoit pensé à épouser Mademoiselle de Vendôme, & à devenir par-là, en quelque sorte, beau-frere du Roi; mais s'appercevant que cette union lui attireroit trop d'envieux, il céda prudemment cette Princesse au Duc d'Elbœuf, & se contenta d'épouser la fille aînée du Duc de Montbason (*a*). Quoiqu'il se conduisît en tout avec beaucoup d'adresse, & qu'il eût tout pouvoir sur son Maître, à qui il avoit donné un Jésuite pour Confesseur afin de s'en assurer davantage, & que ce Confesseur eût juré de ne rien faire sans son aveu, Luynes ne put s'attirer l'applaudissement du Public, ni faire taire l'envie. On semoit tous les jours des bruits sourds à son désavantage, & le peuple disoit hardiment qu'on n'avoit pas changé de taverne, mais seulement de bouchon; d'autres se plaignoient avec la même aigreur, & moins de respect, que la tyrannie n'étoit point éteinte, & que la nation n'avoit fait que changer de tyran. Comme ses deux freres partageoient sa faveur & son crédit, on afficha à leur appartement dans le palais ces mots: *Ici logent les trois Rois*. Mais il lui étoit aisé de pardonner ces traits de satire, qui dans le fond lui auroient été utiles, s'ils l'avoient rendu circonspect (*b*).

(*a*) Mém. de la Régence, & al.
(*b*) Matthieu, Hist. de Louis XIII.



SECTION XII.

Suite du regne de Louis XIII, ſurnommé le Juſte, *depuis qu'il eut pris les rênes du gouvernement juſqu'à ſa mort.*

SECT. XII. *Hiſtoire de France.*

Artifices de Luynes pour tenir la Reine-mere priſonniere.

LA Reine-mere, qui s'étoit vue priſonniere dans le palais de ſon fils, ne ſe trouva pas plus heureuſe à Blois, quoiqu'à ſon départ le Roi l'eût aſſurée de la façon la plus forte, qu'il ſeroit toujours bon fils pour elle. Luynes feignit auſſi de vouloir ſe réconcilier avec elle, & employa le Duc de Montbaſon, ſon beau-pere, & le Duc de Rohan, un des plus dignes & des plus ſages Seigneurs de France, & auquel il étoit allié par ſon mariage (*a*). Mais comme dans le fond ce n'étoit pas ſon intention, parce qu'il appréhendoit que la Reine ne reprît bientôt ſon autorité, il prit d'autres meſures, qui lui parurent plus convenables à ſes vûes. D'abord il crut qu'il falloit ôter à la Reine, Richelieu, Evêque de Luçon, quoiqu'il eût témoigné de l'affection pour lui. L'éloignement de ce Prélat lui parut néceſſaire, non ſeulement parce qu'il avoit été lié particuliérement avec le Maréchal d'Ancre, mais parce qu'il étoit perſuadé de ſon inviolable attachement pour la Reine, & de ſa capacité ſupérieure; en ſorte qu'il ne pouvoit rien eſpérer de ſes ruſes, tant que la

(*a*) Mém. de Rohan, l. I.

Reine auroit un homme aussi pénétrant auprès d'elle; Richelieu eut donc ordre de se retirer à un Prieuré qu'il avoit en Anjou (*a*), & là il reçut une Lettre de cachet pour se rendre dans son Diocese. Pour donner de l'occupation à son génie actif, il publia un Ecrit contre les Protestans; la Cour, instruite de son application à l'étude, ne crut pas qu'il donnât toute son attention à la Théologie, & on s'imagina qu'il travailloit à des Mémoires pour justifier la conduite de la Reine-mere pendant la Régence; de sorte qu'il eut ordre, de même que son frere, de se retirer à Avignon (*b*). Quand il fut à cette distance, Luynes crut pouvoir agir sûrement. Il gagna la plupart des Dames qui étoient auprès de la Reine; il permit que Barbin, qui étoit toujours prisonnier à la Bastille, écrivît à cette Princesse & en reçût des lettres; ces lettres passoient par les mains d'un parent de Barbin, lequel le trahit & les montroit toutes à Luynes. Après qu'il en eut fait l'usage qu'il vouloit, il fit faire le procès à Barbin, & ne pouvant réussir à lui faire perdre la vie, il le fit condamner au bannissement, & engagea le Roi, sous prétexte d'adoucir la sentence, de l'aggraver, en commuant la peine en prison perpétuelle (*c*). Luynes fit resserrer ensuite la Reine-mere plus qu'elle ne l'avoit été, & enfin lui envoya le P. Arnoux, Jésuite, Confesseur du Roi, pour lui faire goûter ce traitement, & lui dire qu'il faisoit tous

SECT. XII. *Histoire de France.*

(*a*) Mém. de Bassompierre, Bernard, Hist. de Louis XIII.
(*b*) Mercure François, Hist. de la Mere & du Fils.
(*c*) Mém. de Rohan, Hist. de la Mere & du Fils.

SECT. XII. Histoire de France.

les efforts possibles pour la réconcilier avec le Roi; mais que pour cela il falloit qu'elle signât un écrit, où elle promettroit sous serment, de n'avoir aucune correspondance au dedans ni au dehors du royaume qui pût préjudicier au service du Roi, de l'avertir de toutes les intrigues contraires à sa volonté dont elle auroit connoissance, & de ne pas quitter Blois sans la permission du Roi (*a*). Arnoux revint à la Cour avec cette piece; mais le Confesseur de la Reine, qui étoit aussi un Jésuite, ayant reconnu l'artifice de son confrere, l'assura que son serment étoit nul, & lui dit que comme Luynes compteroit sans doute beaucoup sur cet écrit, cela pourroit lui faciliter les moyens de s'échapper (*b*), parce que ses émissaires seroient moins exposés.

Démêlé du Duc d'Epernon avec du Vair: le Duc se retire à Metz. 1618.

Tandis que Luynes prenoit toutes ses précautions pour être entiérement maître du Roi, comme l'unique moyen d'assurer sa fortune, & qu'il amusoit par de belles mais trompeuses promesses, ceux qui souhaitoient la liberté du Prince de Condé & celle de la Reine, il facilita l'une & l'autre, par les mesures mêmes qu'il prit pour y mettre obstacle. Le Duc d'Epernon avoit eu querelle avec le Garde des Sceaux sur la préséance dans le Conseil du Roi, & il avoit engagé plusieurs Ducs & Pairs dans son parti; la querelle alla enfin si loin, qu'il y eut des paroles fort vives en présence du Roi. Louis, quoique seul, prit un ton si haut avec le Duc d'Epernon, qu'il fit plus que ses Ministres; il effraya tellement le Duc, que ce

(*a*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1618.
(*b*) Abrégé Chron. sous l'an 1618.

Seigneur résolut de quitter la Cour, & partit pour Metz dont il étoit Gouverneur, & où il vivoit & agissoit en Souverain (*a*). Sa querelle avec du Vair ne servoit qu'à cacher le véritable sujet de son mécontentement de la Cour; c'étoit que Luynes avoit procuré à M. de Gondi, si bien connu depuis sous le nom de Cardinal de Retz, le Chapeau rouge, qui avoit été promis à l'Archevêque de Toulouse, fils du Duc (*b*).

L'Abbé Ruccellaï engage le Duc à tenter de tirer la Reine de Blois.

Un des Agens de la Reine-mere étoit l'Abbé Ruccellaï, Italien d'origine. Son pere, qui avoit été employé dans les Finances, lui avoit procuré en Bénéfices trente mille livres de rente, & lui en avoit laissé encore davantage en mourant. C'étoit un homme actif & intrigant, capable de faire toutes sortes de personnages, & qui, à la réserve des deux qualités dont nous avons parlé, n'avoit point de caractere à lui. Il avoit été ami du Maréchal d'Ancre, & avoit suivi la Reine à Blois; mais comme ce triste séjour lui déplut, il revint à la Cour par le crédit de M. de Bassompierre (*c*). Il s'étoit mis en tête que le Duc de Bouillon, qui avoit toujours passé pour l'homme de France le plus consommé en fait d'intrigues, étoit le seul qui pût rétablir la Reine-mere. Il fit donner de faux avis contre lui-même à de Luynes, ce qui engagea le favori à lui faire ordonner de se retirer dans une Abbaye qu'il avoit, pas loin de Sedan; c'étoit ce qu'il demandoit pour

(*a*) Hist. d'Epernon, tome II, l. VII. Mém. de Bassompierre, tome I, p. m. 451, 453.
(*b*) Mém. de Rohan, t. I, P. I, p. m. 112, 113.
(*c*) Mém. de Bassompierre, l. c. p. 454.

SECT. XII. *Histoire de France.*

entrer en liaison avec le Duc de Bouillon. Ce Seigneur, qui n'avoit pas grande opinion de Rucellaï, ne laissa pas de le recevoir civilement, & au bout de quelque temps prit assez de confiance en lui : il lui dit que son âge, ses infirmités, & le grand éloignement, ne lui permettoient pas d'agir pour le service de la Reine-mere, mais que le Duc d'Epernon étoit très-propre à lui procurer la liberté (*a*). Cette proposition ne plut nullement à l'Abbé, qui étoit fort mal avec le Duc d'Epernon, depuis une querelle qu'il avoit eue avec le neveu du Duc, qui avoit menacé de le faire châtier; d'ailleurs le Duc de Bouillon & le Duc d'Epernon étoient brouillés, de sorte qu'il ne pouvoit attendre de secours de ce côté-là. Il retourna à son Abbaye, & envoya le Secrétaire du Maréchal d'Ancre à Metz avec une lettre de créance de la Reine-mere; il réussit au delà de ses espérances, par le moyen du Marquis de la Valette & de l'Archevêque de Toulouse, tous deux fils du Duc (*b*). Quand les choses furent bien avancées, Ruccellaï se rendit à deux lieues de Metz, & fit demander au Duc la permission d'y entrer; le Duc se mit en fureur, & déclara qu'il ne vouloit avoir rien à démêler avec cet Italien, qui étoit son ennemi, & par conséquent, qu'il ne prétendoit pas le mettre en état de se venger de lui. Ruccellaï informé de cette réponse, fit savoir au Duc que le Secrétaire n'étoit que son Agent, qu'il avoit en main les chiffres du Duc, qu'il avoit vu ses lettres, en sorte que s'il avoit cherché à se venger,

(*a*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1618.
(*b*) Relat. du Cardinal de la Valette.

il n'avoit tenu qu'à lui (*a*). Le Duc le laiſſa alors entrer dans Metz, & le logea dans ſon palais, où il demeura caché pendant un mois; & après avoir tout réglé enſemble, Ruccellaï s'en retourna auſſi ſecrétement qu'il étoit venu. Ainſi, quoique de Luynes eût des eſpions à Metz, il n'eut aucune connoiſſance de ce qui ſe paſſoit, & cependant l'Abbé lui étoit fort ſuſpect par d'autres raiſons.

Sect. XII. Hiſtoire de France.

Abolition de la Paulette.

Les Jeſuites ouvrent leur Collége de Clermont.

Revenons aux affaires publiques. Au commencement de l'année, Luynes fit abolir la Paulette, & promit de faire auſſi ceſſer la vénalité des charges, promeſſe qui n'eut point d'effet (*b*). Au mois de Mai, le Roi donna au Duc de Maïenne le gouvernement de Guienne, dont le Prince de Condé s'étoit démis par le traité de Loudun; de Luynes eut celui de l'Iſle de France, que le Duc de Maïenne avoit, & il réſigna la Lieutenance de Normandie en faveur du Colonel d'Ornano (*c*). Le Roi ayant voulu rendre les biens eccléſiaſtiques du Béarn au Clergé Catholique, trouva de grandes oppoſitions à ſes volontés. Il eſt certain qu'un des projets de Luynes étoit de ſe former un parti pour ſe ſoutenir en travaillant à la ruine des Proteſtans, & l'affaire du Béarn étoit un eſſai de ce deſſein, qui caractériſa ſon adminiſtration. Il ſavoit bien que c'étoit le moyen de gagner le Clergé & les Catholiques emportés; & il croyoit pouvoir réuſſir peu à peu, ſans exciter une nouvelle

(*a*) Hiſt. d'Epernon, ubi ſup.

(*b*) Mercure François, Mém. de la Régence.

(*c*) Mém. de Rohan, Mém. de la Régence.

guerre civile, en semant la division parmi les Réformés, & en se servant adroitement de promesses & de récompenses: il se trompa à la vérité jusques à un certain point; cependant son projet ne réussit malheureusement que trop (*a*). Le Prince Maurice de Nassau, devenu, par la mort de son frere, Prince d'Orange, envoya faire hommage au Roi de cette Principauté; mais sous prétexte que le Roi avoit recouvré de nouveaux titres, cet hommage ne fut point reçu, parce qu'on exigea une formule différente de celle dont on usoit auparavant (*b*). Il arriva aussi un Chiaoux de Constantinople pour renouveler les anciens traités, & pour faire quelques excuses du mauvais traitement qu'on avoit fait à la Porte à l'Ambassadeur de France. Vers la fin de l'année, pour récompenser les services du P. Arnoux, le Roi accorda de sa seule autorité aux Jésuites la liberté d'ouvrir leurs écoles pour l'instruction de la jeunesse (*c*).

Evasion de la Reine-mere, que le Duc d'Epernon conduit à Angoulême. 1619.

Le Duc d'Epernon ayant demandé permission au Roi d'aller dans son gouvernement de Saintonge, sans pouvoir l'obtenir, prit la résolution, au commencement de l'année 1619, de partir, malgré les ordres réitérés du Roi de rester à Metz. Il prit de fort grandes précautions; pendant quinze jours il fit paroître son équipage, sortant tantôt par une porte, tantôt par une autre; en même temps, pour faire croire qu'il ne pensoit plus à son départ, il fit prendre les devants

(*a*) Mém. de Rohan.
(*b*) Daniel, Journal. Hist. de Louis XIII.
(*c*) Mercure François.

à l'Archevêque de Toulouſe ſon fils. Enfin il laiſſa le Marquis de la Valette, ſon autre fils, pour commander dans Metz, avec ordre de tenir les portes de la ville fermées pendant trois jours, & de faire patrouiller par-tout, & il partit à la tête de cent chevaux (*a*). En paſſant par Dijon, il chargea un Officier de mander de ſa part au Duc de Bellegarde que la faim l'avoit chaſſé de Metz; il pria cet Officier de ne point envoyer ſa lettre par un courrier exprès. L'Officier le lui promit; mais il ne tint pas parole à l'égard du courrier, car il en envoya un, & ce fut par-là que la Cour apprit que le Duc d'Epernon étoit parti de Metz. Comme il étoit inutile de le pourſuivre, de Luynes lui écrivit une lettre fort honnête, & lui envoya l'aveu du Roi pour continuer ſon voyage (*b*). D'Epernon le fit heureuſement, mais fut fort ſurpris de n'avoir aucunes nouvelles de la Reine-mere; un accident aſſez extraordinaire en étoit la cauſe. Ruccellaï avoit un Page nommé de Lorme, dont il s'étoit déjà ſervi; il l'envoya avec des dépêches, qui contenoient le projet du Duc, en lui recommandant un grand ſecret. Ce Page s'imagina qu'en portant le paquet à M. de Luynes, il en tireroit une riche récompenſe. Au lieu d'aller à Blois il ſe rendit à Paris, & ſe préſenta trois jours de ſuite à la porte de Luynes, ſans pouvoir lui parler. Un Conſeiller au Parlement, qui avoit le ſecret de la Reine-mere, apprit par haſard que de Lorme étoit à Paris, & ſe douta de la trahiſon.

(*a*) Hiſt. d'Epernon, tome II.
(*b*) Abrégé Chron. ſous l'an 1619.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Il lui fit demander hardiment son paquet au nom de M. de Luynes, & donner en même temps cinq cents écus; mais bientôt après on le mit hors d'état de rien révéler (*a*). Ce fut-là ce qui empêcha la Reine-mere d'être informée de l'arrivée du Duc, jusqu'à ce qu'un de ses domestiques l'en vint avertir. Elle prit aussi-tôt la résolution de se sauver de Blois, ce qu'elle fit la nuit du 21 au 22 Février; elle descendit par une fenêtre qui étoit si haute, qu'il fallut deux échelles (*b*). La Reine rencontra en chemin l'Archevêque de Toulouse, fils du Duc, & fut conduite à Loches, où le Duc vint la recevoir à la tête de cent cinquante cavaliers; & de là elle alla à Angoulême (*c*), dans le temps que la Cour prenoit des mesures pour la transférer à Amboise, & pour l'y tenir prisonniere; en sorte que sa fuite fut aussi à propos que bien exécutée.

La Cour en est alarmée.

Pendant que la Cour étoit toute occupée des réjouissances qui se faisoient pour le mariage du Prince de Piémont avec Madame Christine, sœur du Roi, on y reçut la nouvelle de l'évasion de la Reine-mere, qui étonna beaucoup. Dans les premiers momens, le Roi & ses Ministres ne parloient que de marcher à la tête de cent mille hommes, pour remettre la Reine au pouvoir du Roi, & punir le Duc d'Epernon. Le Duc de Maïenne & le Comte de Schomberg eurent ordre de commencer la guerre, & le Duc de Nevers d'assembler une armée pour former le siége de

(*a*) Hist. d'Epernon, l. c.
(*b*) Le même, Griffet, ubi sup. sous l'an 1619.
(*c*) Le même, Mém. de Rohan, l. I.

Metz (*a*). Le Roi trouva néanmoins à propos de consulter le Duc de Bouillon; ce Seigneur lui représenta en termes respectueux, que c'étoient des ennemis de l'Etat que ceux qui lui conseilloient de faire la guerre à sa mere, & de déclarer rebelles des gens de la premiere qualité, parce qu'ils aidoient une veuve, mere de leur Roi. Il lui fit sentir que le meilleur parti étoit de ménager un accommodement; & il finissoit en l'assurant, de la façon la plus forte, de sa fidélité (*b*).

On commença donc à négocier, & on continua malgré les manifestes les plus violens que la Reine-mere publia; elle accusoit Luynes & ses freres d'abuser de la jeunesse du Roi; d'avoir foulé la justice aux pieds, par la mort de la Maréchale d'Ancre & de plusieurs autres personnes, pour s'emparer de leurs biens; d'avoir volé des millions dans les coffres du Roi, exilé la veuve de Henri IV, & voulu la confiner dans un couvent ou dans une prison pour toute sa vie, & de tenir en prison le Prince & la Princesse de Condé, de l'innocence desquels elle étoit convaincue il y avoit long-temps (*c*). Comme le traité n'avançoit que fort lentement, Luynes proposa de rappeler l'Evêque de Luçon, & le Roi

(*a*) Hist. d'Epernon, tome II, l. VIII.

(*b*) Hist. de la Mere & du Fils, tome II, p. 335. Lettre du Maréchal de Bouillon au Roi, du 4 Mars 1619.

(*c*) Extrait des raisons & plaintes que la Reine, mere du Roi, fait au Roi son fils, in-8°. 1619.

SECT. XII. *Histoire de France.*

lui écrivit de sa propre main (*a*). Ce Prélat ne fut bien reçu de personne que de la Reine seule, quand il arriva à Angoulême. L'Abbé Ruccellaï le haïssoit comme son rival, & le Duc d'Epernon se défioit de lui. D'abord ils voulurent l'exclure du Conseil; ensuite, après avoir consenti qu'il y entrât, ils l'en exclurent. Bientôt les choses changerent de face; l'Abbé Ruccellaï proposa à Marie de Médicis d'abandonner le Duc d'Epernon, & de lui enlever la ville d'Angoulême pour faire sa paix avec la Cour. La Reine rejeta ce conseil, en méprisa l'auteur, & informa le Duc de ses projets (*b*).

La paix est conclue par l'adresse de l'Evêque de Luçon.

D'autre part, le Duc d'Epernon voyant qu'aucun des grands Seigneurs ne se déclaroit pour la Reine Marie, commença à avoir meilleure opinion des conseils de l'Evêque de Luçon, qui désapprouvoit les lettres piquantes qu'on avoit fait écrire à la Reine, & vouloit qu'on levât de bonnes troupes. Cependant les troupes du Roi prirent plusieurs places, & l'on projeta de faire sauter la Reine, en mettant le feu aux poudres du magasin d'Angoulême (*c*). Enfin l'accommodement se conclut au grand contentement de la Cour; la Reine obtint de considérables avantages pour elle & pour ceux qui avoient suivi son parti; ils furent rétablis sans exception dans

(*a*) Hist. de Louis XIII & des principaux événemens arrivés pendant ce regne dans tous les Pays du Monde, tome III, p. 137.

(*b*) Vie du Duc d'Epernon, tome II, l. VIII. Hist. de la Mere & du Fils, tome II, p. 358-360.

(*c*) Mém. de Rohan, l. I, & al.

leurs

leurs charges, dans leurs biens, & dans les bonnes graces du Roi. La Reine eut la liberté de demeurer en tel lieu du royaume qu'il lui plairoit de choisir, avec la jouissance de ses revenus, & la disposition de toutes les charges de sa Maison, & du domaine dans toutes les terres dont elle avoit l'usufruit; & en donnant sa démission du gouvernement de Normandie, elle devoit avoir celui d'Anjou, avec les châteaux d'Angers, du Pont-de-Cé & de Chinon pour sûreté (*a*).

Les ennemis de Richelieu (*b*) l'ont accusé d'avoir trahi, dans cette occasion, les intérêts de la Reine, & de les avoir sacrifiés à son intérêt particulier; mais cela n'est rien moins que prouvé; car quoique le gouvernement dont la Reine se démettoit fût bien plus considérable que celui qu'elle prenoit, le dernier l'accommodoit mieux, parce qu'il étoit dans le voisinage du Duc d'Epernon & des Protestans. Au reste, la Reine obtint ces conditions, non parce qu'elle avoit des forces, ou qu'elle pouvoit s'en procurer, mais uniquement par le poids de son nom, par un effet de l'affection naturelle du Roi, & des inquiétudes de Luynes. D'ailleurs l'accommodement fut tout-à-fait au gré du Duc d'Epernon; & il ne paroît point que l'Evêque de Luçon en

(*a*) Traité de la Paix, par l'heureux accord & amiable réconciliation du Roi avec la Reine sa mere; ensemble tout ce qui s'est passé, tant d'une part que d'autre, à ce sujet, depuis le voyage du Roi jusqu'à présent. Paris, 1619, in-8°.

(*b*) Mém. de Rohan, ubi sup.

SECT. XII. *Histoire de France.*

ait tiré aucun avantage, sinon que la Reine donna le gouvernement du château d'Angers à son frere. Le Marquis de Thémines, Capitaine des Gardes de la Reine-mere, en fut jaloux, & le tua en duel; Marie de Médicis donna alors son gouvernement à l'oncle de l'Evêque de Luçon, & disposa des autres à la recommandation de ce Prélat.

Entrevue du Roi & de sa mere.

Quoique l'accord eût été conclu au mois d'Avril, & que l'on s'attendît au retour de la Reine-mere, elle ne marqua pas beaucoup d'empressement à se rendre à la Cour, & à faire ce qu'on lui demandoit. On attribua ces difficultés à l'Evêque de Luçon, & avec raison, parce qu'il croyoit que le traité étant conclu, on devoit l'exécuter également de part & d'autre. De là nouvelles négociations, qui se terminerent à l'avantage de la Reine. Le projet de faire sauter le château d'Angoulême, quoique formé auparavant, ne fut découvert qu'après la conclusion de la paix; la Reine ne voulut pas néanmoins en punir les auteurs; mais le Roi fut obligé de le faire pour son propre honneur, quoiqu'ils n'eussent rien concerté ou promis que par les ordres de son favori (*a*).

On accorda au Duc d'Epernon, & à tous les adhérens de la Reine, des lettres d'abolition (*b*). Il est vrai que le Roi fit difficulté de

(*a*) Procès-verbal de la conspiration faite en la ville d'Angoulême, ensemble l'exécution publique qui s'en est ensuivie. Paris, 1619, & al.

(*b*) Articles accordés à M. le Duc d'Epernon, Hist. de la vie d'Epernon, ubi sup.

rétablir deux Capitaines aux Gardes qui l'avoient suivie ; mais elle tint bon, & le Roi fut obligé d'y consentir. Enfin toutes les difficultés étant applanies, Marie de Médicis se détermina à une entrevue avec son fils. Le Duc d'Epernon l'accompagna jusqu'à la frontiere de son gouvernement, & reçut en se séparant d'elle, le présent d'un très-beau diamant (*a*) ; ce fut-là toute sa récompense, pour avoir dépensé deux cent mille écus à son service, risqué sa réputation, sa famille & sa fortune. L'entrevue du Roi & de la Reine fut enfin réglée ; cette Princesse s'avança vers Tours, & le Roi en partit pour aller au devant d'elle. Ils se virent à Cousieres, maison du Duc de Montbason, & s'embrasserent avec de grandes marques de tendresse (*b*). Ils se rendirent à Tours, & y resterent onze jours ; mais la Reine-mere ne put se résoudre à aller à Paris, & dit nettement qu'elle n'étoit pas d'humeur de se voir menée en triomphe ; elle promit cependant qu'elle suivroit bientôt le Roi. Elle alla donc à Angers, & la Cour retourna à Paris (*c*). Le favori & sa famille s'élévoient de jour en jour, mais leur grandeur ne paroissoit pas solidement établie.

Sect. XII. *Histoire de France.*

De Luynes, appréhendant pour sa fortune, craignant que la Reine-mere ne reprît son crédit, & poussé par ceux qui avoient plus de raison de le redouter encore que lui, résolut d'exécuter

Le Prince de Condé est mis en liberté, & se joint au Duc de Luynes.

(*a*) Vie du Cardinal de Richelieu, tome I, p. m. 36.
(*b*) Hist. de la Mere & du Fils, tome II, p. 385, 386.
(*c*) Les mêmes.

Sect. XII. Histoire de France.

enfin un dessein qu'il méditoit depuis long-temps. Il alla à Vincennes, & le 20 Octobre il mit en liberté le Prince de Condé (*a*), qui, pour lui faire honneur, l'accompagna au Parlement, où il y prêta serment en qualité de Duc & Pair de France. Le Roi avoit en sa faveur érigé en Duché-Pairie la terre de Maillé, proche de Tours, que son frere lui céda (*b*). La Déclaration que Louis publia sur l'élargissement du Prince de Condé, fut conçue en des termes qui choquerent extrêmement la Reine-mere, dont on blâmoit assez ouvertement la Régence. Elle le témoigna si vivement, que la querelle entre les deux Cours se ralluma plus que jamais; le royaume se vit menacé de nouveaux troubles, qui influerent sur les affaires étrangeres, comme il parut sur-tout en Hollande, par la mort du Pensionnaire Barnevelt, pour lequel le Roi s'intéressa en vain.

Mécontentement de la Reine-mere. 1620.

Au commencement de l'année 1620, le Roi fit une promotion de cinquante-neuf Chevaliers de l'Ordre; & le Duc de Luynes, pour ne pas se faire d'ennemis, voulut qu'on fît une sorte d'élection, forme qui a été suivie depuis (*c*). Il ne réussit pourtant pas dans ses vûes; il fut lui & ses freres compris dans la promotion, & plusieurs de ceux qui y avoient ou prétendoient y avoir autant de droit, furent très-mécontens. Les Protestans s'étoient assemblés à Loudun sans la per-

(*a*) Les mêmes, Griffet, Hist. de Louis XIII, sous 1619.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) Mercure François & al.

mission du Roi, & y continuoient leurs séances malgré les ordres qu'ils reçurent de se séparer; & ce qui choqua peut-être encore davantage, c'est qu'ils envoyerent des Députés à la Reine-mere pour l'assurer de leur respect. Cette Princesse, de son côté, vouloit que le Roi fît aussi une Déclaration pour la justifier au moins autant que celle qui avoit été donnée en faveur du Prince (*a*). Comme les coffres du Roi étoient vides, on prépara divers Edits bursaux; du Vair, Garde des Sceaux, s'y opposa d'abord; mais la crainte de perdre sa charge l'engagea ensuite à y acquiescer. Le Roi porta lui-même ces Edits au Parlement, & les fit vérifier en sa présence, malgré les remontrances courageuses que lui firent le premier Président Verdun & l'Avocat-Général Servin (*b*).

SECT. XII. *Histoire de France.*

L'union du Prince de Condé avec de Luynes, dont elle augmentoit le crédit auprès du Roi, causerent un mécontentement secret parmi les Princes & les grands Seigneurs, qui prétendoient que leurs services étoient mal récompensés. Bientôt le mécontentement alla si loin, que la plupart se retirerent de la Cour. Le Duc de Maïenne alla dans son gouvernement, le Comte de Soissons, le Duc de Vendôme, le

Elle a un parti parmi les grands Seigneurs.

(*a*) Vie du Cardinal de Richelieu, tome I, p. 39 & suiv. Mém. de Rohan, l. I.

(*b*) Harangue faite au Roi par le premier Président en la Grand'Chambre, le 18 Février 1620. Paris, 1620, in-8°. Remontrances faites au Roi par M. Louis Servin, son Avocat-Général en sa Cour du Parlement, en son Lit de Justice, le Mardi 18 Février 1620, in-8°.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Grand-Prieur, les Ducs de Nevers, de la Trimouille, de Rohan, de Retz, & d'autres, se rendirent à Angers auprès de la Reine-mere, en sorte qu'elle sembloit être à la tête d'un parti puissant & bien lié (*a*). Cette désertion inquiéta fort le Roi, & son favori encore plus, sur-tout quand il apprit que le Duc d'Epernon, auquel il avoit rendu des services essentiels, entroit dans les vûes de la Reine. Tout ce qu'on put faire pour gagner cette Princesse fut inutile; elle se plaignit qu'on n'avoit point tenu les promesses qu'on lui avoit faites, & dit, que pour revenir avec sûreté à la Cour, il falloit que quelque Puissance étrangere, ou les Parlemens du royaume intervinssent pour garantir le traité: de Luynes fut étonné, & le Roi très-mécontent.

Elle est contrainte de s'accommoder.

Il est certain que dans ce conflit la Reine-mere avoit de grands avantages, & qu'elle auroit pu se ménager de très-bonnes conditions pour elle & pour ses adhérens. Mais le Prince de Condé, & d'autres personnes qui étoient auprès du Roi, conseillerent à ce Prince d'entretenir toujours la négociation, & en même temps de se mettre en campagne & de marcher en Normandie; le Duc de Longueville, qui en avoit pris le gouvernement, au lieu de celui de Picardie qu'il avoit cédé au Duc de Luynes, travailloit à soulever cette province en faveur de la Reine-mere (*b*). Louis prit le parti qu'on lui pro-

(*a*) Mém. de Bassompierre, t. II. Vie de Richelieu, l. c. p. 150.

(*b*) Mém. de Rohan, ubi sup. Griffet, Histoire de Louis XIII, sous l'an 1620.

posoit avec beaucoup de résolution ; & après avoir communiqué son dessein au Parlement & expédié ses ordres aux Gouverneurs qui étoient demeurés fideles, il se mit en marche au commencement du mois de Juillet, pour aller droit à Rouen. A son approche, le Duc de Longueville abandonna la ville & se retira à Dieppe ; Caen ouvrit aussi ses portes au Roi, & le château se rendit au bout de quelques jours (*a*).

Cet heureux succès ne fit qu'animer le Roi ; ce Prince commençoit à agir par lui-même, donnoit souvent ses ordres sans consulter personne, inspiroit du courage à ses troupes en rejetant tous les conseils timides, & en donnant le gouvernement des places qu'il prenoit à ceux qui s'étoient distingués pour son service. Il est difficile de concevoir combien cette conduite augmenta le courage de l'armée royale ; en moins d'un mois, le Roi s'avança dans le voisinage du Pont-de-Cé, dont la conservation étoit de la derniere conséquence pour la Reine-mere. Si cette Princesse avoit suivi les conseils du Duc de Rohan, le Roi auroit eu bien de la peine à finir la querelle. Ce grand homme lui conseilla d'aller à Bordeaux, où elle feroit déclarer un grand Parlement pour elle, & mettroit une armée de trente mille hommes entre elle & le Roi (*b*). La Reine étoit assez portée à suivre cet avis, & on ne sait par quelle raison elle prit un aussi mauvais parti que celui de rester à Angers.

(*a*) Le Voyage du Roi en Normandie, & la réduction du château de Caen à l'obéissance de S. M. &c. Paris, in-8°. Mercure François, t. VI.

(*b*) Mém. de Rohan, l. I.

Sect. XII. Histoire de France.

Les uns disent que le Duc d'Epernon la dissuada de se retirer en Guienne, parce qu'il appréhendoit de perdre son crédit, si elle étoit une fois entre les mains du Duc de Maïenne; d'autres attribuent cette résolution à l'Evêque de Luçon, par le même motif (*a*). Il se peut bien que le Duc fût l'auteur de ce conseil, & que le Prélat, prévoyant les conséquences, engageât la Reine à conclure le traité qui étoit depuis si long-temps en question, avant que les affaires en vinssent à de fâcheuses extrémités. Il fut donc signé le 7 Août (*b*); mais le Roi ne l'ayant pas encore reçu, ou feignant de l'ignorer, fit attaquer le Pont-de-Cé le 8: le Duc de Retz, qui y commandoit, se retira mécontent de la Reine, & la ville fut prise; la guerre finit par cette action, & la paix fut publiée. Les ennemis de Richelieu l'ont accusé d'avoir sacrifié la Reine & son parti à son ambition; & les amis de ce fameux Ministre prétendent au contraire qu'il empêcha qu'elle & ses partisans ne fussent les victimes de leur imprudence. Ce qui se passa dans la suite a fait adopter généralement le sentiment des premiers, qui pourtant n'est appuyé d'aucune preuve décisive.

Luynes sacrifie l'intérêt de la France à ses intérêts particuliers.

Par ce nouveau traité, on confirma celui d'Angoulême: le Roi accorda une amnistie à tous les adhérens de la Reine qui mettroient les armes bas dans huit jours, & les continua dans leurs

(*a*) Vie de Richelieu, t. I, p. 59, 60.

(*b*) Mercure François, t. VI. Articles accordés par le Roi à la Reine sa mere, & en sa faveur à ceux qui l'ont assistée en ces derniers mouvemens. Paris, 1620, in-8°.

charges; mais il ne voulut pas rendre celles dont il avoit disposé pendant la guerre. Par un article secret, le Roi promit de demander un chapeau de Cardinal pour l'Evêque de Luçon, & ce Prélat promit sa niece bien aimée au neveu de Luynes. Le Roi & la Reine-mere eurent une entrevue à Brissac (*a*); la Reine parut fort contente, & on lui fit de belles promesses. Louis, charmé du succès de son expédition, & voulant arrêter toutes les ligues, alla dans le mois de Septembre à Bordeaux, afin de borner la puissance du Duc de Maïenne; & après avoir bien établi son autorité en Guienne, il passa en Béarn pour faire rendre les biens ecclésiastiques, & rétablir la Religion Romaine dans un pays où il n'y avoit point de Catholiques; il fit dire à Navarreins la Messe en sa présence, cinquante ans après qu'elle y avoit été abolie (*a*). Si le Marquis de la Force, qui étoit Gouverneur de cette Principauté, n'avoit pas temporisé d'abord, & cherché à concilier son intérêt avec sa Religion, il auroit pu parer le coup avec le secours des Réformés, qui tenoient une assemblée à la Rochelle.

D'abord pour appaiser le peuple, & prévenir toute effusion de sang, on promit de maintenir les Béarnois dans leurs priviléges, & de leur laisser l'ancienne forme de leur gouvernement; mais aussi-tôt que le Roi se vit le maître,

(*a*) Hist. du Duc d'Epernon, t. II, l. VIII. L'entrevue du Roi & de la Reine sa mere au château de Brissac, & du depuis à Tours. Paris, 1620, in-8°.

(*b*) Daniel, Journal Hist. du regne de Louis XIII. p. m. 16. Bernard, Hist. de Louis XIII.

Sect. XII. Histoire de France.

il unit la Principauté de Béarn à la Couronne de France, érigea la Chancellerie de Pau en Parlement, & en changeant la forme du gouvernement, abolit tout d'un coup leurs priviléges (*a*). Pour assurer ce changement, il mit de bonnes garnisons dans les places fortes, & revint à Bordeaux, d'où il se rendit à Paris. Malgré ces succès, l'assemblée générale des Réformés continua ses séances à la Rochelle, au mépris des ordres qu'on lui avoit envoyés de se séparer, sous peine de crime de leze-Majesté (*b*). Cadenet, frere de Luynes, fut honoré du bâton de Maréchal de France (*c*); le Vicomte d'Aubeterre le reçut aussi; on lui donna en même temps trois cent mille livres pour se démettre du gouvernement de Blaye, qui fut donné au frere du favori; & ce qui fut encore plus honteux pour la France, c'est qu'on souffrit que Cadenet enlevât la Comtesse de Chaulnes dans les Pays-Bas. De Luynes empêcha que l'on ne donnât du secours à l'Electeur Palatin, élu Roi de Boheme, & fut l'auteur de plusieurs autres démarches contraires à ce qu'on regardoit comme le véritable intérêt de la France, & cela par les mêmes motifs qui avoient porté la Cour l'année précédente à abandonner le parti Arminien en Hollande.

Causes de la premiere guerre contre les Réformés sous ce regne. 1621.

Comme l'assemblée de la Rochelle continuoit toujours, malgré les ordres réitérés du Roi, on regardoit les Réformés comme des rebelles, & le Conseil du Roi ne pensoit qu'aux moyens de

(*a*) Mém. de Rohan, l. II. Daniel, l. c. p. 17.
(*b*) Daniel, ubi sup.
(*c*) Le même.

SECT. XII. *Histoire de France.*

les ruiner entiérement. A en croire les Historiens de France en général, ils attirerent l'orage sur eux, en secouant le joug de l'autorité royale, en établissant un Conseil Souverain, en partageant les provinces en cercles; en un mot, en formant dans le cœur de la Monarchie une République conforme à l'esprit de leur Religion. Ce portrait de leur conduite est tracé tout différemment par les Protestans. Ces Huguenots, prétendus Républicains par principe de Religion, avoient, dit le parti contraire, sacrifié leurs biens & leurs vies pour mettre Henri IV sur le trône; ils avoient même consenti à son changement de Religion, pour qu'il pût en jouir en paix; par-là ils avoient mérité un état solide, qu'ils avoient obtenu par l'Edit de Nantes mûrement réfléchi, dressé avec soin, muni de l'autorité royale, enregistré au Parlement de Paris; en un mot, rendu solennel & inviolable par tous les moyens les plus authentiques (*a*).

Apologie des Réformés contre les Historiens François.

Cependant la Cour avoit semé la division parmi leurs principaux Chefs; elle tâchoit de corrompre les uns, menaçoit les autres; &, sous divers prétextes, elle sapoit les fondemens de leurs priviléges, suivant le projet de Luynes, qui cherchoit à gagner le Clergé & les Catholiques zélés, dans la vûe de s'en faire un appui, au cas qu'il perdît un jour la faveur du Roi (*b*). C'est ce qu'avouent les Historiens mêmes de

(*a*) Mém. de Deageant, Mém. de Rohan, l. c. Grammondi, Hist. Galliæ.

(*b*) Bernard, Hist. de Louis XIII. Auberi, Hist. de Richelieu, Mém. de Deageant.

Sect. XII. *Histoire de France.*

France, qui flétrissent du nom de rebellion ce qui ne paroît à d'autres que le désir naturel de pourvoir à sa propre conservation. L'année d'auparavant, la Reine-mere & les Seigneurs de son parti avoient bien formé un plan, qu'on pouvoit avec plus de raison appeler un renversement de la Constitution de l'Etat, puisqu'il consistoit à former quatre grands Conseils, par l'avis & le concours desquels le Roi devoit gouverner (*a*). Ce que la Reine-mere & ses partisans avoient entrepris pour leur intérêt, l'assemblée de la Rochelle le fit par nécessité; les premiers étoient poussés par le désir de partager le crédit, l'autorité & les trésors avec le favori du Roi; les autres ne cherchoient qu'à défendre leurs droits, animés par les motifs de leur Religion & de la justice (*b*). Mais c'est ce que la Cour ne comprenoit point; elle étoit prévenue d'idées tout opposées, & conduite par de jeunes gens qui croyoient légitime tout ce qui pouvoit contenter leurs passions. Ce sont-là, suivant les Protestans, les causes de cette fatale guerre.

On détache Lesdiguieres des Réformés.

Pour réussir dans le dessein d'abattre ou au moins d'affoiblir les Huguenots, on jugea qu'il falloit détacher de leur parti le plus grand homme qu'ils avoient, qui étoit en même temps le plus grand homme de France; c'étoit le Maréchal Duc de Lesdiguieres, qui, de simple volontaire, s'étoit élevé par sa valeur & par sa capa-

(*a*) Mém. de la Reine-mere, pour l'établissement de plusieurs Conseils, fait à Angers le 8 Juillet 1620.

(*b*) Mém. de Rohan, l. c. Vie de du Plessis-Mornay. Hist. de Lesdiguieres.

cité aux premieres dignités, sans les avoir recherchées. On lui avoit envoyé le bâton de Maréchal & les Lettres-Patentes de Duc & de Pair de France, & on résolut de lui offrir encore l'épée de Connétable, s'il vouloit embrasser la Religion Romaine (*a*). La commission étoit délicate, & Luynes, dirigé par de plus habiles gens que lui, choisit un des hommes les plus déliés & fort intrigant, le fameux Deageant, qui, étant Commis de Barbin, avoit supplanté son Maître, tramé la perte du Maréchal d'Ancre, frayé à de Luynes le chemin pour s'élever, & qui étoit également haï & craint de ce favori & de tous les Ministres, mais si estimé du Roi, qu'ils n'osoient entreprendre de l'éloigner que par des voies indirectes, en lui donnant une commission dont tout autre étoit incapable.

Deageant avoit toujours été fort lié avec Lesdiguieres; il connoissoit toute la difficulté de la négociation dont on vouloit le charger, & les motifs de ceux qui vouloient l'employer; il ne laissa pas néanmoins d'accepter la commission (*b*). Il leur dit qu'il lui seroit impossible de réussir, si le Maréchal avoit le moindre soupçon de son dessein, de sorte qu'ils acheterent pour lui la charge de Premier Président de la Chambre des Comptes à Grenoble, où Lesdiguieres faisoit sa résidence en qualité de Gouverneur de Dauphiné. Deageant s'y rendit pour prendre possession de son nouvel

(*a*) Hist. de Louis XIII, tom. IV, Part. I, p. 44 & suiv. & al.

(*b*) Hist. de Lesdiguieres, l. X, c. VIII.

SECT. XII. *Histoire de France.*

emploi, & il ne fut pas long-temps sans réussir dans l'épineuse affaire dont il étoit chargé (*a*). Dans cet intervalle, le favori avoit déjà changé de vûes; il envoya Bullion pour engager Lesdiguieres à renoncer à la dignité qu'on l'avoit pressé d'accepter, pour la céder à de Luynes. Cette négociation devoit être cachée à Deageant; mais le Maréchal s'en ouvrit d'abord à lui, se plaignit du procédé qu'on avoit avec lui, & menaça de s'en venger (*b*). Deageant, après avoir exagéré l'injure, & fait remarquer au Maréchal qu'il avoit lui-même aussi sujet d'être mécontent, lui dit que la vengeance étoit au dessous d'un homme tel que lui, que son mérite rendoit supérieur à tous les honneurs; qu'en demandant l'épée de Connétable pour de Luynes, ce seroit lui dans le fond qui en disposeroit, ce qui étoit bien plus glorieux que s'il l'acceptoit, & qu'en se contentant de la dignité de Maréchal-Général, il auroit réellement tout le pouvoir de Connétable, & feroit voir à tout le monde, que le Roi avoit donné à son favori un fourreau doré, au lieu d'une épée qu'il ne savoit pas manier, qui seroit véritablement entre les mains du Maréchal avec un moindre titre. Lesdiguieres suivit son conseil, accepta les faveurs solides qu'on lui offroit, & céda le titre au favori, qui se vit par-là exposé à l'envie de toute la Cour, & en même temps perdit l'affection du Roi, qui des soupçons passa à la haine (*c*); car ce Prince étoit

(*a*) Mém. de Deageant, p. 158 & suiv. Hist. de Lesdiguieres, l. c.

(*b*) Hist. de Lesdiguieres, ubi sup. c. IX.

(*c*) Mém. de Bassompierre, t. II, p. m. 118.

jaloux d'une autorité dont il ne savoit pas se servir, & haïssoit bientôt ceux à qui il la confioit pour sa commodité.

Sect. XII. Histoire de France.

Luynes est fait Connétable. Campagne du Roi contre les Réformés. Mort du Connétable.

Le 2 Avril, le Duc de Luynes fut installé par le Roi dans la charge de Connétable en grande cérémonie (*a*); la garde & le fourreau de l'épée que le Roi lui présenta, étoient garnis de diamans & de pierres, qui valoient, disoit-on, trente mille écus. Son frere Cadenet, qui étoit déjà Maréchal de France, & nouvellement arrivé de son ambassade d'Angleterre, fut fait Duc & Pair de France, sous le titre de Duc de Chaulnes, qui lui venoit de sa femme; l'autre frere du Connétable prit la qualité de Duc de Luxembourg, ayant épousé l'héritiere de cette Maison. Le Roi se mit en campagne au mois de Mai, accompagné du nouveau Connétable, du Prince de Condé, du vieux Comte d'Auvergne, devenu Duc d'Angoulême, du Comte de Soissons, des Maréchaux de Chaulnes, de Roquelaure, du Plessis-Praslin, de Lesdiguieres & de Saint-Geran (*b*). Le Duc de Maïenne agissoit aussi sous ses ordres, & le Duc d'Epernon avoit déjà chassé du Béarn le Marquis de la Force. Il est vrai qu'on avoit commencé il y avoit long-temps à travailler à la ruine des Réformés, en corrompant par promesses ou par menaces leurs principaux Chefs, & en semant la discorde parmi eux, comme si toutes les forces de la France n'avoient pas été suffisantes

(*a*) Les Cérémonies royales faites en baillant par les mains du Roi l'épée de Connétable à M. le Duc de Luynes. Paris, 1621, in-8°.

(*b*) Daniel, Journ. Hist. p. m. 19.

pour les réduire, à moins qu'ils n'y contribuassent eux-mêmes. Vers la mi-Mai, on se saisit de la ville & du château de Saumur, qui étoit le passage le plus important qu'ils avoient sur la Loire; M. du Plessis-Mornay, qui en étoit Gouverneur, se fit un scrupule de résister au Roi (*a*). Un grand nombre de places furent prises & brûlées. Au mois de Juin, le Roi assiégea Saint-Jean-d'Angeli dans les formes; M. de Soubise, frere du Duc de Rohan, qui y commandoit, fit une vigoureuse défense; mais après trente-quatre jours de siége, la ville se rendit, & le Roi pardonna à la garnison, mais sans capitulation (*b*). Les Ducs de Bouillon & de la Trimouille, avec M. de Châtillon, abandonnerent alors le parti des Réformés. Clérac se défendit vigoureusement, & fut pris après un siége assez court. Le 17 Août, le Roi investit Montauban, persuadé que la prise de cette ville feroit perdre courage aux Réformés. Son armée étoit de vingt-cinq mille hommes; mais la place étoit très-bien fortifiée, & il y avoit une nombreuse garnison, commandée par le Marquis de la Force, qui se défendit avec autant d'habileté que de courage. Le siége fut long & meurtrier, & au bout de trois mois le Roi fut obligé de le lever. Il couta la vie au Duc de Maïenne & à plusieurs autres personnes de distinction; & le nouveau Connétable y perdit sa réputation & la fa-

(*a*) Mém. de Rohan, l. II. Vie de du Plessis-Mornay, l. IV.

(*b*) Mém. de Rohan, l. c. Mém. de Bassompierre, t. II, & al.

veur

veur du Roi. Le dernier trait de son crédit fut la disgrace du P. Arnoux ; & la derniere négociation de quelque importance qu'il entreprit, ce fut de tâcher de détacher le Duc de Rohan des Réformés, en quoi il ne réussit point (*a*). Au mois de Décembre, il fut attaquée d'une fievre pourprée, dont il mourut le 15. Après la mort de du Vair, il avoit été fait Garde des Sceaux, que le Chancelier n'avoit pas voulu reprendre. Après avoir essuyé les fatigues d'une longue & sanglante campagne contre ses propres sujets, qui finit moins heureusement qu'elle n'avoit commencé, & pendant laquelle le Roi eut des preuves convaincantes, qu'il travailloit à la ruine de ses sujets aussi fideles que braves, ce Prince retourna à Paris chagrin & mécontent, malgré les applaudissemens de ses Courtisans, qui vouloient lui persuader qu'il égaloit César en valeur, & Caton en vertu. Quant à la valeur personnelle & à l'habileté d'un bon Officier d'Infanterie, le Roi avoit acquis à juste titre de la réputation ; cependant il sentoit qu'elle lui coutoit trop cher, & qu'il étoit impossible de parvenir à une solide grandeur par la ruine de son royaume. Mais les Ecclésiastiques & ceux de leur parti l'obsédoient au point qu'il ne voulut pas entendre à une paix générale, & qu'il persista à fomenter des animosités parmi les Protestans, & à corrompre ceux qui n'avoient d'autre Religion que leur intérêt, & ne pensoient qu'à eux-mêmes. Insensiblement cet esprit devint dominant, & au lieu de vertu, d'honneur & de zele pour le bien

(*a*) Les mêmes.

SECT. XII. *Histoire de France.*

public, on ne vit plus que cabables & intrigues, même parmi ceux à qui leur naissance & leur rang autoient dû inspirer d'autres sentimens.

On résout de continuer la guerre. 1622.

Le Roi arriva à Paris au mois de Janvier 1622, ayant laissé le Duc d'Angoulême & le Maréchal de Thémines aux environs de Montauban avec des troupes (*a*). Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg étoient à la tête des affaires. La Reine-mere étoit assez en faveur, mais sans avoir de crédit (*b*). La politique des Ministres, excepté en ce qui regardoit les Protestans qu'ils haïssoient & persécutoient, étoit foible & remplie de mauvaise foi; car tandis que l'Ambassadeur du Roi à Rome sollicitoit, par son ordre, le chapeau de Cardinal pour l'Evêque de Luçon, Louis fit savoir au Pape qu'il ne seroit pas fâché qu'on n'eût pas d'égard à sa demande (*c*). Le Prince de Condé, qui aimoit l'argent & l'autorité, sollicita le Cardinal de Retz & Schomberg de s'unir avec lui, afin de former un triumvirat, qu'il imaginoit que rien ne pourroit rompre. La guerre continuoit toujours, même au cœur de l'hiver; le Maréchal de Thémines s'empara de Bourniquet & de Négrepelisse; mais les habitans de cette derniere place se souleverent & égorgerent la garnison (*d*). Le Duc d'Elbœuf battit le Marquis de la Force le premier Février, & à la fin du même mois, le Marquis de Lusignan, à la tête d'un petit corps de Protestans, surprit Clérac;

(*a*) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII. p. m. 22.

(*b*) Hénault, Vie de Richelieu, t. I, p. 92.

(*c*) Vie de Richelieu, l. c. p. 93.

(*d*) Mém. de Rohan, l. II. Daniel, ubi sup.

le Maréchal de Lesdiguieres & le Duc de Montmorency étoient aussi en campagne. Le premier, qui étoit encore extérieurement Réformé, & s'intéressoit sincérement aux malheurs de sa patrie, se servoit du crédit qu'il avoit à la Cour, pour y faire goûter des conseils pacifiques; il insinuoit en même temps que la guerre se faisoit avec tant de fureur, qu'elle étoit plus propre à dépeupler le pays qu'à le soumettre (*a*). Le Roi mit l'affaire en délibération dans le Conseil; la Reine-mere, le Chancelier de Silleri, M. de Vic, Garde des Sceaux, & M. de Puisieux, opinerent fortement pour la paix. Le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, le Duc de Guise & le Comte de Schomberg furent d'avis de continuer la guerre, parce qu'ils y avoient un intérêt visible; leur avis ne laissa pas de prévaloir, principalement en aigrissant le Roi par leurs déclamations contre le manque de fidélité des Huguenots, & les cruautés qu'ils avoient commises. Il auroit été aisé d'y répondre, si Lesdiguieres avoit été présent; quoi qu'il en soit, le Roi fut si irrité, qu'il résolut de commander son armée en personne (*b*).

Le Roi étoit sur-tout fort sensible à deux choses, la mort du Président du Cros, & l'invasion du Poitou. Du Cros étoit premier Président du Parlement de Grenoble, Réformé, & fort modéré; le Duc de Lesdiguieres l'avoit envoyé à Montpellier, pour traiter d'accommodement avec le Duc de Rohan. Les habitans de

(*a*) Hist. de Lesdiguieres.

(*b*) Mém. de Bassompierre, t. II. Mém. de Rohan, l.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Montpellier, qui fondoient toutes leurs espérances sur le Duc de Rohan, sachant que Lesdiguieres les avoit abandonnés, prirent ombrage de l'arrivée du Président ; ils se persuaderent que, sous prétexte de traiter de paix, il n'étoit venu que pour détacher le Duc de Rohan de leur parti, de sorte que dans la chaleur de leur ressentiment, quarante d'entre eux conspirerent d'assassiner le Président, & l'assassinerent en effet de la façon la plus lâche & la plus inhumaine (*a*). Le Duc de Rohan se donna tous les mouvemens possibles pour découvrir les meurtriers ; mais il ne put en faire saisir que quatre, qu'il fit pendre.

Le Roi défait Soubise.

M. de Soubise étoit entré en Poitou, & s'étoit saisi de plusieurs postes ; mais comme il n'avoit pas de quoi payer ses troupes, il ne put les empêcher de piller & de commettre de grands désordres. Le Roi assembla une petite armée de huit mille hommes de pied, & de mille chevaux, & marcha contre Soubise au commencement d'Avril ; ce Seigneur se retira avec environ sept mille hommes dans l'isle de Ré, où il se cantonna (*b*). Cette isle est séparée de la terre ferme par un petit bras de mer, qu'on pouvoit à la rigueur passer à basse marée, mais pourtant avec danger. Le Roi, accompagné du Prince de Condé, de quantité de Noblesse & de ses meilleurs Officiers, le passa pendant la nuit, se rendit

(*a*) Grammondi Hist. Galliæ, l. VII, à la fin. Hist. de Lesdiguieres, l. XI, c. II.

(*b*) Mém. de Bassompierre, tome II, p. 158 & suiv.

maître des retranchemens sans coup férir, & Soubise se sauva avec quatre cents hommes. Quinze cents hommes de ses troupes furent tués; il y en eut autant de prisonniers, qui furent envoyés aux galeres, les autres furent assommés par les paysans (*a*). Bassompierre loue extraordinairement le courage & l'intrépidité du Roi dans cette occasion.

Prise de plusieurs places, & conclusion de la paix.

Au commencement de Mai, le Duc d'Elbœuf assiégea Tonneins, dont le Marquis de la Force s'étoit emparé; le siége dura quarante jours, & le Marquis tenta inutilement deux fois d'y jeter du secours. Après la prise de la ville, on la réduisit en cendres. Le Maréchal de Vitri & le Duc d'Epernon prirent Royan; mais ils perdirent bien du monde, & même quelques personnes de distinction. Le Marquis de la Force s'étoit jeté dans Sainte-Foi. Quand on le somma, il déclara qu'il ne se rendroit qu'au Roi; ce qu'il fit à des conditions très-favorables aux habitans: on peut juger de l'intérêt que la Cour avoit à le gagner, par le prix qu'il reçut de sa soumission. Le Roi lui donna le bâton de Maréchal de France, & deux cent mille écus, pour le dédommager du gouvernement de Béarn (*b*). Cet exemple fut si efficace, que plusieurs Seigneurs Réformés, & entre autres le Duc de Sulli, firent leur accommodement & rendirent les places qu'ils tenoient. Au commencement de Juin, le Prince de Condé assiégea Négrepelisse. On étoit résolu de faire un

(*a*) Le même, p. 166. Le Vassor, Hist. de Louis XIII, t. IV, p. 392.
(*b*) Les mêmes.

Sect. XII. *Histoire de France.*

exemple de cette ville & des habitans; & ce qu'il y a d'étrange, c'eſt qu'il paroît que des deux côtés on étoit réſolu aux dernieres extrémités : quand on ſomma les habitans, ils ne voulurent rien écouter; ils vendirent chérement leurs vies, mais ils furent à la fin forcés; on paſſa tout au fil de l'épée, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de condition, à la réſerve de dix hommes. Quand on les amena devant le Roi, il leur dit qu'ils méritoient tous la corde; au lieu de lui demander pardon, ils prierent qu'on les pendît aux arbres de leurs jardins, ce qui leur fut accordé; la ville fut brûlée (*a*).

La ville de Saint-Antonin ſe défendit vigoureuſement pendant douze jours, & le Roi y perdit pluſieurs bons Officiers; elle ſe rendit à diſcrétion. Vers la fin de Juin, Louis envoya le Comte de Soiſſons bloquer la Rochelle. Le Roi, le Prince de Condé & le Duc de Vendôme prirent pluſieurs places dans les mois de Juillet & d'Août; mais dans le mois de Septembre, les troupes royales furent obligées de lever le ſiége de Brireſte; ce qui n'empêcha point qu'on n'engageât le Roi à faire le ſiége de Montpellier, quoique les habitans offriſſent de recevoir le Connétable de Leſdiguieres. Le Prince de Condé, toujours paſſionné de commander, & toujours malheureux, y perdit ſa réputation, & les troupes du Roi. Le Duc de Fronſac, MM. de Beuvron, de Canillac, Zamet, Senecei, Fabregues, Saint-Brez, Luſſan, Montbrun, y furent tués. On peut juger par-là des fâcheux effets de cette guerre.

(*a*) Mém. de Puyſégur, & al.

Pour la finir, & pour avoir l'entrée dans Montpellier, on conclut avec le Duc de Rohan la paix générale (*a*). L'Edit de Nantes fut confirmé; &, à considérer les événemens de la guerre & le manque de ressources, le Duc obtint des conditions avantageuses pour son parti, & pour lui-même une somme d'argent considérable; mais comme il en fut redevable à ses liaisons avec le Chancelier & avec M. de Puisieux, il perdit son crédit à la Cour, quand ils furent disgraciés.

Divers changemens.

Il parut, par la conclusion de la paix, que le Prince de Condé avoit perdu tout le sien. Il avoit été mécontent que le Marquis de la Force eût obtenu le bâton de Maréchal, plus encore que l'épée de Connétable eût été donnée à Lesdiguieres, & pas moins qu'on eût donné les Sceaux à Caumartin; mais la paix le chagrina à un tel point, que ne pouvant plus se maintenir depuis la mort du Cardinal de Retz, il prit le parti de faire un voyage en Italie. L'Evêque de Luçon reçut enfin le chapeau désiré, & désormais nous l'appellerons le Cardinal de Richelieu (*b*). Grégoire XV érigea cette année-là le Siége de Paris en Archevêché, dont les Evêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans furent déclarés Suffragans, & on y a ajouté depuis l'Evêque de Blois (*c*). Le Roi fit aussi Maréchaux de France Charles de Créqui, marié successivement à deux filles du Connétable de Lesdiguieres; Gas-

(*a*) Mém. de Rohan, l. I.
(*b*) Vie de Richelieu, tome I, p. 102.
(*c*) Bernard, Hist. de Louis XIII.

SECT. XII. *Histoire de France.*

pard de Coligni, Sieur de Châtillon, petit-fils du fameux Amiral, & le galant François de Bassompierre (*a*). Le Roi fit son entrée publique dans Montpellier, Arles, Lyon & Avignon, & après avoir passé une partie de l'hiver dans les provinces, il retourna à la fin de l'année à Paris, où il fut reçu en conquérant, quoiqu'il n'eût fait la guerre qu'à ses propres sujets.

Les Ministres se perdent tous par leurs divisions.

La guerre finie, les intrigues recommencerent. Le Chancelier & M. de Puisieux son fils étoient en grand crédit, & aspiroient à perdre le Comte de Schomberg, Surintendant des Finances & Grand-Maître de l'Artillerie; ils y auroient réussi sans le Maréchal de Bassompierre, à qui il avoit rendu bien de mauvais offices, & qui lui rendit service par pure générosité, parce qu'il avoit été son ancien ami, & qu'il étoit malheureux (*b*). Les Protestans commencerent à murmurer de ce que le Chancelier & Puisieux, zélés Catholiques, fortement prévenus pour l'Espagne, cherchoient à empêcher le traité de Montpellier d'avoir son effet, & à rendre secrétement la paix plus préjudiciable aux Réformés que la guerre. Le Duc de Rohan, qui voulut s'y opposer, fut arrêté à Montpellier; mais comme il savoit se servir de la plume aussi bien que de l'épée, le Roi désavoua ses Ministres; on fit quelques réformes momentanées, mais rien pour guérir le mal radicalement (*c*). La Reine-mere fut admise dans le Conseil, sous la condition que l'Evêque de Luçon

(*a*) Mém. de Bassompierre, t. II.
(*b*) Le même.
(*c*) Mém. de Rohan, l. III, Mercure François.

n'y entreroit pas (*a*), ce qui, d'après son caractere, devoit beaucoup le chagriner.

On ne voit pas cependant qu'il ait fait de grands efforts pour s'en procurer l'entrée ; il s'appercevoit aisément que dans l'état présent des choses, les Ministres & les favoris se traversant sans cesse les uns les autres, les affaires s'embrouilleroient de façon que le Roi & les Ministres le rechercheroient, & qu'il triompheroit de l'envie ou de la prévention. Il est vrai que quelques-uns prétendent que, pour dissiper son chagrin, il composa quelques-unes des Histoires & des Satires du temps, qui dévoiloient les fautes des Ministres, & faisoient voir évidemment combien la fortune de quelques familles particulieres coutoit cher au Public. Si le fait est vrai, le ressentiment l'emporta sur la raison, puisqu'il est certain que son propre ministere fut attaqué de la même maniere, & même que quelques-unes des pieces qu'on lui attribue furent réimprimées contre lui. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que, par rapport aux affaires étrangeres & au maniement des finances, les Ministres du Roi consultoient plus leur propre intérêt que celui de leur Maître.

Au lieu de profiter des troubles d'Allemagne, où ils auroient pu occuper les Protestans à soutenir le Roi de Boheme, & prévenir par-là l'union de ce royaume aux Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, ils resterent tranquilles spectateurs, & souffrirent que l'Empereur accablât

(*a*) Le même, Hénault.

SECT. XII. *Histoire de France.*

ce Prince, & le dépouillât d'un royaume auquel il avoit tout droit en vertu de son élection, & encore de ses Etats héréditaires & de la qualité d'Electeur. Ils ne se donnerent aucune peine pour désabuser le Roi Jacques I, & le laisserent persister dans le projet bizarre & mal conçu de marier son fils avec l'Infante d'Espagne, projet qui, s'il avoit réussi, auroit été aussi préjudiciable à leurs intérêts qu'aux siens. Ils firent la même faute que ce Prince, & soit par crainte ou par envie d'obliger l'Espagne, ils agirent en Italie d'une façon qui n'étoit ni honorable, ni bien

1623. conséquente. Cette année vit mourir le Maréchal Duc de Bouillon, & le Maréchal de Saint-Geran; le fameux Pierre Jeannin, Président du Parlement de Bourgogne, mourut aussi à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*a*).

Disgrace du Chancelier, de son fils, & de M. de la Vieuville. 1624.

Après la mort de Caumartin, Garde des Sceaux, le Roi les rendit au Chancelier de Silleri; ce Ministre, avec Puisieux son fils, Secrétaire d'Etat, continuoit à diriger les affaires conjointement avec le Marquis, ensuite Duc de la Vieuville, à qui ils avoient fait donner la Surintendance des Finances, à la place du Comte de Schomberg, qui avoit été leur ennemi, & qu'ils n'aimoient point (*b*). La reconnoissance de la Vieuville, s'il en eut quelqu'une, ne dura pas long-temps; il rendit de mauvais offices auprès du Roi à plusieurs personnes, & particuliérement au Chancelier & à son fils. Ce qu'on alléguoit

(*a*) Mercure François, Griffet, sous l'an 1623.

(*b*) Bernard, Hist. de Louis XIII.

de moins fâcheux contre le Chancelier, c'étoit ſon âge & ſes infirmités; à l'égard de ſon fils, on le taxoit de préſomption, d'avoir ſouvent envoyé des ordres aux Miniſtres de France dans les Cours étrangeres, ſans les communiquer au Roi & au Conſeil, & de pluſieurs autres fautes. Tous ces reproches firent tant d'impreſſion ſur le Roi, qu'au commencement de l'année 1624 il donna les Sceaux à M. d'Aligre; quelque temps après, il donna audience aux Ambaſſadeurs Etrangers, ſans que M. Puiſieux fût préſent (*a*).

Comme c'étoient-là des avant-coureurs de la diſgrace de cette famille, ſes ennemis ne manquerent pas d'en profiter pour aigrir le Roi. De ce nombre étoient la Reine-mere & le Prince de Condé, qui étoit de retour d'Italie; diviſés ſur d'autres points, ils étoient aſſez d'accord pour perdre le Chancelier & ſon fils. La Reine-mere étoit choquée de ce qu'ils ne lui donnoient pas plus de part aux affaires; le Prince de Condé étoit mécontent d'eux par la même raiſon, & ſur-tout parce qu'ils avoient fait conclure la paix, qui lui avoit fait perdre ſon crédit. Enfin, le 4 Février, le Roi leur envoya ordre de ſe retirer de la Cour, ajoutant qu'il avoit reçu pluſieurs accuſations contre eux, qu'il vouloit bien ne pas approfondir, quoiqu'il leur permît de ſe juſtifier à leurs riſques. Le Chancelier, vieux & infirme, acquieſça ſans réplique; mais M. Puiſieux répondit, qu'on ne pouvoit avoir avancé contre eux que des calomnies, & qu'il étoit en état de

(*a*) Mém de Rohan, l. III, Mém. de Baſſompierre, tome II.

le prouver; cependant ils se retirerent tous deux (*a*).

Le département de la guerre & celui des affaires étrangeres, que Puisieux réunissoit, furent partagés entre quatre Secrétaires. Le Conseil étoit alors composé du Cardinal de la Rochefoucault, du Connétable de Lesdiguieres, du Garde des Sceaux d'Aligre, du Duc de la Vieuville, Surintendant des Finances, & de M. Bullion (*b*). La Reine-mere voulut profiter de cette occasion pour y faire entrer le Cardinal de Richelieu : la Vieuville y répugnoit beaucoup; mais la Reine-mere, à qui il avoit de grandes obligations, le pressa tant, qu'il dit à cette Princesse qu'elle ne connoissoit pas le Cardinal, qu'il prévoyoit sa perte, & qu'il craignoit qu'elle-même ne s'en repentît un jour; mais qu'il aimoit mieux risquer sa fortune, que de ne pas donner à Sa Majesté la satisfaction qu'elle désiroit (*c*). Le Roi lui-même n'étoit nullement prévenu en faveur du Cardinal : il régla donc que Richelieu viendroit au Conseil, pour y dire simplement son avis sur les affaires proposées; mais qu'il ne traiteroit d'aucune affaire dans sa maison avec les Ambassadeurs Etrangers, & n'y donneroit point d'audience publique en qualité de Ministre (*d*). Le Cardinal, en acceptant ces restrictions, sut s'en faire un moyen de faveur; il dit que la délicatesse de sa santé ne

(*a*) Hist. de Richelieu, tome I, p. 110, 111. Mém. de Bassompierre, l. c.
(*b*) Mercure François, Hénault.
(*c*) Le Vassor, Hist. de Louis XIII, tome IV, p. 660.
(*d*) Le même.

lui permettoit pas de se charger du poids des affaires, ce qui avoit engagé le Roi à le dispenser de ce travail, grace dont il lui avoit plus d'obligation, que de l'honneur qu'il lui faisoit de l'appeler au Conseil. Ce n'étoit pourtant pas un petit succès; sa dignité de Cardinal le plaça vis-à-vis du Cardinal de la Rochefoucault, au dessus du Connétable, quoique les Secrétaires d'Etat lui eussent autrefois disputé la préséance (*a*).

Sect. XII. Histoire de France.

Le Cardinal de Richelieu entré dans le Conseil, se voit bientôt à la tête.

Depuis quelque temps on traitoit du mariage de Charles Prince de Galles avec la Princesse Henriette-Marie, sœur du Roi. Les Comtes de Holland & de Carlisle étoient venus à Paris en faire la demande, & malgré les restrictions dont nous avons parlé, la nature de l'affaire fit mettre le Cardinal à la tête des Commissaires nommés pour la traiter. Il la ménagea avec tant d'habileté, malgré les grandes oppositions de la Cour de Rome, qu'il se vit bientôt à la tête du Ministere (*b*). M. de la Vieuville paroissoit depuis longtemps au premier rang; mais en s'efforçant de perdre ou d'éloigner ceux qui lui déplaisoient, ou qui n'étoient pas contens de lui, il excita tant de plaintes, que le Cardinal n'eut pas de peine à le faire disgracier, & à l'envoyer prisonnier au château d'Amboise (*c*), comme il avoit fait mettre à la Bastille le Colonel d'Ornano, Gouverneur du frere du Roi. Marillac lui succéda dans la direction des finances; mais le Cardinal de Ri-

(*a*) Hist. de Richelieu, tome I, p. 114, 115.
(*b*) Mém. de Deageant.
(*c*) Mém. de Rohan, l. c. & al.

SECT. XII. *Histoire de France.*

chelieu eut soin d'avoir une connoissance si détaillée des divers départemens, que les Ministres subalternes n'étoient pas les maîtres de conduire les affaires à leur gré, & de contrevenir aux ordres du Cardinal pas plus qu'à ceux du Roi (*a*). Mais quoique Richelieu écartât ses rivaux, il ne laissa pas de rendre justice à leurs projets, & par cette raison il adopta celui de Luynes pour ruiner les Protestans. En violant plusieurs articles du dernier traité, il les porta à prendre les armes, afin qu'on pût dire qu'ils s'étoient attiré la guerre. Il suivit aussi les vûes qu'avoit déjà eues la Vieuville pour les affaires d'Italie; les Vénitiens avoient à la vérité conclu un traité avec le Duc de Savoie pour affoiblir la puissance des Espagnols; mais jusque-là on n'avoit encore rien fait pour l'exécuter. Aussi-tôt que Richelieu fut en crédit, il envoya le Marquis de Cœuvres, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en Suisse; le Marquis y leva des troupes, avec lesquelles il chassa celles du Pape de la Valteline, & s'en rendit maître (*b*). Cela donna lieu à des représentations fort vives de la part du Pape & de l'Espagne; mais le Cardinal répondit au Nonce & à l'Ambassadeur, qu'il étoit Ministre du Roi aussi bien que Cardinal, & qu'il sauroit bien soutenir l'un & l'autre caractere. Il s'embarrassoit d'autant moins de ces représentations, qu'il avoit conclu un traité avec les Etats-Généraux, & qu'il savoit que l'Angleterre étoit très-disposée à entrer en ligue contre

(*a*) Mém. de Deageant, Mém. de Bassompierre, t. II.
(*b*) Les mêmes, Griffet, sous l'an 1624.

l'Espagne. Le vieux Chancelier de Silleri étoit mort au mois d'Octobre, & d'Aligre lui succéda (*a*) Le Roi, qui étoit en ce temps-là brouillé avec sa femme, & fort jaloux de son frére, jugea à propos de vivre en parfaite harmonie avec la Reine-mere; en sorte que le Cardinal paroissoit n'avoir rien à craindre des intrigues, & peut-être que lui-même le croyoit; mais ce calme ne dura pas long-temps.

Sect. XII. Histoire de France.

Mariage du Roi Charles I avec Henriette-Marie de France. 1625.

Comme le Cardinal avoit eu lieu d'exercer sa prudence & son habileté durant l'année précédente, il eut occasion de faire preuve de son courage & de son activité, en 1625, par une guerre civile & étrangere. Mais avant d'en parler, nous remarquerons que le mariage du Prince de Galles & de la Princesse Henriette-Marie, arrêté dès le mois de Novembre, fut célébré avec une grande pompe le 11 Mai de cette année. Le Duc de Chevreuse représenta Charles, devenu Roi d'Angleterre, & le Cardinal de la Rochefoucault donna la bénédiction nuptiale (*b*). La nouvelle Reine partit de Paris peu de temps après; la Cour la conduisit jusqu'à Amiens : pendant ce voyage, le Duc de Buckingham, favori de Charles, se conduisit si imprudemment, qu'il ulcéra contre lui le Cardinal de Richelieu, & s'attira la haine de tous les François. Ce fut à cette époque, suivant la remarque d'un judicieux Historien Italien (*c*), que commencerent les mal-

(*a*) Les mêmes.

(*b*) Mercure François, Griffet, sous l'an 1625. Le Vassor, t. V, p. 165, 166.

(*c*) Nani.

SECT. XII. *Histoire de France.*

heurs de l'Europe sous trois jeunes Rois, dont aucun ne manquoit de capacité pour gouverner, s'ils avoient voulu s'en servir; mais ils se livrerent aveuglément à leurs favoris; Louis XIII au Cardinal de Richelieu, Philippe IV au Comte Olivarez, & Charles I au Duc de Buckingham. De ces trois Ministres, le second étoit le plus infatigable, le troisieme le plus franc & le plus généreux, & le premier, sans contredit, le plus prudent & le plus heureux.

Seconde guerre contre les Réformés, qui finit par le traité de la Rochelle.

Si l'on s'en rapporte aux Historiens François, la seconde guerre contre les Réformés, sous ce regne, fut commencée par M. de Soubise, sans que son parti y concourût, au mépris de l'autorité royale, & en temps de paix. Voici les faits. Par le traité de Montpellier, cette ville devoit rester libre, & la Rochelle au même état qu'avant la guerre; malgré cela on avoit laissé jusqu'alors garnison dans Montpellier, & il y en avoit une très-forte dans le Fort-Louis, construit pendant la guerre pour brider la Rochelle (*a*). La cause immédiate de la seconde rupture, fut qu'on équipoit une escadre dans le port de Blavet, aujourd'hui l'Orient, afin de la bloquer. Dans cette conjoncture critique, M. de Soubise offrit d'entrer dans le port de Blavet avec quelques vaisseaux, pour enlever ou détruire ceux du Roi qu'il y trouveroit, & ruiner les magasins préparés pour la perte des Réformés. Il fut trahi, & son dessein découvert; ce qui n'empêcha point qu'il n'entrât dans le port, & qu'il ne se rendît maître

(*a*) Mém. de Rohan, l. III.

de

des vaisseaux qui y étoient; mais il y fut enfermé pendant trois semaines : enfin, à la faveur d'un bon vent il força le passage, & en sortit avec son escadre & ses prises, n'ayant perdu que deux vaisseaux qui échouerent en sortant(a). Peu après, le Duc de Rohan son frere prit les armes (b), & la guerre se fit avec beaucoup de vivacité; la plus grande partie des Réformés craignit de prendre le parti des deux freres, ce qui les exposa à bien des disgraces. Comme les Puissances maritimes étoient alliées avec la France, le Duc de Montmorency, avec une flotte composée de vaisseaux François, Anglois, & Hollandois, attaqua dans le mois de Septembre celle de la Rochelle, & la battit, non sans une grande perte de son côté; après quoi il s'empara des isles de Ré & d'Oléron (c). Dans cet intervalle, les clameurs des Anglois obligerent Charles I de promettre du secours aux Rochelois, & il envoya le Comte de Holland & le Chevalier Dudley Carleton pour ménager la paix, qui avoit déjà été accordée au reste des Réformés. Ils y réussirent au commencement de l'année suivante, &, du consentement de Louis XIII, le Roi de la Grande-Bretagne fut garant de l'exécution du traité, dont le principal article étoit que le Fort Louis seroit démoli dans six mois; en sorte que les Réformés perdirent à la guerre, & gagnerent à la paix (d).

Traité de Mouçon. 1626.

Quant à la guerre d'Italie, le Connétable de

(a) Le même Grammondi, Hist. Gall. l. XIV.
(b) Mém. de Rohan, l. c.
(c) Le même, Griffet, sous l'an 1625.
(d) Clarendon, Hist. des Guerres civiles d'Anglet.

Lesdiguieres & le Maréchal de Créqui, son gendre, agirent à titre d'auxiliaires du Duc de Savoie, en apparence contre les Génois, & effectivement contre les Espagnols, d'abord avec beaucoup d'avantage, & ensuite avec quelque perte. Les Espagnols étant entrés en Piémont assiégerent Vérue; ils furent obligés de lever le siége, & l'armée du Duc de Féria fut battue dans sa retraite (a). La Cour d'Espagne fit arrêter les vaisseaux de France dans ses ports, & saisir tous les effets des François dans le mois d'Avril; & au mois de Mai Louis XIII usa de représailles (b). Le Pape envoya le Cardinal Barberin en France, pour prévenir une rupture entre les deux Couronnes, qui y étoient fort disposées; cependant au mois de Mars on conclut un traité à Mouçon (c), mais sans l'entremise du Légat : la souveraineté de la Valteline fut assurée aux Grisons, qui restoient aussi maîtres des passages; mais on ne devoit y souffrir que l'exercice de la Religion Catholique; conditions qui n'étoient pas aussi favorables à la France & à ses Alliés que celles du traité précédent; mais l'état des affaires rendoit la paix nécessaire. En 1625, le Roi donna enfin le bâton de Maréchal de France à Henri Comte de Schomberg, Seigneur d'une grande capacité dans les affaires civiles & militaires, qui avoit été employé dans plusieurs ambassades avec honneur, avoit fait les fonctions de Grand-Maître de l'Artillerie, & de Surintendant des Finances,

(a) Hist. de Lesdiguieres, l. XII, c. IX.
(b) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII. p. m. 30.
(c) Le même, p. 31.

& qui étoit également propre au cabinet & à la guerre.

SECT. XII. Histoire de France.

Cause de la jalousie de Louis XIII contre son frere.

Comme le Cardinal de Richelieu s'étoit attiré la haine des zélés Catholiques, & des partisans de l'Espagne, en prenant part à la guerre d'Italie, il irrita, par le traité de Mouçon, les Alliés de la France, & se fit plusieurs nouveaux ennemis, sans regagner aucun de ceux qu'il vouloit obliger. A la vérité, il n'y eut jamais de temps plus vicieux que ceux dont nous parlons, ni de Cour où les hommes fussent plus attachés à leurs intérêts particuliers & plus corrompus, & où ils eussent moins de sentimens d'honneur, de vertu, & de Religion. Le Roi avoit conçu de bonne heure de la jalousie contre son frere; il étoit offusqué des talens supérieurs du Duc d'Anjou, & de ses manieres engageantes & affables, soutenues de sentimens nobles & généreux. Le sieur de Breves, qui étoit son Gouverneur (*a*), lui fut ôté sans raison, & sans qu'on colorât seulement ce procédé. On lui donna une gratification de cinquante mille écus; & de Luynes, alors favori du Roi, plaça auprès du Duc son ancien Maître, le Duc de Lude, qui inspira bientôt à son éleve le goût du plaisir, & des habitudes indignes d'un Prince. Après la mort de ce Gouverneur, on lui donna le Colonel d'Ornano, qui, au lieu de remédier au mal qu'avoit fait son prédécesseur, acquit sur l'esprit du jeune Duc, un crédit, dont il fut redevable à une complaisance toujours fatale aux personnes de son rang (*b*). Pour contenter sa propre ambi-

(*a*) Les Historiens de France en général.

(*b*) Mém. de Rohan, l. IV. Mém. de Deageant.

SECT. XII. *Histoire de France.*

tion, M. d'Ornano inspira à ce Prince de demander l'entrée au Conseil d'Etat, à l'âge de seize ans; ce fut-là le sujet pour lequel la Vieuville fit arrêter d'Ornano. Monsieur en témoigna beaucoup de ressentiment; & quand le Cardinal de Richelieu entra dans le Ministere, il fit mettre le Colonel en liberté, & le rétablit dans son poste. Cela n'empêcha point d'Ornano de se mettre à la tête du parti, où étoient entrés les ennemis du Cardinal, qui avoient certainement de mauvais desseins. Le prétexte étoit qu'on s'opposoit au mariage de Monsieur.

Cabale contre Richelieu, qui la ruine. 1626.

Henri IV son pere avoit eu dessein de le marier à la fille unique du dernier Duc de Montpensier, une des plus riches héritieres de France. La Reine-mere avoit toujours ce mariage en vue, & par cette raison le Cardinal Ministre le favorisoit. Le Duc de Guise, qui avoit épousé la Duchesse douairiere de Montpensier, le souhaitoit aussi. La cabale qui le traversoit, n'agissoit que par des motifs d'intérêt & d'ambition. La Reine étoit à la tête de ce parti, appréhendant de voir des enfans de ce mariage, tandis qu'elle n'en avoit point elle-même; le Duc de Savoie, piqué de la derniere paix, fit offrir secrétement à Monsieur, par l'Abbé Scaglia son Ambassadeur, la jeune Princesse de Mantoue sa petite-fille. Le Prince de Condé & le Comte de Soissons traversoient de tout leur pouvoir le mariage, par le même motif qu'il les éloignoit de la couronne; le Duc de Vendôme & le Grand-Prieur son frere, par haine pour le Cardinal, & plusieurs autres par la même raison; le Roi, lui-même par un effet de son humeur jalouse, n'y étoit guere porté. Mais Baradas son favori, lui ayant fait entendre, soit que le fait

fût vrai ou faux, qu'il y avoit une faction, dont le dessein étoit de l'enfermer dans un couvent, de mettre son frere sur le trône, & de lui faire épouser la Reine, le Roi changea d'avis, & pressa vivement le mariage avec la Princesse de Montpensier (*a*). Pour engager d'Ornano à employer le crédit qu'il avoit sur Monsieur, on lui promit le bâton de Maréchal de France; cela fournit à son éleve un prétexte de solliciter vivement qu'on lui tînt parole, de sorte qu'il reçut le bâton au mois d'Avril (*b*). Il ne laissa pas d'entrer dans le projet formé par l'Abbé Scaglia, de tuer le Cardinal à Fleuri; mais le coup fut prévenu, parce que le dessein fut révélé par Henri de Tallerand, Comte de Chalais, Grand-Maître de la garde-robe, qui y avoit été engagé par la Duchesse de Chevreuse sa Maîtresse. Le Cardinal évita le danger, & cacha d'où lui étoit venu l'avis (*c*).

Peu de temps auparavant, il avoit fait arrêter & mettre à la Bastille le Maréchal d'Ornano; Monsieur en fut fort irrité, & demanda au Cardinal si c'étoit par son avis que cela s'étoit fait; Richelieu lui répondit qu'oui (*d*); Monsieur fit la même question au Chancelier d'Aligre, qui eut la foiblesse de lui répondre négativement (*e*),

(*a*) Vittorio Siri Memorie recondite, t. VI, p. 133. Mém. de Rohan, l. IV. Nani, Hist. Veneta, l. VI. Mém. de la Rochefoucault, Mém. d'un Favori du Duc d'Orléans.

(*b*) Mém. de Rohan, l. c. & al.

(*c*) Mém. d'Auberi, t. I, p. 284.

(*d*) Hist. de Richelieu, t. I, p. 286.

(*e*) La même.

Sect. XII. *Histoire de France.*

ce qui, peu de temps après, lui fit perdre les Sceaux, qui furent donnés à Marillac, créature de la Reine-mere. Monsieur, par l'avis de ses associés, & particuliérement de Chalais, que la Duchesse de Chevreuse avoit engagé de nouveau dans la cabale, forma le projet de se saisir du Cardinal, afin de l'échanger contre le Maréchal d'Ornano; ce projet échoua encore. La Cour alla ensuite à Blois, & Richelieu s'étant logé ailleurs, le bruit courut qu'il étoit disgracié; mais ce n'étoit qu'une feinte pour y attirer le Duc de Vendôme, qui fut arrêté avec le Grand Prieur son frere, & tous deux furent conduits à Vincennes (*a*). Le Comte de Chalais fut pareillement arrêté; Deageant, Modene, & d'autres, furent mis à la Bastille; le Comte de Soissons prit alors le parti de passer en Italie (*b*).

Le Duc d'Anjou épouse Mademoiselle de Montpensier, ce qui ne sauve pas ses favoris.

Monsieur étant laissé à lui-même, & la Princesse de Montpensier ayant joint la Cour à Nantes, ce Prince, soit qu'il en devînt amoureux, soit qu'il crût adoucir le Roi par son mariage, le conclut, & le 6 Août, le Cardinal de Richelieu leur donna la bénédiction nuptiale (*c*). Ce mariage fut avantageux pour Monsieur personnellement; il eut les Duchés d'Orléans, de Chartres & de Blois pour son apanage; la Princesse lui apporta ceux de Montpensier & de Chatelleraut; on lui donna outre cela des pensions (*d*).

(*a*) Mém. de Rohan, ubi supr. Vittorio Siri, l. c. p. 139, 140.
(*b*) Mém. de Bassompierre, t. II. Mém. de Deageant.
(*c*) Daniel, Journ. Hist. p. m. 32.
(*d*) Bernard, Hist. de Louis XIII, & al.

Mais ses amis ne s'en ressentirent pas, comme ils l'avoient espéré. On nomma des Commissaires pour faire le procès au Comte de Chalais; ils le condamnerent comme criminel de leze-Majesté, pour avoir conseillé à Monsieur de sortir des Etats de son frere, quoiqu'il fût lui-même engagé personnellement au service du Roi. Chalais, soit qu'on lui eût fait espérer la vie, soit par foiblesse ou pour la décharge de sa conscience, fit une ample confession qui ne lui servit de rien; il fut décapité, & souffrit la mort avec beaucoup de fermeté & de constance (*a*). Le Maréchal d'Ornano auroit eu, suivant les apparences, le même sort, s'il ne fût mort à Vincennes d'une rétention d'urine; il protesta, avant que de mourir, qu'il n'étoit entré dans aucune conspiration contre le Roi (*b*).

Les ennemis de Richelieu ont dit qu'étant amoureux de la Duchesse de Chevreuse, il avoit donné carriere à son ressentiment dans cette occasion; qu'en donnant de fausses espérances à Chalais, il l'engagea à confesser tout ce qu'il voulut, & alors l'abandonna à son malheur; en un mot, que ses intrigues dans toute cette affaire furent aussi inexcusables que la conduite des Conjurés. Ce ne sont-là néanmoins que des soupçons, ou tout au plus des assertions; au lieu que les faits ont été vérifiés par des preuves incontestables, & sont consignés dans l'Histoire. Mais sur l'article

(*a*) Mém. de Bassompierre, l. c. Vittorio Siri, ubi sup. p. 158 & suiv.

(*b*) Griffet, sous l'an 1626.

SECT. XII. *Histoire de France.*

de la Commiſſion extraordinaire, le Cardinal en agit fort mal, puiſque Chalais auroit pu être convaincu par les voies ordinaires de la Juſtice, & que ce fut-là un dangereux exemple, qui ne fut que trop imité dans la ſuite. Quoi qu'il en ſoit, il fit retomber ſur ſes ennemis l'orage qu'ils avoient excité, s'affermit plus que jamais dans le Miniſtere, perſuada au Roi que Sa Majeſté avoit beſoin, pour ſa conſervation, qu'il fût puiſſant, & obtint pour ſa propre ſûreté un privilége fort extraordinaire, d'avoir des Gardes qui l'accompagnoient par-tout, même à la Cour (*a*).

Brouillerie avec l'Angleterre.

Quoique la conjuration fût diſſipée, elle ne laiſſa pas de produire de fâcheux effets. La Ducheſſe de Chevreuſe, veuve du Connétable de Luynes, que le Roi haïſſoit, après l'avoir fort aimée, s'étoit acquis beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de la jeune Reine, & auroit pu en avoir ſur le premier Miniſtre, ſi elle avoit voulu; elle reçut ordre de ſe retirer; elle paſſa en Lorraine, où elle commença à intriguer de nouveau. Le Comte de Soiſſons n'étoit pas non plus oiſif à Rome. Mais celui qui fit le plus de mal, fut l'Abbé de Scaglia, que le Duc de Savoie envoya en Angleterre; il s'inſinua dans les bonnes graces du Duc de Buckingham, & engagea ce favori à porter le Roi ſon Maître à renvoyer tous les domeſtiques François de la Reine, à la réſerve de ſon Confeſſeur. Cette action cauſa une ſi grande méſintelligence entre les deux Cours, que Louis envoya le Maréchal de Baſſompierre à Londres

(*a*) Hiſt. de Richelieu, t. I, p. 309.

pour ménager un accommodement (*a*). L'actif & artificieux Italien ne s'en tint pas là ; comme il cherchoit à allumer la guerre entre les deux nations, il engagea le Duc de Buckingham à entrer dans une étroite correſpondance avec le Duc de Rohan ; & comme on avoit le ſpécieux prétexte que le Roi de la Grande-Bretagne étoit garant du dernier traité fait avec les Proteſtans, on fit concevoir au Duc de Rohan des eſpérances, qui furent la ſource de nouveaux troubles (*b*).

Mort de Leſdiguieres.

Dans le cours de cette année, il mourut pluſieurs perſonnes de diſtinction ; le Connétable de Leſdiguieres, lequel pourroit être regardé comme un des hommes les plus illuſtres & des plus heureux que la France ait jamais produits, s'il n'avoit déshonoré ſes grandes qualités par les plus grands vices ; les Maréchaux de Roquelaure, de Praſlin & de Souvré (*c*). Vers la fin de l'année, il y eut aux Tuileries une aſſemblée des Notables, dont on eſpéroit beaucoup, & qui ne produiſit qu'un Edit contre les duels, ſous peine de dégradation de nobleſſe. Le gouvernement de Bretagne fut ôté au Duc de Vendôme, & donné, par le conſeil de Richelieu, au Maréchal de Thémines ; promotion d'autant plus extraordinaire, que le fils du Maréchal avoit tué le frere aîné du Cardinal (*d*).

(*a*) Mém. de Rohan, l. IV. Rushworth's Collect. t. I, p. 423.
(*b*) Bernard, Hiſt. de Louis XIII. Mém. de Rohan, l. c.
(*c*) Daniel, Journ. Hiſt. ubi ſup.
(*d*) Auberi, Hiſt. de Richelieu, l. I, c. IX.

Sect. XII. Histoire de France.

Le Cardinal risque beaucoup en changeant son système politique.

1627.

Le Roi, informé du mauvais état de la Marine, & n'ayant pas envie de rendre le Duc de Montmorency, qui étoit Amiral, plus puissant, l'engagea à se démettre de sa charge, dont il le dédommagea, & après il la supprima, aussi bien que celle de Connétable, au commencement de 1627. On se proposa de ne jamais rétablir la derniere ; la Marine fut mise sous l'inspection immédiate du Cardinal de Richelieu, à qui le Roi donna bientôt après toute l'autorité d'Amiral sous le titre de Grand-Maître, Chef & Surintendant-Général de la navigation & du commerce de France (*a*), inventé pour donner moins de jalousie, sans en diminuer le pouvoir. Le Cardinal eut encore le crédit de faire disgracier Baradas, favori du Roi, qui commençoit à être trop fier de l'inclination que le Prince avoit pour lui ; mais Louis ne pouvant se passer de favori, on lui donna Saint-Simon. Comme le premier n'avoit joui de sa faveur que six mois, la fortune de Baradas a passé en proverbe, pour désigner une prospérité de courte durée. La Cour jugea aussi de changer, ou au moins de paroître changer de maximes ; c'est un point important pour l'intelligence de cette Histoire, & que nous croyons devoir éclaircir.

Tous les Historiens conviennent que dès le commencement de son Ministere, le Cardinal eut deux objets principaux en vue, la destruction des Réformés, & l'abaissement de la Maison d'Autriche ; ils s'accordent encore à dire qu'il persista constamment dans l'un & dans l'autre de ces pro-

(*a*) Daniel, l. c. Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1627.

jets, & qu'il en vint à bout (*a*). Nous en convenons avec eux; mais la maniere dont il s'y prit, a besoin de quelque éclaircissement. Voici le fait. En entrant dans le Ministere, Richelieu se proposa l'abaissement de la Maison d'Autriche, que de Luynes avoit négligé par des considérations personnelles. Cette Maison étoit devenue très-redoutable à la France, parce que l'Empereur visoit à être le maître absolu en Allemagne, tandis que le Roi d'Espagne étoit sur le point de le devenir en Italie. On pouvoit facilement entreprendre de s'opposer à cette grande puissance, parce que les Princes d'Allemagne & d'Italie, la Couronne de la Grande-Bretagne, & la République de Hollande étoient très-disposées à se liguer avec la France pour ce dessein. Le Cardinal, en habile politique, résolut de se prévaloir de ces avantages, & commença par un acte de vigueur, en envoyant le Marquis de Cœuvres pour recouvrer la Valteline, & en donnant du secours au Duc de Savoie.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Mais lorsqu'il vit que ces démarches alarmoient la Cour de Rome autant que celle d'Espagne, qu'elle commençoit à le traiter d'Hérétique, ou au moins de fauteur d'Hérétiques, & que cela ranimoit la faction Espagnole en France, il jugea à propos de changer de conduite, non dans ses projets mêmes, mais dans la forme de l'exécution. Il avoit tâché auparavant de flatter les Protestans, en insinuant l'envie qu'il avoit d'abaisser

Ce sujet éclairci.

(*a*) Bernard, Hist. de Louis XIII. Hénault, Mém. de Bassompierre, l. c. Vittorio Siri.

l'Espagne ; mais depuis il fit entendre aux Emissaires de Rome & d'Espagne, qu'il agiroit contre les Réformés plus lentement, mais plus sûrement sous des apparences de paix qu'en temps de guerre ; que s'il avoit abandonné le Duc de Savoie, ç'avoit été pour sauver la Valteline ; ce qu'il jugeoit absolument nécessaire pour maintenir les choses dans l'état où elles étoient, jusqu'à ce qu'il pût exécuter l'autre partie de son plan. Il est certain qu'il l'exécuta avec toute l'habileté imaginable, ce qui n'empêcha pas que ce prompt changement ne l'exposât autant qu'auroit pu faire son premier projet (*a*).

Les Espagnols persisterent dans leurs soupçons ; le Duc de Savoie demeura toujours également implacable & ardent à se venger ; les Anglois accuserent à juste titre le Cardinal de mauvaise foi, parce qu'il leur avoit fait espérer de se joindre à eux contre l'Espagne, & les en avoit en quelque façon assurés ; & les Princes d'Allemagne n'étoient pas moins choqués, en se voyant trompés dans l'espérance qu'ils avoient conçue d'une ligue générale qui se négocioit à la Haye, & qui n'eut point lieu par ce changement de mesures de la part de Richelieu. Les Réformés de France furent encore plus alarmés, & avec raison. Ils voyoient qu'on leur enlevoit plusieurs de leurs villes de sûreté, qu'on mettoit des Magistrats Catholiques dans la plupart de leurs grandes villes, qu'on avoit bâti une citadelle à Montpellier, que le port de la Rochelle étoit en quelque maniere bloqué par

(*a*) Bernard, Hist. de Louis XIII. Auberi, l. c.

le Fort-Louis & par la garnison de l'isle d'Oléron, où on avoit fait des fortifications, & dont le Cardinal payoit la garnison de ses propres deniers (*a*).

SECT. XII. *Histoire de France.*

Cause de la guerre avec l'Angleterre & avec les Réformés.

On a vu plus haut, que, par le conseil du Duc de Buckingham, qui gouvernoit la Cour de Londres, on avoit fait aux Réformés des ouvertures sur un secours de la part de l'Angleterre. Ce fut le Duc de Soubise qui en fut l'agent : il s'étoit retiré en Angleterre, & il s'adressa naturellement au Duc de Rohan son frere ; celui-ci s'excusa d'entretenir directement correspondance avec le Duc de Buckingham, sur le danger qu'il y avoit, & les soupçons que la Cour de France conservoit toujours contre lui ; mais il envoya M. de Saint-Blancard instruire la Cour de Londres de la situation des Réformés, & ensuite il reçut un agent du Duc, avec lequel il prit les arrangemens nécessaires (*b*). L'Anglois, si nous en croyons le Duc de Rohan, promit plus qu'on ne pouvoit tenir ; il lui fit espérer qu'on feroit une invasion par trois endroits, dans l'isle de Ré, à l'embouchure de la Garonne, & en Normandie ; le Duc de Rohan s'engagea à joindre les Anglois avec un corps de troupes aussi-tôt qu'ils auroient fait leur descente. Il y a tout lieu de croire que la Cour d'Angleterre comprit que le Duc de Rohan traitoit au nom de tout le Corps des Réformés de France. En vertu de ces arrangemens, les Anglois commencerent à enlever les vaisseaux François ; &

(*a*) Mém. de Rohan, l. IV.

(*b*) Rushworth's Collect. t. I, p. 424.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Buckingham s'imaginant qu'il intimideroit la Cour en parlant avec hauteur, voulut venir en qualité d'Ambassadeur à Paris. Louis s'y opposa ; le Duc fut si piqué, que la France ayant usé de représailles, on en vint à une rupture, sans autre formalité (*a*).

Les François attribuent la conduite du Duc à sa passion pour la Reine de France, & à son aversion pour le Cardinal, qui n'est pas douteuse. Mais il ne sera pas inutile d'observer que la conduite du Duc ne fut pas aussi extravagante qu'on le prétend généralement. Dans le temps du mariage de Charles I avec la sœur de Louis XIII, la premiere affaire publique du Ministere de Richelieu, & dans laquelle il agit avec tant de fermeté, qu'il menaça la Cour de Rome de passer outre sans dispense, si l'on continuoit à différer de la donner, on a vu qu'on présuma généralement que la France se joindroit à l'Angleterre pour faire la guerre à l'Espagne ; le Cardinal fit entendre qu'il ne pouvoit le faire, si les Rochelois n'étoient contraints d'accepter la paix, & il engagea Buckingham à envoyer les vaisseaux de son Maître pour seconder les François ; ce qui souleva toute la nation Angloise contre lui, & fut un des principaux fondemens de l'accusation portée à sa charge. Alors Buckingham changea de systême aussi-bien que Richelieu, pressa la Cour de France de faire la paix à des conditions raisonnables avec les Rochelois, & s'en constitua garant s'ils l'acceptoient. Mais lorsqu'ils l'eurent accep-

(*a*) Mém. du Duc de Rohan, l. c.

tée, & que le Duc vit que la France ne vouloit ni seconder l'Angleterre contre l'Espagne, ni accomplir le traité fait avec les Réformés, il ne lui resta plus d'autre ressource, sur tout après le mauvais succès de la flotte qu'il avoit envoyée à Cadix, pour regagner l'affection de sa nation, que de rompre avec la France, en faveur des Protestans; & ce ne fut pas tant la faute des mesures qu'il prit, que la maniere dont il les exécuta, qui perdit ce favori (*a*). Le Cardinal, toujours maître de lui-même, & dont le génie égaloit la grandeur de ses projets, profita de cette occasion pour faire un traité avec l'Espagne contre les Anglois (*b*), par lequel il engagea la faction Espagnole en France à agir de concert avec lui. Dans le même temps, il conclut un autre traité avec les Hollandois, par lequel il s'engageoit à leur donner tous les ans un million de livres pour soutenir la guerre contre l'Espagne (*c*); quand les Espagnols s'en plaignirent, on leur répondit que c'étoit pour empêcher les Etats-Généraux de secourir l'Angleterre & les Rochelois; le Cardinal regardoit ce traité comme provisionnel, en attendant qu'il eût mis les affaires au point de se servir de leur alliance pour l'exécution des autres parties de son plan.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Au milieu de toutes ces intrigues politiques, la Duchesse d'Orléans, après être accouchée d'une fille le 29 Mai, mourut le 4 Juin; ce qui fut

Mort de la Duchesse d'Orléans.

(*a*) Vittorio Siri, t. VI. Mém. de Bassompierre, Clarendon.
(*b*) Griffet, sous l'an 1627.
(*c*) Le Vassor, t. V, p. 587.

un événement très-important (*a*). Depuis son mariage, le Duc aimoit sa femme si tendrement, & la Duchesse le ménageoit avec tant de prudence, qu'au lieu des jalousies & des mécontentemens qui avoient troublé jusque-là la Famille Royale, tout y étoit tranquille & serein. Mais on peut dire que cette paix expira avec elle. L'ancienne jalousie du Roi se ranima, & il fut bien aise que son frere n'eût qu'une fille de son mariage (*b*). On avertit les confidens du Duc d'Orléans, de n'épargner rien pour l'amuser & le divertir, & on promit, s'il en étoit besoin, de fournir de l'argent pour rendre ses plaisirs plus vifs. Pour y contribuer aussi de sa part, le Cardinal céda sa maison de Limours; Louis pria la Reine-mere de ne point penser à remarier le Duc, priere qu'elle ne goûta point (*c*). Mais les mesures les plus justes manquent quelquefois; on fut bientôt obligé de changer de systême. Le Roi tomba dangereusement malade (*d*), & l'on reçut nouvelle de la descente des Anglois, de sorte qu'il falloit donner le commandement de l'armée au Duc d'Orléans, ce qui déplaisoit fort au Cardinal, qui ne savoit comment l'éviter. Les Ducs de Buckingham & de Rohan auroient pu tirer de cette circonstance & de plusieurs autres de grands avantages, si leurs desseins avoient

(*a*) Mém. de Bassompierre, t. II, p. 406. Mercure François, 1627.
(*b*) Vittorio Siri, l. c. p. 263, 265.
(*c*) Mém. de Bassompierre, l. c. p. 409.
(*d*) Griffet, sous l'an 1627. Mém. de Bassompierre, ubi sup. p. 408.

été

été mieux conduits; mais ils étoient si mal concertés, ou furent accompagnés de tant de désastres inévitables, qu'ils furent dans l'impuissance de recueillir aucun fruit d'un armement puissant, & qui avoit beaucoup couté à la Couronne d'Angleterre.

Le Duc de Buckingham arrive à la Rochelle avec une puissante flotte.

Le Duc de Buckingham arriva à la rade de la Rochelle le 20 Juillet avec une flotte de cent vaisseaux, sur laquelle il y avoit entre sept & huit mille hommes de troupes de débarquement (*a*). Il fut fort surpris de voir les Rochelois lui fermer leurs portes & leur port (*b*). Le Duc de Rohan dit en termes exprès, que le Maire & ceux qui gouvernoient étoient gagnés par la Cour; quelle qu'en fût la raison, la flotte fut également préjudiciable aux Rochelois & au Duc lui-même. Sa femme & sa mere, qui s'étoient réfugiées à la Rochelle, trouverent moyen, avec beaucoup de peine, d'y faire entrer M. de Soubise, qui étoit venu sur la flotte Angloise, & M. Beecher, Secrétaire du Duc de Buckingham, pour exposer le motif de son arrivée, ce qu'il fit fort éloquemment (*c*); il dit que le Roi de la Grande-Bretagne les ayant engagés à faire la paix, sur les fortes assurances qu'on lui avoit données qu'ils seroient en sûreté & en liberté, avoit appris qu'ils n'avoient ni l'une ni l'autre, qu'ils couroient grand risque d'être bloqués, & qu'ils ne savoient comment l'empêcher, ni comment se défendre; qu'ayant en vain travaillé à leur procurer les avantages stipulés pour

(*a*) Rushworth's Collect. t. I, p. 425.
(*b*) Mém. de Rohan, l. IV.
(*c*) Rushworth, l. c. p. 426.

Sect. XII. *Histoire de France.*

eux dans le traité, il avoit envoyé le Grand-Amiral d'Angleterre pour exécuter par force ce qu'on avoit refusé à son intercession. Les Rochelois envoyerent des Députés au Duc, remercier le Roi de la Grande-Bretagne des soins qu'il prenoit d'eux, & lui déclarer que faisant partie du corps entier des Eglises Protestantes de France, ils ne pouvoient rien faire que de concert avec ces Eglises ; en sorte qu'ils laisserent au Duc de Buckingham la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Si, comme le Duc de Rohan le remarque judicieusement, au lieu de conseil, ils avoient demandé l'assistance des Réformés, ils auroient mis leurs affaires sur un bon pied, avant que la Cour eût pu s'y opposer (*a*) ; ou si le Duc de Buckingham avoit suivi l'avis de M. de Soubise, qui le quitta malheureusement pour aller conférer avec les Chefs des Réformés ; il vouloit qu'on fît d'abord une descente dans l'isle d'Oléron, qui est très-abondante, qui d'ailleurs étoit presque toute peuplée de Réformés, où il n'y avoit aucune forteresse qui pût résister, & peu de troupes : ce projet ne pouvoit manquer de réussir, & l'Amiral Anglois auroit obligé les François d'abandonner l'isle de Ré, en les attaquant de tous côtés ; mais Buckingham changea d'avis, descendit dans l'isle de Ré, où M. de Thoiras commandoit : le Duc battit Thoiras à son débarquement, & s'il avoit poursuivi sa victoire en allant droit au fort, il l'auroit emporté (*b*). Mais Buckingham ayant perdu quel-

(*a*) Mém. de Rohan, ubi sup.

(*b*) Le même & Rushworth, l. c. p. 426, 427.

ques jours à s'établir dans l'isle, & à faire débarquer ses équipages, M. de Thoiras en profita pour jeter dans le fort tout ce qu'il put rassembler de provisions, & mettre en état de défense une place qui avoit quatre bastions, dont deux n'étoient pas achevés.

Ce Duc se retire honteusement de l'Isle de Ré.

Cette entreprise mal commencée, fut continuée malheureusement à tous égards, & mal conduite. Le Duc de Buckingham assiégea le fort de Saint-Martin dans les formes, sans prendre les précautions nécessaires. D'abord les assiégés avoient abandonné un puits, dont ils avoient absolument besoin, mais ils le recouvrerent bientôt, & le mirent en sûreté. Le Duc dédaigna de se rendre maître du petit fort de la Prée, qui défendoit un des endroits où l'on pouvoit faire une descente; en sorte que ce fut par là que passerent les petits secours qu'on envoya, & les vaisseaux Anglois étoient obligés de se tenir à quelque distance. Mais la plus grande faute du Duc fut sa complaisance à se laisser amuser par des négociations, dont M. de Thoiras ne se servoit que pour gagner du temps. En attendant, le Cardinal agissoit avec cette vigueur & cette prudence qui ont caractérisé son Ministere. Il envoya sous le commandement du Duc d'Angoulême un petit corps de cavalerie avec trois mille hommes de pied dans le voisinage du Fort-Louis. D'abord il fit croire aux Rochelois que ces troupes n'étoient pas destinées contre eux, mais à garder les côtes contre les Anglois, ce qui fit que les premiers furent moins en garde. Peu de temps après, il fit marquer dans les villages aux environs de la Rochelle, des quartiers pour vingt-cinq

Sect. XII. *Histoire de France.*

mille hommes : les Rochelois en donnerent avis aux Anglois, & cet avis les empêcha d'attaquer le Fort-Louis, qu'ils auroient pu emporter en un jour. Pour hâter les préparatifs, & pour qu'il ne manquât rien, le Cardinal fit des avances de sa propre bourse, & vendit sa vaisselle & ses pierreries (*a*). Quelques-uns disent que ce sacrifice n'étoit pas nécessaire; tous conviennent qu'il se conduisit avec finesse, & que ce fut par ses ordres qu'on envoya deux convois au fort de Saint-Martin. Le Duc de Rohan, qui remplit ses engagemens en prenant les armes, eut à surmonter des difficultés incroyables, & essuya une infinité de contre-temps; d'un côté, le Parlement le déclara criminel de lèze-Majesté, & de l'autre il fut désavoué de la plupart des Protestans, par timidité, par des vûes d'intérêt particulier, ou parce qu'ils étoient gagnés (*b*). Au mois d'Octobre, le Roi arriva au camp devant la Rochelle, accompagné de son frere, du Comte de Soissons, des Ducs de Guise, d'Angoulême & de Nemours, des Maréchaux de Schomberg, de Bassompierre & d'Etrées, des Ducs de la Trimouille, de Bellegarde, de Créqui, de Chevreuse, de Montbason, de Retz & de la Rochefoucault, avec l'élite de la Noblesse de France (*c*). Le 6 Novembre, le Duc de Buckingham ayant reçu un renfort d'Angleterre, fit donner un assaut général au fort de Saint-Martin, & fut re-

(*a*) Bernard, Hist. de Louis XIII. Rushworth, l. c.

(*b*) Mém. de Rohan, l. IV. Mém. de Bassompierre, tome II.

(*c*) Daniel, Journ. Hist. p. m. 33.

poussé avec une perte considérable (*a*). Deux jours après, le Maréchal de Schomberg débarqua avec un corps de troupes, dont le nombre surpassoit celui des Anglois, de sorte que le Duc de Buckingham souffrit beaucoup dans sa retraite, malgré la valeur de ses troupes. Enfin, s'étant rembarqué, il mit à la voile le 17 du mois, sans avoir rien fait qui répondît à la grandeur de ses titres & à la réputation de ses compatriotes (*b*). Malgré la rigueur de la saison, & toutes les intrigues des ennemis de Richelieu, l'armée royale demeura devant la Rochelle, & le Ministre eut assez de pouvoir sur son Maître, pour l'y retenir aussi, quoiqu'il fût à peine rétabli d'une maladie dangereuse, & qu'il fût d'une constitution délicate, qui pouvoit être facilement dérangée par trop d'application & d'exercice.

SECT. XII. Histoire de France.

Etat de la Rochelle, quand Louis XIII l'assiégea.

On dit que le Cardinal de Richelieu avoit médité le siége la Rochelle depuis dix ans; mais il est au moins aussi certain qu'il auroit pu s'en occuper encore dix ans, si son bonheur ne lui avoit fourni l'occasion favorable, ou si les défiances hors de saison, & en même temps une confiance mal fondée, tant des Rochelois que du Duc de Buckingham, n'avoient ruiné leurs affaires. Richelieu étoit exactement informé de la situation des choses; il vit l'occasion favorable & la saisit. Il se détermina à assiéger une place d'une grande étendue, très-bien fortifiée, pourvue d'une nombreuse artillerie & de munitions de

(*a*) Le même, p. 34. Griffet, sous l'an 1627.
(*b*) Rushworth, ubi sup.

guerre, défendue par des habitans courageux; attachés à leur Religion, & déterminés, & qui avoient pour Maire M. Guiton, homme d'un grand sens, de beaucoup d'expérience, & d'un courage invincible. L'armée du Roi n'étoit que de vingt-trois mille hommes. Ce Prince se trouva au siége; mais le Cardinal y commanda, ayant sous lui le Duc d'Angoulême & les Maréchaux de Schomberg & de Bassompierre (a). La circonvallation étoit de trois lieues; il y avoit treize forts avec des redoutes, garnis d'artillerie; mais le grand point étoit de fermer le port. On essaya inutilement d'enfoncer des pieux pour en embarrasser l'entrée; on tenta aussi la voie d'une barre avec aussi peu de succès.

Le Cardinal faisant réflexion sur ce que César avoit fait à Durazzo & Alexandre le Grand à Tyr, résolut de faire une digue. Quand il en fit la premiere proposition, les connoisseurs la traiterent de ridicule; ils dirent qu'il y avoit bien des plans qui figuroient à merveille sur le papier, & qui réussissoient fort mal quand il s'agissoit d'en venir à l'exécution. A la fin, Louis Metezeau & Jean Tiriot, dont les noms méritent d'être conservés, entreprirent d'exécuter le projet du Cardinal. On commença l'ouvrage le 2 Décembre; le dessein étoit de faire, une digue solide, qui barrât un canal de sept cent quarante toises de largeur, où la mer rouloit ses flots avec beaucoup de violence, & quand le vent étoit fort, avec une impétuosité à

(a) Bernard, Hist. de Louis XIII. Mém. de Bassompierre, l. c.

laquelle il sembloit ridicule de vouloir opposer aucun ouvrage humain. On enfonçoit dans la mer de longues poutres de douze en douze pieds, liees ensemble par d'autres poutres mises en travers; on jetoit entre ces poutres des pierres seches, sans autre ciment que celui de la vase que la mer portoit dans les intervalles. On éleva la digue si haut, que dans les plus hautes marées les soldats y étoient à sec. Elle avoit par le bas environ douze toises de largeur, & quatre seulement par le haut, de sorte qu'elle étoit en glacis. On éleva à chaque bout un fort, & on laissa au milieu une ouverture de quatre toises, pour donner un libre cours à l'eau de la mer, & dans cet espace vide, on fit couler à fond des navires remplis de pierres maçonnées; on fit devant cette ouverture un double rang de pilotis, & l'on plaça devant ceux-ci trente-cinq bâtimens, attachés les uns aux autres. Cette digue prodigieuse fut achevée au mois de Mai 1628 (*a*). Cet ouvrage éclipsa entiérement tout ce qui se faisoit du côté de terre, qui sans cela auroit paru extraordinaire. Les troupes étoient bien logées, réguliérement payées, & de temps en temps on donnoit des gratifications aux Officiers & aux soldats; d'ailleurs on fournissoit aux derniers, quand ils en avoient besoin, des chapeaux, des souliers & des capottes. Les marchés étoient bien fournis, en sorte que les vivres & les rafraîchissemens ne manquoient point. Les malades & les blessés, en petit nombre, étoient traités avec grand soin dans les hôpitaux, que le Roi, le Car-

(*a*) Hist. de Richelieu, t. I, p. 262, 263.

Sect. XII. *Histoire de France.*

Elle est prise par famine. 1628.

dinal & les Maréchaux visitoient souvent eux-mêmes (*a*).

Comme la reduction de la Rochelle paroissoit encore assez éloignée, le Roi jugea à propos de retourner à Paris, & avant que de partir, nomma par une commission spéciale, le Cardinal son Lieutenant-Général, avec ordre au Duc d'Angoulême & aux deux Maréchaux de lui obéir en tout (*b*). Vers la mi-Mai, on vit paroître la flotte Angloise, commandée par le Comte de Denbigh; elle étoit assez nombreuse & assez puissante pour tout entreprendre, & néanmoins elle ne fit presque rien, la digue étoit achevée & défendue par de bonnes batteries. Deux des Officiers Anglois se plaignirent de la lâcheté des autres, qui ne laisserent pas d'alléguer bien des excuses, dont la meilleure étoit peut-être, que la plupart des vaisseaux étoient loués, ou servoient par force; ainsi, après avoir fait entrer dans la ville un petit secours de blé, ils remirent à la voile, en promettant de revenir bientôt (*c*). Cependant le Cardinal tentoit toutes sortes de voies, soit par surprise, soit par négociation (*d*). Mais les Rochelois faisoient si bonne garde, qu'ils firent manquer toutes ses entreprises, & ils étoient si fermes, que quoique le peuple ne vécût que de coquillages & d'herbes, ils ne voulurent jamais entendre à des conditions honteuses. Pour hâter l'armement qui se

(*a*) Bernard, ubi sup.
(*b*) Auberi, Hist. de Richelieu, t. II, c. XVII.
(*c*) Rushworth, l. c.
(*d*) Mém. de Rohan, l. IV.

faisoit à Portsmouth, le Roi Charles se rendit dans le voisinage de cette ville, le Duc de Buckingham y alla lui-même, & le 23 Août, vieux style, il y fut assassiné par Jean Felton. Cet accident, loin de la retarder, hâta l'expédition; le Duc de Rohan, que l'on peut en croire, assure que par les soins & la présence du Roi, on travailla plus en dix ou douze jours, que l'on n'avoit fait en plusieurs semaines (a).

Cette flotte mit à la voile le 17 Septembre. Les Espagnols, conformément au traité conclu avec eux, avoient envoyé une flotte pour seconder celle de France; après une courte apparition, elle se retira sans avoir presque rien fait. Mais par sa grande activité, le Cardinal avoit assemblé quarante vaisseaux de guerre, qui étoient en ordre de bataille devant la digue, outre trente galiotes qui étoient de l'autre côté pour empêcher les Rochelois de rien entreprendre. La flotte Angloise, commandée par le Comte de Lindsey, consistoit, dit-on, en cent cinquante bâtimens de tout ordre; elle canonna deux ou trois fois celle de France, sans grande perte de part ni d'autre. Les Anglois négocierent avec aussi peu de succès qu'ils avoient combattu; en sorte que les assiégés, réduits à la derniere extrémité, se rendirent le 30 Octobre (b). On leur accorda la jouissance de leurs biens & l'exercice de leur Religion; mais les grands priviléges, dont ils étoient en possession depuis trois cents ans, furent abolis, & toutes leurs for-

(a) Le même, p. m. 179.

(b) Mém. de Bassompierre, t. II, p. 515. Mém. de Puységur, p. 50. Mém. de Rohan, l. IV.

Sect. XI. *Histoire de France.*

tifications rasées. De vingt mille habitans qu'il y avoit dans la ville lorsqu'elle fut investie, il n'en restoit pas quatre mille, parmi lesquels il n'y avoit pas cent hommes en état de porter les armes. Le Roi fit son entrée dans la Rochelle le premier Novembre, vers les dix heures du matin (*a*). Sur le midi, il s'éleva une tempête qui ébranla violemment la digue, &, peu de jours après, il y en eut quarante toises d'emportées. Si la flotte de l'Amiral Denbigh étoit arrivée quinze jours plus tôt, il auroit ravitaillé la place, ou si les Rochelois avoient pu tenir encore quinze jours, ils auroient été secourus. Mais la Providence en avoit disposé autrement, & Richelieu se vanta qu'il avoit pris la Rochelle malgré trois Rois; Philippe IV, qui avoit fourni des secours d'argent aux Rochelois; Charles I, qui dépensa des sommes immenses à faire des tentatives inutiles pour les secourir, & Louis XIII, qui, par ses inquiétudes & ses défiances, lui avoit donné plus de peine que les deux autres. Cette importante conquête, dont le Pape Urbain VIII félicita le Roi par un Bref, ne couta pas beaucoup de sang, mais bien quarante millions de livres (*b*).

Le Duc de Nevers devient Duc de Mantoue, sous la protection du Roi de France.

Aussi tôt que le siége de la Rochelle fut fini, & que le Roi, après avoir mis ordre à tout, fut revenu triomphant à Paris, le Cardinal proposa une nouvelle expédition aussi fatigante & aussi périlleuse que celle que le Roi venoit de terminer, malgré les clameurs des Courtisans

(*a*) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII, p. 36 & al.

(*b*) Griffet, sour l'an 1628.

& les murmures des deux Reines (*a*). Vincent de Gonzague, Duc de Mantoue, étoit mort il y avoit environ un an, laissant sa succession ouverte. Il regardoit Charles de Gonzague, Duc de Nevers, son cousin-germain, comme son légitime héritier dans tous les Etats qu'il possédoit à titre de Fiefs de l'Empire, & la jeune Princesse de Montferrat sa niece, comme héritiere de tout ce qui pouvoit échoir aux femmes. Il avoit invité le Duc de Rhételois, fils aîné du Duc de Nevers, de se rendre à Mantoue, dans le dessein de le marier avec sa niece, & le mariage se fit effectivement la même nuit que Vincent mourut, les uns disent par son ordre, d'autres, après qu'il fut expiré. Les Vénitiens, & la plupart des autres Puissances d'Italie, reconnurent le Duc de Nevers pour Duc de Mantoue; mais l'Empereur trouva à propos de donner l'investiture du Duché au Duc de Guastalle; le Duc de Savoie forma des prétentions sur le Montferrat, & le Roi d'Espagne fit un traité avec ces deux Princes, par lequel il s'engagea à les secourir d'hommes & d'argent pour soutenir leurs prétentions, pourvu qu'ils reçussent garnison Espaghole dans Mantoue & dans Casal, ce que leur intérêt les engagea d'accepter (*b*). Le Cardinal, qui regardoit les Protestans comme subjugués, tourna ses pensées vers l'autre partie de son plan, & représenta au Roi, que puisque la Maison d'Autriche regardoit le nouveau Duc de Mantoue comme déchu de ses

(*a*) Mém. de Bassompierre, t. II, p. 521, 522. Mém. de Brienne, t. II, p. 2.
(*b*) Nani, Vittorio Siri., Auberi.

droits, parce qu'il étoit né en France, Sa Majesté étoit obligée de le protéger.

Les foibles restes de la faction Espagnole, que le Cardinal avoit en quelque façon anéantie, tâcherent de faire échouer ce projet, & la Reine-mere se porta de bon cœur à s'y opposer. Le Duc de Nevers avoit toujours été du nombre des mécontens durant la régence de cette Princesse; & ce qui lui faisoit plus de peine encore, c'est que le Duc d'Orléans étoit épris de Marie de Gonzague, fille du Duc, ce qui l'avoit empêché de goûter le choix de sa mere, qui vouloit lui faire épouser Anne de Médicis, seconde fille du Grand-Duc; ce refus avoit chagriné la Reine. Quoique le Cardinal témoignât en toute occasion une grande complaisance pour la Reine-mere, il demeura ferme dans son projet, & assura son Maître, que s'ils se mettoient promptement en campagne, il feroit lever au printemps le siége de Casal, attaquée par D. Gonzale de Cordoue, & défendue vigoureusement, & qu'il acheveroit de soumettre le Duc de Rohan & les autres Protestans avant la fin de l'été (*a*).

Le Roi passe les Alpes. 1629.

Le 14 Février 1629, le Roi arriva à Grenoble avec son armée; il fit demander au Duc de Savoie le passage par ses Etats; ce Prince tâcha de gagner du temps, dans l'espérance que les Espagnols pourroient prendre Casal. Mais, par l'avis du Cardinal, le Roi marcha & négocia en même temps; il passa les Alpes malgré les frimas & la neige, étant à pied à la tête de ses troupes, &

(*a*) Griffet, ubi sup.

le 6 Mars il força le fameux Pas de Suſe, qui, quoique très-bien fortifié, fut mal défendu; le lendemain, la ville & le château ſe rendirent. Le Cardinal profita ſi bien de ce ſuccès, que le Duc de Savoie conſentit promptement à un traité, par lequel il s'engagea à donner paſſage & à fournir des vivres aux troupes qui marchoient au ſecours du Duc de Mantoue, & de porter le Général Eſpagnol à lever le ſiége de Caſal (*a*). En conſéquence de cet accommodement, M. de Thoiras fut envoyé avec trois mille hommes de pied, & environ quatre cents chevaux, prendre poſſeſſion de cette place importante. Le Roi eut la ſatisfaction, avant ſon départ, de conclure deux traités; le premier étoit un traité d'alliance avec les Vénitiens & le Duc de Savoie, pour maintenir la paix en Italie, & l'autre avec le Roi de la Grande-Bretagne, par la médiation des Ambaſſadeurs de Veniſe (*b*).

Rigueur du Roi envers les Réformés.

Malgré tout ce qui s'étoit paſſé avant & après le ſiége de la Rochelle, le Duc de Rohan continua la guerre, toujours avec vigueur, & quelquefois avec ſuccès. Pour ſe ſoutenir, il fit un traité avec le Roi d'Eſpagne; ce Monarque lui promit un ſubſide annuel de trois cent mille pieces de huit, pour entretenir un certain nombre de troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, moyennant le libre exercice de la Religion Catholique dans toutes les places qui ſeroient au pouvoir du Duc durant la guerre, & la tolérance de cette Religion, ſi le Duc réuſſiſſoit dans le projet de former un Etat indé-

(*a*) Mém. de Puyſégur, p. 34.
(*b*) Bernard, Hiſt. de Louis XIII, & al.

SECT. XII. *Histoire de France.*

pendant en France (*a*). On voit par-là ſi c'étoient-là des guerres de Religion, puiſque le Roi Catholique traitoit avec les Proteſtans de France, armés contre leur Souverain, avec lequel il étoit en paix, & au ſecours duquel il avoit envoyé une flotte pour les réduire. Ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'eſt que dans le préambule de ce traité, il eſt dit que le Roi d'Eſpagne l'a conclu par des raiſons d'Etat, & par reſſentiment du ſecours donné par la France aux Hérétiques rebelles des Pays-Bas (*b*). Le Duc de Rohan avoit en ce temps là des forces conſidérables en Languedoc, en Guienne & dans les Cevennes; & entre autres places fortes dont il étoit maître, on comptoit Niſmes, Uſez, Montauban, Caſtres, Privas, Alais, Milhaud, Sainte-Afrique. Au mois de Mai, le Roi aſſiégea Privas, place forte dans le Vivarais; elle ſe défendit vigoureuſement pendant douze jours, & le Roi y perdit quelques centaines d'hommes. A la fin, les aſſiégés ſe trouvant fort preſſés & ſans eſpoir de ſecours, la garniſon ſe retira dans le château, & une partie des habitans dans les montagnes. Ceux qui étoient dans le château, furent obligés de ſe rendre à diſcrétion; comme le feu fut mis aux poudres, on en prit occaſion de dire qu'ils avoient voulu faire ſauter ceux qui étoient entrés dans la place; de ſorte qu'on les fit périr de différentes manieres, & un grand nombre furent pendus en préſence du Roi, qui étoit naturel-

(*a*) Mém. de Rohan, l. IV.

(*b*) Recueil de Pieces pour ſervir à l'Hiſt. de Louis XIII, t. II, p. 522.

lement févere (*a*). Le Cardinal, qui avoit la fievre, ne fut pas préfent, circonftance dont on a eu foin d'inftruire le Public (*b*). Le fort de Privas effraya ceux d'Alais; en forte que, quoique la place fût bien fortifiée, & que le Duc de Rohan l'eût pourvue de tout pour fe bien défendre, ils commencerent à traiter auffi-tôt qu'il fut éloigné, & obtinrent, par l'entremife du Cardinal, une capitulation affez avantageufe, qui fut exécutée de bonne foi.

SECT. XII. *Hiftoire de France.*

Le Duc de Rohan fe foumet, & eft obligé de fortir de France.

Richelieu eut foin d'en informer le Duc de Rohan, & lui fit dire qu'il pouvoit traiter pour lui-même, & de la paix générale; que s'il attendoit l'extrémité, il s'expofoit, avec tous les Réformés, à une ruine totale. Le Duc étoit convaincu de cette fâcheufe vérité : n'ayant tiré aucun avantage de fon traité avec l'Efpagne, & de fes intelligences avec le Duc de Savoie, il réfolut de profiter de l'avis; mais il traita honorablement pour tout le parti Réformé, & du confentement d'une affemblée. Le traité fut figné le 27 Juin (*c*); les Réformés furent rétablis dans la jouiffance de leurs biens, obtinrent le libre exercice de leur Religion, & tous les priviléges qui leur avoient été accordés par l'Edit de Nantes; mais toutes les fortifications de leurs villes de fûreté furent rafées, & par là ils fe trouverent dans l'impuiffance de fe défendre. Les Ducs de Rohan & de Soubife eurent leur pardon, & furent rétablis dans leurs biens. Le Roi ne voulut point

(*a*) Mém. de Rohan, l. c.
(*b*) Auberi, Hift. de Richelieu, l. III, c. VII.
(*c*) Mém. de Rohan, ubi fup.

SECT. XII. *Histoire de France.*

voir le premier, & l'obligea même à sortir de France pour quelque temps, de sorte qu'il partit pour Venise; on lui donna, pour adoucir son exil, une somme d'argent (*a*).

Le Cardinal engagea le Roi à retourner à Paris, à cause des chaleurs du Languedoc, où même la peste étoit en quelques endroits; mais lui-même resta en Languedoc, & alla à Montauban: les habitans de cette ville avoient refusé d'effectuer le traité, parce que leurs fortifications devoient être rasées, & que cette commission regardoit le Prince de Condé, qu'ils connoissoient capricieux & cruel, & contre lequel ils se seroient défendus jusqu'à l'extrémité; mais ils reçurent sans difficulté le Cardinal avec ses troupes. Il y demeura deux jours, fit un accueil gracieux à tout le monde, & même aux Ministres, qu'il reçut à titre de Gens de Lettres. Il fit exécuter ponctuellement le traité, laissa la ville telle qu'il l'avoit trouvée, & permit aux habitans de démolir eux-mêmes leurs fortifications; il les paya même de leur peine. Après avoir mis ordre à tout, il revint à Paris, où il trouva la Cour remplie de trouble, & se vit lui-même dans une telle situation, que dès le lendemain de son arrivée il demanda au Roi la permission de se retirer chez lui (*b*).

Démêlé entre la Reine-mere & le Duc d'Orléans.

Le ressentiment de la Reine-mere contre le Duc de Mantoue, fondé principalement sur la passion que Monsieur témoignoit pour la fille du Duc, fut cause que ce nouveau Souverain fut

(*a*) Bernard, Hist. de Louis XIII.
(*b*) Hist. de Richelieu, t. I, p. 463.

protégé

protégé & persécuté en même temps par la France ; on lui fit savoir qu'il ne devoit espérer aucun secours, à moins qu'il ne fît venir sa fille en Italie ; & quand il envoya un Gentilhomme pour la venir prendre, elle fut arrêtée en chemin, parce que Monsieur menaça d'en venir aux dernieres extrémités, si on la faisoit partir. Il feignit alors de se refroidir ; & la Reine-mere résolut de nouveau de la faire sortir du royaume ; mais elle révoqua ses ordres, en apprenant que le Duc d'Orléans avoit dessein d'enlever la Princesse de Gonzague en chemin, & de se retirer avec elle en Flandre. Marie de Médicis en fut si irritée, que pendant que le Roi étoit à l'armée & qu'elle étoit Régente, elle fit arrêter la Princesse de Mantoue, avec la Duchesse de Longueville sa tante, qui furent menées par son ordre à Vincennes. Monsieur se retira à Joinville, qui appartenoit au Duc de Guise, & le Roi ne put s'empêcher de témoigner qu'il n'approuvoit pas la violence de sa mere ; il regarda d'ailleurs la conduite de son frere avec mépris, très-content que le Cardinal eût affermi l'autorité royale de façon que tous ses sujets, de quelque rang qu'ils fussent, la respectoient également (a).

La Reine-mere s'étoit flattée que le Cardinal entreroit dans toutes ses vûes ; mais quand elle vit qu'il ne désapprouvoit pas la passion de Monsieur, & qu'elle étoit brouillée avec ses deux fils, elle le traita fort durement, lui reprocha qu'il lui

(a) Mém. de Brienne, t. II, sous l'an 1629. Hist. de Richelieu, t. I, p. 460.

SECT. XII. *Histoire de France*

devoit sa fortune, & qu'il étoit le plus ingrat & le plus perfide de tous les hommes. Dans le même temps, le Duc d'Orléans se retira à Nanci, & publia un Manifeste, dans lequel il accusoit le Cardinal de toutes ses disgraces, en lui donnant l'odieux titre de Maire du Palais, le taxant d'usurper l'autorité royale, d'être l'auteur de son exil, & de toutes les miseres de la France (*a*). Le Cardinal demanda alors au Roi la permission de se retirer; mais Louis, qui le regardoit comme son Martyr autant que comme son Ministre, la lui refusa (*b*). Pendant qu'ils étoient embarrassés par ces brouilleries domestiques, les affaires étrangeres prirent un cours, qui obligea le Roi de faire le Cardinal ce que Monsieur l'avoit nommé; preuve que quelques Princes, qui sont incapables de devenir jamais des Politiques, peuvent par hasard être Prophetes.

Le Cardinal repasse les Monts. 1630.

Le Duc de Savoie avoit été forcé de faire le traité de Suse, & d'accorder passage aux troupes de France; lorsqu'il vit le Roi embarqué dans la guerre contre les Huguenots, il se persuada qu'il auroit le temps de dépouiller le Duc de Mantoue avant que les troupes Françoises pussent passer les Alpes. D'après cette supposition, il recommença la guerre conjointement avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, & Spinola mit le siége devant Casal (*c*). Dans cette conjoncture, il n'y avoit d'autre remede que celui dont on s'étoit déjà servi, qui étoit d'envoyer une armée au delà des

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 463, 464.
(*c*) Daniel, Journ. Hist. p. 38.

monts ; le plus promptement qu'il seroit possible. La nécessité des affaires étoit si pressante, que le Roi déclara, par Lettres-Patentes, le Cardinal son principal Ministre (*a*). Il y avoit long-temps qu'il l'étoit en effet ; mais comme il sembloit que c'étoit sa qualité de Cardinal qui lui donnoit la prééminence, le Roi jugea à propos de l'attacher à sa personne, & de le qualifier dans les Lettres-Patentes, non premier Ministre, ce qui auroit pu se rapporter à la préséance, mais principal Ministre, pour désigner que le Cardinal avoit sa confiance.

Comme il fut résolu qu'il commanderoit l'armée, Louis le nomma peu de temps après Lieutenant-Général, représentant la personne du Roi, avec le pouvoir de recevoir & d'écouter les Ambassadeurs, d'en envoyer, & de conclure comme si le Roi même étoit présent & donnoit son consentement (*b*). Les Maréchaux de Créqui, de la Force, de Bassompierre & de Schomberg devoient servir sous lui ; pour le distinguer d'eux & de tous les autres Généraux, on inventa le nouveau titre de Généralissime ; ce fut par la même raison que le Pape Urbain VIII donna, par un Bref, le titre d'Eminence aux Cardinaux, qu'on ne qualifioit auparavant que de très-illustres. Revêtu ainsi d'une autorité plus étendue, & honoré de titres plus relevés qu'aucun sujet n'en avoit jamais eu, Richelieu se rendit à Lyon, rejeta quelques propositions qu'on lui fit,

(*a*) Recueil de Pieces pour servir à l'Hist. de Louis XIII, t. II, p. 530.

(*b*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 476.

& même refusa une entrevue avec le Prince de Piémont.

Il continua sa marche malgré la rigueur de la saison, & arriva au mois de Février à Suse avec vingt-trois mille hommes de pied & trois mille chevaux (*a*). Il somma le Duc de Savoie d'exécuter le traité de Suse, c'est-à-dire, d'accorder le passage libre à l'armée, de lui fournir des vivres, & de joindre un corps de ses troupes à celles du Roi, pour secourir le Duc de Mantoue. Le Duc de Savoie prit mal ses mesures; il chercha à amuser le Cardinal, lequel, de son côté, fut sur le point de l'enlever à Rivoli, d'où il fut fort heureux de se retirer promptement à Turin. Richelieu ne l'y laissa pas long-temps en repos; il fit avancer l'artillerie de ce côté, & marcha avec l'armée vers cette ville. Ayant obligé par-là le Duc à prendre des précautions contre un siége, il investit brusquement l'importante forteresse de Pignerol, s'en rendit maître en deux jours, aussi bien que du château, & par-là s'ouvrit le passage direct de Dauphiné en Italie (*b*).

Cette grande conquête fit cette année autant d'honneur au Cardinal, que le secours de Casal l'année précédente, augmenta la confiance que le Roi avoit en lui, & découragea les ennemis de ce Ministre. Quoiqu'ils fussent appuyés par la Reine régnante & par la Reine-mere, ils n'osoient dire ouvertement ce qu'ils pensoient; mais ils se contentoient de faire des insinuations se-

(*a*) Le même.

(*b*) Mém. de Brienne, t. II. Mém. des principales actions du Maréchal du Plessis, p. 2.

cretes & des critiques indirectes ; ils disoient entre autres choses, que le Roi s'étoit dépouillé de toute son autorité en faveur du Cardinal, & ne s'étoit réservé que le pouvoir de guérir les écrouelles. Cependant Louis fut si content du Cardinal, qu'il partit pour Lyon aussi-tôt que la saison le permit, afin d'être plus près de son armée & de son Ministre, qui avoit résolu de se rendre maître de la Savoie (*a*).

Le Duc de Mantoue devient paisible possesseur de ses Etats, par le traité de Ratisbonne.

On a blâmé le Cardinal, comme si le bonheur imprévu de la prise de Pignerol lui avoit fait abandonner son premier dessein, qui étoit de secourir le Duc de Mantoue, pressé de tous côtés, pour s'emparer de la Savoie. En effet, le Roi y entra & s'en rendit entiérement maître, excepté de Montmélian (*b*). Il est néanmoins très-vraisemblable que le Cardinal, qui négocioit un traité à Ratisbonne, espéroit qu'au pis aller il procureroit la restitution du Mantouan en rendant la Savoie ; & que si, malgré ce délai, il pouvoit secourir Casal, cela pourroit influer beaucoup sur le traité. Cependant on ne peut guere douter que, quelles qu'aient été ses idées, les intérêts de la Couronne & de son Ministere n'emportassent la balance. Les troupes Françoises eurent quelques avantages en Italie ; mais les négociations du Signor Jules Mazarin furent bien plus utiles ; après avoir été Capitaine de cavalerie, on le vit paroître pour la premiere fois sur le théatre du Monde, comme Ecclésiastique & Politique ; il fit conclure une suspension d'ar-

(*a*) Hist. de Richelieu, t. I, p. 494, 495.
(*b*) Mém. de Brienne, l. c.

Sect. XII. *Histoire de France.*

mes, à condition que Casal seroit rendu, si la place n'étoit secourue avant la fin d'Octobre (*a*). Ce qu'il y eut de plus avantageux pour les vûes du Cardinal, ce fut la mort du Duc de Savoie, qui fit perdre aux Espagnols leur plus fidele Allié.

Il ne laissoit pas d'avoir encore de grandes difficultés à surmonter. Le Duc de Montmorency avoit conduit un secours de huit mille hommes en Italie, qui se fondirent en quelques mois; à son retour il fut remplacé par Marillac, à qui le Roi avoit donné le bâton de Maréchal de France à Alais (*b*). Il étoit néanmoins très-difficile d'exécuter les ordres du Roi, qui étoit retourné à Lyon, où le Cardinal l'avoit suivi; il falloit traverser le pays ennemi pour aller au secours de Casal. Les Maréchaux de la Force, de Schomberg & de Marillac se virent pourtant obligés de l'entreprendre. Heureusement le traité de Ratisbonne les tira de peine; par ce traité, l'Empereur s'engageoit à donner au Duc de Nevers l'investiture de Mantoue, & les hostilités devoient cesser dans quinze jours (*c*). Mais l'armée Espagnole étant encore devant Casal, demandoit qu'on exécutât la capitulation; Mazarin fut encore obligé de s'entremettre, avec plus de danger pour sa personne que pour les deux armées, allant de l'une à l'autre, dans le temps qu'elles étoient sur le point d'en venir aux mains; enfin

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 503, 504.
(*b*) Mém. de Brienne, l. c.
(*c*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 507. Vittoria Siri t. VII, p. 230.

il ménagea un traité qui mit fin à la querelle, délivra Casal, & procura à M. de Thoiras le bâton de Maréchal de France, pour le récompenser de la belle défense qu'il avoit faite (a). Cependant le Cardinal couroit plus de risque en France par les intrigues de la Cour, qu'il n'en avoit couru dans le camp, quoiqu'il s'y exposât quelquefois sans nécessité.

Le Cardinal court risque d'être disgracié.

Pendant le séjour du Roi à Lyon, ce Prince tomba malade dans le mois de Septembre; il avoit une fievre violente, que rien ne pouvoit calmer, & se trouvoit fort accablé; son ventre enfla d'une maniere qui étonna & déconcerta les Médecins; ils déclarerent positivement qu'il n'avoit pas long-temps à vivre (b); la Reine-mere & quelques autres croyoient en avoir plus de certitude encore par l'Astrologie. Le Cardinal se trouva alors dans une grande détresse; il étoit Gouverneur de Brouage, place forte sur la côte, mais il ne savoit comment s'y rendre. Il s'adressa à Bassompierre, Colonel-Général des Suisses, le priant de lui assurer ces troupes, ce que Bassompierre refusa (c). Le Roi envoya chercher le Duc de Montmorency, & lui recommanda le Cardinal en pleurant; le Duc lui promit de conduire le Cardinal à Brouage en toute sûreté. Dans le même temps, la cause de la maladie du Roi se déclara, c'étoit un abcès dans le mésentere, qui

(a) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 515; 516.

(b) Mém. de Brienne, t. II, p. 18.

(c) Préface du Journal de Bassompierre.

Sect. XII *Histoire de France.*

creva & s'écoula par le bas ; de sorte que ce Prince se trouva bientôt soulagé (*a*).

On vit alors éclater les desseins de la grande cabale contre le Cardinal ; les deux Reines & le Duc d'Orléans en étoient les Chefs, mais dans le fond ils étoient les instrumens d'autres personnes. La Reine-mere étoit gouvernée par Vautier son premier Médecin ; d'ailleurs la Princesse de Conti, dont Bassompierre étoit amoureux, la Duchesse d'Elbœuf, la Duchesse d'Ognano, le Garde des Sceaux, & le Maréchal de Marillac son frere, animoient cette Princesse contre le Cardinal (*b*). La Comtesse du Fargis, la femme la plus adroite de France, disposoit à son gré de la jeune Reine, & le Duc d'Orléans étoit toujours entre les mains de ses favoris, qui avoient soin de l'animer, afin de vendre ensuite plus cher sa soumission. Tous ceux dont nous venons de parler, soutenus de la faction Espagnole, qui, quoique fort affoiblie, subsistoit encore, & étoit appuyée par les Ministres d'Espagne, attaquerent le Cardinal dans l'esprit du Roi : on représenta à ce Prince, que le Cardinal s'étoit emparé de toute l'autorité, qu'il avoit amené les choses au point que la plus grande partie de la Cour dépendoit de lui, qu'il travailloit à marier sa niece avec le Comte de Soissons, pour lui mettre la couronne sur la tête (*c*). Tous ces propos se re-

(*a*) Mém. de Brienne, l. c. p. 20. Hist. de Richelieu, l. c. p. 517.

(*b*) Vittorio Siri, ubi sup. p. 282.

(*c*) Mém. de Bassompierre, t. II. Mém. de Brienne, ubi sup.

noient avec tant d'assurance, & se répétoient par tant de personnes, que Louis, qui étoit fort jaloux de son autorité, les écoutoit quelquefois, ou feignoit d'y ajouter foi. De son côté, le Cardinal le prioit instamment de considérer par quelles voies il lui avoit fait recouvrer son autorité, qui étoit entre les mains de la Reine, de ses favoris & des Princes du Sang; la prédilection qu'elle avoit pour le Duc d'Orléans; ses liaisons avec la Cour d'Espagne; l'incapacité de ses créatures pour le maniement des affaires, & l'embarras où Sa Majesté se trouveroit, si une fois elle tomboit en de pareilles mains (*a*).

Tout ce que le Roi put faire pour son repos, ce fut de remettre la décision de la querelle jusqu'à ce qu'il fût à Paris. Il travailla de tout son pouvoir à réconcilier sa mere avec le Cardinal: la Reine y consentit enfin; on fixa le jour que le Ministre & sa niece viendroient lui demander pardon. Madame de Combalet entra la premiere, & se jeta aux pieds de la Reine, qui, au lieu de lui pardonner, l'accabla d'injures & de reproches. Le Cardinal fut traité de la même façon, ce qui étonna fort le Roi; le Cardinal se contenta de dire à la Reine, qu'il l'avoit servie assez long-temps pour savoir qu'elle ne pardonnoit jamais; qu'ainsi, pour ne pas causer de peine au Roi, il demandoit à se retirer & à résigner ses emplois (*b*). Le Roi, tout éperdu, sembla y consentir; mais pour avoir le temps de faire ses réflexions, il s'en retourna,

(*a*) Hist. de Richelieu.

(*b*) Mém. de Brienne, t. II. Hist. de Richelieu, & al.

Sect. XII. *Histoire de France.*

& alla ensuite à Versailles, c'étoit le 11 Novembre. Tout le monde s'empressa à faire sa cour au Luxembourg à la Reine-mere, pleinement persuadé qu'elle seroit la maîtresse.

Il se rétablit contre toute espérance, & devient plus puissant que jamais.

Cependant Saint-Simon, favori du Roi, fit entendre à ce Prince, que la Reine-mere n'avoit point oublié la mort du Maréchal d'Ancre, qu'elle consultoit perpétuellement les Astrologues sur le temps de la sienne, que le plus grand crime du Cardinal étoit son trop grand attachement à son Maître. Louis fit alors venir son Ministre, lui fit connoître ses ennemis & ce dont ils l'accusoient, en ajoutant qu'il vouloit qu'il continuât à le servir, & qu'il le maintiendroit contre toutes les intrigues de ses ennemis. Aussi-tôt que cette déclaration fut publique, le Palais de la Reine se trouva désert, ce qui fit donner à ce jour le nom de *Journée des Dupes* (*a*). Vautier fut envoyé à la Bastille; on ôta les Sceaux à Marillac, & il fut arrêté; le Maréchal eut le même sort dans l'armée qu'il commandoit; Madame du Fargis fut chassée honteusement de la Cour; la Reine-mere elle-même fut obligée de dissimuler, pour ne pas avoir le même sort. Mais, quoiqu'on gardât toutes les bienséances avec elle, elle vit bien qu'elle avoit perdu la partie, que le Cardinal étoit maître de l'esprit du Roi, & que ce Prince la craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Si, au lieu de s'amuser à recevoir des complimens, elle avoit suivi le Roi à Versailles, elle auroit triomphé.

Le Cardinal gagne les Princes d'Allemagne & d'Italie contre la Maison d'Autriche.

1631.

Au milieu de ces troubles & de ces divisions de la Cour, le Cardinal travailloit avec toute

(*a*) Hénault, & al.

SECT. XII. *Histoire de France.*

l'application & l'activité possibles aux affaires d'Etat. Au commencement de l'année 1631, il conclut un traité avec le Roi de Suede. La France s'engageoit à payer quatre cent mille écus par an à ce Prince, qui de son côté devoit agir avec une armée de trente-six mille hommes, pour rétablir les Princes de l'Empire, qui avoient été dépouillés par la Maison d'Autriche (*a*). Dans le même temps, on négocioit en Italie, pour y maintenir la tranquillité, & le Cardinal fit sentir aux Espagnols qu'en fait de traités, ils avoient perdu la supériorité, dont ils avoient été si long-temps en possession; car dans le même temps & dans le même lieu où l'on négocioit publiquement, Richelieu conclut un traité secret avec le Duc de Savoie, par lequel ce Prince cédoit Pignerol à la France pour des terres qu'on ôta au Duc de Mantoue. Ce traité fut signé le 31 Mars; & vers la mi-Avril on signa le traité public de Quérasque, par lequel les Espagnols s'imaginerent avoir trompé les François, en faisant céder au Duc de Savoie les terres dont nous avons parlé. En vertu de ce traité, Pignerol devoit être rendu au Duc, qui en prit possession par une garnison qui ignoroit qu'il y avoit un plus grand nombre de François cachés dans la citadelle.

Au mois de Mai, la France fit avec l'Electeur de Baviere un traité de la même teneur que celui qu'elle avoit fait avec la Suede (*b*). Au mois d'Octobre, sous prétexte que celui de Quérasque n'avoit pas été ponctuellement exécuté, on en

(*a*) Bernard, Hist. de Louis XIII.
(*b*) Auberi, Hist. de Richelieu.

SECT. XII. *Histoire de France.*

figna un avec le Duc de Savoie, par lequel ce Prince confentoit de recevoir dans Pignerol, pour fix mois, une garnifon Françoife, afin de cacher celle qui y avoit toujours refté. On envoya auffi un corps de troupes pour prendre poffeffion de Cafal, du confentement du Duc de Mantoue, & à l'entiere fatisfaction des Princes d'Italie, qui commençoient à parler en gens libres, & ne fe faifoient pas difficulté de demander juftice de ceux qui, pendant une longue fuite d'années, les avoient traités en maîtres. Le Cardinal s'étant ainfi étroitement lié avec les Princes d'Allemagne & d'Italie, ne fe fit plus un fcrupule de rendre le Roi abfolu dans fes Etats, & de faire fentir aux perfonnes de tout rang que les chofes avoient bien changé de face depuis fon entrée dans le Miniftere; les temps étoient bien changés: conduite qui lui attira un grand nombre d'ennemis fecrets, & peu de véritables amis.

La Reine-mere eft arrêtée à Compiegne, & fe fauve en Flandre.

Peu de temps après la feinte réconciliation, la Reine-mere recommença à fe répandre en plaintes contre le Cardinal; le Duc d'Orléans fit plus; il alla chez le Cardinal fort accompagné, dans l'intention, à ce que l'on crut, de faire quelque coup extraordinaire; mais il fe contenta de lui faire de grands reproches, & quitta la Cour (*a*). Au mois de Février, le Roi engagea la Reine-mere à le fuivre à Compiegne, & après avoir fait inutilement tous fes efforts pour l'appaifer, il partit brufquement, & la laiffa avec une garde (*a*). La

(*a*) Mém. de Brienne, t. II. Hift. de Richelieu, & al.

(*b*) Hénault, & al.

Princesse de Conti, les Duchesses d'Elbœuf, de Lesdiguieres & d'Ognano furent exilées; le Maréchal de Bassompiere & quelques autres furent envoyés à la Bastille (*a*). Le Duc d'Orléans se retira en Lorraine, où il s'engagea avec la Princesse Marguerite sœur du Duc, & il fit présenter au Parlement une requête, où il se déclaroit partie contre le Cardinal.

Le Roi en vint alors aux dernieres extrémités, justifia son Ministre, établit une Chambre de Justice, & prit, dit-on, des mesures pour renvoyer sa mere à Florence. La Reine-mere s'échappa de Compiegne, & se sauva en Flandre vers le milieu de Juillet (*b*). La nouvelle Cour de Justice condamna un Médecin, nommé *Duval*, aux galeres, pour avoir prédit la mort du Roi; le Duc de Rouannès, le Marquis de la Vieuville, la Marquise du Fargis & le Pere Chanteloube furent condamnés à mort, & exécutés en effigie. Vers la fin de l'année, le Roi marcha en Lorraine, & il contraignit le Duc de faire un traité aux conditions qu'il prescrivit, & à chasser de ses Etats tous ceux qui s'y étoient réfugiés (*c*). Pendant tous ces troubles, le Roi érigea la terre de Richelieu en Duché-Pairie, dont le titre devoit passer à ses héritiers en général, tant mâles que femelles; de sorte qu'on le nomma *le Cardinal-Duc* (*d*), comme on appeloit Olivarez *le*

(*a*) Bernard & les autres.
(*b*) Mém. de Brienne, l. c. p. 60. Hist. de Richelieu, l. III.
(*c*) Les Auteurs cités.
(*d*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 11.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Exécution du Maréchal de Marillac. 1632.

Comte-Duc; Louis donna aussi à son Ministre le gouvernement de Bretagne, vacant par la mort du Maréchal de Thémines.

Le Roi & le Cardinal, qui se défioient avec raison du Duc de Lorraine, l'obligerent de leur remettre Marsal, ce qui néanmoins ne put le contenir (*a*). La Reine-mere écrivit une lettre au Parlement, dans laquelle elle accusoit le Cardinal de vouloir faire tomber la couronne sur la tête du Comte de Soissons. Cela ne produisit d'autre effet que de procurer une fin tragique à un des plus fideles serviteurs de cette Princesse : nous parlons du Maréchal de Marillac. Une Cour extraordinaire de Justice le condamna à la mort pour péculat, & la sentence fut exécutée en place de Greve le 10 Mai (*b*). Ce fut-là une des actions les plus dures, &, dans l'opinion du Public, une des plus injustes que le Cardinal ait faites. On allégua, pour la justifier, que la Reine-mere avoit gagné le Maréchal pour favoriser les Espagnols au préjudice du service du Roi, mais qu'on n'en avoit pas voulu parler dans son procès, par respect pour cette Princesse ; comme si l'on devoit plus d'égards aux Princes qu'à la Justice.

Le véritable crime du Maréchal étoit, qu'il avoit dit à Lyon, parmi ceux de sa cabale, que le plus court expédient pour se délivrer du Cardinal, étoit de le tuer, & qu'il avoit offert de le faire lui-même. Son frere le Garde des Sceaux

(*a*) Mém. de Beauveau, p. m. 21.

(*b*) Relation véritable de ce qui s'est passé dans le procès du Mar. de Marillac, Journal de Richelieu, t. II, p. 1. Vittorio Siri, t. VII, p. 495 & suiv.

mourut peu de temps après de chagrin (*a*). Le Roi &. le Cardinal ayant appris que le Duc de Lorraine aſſembloit des troupes & tâchoit de tirer du ſecours d'Allemagne, s'avancerent avec une petite armée, & s'emparerent de pluſieurs places; comme ils étoient ſur le point d'inveſtir Nanci, le Duc conclut à Liverdun un nouveau traité (*b*), par lequel il confirma celui de Vic; &, pour ſûreté de ſa parole, il donna Stenai, Jamets & Clermont, les deux premieres places pour quatre ans, & la derniere pour toujours. Cette courte guerre étoit d'une fort grande conſéquence, parce qu'elle empêcha le Duc, Prince très-habile quoiqu'inconſtant, & un des meilleurs Capitaines de l'Europe, d'exécuter le projet qu'il avoit formé, & qui auroit pu être fatal à la France. S'il avoit une fois introduit les Allemands en Lorraine, il auroit prévenu tout ce qui arriva dans la ſuite.

Le Duc d'Orléans pénetre juſqu'en Languedoc, où il eſt défait, & le Duc de Montmorency pris.

Pendant que le Roi étoit occupé en Lorraine, le Duc d'Orléans entra en Bourgogne avec quinze cents hommes, Flamands, Italiens & Eſpagnols, outre cinq cents François, mais la plupart mal équipés, pluſieurs n'ayant point d'épée, & d'autres point de bottes; il publia un Manifeſte, où il prenoit le titre de Lieutenant-Général du Roi, invitant tous les bons François de ſe joindre à lui contre le Cardinal de Richelieu, perturbateur du repos public, ennemi du Roi, de la Maiſon Royale & du royaume (*c*). Il ſomma Dijon de

(*a*) Hiſt. de Richelieu, t. II, p. 51.
(*b*) Mém. de Beauveau, p. 23.
(*c*) Griffet, Hiſt. de Louis XIII, ſous l'an 1632

lui ouvrir les portes, & comme on le refusa; il brûla les fauxbourgs. Le Maréchal de la Force le suivit avec un corps de troupes; le Duc fut obligé de passer en Auvergne, & de là entra en Languedoc; où le Maréchal de Schomberg le suivit (*a*). Monsieur y fut reçu par le Maréchal Duc de Montmorency, le dernier de cette illustre Maison; qui ne le cédoit à aucun de ses ancêtres en belles qualités, & qui leur étoit fort supérieur du côté de la vertu solide; malheureux d'avoir promis à Monsieur de le soutenir, s'il venoit dans son Gouvernement, & doublement malheureux d'avoir cru qu'aucun engagement pût le dispenser de son devoir envers son Souverain. Il reçut Monsieur avec les honneurs dus à sa naissance; & ayant assemblé ceux du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat qui étoient de son parti, il donna à cette Assemblée, qui se tint à Pezenas, le nom d'Etats de Languedoc, & se déclara hautement contre le Cardinal (*b*). Le Parlement de Toulouse le déclara rebelle lui & ses adhérens. Il assembla bientôt cinq mille hommes avec quantité de Volontaires, & s'avança contre le Maréchal de Schomberg, qui n'avoit que douze cents chevaux & environ mille hommes d'infanterie. Le Maréchal se plaça dans un poste avantageux près de Castelnaudari; le Duc de Montmorency vint l'y attaquer le premier Septembre, & combattit en Héros, mais s'exposa

(*a*) Vittorio Siri, l. c. p. 555, 556. Bernard, Hist. de Louis XIII, l. XVI. Auberi, Hist. de Richelieu, l. IV, c. XXX.

(*b*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 57.

comme

comme un ſimple ſoldat; il fondit ſur la cavalerie du Roi, ſans attendre ſon infanterie; la plupart de ceux qui l'accompagnoient furent tués, & ſon cheval, bleſſé de pluſieurs coups, s'abattit ſous lui, de ſorte qu'il fut pris couvert de bleſſures (*a*). A cette nouvelle, ſon infanterie tourna le dos, & Monſieur, avec quelques débris de ſa cavalerie, ſe retira à Béziers. Il traita alors de ſon accommodement, qu'il conclut; il obtint pardon pour lui, pour ſes domeſtiques, & pour le Duc d'Elbœuf, promit de ne pas s'éloigner d'une lieue, de l'endroit que le Roi lui aſſigneroit pour ſa réſidence, ſans permiſſion, & qu'il aimeroit & eſtimeroit ſincérement le Cardinal de Richelieu (*b*) : procédé lâche, qui le déshonora plus que ſa révolte.

SECT. XII. *Hiſtoire de France.*

Montmorency eſt condamné & exécuté à Toulouſe.

Le Roi fit faire le procès au Duc de Montmorency, par des Commiſſaires, dont le Garde des Sceaux, M. de l'Aubeſpine de Château-neuf, étoit le Chef. En qualité d'Eccléſiaſtique, il fut obligé d'avoir une diſpenſe de Rome, pour aſſiſter à une affaire où il s'agiſſoit de la vie; mais nous ignorons d'où il eut diſpenſe pour être Juge d'un Seigneur dont il avoit ſervi le pere en qualité de Page. Les Commiſſaires condamnerent le Duc comme criminel de leze-Majeſté; & malgré l'interceſſion de toute la France, il fut décapité à Toulouſe le 30 Octobre (*c*). C'étoit un des Seigneurs les mieux faits, les plus aimables &

(*a*) Les Auteurs cités.
(*b*) Le Vaſſor, t. VII, p. 340.
(*c*) Mém. de Brienne, t. II, p. 85. Mém. de Beauvau, p. 27, & al.

Sect. XII. *Histoire de France.*

des plus illustres du royaume. Il mourut avec autant de courage que de marques de piété, ferme sans férocité, humble sans crainte ; il chargea son Confesseur de demander pardon au Cardinal de sa part. Mais s'il est vrai qu'il eut été le premier qui avoit informé le Roi de la cabale de Lyon, il n'avoit pas besoin de grace ; & cela prouve que si le Cardinal avoit de grandes qualités, la reconnoissance n'étoit pas de ce nombre. Monsieur, qui étoit à Tours, & qui s'étoit contenté d'envoyer un Gentilhomme pour demander la vie du Duc au Roi, écrivit à ce Monarque une lettre, où il lui disoit, qu'il auroit racheté la vie de Montmorency aux dépens de la sienne (*a*). Ensuite, pour soutenir son caractere inconstant, il se retira une seconde fois en Flandre ; s'il l'avoit fait plus tôt, il auroit peut-être sauvé M. de Montmorency : il est vrai qu'on peut dire, pour l'excuser, que ce fut l'espérance de le sauver, qui engagea Monsieur à prendre le parti de la soumission. Le Roi, pour faire voir que la Justice seule l'avoit porté à la sévérité, donna tous les biens de Montmorency au Prince de Condé (*b*), qui avoit épousé sa sœur, & qui par-là devint fort riche, de pauvre qu'il étoit.

Caractere de la Reine-mere & du Duc d'Orléans.

Pendant que la Cour étoit en Languedoc, la Reine-mere envoya dix hommes résolus pour enlever Madame de Combalet, niece du Cardinal ;

(*a*) Lettre de Gaston au Roi, datée de Montreau-Fault-Yone, le 12 Novembre 1632, dans Bernard, Hist. de Louis XIII, l. XVI.

(*b*) Les Auteurs cités.

mais ils furent découverts & arrêtés. Le Roi écrivit lui-même à cette Dame, pour la féliciter de ce qu'elle avoit heureusement évité un si grand danger, ajoutant que si le complot eût réussi, il seroit allé dans les Pays-Bas la demander à la tête de cinquante mille hommes (*a*). Quand Monsieur arriva à Bruxelles, sa mere en étoit partie pour ne le pas voir; elle étoit mécontente de ce que par le traité de Béziers, il s'étoit engagé à n'entretenir aucun commerce avec elle & avec ses adhérens. Elle étoit gouvernée par le P. Chanteloube; & si l'on fait réflexion sur ces deux traits, on reconnoîtra le caractere de la mere & du fils. Passionnés l'un & l'autre de gouverner, ils ne pouvoient souffrir l'autorité dans les autres, & néanmoins ils étoient incapables de se gouverner eux-mêmes, & se servoient du pouvoir qu'ils avoient, pour satisfaire les inclinations & les passions des autres; ils se haïssoient réciproquement à cause de cette disposition, qu'ils appercevoient l'un chez l'autre sans la voir en eux-mêmes.

Vers la fin de l'année, c'est-à-dire le 16 Novembre, les Suédois perdirent le grand Gustave-Adolphe leur Roi, & ne laisserent pas de gagner la bataille de Lutzen. Nous n'avons rien dit encore des victoires de ce Prince, quoiqu'elles eussent été remportées en grande partie par les secours d'argent & pour l'avantage de la France; nous serons obligés d'en parler plus au long

(*a*) Vittorio Siri, t. VII, p. 575, 576. Le Vassor, l. c. p. 413.

Sect. XII. Histoire de France.

dans une autre partie de cette Histoire. Il est néanmoins nécessaire de rapporter de cette guerre ce qui peut servir ici à développer la politique du Cardinal de Richelieu, à faire connoître quels avantages on en retira, & à nous mettre en état d'en faire voir clairement les conséquences.

Politique de Richelieu en faisant entrer les Suédois dans l'Empire.

Depuis bien des années, il y avoit eu des démêlés entre la Maison d'Autriche & la France; & quoiqu'on eût quelquefois pris les armes, elles n'étoient proprement ni en paix ni en guerre. Le Roi se plaignoit que l'Empereur, mais sur-tout l'Espagne, avoient assisté secrétement les Huguenots, fomenté des intrigues & même des conspirations en France, & qu'ils donnoient actuellement retraite à la Reine-mere & au Duc d'Orléans, & que l'on avoit fourni des troupes & de l'argent à ce Prince pour sa derniere entreprise. La Maison d'Autriche se plaignoit avec autant de raison, que le Cardinal avoit assisté ses ennemis par-tout, & particuliérement qu'il avoit fomenté la guerre en Allemagne, & avoit empêché les Hollandois de faire la paix. Les disputes de Religion avoient donné lieu à une Ligue Catholique & à une Ligue Protestante dans l'Empire. L'Empereur étoit le Chef de la premiere, où étoient entrés l'Electeur de Baviere, les Electeurs Ecclésiastiques & les Princes spirituels en général, un petit nombre de Princes temporels, & quelques villes. Dans la Ligue Protestante étoient les Electeurs de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat, les Ducs de Brunswick, de Wirtemberg, de Mecklenbourg & de Poméranie, le Landgrave de Hesse, & presque toutes les riches villes de commerce. Cependant l'Em-

pereur & ses Alliés avoient eu tant de bonheur, que les Protestans auroient, suivant les apparences, été accablés, si la France, ou, pour mieux dire, le Cardinal de Richelieu ne s'en fût mêlé. On a vu que tant que le Connétable de Luynes avoit été en faveur, il avoit préféré ses intérêts particuliers & ceux de sa famille à ceux de l'Etat, & qu'il avoit sacrifié l'Electeur Palatin, qui avoit pris le titre de Roi de Boheme, tandis que si ce Prince avoit été secouru sérieusement, il auroit certainement conservé son royaume & maintenu la liberté de l'Allemagne. Quand Richelieu entra dans le Ministere, le premier étoit déjà perdu, & la seconde en grand danger. Il ne convenoit pas d'entreprendre une guerre; mais il distribua l'argent si à propos, & fournit en même temps des prétextes si spécieux, qu'il engagea quelques-unes des Puissances Catholiques à embrasser la neutralité; & par le traité dont nous avons parlé, il porta les Suédois à agir si puissamment & si heureusement, que la face des affaires changea entiérement, & que dans l'espace de deux ans & demi que Gustave-Adolphe fut en Allemagne, il battit les Bavarois & les Impériaux trois fois, & soumit la Poméranie, la Basse-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'Electorat de Maïence. Tel étoit l'état des affaires quand ce Monarque fut tué (*a*); par son courage héroïque & par son habileté, il avoit ranimé les espérances éteintes de son parti, humilié l'Empereur, & à

(*a*) Puffendorf, Introd. à l'Hist. Vittorio Siri, t. VII, Auberi, l. IV.

la fin, dit-on, donné de l'ombrage à la France; il est au moins certain que le Cardinal empêcha une entrevue entre les deux Rois, quoiqu'il proposât de conférer lui-même avec Gustave-Adolphe; mais ce Prince avoit l'ame si grande, qu'il croyoit que tous les Rois étoient égaux, à la réserve de la différence que le mérite mettoit entre eux; il prétendit donc que si le Cardinal vouloit conférer, ce devoit être avec un de ses Ministres (*a*). Quelques-uns ont insinué (*b*) que ce trait de noble fierté couta la vie à ce Prince; mais s'il fut tué en trahison, il y a apparence que le coup venoit d'ailleurs (*c*). Il faut néanmoins convenir que Richelieu ne parut pas fort affligé de sa mort, & qu'il prit ses mesures aussi promptement & avec autant de prudence que s'il l'avoit prévue; cette preuve de sa capacité a vraisemblablement donné lieu aux soupçons qu'il y avoit eu part. Les instructions qu'il donna à M. de Feuquieres pour renouveler le traité avec les Suédois (*d*), & pour ménager ses négociations, comme il fit à Heilbron, empêcherent la Ligue de se rompre par ce tragique événement, & donnerent à la guerre une forme plus avantageuse pour la France qu'auparavant; car sans exposer ses troupes, & en ne donnant que des subsides, elle affoiblit ses en-

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 42. Sam. Puffendorf, Comment. de rebus Suecicis ab expeditione Gustavi Adolphi in Germaniam, ann. 1628, ad abdicat. Christinæ, 1654, fol. Ultrajecti, 1686.

(*b*) Puffendorf.

(*c*) Vittorio Siri, t. VII.

(*d*) Recueil de Pieces pour servir à l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 21.

nemis, attacha les Princes de l'Empire à ses intérêts, & étendit même ses frontieres jusqu'au Rhin, sans donner d'ombrage. Telle fut l'habileté de ce grand Ministre, qui, quoique blâmable à l'égard des moyens qu'il employa, eut toujours la grandeur de son Maître en vue autant que la sienne propre.

Création du Parlement de Metz. Le Duc de Rohan envoyé dans la Valteline. 1635.

Au commencement de l'année 1635, le Roi créa un Parlement à Metz (*a*) ce qui procura deux avantages; le premier de faire entrer une grosse somme dans les coffres, de la part de ceux qui acheterent les charges; & le second, de dispenser les habitans des trois Evêchés d'aller plaider à la Chambre Impériale de Spire. On ne pouvoit choisir de circonstance plus favorable, qu'un temps où la guerre étoit si allumée en Allemagne, qu'on ne pouvoit aller d'une ville à l'autre avec quelque sûreté. Le Duc de Rohan, qui étoit fort considéré à Venise, quoiqu'il fût exilé, reçut, sans s'y attendre, la commission d'Ambassadeur extraordinaire auprès des Grisons, & fut déclaré Lieutenant-Général des troupes que le Roi avoit ou pourroit avoir dans la Valteline (*b*). Les Espagnols en furent si alarmés, que leur Ambassadeur eut ordre de s'en plaindre vivement au Roi & au Cardinal; il représenta que, sous divers prétextes, la France assistoit par-tout les ennemis de la Maison d'Autriche; que le Roi son Maître souhaitoit de faire une paix solide & durable, & qu'il s'attendoit que les troupes Françoises évacueroient

(*a*) Hénault, Daniel, Journ. Hist.

(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 103.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Casal & Pignerol, & qu'on retireroit celles qui, sous prétexte de secourir l'Electeur de Treves, faisoient actuellement la guerre dans le cœur de l'Empire. Richelieu répondit, que le Roi ne souhaitoit pas moins la paix que Sa Majesté Catholique, mais qu'il ne pouvoit abandonner ses Alliés, ni céder Pignerol, qu'il avoit acheté du Duc de Savoie, depuis le traité de Quérasque (*a*). Il ajouta d'un air dégagé, que s'ils désapprouvoient sa maniere de conduire les affaires, ils se faisoient tort à eux-mêmes, puisqu'il ne faisoit que les imiter, ce qu'il prouva par quantité de faits.

Nouvelle guerre en Lorraine, dont le Duc est obligé de livrer sa capitale.

Dans le mois de Juillet, le Cardinal partit avec le Roi (*b*) pour marcher contre le Duc de Lorraine; ce Prince avoit donné souvent des commissions pour lever des troupes, & quand elles étoient levées, il les avoit fait passer au service de l'Empereur ou des Espagnols, sans aucun égard au dernier traité fait avec le Roi. Louis se rendit bientôt maître de Saint-Mihel & de Lunéville; le Duc envoya alors le Cardinal de Lorraine son frere pour négocier encore. Le Roi dit franchement au Cardinal, que son mécontentement contre le Duc venoit du mariage de son frere avec la Princesse Marguerite, qui étoit nul comme contracté sans son consentement; il demanda que la Princesse fût remise entre ses mains pour faciliter la dissolution du mariage. Le Cardinal se servit d'un passe-port du Roi qu'il avoit, pour faire sor-

(*a*) Auberi, l. IV.
(*b*) Mém. de Beauvau, p. 35. Mém. de Pontis, t. II.

tir sa sœur de Nanci, & l'envoya en Flandre à Monsieur. Le Roi en fut si irrité, qu'il investit Nanci, & demanda que cette ville fût mise en dépôt entre ses mains. Le Duc conclut donc avec Richelieu un nouveau traité, dont cet article faisoit partie (*a*); mais il y manqua aussi-tôt. A la fin, se flattant d'engager le Roi à modérer les conditions qu'il avoit prescrites, le Duc se rendit au quartier de Louis; ce Monarque, par l'avis de Richelieu, le fit si bien garder, sous prétexte de lui faire honneur, qu'il l'obligea à remettre sa capitale, qui, sans cela, n'auroit pas été aisément prise (*b*). Voyons à présent ce qui se passoit en France même.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Nouvelles révolutions à la Cour.

En revenant de Languedoc à Paris l'année précédente, le Cardinal avoit été si mal, qu'on l'avoit même cru mort. Il étoit assez naturel qu'il y eût des gens qui songeassent à lui succéder, & M. de Châteauneuf, Garde des Sceaux, fut du nombre (*c*). Quelques-uns prétendent qu'il avoit dansé à un bal pendant que le Cardinal étoit à l'extrémité; d'autres, qu'il aimoit la Duchesse de Chevreuse & lui avoit écrit des lettres, où il traitoit le Cardinal injurieusement (*d*). Quoi qu'il en soit, Richelieu, le plus vindicatif des Ministres, lui fit ôter les Sceaux, & l'envoya prisonnier au château d'Angoulême (*e*). Il fit mettre à la Bastille le Chevalier du Jars, intime ami de

(*a*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1633.
(*b*) Mém. de Beauvau, p. 44. Mém. de Pontis, t. II.
(*c*) Mém. de Brienne, t. II, p. 84.
(*d*) Vittorio Siri, t. VII, p. 594 & suiv.
(*e*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 86.

Sect. XII. *Histoire de France.*

Châteauneuf, & l'on dit qu'il engagea les Juges à le condamner à mort sur de foibles preuves, en leur donnant parole que l'Arrêt ne seroit point exécuté : il tint sa promesse ; mais ce ne fut qu'au moment qu'on alloit exécuter le Chevalier, que l'on cria grace (*a*). On peut se faire une idée de ce qu'étoit alors la Cour de France par le trait suivant. Le Maréchal d'Etrées commandoit l'armée du Roi dans l'Electorat de Treves ; il étoit ami particulier de Châteauneuf, & fut bientôt informé de sa disgrace & de l'emprisonnement de du Jars ; il sut en même temps que ses deux Lieutenans-Généraux avoient reçu un paquet de la Co[illegible] se souvenant alors de ce qui étoit arrivé au [illegible]hal de Marillac, il s'imagina qu'il étoit pe[illegible] se retira dans le pays ennemi. Quatre jours après, il sut que la Cour n'avoit jamais pensé à le faire arrêter, & il envoya un Gentilhomme au Roi & au Cardinal leur demander pardon de sa retraite, avouant ingénument la peur qu'il avoit eue ; on rit à la Cour de sa frayeur, & il reçut ordre de retourner à Treves (*b*). Ce n'étoit pas seulement en France que le Cardinal se faisoit craindre ; le Pape Urbain VIII fut obligé, à sa réquisition, de nommer pour Commissaires l'Archevêque d'Arles, & les Evêques de Boulogne, de Saint-Flour, & de Saint-Malo, pour informer contre les Evêques de Lodeve, de Saint-Pons, d'Albi, d'Usez, & de Nismes, accusés d'avoir eu part à la révolte du Duc de Montmorency. Les trois premiers furent absous, & les

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 95, 96.
(*b*) Le même, p. 79.

trois autres déposés (*a*). La Reine-mere, ennuyée de la longueur de son exil, & piquée du procédé de Monsieur, sollicita le Roi de lui permettre de revenir en France, l'assurant en même temps qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de l'irruption de Monsieur en Languedoc. Le Roi lui répondit que, quant à l'irruption, Monsieur n'auroit pu l'entreprendre, si elle n'avoit mis ses pierreries en gage pour lui fournir de l'argent, & que tant qu'elle n'abandonneroit pas à sa justice les gens qui lui donnoient de mauvais conseils, il ne pouvoit se croire en sûreté avec elle dans sa Cour (*b*).

Sect. XII. Histoire de France.

Le Duc de Lorraine cede ses Etats au Cardinal son frere. 1634.

Charles IV, Duc de Lorraine, qui à une grande aversion pour la France, joignoit une haine implacable pour le Cardinal, ne pouvoit se résoudre à exécuter le traité de Nanci; il se flatta de procurer quelque avantage à ses sujets, en cédant ses Etats à son frere; mais cette démarche ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit. Le Cardinal Duc de Lorraine épousa la Princesse Claude, sœur de Nicole femme de son frere (*c*). Le Cardinal de Richelieu, à la niece duquel le Cardinal Duc avoit prétendu depuis un an, en fut si irrité, qu'il ordonna au Maréchal de la Force d'investir les nouveaux mariés dans Lunéville, & la place s'étant bientôt rendue, il les conduisit prisonniers à Nanci, où la Duchesse Nicole étoit déjà (*d*). Le premier Avril, le Duc & la Duchesse, ennuyés

(*a*) Daniel, Journ. Hist. p. 44.
(*b*) Vittorio Siri, t. VII, p. 693.
(*c*) Mém. de Beauvau, p. 47.
(*d*) Le même.

SECT. XII. *Histoire de France.*

de leur prison, s'échapperent, le premier déguisé en Paysan, & l'autre avec une hotte sur le dos (a). En peu de temps toute la Lorraine fut conquise & traitée comme province de France. Les Etats-Généraux rompirent les négociations avec l'Espagne pour une treve, & le Roi signa, le 15 Avril (b), un traité, par lequel il s'engageoit à leur payer un subside de deux millions, pourvu que d'un an ils ne fissent ni paix ni treve avec l'Espagne. La mort de Walstein, Duc de Fridland, fut un coup chagrinant pour le Cardinal (c), qui, à ce qu'on prétend, avoit contribué à le faire révolter contre l'Empereur. Par un Edit du premier Juillet (d), le premier méridien fut fixé à l'isle de Fer la plus occidentale des Canaries; & par le même Edit, on déclara de bonne prise tous les vaisseaux Espagnols & Portugais qui seroient pris au delà, jusqu'à ce que ces deux Couronnes ouvrissent leurs ports, dans les deux Indes, aux vaisseaux qui porteroient pavillon de France.

Bataille de Nordlingue, qui change la face des affaires.

Le 6 Septembre, les Suédois, commandés par le Duc de Weymar & le Maréchal Horn, furent totalement défaits à Nordlingue par les Impériaux & leurs Alliés, avec perte de vingt mille hommes & de soixante-dix pieces de canon (e). Ce grand

(a) Le même, p. 49.

(b) Recueil de Pieces pour servir à l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 254.

(c) Hist. de Richelieu, t. II, p. 185. Mém. de Brienne, t. II, p. 88.

(d) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII, p. 47. Hénault.

(e) Les mêmes, Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1634.

revers obligea le Cardinal de changer de mesures; il avoit jusque-là, comme un trait de politique nécessaire & raffiné, fait sentir à la Maison d'Autriche les malheurs de la guerre par les armes & l'argent de la France, sans se déclarer ouvertement contre elle, & il s'en étoit même glorifié dans quelques discours au Parlement. Mais les Alliés de France, qui pensoient depuis long-temps autrement, furent contraints par la conjoncture de s'expliquer hardiment. Ils dirent, que si la France ne se déclaroit point, les Espagnols pouvoient seconder si puissamment les Impériaux, que ceux-ci auroient la supériorité sur les Alliés; que par-là on donnoit réellement l'avantage à la Maison d'Autriche, ainsi que la France le sentiroit, si jamais les Princes Protestans d'Allemagne étoient forcés de s'accommoder, puisque les Impériaux fondroient avec toutes leurs forces sur la Lorraine, & que les Espagnols entreroient en même temps en Picardie. Le Cardinal se contenta d'abord de renouveler les traités avec la Couronne de Suede, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Hesse, & les autres Princes Protestans qui étoient encore en armes; il s'engagea à fournir une grosse somme d'argent; & par une autre qu'il donna aux Suédois, il les porta à céder Philisbourg & quelques autres places à la France; il stipula de plus, que quand la France déclareroit la guerre, on lui remettroit l'Alsace en dépôt. Ce traité fut signé à Paris le premier Novembre (a). Dans le même mois, le

(a) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 282.

Sect. XII. *Histoire de France.*

Maréchal de la Force reprit la ville de Heidelberg; & força les Impériaux de lever le siége du château avec perte; service qui lui procura de considérables gratifications du Roi.

Retour du Duc d'Orléans à la Cour.

La Reine-mere continuoit toujours de solliciter son retour; elle condescendit même jusqu'à écrire au Cardinal, pour lui demander de s'interposer en sa faveur, ce qui l'embarrassa extrêmement. Il ne laissa pas de faire la même réponse qu'il avoit déjà faite, mais en nommant ceux qu'il vouloit que la Reine-mere remît entre les mains du Roi; le P. Chanteloube, qui avoit cherché à le faire assassiner, l'Abbé de St. Germain qui avoit écrit quantité de libelles contre lui, & l'Abbé Fabroni qui avoit tiré l'horoscope du Roi, & prédit que ce Prince n'avoit que peu de temps à vivre (a). La Reine vit que si elle acquiesçoit à ce qu'on exigeoit, elle perdroit la confiance de tout le monde; de sorte qu'elle rejeta la proposition, & c'étoit, suivant les apparences, ce que le Cardinal demandoit. Ce Ministre traitoit toujours avec Monsieur, ou, pour mieux dire, avec Puilaurens son favori, & l'accommodement étoit presque fait; Monsieur ne laissa pas de signer, le 12 Mai, un traité avec le Marquis d'Aytone (b), qui commandoit dans les Pays-Bas, par lequel il s'engagea à ne point retourner en France de deux ans & demi, quelque changement qui pût arriver; les Espagnols promettoient aussi de lui don-

(a) Vittorio Siri, t. VII, p. 761. Hist. de Richelieu, t. II, p. 161.

(b) Auberi, Hist. de Richelieu, t. I, p. 425.

ner quinze mille hommes, pour faire une nouvelle tentative. Le véritable but de ce traité étoit de cacher ses négociations avec le Cardinal, & de mieux faire ses conditions. Le vaisseau qui portoit la ratification du Roi d'Espagne, fit naufrage sur les côtes de France, & cette piece tomba entre les mains de Richelieu, & servit à hâter la conclusion du traité avec Monsieur (*a*). Le Parlement & une assemblée du Clergé de France ne laisserent pas de déclarer le mariage de ce Prince nul, sous prétexte que la Maison de Lorraine avoit commis un rapt de sa personne, & que les deux Ducs l'avoient contraint d'épouser leur sœur. Le 8 Octobre, le Duc d'Orléans s'échappa de Bruxelles (*b*), sans dire adieu ni à sa mere ni à sa femme, & se rendit à la Cour, où il fut très-bien reçu.

Déclaration de guerre contre l'Espagne. 1635.

Nous voici à l'époque où la situation embarrassée des affaires étrangeres fut près de faire quitter au Cardinal le timon de l'Etat, comme il avoit été déjà sur le point de le faire une autre fois par les suites des intrigues de Lyon. Le fameux Pere Joseph & Bullion, Surintendant des Finances, lui firent reprendre courage, que le même Capucin & le Cardinal de la Valette lui avoient rendu la premiere fois (*c*). L'année commença par un fâcheux revers. Les Impériaux surprirent Philisbourg, place importante, qui avoit couté quatre cent mille écus qu'on avoit donnés aux Suédois, dont les magasins étoient pleins de toutes sortes

(*a*) Vittorio Siri, t. VIII, p. 84.
(*b*) Auberi, l. c. p. 428.
(*c*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 213.

de munitions, avec plus de deux cent mille écus en argent comptant (*a*). Les Espagnols & les Impériaux avoient alors une supériorité si visible, qu'au commencement de Février le Roi se vit obligé de faire un nouveau traité avec les Etats-Généraux (*b*), par lequel il s'engagea à déclarer la guerre à l'Espagne, & à agir conjointement avec les Hollandois dans les Pays-Bas avec une armée de trente mille hommes. Ce traité contenoit (*c*) un partage que les deux Puissances faisoient des Pays-Bas Espagnols, si ces provinces n'acceptoient pas la proposition de se soulever contre leurs Maîtres, & de former une République comme les sept autres avoient fait. Ce traité, qui sembloit lier la France & la République plus étroitement que jamais, fut la premiere source des défiances qui aliénerent les Hollandois de la couronne. En voyant combien le Roi avoit envie de devenir leur voisin, ils prirent ombrage d'une Puissance qui jusque-là ne leur avoit causé aucunes alarmes. D'ailleurs Frédéric-Henri, Prince d'Orange, haïssoit le Cardinal, & il fut le seul des ennemis de ce Ministre, qui pût se vanter de lui avoir fait sentir son ressentiment (*d*). Les Espagnols ne furent pas si-tôt informés de ce traité, qu'ils formerent le projet de surprendre Treves; le Gouverneur de Luxembourg l'exécuta, surprit & tailla en pieces la garnison Françoise, pilla le

(*a*) Le même, p. 212.

(*b*) Recueil de Pieces concernant le regne de Louis XIII, ubi sup. p. 289.

(*c*) Là même, p. 296.

(*d*) Auberi, Mém. de Hollande, p. 268, 269.

palais

Sect. XII. *Histoire de France.*

palais de l'Electeur, & l'emmena prisonnier en Flandre, pour le punir de s'être mis sous la protection de Louis (*a*). Le Cardinal saisit cette occasion pour déclarer la guerre à l'Espagne (*b*), & publia un long Manifeste, auquel les Espagnols ne tarderent pas à répondre. La Reine-mere avoit écrit au Roi une longue lettre, pour le dissuader d'une guerre qu'elle lui représenta aussi nécessaire à son Ministre, que fatale pour lui-même. Cette lettre fut envoyée à Mazarin, Nonce du Pape, qui, après l'avoir communiquée à Richelieu, la présenta au Roi. Ce Prince l'ayant lue, lui dit, que le respect qu'il avoit pour sa mere l'empêchoit d'y répondre, afin de n'être pas forcé de lui reprocher sa partialité pour les Espagnols, & le peu d'égard qu'elle avoit pour son honneur & pour ses intérêts (*c*).

Commencemens de cette guerre assez peu favorable, & mécontentement général.

En conséquence du traité conclu avec les Etats-Généraux, l'armée Françoise, commandée par les Maréchaux de Châtillon & de Brézé, se mit en marche pour joindre celle du Prince d'Orange à Mastricht. Les deux Maréchaux avoient six mille chevaux & vingt-quatre mille hommes de pied. Ils rencontrerent l'armée Espagnole, commandée par le Prince Thomas de Savoie, forte de seize mille hommes; elle étoit postée si avantageusement, que les Espagnols n'avoient aucune crainte d'être attaqués. Mais les François, vifs & ardens à l'ouverture de la campagne, fondirent sur eux avec tant d'impétuosité, qu'ils les défirent

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 215, 216.
(*b*) Là même, p. 236.
(*c*) Auberi, Hist. de Richelieu, t. II.

Sect. XII. *Histoire de France.*

totalement. Il en resta quatre mille sur la place; on prit quinze cents prisonniers, avec leur bagage & toute leur artillerie. Cette action, qu'on appela la *bataille d'Avein*, se passa le 20 Mai (*a*). L'armée victorieuse continua sa marche vers Mastricht, où elle joignit le Prince d'Orange, qui en prit le commandement. Ils attaquerent Tirlemont, place forte, & l'emporterent l'épée à la main; la ville fut saccagée, & il s'y commit de grands désordres, que les Hollandois rejetoient sur les François, & les François sur les Hollandois (*b*). Ils allerent ensuite assiéger Louvain; mais par la mésintelligence entre les Généraux, ils furent obligés de lever le siége. Ils entrerent alors en quartiers de rafraîchissement : ceux des François furent si mauvais, que cette florissante armée se fondit, & ses débris ne revinrent en France que par petites troupes.

Ce mauvais succès chagrina d'autant plus le Cardinal, qu'il excita de grands murmures en France, où le poids des impôts & d'autres maux indisposoient les peuples. Du côté de l'Allemagne, les affaires sembloient empirer de plus en plus; les Electeurs de Saxe & de Brandebourg firent la paix avec l'Empereur, & la plupart des Princes de l'Empire suivirent leur exemple; le Cardinal étoit bien embarrassé à maintenir les Suédois en état de continuer à faire diversion, quoiqu'il eût envoyé son grand ami le Cardinal de la Valette pour assister le Duc de Weymar.

(*a*) Hénault, Griffet, sous l'an 1635.

(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 238.

Le Roi s'impatienta de voir la Lorraine & ses propres Etats en danger ; de sorte qu'après s'être laissé dissuader de commander l'armée d'Allemagne, il se mit à la tête de quelques troupes en Champagne, dont le Comte de Soissons fut déclaré Général : il entra en Lorraine, & prit Saint-Mihel, dont les habitans s'étoient soulevés (a). Louis hâta son retour, parce que le Comte de Cramail lui fit remarquer qu'il couroit risque d'être enlevé par le Duc de Lorraine. Le Cardinal, pour cacher la véritable cause de ce retour, envoya le Comte à la Bastille (b), & fit disgracier le Comte de Soissons. Vers la fin d'Octobre, il fit un traité avec le Duc de Weymar, par lequel le Roi s'engageoit à lui payer quatre millions de livres par an, pour entretenir une armée de dix-huit mille hommes ; il lui accorda encore divers avantages personnels.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Ligue en Italie.

Le Cardinal, pour donner par-tout de l'occupation à la Maison d'Autriche, projeta & fit conclure en Italie une ligue ; les Ducs de Savoie, de Parme & de Mantoue y entrerent, & le Maréchal de Créqui alla les joindre avec seize mille hommes. Les freres du fameux Maréchal de Thoiras étant entrés imprudemment dans les intrigues de Lyon, ce grand homme étoit devenu suspect, & conséquemment avoit été disgracié : sur les fortes instances du Duc de Savoie, on lui permit d'entrer au service de ce Prince. Le Maréchal de Créqui investit Valence avec les troupes Françoises, & l'armée Espagnole, commandée

(a) Griffet, ubi sup.
(b) Vittorio Siri, t. VIII, p. 339.

SECT. XII. *Histoire de France.*

par Carlo Colonne, marcha au ſecours de la place. Le Duc de Savoie vint malgré lui à ce ſiége, & ſe porta encore avec plus de répugnance à attaquer l'armée Eſpagnole ; le Maréchal ne laiſſa pas de fondre ſur eux avant qu'ils fuſſent retranchés, & il les auroit vraiſemblablement battus, ſi le Duc l'avoit ſecondé vigoureuſement : comme il ne fut point ſoutenu, il fut obligé de ſe retirer, & ſe plaignit amérement. On ſoupçonna que le Maréchal de Thoiras avoit fort contribué à cet échec. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette méſintelligence entre les Chefs fit échouer le projet du Cardinal de conquérir le Milanez en une campagne : les ſuites auroient été bien plus fâcheuſes, ſi le Duc de Rohan n'avoit défait les Impériaux dans la Valteline ; ſans cela ils ſeroient entrés avec vingt mille hommes dans le Milanez. Le 14 Novembre, ce Général battit auſſi les Eſpagnols à Morbegno, où ils étoient ſous les ordres de Serbellon (*a*) ; ſervices dont on reconnut le prix dans le temps même, mais qui furent bien mal payés dans la ſuite, par un effet de la jalouſie qu'on avoit contre lui, & à cauſe de ſon attachement inviolable à ſa Religion.

Puilaurens, favori de Monſieur, arrêté & empoiſonné.

Il nous reſte à rendre compte des intrigues de cette même année. On avoit exécuté fidélement tout ce qui avoit été promis au Duc d'Orléans, & après quelque délai, on ſatisfit pleinement Puilaurens ſon favori ; on lui donna une ſomme d'argent, qui le mit en état d'acheter la terre d'Aiguillon ; il épouſa Mademoiſelle de Pont-

(*a*) Hiſt. de Richelieu, t. II, p. 249, 250.

château, cousine du Cardinal, & fut fait Duc & Pair de France (*a*). Cette grande fortune ne dura pas long-temps; il parut bientôt que le Cardinal & lui ne pouvoient vivre en bonne intelligence. Le Roi vouloit absolument rompre le mariage de son frere; le Cardinal souhaita que Puilaurens y disposât son Maître, & ne voulut pas croire qu'il ne pût y réussir. Puilaurens aussi auroit bien voulu avoir part aux affaires; ce qui indisposa tellement le Cardinal, qu'il engagea le Roi à faire arrêter ce favori au Louvre, & à l'envoyer prisonnier à Vincennes, où il mourut le premier Juillet: on soupçonna sa mort de n'être pas naturelle (*b*). On tâcha d'appaiser le Duc d'Orléans son Maître, en lui donnant entrée dans le Conseil; mais la perte de son favori, & l'emprisonnement de quelques-uns de ceux qui étoient à lui, ne changerent rien à ses dispositions sur l'article de son mariage; il soutint toujours qu'il n'avoit point été séduit ni violenté par les Princes de Lorraine, que son mariage étoit de son propre choix, qu'il se faisoit un point de conscience de demeurer attaché à sa femme, à laquelle il envoyoit cinq mille écus par mois; & il montroit à cet égard autant de résolution & de fermeté, qu'il avoit de foiblesse & d'inconstance en toute autre chose (*c*).

SECT. XII. *Histoire de France.*

La guerre en Allemagne & en Italie continue sans grand succès. 1636.

En Allemagne, les Impériaux se rendirent maîtres de Maïence; mais le Cardinal de la Valette & le Duc de Weymar les obligerent de

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 180, 181.
(*b*) Mercure François de 1635.
(*c*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 195, 196.

lever le siége de Colmar (*a*). Tandis que le Roi avoit envoyé le Prince de Condé faire le siége de Dole, en Franche-Comté, les Impériaux firent une irruption en Bourgogne, où ils auroient certainement pu faire quelque exploit important, si le désir de piller ne les avoit portés à se répandre de tous côtés, au lieu de se rendre maîtres de quelque place forte. Le Roi & son Ministre furent si alarmés de cette invasion, qu'on jugea à propos de faire un nouveau traité avec la jeune Reine de Suede (*b*), & un autre avec le Landgrave de Hesse (*c*): on s'engageoit à leur payer des subsides, pour l'entretien des troupes qu'ils feroient agir contre l'ennemi commun. Les Espagnols attaquerent aussi le royaume; ils prirent & brûlerent Saint-Jean-de-Luz, & ils auroient pris Baïonne, si le Duc de la Valette, profitant de leur lenteur, n'avoit fortifié cette ville. La flotte, qu'on envoya pour chasser des isles de la côte de Provence les Espagnols qui s'en étoient emparés l'année précédente, échoua dans son entreprise. Elle étoit commandée par l'Archevêque de Bordeaux; le Maréchal de Vitri, Gouverneur de Provence, en fut si piqué, qu'il l'empêcha d'agir jusqu'à l'arrivée des galeres d'Espagne, ce qui fit manquer cette expédition (*d*). En Italie les affaires n'allerent guere mieux que l'année précé-

(*a*) Hénault, & al.

(*b*) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 355.

(*c*) Là-même, p. 359.

(*d*) Le Vassor, Hist. de Louis XIII, t. VIII, p. 312, 313.

dente. Le Duc de Savoie battit à la vérité les Espagnols dans le mois de Juin ; mais il ne voulut pas profiter de sa victoire, parce qu'il s'étoit engagé, par le traité, à céder des terres aux environs de Pignerol, à proportion des conquêtes qu'il feroit dans le Milanez, de sorte que pour éviter l'un, il n'entreprit point l'autre. Le brave Maréchal de Thoiras, qui étoit avec ce Prince, fut tué au siége d'une petite ville, en donnant des ordres pour une batterie. Le Duc de Parme eut le malheur de se voir dépouillé de la plus grande partie de ses Etats par les Espagnols ; mais le Duc de Rohan, toujours victorieux dans la Valteline, les empêcha d'agir de ce côté-là avec autant de vigueur & d'avantage qu'ils auroient pu faire.

Les Espagnols entrent en Picardie.

Le Cardinal-Infant s'étant apperçu que par le grand nombre de projets qu'on formoit de part & d'autre, la frontiere de Picardie étoit dégarnie, résolut d'entrer par là en France avec tout ce qu'il pourroit rassembler de troupes. Il donna le commandement de l'armée au Prince Thomas de Savoie, auquel se joignirent Picolomini & Jean de Wert, Général hardi, commandant un corps de troupes irrégulieres, qui faisoient trembler par-tout où elles se jetoient. Cette armée investit la Capelle au commencement de Juillet, & la place se rendit au bout de six jours ; le Baron du Bec qui y commandoit, ne crut pas pouvoir la défendre plus long-temps. Le Catelet fut pris au bout de deux jours ; M. de Saint-Leger se rendit avant que l'ennemi eût fait breche. Le Cardinal, pour couvrir la faute qu'il avoit faite en négligeant de mettre les places en état de

Sect. XII. *Histoire de France.*

défense, fit condamner le Baron du Bec & M. de Saint-Leger comme traîtres, d'intelligence avec les Espagnols. Il maltraita même de paroles le Duc de la Valette, pour avoir pris le parti du Baron du Bec, & fit disgracier le Duc de Saint-Simon (*a*), favori du Roi, auquel il avoit de grandes obligations, parce que le Duc soutenoit M. de Saint-Leger qui étoit son oncle. Cette rigueur fut inutile. Les Espagnols passerent la Somme, malgré une petite armée que commandoit le Comte de Soissons, & d'abord investirent Corbie, que M. de Soyecourt, Lieutenant-Général de la province, rendit au bout de huit jours, quoiqu'il eût dix-huit cents hommes de garnison, & que Corbie passât pour une place forte (*b*).

Les Parisiens voyant que Jean de Wert n'étoit plus qu'à deux journées d'eux, furent consternés. Le Roi étoit si chagrin, qu'il parloit à peine au Cardinal; ce Ministre s'enferma dans son palais, ne sachant quel parti prendre. Bullion son ancien ami, qui lui devoit la Surintendance des Finances, lui conseilla de se montrer en public sans gardes : » car moi, lui dit-il, qui suis dix fois » plus haï que vous, je traverse tout Paris suivi » seulement de deux Laquais «. Richelieu suivit ce conseil, & les Parisiens, charmés de cette marque de confiance, le comblerent de bénédictions, après l'avoir accablé d'injures la veille (*c*). Cependant le Roi ne changeoit point d'humeur;

(*a*) Griffet, sous l'an 1636.

(*b*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 272.

(*c*) Le Vassor, t. VIII, p. 398, 399.

& la froideur de ce Prince découragea tellement le Cardinal, qu'il dit au P. Joseph, qu'il avoit dessein de quitter le Ministere, afin de se mettre en sûreté. Le rusé Capucin lui représenta que ce n'étoit pas le moyen de se mettre à couvert, & qu'un Ministre qui avoit mis le royaume & sa personne en danger, devoit s'occuper de les en tirer. Le Cardinal travailla alors à renforcer l'armée, emprunta de l'argent de tous côtés, demanda un Laquais à ceux qui en avoient deux, & un cheval à ceux qui en avoient au delà de deux, fit cesser tous les ouvrages publics, & prit les Maçons & les Charpentiers pour recrues, demanda des troupes de toutes parts, de sorte qu'en peu de temps il forma une armée de trente ou trente-cinq mille hommes. Il étoit déterminé à la commander en personne; mais le Comte de Soissons ayant refusé de servir sous lui, il en fit donner le commandement au Duc d'Orléans, dans la supposition que ces deux Princes ne s'accorderoient pas long-temps, & qu'il auroit par-là un prétexte de les éloigner tous deux, ou au moins d'en engager un à entrer dans ses vûes (*a*).

Conspiration contre la vie du Cardinal.

C'étoit-là une des résolutions les plus dangereuses qu'il eût jamais prises. Quand le Roi vit son frere à la tête d'une armée, son humeur devint si fâcheuse qu'on n'osoit presque l'approcher. Monsieur & le Comte de Soissons, contre l'attente du Cardinal, s'accordoient parfaitement, & même si bien, qu'après s'être communiqué leurs sujets de plainte, ils prirent la résolution

(*a*) Griffet, ubi sup.

SECT. XII. *Histoire de France.*

de faire assassiner le Cardinal, à la sortie du Conseil que le Roi tenoit à Amiens. Quatre de leurs Gentilshommes se chargerent de cette indigne action, & ils étoient entiérement maîtres de la personne du Ministre. Au jour marqué, le Roi vint de bonne heure au Conseil; Monsieur & le Comte entretinrent long-temps Richelieu, tandis que les quatre assassins étoient autour de lui, prêts à faire leur coup, aussi-tôt que Monsieur leur auroit donné le signal en portant la main au chapeau (*a*). Mais tout d'un coup Monsieur les quitta brusquement, & remonta l'escalier. Un des quatre le suivit, & lui demanda à quoi il pensoit; le Duc lui répondit que sa conscience ne lui permettroit pas de tremper ses mains dans le sang d'un Cardinal & d'un Prêtre. Richelieu ignora alors le risque qu'il avoit couru, & il n'en fut instruit dans la suite que par le Duc de la Valette, qui avoit été du complot. La campagne ne fut pas longue; vers le milieu de Septembre, les Espagnols furent obligés de repasser la Somme, & le 10 Novembre on reprit Corbie (*b*). Le 20 du même mois, le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons s'enfuirent de Paris à onze heures du soir, le premier à Blois, & le second à Sedan, sur de faux avis donnés par le Cardinal, que le Roi avoit dessein de les faire arrêter, tandis qu'il persuada au Roi que cette retraite si brusque étoit une preuve convaincante qu'ils étoient coupables; ils ne laisserent pas d'être traités avec beaucoup

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 280.
(*b*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an *1636*.

de douceur, par le conseil du Ministre. On permit au Comte de jouir de ses rentes & de ses pensions sans l'obliger de revenir; & le Roi offrit à son frere d'approuver son mariage, pourvu qu'il promît par écrit de n'entretenir aucune intelligence avec les Etrangers, & de ne point troubler la tranquillité de l'Etat (*a*). Le Cardinal avoit fort indisposé contre lui Frédéric-Henri Prince d'Orange, par sa hauteur, & le Prince l'avoit obligé de rechercher son amitié par des manieres opposées, chose assez difficile. Pour gagner ce Prince, le Cardinal ordonna à l'Ambassadeur de France de donner à Frédéric-Henri le titre d'Altesse, au lieu de celui d'Excellence; il fut assez heureux pour réussir, ce qui fut très-avantageux à la France, & contribua à la tirer de l'embarras où elle se trouvoit (*b*).

Guerre d'Allemagne, & dissolution de la Ligue d'Italie.

1637.

Les affaires des Suédois n'alloient pas trop bien en Allemagne, malgré le succès du Duc de Weymar, qui défit les troupes du Duc de Lorraine dans le mois de Juin. L'Empereur Ferdinand II étant mort, la France fit difficulté de reconnoître son fils Ferdinand III, qui pourtant avoit été élu Roi des Romains dans toutes les formes; mais quand on vit que personne ne suivoit cet exemple, & que les autres Princes désapprouvoient ce procédé, il fallut renoncer à l'opposition (*c*). Du côté de l'Italie, les affaires tournerent mal. Le Duc de Parme étoit assiégé dans Plaisance, & les François ne sachant comment le dégager, il fut

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 284.
(*b*) Auberi, Mém. de Hollande.
(*c*) Le Vassor, Hist. de Louis XIII, t. IX, p. 128.

Sect. XII.
Histoire de France.

obligé d'accepter les conditions que les Espagnols lui offrirent, conditions qui étoient assez raisonnables. La mort des Ducs de Mantoue & de Savoie vint achever de rompre la Ligue d'Italie (*a*). Le Cardinal n'en fut pas fort fâché, parce que cela le mettoit en état d'épargner; & les frais indispensables de la guerre montoient si haut, que l'économie devenoit également nécessaire & difficile. Il ne laissa pas d'être extrêmement sensible à la perte de la Valteline, qui ne put être attribuée qu'à lui seul.

Le Duc de Rohan obligé d'abandonner la Valteline.

Il haïssoit le Duc de Rohan, qui avoit servi le Roi avec autant de fidélité que de succès, & on n'avoit aucun soin de lui envoyer de l'argent; la seule chose qui lui manquât pour réussir complétement. Les Grisons, à qui il devoit un million pour leur paye, entrerent en négociation avec les Espagnols pour obliger le Duc à évacuer la Valteline. Il les engagea néanmoins à lui donner deux mois, & par faveur spéciale il obtint une prolongation de deux autres mois; mais le Cardinal ne voulut pas lui envoyer d'argent, & ne daigna pas même lui répondre. Dans cette extrémité, sa prudence lui suggéra un expédient pour sauver son honneur & les troupes du Roi son Maître; il s'engagea à sortir du pays dans un certain nombre de jours, & se constitua pour otage de l'accomplissement de la convention; par-là tout le blâme retomba sans contredit sur le Cardinal, & l'honneur du Duc fut à couvert (*b*).

(*a*) Le Vassor, Griffet, & al.

(*b*) Manifeste du Duc de Rohan sur les affaires des

La flotte fut plus heureuse cette année que la précédente, quoiqu'elle fût encore commandée par le Comte d'Harcourt & par l'Archevêque de Bordeaux. Après avoir fait une descente en Sardaigne à la fin de Février, le Comte en fit une autre dans l'isle de Sainte-Marguerite à la fin du mois de Mars, chassa les Espagnols des forts avec perte, & les obligea d'abandonner cette isle, & ensuite celle de S. Honorat; succès qu'on auroit peut-être obtenu dès l'année précédente, si l'Archevêque de Bordeaux n'avoit eu querelle avec le Maréchal de Vitri, qui lui donna quelques coups de canne (*a*), violence qui le fit mettre depuis à la Bastille. Le Duc de la Valette, qui avoit encouru la disgrace du Cardinal, & qui, par cette raison, ne put rien obtenir de la Cour, ne laissa pas d'obliger les ennemis d'abandonner trois ou quatre petites places, dont ils s'étoient emparés en Guienne, en leur coupant les vivres, & il les chassa de la province sans armée. Les Espagnols, pour se venger, assiégerent Leucate. La place n'étoit pas très-forte, & le sieur de Barri, qui en étoit le Gouverneur, n'avoit qu'une foible garnison. Il se défendit pourtant un mois entier, & donna par-là le temps au Duc d'Halluin de venir à son secours avec l'armée qu'il avoit assemblée à la hâte. Le Duc attaqua les Espagnols, les battit, leur tua deux mille hommes, & leur prit trente-sept pieces de canon; action dont il fut d'abord récompensé par le bâton de Maréchal de

SECT. XII. *Histoire de France.*

Les Isles de Provence reprises.

Grisons & de la Valteline. Auberi, Vie de Richelieu, l. V, c. LVIII. Nani, Hist. Veneta, l. X, 1637.

(*a*) Le Vassor, t. IX, p. 207.

Sect. XII. Histoire de France. Campagne de Flandre, & la Capelle reprise.

France; il prit le nom de Schomberg comme son pere, quoiqu'il fût Duc & Pair du chef de sa femme (*a*).

Le Cardinal de la Valette, qui avoit avec lui le Duc de Candal son frere aîné, fit la guerre heureusement dans les Pays Bas, réduisit Cateau-Cambresis, Bavai, Maubeuge, & Landrecies, toutes petites places, mais importantes par leur situation. Le Maréchal de Chatillon prit Yvoi dans le Luxembourg, & ensuite Damvilliers. Le Duc de Longueville se rendit maître de plusieurs places en Franche-Comté. Le Roi avoit fort grande envie de se mettre en campagne pour reprendre la Capelle; mais, par les informations données au Cardinal, il parut que l'entreprise n'étoit pas assez aisée & assez sûre pour y hasarder la réputation du Roi. Cependant, dans le mois de Septembre, le Cardinal de la Valette, par l'avis d'un Conseil de guerre, l'investit, & prit cette place en dix jours (*b*). Quoique le Roi sentît l'importance de ce succès, il fut néanmoins mécontent de n'en avoir pas l'honneur; le Cardinal fut obligé de faire venir le Journal de la campagne, pour convaincre le Roi que ce siége n'avoit pas été entrepris par ses ordres, mais uniquement par l'avis d'un Conseil de guerre, sur ce qu'on avoit trouvé que le siége d'Avesnes avoit trop de difficultés. Le Roi fut ou parut content. Mais ce n'étoit pas là ce qui donnoit le plus d'inquiétude au Ministre.

(*a*) Le même, p. 244 & suiv.

(*b*) Le même, p. 389 & suiv.

Au commencement de l'année, il avoit engagé ſon Maître à s'avancer juſqu'à Orléans avec ſes Gardes-Françoiſes & Suiſſes; démarche qui ſervit à fixer les irréſolutions de Monſieur. Ce Prince commençoit à attirer tous les mécontens à Blois, & avoit fort loué l'honneur & la politeſſe des Eſpagnols, comme s'il eût oublié la déplorable fin du Duc de Montmorency, & la ſituation diſgracieuſe où il s'étoit trouvé lui-même à Bruxelles. Mais appréhendant alors pour ſa liberté, il traita volontiers, accepta l'offre qu'on lui fit de ne plus s'oppoſer à ſon mariage, fit de nouveau ſerment de fidélité au Roi; & fut très-content de ce qu'à ſa priere le Roi avoit mis en liberté le Chevalier de Grignan & l'Abbé de la Riviere. Les François ont dit plaiſamment du dernier, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne combien ſon Maître valoit, parce qu'il l'avoit vendu aſſez ſouvent (*a*). Les mauvaiſes humeurs du Duc d'Orléans étoient chagrinantes, mais celles du Roi étoient terribles; le Cardinal ne fut pas long-temps ſans en faire l'épreuve. Louis parut d'abord rêveur, enſuite mélancolique, & enfin très-ſombre. Le P. Cauſſin ſon Confeſſeur en étoit la cauſe. Il lui avoit rempli l'eſprit de ſcrupules, & enfin, il réduiſit à quatre points ce qu'il y avoit à la charge du Cardinal: l'exil de la Reine-mere, qu'on laiſſoit dans une ſi grande indigence, qu'elle manquoit des choſes les plus néceſſaires à la vie: le trop grand pouvoir du Cardinal, qui uſurpoit toute l'autorité royale, & qui n'en laiſſoit au Roi que le nom: l'oppreſſion des peuples, réduits à la derniere miſere par

SECT. XII. *Hiſtoire de France.*

Richelieu fait échouer les projets de ſes ennemis, & punit leurs deſſeins.

(*a*) Mém. de Montreſor.

les impositions exorbitantes : enfin, le sang des sujets qui servoit à fournir des subsides aux Hérétiques, tels que les Suédois, les Protestans d'Allemagne, & les Hollandois. Le Roi lui demanda s'il pouvoit lui nommer quelqu'un qui eût autant de capacité que le Cardinal ; le Confesseur ne s'attendoit pas à cette question ; il n'eut pas de réponse à faire, inspiré plutôt par la bigoterie que par l'ambition. Le Roi lui demanda ensuite s'il soutiendroit bien en face du Cardinal tout ce qu'il avoit avancé ; il s'y engagea à un jour marqué (*a*). En attendant, il se crut en quelque façon chargé de trouver un autre premier Ministre, & fit confidence de ce qui s'étoit passé au Duc d'Angoulême, qui lui promit de le soutenir. Mais le Duc connoissant l'humeur vindicative du Cardinal, & n'ayant pas grande opinion de l'esprit du Jésuite, alla trouver Richelieu, & l'informa de ce qu'il venoit d'apprendre. Sur cet avis, le Cardinal ménagea si bien tout auprès du Roi, que le jour assigné il étoit plus en faveur que jamais. Quand le P. Caussin vint, il apprit que depuis long-temps le Roi étoit enfermé dans son cabinet avec le Cardinal. Après avoir attendu, il eut ordre de s'en retourner à Paris, & le même soir il fut arrêté & conduit à Quimpercorentin en Bretagne (*b*). Il avoit été engagé dans cette périlleuse affaire par le P. Monod, Confesseur de la Duchesse Régente de Savoie, sœur du Roi ; & Monod fut aussi, l'année suivante, la victime de la

(*a*) Vittorio Siri, t. VIII, p. 573.

(*b*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 316, 317.

vengeance du Cardinal, qui fit déclarer nettement à la Duchesse, que le Roi ne pouvoit avoir de confiance en elle, tant que le P. Monod seroit auprès de sa personne; de sorte qu'il fut arrêté & envoyé prisonnier à Montmelian (*a*). Richelieu fit aussi sentir tout le poids de son crédit à la Reine, au sujet de ses correspondances avec la Duchesse de Chevreuse, qui étoit alors autant haïe du Roi & du Cardinal, qu'elle en avoit été aimée. Le Marquisat de la Force fut érigé en Duché-Pairie en faveur du Maréchal de ce nom. Cette année fut encore célebre par l'institution de l'Académie Françoise, qui devoit être composée de quarante Membres, dont l'occupation seroit de polir & de perfectionner la Langue Françoise. On prétend que par-là le Cardinal voulut se déclarer le Protecteur des Lettres, afin de s'attacher plus particuliérement les Savans & les talens (*b*).

SECT. XII. *Histoire de France.*

Campagne en Allemagne & en Italie.

Au commencement de 1638, le Roi mit sa personne & son royaume sous la protection de la Vierge (*c*). Le Duc de Weymar s'étant rendu en Suisse, eut plusieurs conférences avec le Duc de Rohan; il fut si charmé de sa conversation, qu'il l'engagea à venir dans son armée. Weymar assiégea Rhinfeld, place forte, qu'on regarde comme la principale des villes forestieres. Le 28 Février, Jean de Wert vint attaquer le Général Suédois, le battit, lui prit quelques pieces de canon, & l'obligea de lever le siége. Le Duc de Weymar, qui étoit bien 1638.

(*a*) Les mêmes.
(*b*) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII, Hénault.
(*c*) Hénault.

Sect. XII. Histoire de France.

Mort des Ducs de Savoie & de Rohan & du Maréchal de Créqui.

informé, revint le 3 Mars, défit entiérement les Impériaux, leur prit douze pieces de canon, & fit leurs quatre Généraux prisonniers. Pour faire sa cour au Roi, il envoya Jean de Wert sous bonne escorte à Paris. Le Duc de Rohan fut dangereusement blessé au premier combat de Rhinfeld, & mourut le 13 Avril dans un château du Canton de Berne, où il s'étoit fait transporter (*a*). Il fut enterré à Geneve, & les Vénitiens reçurent avec reconnoissance le don qu'il leur fit en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter (*b*). La Cour de France ne le regretta guere, quoiqu'il fût un des plus grands hommes de son siecle. Le Duc de Weymar prit ensuite Rhinfeld, Fribourg, & enfin Brisach, après un long siége, & après avoir battu deux fois les Impériaux (*c*). En Italie les affaires allerent assez mal. La Duchesse de Savoie ne vouloit faire avec la France qu'une ligue défensive; mais le Cardinal, en la menaçant que le Roi l'abandonneroit, l'obligea de conclure une ligue offensive & défensive (*d*). Le Maréchal de Créqui marcha au secours du fort de Brémo, investi par les Espagnols. Lorsqu'il fut à la vue du camp des ennemis, il prit une lunette d'approche pour examiner leurs retranchemens, en s'appuyant contre un arbre. Un Canonnier pointa contre lui un canon, si juste,

(*a*) Le même, Le Vassor, Hist. de Louis XIII, t. IX, p. 501.

(*b*) Les mêmes.

(*c*) Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, t. XII, p. 96, édit. de 1756.

(*d*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1638.

que le boulet emporta le bras gauche du Maréchal, lui perça le ventre, & entra dans l'arbre contre lequel il étoit appuyé. Ainsi périt ce grand homme le 27 Mars (a). On envoya le Cardinal de la Valette commander à sa place; mais il ne put empêcher la prise de Verceil, après laquelle il se tint sur la défensive. Le 4 Octobre, le jeune Duc de Savoie mourut (b), & Charles-Emmanuel son frere lui succéda. Le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas disputerent la Régence à la Duchesse; mais elle l'emporta par l'appui du Roi son frere.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Le Prince de Condé est obligé de lever le siége de Fontarabie.

On résolut d'agir offensivement contre l'Espagne. Le Comte-Duc avoit fait entrer deux fois les Espagnols en France : pour s'en venger, le Cardinal résolut de faire le siége de Fontarabie, contre le sentiment du Duc de la Valette, qui s'excusa de commander l'armée (c). Le Cardinal, pour mortifier le Duc d'Epernon & sa famille, fit nommer le Prince de Condé Lieutenant-Général du Roi en Guienne & dans les provinces adjacentes; le Duc d'Epernon eut ordre de ne point sortir de sa maison de Plassac, & le Duc de la Valette celui d'accompagner le Prince. Condé entra en Navarre au commencement de Juillet, prit Iron, Figuero & le Port du Passage, où il trouva douze bons vaisseaux & cent cinquante pieces de canon. L'Archevêque de Bordeaux, chargé de le seconder avec la flotte, battit celle d'Espagne, composée de quatorze

(a) Le même, Hénault.
(b) Le Vassor, l. c. p. 546. Griffet, l. c.
(c) Le Vassor, l. c. p. 628.

galions & de quatre frégates ; tous les vaisseaux, à l'exception d'un seul qui se sauva, furent brûlés ou coulés à fond ; quatre ou cinq mille hommes, qui étoient sur cette flotte, périrent (*a*). Comme cette flotte devoit secourir Fontarabie, on compta cette place perdue, malgré sa belle résistance. Mais le Prince de Condé fit une grande faute en abandonnant le Port du Passage ; il facilita par-là le moyen à l'Amirante de Castille de marcher au secours de Fontarabie avec quinze mille hommes & environ douze cents chevaux. La place étoit réduite à l'extrémité, de sorte qu'il résolut de risquer tout pour la sauver. Il attaqua, le 7 Septembre, les retranchemens des François, qui étoient au nombre de dix neuf mille hommes de vieilles troupes. Les Officiers firent bien leur devoir ; mais le premier retranchement ayant été forcé, la confusion se mit parmi les soldats ; le Prince de Condé & l'Archevêque de Bordeaux se retirerent sur la flotte, embarquerent ce qu'ils purent de troupes, & se sauverent. Le Duc de la Valette, à qui on avoit ôté son poste pour l'envoyer dans un quartier éloigné, accourut, rallia les débris de l'armée, & fit sa retraite en bon ordre (*b*). Le Prince ne laissa pas de jeter tout le blâme sur lui ; & le Duc prévoyant qu'il seroit la victime de l'affaire, malgré le crédit de son frere auprès du Cardinal, passa en Angle-

(*a*) Le Vassor, t. IX, part. I, p. 637. Hist. de Richelieu, t. II, p. 337.

(*b*) Abrégé Chronol. ubi sup. p. 102. Griffet, l. c.

terre (*a*). On lui fit son procès ; il fut condamné à être décapité, & la Sentence fut exécutée publiquement en effigie, malgré les protestations du Président de Bellievre & de quelques autres. Si le Cardinal avoit le pouvoir d'abaisser ceux qu'il vouloit, sans aucun sujet, il prétendoit aussi au privilége d'élever sans mérite. Son neveu M. de Pontcourlai attaqua avec quinze galeres Françoises autant de galeres Espagnoles devant Genes, le premier Septembre ; il perdit trois des siennes, mais il battit les Espagnols, leur en prit six, & acquit beaucoup de réputation, quoique sa conduite personnelle n'eût en rien contribué à la victoire (*b*). Ce furent-là les premiers commencemens de la puissance navale de France, que le Ministre avoit fort à cœur.

Campagne de Flandre.

Le Maréchal de Châtillon entra avec une armée dans l'Artois, & après avoir ravagé le pays, il investit vers la fin de Mai Saint-Omer ; il resta devant la place sept semaines, y perdit beaucoup de monde, & le Prince Thomas de Savoie l'obligea de lever le siége. Le Roi en fut si mécontent, que le Maréchal reçut ordre de se retirer chez lui ; le Maréchal de la Force eut alors le commandement (*c*). Le Maréchal du Hallier ne laissa pas de reprendre au mois de Septembre le Catelet ; c'étoit la seule place qui restoit aux Espagnols de celles qu'ils avoient prises.

(*a*) Le Vassor, t. IX, part. II, p. 14, 15.
(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 543.
(*c*) Daniel, Journ. Hist. p. 56, & al.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Le Cardinal est inexorable pour la Reine-mere, & insolent envers la Reine régnante.

Les querelles à la Cour ne furent pas moins vives cette année, & le crédit & l'autorité du Ministre parurent avec plus d'éclat que jamais. La Reine-mere, après avoir été quelque temps en Hollande, passa en Angleterre; elle engagea Bellievre, Ambassadeur de France, par le détail de ses malheurs, à écrire au Cardinal. Elle le pria de faire savoir à ce Ministre, que comme les choses avoient changé de face, elle régloit ses désirs sur son état présent; qu'elle ne cherchoit nullement à se mêler des affaires du Gouvernement, ni même à être à la Cour; qu'elle se soumettroit à tout ce qu'il voudroit, & ne demandoit que la permission d'être dans quelque ville de France, & d'y avoir du pain & du repos. L'Ambassadeur manda ce qu'elle lui avoit dit, mais sans effet (a). La Reine-mere avoit une fois déclaré en présence du Roi, qu'elle ne se réconcilieroit jamais avec le Cardinal, & ce Ministre, soit par crainte, soit par ressentiment, fut toujours son implacable ennemi. Il mortifia aussi extrêmement la Reine régnante. Ayant découvert qu'elle entretenoit correspondance avec le Cardinal Infant son frere, il la fit interroger par le Chancelier (b), quoiqu'elle fût grosse. La Reine soutint son rang, si indignement avili; elle dit que la Nature l'obligeoit d'aimer son frere & sa Patrie; qu'elle n'avoit jamais écrit rien de contraire à ce qu'elle devoit au Roi ou à la France, & qu'elle n'avoit eu d'autre but que de procurer la paix. Le 5 Sep-

(a) Le Vassor, ubi sup. p. 37-39.
(b) Hist. de Richelieu, l. c. p. 345.

tembre, elle accoucha à Saint Germain-en-Laye de Louis son fils aîné (*a*), surnommé depuis *le Grand*, après vingt-trois ans de mariage; événement qui remplit le royaume d'une joie inexprimable.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Aiguillon érigé en Duché-Pairie.

Le Cardinal ne se contenta pas de montrer qu'il avoit plus de pouvoir sur l'esprit de son Maître que sa mere & sa femme; il fit plus, il lui ôta Mademoiselle de la Fayette sa maîtresse, en gagnant un de ses valets de chambre, & en supposant des billets; elle se retira dans un couvent. Ce fut là que le Roi fut instruit par elle-même de l'intrigue (*b*); le valet de chambre fut disgracié, mais sans que le Cardinal en souffrît, comme on en peut juger par le trait suivant. Il fit ériger Aiguillon en Duché-Pairie (*c*) en faveur de Magdeleine de Vignerot, plus connue sous le nom de Madame de Combalet, avec cette clause singuliere, *pour en jouir par ladite Dame, ses héritiers & successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir*. En vertu de cette clause, elle appela par son testament de 1674, au Duché d'Aiguillon Marie-Thérese sa niece, à laquelle elle substitua son petit-neveu Louis Marquis de Richelieu, dont le fils, le Comte d'Agenois, a été déclaré Duc d'Aiguillon par Arrêt du Parlement de 1731, contradictoire avec tous les Pairs de France (*d*).

(*a*) Voyez tous les Historiens de France.

(*b*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 346, 347.

(*c*) Etat de France, t. II, p. 303.

(*d*) Hénault, p. 636, édit. de 1761.

SECT. XII. Histoire de France.

Mort du Duc de Weymar 1639.

Le Duc Bernard de Saxe-Weymar, qui avoit jusques alors rendu de si grands services à la France, commença à donner de l'embarras au Cardinal. Il étoit Prince de naissance, & Soldat de profession ; il avoit appris le métier de la guerre sous Gustave-Adolphe : mais son armée étoit à lui, quoiqu'à la solde de la France ; elle étoit composée de toutes sortes de Nations, principalement d'Allemands. Vers la fin de 1638, elle étoit diminuée ; mais au printemps de l'année suivante, il la rétablit & la grossit par la réputation de sa générosité, de son équité, & des égards qu'il avoit pour le mérite. Le Comte de Guébriant & le Vicomte de Turenne avoient servi sous lui, & étoient tout à la fois ses Lieutenans & ses Eleves. Par un article secret du traité fait avec lui, il devoit avoir l'Alsace avec une pension considérable. Il avoit envie de garder Brisach, pour se faire une Principauté en y joignant d'autres places des environs. Cela ne plaisoit nullement au Cardinal, qui vouloit avoir Brisach pour la France ; il pressa le Duc de venir à Paris, afin de prendre des mesures pour la campagne prochaine ; mais Weymar n'y voulut pas acquiescer, sous prétexte que les Impériaux faisoient de grands préparatifs pour l'accabler, & que ce n'étoit pas un temps propre à faire des voyages. Le Comte de Guébriant eut ordre de lui toucher quelque chose de Brisach, pour savoir s'il ne voudroit pas vendre cette place, ou prendre en échange la Franche-Comté, qu'on lui aideroit à conquérir, & qu'on lui feroit assurer par un traité de paix. Le Duc lui répondit brusquement, *que demander à une fille ver-*

tueuse sa virginité, & à un brave homme son honneur, c'étoit la même chose (*a*). Il ne laissa pas d'envoyer le Colonel d'Erlach à Paris pour régler les opérations de la campagne. Le Cardinal tira parole de lui, que si le Duc venoit à mourir, il remettroit Brisach à la France pour une certaine somme. Au retour de cet Officier, le Duc ouvrit la campagne dès le mois de Janvier, & s'empara de plusieurs petites places; mais le 18 Juillet il mourut à Neubourg, après une courte maladie (*b*). Il n'est guere douteux qu'il ne soit mort de poison, & il est certain aussi que le Cardinal ne fut pas fâché de sa mort; mais il ne s'ensuit pas de là que ce soit lui qui l'ait fait empoisonner, quoique quelques Historiens l'aient soupçonné. Ce Prince mourut à l'âge de trente-six ans; il donna par son testament ses conquêtes à celui de ses freres qui en voudroit prendre possession sous la protection des Couronnes de France & de Suede. A l'égard de l'armée, il ordonna qu'après sa mort elle seroit commandée par le Major-Général d'Erlach, le Colonel Ohem, le Comte de Nassau & le Colonel Rosen. La France, après bien des négociations, conclut un traité avec ces Commandans; le Major-Général d'Erlach remit Brisach pour la somme stipulée; un autre Officier, Fribourg, & l'un & l'autre demeurerent Gouverneurs de ces deux places, avec des garnisons moitié Françoises & moitié Allemandes. L'Electeur Palatin, qui aspiroit au commandement, partit d'Angleterre pour s'y rendre; mais il fut

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 397, 398.
(*b*) Le même, p. 399.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Affaires de Piémont, & fameuse retraite du Comte d'Harcourt.

arrêté en France, par où il voulut passer *incognito*; & le Cardinal engagea les Commandans à recevoir le Duc de Longueville pour leur Chef (*a*).

Il se passa cette année en Piémont plus d'évènemens importans que dans aucune des précédentes. Vers la mi-Mars, le Cardinal de Savoie & le Prince Thomas son frere, oncles du Duc régnant, conclurent à Vaniéro, avec le Marquis de Léganez, un traité, par lequel ce dernier s'engagea à les mettre en possession de la tutelle de leur neveu, à laquelle ils prétendoient : ils s'engageoient à réunir leurs efforts pour chasser les François, & il fut réglé que les places qui se soumettroient volontairement aux Princes, leur resteroient, & que celles qui seroient prises par force appartiendroient au Roi d'Espagne (*b*). Avant la fin du mois, le Prince Thomas se présenta devant Chivas, qui se rendit à la premiere sommation ; le crédit de son parti s'accrut au point que les villes de Quiers, de Montcallier & d'Ivrée se déclarerent pour lui : Verrue & Crescentia se soumirent peu de temps après. Au commencement de Mai, il se rendit maître de Trino, qui fut fort mal défendue. Ces pertes obligerent la Duchesse Régente à conclure le premier Juin, avec le Roi son frere, un traité, par lequel elle consentit de recevoir garnison Françoise dans Carmagnole, Savillan & Quérasque, jusqu'à la paix. Ses affaires alloient effectivement fort mal, quoique le Cardinal de la Valette eût repris Chivas. Elles empirerent lorf-

(*a*) Le même, p. 405.
(*b*) Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1639.

que le Prince Thomas surprit, le 27 Juillet, la ville de Turin, & cela si brusquement, que la Duchesse eut à peine le temps de se sauver dans la citadelle avec ses pierreries (*a*).

Environ six semaines après, le Cardinal de la Valette, épuisé de fatigue & de chagrin, mourut à Rivoli. Le Pape lui refusa les honneurs que l'on a coutume de rendre aux Cardinaux décédés, parce qu'il avoit commandé des armées contre les Catholiques, & qu'il avoit quelquefois agi de concert avec les Hérétiques (*b*). Le Comte d'Harcourt, qui commandoit la flotte, eut ordre d'aller prendre sa place. Vers ce temps-là, la Duchesse alla à Grenoble pour s'aboucher avec le Roi son frere. Le Cardinal lui représenta sans détour, que ses sujets avoient plus d'affection pour ses beaux-freres que pour elle, & que les Espagnols ne cessoient de faire entrer des troupes dans ses Etats; en sorte qu'il ne lui restoit d'autre ressource pour sa sûreté & pour sauver son honneur, que de mettre Montmelian entre les mains du Roi, & d'envoyer le jeune Duc son fils à Paris, pour y être élevé avec le Dauphin. Le Roi lui-même la pressa sur cet article; mais elle lui répondit par des larmes, & s'en retourna sans autre secours que des promesses (*c*). Le Comte d'Harcourt envoya M. de la Motte-Houdancourt pour surprendre Quiers : il y réussit vers la fin du mois d'Octobre; ensuite il alla se camper avec son armée auprès de cette ville,

(*a*) Le même, Hist. de Richelieu, l. c. p. 377.
(*b*) Le même, p. 384.
(*c*) Vittorio Siri, t. VIII, p. 749. Nani, l. XI.

SECT. XII. *Histoire de France.*

pour la mettre en état de défenſe. Il y reſta environ un mois : le Marquis de Léganez vint camper derriere lui avec l'armée Eſpagnole, tandis qu'il avoit le Prince Thomas en front avec ce qu'il avoit pu raſſembler de troupes. Le Comte ne laiſſa pas de prendre ſi bien ſes meſures, qu'il décampa avant le jour, & ſe fit paſſage, malgré l'armée du Prince, avant que les Eſpagnols fuſſent informés de ſa marche. Il fit enſuite dreſſer un pont, défendu par un double rang de Mouſquetaires, ſur lequel il fit paſſer le reſte de ſon armée, ſans que les Eſpagnols puſſent l'empêcher. Cette action fut regardée comme une des plus belles de toute la guerre (*a*).

Guerre en Rouſſillon & dans les Pays-Bas.

Par le conſeil de Richelieu, le Roi réſolut d'agir offenſivement contre l'Eſpagne : il envoya le Prince de Condé avec une armée aſſiéger Salces, tandis que l'Archevêque de Bordeaux, avec la flotte, alarmoit & inſultoit les côtes (*b*). Les raiſons que Richelieu donna de cette entrepriſe étoient, que quelque peu de ſuccès que les irruptions des Eſpagnols en France euſſent eu, ils ne laiſſoient pas de croire que leur Maître étoit invincible & redoutable à ſes voiſins ; mais que s'ils étoient une fois attaqués chez eux, ils changeroient bientôt de ſentiment, & qu'accablés d'impôts comme ils l'étoient, & mécontens du gouvernement dur & hautain d'Olivarez, quelques-unes des provinces ne manqueroient pas de ſe ſoulever, quand elles verroient que les Etran-

(*a*) Hiſt. de Richelieu, ubi ſup. p. 289. Griffet, ſous l'an 1639.

(*b*) Vittorio Siri, l. c. p. 779.

gers étoient disposés & en état de les soutenir. Cette campagne ne procura pas un grand avantage, sinon que Salces fut pris, après un siége de cinq semaines; mais à la fin les conjectures du Cardinal se vérifierent de façon que, suivant la remarque d'un célebre Historien Italien (a), si par-tout ailleurs les conseils humains suivent les événemens, ils sembloient dirigés par les conseils de Richelieu.

Cependant les succès ne furent pas également heureux par-tout. Au commencement de Juin, le Marquis de Feuquieres avoit investi Thionville, place forte, qu'il auroit infailliblement prise, parce qu'elle manquoit de vivres & de munitions, & que la garnison étoit foible; d'ailleurs il avoit si bien pris ses mesures, que le Gouverneur, qui s'étoit absenté pour des affaires indispensables, ne put y rentrer. Mais le Général Picolomini marcha avec tant de diligence, & si secrétement, qu'il attaqua à l'improviste les retranchemens de Feuquieres, les força & fit six mille prisonniers, parmi lesquels se trouva le Général lui-même, qui mourut à Thionville de ses blessures & de chagrin. Picolomini assiégea alors Mouzon, où M. de Refuge soutint, avec une garnison peu nombreuse, un assaut général qui sauva la place, & donna le temps au Maréchal de Châtillon de rassembler les débris de l'armée de Feuquieres & de venir à son secours (b).

Mais le plus grand effort fut contre Hesdin,

(a) Nani, ubi sup.
(b) Le Vassor, t. IX, part. II, p. 241, & al.

Sect. XII. *Histoire de France.*

que le Marquis de la Meilleraye, cousin-germain du Cardinal, assiégea & prit, au bout de trente-huit jours de tranchée ouverte. Il reçut le Roi au haut de la breche; & le Prince, qui s'appuyoit sur l'épaule de Puységur, prit une canne que Puységur avoit à la main, & dit au Marquis : » La Meilleraye, je vous fais Maréchal » de France; voilà le bâton que je vous en » donne (*a*) «. Il étoit déjà Grand-Maître de l'Artillerie : pour lui donner cette charge, on avoit fait le vieux Duc de Sulli, âgé de près de quatre-vingts ans, Maréchal de France. Le premier Août, le Maréchal de Châtillon prit Ivoi en quatre jours, & fit raser cette place. Le 5 du même mois, le nouveau Maréchal battit les Espagnols proche de la riviere d'Aa, leur tua deux mille hommes, en fit trois cents prisonniers, & prit quatre pieces de canon (*b*).

Nouvelles preuves du pouvoir du Cardinal sur l'esprit du Roi.

Quant aux affaires domestiques de cette année, elles fournirent des preuves plus fortes encore, s'il étoit possible, du pouvoir absolu de Richelieu. Il jugea qu'il falloit répondre aux sollicitations de la Reine-mere, mais il trouva à propos que ce fût au nom du Roi. La lettre fut écrite en termes très-forts; on y fit entrer tout ce qui pouvoit justifier ou pallier les mauvais traitemens qu'on avoit faits à cette Princesse; & enfin on y disoit, que le Roi ne pouvant se persuader qu'elle eût changé de disposition, tout ce qu'il pouvoit lui conseiller étoit d'aller à Florence, où il lui fourniroit une subsistance convenable à sa qualité.

(*a*) Mém. de Puységur, p. 174.
(*b*) Mém. d'Auberi, t. II, p. 338.

Cette lettre, écrite par Chavigni, fut portée au Roi, qui la signa (*a*). La Reine d'Angleterre écrivit d'une façon touchante en faveur de sa mere, & fit passer en France un homme de distinction pour appuyer ses sollicitations, offrant d'être caution de la conduite de la Reine-mere, si on vouloit lui permettre de retourner en France; mais toutes ces prieres furent sans effet (*b*). Madame de Seneçai, premiere Dame d'honneur de la Reine régnante, dont elle avoit la confiance, n'avoit pas, par cette raison, recherché la faveur du Cardinal; ce Ministre jugea à propos de la faire congédier, sans autre motif, sinon que le Roi le trouvoit bon. La Reine tâcha de se conserver cette Dame, en s'adressant au Cardinal, qui lui répondit, que puisqu'elle lui faisoit l'honneur de le consulter, il ne pouvoit lui donner de meilleur conseil que d'obéir au Roi (*c*).

Après la retraite de Mademoiselle de la Fayette, le Roi avoit témoigné beaucoup d'attachement pour Mademoiselle d'Hautefort; d'abord le nouveau goût plut fort à la Reine & au Cardinal; à la premiere, parce que le Roi venoit plus souvent dans sa chambre; & au second, parce qu'il savoit que cette Demoiselle étoit d'un caractere doux, & qu'elle ne s'embarrassoit pas d'affaires d'Etat. S'étant à la fin apperçu qu'elle étoit intime amie de Mademoiselle de Chemeraut, qui avoit beaucoup d'esprit, il en prit ombrage, & résolut

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 353.
(*b*) Vittorio Siri, t. VIII, p. 640.
(*c*) Onero, Hist. de Correnti tempi, t. II, l. II, p. 555. Hist. de Richelieu, l. c. p. 408, 409.

de donner au Roi un favori, qui diminuât ses assiduités auprès de sa Maîtresse ; car Louis ne ressembloit point du tout à son pere ; il n'y avoit rien de criminel dans ses amours, & à peine de la galanterie ; & comme il n'y cherchoit d'autre plaisir que celui de la conversation, il étoit assez indifférent sur le reste. Le Cardinal jeta les yeux sur Henri d'Effiat, Seigneur de Cinq-Mars, second fils du Maréchal d'Effiat, qui devoit sa fortune à Richelieu. Ce jeune homme étoit bien fait, avoit l'esprit vif, & étoit fort adroit à toutes sortes d'exercices ; mais son caractere étoit altier & peu flexible ; il eut soin de le cacher au Cardinal. Il étoit Maître de la Garderobe ; & Richelieu voulant en faire le favori de Louis, choquoit l'inclination de ce Prince, qui avoit donné des marques visibles d'aversion pour Cinq-Mars ; mais par les instructions de son Patron, le jeune homme vint à bout de s'insinuer dans les bonnes graces du Roi. Ce fut au siége de Hesdin que ce Prince commença à lui témoigner de la faveur, en lui donnant une pension assez considérable. A leur retour à Paris, il se trouva si bien établi dans l'esprit du Roi, que les deux Demoiselles dont nous avons parlé, eurent ordre de se retirer de la Cour, parce qu'elles avoient mal parlé de Cinq-Mars. Son plus grand mérite étoit d'écouter les plaintes du Roi le soir, & d'en instruire fidélement le Cardinal (*a*). Les Dames ne furent pas les seules qui éprouverent le ressentiment du Cardinal ; il le faisoit sentir au Pape

(*a*) Hist, de Richelieu, ubi sup. p. 410-414.

continuellement ;

continuellement, en laissant à Rome le Maréchal d'Etrées en qualité d'Ambassadeur, tandis que ce Seigneur, n'étant que Marquis de Cœuvres, avoit fait mourir un de ses prédécesseurs de chagrin, & que dès le premier moment de son arrivée, il s'étoit brouillé avec ce Pontife. C'étoit ce qui avoit engagé Urbain VIII à envoyer M. Scoti, en qualité de Nonce extraordinaire à Paris. Le Cardinal, à qui il ne déplaisoit pas moins que le Maréchal au Pape, engagea le Roi à adresser une Lettre de cachet au Parlement & aux Agens du Clergé, pour leur ordonner de signifier de sa part aux Evêques qui étoient à Paris, une défense d'avoir aucune communication avec M. Scoti, Nonce extraordinaire du Pape, qui reçut de plus grandes mortifications encore que celle-là; tant Richelieu étoit peu disposé à garder des mesures avec ceux contre lesquels il étoit piqué (*a*). Le Cardinal allégua plusieurs raisons, & quelques-unes assez spécieuses, des soupçons que le Roi avoit pris de la conduite de la Cour de Rome. Mais M. Scoti ne fit pas difficulté de publier que les véritables motifs du procédé que l'on tenoit à son égard, étoient le refus du Chapeau de Cardinal pour Mazarin, que Richelieu avoit choisi pour remplacer le fameux Pere Joseph, & le délai des Bulles d'Abbé de Cîteaux pour le Cardinal, que celui-ci étoit résolu d'avoir, & que le Pape étoit déterminé à ne point accorder (*b*).

Le Chancelier envoyé en Normandie pour appaiser une sédition. 1430.

Il arriva en ce temps-là une chose qui ne

(*a*) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, t. III, p 390.

(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 387.

SECT. XII. *Histoire de France.*

s'étoit jamais vue en France, & peut-être dans aucun pays. Les peuples de Normandie se trouvant accablés sous le poids des impôts, les ouvriers dans les villes, & les paysans à la campagne, s'assemblerent & refuserent de payer aucune taxe. On appela cette sédition, la sédition des *pieds nus* (*a*). La singularité fut dans le châtiment. Le Chancelier Seguier alla en Normandie, comme une espece de Connétable de robe, accompagné de six mille hommes de troupes réglées; elles étoient commandées par le Colonel de Gassion, qui tous les jours portoit le drapeau blanc dans la chambre du Chancelier, & prenoit l'ordre de lui; il étoit aussi accompagné de M. de la Vrilliere, Secrétaire d'Etat; & quoique le grand Sceau restât à Paris, la postérité croira le contraire, car tous les Arrêts du Conseil des Finances furent datés pendant trois mois du lieu où le Chancelier se trouvoit. Il commença par interdire le Parlement de Rouen, pour ne s'être pas assez fortement opposé aux rebelles, & ce Magistrat les traita de façon à ne pas encourir le même reproche. Les troupes en massacrerent une multitude, & l'on fit pendre ou rouer ceux qui furent pris. En un mot, il fit sentir aux habitans de Normandie, quel étoit l'esprit du gouvernement de Richelieu, le plus dur & le plus impérieux qu'il y eût jamais. Après avoir rétabli la tranquillité, en exterminant ceux qui s'étoient soulevés, Seguier rétablit le Parlement dans ses fonctions, & retourna à Paris chargé de la haine des Nor-

(*a*) Daniel, Journ. Hist. Griffet, Hist. de Louis XIII, sous l'an 1640, au commencement.

mands, qui lui valut l'estime & l'approbation du Ministre.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Affaires d'Allemagne.

Il ne se passa rien d'important en Allemagne; le Duc de Longueville, qui commandoit l'armée du feu Duc de Weymar, fut obligé de se joindre aux Suédois, qui sans cela n'étoient pas en état de tenir tête aux Impériaux. Il y eut de grandes jalousies entre lui & le Maréchal Banier; celui-ci tâchoit de débaucher les troupes du Duc & de les engager à servir la Suede, & le Duc ne se prêtoit que difficilement à toutes les opérations, qui ne tendoient pas directement à l'avantage de la France (*a*).

En Italie, les affaires prirent un autre tour. Les Espagnols avoient à tous égards la supériorité, excepté sur l'article essentiel des Généraux. Une négociation pour la paix & une espece de suspension d'armes procurerent la tranquillité au commencement de l'année: les deux partis affecterent un vif désir de voir la paix rétablie en Italie; mais ce n'étoit qu'en apparence, & afin de réussir dans leurs vûes particulieres. Le Cardinal Maurice de Savoie, maître du Comté de Nice, paroissoit fort attaché à son frere & aux Espagnols, & il ne laissoit pas de prêter l'oreille aux propositions de sa belle-sœur & des François (*b*). Le Prince Thomas étoit maître de Turin & de plusieurs autres places, actuellement lié étroitement avec les Espagnols, & cependant assez disposé à écouter

(*a*) Puffendorf, de Reb. Suecic. l. XII. Le Vassor, t. X, part. I, p. 186 & suiv.

(*b*) Vittorio Siri, t. VIII, p. 835 & suiv. Le Vassor, ubi sup. p. 41.

les propositions qu'on lui faisoit, qu'il communiquoit quelquefois à l'Espagne, afin de s'attirer plus de considération & de plus grands avantages. Le Marquis de Léganez, Gouverneur du Milanez, passoit dans l'esprit de tout le monde pour habile Négociateur ; mais personne que lui-même ne le croyoit grand Capitaine. Il avoit fait avec la Duchesse de Mantoue un traité secret, à la faveur duquel il ne doutoit pas qu'il ne surprît Casal. Le Gouverneur François découvrit les intelligences qu'il avoit, lorsqu'il parut devant la place, & en prévint les suites. Léganez fut donc obligé de l'investir & de l'assiéger dans les formes ; la ville étoit mal pourvue, les habitans mal intentionnés, & il n'y avoit nulle espérance de secours.

Le Comte d'Harcourt fait lever le siége de Casal & prend Turin.

Le Gouverneur ne laissa pas de faire son devoir & de se bien défendre. Le Comte d'Harcourt étoit éloigné, & n'avoit qu'une petite armée ; il résolut cependant de tenter le secours de Casal, & écrivit au Cardinal qu'il feroit lever le siége, ou périroit devant la place. Il prit si bien ses mesures, & fit une si grande diligence, que le 29 Avril il attaqua les Espagnols dans leurs lignes, qui n'étoient pas à moitié finies, les força malgré leur opiniâtre résistance, & réussit dans son dessein. Léganez perdit cinq mille hommes, qui furent tués, noyés ou faits prisonniers, avec douze pieces de canon & presque tout son bagage. Ce qu'il y eut de plus inexcusable, c'est qu'on trouva dans sa tente ses papiers, & entre autres le traité fait avec la Duchesse de Mantoue (*a*). Le Comte d'Harcourt, après avoir

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 413, 434.

secouru Casal, retourna promptement en Piémont, & y fit une entreprise fort singuliere. Le Prince Thomas assiégeoit la citadelle de Turin avec les troupes qu'il avoit dans la ville; le Comte d'Harcourt vint l'assiéger lui-même, & se trouva bientôt assiégé dans son camp par l'armée Espagnole, sous les ordres du Marquis de Léganez. Dans cette position, le tout dépendoit de l'arrivée des convois; & ce fut là que le Vicomte de Turenne donna les premieres preuves de ce génie supérieur, qui le rendit depuis le premier Capitaine de son temps. Après bien des travaux & des dangers, le Comte d'Harcourt vit son entreprise couronnée d'un heureux succès; il força les Espagnols de se retirer, & obligea le Prince Thomas de se rendre le 24 Septembre (*a*). Peu de temps après, ce Prince entra en négociation avec Mazarin, que le Cardinal envoya exprès en Italie.

Mauvais succès du Prince de Condé, & victoire du Duc de Brezé.

Nous avons parlé de l'invasion du Roussillon par le Prince de Condé, & de la prise de Salces. Après y avoir mis une bonne garnison & en avoir donné le gouvernement à M. d'Espenan, le Prince remit le commandement de l'armée au Maréchal de Schomberg (*b*). Cependant le Marquis de Spinola arriva avec l'armée Espagnole devant Salces le 20 Septembre 1639, & emporta d'assaut les dehors. Le Gouverneur ne laissa pas de se défendre si vigoureusement, que le Prince de Condé eut le temps d'assembler une armée, & ayant passé les montagnes qu'on croyoit impraticables, il arriva à la vue du camp des Espagnols

(*a*) Daniel, Journ. Hist. p. 65.
(*b*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 394.

Sect. XII. Histoire de France.

à la tête de vingt-deux mille hommes d'infanterie & de quatre mille cavaliers, parmi lesquels on comptoit environ deux mille Gentilshommes volontaires. Les Espagnols furent consternés, & si le Prince les eût fait attaquer sur le champ, il les auroit battus. Comme on étoit vers la fin d'Octobre, & que c'étoit l'après-midi, il différa l'attaque jusqu'au lendemain; mais sur le minuit il s'éleva une si horrible tempête, que l'armée, extraordinairement incommodée, se débanda en grande partie. Néanmoins le Prince, qui avoit encore quatorze mille hommes, attaqua le 2 Novembre les retranchemens des Espagnols, ayant avec lui le Maréchal de Schomberg & le Duc de Saint-Simon; il fut repoussé avec perte de trois mille hommes, & se retira. D'Espenan se défendit encore jusqu'au 6 Janvier, qu'il fut obligé de se rendre à des conditions honorables (*a*). Il ne se passa rien de remarquable depuis, au moins sur terre; mais la flotte Françoise, commandée par le Duc de Brézé, battit les Espagnols devant Cadiz le 22 Juillet, & leur brûla un vaisseau & quatre galions. Cette victoire fit grand plaisir au Cardinal, tant en elle-même que par son amitié pour le vainqueur.

Campagne des Pays-Bas. Siége & prise d'Arras.

Le Roi avoit deux armées dans les Pays-Bas, l'une commandée par le Maréchal de Châtillon, & l'autre par le Maréchal de la Meilleraye. Le projet du Cardinal étoit de faire attaquer Charlemont sur la Meuse; mais les pluies excessives ne permirent pas d'exécuter ce dessein. Les deux Gé-

(*a*) Daniel, l. c. p. 62. Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 396.

néraux se concerterent si bien pour faire le siége d'Arras, qu'ils parurent devant la place le même jour. Il se trouva à ce siége trois Maréchaux de France, MM. de Chaulnes, de Châtillon, & de la Meilleraye; presque toute la jeune Noblesse y servoit en qualité de Volontaires. Le Gouverneur se trouva absent quand la ville fut investie, de sorte qu'elle fut défendue par le Colonel Boyle, Officier Irlandois au service d'Espagne, qui fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de courage (*a*). Le Cardinal-Infant, le Duc Charles de Lorraine & le Général Lamboi assemblerent une nombreuse armée pour secourir la place, & tâcherent d'abord de couper les vivres aux assiégeans (*b*). Le Cardinal envoya ordre à M. du Hallier, frere du Maréchal de Vitri, d'escorter un grand convoi au camp; mais en même temps le Roi le lui défendit, parce qu'il craignoit que si ce corps de troupes étoit défait, les Espagnols n'entrassent dans le royaume. Du Hallier balança d'abord sur ce qu'il devoit faire; mais les menaces du Cardinal l'emporterent sur les ordres du Roi (*c*). Du Hallier exécuta ses ordres avec beaucoup de conduite. Les Maréchaux qui étoient devant Arras, instruits de sa marche, le Maréchal de la Meilleraye s'avança à sa rencontre avec trois mille chevaux & trois mille homme de pied (*d*). Le Cardinal-Infant profita de son absence pour attaquer les re-

(*a*) La même, p. 417.
(*b*) La même.
(*c*) La même, p. 418.
(*d*) Griffet, sous l'an 1640.

SECT. XII. *Histoire de France.*

tranchemens des François, ce qu'il fit si vigoureusement, qu'il emporta le quartier de Rantzau; & il auroit peut-être eu une victoire complette, si les troupes du Maréchal de la Meilleraye & de du Hallier n'étoient arrivées, ce qui l'obligea de faire retraite : Arras se rendit le 9 Août, après trente-neuf jours de tranchée ouverte (*a*). Le Roi resta pendant tout le siége à Amiens, où il fut extrêmement incommodé. On s'attendoit que du Hallier seroit récompensé du bâton de Maréchal de France; mais il avoit fait une faute impardonnable en balançant entre les ordres du Cardinal & ceux du Roi, en sorte que tout en continuant à servir avec honneur, il n'obtint le bâton qu'après la mort de Richelieu.

Naissance du Duc d'Anjou.

Le 21 Septembre, la Reine accoucha d'un second fils, qu'on appela Duc d'Anjou (*b*). Le Cardinal craignit qu'elle n'acquît plus d'autorité, & s'efforça de lui faire oublier les mésintelligences passées; mais ce fut inutilement; la Reine se contenta de politesses générales : Richelieu comprit si bien ce que cela signifioit, qu'il prit toutes les mesures possibles pour se soutenir, au cas que le Roi vînt à mourir (*c*). Comme il avoit envie de remettre la direction des Affaires étrangeres à Mazarin, il donna à entendre à la Cour de Rome, qu'on rappelleroit le Maréchal d'Etrées, pourvu que le Pape donnât à Mazarin le Chapeau de Cardinal, qui lui fut en effet envoyé en Piémont

(*a*) Le même, Hist. de Richelieu, l. c. p. 419.

(*b*) La même, p. 447.

(*c*) La même, p. 448.

vers la mi-Décembre de l'année ſuivante. Dans celle-ci, voyant que le Comte d'Aglié, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de la Ducheſſe Régente, traverſoit leurs deſſeins, Mazarin, par ordre de Richelieu, fit arrêter le Comte chez M. du Pleſſis-Praſlin, & le fit conduire à Pignerol, d'où on le transféra en France (a).

Révolte des Catalans, & révolution de Portugal.

L'année finit par deux grands événemens, qui furent à la vérité des effets de la politique de Richelieu, mais non pas directement, comme pluſieurs l'ont prétendu; nous parlons de la révolte des Catalans & de la révolution de Portugal. La premiere fut cauſée par les excès que commirent les troupes qui avoient ſervi au ſiége de Salces. Après la fin de la campagne, elles prirent des quartiers dans la Catalogne, & comme elles étoient mal payées, elles y vécurent, en quelque maniere, à diſcrétion. Toute la Principauté ſe ſouleva: les Catalans tuerent le Vice-Roi, & réſolurent de s'ériger en Etat indépendant; mais ayant trouvé que l'exécution de ce projet ſurpaſſoit leurs forces, ils ſe mirent ſous la protection de la France. Quant à la révolution de Portugal, le Cardinal étoit ſi loin d'y avoir part, que lorſque la nouvelle en vint à Paris, il n'y ajouta point de foi. Il eſt vrai que quand il n'en put plus douter, il donna au Roi Jean IV les plus fortes aſſurances de ſecours, & des avis qui contribuerent beaucoup à l'affermir ſur le trône (b); la diverſion que ce Prince faiſoit, étoit d'une conſéquence infinie pour la France.

(a) La même, p. 444, 445.
(b) Auberi, le Vaſſor.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Campagne d'Allemagne. 1641.

Les troupes de France en Allemagne étoient commandées par le Comte de Guébriant, & agissoient conjointement avec les Suédois, commandés par le Général Banier, & avec les troupes de Hesse & de Lunebourg. Vers la fin de Janvier, les deux Généraux bombarderent Ratisbonne où l'Empereur se trouvoit à la Diete, qui y étoit assemblée. Le 29 Juin, l'armée des Alliés, sous la conduite du Comte de Guébriant, car Banier étoit mort, défit les Impériaux commandés par l'Archiduc Léopold & Picolomini. Les Impériaux ne laisserent pas de prendre de nouvelles forces; l'armée Suédoise, commandée par Torstenson, se trouva assez occupée à défendre ce que les Suédois avoient conquis, & les Princes de Lunebourg firent leur paix avec l'Empereur. Le jour de Noël, les Plénipotentiaires de ce Prince & ceux d'Espagne d'une part, & ceux de France & de Suede de l'autre, signerent à Hambourg les préliminaires de la paix générale, qui devoit se traiter à Munster & à Osnabrug. Le même jour, le traité entre les Couronnes de France & de Suede fut renouvelé, afin que, de part & d'autre, les autres négociations ne donnassent aucun ombrage, & qu'on n'appréhendât point que les intérêts des deux Couronnes fussent séparés (*a*).

Affaires d'Italie.

Le Prince Thomas de Savoie, malgré le traité qu'il avoit fait avec la France, prit de nouvelles liaisons avec l'Espagne, qui, sur ses représentations, eut la complaisance de rappeler le Marquis de Léganez; elle envoya dans le Milanez

(*a*) Puffendorf, Comment. de Reb. Suec. l. XIII. Le Vassor, t. X, part. II, p. 119.

le Comte de Sirvela, avec lequel le Prince Thomas ne s'accorda pas mieux, & sous la conduite duquel les affaires allerent plus mal encore. Le Vicomte de Turenne se rendit maître de Montcalvo, & assiégea ensuite Yvrée (*a*), la seule place importante qu'eût le Prince Thomas. Son frere naturel la défendit vigoureusement, ce qui donna le temps au Prince d'engager les Espagnols à marcher à son secours; dans cet intervalle, le Comte d'Harcourt, revenu de Paris, avoit repris le commandement de l'armée Françoise.

Sur la nouvelle de l'approche des Espagnols, il décampa & s'avança pour leur livrer bataille; c'étoit ce que demandoit le Prince, parce que l'armée Espagnole étoit du double plus nombreuse que celle du Comte. Quand ils furent en présence, le Prince Thomas rangea la cavalerie en ordre de bataille, & dans le même temps Sirvela fit retirer l'infanterie; le Comte d'Harcourt attaqua la cavalerie, ce qu'il fit d'abord avec assez de succès, mais ensuite il fut repoussé; de sorte qu'il alla reprendre le siége d'Yvrée. Le Prince Thomas détermina alors les Espagnols à aller attaquer Chivas (*b*); le Comte d'Harcourt étant venu au secours de la place, on jeta un si grand renfort dans Yvrée, que le Général François désespéra de la prendre. Il fut mettre ensuite le siége devant Coni, qui se rendit le

(*a*) Vittorio Siri, Mercure, t. I, p. 338.
(*b*) Le même, Hist. de Richelieu, t. II, p. 469.

15 Septembre, après quarante-six jours de siége (*a*).

Sect. XII. *Histoire de France.*

Le Prince Thomas & les Espagnols reprirent Montcalvo, qui n'étoit pas équivalente à Coni, place de grande importance; mais pour ne donner aucun ombrage aux Princes d'Italie, cette place fut remise à la Duchesse Régente (*b*). Le Prince de Monaco, de la Maison de Grimaldi, que les Espagnols avoient fort mal traité, prit la résolution de se mettre sous la protection de la France. On croit généralement que le traité fut négocié par le Nonce Grimaldi, qui passa à Monaco en allant à Paris; il fut signé le 8 Juillet (*c*). Le Roi s'engagea à donner au Prince, pour dédommagement des biens qu'il possédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie seroit érigée pour lui en Duché-Pairie, sous le titre de Duché de Valentinois, & partie pour son fils, sous les titres de Marquisat & de Comté. Ces deux Princes ménagerent leurs affaires avec une grande dextérité, surprirent & chasserent la garnison Espagnole, & le 18 Novembre reçurent les François dans Monaco (*d*). Antoine de Grimaldi, arriere petit-fils du Duc de Valentinois, n'ayant point d'enfans mâles, maria, en 1715, sa fille Louise-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon, le-

(*a*) La même, p. 470.
(*b*) La même, p. 471.
(*c*) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 423. Hénault, Abrégé Chronol. p. m. 643.
(*d*) Nani, l. XI. Hénault, ubi sup.

quel, par Lettres-Patentes enregistrées au mois de Décembre 1716, devint Duc & Pair de France, sous le titre de Duc de Valentinois (a).

SECT. XII. *Histoire de France.*

Campagne de Catalogne. Siége de Tarragone, & disgrace de l'Archevêque de Bordeaux.

Le premier dessein des Catalans, après leur révolte, avoit été de s'ériger en République libre, avec le secours de la France; mais les Espagnols les ayant attaqués vivement, tandis que le Cardinal ne les secouroit que foiblement, ils s'apperçurent bientôt que l'exécution de leur projet étoit impossible. Si on les avoit traités avec quelque modération, il y a apparence qu'ils se seroient rangés de nouveau sous l'obéissance du Roi d'Espagne. Mais les Espagnols ayant fait marquer avec un fer chaud tous ceux qu'ils prenoient, comme des esclaves, cette cruauté les mit au désespoir; ils fortifierent Barcelone, &, par un traité, se soumirent à la France, en stipulant la conservation de leurs priviléges (b). Ce fut alors qu'on envoya le Comte de la Mothe-Houdancourt à leur secours, avec cinq mille hommes; il leur conseilla de fortifier le Montjoui, qui couvre Barcelone.

Vers la fin de Mars, les François eurent le bonheur de prendre cinq vaisseaux de guerre & deux galeres dans la baie de Roses. Dans le mois de Mai, le Comte de la Mothe s'étant emparé de Constantin & de plusieurs autres petites places, forma le blocus de Tarragone, où il enferma le Prince de Bottéro, avec la meilleure partie des troupes que les Espagnols avoient en

(a) Hénault, ubi sup.

(b) Vittorio Siri, Mercure, t. I, l. I. Hist. de Richelieu, l. c. p. 482.

Catalogne, & où ils se défendirent avec un grand courage (*a*). Le Duc de Ferrandine, qui commandoit les galeres d'Espagne, entreprit de secourir la place, quoique M. de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, fût devant la ville avec la flotte de France. Il fit une tentative le 4 Juillet avec quarante-une galeres, dont il en perdit douze, sans autre fruit que d'avoir montré autant de courage & de conduite qu'il étoit possible. Il ne se découragea point, & sa flotte ayant été considérablement renforcée, il surprit le 20 Août l'Archevêque, lui fit perdre trois vaisseaux, & jeta un grand secours dans Tarragone; en sorte que le Comte de la Mothe décampa, après avoir été plus de trois mois devant la place. L'Archevêque de Bordeaux se vit disgracié à son retour, sans avoir été entendu. Tous les Officiers de la flotte se souleverent contre lui; les ennemis du Cardinal crierent, & ses amis crierent plus haut encore; en sorte que Richelieu fut obligé d'abandonner l'Archevêque, qui eut ordre de se retirer à Carpentras (*b*). Le traité avec les Catalans fut ratifié au mois de Septembre; le Roi jura l'observation de leurs priviléges, & le Marquis de Brézé fut nommé Vice-Roi de Catalogne. Le Cardinal s'appercevant qu'il étoit impossible de soutenir efficacement ces peuples sans être maître du Roussillon, donna ordre au Prince de Condé de l'attaquer; il se rendit maître d'Elne, & le Vicomte d'Arpajon alla bloquer

(*a*) La même.

(*b*) La même, p. 490, 491. Griffet, sous l'an 1641.

Perpignan, place bien fortifiée par la Nature & par l'Art, & qu'on avoit dessein d'assiéger l'année suivante (*a*).

SECT. XII. *Histoire de France.*

Nouveau traité avec le Duc de Lorraine, & alliance avec le Portugal.

Avant de parler de la campagne de Flandre, il faut dire un mot d'un nouveau traité avec le Duc de Lorraine. Entre autres écarts de ce malheureux Prince, il avoit épousé la Comtesse de Cantecroix, quoique sa premiere femme fût vivante, & qu'il ne possédât la Lorraine que du chef de cette Princesse. Comme ses affaires étoient désespérées, qu'il se trouvoit sans argent, sans Etats, & avec des troupes affamées, qui lui faisoient des ennemis par-tout où il alloit, sa nouvelle épouse lui persuada de traiter avec la France. Il vint sur un simple passe-port à Paris, & y fut mieux reçu qu'il n'avoit lieu de s'y attendre. Le Cardinal s'étoit apperçu que la saisie de la Lorraine avoit donné de fâcheuses impressions contre la France à tous les Princes, de sorte qu'il fut bien aise d'avoir une occasion de rendre au Duc ses Etats. Il le fit par un traité signé le 29 Mars (*b*), aux conditions suivantes : que Nanci resteroit en dépôt entre les mains du Roi ; que Clermont, Stenai, Jamets & Dun, avec toutes leurs dépendances, demeureroient réunies à la Couronne ; que les fortifications de Marsal seroient rasées, & qu'il donneroit à la Duchesse Nicole cent vingt mille livres de pension. Le 2 Avril, il jura ce traité, & fit hommage pour le Duché

(*a*) Vittorio Siri, ubi sup. l. II.

(*b*) Mém. de Beauvau, p. 60, 61, 72, 73. Vittorio Siri, Mercur. t. I, l. II, p. 289, 291. Recueil de Pieces concernant l'Histoire de Louis XIII, tome III, p. 397.

Sect. XII. *Histoire de France.*

de Bar le 10 (*a*), ensuite il s'en retourna dans ses Etats. La Comtesse de Cantecroix, dont le Cardinal s'étoit servi pour engager le Duc à traiter, fut fort mécontente qu'on eût négligé ses intérêts (*b*); mais il n'étoit pas en la puissance de Richelieu de favoriser son mariage, sachant bien qu'il ne pouvoit en parler ni au Roi, ni à la Cour de Rome. Le premier Juin, le Roi conclut une alliance offensive & défensive avec Jean IV, Roi de Portugal (*c*); & par le moyen de la Cour de France, les Etats-Généraux, invités à accéder au traité, conclurent une treve de dix ans avec le Portugal, qui fut signée le 10 Juin (*d*), & par laquelle ils s'engagerent à agir, conjointement avec les Portugais, dans la Méditerranée contre les Espagnols.

Guerre de Sedan; mort du Comte de Soissons, & soumission du Duc de Bouillon.

Nous avons parlé de la retraite du Comte de Soissons à Sedan, où il vivoit sous la protection du Duc de Bouillon; l'Archevêque de Reims, devenu Duc de Guise par la mort de son pere & du Prince de Joinville son frere, s'y étoit aussi retiré, & tous deux y attiroient tous les mécontens qui n'avoient pas fui hors du royaume (*e*). Les ennemis du Cardinal de Richelieu assurent qu'il força ces Princes à demander du secours à l'Espagne, afin d'avoir un prétexte de les perdre; ce qui est plus sûr, c'est qu'ils traiterent avec les Es-

(*a*) Hénault, p. m. 643. Le Vassor, tome X, part. I, p. 477 & suiv.
(*b*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 463.
(*c*) Recueil de Pieces, &c. ubi sup. p. 411.
(*d*) Hist. de Richelieu. Le Vassor.
(*e*) Mém. de Montrésor.

pagnols

pagnols pour perdre ce Ministre. Ce fut, suivant les apparences, dans cette vûe qu'ils dresserent un Manifeste violent (*a*) au nom du Comte de Soissons, qui y peignoit l'administration de Richelieu des plus noires couleurs ; ce Manifeste auroit peut être produit quelque effet, s'il avoit paru à temps. Le Cardinal, qui étoit parfaitement informé de leurs desseins, ordonna au Maréchal de Châtillon d'aller avec dix ou douze mille hommes bloquer Sedan, ce qu'il fit avec succès (*b*). Le Général Lamboi, par ordre du Cardinal-Infant, marcha au secours des *Princes de Paix*, c'est le titre que prenoient les Chefs des mécontens. Le Maréchal de Châtillon se posta de façon qu'il auroit été difficile de l'attaquer ; mais le Cardinal lui envoya ordre de donner bataille à tout prix : il fut obéi, & la bataille de la Marfée se donna le 6 Juillet ; le Maréchal fut battu, & son armée dispersée. Au fort de l'action, le Comte de Soissons fut tué (*c*). On a parlé si différemment de cette mort, que le parti le plus sûr est d'avouer avec un célebre Historien (*d*), qu'elle fut un mystere qu'on n'a jamais bien pénétré. De quelque façon qu'elle soit arrivée, les vaincus profiterent de la victoire. M. de Puységur étant allé à Sedan traiter de l'échange des prisonniers, engagea le Duc de Bouillon à faire quelques démarches (*e*), qui se

(*a*) Les mêmes, p. 379.
(*b*) Auberi, Hist. de Richelieu, t. II, p. 735.
(*c*) Mém. de Montrésor, p. 398. Mém. de Puységur, p. 207.
(*d*) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIII, p. m. 65.
(*e*) Mém. de Puységur, Le Vassor, tome X, part. II, p. 55 & suiv.

Sect. XII.

Histoire de France.

terminerent à un accommodement. Il fut un peu retardé, par l'obstination du Roi à refuser au Comte de Soissons les honneurs de la sépulture; il avoit même ordonné de faire le procès à sa mémoire (*a*); mais le Duc de Bouillon ne voulut point d'accommodement, qu'on ne se relâchât sur cet article. Puységur dit au Roi (*b*), que le Comte s'appeloit Louis de Bourbon comme Sa Majesté, & que son nom & son rang méritoient du respect. A la fin, les choses s'arrangerent; le Roi étant venu en personne au camp devant Doncheri, que Lamboi avoit pris après la bataille de la Marfée, la ville capitula, & le Duc de Bouillon vint rendre ses devoirs au Roi (*c*). Par le traité, signé le 8 Août, le Duc obtint le pardon de tous ceux qui avoient suivi le parti des Princes, la neutralité pour son Etat de Sedan, & le rétablissement de ses pensions & de ses appointemens. Le Roi & le Cardinal le reçurent bien, & le Cardinal lui dit quand il partit : » Vous avez fait la guerre en » Héros, & la paix en homme d'Etat; & s'il » n'y avoit eu ni désobéissance ni rebellion dans » votre entreprise, je l'estimerois autant qu'au» cune action du fameux Spinola, tant elle a été » bien conduite depuis le commencement jusqu'à » la fin (*d*) «. Le Duc de Lorraine n'avoit pas joint le Maréchal de Châtillon, comme il y étoit engagé par le traité; M. du Hallier eut ordre de

(*a*) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, t. III, p. 429.

(*b*) Le Vassor, ubi suprà, p. 62.

(*c*) Vittorio Siri, Mercur. t. II, l. I, p. 15.

(*d*) Auberi, Mém. tome II, p. 736.

l'en punir en attaquant la Lorraine, & il le dépouilla encore de ses Etats (*a*).

Sect. XII. *Histoire de Fran.* *Campagne de Flandre.*

Le Maréchal de la Meilleraye, favori & cousin du Cardinal, commandoit dans les Pays-Bas, & après quelques marches & contre-marches pour dépayser l'ennemi, il alla investir Aire, une des places les plus importantes de l'Artois. Il commença à travailler aux lignes de circonvallation le 25 Mai, ce qui n'empêcha point le Général Bec de faire entrer dans la place cinq cents hommes de vieilles troupes (*b*). Le Gouverneur ne defendit que foiblement divers forts qui étoient autour de la ville, & même les dehors, ce qui fit que le Maréchal se flatta d'en être bientôt maître. Mais il s'apperçut que ce n'avoit été que pour ménager les soldats; quand il attaqua le corps de la place, le Gouverneur se défendit avec autant de résolution que de valeur. Le Cardinal-Infant auroit bien voulu le secourir, mais il s'y trouvoit fort embarrassé. Les Hollandois, en conséquence d'un nouveau traité fait avec le Roi, assiégeoient Gennep. Toutes les diversions que le Cardinal-Infant essaya furent inutiles. Il fut obligé d'attendre l'armée de Lamboi, qui étoit allé à Sedan pour tenter le secours d'Aire, mais alors il étoit trop tard; le Maréchal avoit offert des conditions honorables au Gouverneur, qui se rendit le 26 Juillet, lorsque le Cardinal-Infant approchoit dans la ferme résolution de hasarder une bataille pour faire lever le siége. On croit que le Gouverneur fit sa paix avec

(*a*) Mém. de Beauvau, p. 77-79.

(*b*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 472.

SECT. XII. *Histoire de France.*

le Cardinal-Infant, en lui faisant comprendre qu'il lui seroit plus aisé de reprendre Aire, qu'il ne l'auroit été de la secourir. Il prit effectivement si bien ses mesures, que le Maréchal fut obligé de décamper avec assez de précipitation pour que son armée ne manquât pas de vivres; ce fut tout ce qu'il put alléguer pour se justifier de n'avoir pas détruit entiérement ses lignes, où les Espagnols entrerent aussi-tôt qu'il fut parti (*a*). Il avoit une meilleure excuse de n'avoir laissé que très-peu de poudre à la garnison d'Aire, puisqu'il en manquoit. Le Cardinal-Infant ne poussa le siége que lentement, parce qu'il savoit bien que le Gouverneur ne pouvoit pas tenir long-temps; étant tombé malade dans son camp, il se fit porter à Bruxelles où il mourut (*b*). Don François de Mello, qui avoit la conduite du siége, le continua, quoique les François fissent plusieurs diversions pour le faire lever. A la fin, Aire, réduite à l'extrémité, retomba entre les mains de son ancien Maître, le 17 Décembre, au grand regret du Cardinal & du Roi, qui, à l'exception de Bapaume & de quelques autres petites places, ne gagnerent rien de ce côté-là. Le Prince d'Orange, sur les instances de Richelieu, étoit aussi entré en Flandre avec son armée, dans le dessein d'attaquer le Sas de Gand; mais le Comte de Fuentes, que les François appellent le *Comte de Fontaines*, s'y étant rendu avant lui avec sept mille hommes de pied & quarante compagnies de cavalerie, l'obligea de se retirer à Berg-op-Zoom (*c*). On pensa

(*a*) La même, p. 475. Griffet, ubi sup.
(*b*) La même, l. c. p. 477.
(*c*) La même, p. 476.

que si tout autre avoit été dans le cas du Maréchal de la Meilleraye, il auroit été disgracié.

SECT. XII. *Histoire de France.*

Bonheur singulier de Richelieu pendant cette année.

Pendant le cours du long Ministere du Cardinal de Richelieu, il n'y eut point d'année plus favorable pour lui & les siens que celle-ci. Cinqmars étoit devenu Grand-Ecuyer par la démission du Duc de Bellegarde, & on le nommoit *Monsieur le Grand*, suivant l'usage de la Cour de France. Il eut, au commencement de l'année, avec le Roi une grande querelle, qui, vraisemblablement, auroit amené la disgrace de ce favori, dont l'humeur étoit tout à-fait incompatible avec celle de son Maître, si le Cardinal ne s'en étoit mêlé & ne les avoit réconciliés (*a*). La tranquillité parut rétablie pour quelque temps. Le Roi s'ouvroit à M. le Grand de ce qu'il pensoit; Cinqmars en instruisoit le Cardinal, qui, averti de tout, régloit sa conduite sur ce qu'il apprenoit; mais ce calme ne dura pas long-temps. Tous les efforts du Cardinal, pour pousser la fortune de sa niece Combalet, avoient été inutiles : il ne réussit qu'à la faire Duchesse; il produisit sur la scene une autre niece, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille du Maréchal, mariée le mois de Février (*b*) au Duc d'Enghien, fils du Prince de Condé. Ce mariage se célébra avec une magnificence royale; il y eut un ballet superbe, qui représentoit la prospérité des armes de France, ou, pour mieux dire, les triomphes du Ministere du Cardinal. Ce mariage mit à bout la patience du Comte de Soissons, qui prit alors la qualité de premier Prince

(*a*) La même, p. 448-450.
(*b*) Vittorio Siri, Mercur. t. I, l. I, p. 231.

SECT. XII. *Histoire de France.*

du Sang, & n'oublia pas cet article dans son Manifeste. Il arriva cette année un autre incident important. Certains Ermites, qui, sous prétexte de se retirer du monde, demeuroient dans un lieu écarté du Duché de Vendôme, où ils commettoient bien des crimes, furent arrêtés par ordre du Duc, & mis en prison. S'étant échappés, ils vinrent à Paris, où ils furent arrêtés. Pour se sauver de la potence, ils accuserent le Duc de Vendôme de les avoir fait mettre en liberté pour assassiner le Cardinal (*a*). Dès que le Duc en fut averti, il envoya le Duc de Beaufort, son second fils, à Paris, pour donner les plus fortes assurances de son innocence, & offrir de venir en personne pour être confronté avec les accusateurs; la proposition fut acceptée (*b*). La peur l'ayant pris, il passa en Angleterre (*c*), où il se joignit aux Ducs de Soubise & de la Valette, & donna par sa fuite un air de vraisemblance à une accusation qui, dans le fond, étoit fausse. Vers la fin de l'année, la Cour de Rome, en retour de quelques marques de complaisance que Richelieu lui avoit données, envoya le chapeau de Cardinal à Mazarin (*d*) son ami, sur lequel il se reposoit en grande partie

(*a*) Recueil de Pieces concernant l'Hist. de Louis XIII, ubi sup. p. 355.

(*b*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 501. Griffet, sous l'an 1641.

(*c*) Le Vassor, t. X, part. I, p. 465. Hist. de Richelieu, ubi sup.

(*d*) Hist. du Ministere du Cardinal Mazarin, part. I, p. 26, 27.

des affaires étrangeres, au moins de celles d'Italie, que Mazarin entendoit parfaitement.

Querelle de Cinqmars avec le Cardinal, que le Grand-Ecuyer cherche à perdre.

1642.

Passons aux intrigues de la Cour, & développons comment Richelieu, que nous venons de voir au plus haut point de grandeur, se vit, en 1642, sur le bord du précipice, & crut même, pour sa sûreté, devoir s'éloigner de son Maître. La principale source des querelles entre M. le Grand & son Maître, c'étoit la passion que le premier avoit pour Marion de Lorme, fille célebre par sa beauté, mais dont la réputation & la naissance étoient fort communes (*a*). Tant que Cinqmars ne fut occupé que de ses plaisirs, il persista dans son attachement pour le Ministre, & rejeta même quelques propositions du Comte de Soissons, comme contraires à la reconnoissance qu'il devoit à l'auteur & à l'appui de sa fortune. Etant devenu amoureux de Marie de Gonzague Princesse de Nevers (*b*), l'ambition s'empara de lui, parce qu'elle lui déclara qu'elle ne l'accepteroit point qu'il ne fût Duc & Pair; il n'en fallut pas davantage pour lui tourner la tête. Il s'ouvrit des grandes vûes qu'il avoit au Cardinal; ce Ministre le traita avec tant de hauteur, lui rappela si vivement qu'il n'étoit qu'un simple Gentilhomme, que c'étoit lui qui avoit tiré sa famille de l'obscurité, que le jeune homme résolut de faire servir la perte de son bienfaiteur de fondement à la grandeur qu'il ambitionnoit (*c*). Il y avoit déjà eu quelques autres brouilleries entre

(*a*) Griffet, l. c. Hist. de Richelieu, l. c p. 448.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Les mêmes.

Sect. XII. Histoire de France.

eux. Le favori avoit fait chasser un valet de chambre du Roi, qui étoit dans les intérêts du Cardinal; & celui-ci, de son côté, avoit engagé le Roi à ne point faire entrer M. le Grand au Conseil, où il l'avoit admis une fois. Mais ces plaies auroient pu se guérir; au lieu qu'après cette réprimande ils observoient à peine les regles de la civilité entre eux. Cinqmars ne vouloit pas dissimuler son ressentiment, & quand il en auroit eu la volonté, il manquoit de la prudence nécessaire.

Il se ligue avec les Ducs d'Orléans & de Bouillon.

Aussi-tôt qu'on s'apperçut de cette mésintelligence, & qu'elle ne déplaisoit nullement au Roi, tous les ennemis du Cardinal devinrent les partisans de Monsieur le Grand; & si celui-ci eût été un homme de tête, il auroit vraisemblablement réussi dans ses projets: mais jamais il n'auroit pu porter les choses aussi loin, sans deux amis qui étoient plus habiles que lui, MM. de Thou & de Fontrailles. Le premier étoit fils du célebre Historien Jacques-Auguste de Thou; il avoit de la science, de grandes qualités, & étoit généralement aimé. D'ailleurs il étoit fort intrigant; il avoit déjà une fois ménagé des correspondances entre la Reine & la Duchesse de Chevreuse, il fut découvert, & le Cardinal s'étoit contenté de l'exhorter à ne plus faire de faute (*a*). Quant à Fontrailles, il avoit le malheur d'être bossu, & le Cardinal, avec toutes ses grandes qualités, ne laissoit pas de s'abaisser quelquefois jusqu'à s'égayer aux dépens de ce Gentilhomme; Fon-

(*a*) Vittorio Siri, Merc. t. II, p. 567.

trailles crut pouvoir le convaincre que s'il avoit le corps mal fait, il avoit la tête bonne. Dans le temps que le Duc de Bouillon s'étoit accommodé avec le Roi, Monsieur le Grand lui fit quelques ouvertures qui avoient été reçues froidement; mais, par le moyen de M. de Thou, ils devinrent amis; & dans le temps que le Duc se préparoit à venir à Paris, à la sollicitation de Cinqmars, il reçut un ordre du Cardinal de s'y rendre pour le service du Roi. A son arrivée, on lui dit que le Roi avoit jeté les yeux sur lui pour commander son armée en Italie; preuve que le compliment que le Cardinal lui avoit fait étoit assez sincere.

M. de Thou engagea ses deux amis à entrer en liaison avec Monsieur, mais il ne se trouva à aucune de leurs entrevues. Dans une de ces conférences, ils convinrent d'agir tous de concert contre le Cardinal, & qu'en cas de besoin, le Duc recevroit Monsieur dans Sedan. Le Duc d'Orléans proposa de traiter avec l'Espagne, ce que M. de Bouillon désapprouva d'abord. Il représenta qu'il savoit par expérience que les Espagnols étoient toujours prêts à faire des traités, mais fort tardifs à les exécuter. Considérant néanmoins que Sedan seroit fort exposé si le Duc d'Orléans s'y retiroit sans avoir d'appui, il consentit à la proposition, & Fontrailles fut envoyé à Madrid avec un plein pouvoir de Monsieur, ou des blancs-signés qu'il pouvoit remplir comme il le jugeroit à propos; ils convinrent aussi que le Duc de Bouillon accepteroit le commandement de l'armée. Il alla remercier le Cardinal de la confiance que le Roi avoit en lui; en le congé-

Sect. XII. *Histoire de France.*

diant, le Cardinal lui dit : » Tout le passé est » oublié ; prenez garde de ne plus faire de faute, » car une rechute seroit mortelle (*a*) «.

Le Cardinal engage le Roi à aller en Roussillon.

Richelieu n'avoit pas le moindre soupçon de ces intrigues ; mais comme il savoit que Cinq-mars étoit devenu son ennemi, & qu'il conservoit la même faveur, il résolut d'engager le Roi à aller en Roussillon faire le siége de Perpignan ; il avoit préparé pour cette expédition une puissante armée sous les ordres des Maréchaux de la Meilleraye & de Schomberg. On dit que le Roi avoit beaucoup de répugnance pour ce voyage, & que ses Médecins l'en détournoient ; il faut donc que le Cardinal eût encore bien du pouvoir sur son esprit, & autant sur les Médecins, puisqu'il engagea ce Prince à faire le voyage, & les Médecins à l'approuver (*b*). Il projetoit aussi d'obliger la Reine & le Duc d'Orléans à suivre le Roi, & de mettre les deux jeunes Princes dans le château de Vincennes, dont Chavigny étoit Gouverneur. Quelques Historiens en ont fait un grand crime au Cardinal, & lui ont reproché le dessein de se rendre maître de toute la Famille Royale. Nous verrons dans la suite, que, s'il avoit des soupçons contre la Reine ; ils étoient fondés, quoiqu'elle obtînt du Roi, par ses larmes, de rester avec ses enfans à Saint Germain (*c*). Le Duc d'Orléans fut dispensé du voyage, parce qu'il avoit ou feignit d'avoir la goutte.

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 532.

(*b*) La même, p. 529.

(*c*) Le Vassor, t. X, part. II, p. 269, 270. Hist. de Richelieu, l. c. p. 531.

Le Roi partit de Paris au commencement de Février. Dans tous les autres voyages, le Cardinal avoit évité de prendre les mêmes quartiers que le Roi, à cause de l'incommodité réciproque; mais à celui-ci il redoutoit tant le crédit de Cinqmars, qu'il fit les mêmes journées que le Roi. Cette précaution manqua d'être fatale à Richelieu; car M. le Grand, entre autres projets qu'il avoit formés pour se défaire de lui, avoit eu la pensée de le tuer de sa propre main, & il l'auroit fait à Briare, sans l'absence de Monsieur, dont il croyoit la présence nécessaire pour le soutenir. Chemin faisant, le Roi donna lui-même à Valence le chapeau de Cardinal à Mazarin (*a*), & il se rendit à Narbonne le 21 Mars. Richelieu y tomba si malade, qu'il ne put suivre au siége de Perpignan le Roi, qui voulut s'y trouver, puisqu'il avoit pris la peine de venir si loin, & refusa d'avoir la complaisance de rester auprès du Cardinal, dont les Médecins désespéroient. Les Politiques pensoient que sa fortune n'étoit pas moins désespérée que sa santé; ils savoient que Cinqmars parloit mal de lui au Roi, & qu'il étoit écouté sur cet article, quoique sa propre faveur diminuât. Quelques-uns de ses amis s'en apperçurent, & lui conseillerent d'être plus assidu auprès du Roi; mais il leur fit cette étrange réponse, qu'il ne pouvoit souffrir la mauvaise odeur de l'haleine de ce Prince (*b*). Lorsqu'il s'apperçut néanmoins que le Roi supportoit son

(*a*) Hist. du Ministere de Mazarin, part. I, p. 26, 27. Vittorio Siri, Merc. t. II, l. I, p. 313.

(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 547.

SECT. XII. *Histoire de France.*

absence sans inquiétude, il demeuroit une heure ou deux seul dans l'antichambre, quand le Roi étoit couché, & sortoit alors comme s'il venoit d'auprès de lui, suivant sa coutume dans le temps de sa plus grande faveur.

Campagne de Roussillon.

Nous allons rendre compte à présent des opérations de la guerre en Roussillon, le grand objet de cette campagne Nous avons exposé les raisons politiques du Cardinal pour éloigner le Roi de sa capitale; mais il avoit pour maxime de ne point employer de prétextes, qui ne pussent en même temps paroître les véritables motifs des actions qu'il vouloit colorer. Le projet de cette expédition étoit si bien concerté, qu'il obligea le Comte-Duc son rival de changer malgré lui de systême, c'est-à-dire, de laisser mettre le Roi Catholique en campagne, & en renonçant à tout autre soin, de se servir de toutes les forces de la Monarchie pour sauver Perpignan (*a*). Le Maréchal de Brézé, Vice-Roi de Catalogne, & le Maréchal de la Mothe-Houdancourt qui y commandoit, donnerent bien de l'embarras aux Espagnols, dont les troupes devoient traverser la Catalogne pour se rendre dans le Roussillon. Le Maréchal de la Mothe en particulier tua ou fit prisonniers, le 31 Mars, trois mille cinq cents chevaux, commandés par Don Pedre d'Aragon, qui fut obligé de se rendre prisonnier (*b*).

Le Maréchal de la Meilleraye, à l'ouverture de la campagne, jugea nécessaire de se rendre maître de Collioures, bon port, bien fortifié, & dé-

(*a*) Nani, Hist. Venet. l. XII.
(*b*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 535, 536.

fendu par un château qui passoit pour imprenable. Le Marquis de Mortare y commandoit avec une nombreuse garnison, & il se défendit aussi très-vigoureusement. Ce siége dura un mois; la place se rendit enfin au commencement d'Avril (*a*). On comptoit que le château ne pouvoit être pris que par famine; on ne laissa pas de travailler à miner le rocher, sans s'en promettre grand succès : une mine vint à sauter; on crut d'abord qu'elle n'avoit fait que peu ou point d'effet, & il se trouva qu'elle en avoit fait un très grand; quoique les fortifications n'eussent point souffert, elle boucha le puits qui fournissoit l'eau aux assiégés, qui furent obligés de capituler (*b*). Le Roi étant arrivé au mois de Mai devant Perpignan, fit lui-même le plan des lignes de circonvallation & de contrevallation; mais assuré par le témoignage de plusieurs personnes qui avoient été dans la place, qu'il y avoit peu de vivres, ce Prince résolut d'agir lentement pour ménager ses troupes. C'étoit-là un artifice de Don Flores d'Avila, Gouverneur de Perpignan; sachant le mauvais état des affaires de son Maître, & voulant donner le plus de temps qu'il seroit possible pour venir à son secours, il fit distribuer d'abord les vivres avec beaucoup d'économie, quoiqu'il fût très-bien fourni (*c*).

Pendant tout ce temps, le Cardinal continuoit d'être fort mal à Narbonne, & il se trouva en si grand danger, qu'il fit son testament

(*a*) La même, p. 537.
(*b*) La même.
(*c*) Nani, ubi sup.

Sect. XII. *Histoire de France.*

le 23 Mai (*a*), persuadé qu'il ne pouvoit en revenir. Peu de temps après, le Roi tomba dangereusement malade au camp, en sorte que Monsieur le Grand sollicita ouvertement les troupes de se déclarer pour le Duc d'Orléans: mais les Maréchaux de la Meilleraye & de Schomberg se contenterent de les exhorter en termes généraux à la fidélité; de sorte que l'armée se trouva divisée en deux factions, les Royalistes & les Cardinalistes (*b*). M. de Thou, voulant aller à l'armée, tâcha d'engager le Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, à demander à la Reine de lui donner des blancs-signés, pour qu'il pût écrire en son nom les lettres qu'il jugeroit à propos, adressées aux principaux Officiers; cette Princesse l'auroit fait, si le Comte ne l'en avoit fortement dissuadée (*c*). En allant à l'armée, de Thou rencontra Fontrailles, qui lui fit un long détail de sa négociation en Espagne, dont il n'avoit aucune connoissance, & ç'auroit été un bonheur pour lui qu'il n'en eût rien appris alors; car, quoiqu'il la désapprouvât de la façon la plus expresse, la seule connoissance qu'il en eut lui couta depuis la vie. Le Roi étant rétabli, le Cardinal le fit prier de venir à Narbonne, parce qu'il y avoit eu un Agent François en Espagne; Louis étoit alors si indisposé contre son Ministre, qu'il reçut cette sollicitation très-froidement. Mais au bout de quelques jours il reprit ses pre-

(*a*) Hist. de Richelieu, t. II, p. 548.

(*b*) La même.

(*c*) Mém. de Brienne, t. II, p. 145, 146.

miers sentimens, par des raisons que nous allons expliquer.

Comme il étoit impossible d'avoir de grandes armées par-tout, le Roi, par l'avis du Cardinal, résolut de se tenir uniquement sur la défensive du côté des Pays-Bas. Dans ce dessein, on envoya le Comte d'Harcourt avec une petite armée pour couvrir la Picardie, pendant qu'il y avoit un autre corps de troupes pour remplir le même objet en Champagne, commandé par le Comte de Guiche, que le Roi fit Maréchal durant son voyage, & qui fut appelé *le Maréchal de Grammont* (*a*). Don Francisco de Mello, qui commandoit l'armée Espagnole, prit Lens en deux jours; il assiégea ensuite la Bassée, qui se rendit au bout de vingt-six. Les deux armées Françoises s'étoient jointes pour arrêter les conquêtes des ennemis; mais ceux-ci ayant partagé la leur en deux corps, les François furent obligés d'en faire autant; le Comte d'Harcourt alla camper près de Hesdin, & le Maréchal de Grammont à Honnecourt; il s'y retrancha, ayant l'Escaut à dos, un bois qu'il croyoit imprenable à droite, & une ravine qui s'étendoit jusqu'à la riviere à gauche (*b*). M. de Puységur, Officier expérimenté, lui conseilla de passer l'Escaut, & le Comte de Rantzau lui donna encore le même conseil; mais il croyoit pouvoir couvrir le pays, & que les Espagnols n'auroient pas le courage de l'attaquer (*c*). Il se trompa; Don Francisco de

(*a*) Mém. de Puységur, p. 230.
(*b*) Le Vassor, t. X, part. II, p. 357, 358.
(*c*) Mém. de Puységur, p. 232.

SECT. XII. *Histoire de France.*

La défaite du Maréchal de Grammont alarme si fort le Roi, qu'il se réconcilie avec le Cardinal.

Mello prit si bien ses mesures, que le 26 Mai il l'attaqua de tous côtés.

Le Maréchal de Grammont défendit ses lignes très-courageusement ; mais les ennemis s'étant rendus maîtres du bois, les François tournerent le dos. La perte fut considérable ; il y eut quinze cents hommes de tués & deux mille prisonniers, & les Espagnols prirent tout le bagage avec le canon, & cent mille écus en argent (*a*). Ce fut la faute des Espagnols s'ils ne ruinerent pas toute l'armée Françoise. Le Maréchal de Grammont, désespéré de sa défaite, s'arrêta assez long-temps dans l'abbaye de Honnecourt, dans le dessein de se laisser prendre prisonnier. La nouvelle de cette disgrace engagea le Roi à écrire un billet fort obligeant au Cardinal, l'assurant qu'il l'aimoit plus que jamais, & le priant de donner les ordres nécessaires pour réparer ce malheur, qui lui causa un chagrin extrême (*b*). Plusieurs Historiens François ont prétendu que le Maréchal se laissa battre par ordre du Cardinal, comme s'ils croyoient que tous les événemens dépendoient de ce Ministre. Il est certain que le Maréchal avoit épousé sa parente, & étoit fort bien avec lui ; il est vrai encore qu'au lieu de le blâmer, Richelieu lui écrivit une lettre pour le consoler (*c*). Mais ceux qui avancent ce fait devroient dire aussi que le Cardinal avoit du pouvoir sur les Espagnols, puisque tandis que rien ne les empêchoit d'aller

(*a*) Le Vassor, ubi sup. p. 361, 362. Hist. de Richelieu, l. c. Hénault, p. m. 649.
(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 550.
(*c*) Le Vassor, ubi sup. p. 360, 361.

droit

droit à Paris, ils ne profiterent point de leur victoire.

Dans le temps que le Roi étoit alarmé de la défaite de Honnecourt, Fontrailles arriva au camp devant Perpignan, pour presser Cinqmars de penser à se mettre en sûreté. Le Grand-Ecuyer avoit fait prier Monsieur de se retirer à Sedan; mais ils avoient eu l'imprudence de ne point demander au Duc de Bouillon les ordres nécessaires pour y être reçus. Monsieur envoya le Comte d'Aubijoux les chercher en Italie, & M. de Bouillon les donna. Fontrailles, qui voyoit les conséquences de ces délais, prit congé du Grand-Ecuyer, & on prétend qu'il lui dit en le quittant: » Monsieur, vous qui êtes grand & bien fait, » vous ne serez pas trop raccourci quand on vous » aura coupé la tête; mais moi qui suis petit & » bossu, je serois étrangement défiguré, si je » venois à perdre la mienne. Ainsi vous trou- » verez bon que je la conserve (*a*) «. Ce fait n'a guere de vraisemblance, & on prétend que Fontrailles lui-même l'a démenti (*b*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Fontrailles se retira en Angleterre.

Cinqmars & de Thou sont arrêtés.

Dans le même temps, le Cardinal avoit reçu, on ne sait par qui, une copie du traité conclu à Madrid, le 13 Mars, par lequel le Roi Catholique promettoit de fournir à Monsieur douze mille fantassins, cinq mille chevaux, une grosse somme d'argent, & de donner des pensions con-

(*a*) Le même, p. 565.
(*b*) Là même.

SECT. XII. *Histoire de France.*

sidérables au Duc de Bouillon & à Monsieur le Grand (*a*). Le Roi, sous prétexte qu'il avoit la fievre, alla à Narbonne, où M. de Thou fut arrêté le 13 Juin; Cinqmars, qui s'étoit caché, le fut le lendemain, & le 23 du même mois, le Duc de Bouillon, qui chercha à s'échapper, eut le même sort à Casal (*b*). Le Cardinal, qui s'étoit embarqué à Agde, pour se retirer en cas de besoin en Italie, se trouvoit alors à Tarascon; le Roi s'y rendit pour le visiter, & comme ils étoient tous deux malades, leurs lits furent placés dans la même chambre. Le Cardinal se plaignit amérement de ce que le Roi l'avoit abandonné lorsqu'il étoit mourant; le Roi pleura, & lui raconta tout ce qui s'étoit passé : le récit devoit être bien sérieux, puisqu'on dit que son favori lui avoit proposé une fois de tuer le Cardinal. Richelieu, après avoir obtenu de Louis plein pouvoir d'agir comme il le jugeroit à propos, sans le consulter, lui conseilla de continuer son voyage pour Paris, & se chargea de faire tout ce qui ne convenoit pas à un Roi (*c*).

Monsieur confesse tout, & MM Cinqmars & de Thou sont condamnés & décapités.

Quant à Monsieur, il se conduisit comme il avoit toujours fait; il alla se cacher en Auvergne pour ne pas être arrêté, & envoya l'Abbé de la Riviere pour négocier, & en même temps écrivit au Cardinal & à M. de Chavigni en suppliant, avouant sa faute & demandant pardon,

(*a*) Mém. de Madame de Motteville, t. I. Nani, l. XII.

(*b*) Mém. de Montresor. Mém. de Motteville, ubi sup. p. 92.

(*c*) Mém. de Motteville, l. c. Mém. de Montresor, p. 161.

mais en termes généraux ; preuve que c'étoit la frayeur seule qui le faisoit agir, & non le repentir, comme il vouloit le faire croire ; mais on ne le tint pas quitte à si bon marché. Quoiqu'il eût brûlé l'original du traité, il fit une ample confession de ce qu'il contenoit, & de tout ce qui l'avoit précédé & suivi (*a*). Pendant que le Cardinal étoit à Tarascon, on apprit la mort de la Reine-mere, à laquelle il fit faire un service magnifique (*b*). La tendresse du Roi pour sa mere se réveilla à cette occasion, & il ne put s'empêcher de témoigner de la douleur d'avoir été l'auteur de la misere de celle qui lui avoit donné la vie. Le Cardinal alla de Tarascon à Lyon, & ayant fait venir le Chancelier, il le mit à la tête des Commissaires nommés pour instruire le procès de MM. de Cinqmars & de Thou. Ils nierent tous deux absolument le traité, & comme on ne pouvoit le produire, ni en prouver l'existence par témoins, les Commissaires ne savoient quel parti prendre ; car Monsieur déclara qu'il s'enfuiroit plutôt jusqu'au bout du monde, que d'être confronté avec ses amis. Laubardemont, un des Commissaires, tira ses confreres d'embarras ; il persuada au Grand-Ecuyer que M. de Thou avoit tout avoué, de sorte que Cinqmars fit une confession qui les perdit tous deux (*c*). Pendant qu'on faisoit leur procès, on reçut la nouvelle si

(*a*) Les Historiens cités en général.

(*b*) Mém. de Brienne, t. II, p. 149. Hist. de Richelieu, t. II, p. 558.

(*c*) Mém. de Motteville, t. I, p. 94. Le Vassor, ubi sup.

Sect. XII. *Histoire de France.*

long-temps attendue de la reddition de Perpignan, au bout de plus de trois mois de siége; la France gagna par-là une place de grande importance, bien garnie de munitions de guerre, & où il y avoit de quoi armer vingt mille hommes (*a*). Le 13 Septembre, MM. de Cinqmars & de Thou furent décapités (*b*), l'un & l'autre fort regrettés, sur-tout le dernier. Ils moururent tous deux avec beaucoup de constance & de piété, & en détestant leur ambition, qui auroit été fatale pour l'Etat, si elle ne l'avoit pas été pour eux, de l'aveu même de ceux qui à d'autres égards n'auroient pas eu d'éloignement pour leurs desseins.

Le Duc de Bouillon cede Sedan.

Le jour que ces deux infortunés furent exécutés, le Cardinal partit de Lyon, & à la premiere couchée, il écrivit au Roi une lettre qui commençoit par ces mots : *Sire, vos armes sont dans Perpignan, & vos ennemis sont morts* (*c*). Toute sa conduite étoit assortie à ce langage si fier. Il étoit si malade, qu'il ne pouvoit se lever. Il fit faire une espece de litiere magnifique, dans laquelle étoit son lit, avec une petite table & une chaise pour une personne qui s'entretenoit avec lui. Cette litiere étoit portée par dix-huit hommes; le Cardinal avoit résolu d'en charger des Paysans, mais ses Gardes s'offrirent de lui rendre cet office (*d*). Il alla ainsi comme en triomphe à petites journées à Paris, entrant dans les villes & dans

(*a*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 568.

(*b*) Mém. de Brienne, l. c. p. 147. Mém. de Motteville, ubi sup. p. 95.

(*c*) Griffet, l. c. Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 565.

(*d*) La même, p. 558, 559.

les maisons où il devoit loger par la breche, affectant d'imiter Alexandre, qui fut porté ainsi à Babylone, comme il l'avoit imité en faisant faire la digue de la Rochelle. Par son avis, le Roi accepta la Principauté de Sedan, & accorda sa grace au Duç de Bouillon, qui avoit été transféré d'Italie au château de Pierre-en-Cise (*a*).

L'intérêt guida le Roi, & le Cardinal agit par égard pour le Prince d'Orange, qui, dans le temps que le Cardinal étoit menacé de disgrace, déclara franchement à M. d'Estrades, Ambassadeur de France, qu'il avoit écouté des propositions de paix avec l'Espagne, dans la pensée que si le Ministre étoit éloigné des affaires, on ne pourroit désormais faire aucun fond sur la France, & le Prince pria l'Ambassadeur d'en informer le Roi. Richelieu fut lui-même si frappé de ce service, qu'au milieu de sa grandeur il ne savoit comment exprimer sa reconnoissance (*b*). Le Duc de Bouillon fit une cession pure & simple de Sedan, dont Mazarin prit possession le 29 Septembre; après on mit le Duc en liberté, & on lui accorda des Lettres d'abolition. On lui fit espérer un équivalent pour Sedan; mais il ne l'eut qu'en 1651, que par un traité d'échange on lui donna les Duchés d'Albret & de Château-Thierri, avec les Comtés d'Auvergne & d'Evreux, &c.; il se réserva aussi ses droits sur le Duché de Bouillon, dont sa famille a été depuis mise en possession (*c*).

(*a*) La même, p. 554.
(*b*) Hist. de Richelieu, l. c. p. 587.
(*c*) Auberi, Mém. t. II, p. 766. Hénault, p. 648. Le Vassor, ubi sup. p. 651.

Au mois d'Octobre, le Cardinal fit une espece d'entrée triomphante dans Paris, quoique toujours dans un état de langueur & d'infirmité. Le repos sembla lui donner du soulagement; il reprit donc les affaires & ses délassemens ordinaires, en sorte que plusieurs de ceux qui lui étoient le plus attachés recommençoient à se flatter. Il vouloit régler les opérations de la campagne prochaine en présence du Roi; mais il ne se soucioit point d'aller à Saint Germain, où le Roi se trouvoit, parce que c'étoit, disoit-il, un lieu trop ouvert & peu sûr pour lui; il proposa donc au Roi un autre lieu, & demanda que ses propres gardes pussent l'accompagner, & qu'ils se mêlassent en nombre égal avec ceux du Roi. Louis, par égard pour ses services, ou par foiblesse, lui accorda ces demandes (*a*). Mais il y en eut une autre que ce Monarque n'écouta pas avec la même complaisance; le Cardinal exigea que le Roi congédiât quatre Capitaines aux Gardes, qu'il nomma; sans soupçonner leur fidélité pour le Roi, ils lui étoient odieux par leurs liaisons avec le Grand-Ecuyer, & parce qu'ils n'avoient jamais recherché sa protection. D'abord le Roi fit difficulté de chasser ces Officiers; le Cardinal lui envoya Chavigni pour le presser de les renvoyer : Louis dit à Chavigni, que le Cardinal avoit aussi des gens qui lui déplaisoient; & sur ce qu'il demanda au Roi qui ils étoient, ce Prince le nomma lui-même, avec des Noyers, Secrétaire d'Etat comme lui.

(*a*) Hist. de Richelieu, ubi sup. p. 585, 586.

Derniere maladie & mort du Cardinal de Richelieu.

Chavigni ayant rapporté au Cardinal les sentimens du Roi, le Ministre le renvoya avec un écrit, par lequel il demandoit la démission de ses emplois : Louis la refusa, & consentit par force à éloigner les quatre Officiers ; mais il leur fit dire qu'il conserveroit toujours pour eux la même bienveillance, & qu'en temps & lieu il leur en donneroit des marques (*a*). Ce fut-là la derniere & peut-être la plus éclatante preuve de l'autorité du Cardinal ; car vers la fin de Novembre son mal devint désespéré. Il avoit été pendant plusieurs années incommodé des hémorroïdes, dont il avoit beaucoup souffert, jusqu'à ce qu'un Médecin les lui arrêta. L'humeur âcre qui étoit dans son sang se jeta sur le bras, on le guérit ; mais l'humeur forma deux abcès au dessus des poumons, dont il mourut le 4 Décembre, dans la cinquante-huitieme année de son âge, & la dix-huitieme de son Ministere. Il supporta son mal avec une patience admirable, & envisagea la mort avec une constance & une tranquillité étonnante. Le Roi le visita deux fois, & Richelieu l'assura qu'il n'avoit rien fait que pour la gloire de Sa Majesté & pour le bien du Royaume ; il lui donna plusieurs conseils importans, & lui recommanda ses parens & ses serviteurs (*b*).

Ce qui se passa en Allemagne, en Italie, en Lorraine, en Roussillon & en Catalogne.

Nous avons été obligés d'interrompre notre récit des opérations de la campagne, trop importantes

(*a*) La même, p. 587, 588. Griffet, ubi sup.

(*b*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 151. Mém. de Motteville, t. I, p. 112. Hénault, Hist. de Richelieu, l. c. p. 591 & suiv.

SECT. XII. *Hiſtoire de France.*

néanmoins pour les paſſer ſous ſilence. Le 17 Janvier, le Comte de Guébriant força les Généraux de l'Empereur, Lamboi & Merci, dans leurs retranchemens à Kempen; deux mille hommes demeurerent ſur le champ de bataille, on fit cinq mille priſonniers, tout le bagage & le canon reſta au vainqueur, & ce qui rendit la victoire complette, c'eſt que les deux Généreux ennemis furent pris; auſſi cette belle action valut-elle au Comte le bâton de Maréchal de France. Pendant le reſte de la campagne, il ſe rendit maître de l'Electorat de Cologne, & fit une puiſſante diverſion en faveur des Suédois. Ceux-ci, ſous le commandement de Léonard Torſtenſon, défirent les Impériaux en deux batailles, & prirent le château de Leipſick (*a*).

Les choſes n'allerent pas ſi bien en Lorraine, où M. du Hallier fut obligé de lever le ſiége de la Motte, avec perte de ſon bagage (*b*). Du côté du Piémont, les Princes de Savoie firent au mois de Juin, avec la France & avec la Ducheſſe leur belle-ſœur, un traité, par lequel ils abandonnerent les Eſpagnols. Le Prince Thomas fut déclaré Général des troupes de France en Italie, & prit Nice, Verrue & Tortone avant la fin de l'année. En Rouſſillon, après la priſe de Perpignan, les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye ſe rendirent maîtres de Salces; mais la plus belle action de toute l'année fut celle du Maréchal de la Mothe-Houdancourt, qui, le 7 Octo-

(*a*) Puffendorf, l. XIV. Le Vaſſor, Griffet, & al.
(*b*) Mém. de Beauvau, p. 79.

bre (*a*), remporta une victoire sur le Marquis de Léganez à Lérida, quoique les Espagnols eussent le double de monde. Ce revers mit le comble aux disgraces de ce malheureux Général, & donna lieu à la disgrace du Comte-Duc Olivarez, que l'on peut regarder comme un nouvel avantage pour la France; car il est très-probable qu'il auroit repris le dessus, après la mort de son rival Richelieu, s'il n'avoit perdu son autorité.

Les prisonniers élargis & les exilés rappelés. 1643.

L'année 1643 offrit une nouvelle scene, & ceux qui avoient été si long-temps fatigués de la dureté du Cardinal de Richelieu, se promirent plus de liberté & de douceur sous le gouvernement de Louis XIII. Quelques-uns assurent que le Roi lui-même le pensoit aussi, & qu'il déclara qu'il ne vouloit plus de Gouverneur, & que pour le peu de temps qui lui restoit à vivre, ce qu'il envisageoit sans trouble & sans frayeur, il vouloit se conduire par lui-même. Mais d'autres prétendent, avec plus de vérité, que durant le reste de ce regne, la Cour demeura aussi soumise aux volontés du Cardinal de Richelieu, qu'elle l'avoit été durant sa vie. Il se peut bien néanmoins que le Roi ait fait de pareilles déclarations; & ce qui sembla les confirmer, c'est que ceux qui étoient prisonniers à la Bastille, tels que les Maréchaux de Vitri & de Bassompierre, le Comte de Cramail & plusieurs autres furent élargis (*b*), & que les exilés, tels que le Duc de Vendôme, son fils le Duc de Beaufort, avec d'autres, furent

(*a*) Hénault, & al.

(*b*) Mém. de Brienne, l. c. p. 161. Mém. de Motteville, ubi sup. p. 114.

SECT. XII. *Histoire de France.*

rappelés. Tout cela ne peut cependant contrebalancer la déclaration du Roi aux Cours Souveraines & aux Ministres Etrangers, qu'il n'y avoit rien de changé dans la conduite des affaires. Aussi, dès le jour même de la mort du Cardinal de Richelieu, le Roi fit entrer dans son Conseil le Cardinal Mazarin; les autres Ministres furent continués dans leurs fonctions, & Louis fit exécuter ponctuellement le testament de Richelieu (*a*).

Ce Prince avoit rendu un Edit, par lequel, en déclarant que Monsieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même temps de son gouvernement, & supprimoit ses compagnies de Gendarmes & de Chevau-légers; mais après la mort du Cardinal, Monsieur eut permission de revenir à la Cour, où il ne fut que froidement accueilli (*b*). La guerre se fit avec vigueur en Catalogne; le Maréchal de la Mothe-Houdancourt obligea les Espagnols de lever le siége de Flex, & bientôt après celui de Mirabel (*c*). Le 29 Mars, le Prince de Monaco fit hommage au Roi pour le Duché de Valentinois, & ce Monarque l'assura qu'il étoit dans le dessein de soutenir ses Alliés d'Italie (*d*). Quelque temps après, il donna le bâton de Maréchal à M. du Hallier, qu'on appela le Maréchal de l'Hôpital.

Etat du Roi & de la Cour après la mort de Richelieu.

Il y avoit près de quatre ans que le Roi étoit attaqué de beaucoup d'infirmités : quelques-uns

(*a*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 153.
(*b*) Hénault, p. m. 652, 653.
(*c*) Daniel, Journ. Hist. p. m. 70.
(*d*) Nani, l. XII.

croient que ses fréquens voyages où il se fatigua plus que sa constitution foible & délicate ne le pouvoit supporter, contribuerent à les augmenter. Il s'appercevoit plus que personne que sa santé s'affoiblissoit, & il songea sérieusement à régler la régence pendant la minorité de son fils. Il y avoit deux partis à la Cour, celui de la Reine & celui de Monsieur; le Roi n'aimoit ni l'un ni l'autre, mais il ne haïssoit pas la Reine; d'ailleurs l'expérience du passé lui avoit appris que l'Etat ne pouvoit être en de plus mauvaises mains que dans celles de Monsieur. Le P. Sirmond, son Confesseur, oubliant ce qui étoit arrivé au P. Caussin son confrere, lui proposa d'associer Monsieur à la régence, & par cette indiscrétion se fit renvoyer (*a*). Le Prince, qui pendant la vie du Cardinal avoit marqué quelque dégoût pour M. de Chavigni, prit tant de confiance en lui après la mort de ce Ministre, que M. des Noyers demanda sa démission de sa charge de Secrétaire d'Etat, présumant que Louis le refuseroit, & qu'il lui donneroit plus de part à sa confiance; mais il se trompa, & on lui permit de se retirer (*b*). Le Roi fit exercer sa charge par commission à M. le Tellier, Intendant de l'armée d'Italie, fort connu du Cardinal Mazarin, qui le trouva si utile, qu'il ne voulut jamais s'en défaire. Le Comte de Brienne se démit de sa charge par un autre motif; il étoit attaché à la Reine, & voyant qu'il ne pouvoit alors la servir efficacement, il crut ne pou-

(*a*) Hénault, ubi sup.
(*b*) Mém. de Brienne, l. c. p. 165.

Sect. XII. Histoire de France.

voir lui donner de plus grande marque de son zele, que de se réserver pour le temps de la régence. La Reine avoit déposé sa principale confiance dans Potier, Evêque de Beauvais; le Duc de Beaufort s'attacha à elle; le Duc de la Rochefoucault lui assura le Duc d'Enghien, fils du Prince de Condé. Chavigni voyant que le Roi avoit pris son parti à l'égard de Monsieur, se tourna du côté de la Reine. L'Evêque de Beauvais, pour donner une preuve de sa capacité, accepta les offres que Mazarin lui fit faire de rendre ses services à la Reine, & M. de Brienne fut plus sincere que les courtisans n'ont coutume de l'être; il dit à ce Prélat, qu'il souhaitoit qu'il n'eût pas sujet de s'en repentir. La Reine, sur la parole du Nonce du Pape, accepta les offres de Mazarin, & ce fut-là ce qui fit entrer ce Cardinal dans le Ministere, où il figura avec tant d'éclat sous le regne suivant (*a*).

Déclaration du Roi pour la régence après sa mort.

Enfin, après mûre délibération, le Roi publia le 19 Avril la Déclaration pour la régence, qui avoit été minutée par Chavigni, & mise en forme par le Chancelier. Par cette Déclaration, la Reine eut seule la régence & la garde de ses enfans. L'Edit contre Monsieur fut révoqué, & le Roi le nomma Chef des Conseils sous la régence, & Lieutenant-Général dans toute l'étendue du royaume; en l'absence de Monsieur, le Prince de Condé devoit occuper sa place; & au défaut de l'un & de l'autre, le Cardinal Mazarin (*b*); Bouthillier, Surintendant des Finances,

(*a*) Le même, p. 167, 168.
(*b*) Le même, p. 170.

& Chavigni son fils devoient être du Conseil, où toutes les affaires passeroient à la pluralité des voix. La Reine eut la disposition des charges qui viendroient à vaquer, à la réserve de celles de Secrétaires d'Etat, qui ne pourroient être remplies que de l'avis du Conseil. Le Cardinal Mazarin eut la nomination des Bénéfices. Cette Déclaration ayant été lue, la Reine & le Duc d'Orléans firent serment de s'y conformer, & le lendemain elle fut enregistrée au Parlement, circonstance qui sembloit la rendre plus authentique, mais qui dans le fond signifioit peu de chose. Pour contenter entiérement son frere, le Roi consentit à son mariage avec la Princesse Marguerite de Lorraine, à condition qu'il seroit célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté après la mort du Roi (*a*). Pour mettre dans ses intérêts le Prince de Condé, le Cardinal fit donner le commandement de l'armée au Duc d'Enghien, qui devoit avoir sous lui le Maréchal de l'Hôpital. Le Roi ne laissa personne en disgrace que Châteauneuf & la Duchesse de Chevreuse; le premier étoit toujours prisonnier à Angoulême, & l'autre étoit en Angleterre; il ordonna de ne rappeler ni l'un ni l'autre à la Cour. Le Cardinal de Richelieu l'avoit prévenu de l'ingratitude de Châteauneuf, qui ayant reçu les Sceaux lorsqu'il ne s'y attendoit point, cent mille écus de gratification dans l'espace d'un an, & le gouvernement de Touraine, n'avoit pas laissé d'entrer dans des intrigues. La Duchesse de Chevreuse avoit beau-

(*a*) Hénault, & al.

Sect. XII. *Histoire de France.*

coup de pouvoir sur la Reine, & avoit été la principale cause des brouilleries domestiques; c'étoit une femme galante & intrigante, & l'Histoire de ce temps prouve qu'elle eut beaucoup de part aux événemens qui donnerent tant de chagrin au Roi (*a*). A cet égard on ne suivit pas les sages dispositions du Monarque.

Mort de Louis XIII.

Après avoir fait tous ces arrangemens, Louis ne pensa plus qu'à mourir, & montra une tranquillité & un courage surprenant. Ayant apperçu le Duc de Beaufort & d'autres, dont il ne croyoit pas être aimé, dans le temps qu'on fit la lecture de la Déclaration pour la régence, il dit à quelqu'un qui étoit auprès de lui; *ils viennent voir si je partirai bientôt.* Un jour les fenêtres de sa chambre étant ouvertes, il montra les clochers de Saint-Denis: *Voilà*, dit-il, *un lieu où je demeurerai long-temps; mon corps sera bien secoué, car les chemins sont mauvais* (*b*). C'étoit une fievre lente qui le consumoit, & qui ne lui laissa que la peau & les os. Un jour il appela M. de Pontis, & lui montra ses bras tout décharnés: *Tiens, Pontis*, lui dit-il, *voilà cette main, regarde ce bras; voilà quels sont les bras du Roi de France* (*c*). Environ deux heures avant sa mort, appercevant Seguin, Médecin de la Reine, à côté de son lit, il lui fit signe d'approcher, & lui donnant le bras: *Tâtez-moi le pouls*, dit-il, *& dites-moi, je vous prie, jusqu'à quelle heure vous croyez que je puis aller; mais tâtez-le bien, car je serai bien*

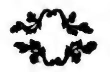
(*a*) Mém. de Motteville.
(*b*) Les mêmes, p. 118 & suiv.
(*c*) Mém. de Pontis, t. II, p. m. 229.

aise de le savoir au vrai. Seguin après avoir examiné son pouls, lui dit froidement : *Sire, Votre Majesté peut vivre encore deux ou trois heures tout au plus.* Le Roi joignant alors les mains, dit : *He bien, mon Dieu, j'y consens, votre volonté soit faite* (*a*). Il mourut le 14 Mai 1643, jour de son avénement à la couronne, dans la quarante-deuxieme année de son âge, après avoir régné trente-trois ans accomplis (*b*). Un excellent Historien (*c*) a fait son portrait en peu de mots; il étoit tout aussi vaillant que Henri IV, mais d'une valeur sans chaleur & sans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre; plus tôt, il eût été trop foible, plus tard, trop circonspect; fils & pere de deux des plus grands Rois de France, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV, & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 119, 120.

(*b*) Mém. de Brienne, t. II, p. 173. Mém. de Puységur, p. 240. Hénault.

(*c*) Hénault, p. m. 655.



SECTION XIII.

Histoire du regne de Louis XIV, dit le Grand*, depuis son avénement à la couronne, jusqu'à la paix des Pyrénées, & à son mariage avec l'Infante Marie-Thérese d'Autriche.*

SECT. XIII. *Histoire de France.*

La Reine déclarée Régente sans restriction.

LOUIS XIV n'avoit pas cinq ans quand son pere mourut. Le premier acte de la régence fit voir combien les Rois se trompent, en s'imaginant que les vivans se gouverneront par la volonté des morts. Louis XIII avoit sagement fait la Déclaration pour la régence; il avoit obligé la Reine & le Duc d'Orléans de faire serment de s'y conformer, en présence de toute la Cour, & l'avoit fait enregistrer au Parlement. En attendant, la Reine prenoit des mesures pour la rendre inutile, & elle étoit assurée, avant la mort du Roi, de réussir. Le 18 Mai, elle alla au Parlement, où elle fit un petit discours; elle dit que sa douleur étoit inexprimable, qu'elle n'avoit rien qui l'adoucît jusqu'à ce que les Députés de la Cour fussent venus rendre leurs respects à son fils; qu'affligée, consternée, & ne sachant où se tourner, elle venoit chercher à se rassurer par les avis du Parlement, & régler sa conduite sur ses conseils (*a*). Ce fut-là le compliment de

(*a*) Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, t. I, p. 145. édit. de 1730.

la Reine, dont le Chancelier expliqua les intentions. Le Parlement, déjà tout préparé à s'y conformer, & charmé d'avoir occasion de faire valoir son autorité, lui déféra sans restriction la régence & la tutelle, & cela du consentement du Duc d'Orléans & du Prince de Condé (a). En un mot, sans casser directement la Déclaration du Roi, on ne laissa pas de l'annuller. La haute faveur à laquelle le Cardinal Mazarin parvint peu après, & où il se maintint pendant toute sa vie, a fait croire qu'il fut l'auteur de toute cette affaire; mais il fut au contraire le seul qui témoigna de la répugnance pour la démarche de la Reine; il ne se fit pas même une peine de s'en expliquer, & il disposa tout pour s'en retourner en Italie (b). On a cru encore que c'étoit un trait de politique; mais le Cardinal songeoit sérieusement à la retraite.

Le Cardinal Mazarin a la confiance de la Reine.

La Reine n'avoit pas néanmoins dessein de le perdre, & elle ne savoit comment le retenir. Elle communiqua son embarras au Comte de Brienne, qui lui conseilla d'offrir à Mazarin ce qu'il perdoit; elle le fit, & le Cardinal accepta d'abord la proposition & gagna bientôt la confiance de la Reine, à l'exclusion de ceux qui l'avoient élevé (c). Le vieux Evêque de Beauvais, tout petit génie qu'il étoit, s'en apperçut, ou en fut instruit; il se conduisit alors si mal, que quoiqu'il eût été admis au Conseil, on lui donna ordre de se retirer dans son diocese, où il

(a) Mém. de Motteville, l. c. p. 133.
(b) Mém. de Brienne, t. II, p. 178.
(c) Les mêmes, p. 180.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

mourut peu de temps après (*a*). La Reine oubliant ce que son mari lui avoit recommandé, permit à M. de Châteauneuf de revenir dans sa maison, & rappela la Duchesse de Chevreuse & Mlle. de Hautefort (*b*). Au commencement de sa régence, sa reconnoissance pour ceux qui lui avoient été attachés dans le temps de ses peines, étoit si vive, & son ressentiment contre d'autres si violent, qu'elle donna toute sa confiance au Duc de Vendôme & à ses fils, particuliérement au Duc de Beaufort; elle lui confia la personne du Roi, quand il fut conduit de Saint-Germain à Paris (*c*). Elle parut aussi avoir envie de dépouiller les parens & les créatures de Richelieu, afin de pouvoir gratifier ses propres favoris. Mais bientôt ses intérêts & ses inclinations changerent, non par inconstance, mais parce qu'elle envisagea les objets sous un autre point de vue.

Etat de la guerre en Allemagne & en Piémont, & défaite de la flotte Espagnole.

Pendant que la Cour étoit dans une fermentation continuelle par toutes ces intrigues, la guerre continuoit avec des succès variés. Le Maréchal de Guébriant, un des plus braves & des plus habiles Généraux de France, assiégea Rotweil, qui se rendit le 19 Novembre; mais il y fut blessé mortellement, & mourut au commencement de Décembre. La Reine le fit enterrer dans l'église de Notre-Dame de Paris; & voulut que les Cours Souveraines assistassent à ses funérailles (*d*). Après sa mort, il y eut de grandes

(*a*) Mém. de Motteville, t. I.
(*b*) Hénault, p. m. 658.
(*c*) Mém. de Brienne, l. c. p. 176, 177.
(*d*) Hénault, p. m. 664.

divisions dans l'armée, & le commandement fut donné à Rantzau; le Duc Charles de Lorraine, le Général Merci & Jean de Werth battirent ce nouveau Général à Tudelingen ; il fut fait prisonnier avec la plupart des Officiers Généraux & six mille hommes ; il perdit aussi toute son artillerie & son bagage. La perte de Rotweil fut le premier fruit de cette victoire (*a*), qui enfla extrêmement le cœur aux Impériaux. Le Prince Thomas de Savoie commandoit toujours en Italie, avec le Vicomte de Turenne & M. du Plessis-Praslin (*b*). Les Espagnols furent long-temps occupés au siége de Tortone, qu'ils prirent enfin ; & les François avec les Piémontois se rendirent maîtres d'Ast & de Trin. Peu de temps après, le Vicomte de Turenne fut rappelé, & par l'indisposition du Prince Thomas, M. du Plessis-Praslin fut chargé du commandement de l'armée; il finit la campagne par la prise du pont de Sture, place importante, qui ouvroit la communication entre le Piémont & le Montferrat (*b*). En Catalogne, le Maréchal de la Mothe-Houdancourt soutint la réputation qu'il avoit acquise ; il ne put cependant empêcher le Roi d'Espagne de prendre Monçon. L'éloignement des lieux & les mouvemens qui agitoient la Cour, étoient cause que les armées n'étoient pas si bien fournies, & qu'on n'avoit pas tant d'égard aux demandes des Généraux que du temps de Richelieu. Cependant Brézé, neveu

(*a*) Mém. de Beauvau, p. 83. Hénault, ubi sup.
(*b*) Mém. du Duc de Navailles, p. 26.
(*c*) La même, Abrégé Chron. de l'Hist. de France, t. XII, p. m. 247, édit. de 1755.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

de ce Ministre, devenu Duc de Fronsac par sa mort, battit, le 3 Septembre, la flotte Espagnole à la vue de Carthagene, & prit deux de leurs plus gros vaisseaux (*a*).

Bataille de Rocroi

Mais ce qui affermit la régence & consola la Cour, ce fut l'heureux succès des armes du Roi en Flandre. Le Duc d'Enghien, âgé de vingt-deux ans, commandoit l'armée, ayant sous lui le Maréchal de l'Hopital & le Maréchal de Camp Gassion. Son armée étoit composée de quinze mille hommes de pied & de sept mille chevaux; celle d'Espagne étoit d'environ vingt-six mille hommes, sous les ordres de Don Francisco de Mello, qui avoit mis le siége devant Rocroi, sur la frontiere des Pays-Bas, du côté des Ardennes. Le Duc d'Enghien ayant reçu par un courrier la nouvelle de la mort de Louis XIII, résolut de secourir la place & de donner bataille aux Espagnols. Le Maréchal de l'Hopital fit tous ses efforts pour l'en dissuader, mais ce fut en vain. L'action fut vive; l'aile gauche des François, commandée par le Maréchal, fut rompue, & il eut un bras cassé; mais Gassion ayant dispersé l'aile gauche des Espagnols, passa derriere leur corps de bataille, & vint à son secours; il prit la cavalerie Espagnole en flanc, & la tailla en pieces. Leur infanterie, qui formoit un bataillon carré, au centre duquel étoit le Comte de Fuente, qui, à cause de la goutte, se faisoit porter en chaise, tenoit ferme & repoussa le Duc d'Enghien, qui l'attaqua à la tête de sa cavalerie; mais l'infanterie Françoise étant ar-

(*a*) Hénault.

rivée, les Espagnols furent rompus & massacrés avec leur Général. Ils eurent huit mille hommes de tués, & on fit sept mille prisonniers (*a*). Cette défaite fut décisive, & l'infanterie Espagnole ne s'en est jamais remise. Le Duc d'Enghien assiégea ensuite Thionville, & la prit après six semaines de tranchée ouverte (*b*), quoique les Espagnols y eussent fait entrer deux mille hommes avant que la place fût investie. Elle se rendit le 10 Août, & Sirk le 2 Septembre; ce qui mit fin à la campagne. Le Vicomte de Turenne reçut le bâton de Maréchal de France le 26 Novembre, & M. Gassion le 27; le Marquis de Gesvres l'auroit eu aussi, s'il n'avoit pas été tué au siége de Thionville (*c*).

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Intrigues de la Cour. M. de Beaufort est arrêté.

Les brouilleries de la Cour augmentoient de jour en jour. La faction de Vendôme, à qui le Prince de Condé donna le nom des *Importans*, persécutoit la Reine ouvertement, & blâmoit sa conduite en secret. Le Duc de Beaufort étoit grand, bien fait, avec peu d'esprit; mais il se faisoit aimer de la populace, dont il parloit le langage: il fut fort piqué de la préférence que la Reine donnoit au Cardinal Mazarin sur lui; & comme il avoit grand nombre de gens de la Cour à sa dévotion, il se conduisit de façon qu'au lieu de faire ses affaires, il fit celles de son ennemi, en sorte qu'il fut arrêté lorsqu'il

(*a*) Quinci, Hist. Milit. de Louis XIV, p. 2. Hist. du Prince de Condé, p. 40, édit. de 1695.

(*b*) Hénault, Hist. du Prince de Condé, p. 45 & suiv.

(*c*) Mém. de Brienne, t. II, p. 221, 222.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

s'y attendoit le moins (*a*). On l'accusa d'avoir fait une entreprise contre la vie du Cardinal; mais il soutint qu'on n'avoit eu d'autre dessein que de l'intimider. Quelles que fussent ses vûes, cette affaire lui ôta, & à sa famille, toute prétention à la faveur. Le Duc de Vendôme son pere, & le Duc de Mercœur son frere aîné, eurent ordre de se retirer dans une de leurs maisons de campagne, & bientôt après Mlle. de Hautefort & la Duchesse de Chevreuse furent encore disgraciées (*b*). La Reine sentoit assez que le poids du gouvernement étoit trop pesant pour elle, en sorte qu'au bout de quelque temps elle s'en déchargea entiérement sur le Cardinal: ce Ministre lui persuada de se désister de la résolution qu'elle avoit prise de dépouiller les parens & les amis de son prédécesseur; il lui dit que c'étoient en général des personnes de mérite qui avoient rempli les postes qu'ils occupoient avec honneur; que c'étoit de Sa Majesté seule qu'ils pouvoient espérer de la protection, & qu'ils devoient par conséquent lui demeurer attachés; qu'en leur ôtant leurs emplois, elle ne pourroit aisément les donner à d'autres qui s'en acquittassent mieux, & qui lui obéissent plus constamment.

La Duchesse d'Aiguillon, à qui son oncle avoit assuré le gouvernement du Havre-de-Grace, témoigna à la Reine tant de respect, & l'assura si fortement d'une fidélité éternelle, que peu à peu

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 167, 187.

(*b*) Hénault, p. m. 660. Mém. de Motteville, t. I.

elle entra très-avant dans sa faveur (*a*). Mais le Chancelier, le Surintendant des Finances, & Chavigni son fils, ne laissoient pas d'être encore les objets du ressentiment de la Reine. A l'égard du Chancelier, le Cardinal représenta si vivement le service qu'il avoit rendu dans le Parlement au sujet de la régence, que la Reine se détermina enfin à le souffrir; mais Bouthillier eut ordre, vers la fin de l'année, de se retirer; & la place de Surintendant des Finances fut donnée au Président le Bailleul (*b*), homme d'une intégrité incorruptible, mais trop doux pour cet emploi; par cette raison on lui donna pour adjoint d'abord M. d'Avaux, & ensuite M. Emery. Cet arrangement fut avantageux au Chancelier; car si on lui avoit ôté les Sceaux, on les auroit donnés au Président. M. Chavigni eut ordre de se défaire de sa charge de Secrétaire d'Etat. La Reine le haïssoit à cause des limitations contenues dans la Déclaration du feu Roi, tandis qu'il croyoit avoir bien mérité d'elle en empêchant qu'il n'y en eût davantage, suivant le penchant du Roi, qui avoit été très-porté à les étendre. Le Cardinal Mazarin lui avoit de grandes obligations, & peut-être se seroit-il intéressé avec plus de chaleur pour lui, si sa capacité eût été moins connue, ou s'il eût eu moins d'expérience dans les affaires. Sa place fut donnée au Comte de Brienne (*c*), qui avoit vendu la sienne. Pour garder néanmoins quelques mesures avec M. de Chavigni, le Cardinal lui pro-

(*a*) Mém. de Motteville, l. c. Riencourt, Hist. de Loüis XIV.

(*b*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 182.

(*c*) Les mêmes, p. 185.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

cura l'entrée au Conseil. En conséquence des préliminaires signés à Hambourg, MM. de Longueville, d'Avaux, & Servien, allerent en qualité de Plénipotentiaires en Allemagne, & passerent par la Hollande (*a*).

Continuation de la guerre en Allemagne & en Italie. 1644.

La Reine & son Ministre étoient obligés à de grandes complaisances pour le Duc d'Orléans & pour le Prince de Condé; le peu de sincérité de part & d'autre les engageoit à se conduire avec d'autant plus de circonspection. Le Duc témoigna souhaiter d'avoir le commandement d'une armée; on ne put le lui refuser. Il fut réglé qu'il commanderoit dans les Pays-Bas, parce qu'il y avoit plus d'espérance qu'il agiroit avec succès. La difficulté de rétablir les affaires en Allemagne, loin d'effrayer le Duc d'Enghien, l'engagea à accepter le commandement dans ce pays-là, ayant sous lui les Maréchaux de Grammont & de Turenne. Les Plénipotentiaires, en passant par la Hollande, conclurent un nouveau traité avec les Etats-Généraux, auxquels ils donnerent le titre de *Hauts & Puissans Seigneurs* (*b*); le Prince d'Orange promit d'agir de concert avec Monsieur, auquel il conseilla d'attaquer Dunkerque & Gravelines. On renouvela aussi le traité d'alliance avec le Portugal, & on accorda un subside à Ragotski, qui fit une irruption en Hongrie, & par-là une diversion fort nécessaire en faveur des Suédois. Le Général Merci, qui commandoit l'armée Bavaroise, avoit

---

(*a*) Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, tome XII, p. 252.

(*b*) Corps Univ. Diplomatique du Droit des Gens, t. VI, p. 294. Hénault, p. m. 666.

pris Fribourg avant que les François fussent en état de paroître en campagne, au moins avec une armée capable de lui faire tête. A la fin, le Duc d'Enghien ayant rassemblé environ vingt-six mille hommes, marcha au Général Merci, qui étoit campé fort avantageusement pour couvrir sa nouvelle conquête. Il attaqua ses retranchemens le 3 Août, & les força avec beaucoup de peine d'un côté. Merci décampe alors, va se poster sur une montagne, & s'y retranche aussi fortement qu'il l'avoit été; le Duc l'attaque le 5, & ne peut réussir à le forcer; mais le 9, Merci quitta son poste, laissant six pieces de canon avec une partie de son bagage, & fit une belle & glorieuse retraite (*a*). Le Duc d'Enghien, sans s'arrêter à reprendre Fribourg, prit la résolution de se rendre maître du cours du Rhin. Il alla attaquer Philisbourg, qui se rendit le 9 Septembre. Cette prise fut suivie de celle de Maïence, de Worms & d'Oppenheim, & le Maréchal de Turenne s'empara de toutes les places le long du Rhin jusqu'à Landau (*b*). Il ne se passa rien de fort important en Italie; le Prince Thomas prit Santia après un long siége, & obligea les Espagnols d'abandonner le château d'Ast qu'ils avoient surpris (*c*). Le Pape Urbain VIII étant mort, la France s'opposa à l'élévation du Cardinal Pamphili; mais le Cardinal Antoine Barberin, en ce temps-là Protecteur de France, fut gagné, l'Ambassadeur de France qui se confioit trop en lui, trompé, & Pamphili

(*a*) Quinci, Hist. Milit. de Louis XIV, t. I, p. 22. Hist. du Prince de Condé, p. 69 & suiv.

(*b*) Hist. du Prince de Condé, p. 79-88.

(*c*) Quinci, ubi sup. p. 34, 35.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

fut élevé à la Papauté, & prit le nom d'Innocent X. La Cour de France en fut si piquée, qu'elle ôta au Cardinal Antoine la protection des affaires de France, l'Ambassadeur fut rappelé & disgracié (*a*).

Le Maréchal de la Mothe est battu devant Lérida.

Le Maréchal de la Mothe, qui commandoit toujours en Catalogne, fut obligé de lever le siége de Tarragone, pour marcher au secours de Lérida, que le Roi Catholique assiégeoit en personne. Le Maréchal, quoiqu'avec une armée inférieure, livra bataille à l'ennemi le 15 Mai, & eut le malheur d'être battu avec perte de deux mille hommes, de son canon, & de son bagage. Il ne laissa pas de donner dans cette occasion une grande preuve de son habileté & de sa présence d'esprit, en faisant entrer un grand convoi de vivres dans la place pendant le feu de l'action; cela n'empêcha point Lérida de se rendre après six semaines de siége (*b*). Malgré les services qu'il avoit rendus, le Cardinal Mazarin le rappela, le fit arrêter à Lyon, & mettre à Pierre-en-Cise en le chargeant beaucoup. Le Maréchal se défendit, en disant que depuis la mort du Cardinal de Richelieu on avoit négligé de lui envoyer les secours nécessaires, & que dans l'action de Lérida il auroit défait les Espagnols, si sa cavalerie avoit fait son devoir. Il dit même que cela ne venoit ni de manque de zele & de courage, mais de certains ordres secrets envoyés par M. le Tellier. Le Cardinal voulut lui faire son procès (*c*); mais après

(*a*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 228, 229. Mém. de Motteville, t. I, p. 233.

(*b*) Hist. de Louis XIV, t. I, p. 44.

(*c*) Mém. de Motteville, tome II, p. 36, 47, 56, 373.

que le procès eut traîné dans plusieurs Tribunaux, le Parlement de Grenoble le justifia pleinement quatre ans après, & il sortit de prison malgré ses ennemis.

Sect. XIII. Histoire de France.

Le Duc d'Orléans prend Gravelines & revient à la Cour.

Le Duc d'Orléans, ayant sous lui les Maréchaux de la Meilleraye & de Gassion, entra en Flandre, &, contre l'avis du Prince d'Orange, investit Gravelines, après s'être saisi de plusieurs forts qui couvroient la place (*a*). Les Etats-Généraux promirent d'envoyer une flotte pour en faciliter la prise : elle s'avança effectivement sous le commandement du fameux Amiral Tromp ; mais il arriva trop tard pour rendre beaucoup de service ; le Gouneur D. Fernand de Solis fut obligé de se rendre, le 28 Juillet, après quarante-huit jours de tranchée ouverte (*b*). Le 7 Septembre, le Prince d'Orange prit le Sas de Gand (*c*), place d'une grande importance, qui est toujours depuis restée à la République, & qui donne à ses troupes l'entrée libre dans le Brabant. Le Duc d'Orléans ambitionnoit de la réputation ; mais il n'aimoit pas à s'engager dans des enpreprises difficiles ou périlleuses, de sorte qu'il ne se fit plus rien d'important de ce côté-là. Il ne laissa pas d'être reçu à son retour à la Cour, avec toutes les marques de respect, & sa vanité fut flattée (*d*).

Commencement des brouilleries qui donnerent lieu à la guerre civile.

Les démarches précipitées de la Reine, au com-

(*a*) Mém. de Puységur, p. 244.

(*b*) Quinci, Hist. Milit. de Louis XIV, t. I, p. 19.

(*c*) Mém. de Frédéric-Henri, Prince d'Orange, p. 322, in-4°.

(*d*) Mém. de Brienne, t. II, p. 226.

bles de ce royaume avoient obligée de se réfugier en France, ayant passé quelques mois aux eaux de Bourbon, vint l'hiver à Paris, où elle fut traitée avec beaucoup de respect. Le 6 Octobre, Elisabeth de France, Reine d'Espagne, mourut fort regrettée (*a*). Elle commençoit à avoir du crédit dans le Conseil d'Espagne, & s'en servoit pour procurer le soulagement du peuple.

Sect. XIII. Histoire de France.

Le Maréchal de Turenne surpris par Merci. 1645.

Léonard Torstenson, Général des Suédois, après une grande victoire sur les Impériaux à Tabor, gagnée le 6 Mars, envoya le Général Rosen avec un corps de cavalerie joindre le Maréchal de Turenne, qui s'avançoit vers la Franconie. Turenne passa le Rhin & le Mein, & détacha Rosen pour observer les mouvemens du Général Merci, qui ne le cédoit en habileté à aucun Capitaine, & continuoit à se retirer. Rosen, après l'avoir suivi quatre jours, vint rejoindre le Maréchal de Turenne, & lui rapporta que les ennemis s'étoient retirés. Le Maréchal cédant à l'importunité des Allemands, & voyant que la saison devenoit rude, mit les troupes en rafraîchissement. Merci l'avoit prévu, & avoit suivi Rosen lentement; le 5 Mai, il attaqua les quartiers des François à Mariendal, les emporta sans peine, fit un grand carnage, & prit six pieces de canon avec tout le bagage. Turenne repassa le Mein, & se retira sous Philisbourg. C'est la seule disgrace que ce Maréchal ait jamais essuyée, & c'est peut-être ce qui le rendit si humble dans ses victoires. Au moins est-il certain que quand

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 283, 289.

on le louoit de celles-ci, il rappeloit toujours l'affaire de Mariendal, & renvoyoit à Merci les louanges qu'on vouloit lui donner à lui-même. Le Duc d'Enghien, destiné à commander en Allemagne, accourut à son secours, après avoir aidé en chemin au Marquis de Villeroi à prendre la Motte, où le Duc de Lorraine avoit toujours garnison, & où Magalotti, Officier Italien, à qui le Cardinal destinoit le bâton de Maréchal, avoit été tué.

Bataille de Nortlingue, où Merci est tué.

Les troupes Françoises s'étant réunies, marcherent sous les ordres du Duc & des Maréchaux de Grammont & de Turenne pour assiéger Heilbron. S'étant rendus maîtres de Wimphen, qui leur ouvroit un passage sur le Nekre, ils s'avancerent vers Nortlingue; ils trouverent proche de cette ville le Général Merci, posté encore plus avantageusement qu'à Fribourg. Le Duc d'Enghien ne laissa pas de se déterminer à l'attaquer, ce qu'il fit le 3 Août. Il donna au Maréchal de Grammont le commandement de l'aile droite, qui étoit opposée aux Bavarois; le Marquis de Castelnau étoit au centre; le Maréchal de Turenne commandoit l'aile gauche où étoit toute la cavalerie Allemande, opposée à l'aile droite des ennemis, où le Général Merci se trouvoit. Le Duc ne prit aucun poste particulier. L'action commença par l'attaque d'un village où les Bavarois s'étoient retranchés : le Marquis de Castelnau s'y porta avec beaucoup de vigueur; il fut sur le point d'être repoussé, mais le Duc d'Enghien le seconda, & ce poste fut emporté (a). Le Maréchal de Tu-

(a) Hist. du Prince de Condé, p. 98. Hist. de Mazarin, t. I, p. 294.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

renne força avec beaucoup de peine une éminence qui étoit entre le village & l'aile droite des ennemis, qu'il mit en déroute avec un grand carnage; & le Général Merci fut tué sur la place (*a*). Le Maréchal de Grammont avec l'aile qu'il commandoit fut battu & fait prisonnier; & si le Général Gléen ne s'étoit pas arrêté à vouloir entreprendre de piller le bagage, il auroit pu faire changer la fortune de cette journée, ou au moins faire une honorable retraite; mais ses troupes ayant été dispersées par les vainqueurs, il fut lui-même fait prisonnier. Les Impériaux eurent deux mille hommes de tués, & treize cents prisonniers, & on leur prit quinze pieces de canon; cette victoire couta cher aux François. Nortlingue & Dunkespiel se rendirent, & l'armée victorieuse alla investir Heilbron (*b*). Le Duc d'Enghien étant tombé malade, laissa le commandement de l'armée au Maréchal de Turenne, qui continua le siége de Heilbron: il fut obligé de le lever à l'approche de l'Archiduc Léopold & du Général Galas, qui venoient au secours de la place avec une armée supérieure à la sienne (*c*). Les Impériaux ayant repris Nortlingue & Dunkespiel, entrerent en quartiers d'hiver. Le Maréchal étoit sur le point d'en faire autant, quand il apprit qu'il n'y avoit qu'une foible garnison dans Treves; il s'avança soudain & investit la place, qui se rendit le 19 Novembre (*d*): M. de

(*a*) Hist. du Prince de Condé, ubi sup.
(*b*) Mém. de Motteville, t. I, p. 304, 305.
(*c*) Hist. du Prince de Condé, p. 103.
(*d*) Daniel, Journ. Hist. de Louis XIV.

Turenne

Turenne y rétablit l'Electeur, dont les Plénipotentiaires François à Munster avoient obtenu la liberté. C'étoit le seul exploit important qu'ils firent dans l'espace de deux ans, à cause de la mésintelligence qui étoit entre eux. M. Servien avoit la confiance du Ministre; le Duc de Longueville croyoit qu'elle lui étoit due par sa qualité, & le Public pensoit que M. d'Avaux étoit celui qui la méritoit le plus (*a*).

Affaires d'Italie.

En Italie il y eut un traité conclu le 3 Avril entre le Roi & la Duchesse de Savoie, en vertu duquel le jeune Duc rentra dans Turin & dans toutes les autres places où il y avoit garnison Françoise. L'exécution de ce traité prit tant de temps, que les Espagnols en auroient pu tirer avantage, si leurs forces dans le Milanez avoient été à peu près aussi considérables que dans les temps passés; mais, à dire vrai, cette longue guerre avoit tellement épuisé les deux Couronnes, que dans les lieux éloignés on n'agissoit qu'avec langueur. Durant la campagne d'été, lorsque les Espagnols avoient, pour ainsi dire, le champ libre, le Marquis de Serra, qui commandoit dans le Milanez, se rendit seulement maître du château de Capriara, qu'il rasa. Dans l'automne, le Prince Thomas se mit en campagne avec les troupes Françoises & Piémontoises, & assiégea Rocca de Vigévano, qui se rendit le 12 Septembre (*b*), & la campagne finit là. Innocent X,

(*a*) Vittorio Siri, Mercur. t. IV, part. I, p. 299.

(*b*) Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, t. XII, p. 266. Hénault, p. m. 676.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

qui devoit son exaltation aux Barberins, ne fut pas si-tôt affermi sur le siége pontifical, qu'il les maltraita, quoiqu'ils lui eussent sacrifié leur attachement à la France; & ils furent obligés d'avoir recours à la protection de cette Couronne, ou, pour mieux dire, à celle du Cardinal, qui, par son crédit seul, fit qu'elle s'intéressa fortement en leur faveur. Le Cardinal Antoine Barberin, & son frere Thadée, Préfet de Rome, avec sa famille, se retirerent à Paris, où ils furent reçus avec toutes sortes d'égards (*a*). Nous ne pouvons entrer dans le détail des motifs du Cardinal Mazarin, dont la conduite a été blâmée par les uns, & louée par les autres. Il suffit de dire que les Barberins apporterent avec eux de grosses sommes, qu'ils prêterent de bonne grace pour pousser la guerre en Italie; & ce fut en retour que Mazarin donna au Cardinal l'archevêché de Reims, & la charge de Grand-Aumônier de France.

Le Comte d'Harcourt prend Rose & bat les Espagnols à Liorens.

Le Ministre fut obligé, pour son propre honneur, de veiller soigneusement aux affaires de Catalogne, où le Maréchal de la Mothe avoit été remplacé par le Comte d'Harcourt avec le titre de Vice-Roi. Il ouvrit la campagne vers la fin de Mars par le siége de Rose, port important, fort par sa situation, bien fortifié, & où il y avoit une garnison de trois mille hommes de pied & de trois cents chevaux. Le Comte du Plessis-Praslin commandoit le siége, & le Comte d'Harcourt le couvroit. La place fut bien défendue. D. André de Cantelme, qui commandoit l'armée

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 281, 282. Hénault, ubi sup.

Espagnole, ne se trouva pas assez fort pour en entreprendre le secours, de sorte qu'elle se rendit le dernier Mai, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte (a). Le Comte fut fait Maréchal de France, & on l'envoya aussi-tôt en Piémont pour seconder le Prince Thomas (b). Après son départ, le Comte d'Harcourt passa la Segre pour combattre les Espagnols, qui étoient campés entre Liorens & Balaguier. La bataille se donna le 22 Juin; les Espagnols furent battus avec perte de trois mille hommes, tués ou prisonniers; cette victoire fut suivie de la prise de Balaguier (c). Le plus mémorable événement de cette année fut la dangereuse conspiration tramée par la Baronne d'Alby, pour remettre Barcelone entre les mains des Espagnols; un grand nombre des habitans étoient entrés dans le complot; mais il fut découvert sur le point de l'exécution, par la grande vigilance du Gouverneur qui fit avertir le Vice-Roi; quelques uns des principaux conjurés furent exécutés (d), & on mit les mécontens dans l'impuissance de remuer.

Campagne en Flandre.

Les plus grands efforts se firent du côté de la Flandre, où commandoit le Duc d'Orléans avec le Maréchal de Gassion & le Comte de Rantzau

---

(a) Hénault, p. m. 674. Quinci, Hist. Milit. tome I, p. 50.

(b) Mém. de divers exploits & actions du Maréchal du Plessis-Praslin, Paris 1676, in-4.

(c) Fastes des Rois de France, t. II. p. 298.

(d) Voyez Conjuration de la Dona Hyppolite d'Aragon, Baronne d'Alby, sur la ville de Barcelone, dans le Recueil de diverses Pieces curieuses pour servir à l'Hist. p. 43 & suiv. Cologne, 1664.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

ſous ſes ordres. Les Eſpagnols étoient foibles, & la grande diverſion que fit le Prince d'Orange facilita les progrès des François. Caſſel fut emporté d'aſſaut, ce qui fraya le chemin à Mardyk. Ce n'étoit alors qu'un fort très-bien fortifié & couvert de marais. Les Eſpagnols y avoient mis une garniſon de douze cents hommes, avec les munitions & les vivres néceſſaires, & le Général Picolomini étoit dans le voiſinage avec ſon armée, pour donner du ſecours aux aſſiégés. Le ſiége ſe fit avec beaucoup de circonſpection, & la flotte Hollandoiſe, commandée par l'Amiral Tromp, bloqua la place par mer. Elle ſe rendit, le 10 Juillet, après vingt jours de tranchée ouverte (*a*); & le Comte de Rantzau fut fait Maréchal de France, après avoir abjuré la Religion Proteſtante. Afin d'aſſurer cette conquête, le Maréchal de Gaſſion fut envoyé pour s'emparer du fort de Link, qu'il prit encore dans le même mois; il fut bleſſé dans l'attaque (*b*). Les deux Maréchaux attaquerent enſuite Bourbourg, qui ſe rendit au bout de dix jours, & la garniſon reſta priſonniere de guerre. Menin, Béthune, Lillers ſuivirent, pendant que le Prince d'Orange étoit occupé au ſiége de Hulſt, place forte & importante. Les Eſpagnols aſſemblerent toutes les forces qu'ils avoient en Flandre, pour reprendre quelques-unes des places qu'ils avoient perdues; ils reprirent en effet Caſſel & Mardyk (*c*); mais d'un autre côté, le Prince d'Orange prit Hulſt le 14 No-

(*a*) Quinci, t. I, p. 37.
(*b*) Hiſt. du Maréchal de Gaſſion, t. III, p. 115.
(*c*) Mém. de Buſſi Rabutin, t. I, p. 78, 79.

vembre, & les armées entrerent en quartiers d'hiver.

Nouvelles disputes avec le Parlement, & autres causes de l'embarras du Cardinal.

Cependant le Cardinal se trouvoit tous les jours dans de nouveaux embarras avec le Parlement; souvent il ne s'agissoit que de bagatelles, de sorte qu'il étoit visible que ce Corps puissant prenoit plaisir à troubler & à embarrasser son Ministere. Il ne laissoit pas d'avoir quelques amis qui lui conseilloient d'agir avec vigueur, & de faire sentir au Parlement, que quoique les Rois soient mineurs, l'autorité royale ne se ressent point de leur jeunesse & est toujours la même, & qu'ayant déclaré la Reine seule Régente, ils lui devoient la même obéissance que ses autres sujets. Mais le Cardinal considéroit qu'il étoit Etranger, sans autre appui que la Reine; il n'avoit pas de justes idées de la constitution de la France, & adoptoit implicitement ce que les autres lui en disoient; d'ailleurs il avoit aussi plusieurs faux amis qui prenoient plaisir ou avoient intérêt à le voir embarrassé, de sorte qu'il ne savoit quel parti prendre. La Reine ne manquoit pas de fermeté; dans les audiences qu'elle donnoit aux Députés du Parlement, elle marquoit beaucoup de résolution & de dignité, & le Chancelier faisoit fort bien son devoir dans ces occasions. Les Parlementaires ne laissoient pas de gagner quelque terrein à chaque dispute, ce qui les encourageoit à en susciter une nouvelle aussi-tôt que l'autre étoit terminée. A l'égard des levées d'argent, on jugea à propos de faire agir le Roi lui-même; il vint en personne tenir son lit de Justice, & conformément à la Coutume, les Edits furent enregistrés, par respect

pour la présence du Roi, sans opposition (*a*). Pour tirer le meilleur parti possible de cet expédient, le Roi porta dix-neuf Edits bursaux en même temps; dans une si belle occasion, l'Avocat-Général Omer Talon fit un discours éloquent & hardi, auquel la Reine, plus attentive au spectacle qu'à l'importance de ce qui se passoit, ne put s'empêcher d'applaudir (*b*); ce ne fut pas aussi sans bien des complaisances, qu'une affaire de si grande conséquence passa, & même avec bien des difficultés. Le Cardinal n'étoit pas moins embarrassé des négociations à Munster; les Espagnols y travailloient assidument & avec beaucoup d'adresse à détacher les Etats-Généraux de la France, & l'Empereur en faisoit autant à l'égard des Suédois. Mazarin montra plus d'habileté sur cet article, & avec l'assistance du Comte de Brienne, il mit les Plénipotentiaires de France en état de lier bien leur partie avec leurs Alliés (*c*).

Mariage de la Princesse Marie de Gonzague & de Mlle de Rohan.

Ladislas, Roi de Pologne, ayant demandé la Princesse Marie de Gonzague en mariage, le traité fut bientôt conclu; & le 6 Novembre, les Ambassadeurs Polonois épouserent la Princesse au nom de leur Maître (*d*). La Maréchale de Guébriant la conduisit en Pologne, & fut la premiere & peut-être sera-t-elle la derniere qui eut le titre d'Ambassadrice, qu'elle soutint très-bien. Quelques mauvais contes avoient passé à Varsovie

(*a*) Mém. d'Omer Talon, t. III.
(*b*) Mém. de Motteville, t. I, p. 311, 312.
(*c*) Négociations secretes de Munster, &c. t. I.
(*d*) Mém. de Motteville, t. I, p. 319-321.

avant elle, & avoient fait tant d'impression sur l'esprit du Roi, qu'il avoit presque perdu l'envie de se voir marié; mais l'Ambassadrice ménagea si bien l'affaire, que non seulement elle vit la Princesse sur le trône, mais que le Roi conçut pour elle-même une si haute estime, qu'il voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'on avoit fait à l'Archiduchesse, qui avoit amené sa premiere femme en Pologne (*a*). Cette même année, l'héritiere de l'illustre Maison de Rohan épousa le Chevalier de Chabot, descendu de l'Amiral de ce nom, mais qui n'étoit pas riche. La mere de cette Demoiselle en fut si irritée, qu'elle suscita un jeune homme, nommé *Tancrede*, qu'elle assuroit être son fils & celui du Duc de Rohan, & par conséquent le légitime héritier de la famille; cela donna lieu à un long procès, qui fut décidé en faveur de sa fille, contre un fils qui paroissoit dans une circonstance si critique (*b*).

Le Roi est tiré des mains des femmes, & le Maréchal de Villeroi est nommé son Gouverneur. 1646.

Louis XIV avoit atteint ses sept ans accomplis; on jugea qu'il étoit temps de le retirer des mains des femmes. Mais comme l'éducation de ce Prince étoit de la derniere importance pour la Reine & pour son Ministre, on jugea à propos de la confier au Cardinal même, qui fut créé par Lettres-Patentes Surintendant de l'éducation du Roi (*c*). Le Marquis de Villeroi, créé Maréchal, fut nommé son Gouverneur, & l'Abbé de Beaumont, plus connu sous le nom de *Péréfixe*,

(*a*) Les mêmes, p. 337-340. Hénault, p. m. 677.
(*b*) Mém. de Motteville, ubi sup. p. 313.
(*c*) Les mêmes, p. 347.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

depuis Archevêque de Paris, son Précepteur (*a*). Mais soit que ce fût par la faute de ce dernier, comme on le prétend communément, soit qu'effectivement le Roi n'eût pas de disposition à apprendre les Langues, il est certain qu'il ne fit pas de grands progrès dans ce qu'on appelle les Sciences; mais d'un autre côté, il n'est pas moins certain qu'il apprit, par la conversation du Maréchal de Villeroi & du Cardinal même, ce qu'il convient le plus à un Roi de savoir; qu'il s'accoutuma à penser avant que de parler, & à juger des personnes & des affaires sans préjugé & sans passion. La calomnie a imputé à la Reine & au Cardinal le dessein de l'élever dans l'ignorance, pour le gouverner plus aisément, & pour demeurer plus long-temps les maîtres; mais l'attachement du Roi pour le Cardinal, son affection & son respect pour le Maréchal de Villeroi semblent détruire des soupçons de cette nature. Le Cardinal sentoit lui-même les défauts de l'éducation du Roi; mais en même temps il disoit qu'ils étoient en grande partie inévitables, & qu'il avoit travaillé avec quelque succès à les corriger, à mesure que le Roi avançoit en âge; les personnes impartiales ont jugé qu'il ne disoit rien de contraire à la vérité (*b*). On est cependant resté persuadé que son Précepteur a été justement blâmé, & qu'on s'apperçut trop tard qu'il manquoit des talens nécessaires pour le poste qu'on lui avoit confié.

(*a*) De Voltaire, Siecle de Louis XIV, t. II, p. 4. Berlin, 1751, in-12.

(*b*) Hist. de Louis XIV, t. I, p. 163, 164.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Disputes dans le Parlement, & retardement des négociations à Munster.

La mort des Présidens Gayan & Barillon, arrivée vers la fin de l'année précédente, réveilla la mauvaise humeur du Parlement, par deux raisons. La premiere étoit, que le Président Barillon mourut dans la citadelle de Pignerol, où il avoit été envoyé comme l'auteur de la premiere querelle. C'étoit un Magistrat qui avoit de grands talens & de la probité, mais d'une si étrange humeur, qu'il étoit toujours à la tête de quelque parti. Il avoit été constamment attaché à la Reine pendant ses disgraces, & l'avoit beaucoup servie pour faire annuller les limitations de la Déclaration du Roi. Mais ensuite il fut le premier à murmurer contre la Cour, & le dernier à s'appaiser; en sorte qu'après avoir souvent eu de la condescendance pour ses caprices, & sacrifié beaucoup à son ressentiment, la Reine l'avoit fait arrêter malgré elle, & l'avoit envoyé à Pignerol (*a*). La seconde raison qui causa le mécontentement du Parlement, c'est qu'on donna les deux places de Président à deux jeunes Conseillers, en leur accordant une dispense d'âge. La Cour céda, & les Chambres eurent ensuite querelle ensemble. Durant ces débats, ils avancerent un peu trop ouvertement une maxime qu'il leur importoit le plus de cacher; *qu'ils regardoient l'autorité royale comme incomplette pendant une minorité* (*b*).

L'embarras causé par ces animosités hors de saison, étoit moins grand encore que celui que

(*a*) Mém. d'Omer Talon, t. IV, p. 57. Mém. de Motteville, t. I, p. 226, 227.
(*b*) Mém. d'Omer Talon, ubi sup.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

donnoit la division entre les Plénipotentiaires à Munster, où les Ministres de l'Empereur & de l'Espagne faisoient tous leurs efforts pour séparer la France de ses Alliés. Le Roi Catholique proposa, entre autres choses, de laisser à la Reine Régente à régler les conditions de la paix, en déclarant qu'il étoit si persuadé de sa sagesse & de sa Religion, qu'il étoit prêt à s'en rapporter à elle pour accommoder les différens entre son frere & son fils. Mais par le conseil de Mazarin, la Reine, après avoir témoigné combien elle étoit sensible à la confiance du Roi son frere, déclara que dans une affaire d'une si grande importance, elle ne pouvoit s'en rapporter à elle-même, & qu'elle n'entendroit jamais à aucune condition de paix que de concert avec ses Alliés, & qu'elle ne traiteroit point ailleurs qu'à Munster (*a*). Le traité avec les Etats-Généraux fut renouvelé (*b*) ; & les mesures nécessaires pour continuer la guerre ayant été prises, les troupes eurent permission d'agir, comme si l'on avoit perdu toute espérance de paix. Ceux qui prétendent que Richelieu avoit commencé cette guerre pour se rendre nécessaire à son Maître, peuvent avec autant de raison soutenir que Mazarin la continua pour maintenir son autorité, en maintenant celle de sa Maîtresse. Il est certain que ses ennemis lui ont toujours reproché qu'il n'avoit nulle envie de la paix générale, quoiqu'il fît profession du contraire.

(*a*) Hist. de Louis XIV, l. c. p. 170, 171.

(*b*) Corps Univ. Diplom. t. VI, part. I, p. 343.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Campagne d'Allemagne & d'Italie, où le Cardinal force le Pape de plier.

Le Maréchal de Turenne commandoit en Allemagne, le seul endroit où la situation des affaires publiques ne permettoit pas au Cardinal de faire de grandes opérations. Toute l'armée n'étoit que de huit mille hommes, & tout ce qu'on pouvoit espérer, c'étoit que le Maréchal tâchât de se joindre aux Suédois, ce qui paroissoit très-difficile & même impossible. Turenne lui-même regarda ce projet comme chimérique, & fit des dispositions fort différentes. Il engagea enfin le Landgrave à faire un pont près de Wesel, sur lequel il passa le Rhin & marcha avec tant de diligence, qu'il entra en Baviere sans que les Impériaux pussent l'atteindre; là, il joignit les Suédois & assiégea Augsbourg (*a*), dont il fut néanmoins contraint de lever le siége au mois d'Octobre. Cependant cette jonction avec les Suédois détermina les Electeurs de Baviere & de Cologne à conclure un traité de neutralité pour sauver leur pays (*b*); ce qui fut aussi avantageux à la France, qu'auroit pu l'être une victoire. La foiblesse de l'armée d'Allemagne venoit des grands efforts qu'on fit en Italie; le Cardinal Mazarin avoit résolu d'employer toutes les forces de la France pour humilier le Pape. Innocent X persécutoit toujours les Barberins, & avoit refusé le chapeau de Cardinal à l'Archevêque d'Aix, frere de Mazarin; il avoit même donné une Bulle pour obliger tous les Cardinaux de résider

(*a*) Hénault, p. m. 677.

(*b*) Recueil des Traités de confédération & d'alliance entre la Couronne de France & les Princes & Etats Etrangers. Léonard, t. III, p. 401.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

à Rome, & de ne s'en absenter que par sa permission expresse (*a*).

Mazarin connoissoit à fond la Cour de Rome, & savoit que la crainte seule pouvoit la rendre souple. Le Prince Thomas eut ordre d'assiéger Orbitello sur les côtes de Toscane; le Duc de Brézé eut le commandement d'une flotte qui portoit cinq mille François pour renforcer l'armée du Prince de Savoie. La flotte Espagnole, commandée par Pimentel, vint au secours de la place; le Duc de Brézé mit à la voile pour la joindre, & la combattit le 14 Juin : on dit qu'il avoit l'avantage lorsqu'il fut tué malheureusement par un boulet de canon à la fleur de son âge, n'ayant que vingt-sept ans (*b*). Le Comte d'Oignon son Vice-Amiral, au lieu de continuer le combat, ou de penser à ce qui pouvoit arriver à l'armée de terre, prit la route des côtes de France, pour s'assurer de Brouage & des autres places, dont le Duc de Brézé étoit Gouverneur, en vertu du testament de Richelieu son oncle. Cette action, qui auroit dû causer la disgrace du Comte, fit sa fortune (*c*). Le Prince Thomas, après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes devant Orbitello, fut contraint de lever le siége. Mazarin ne laissa pas de persister dans sa résolution, fit équiper une flotte plus puissante, sur laquelle il embarqua un corps de troupes, & en donna le

(*a*) Hist. de Louis XIV, t. I, p. 181, 182.

(*b*) Mém. de Motteville, t. I, p. 361. Mém. de Navailles, p. 36.

(*c*) Hist. de Louis XIV, ubi sup.

commandement aux Maréchaux de la Meilleraye & du Plessis-Praslin. Ils prirent Piombino & Portolongone (*a*). Mais la crainte seule de cet armement avoit déjà obligé le Pape de rétablir les Barberins dans leurs dignités. Ce secours généreux fit beaucoup d'honneur au Cardinal (*b*), parce que dans le temps qu'ils étoient tout-puissans, ils avoient été ses ennemis personnels, quoiqu'il eût été leur créature ; ainsi la générosité seule le porta à les protéger. Le Duc de Modene, encouragé par le succès des armes de France, se déclara pour cette Couronne, & reçut des troupes Françoises dans son pays.

Le Comte d'Harcourt est obligé de lever le siége de Lérida.

Le Comte d'Harcourt commandoit toujours en Catalogne, & se croyoit en possession de battre les Espagnols ; ceux-ci, après toutes leurs méprises & leurs disgraces, furent obligés de confier encore le commandement de leurs troupes au Marquis de Léganez. Le Comte d'Harcourt, quoique son armée ne fût pas supérieure à celle des Espagnols, projeta de battre d'abord le Marquis, & de prendre ensuite Lérida. Le Marquis sachant bien que ce n'étoit pas son talent de donner bataille, l'évita soigneusement. A la fin, le Comte investit Lérida, place forte & bien pourvue. Le Marquis le laissa tranquille pendant six semaines, ensuite harcela ses fourrageurs, enfin s'avança en ordre de bataille vers ses retranchemens ; il fit cette manœuvre plu-

(*a*) Mém. de Motteville, l. c. p. 385. Hénault, l. c.
(*b*) Galeazzo, Hist. du Ministere du Cardinal Mazarin, t. I, p. 42, 43.

ſieurs fois, & ſe retira à la fin, comme s'il déſeſpéroit de pouvoir réuſſir. Dans l'intervalle, il avoit fait préparer un grand convoi, eſcorté de quinze cents hommes d'élite. Le 21 Novembre, ils s'approcherent de la place d'un côté, tandis qu'il les ſuivoit de l'autre à quelque diſtance. Le Comte d'Harcourt, qui s'apperçut bien que l'affaire étoit ſérieuſe, fit les diſpoſitions néceſſaires pour le bien recevoir, & défendit ſes lignes avec beaucoup de courage & d'intrépidité. Mais tandis qu'il étoit occupé d'un côté, les Eſpagnols, qui eſcortoient le convoi, forcerent un de ſes quartiers, & entrerent dans Lérida. Auſſi tôt que le Comte en fut inſtruit, il leva le ſiége & ſe retira en bon ordre, mais il fut obligé d'abandonner ſon canon & une grande partie de ſon bagage (*a*). Ce malheur fit oublier tous ſes ſervices, & porta le Cardinal à le rappeler. Comme il n'étoit pas moins habile courtiſan que grand Capitaine, quoiqu'il arrivât diſgracié à la Cour, il n'y eut pas été long-temps, qu'il parvint à une haute faveur.

Le Duc d'Orléans prend Courtrai, & le Duc d'Enghien Dunkerque.

Dans la Flandre, les Eſpagnols ſe mirent en mouvement dès le commencement de Mai, pour renforcer les garniſons des places les plus expoſées. Le Maréchal de Gaſſion alla à Menin avec deux cents chevaux; il y apprit que l'infanterie des ennemis étoit ſur un côté du canal, & leur cavalerie de l'autre; & il marcha ſi ſecrétement & avec tant de célérité, qu'il ſurprit ſix régimens de cavalerie, diſperſés dans les villages, dont il tua

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 391. Hénault, p. m. 779.

une partie, & prit ou chassa le reste (*a*). A l'ouverture de la campagne, le Duc d'Orléans commandoit l'armée, ayant sous lui le Duc d'Enghien avec les Maréchaux de Gassion & de Rantzau (*b*). L'armée étoit de trente mille hommes, avec laquelle ils investirent Courtrai vers la mi-Juin (*c*). Les ennemis, au nombre de vingt-cinq mille hommes, étoient commandés par le Duc de Lorraine & les Généraux Bec & Lamboi; ils se camperent si près des François, qu'ils se canonnoient de part & d'autre avec assez de succès. L'Abbé de la Riviere, qui ne quittoit pas Monsieur, n'étoit nullement à son aise, & le montroit trop dans toutes les occasions; sa timidité influa sur la réputation de son Maître, qui en souffrit. La place ne laissa pas de se rendre le 28 Juin, après quinze jours de tranchée (*d*).

L'armée Françoise ayant joint ensuite celle des Hollandois, le Duc de Lorraine se retira sous le canon de Bruges. On s'attendoit à de grands exploits, après la jonction des deux armées, & elles auroient pu effectivement en exécuter de considérables, si les Etats-Généraux & le Prince d'Orange même n'eussent changé de sentimens, & n'avoient conçu autant d'ombrage de leurs Alliés que de leurs ennemis. Après quelques disputes pour le commandement, ils se séparerent;

(*a*) Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, t. XII, p. 285.

(*b*) Mém. de Puységur, p. 251.

(*c*) Mém. de Motteville, ubi sup. p. 367.

(*d*) Mém. de Puységur, p. 252. Mém. de Bussi Rabutin, t. I, p. 108.

on ne laissa que six mille François sous les ordres du Maréchal de Grammont, avec le Prince d'Orange ; le reste de l'armée Françoise marcha vers Courtrai, & peu de temps après assiégea Berg-Saint-Vinox, qui se rendit au bout de trois jours. La prise de cette place facilita le siége de Mardyk, qui fut fort meurtrier, parce qu'on ne pouvoit l'investir entiérement du côté de Dunkerque, de sorte que la garnison étoit relevée aussi facilement que les troupes Françoises dans les tranchées. On ne l'auroit certainement pas prise, si les Hollandois, pour sauver les apparences, après avoir différé autant qu'ils avoient pu, n'avoient envoyé Tromp, avec leur flotte, devant Dunkerque : la place fut forcée de capituler le 24 Août, & la garnison resta prisonniere de guerre (a). Le Duc d'Enghien se signala à ce siége, & y fut même blessé, ce qui n'empêcha pas le Duc d'Orléans de lui laisser le commandement de l'armée, parce que son favori lui avoit persuadé de retourner à la Cour.

Ce changement effraya tellement les Espagnols, que le Marquis de Caracene se retira avec ses troupes avec tant de précipitation, qu'il abandonna Furnes, & par-là facilita l'exécution du projet du Duc d'Enghien, qu'il avoit caché jusque-là avec soin, & qui étoit le siége de Dunkerque. Son armée étoit si diminuée, qu'elle n'étoit plus que de dix mille fantassins & de cinq mille chevaux ; toute son artillerie consistoit en quinze pieces de gros canon & quelques pieces

(a) Mém. de Puységur, p. 254.

de

de campagne. Il y avoit dans Dunkerque une garnison de deux mille cinq cents hommes de pied, & de trois cents chevaux, commandée par le Marquis de Leide. Le Duc d'Enghien, malgré toute la diligence possible, mit trois semaines à finir ses lignes; mais alors aussi parut Tromp avec la flotte Hollandoise. On ouvrit la tranchée le 24 Septembre; le siége fut poussé avec vigueur, & la ville se défendit bien; mais comme elle n'avoit nulle espérance d'être secourue, le Duc engagea le Gouverneur à capituler à des conditions honorables, si dans trois jours il ne recevoit pas de secours. La capitulation fut signée le 7 Octobre, & l'armée Espagnole n'ayant point paru, les François se virent maîtres de cette place importante (*a*). Le Duc d'Enghien ayant pourvu à la sûreté de Courtrai, mit ses troupes en quartiers d'hiver, & retourna, pour recevoir la récompense de ses services, à la Cour, où sa présence ne fut néanmoins nullement agréable.

Il demande la place de Surintendant des Mers, que la Reine prend pour elle-même.

Nous avons remarqué, sans l'expliquer, que la mort du Duc de Brézé fut regardée comme un événement important. Le Duc d'Enghien, ayant épousé la sœur du Duc, prétendit avoir un droit évident aux charges & aux gouvernemens du mort; le service que rendit le Comte d'Oignon fut de mettre la Reine & le Ministre en état de voir comment ils éluderoient la demande du Duc d'Enghien, en se rendant maître de Brouage & des isles voisines. Le Prince de Condé sollicita vivement; le Duc lui-même écrivit du camp de

(*a*) Mém. de Motteville, t. I, p. 383.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Mardik en termes très-mesurés, mais pressans ; & ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'il engagea le Duc d'Orléans à écrire en sa faveur. La Reine fut si embarrassée, qu'elle ne trouva d'autre expédient que celui de Richelieu, pour éluder la demande du Duc, & de se faire expédier pour elle-même le brevet de la Surintendance du Commerce & de la Navigation. Le Parlement fit quelque difficulté de le vérifier ; mais il y consentit lorsqu'il fut instruit de la véritable raison. Quand le Duc d'Enghien vit qu'il étoit impossible d'obtenir ce qu'il souhaitoit, il parut disposé à accepter un équivalent (*a*). On lui offrit les villes qui avoient été détachées de la Lorraine ; il les refusa, & demanda une armée suffisante pour conquérir la Franche-Comté, qu'il posséderoit en faisant hommage à la Couronne de France ; mais la Cour n'étoit pas disposée à rétablir l'ancien Duché de Bourgogne, qui avoit autrefois causé tant de peine à la France, entre les mains des Princes du Sang.

Pendant le cours de cette dispute, Henri de Bourbon mourut le 26 Décembre (*b*). Ce Prince avoit de grands défauts & de grandes vertus, & réunissoit de bonnes & de mauvaises qualités, qui se rencontrent rarement ensemble ; il aimoit à la fois la justice & l'argent. Il naquit le plus pauvre, & mourut le plus riche des Princes d'Europe. Dans le temps qu'il se maria, il n'avoit

(*a*) Hist. du Prince de Condé, p. m. 125. Mém. de Mademoiselle de Montpensier, t. I, p. 95, 96.

(*b*) Mém. de Motteville, t. I, p. 394, 395.

pas au delà de cinq cents livres sterling de rente, & à sa mort on comptoit qu'il en avoit cinquante mille. Le Duc d'Enghien hérita de son pere le titre de Prince de Condé, ses grands biens, & par la faveur de la Régente, il eut aussi ses gouvernemens & ses charges, de sorte qu'il ne fut plus question d'équivalent; le caractere généreux du Prince fit qu'il eut honte d'en parler davantage. Armand, Prince de Conti, son frere, & la Duchesse de Longueville, sa sœur, ne s'étoient pas encore mêlés des affaires d'Etat.

SECT. XIII. *Histoire de France*

Négociations pour la paix. 1647.

Les Plénipotentiaires continuoient de traiter avec les Catholiques à Munster, & les Protestans à Osnabrug. Les Ministres de France, quoiqu'habiles, furent étrangement dupés. M. d'Avaux, qui avoit beaucoup de capacité & de droiture, sollicita le Duc de Longueville de signer la paix, l'assurant que les conditions proposées étoient très-favorables pour les intérêts de la France. Le Duc lui-même le trouvoit aussi; mais M. Servien l'empêcha de signer, en lui faisant entendre qu'il y en avoit encore de plus avantageuses à espérer (*a*). Servien avoit la confiance de la Cour, ou, pour mieux dire, du Cardinal, qui se trouvant dans un extrême embarras avec le Parlement d'un côté, & les Princes du Sang de l'autre, pensoit que si la paix étoit une fois conclue, ils concourroient ensemble à sa ruine.

Campagne d'Allemagne, qui fait beaucoup d'honneur au Maréchal de Turenne.

En Allemagne, le Maréchal de Turenne commandoit un petit corps de troupes, qui ne méritoit guere le nom d'armée; mais par sa jonction avec les Suédois & les Hessois, il avoit obligé

(*a*) Mém. de Brienne, t. II, p. 237, 238.

les Electeurs de Baviere & de Cologne à signer le Traité d'Ulm. Il repassa ensuite le Rhin par ordre de la Régente, pour aller en Flandre, après avoir soumis plusieurs places, & rendu service tant aux Suédois qu'au Landgrave de Hesse. Les Alliés ne laisserent pas de trouver mauvais qu'on le rappelât; Wrangel, Général Suédois, engagea Rosen à détacher les Officiers Allemands & Suédois avec les troupes qui restoient de l'armée du Duc de Saxe-Weymar. Pour parer ce coup, le Maréchal fut obligé de faire arrêter Rosen; ce qui irrita tellement les troupes qu'il commandoit, qu'elles se mutinerent. Turenne, après avoir tenté inutilement les voies de la douceur pour les ramener, les attaqua & les dispersa, puis continua sa route (*a*). L'Electeur de Baviere, qui n'avoit abandonné l'Empereur que pour sauver son pays, jugea l'occasion favorable pour recommencer la guerre, s'imaginant que l'événement qu'il avoit cherché depuis si longtemps étoit enfin arrivé, & qu'après ce qui venoit de se passer, les François & les Suédois n'agiroient jamais de concert. Le Maréchal de Turenne le voyoit bien, & en sentoit toutes les conséquences; il le représenta fortement à la Cour, qui lui envoya avec des renforts, ordre de repasser encore le Rhin; & malgré tous les obstacles qu'il eut à vaincre, il vint au secours des Suédois. Ce procédé effaça si bien le souvenir des mésintelligences passées, qu'ils prirent ensemble des quartiers dans la Baviere, & punirent

(*a*) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, l. c. p. 293.

ainsi l'Electeur de sa perfidie, en rompant la paix (*a*).

L'Italie fut le théatre de plusieurs événemens importans, que nous rapporterons ailleurs. Nous dirons seulement ici, que le Connétable de Castille, qui commandoit les Espagnols, remporta quelques avantages en Piémont; & il auroit fait sans doute beaucoup plus, sans la diversion qu'on fit du côté du Modénois, où un petit corps de François, commandés par M. de Navailles, se soutint jusqu'à la jonction du Maréchal du Plessis-Praslin, & des troupes du Duc de Modene, qui les mirent en état d'agir offensivement (*b*). Vers la fin de l'année, le Duc de Guise fit son voyage romanesque à Naples, où il fit des choses incroyables; & il est moralement certain qu'il auroit réussi dans son entreprise, sans la jalousie de Mazarin, qui envoya, à la vérité, une flotte à Naples, qui auroit pu faire tout, & qui ne fit rien (*c*). Le Prince de Condé commanda en Catalogne, mais avec une armée fort au dessous & de sa qualité & de sa tâche, quoiqu'elle fût composée de bonnes troupes & d'excellens Officiers (*d*). Le Prince considérant plus le but pour lequel il étoit venu, que les forces qu'il avoit, renvoya la flotte, qui auroit pu lui rendre de grands services s'il avoit attaqué quelque port, & résolut d'assiéger Lérida, devant laquelle le Maréchal de la Mothe & le Comte d'Harcourt

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Continuation de la guerre en Italie & en Catalogne.

(*a*) Le même, p. 295. Hénault, p. m. 683.
(*b*) Abrégé Chron. ubi sup. p. 297.
(*c*) Voyez les Mém. du Duc de Guise.
(*d*) Mém. de Motteville, ubi sup. p. 419.

SECT. XII. *Histoire de France.*

avoient échoué, Don Antonio de Brito, qui avoit si bien soutenu les autres siéges, y commandoit encore; & les Espagnols, connoissant l'importance de cette place, lui avoient laissé une garnison de trois mille hommes, bien pourvue de tout. Le Prince parut devant la place vers le milieu de Mai, mais n'ouvrit la tranchée que le 27; il le fit suivant la coutume Espagnole, au son des violons, ce qu'on lui a bien reproché dans la suite. Après avoir continué quelque temps le siége, on s'apperçut qu'on avoit formé l'attaque du plus mauvais côté, & que le meilleur parti étoit de recommencer sur nouveaux frais. Mais alors l'armée Espagnole avança vers Lérida, dont le Gouverneur n'avoit guere donné de repos aux assiégeans. Le Prince se détermina alors sagement à se retirer à temps, & ayant renvoyé le bagage & l'artillerie, il leva le siége le vingt-unieme jour après l'ouverture de la tranchée, sans perdre un seul homme (*a*). Le reste de la campagne se passa à empêcher les Espagnols de remporter d'autres avantages, & à prendre une ou deux petites places sur les frontieres d'Aragon. Le Maréchal de Grammont, qui commandoit sous le Prince, s'y fit beaucoup d'honneur; & le Prince lui-même acquit par sa disgrace devant Lérida, ce degré de circonspection qui lui manquoit pour être un grand Capitaine.

Campagne de Flandre, & mort du Maréchal de Gasson.

Les Espagnols s'étant liés plus étroitement encore avec l'Empereur, résolurent de faire de

(*a*) Limiers, Hist. de Louis XIV, t. I, p. 110. De Larrey, Hist. de Louis XIV, t. I, p. 101. Hist. du Prince de Condé, p. 131.

grands efforts en Flandre ; dans cette vûe, ils donnerent le gouvernement des Pays-Bas & le commandement de l'armée à l'Archiduc Léopold, qui, renforcé par quelques régimens Allemands, se mit en campagne au commencement de Mai. Mazarin, fort embarrassé à trouver de l'argent, fut très-content de ce que les Médecins du Duc d'Orléans lui ordonnerent d'aller prendre les eaux de Bourbon, & il donna le commandement de l'armée aux Maréchaux de Gassion & de Rantzau. L'Archiduc assiégea Armentieres, & prit cette place malgré la vigoureuse résistance du Gouverneur, après quatorze jours de tranchée ouverte (a). Il mit ensuite le siége devant Landrecie: Gassion vouloit l'attaquer dans ses lignes, mais Rantzau s'y opposa; ils convinrent alors de faire une diversion. Rantzau attaqua les forts de la Knoque, de Nieudam & de l'Ecluse, pendant que Gassion assiégea la Bassée ; il pressa vivement cette place, parce qu'il savoit que Landrecie ne pouvoit tenir longtemps, & que l'Archiduc lui tomberoit bientôt sur les bras. En deux jours il se rendit maître du chemin couvert, & commença à battre en breche. Il se disposa ensuite à donner l'assaut, & en même temps fit dire au Gouverneur, que s'il emportoit la place l'épée à la main, il feroit main basse sur les hommes, les femmes & les enfans. Le Gouverneur demanda quatre heures pour se consulter; mais le Maréchal mit une bougie devant lui, & dit à l'Officier qui

(a) Mém. de Puységur, p. 260. Mém. de Motteville, t. I, p. 399.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

étoit venu lui faire cette proposition, qu'il pouvoit rapporter au Gouverneur, que si dans trois quarts d'heure il ne lui remettoit une porte, il ne devoit attendre aucun quartier pour lui, ni pour les habitans.

La place se rendit (*a*); & à peine Gassion y étoit-il entré, qu'il apprit que Landrecie s'étoit rendu la veille, le 18 Juillet, & que l'Archiduc s'avançoit au secours de la Bassée. Dans le même temps, le Maréchal Rantzau prit Dixmude. Le 24 Septembre, le Maréchal de Gassion investit Lens, dont il poussa le siége avec la même ardeur qu'il avoit fait celui de la Bassée; mais en attaquant le chemin couvert, comme il s'efforçoit d'arracher un pieu, il reçut un coup de mousquet à la tête, dont il mourut le 2 Octobre (*b*), dans la trente-huitieme année de son âge. Il étoit mal avec la Cour, pour avoir jeté par terre une lettre impertinente du Cardinal (*c*), & pour s'être récrié sur les dépenses inutiles d'un Opéra, dans un temps où plusieurs places frontieres étoient en mauvais état. La France perdit en lui un grand Capitaine & un homme d'honneur (*d*). M. de Villequier continua le siége, & força Lens à se rendre le lendemain de la mort du Maréchal. L'Archiduc, en revanche, assiégea & reprit Dixmude, ce qui mit fin à la campagne (*e*).

(*a*) Quinci, Hist. Milit. de Louis XIV, t. I, p. 80. Mém. de Motteville, t. II, p. 42.

(*b*) Hist. du Maréchal de Gassion, t. IV, p. 211. Mém. de Motteville, l. c. p. 76.

(*c*) Mém. de Motteville, ubi sup. p. 82.

(*d*) Hénault, p. m. 681.

(*e*) Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, t. I, p. 379.

Origine des troubles de la Cour & appréhensions de Mazarin.

Si les événemens de la guerre n'étoient pas heureux, les intrigues de la Cour donnoient plus de peine au Cardinal que jamais. Le Duc de Longueville avoit aspiré à la charge d'Amiral dans le même temps que le Prince de Condé; & n'ayant pu l'obtenir, il avoit demandé un dédommagement, qu'il obtint; c'étoit la foiblesse du Cardinal de ne pas récompenser volontiers les services, & de donner rarement par amitié; il n'étoit généreux que malgré lui & par timidité. Le Duc avoit déjà le gouvernement de Normandie; on y ajouta celui de la ville & de la citadelle de Caen, & on acheta pour lui une Seigneurie considérable dans le voisinage de sa Principauté de Neufchatel; cependant, lorsque la Cour eut dessein d'aller en Normandie, le peuple témoigna tant de répugnance pour ce voyage, qu'on y renonça.

Le Parlement n'étoit pas plus traitable; il rejetoit ou limitoit les Edits, selon que cela convenoit à ses vûes. Mazarin fit valoir l'autorité royale, réfuta les raisons du Parlement, négocia toujours, & enfin lui accorda ce qu'il demandoit (*a*). Le Duc d'Anjou eut une violente maladie, dont les plus habiles douterent qu'il pût revenir (*b*). Il commençoit à être mieux quand le Roi tomba malade & fut attaqué de la petite vérole (*c*), ce qui consterna toute la nation. Le Cardinal négocia & fit des présens; mais si ce qu'il appréhendoit fût arrivé, il y a grande appa-

(*a*) Mém. d'Omer Talon, t. IV.
(*b*) Mém. de Motteville, t. II, p. 52.
(*c*) Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, t. I, p. 376.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

rence que la plupart de ces ressources achetées lui auroient manqué. Charles, Prince de Galles, & peu de temps après Jacques, Duc d'York, fils de l'infortuné Roi de la Grande-Bretagne, étoient avec la Reine leur mere à la Cour de France; ce qui lui donnoit un air de splendeur & de magnificence, & fournit aux flatteurs de ce temps l'occasion d'appeler Paris l'asile des Princes.

A Munster, les affaires prirent un nouveau tour; les Plénipotentiaires Hollandois accepterent les propositions des Espagnols; le Prince d'Orange, qui étoit vieux & usé de fatigues & d'infirmités, ne s'opposa plus à une paix séparée (*a*). Les uns disent qu'il se laissa persuader par de bonnes raisons; d'autres prétendent que les Espagnols avoient gagné la Princesse à force de présens: on ajoute que le Cardinal Mazarin, malgré des promesses réitérées, oublia de lui envoyer une paire de riches boucles de diamans, ce qui la piqua (*b*). La Reine Régente, à qui l'expérience avoit appris à juger plus sainement des affaires que par le passé, commença à appréhender la mauvaise humeur du Parlement, & la complaisance naturelle de son Ministre, qui alloit vraisemblablement augmenter, parce qu'il faisoit venir d'Italie un neveu & trois nieces, pour les établir en France; le népotisme ne fit qu'accroître l'aversion que le peuple avoit pour lui, & porta Mazarin à suivre de plus en plus ce qu'il

(*a*) Négociations secretes de Munster, t. IV. Mém. de Brienne, t. II, vers la fin.

(*b*) Mém. de Motteville, l. c. p. 403-406.

appeloit des conseils modérés, tandis qu'il sacrifioit les intérêts de l'Etat, & qu'il se servoit de l'argent arraché aux peuples pour gagner ceux qui prétendoient avoir pitié de leur misere & vouloir les protéger.

Le Parlement attaque le Ministre, plus par ambition que par zele pour le bien public. 1648.

L'année 1648 est la plus importante de toute la Régence; mais les événemens sont en si grand nombre & si compliqués, que pour les rendre intelligibles, nous sommes obligés de changer de méthode, & de commencer par les disputes du Parlement avec le Ministre. Ce fut dans cette conjoncture que le Cardinal devint odieux; il mérita dans la suite de l'être, mais il fut alors respecté & triomphant. S'il continuoit la guerre, c'étoit parce qu'il n'osoit pas faire la paix; les grandes taxes qu'il levoit étoient absolument nécessaires pour subvenir aux besoins de l'Etat; & s'il y avoit quelques abus dans l'usage des finances, c'étoit à Monsieur & au Prince de Condé qu'il falloit s'en prendre; le premier aimoit à dissiper, & le second étoit avide; tous deux prenoient ce qui leur plaisoit. Ils se firent par-là des amis, & au Cardinal beaucoup d'ennemis. L'épuisement du trésor l'obligeoit d'être économe, ce qu'on appeloit avarice; sa modestie passoit pour artifice, & sa modération pour foiblesse. A l'époque dont nous parlons, il ne donnoit encore aucun lieu à ces imputations; il n'étoit nullement riche, mais industrieux & infatigable; il donnoit de belles paroles à tout le monde; il ignoroit la constitution de la France, ce qui le rendoit quelquefois trop décisif, &, après réflexion faite, trop complaisant. Il devint dans la suite ce qu'on disoit qu'il étoit déjà; mais le Parle-

ment n'étoit pas alors en situation de le contrecarrer.

L'année précédente, ce Corps s'étoit concilié l'affection du peuple en s'opposant à l'Edit du tarif, qui portoit une imposition générale sur toutes les denrées qui entroient dans la ville de Paris. Pour trouver de l'argent, la Cour créa douze nouveaux Maîtres des Requêtes; les autres refuserent de les recevoir, & le Parlement commença à avouer ses principes, que pendant une minorité on ne pouvoit pas créer de nouvelles charges (*a*). Il survint de nouveaux incidens; la Cour défendit aux Chambres de s'assembler, & elles ne laisserent pas de s'assembler malgré la défense (*b*). Il est singulier & néanmoins très-vrai que la Reine étoit pour les mesures vigoureuses, & le Ministre pour les voies de la douceur. La raison n'en est pas difficile à deviner, le dernier avoit plus à craindre qu'elle. Le Premier Président étoit d'abord dans les intérêts de la Cour; mais quand il eut lieu de douter d'être soutenu, il commença à reculer, ce qui mit le Parlement en état de porter les choses plus loin (*c*). Ces querelles domestiques eurent beaucoup d'influence sur les affaires étrangeres; elles ranimerent le courage abattu des Espagnols, encouragerent les Hollandois à suivre leurs nouveaux principes, & empêcherent le Ministre de continuer la guerre avec vigueur, en le mettant en même temps dans

(*a*) Mém. de Retz, t. I, l. II. Mém. de Joli, t. I, p. IV. Mém. d'Omer Talon, t. IV.

(*b*) Mém. de Retz, l. c. p. 108.

(*c*) Les mêmes, Omer Talon, l. c.

l'impuissance de faire une paix solide & générale. C'est ainsi que ceux qui crioient le plus haut étoient les auteurs du mal dont ils se plaignoient.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

La conduite du Maréchal de Turenne oblige l'Empereur de conclure le traité de Munster.

Le Maréchal de Turenne ayant rejoint au printemps les Suédois commandés par Wrangel, résolut d'attaquer les Impériaux, qui étoient sous les ordres du Général Mélander & du Duc de Wirtemberg : eux, pour éviter le combat, passerent le Danube; mais le Maréchal l'ayant passé aussi à Lausingen, les suivit avec tant de diligence, qu'il les atteignit, & battit une partie de leur armée ; le Général Mélander perdit la vie dans le combat. Le Duc de Wirtemberg, avec douze cents chevaux & deux bataillons, se posta dans un champ, où il se défendit si bien, qu'il empêcha une entiere défaite. On appela cette action la bataille de *Zusmarhausen* ou *Summerhausen* (a); elle se donna le 17 Mai; les Impériaux y perdirent quatre mille hommes, dix pieces de canon, & la meilleure partie de leur bagage. Pour faire preuve de leur victoire, les François & les Suédois assiégerent Rain, petite ville qui n'est pas loin d'Augsbourg, & qui se rendit bientôt. Par-là le vieux Electeur de Baviere se vit contraint d'abandonner ses Etats, & de se retirer à Saltzbourg (b). Sa retraite procura à l'armée victorieuse la liberté de piller, & de lever des contributions jusqu'à la riviere d'Inn ; ce fut un avantage inappréciable ; le Maréchal se vit en état, non seulement de faire subsister ses troupes, mais de les enrichir, au lieu

(a) Hénault, p. m. 683. Daniel, Journ. Hist. de Louis XIV, p. 82.
(b) Hist. de Louis XIV, t. I, p. 268.

qu'elles se seroient dissipées faute de paye. Un autre corps de Suédois, sous les ordres du Comte de Konigsmark, entra en Boheme, & pilla une partie de la ville de Prague, où il fit un butin immense. Dans cette fâcheuse situation, l'Empereur, fatigué en même temps par les représentations de l'Electeur, qui menaçoit de quitter son parti pour toujours, conclut enfin la paix (*a*), malgré tout ce que les Espagnols purent faire pour l'empêcher. C'est ici le moment d'exposer d'une maniere concise la nature & les conséquences de la paix à l'égard de la France.

Les Hollandois se détachent de la France, & font une paix séparée.

Nous avons observé plus haut, que les Espagnols & les Hollandois commencerent à s'entendre environ deux ans après le commencement des conférences; ce fut en quelque façon l'effet des avances que firent les Plénipotentiaires d'Espagne, mais principalement des fausses vûes de ceux de France. Le Duc de Longueville, qui avoit toujours en tête sa Souveraineté de Neufchâtel, ne parloit que de Souveraineté, & témoigna tant d'éloignement pour le maintien des libertés & des droits des villes Impériales, & des Seigneuries en Alsace, qu'il fit craindre aux Ministres de la République le voisinage de la France. M. d'Avaux, Ministre prudent & modéré, fit une étrange bévue quand il passa en Hollande pour se rendre en Allemagne. Après avoir eu plusieurs conférences avec les principaux Membres de l'Etat, il crut devoir suivre l'exemple

(*a*) Corps Univ. Diplom. du Droit des Gens, t. I, part. I, p. 450.

du Président Jeannin, & en prenant congé des Etats, il leur recommanda fortement leurs sujets Catholiques. La différence des circonstances & celle des termes, furent cause que ces harangues produisirent aussi des effets bien différens; celle du Président avoit été bien reçue, & on prit la seconde en mauvaise part; elle donna aux Etats fort mauvaise opinion du meilleur des Ministres de France. Quant à M. Servien, qui avoit la confiance du Cardinal, il avoit aussi beaucoup de son tour d'esprit; il parloit & écrivoit de façon qu'on ne pouvoit guere savoir ce qu'il pensoit. Il y avoit du feu dans ses raisonnemens; il s'exprimoit bien, & ses conclusions sembloient bien déduites, mais n'étoient jamais énoncées clairement. Il travailloit à faire réussir le projet formé par le Cardinal, de faire l'échange des Pays-Bas & de la Franche-Comté contre la Catalogne & le Roussillon; & les Espagnols, qu'il pressoit vivement là-dessus, communiquoient fidélement ses propositions aux Hollandois. Ils en prirent l'alarme, & s'ils continuerent la guerre & les négociations de concert avec la France, ce ne fut qu'en apparence; la proposition qu'on fit de donner le Marquisat d'Anvers au Prince d'Orange, au lieu de le gagner, fut cause qu'on perdit les Etats. Les Espagnols, qui leur avoient offert des conditions très-avantageuses pour une treve, offrirent de la convertir en paix stable, ce qui fut accepté; les Etats demanderent le concours de la France pour la forme, & par un respect simulé pour les traités; mais la paix fut signée le 30 Janvier sans ce concours; les Espagnols la regarderent comme un grand point de gagné, & ce

fut un exemple dont l'Empereur profita pour conclure un pareil traité avec les Suédois.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Avantages que la France obtient par le Traité de Munster.

Le traité d'Osnabrug avec les Protestans fut signé le 6 Août, & celui de Munster avec les Catholiques le 24 Octobre. Les dernieres victoires du Maréchal de Turenne, & l'adresse avec laquelle il s'étoit réconcilié avec les Suédois, contribuerent plus aux avantages de la France, que toutes les ruses du Cardinal & toute la dextérité des Plénipotentiaires. A dire la vérité, le traité ne pouvoit être plus avantageux & plus honorable. On accordoit à la France la suprême Seigneurie sur les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & sur Moyenvic; l'Empereur & l'Empire cédoient au Roi tous leurs droits sur Pignerol, ainsi que sur Brisach, le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace, le Suntgaw, & la Préfecture Provinciale des dix villes Impériales situées en Alsace: le Roi devoit avoir droit de tenir garnison à Philisbourg; mais on ne devoit point construire de nouvelles forteresses entre celle-là & Basle. La France augmentoit ainsi considérablement ses domaines & sa puissance, & ce n'étoit rien encore en comparaison des avantages qu'elle retira des effets naturels de ce traité. On assura la liberté de l'Empire, & la balance entre les deux Religions; avantages qui devoient être attribués à la France, & dépendoient de son appui. Les Suédois obtinrent des domaines dans l'Empire; par-là on les attachoit pour jamais à la France, & les deux Couronnes avoient toujours l'entrée libre dans l'Empire. C'est ainsi que le grand projet de Richelieu, d'abattre & de limiter la puissance de la Maison d'Autriche en Allemagne, se trouva

parfaitement

parfaitement exécuté. Il eſt vrai que cela ſemble démenti par le dernier intervalle de l'Hiſtoire du regne de Louis XIV ; mais ſi l'on conſidere que ce qui eſt arrivé alors, doit être entiérement attribué à la mauvaiſe conduite de la France, ou plutôt à M. de Louvois, qui, renonçant à la douce influence de Protecteur, pour uſer du pouvoir tyrannique de Conquérant, força tous les Etats de l'Empire à ſoutenir la Maiſon d'Autriche dans la défenſe de ſes droits & des leurs, on aura une idée juſte des choſes, & on ſera convaincu que les grands avantages obtenus par le traité de Munſter furent ſacrifiés pour un temps par l'ambition démeſurée de Louis XIV, & par la brutalité naturelle de ſon Miniſtre. Mais nous avons vu de notre temps l'eſprit de ce traité revivre, & les armées Françoiſes appelées par les Princes d'Allemagne dans le cœur de l'Empire.

Campagne d'Italie & de Catalogne.

Pour revenir aux opérations de la guerre, le Marquis de Navailles, qui s'étoit maintenu dans ſes quartiers ſur le Po, ayant été joint par le Maréchal du Pleſſis-Praſlin, & par le Duc de Modene, s'avança avec l'armée des Alliés pour attaquer celle d'Eſpagne, commandée par le Marquis de Caracene, dont les lignes étoient tirées depuis l'Oglio juſqu'au Po. Ce fut principalement par ſa bonne manœuvre & par ſon exemple qu'elles furent forcées le 30 Juin, & que les Eſpagnols furent obligés de ſe retirer avec grande perte à Crémone (*a*). Les Alliés mirent le ſiége

(*a*) Hénault, p. m. 684. Abrégé Chron. de l'Hiſt. de France, ubi ſup. p. 316.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

devant cette ville (*a*) ; mais n'ayant pas assez de troupes pour investir une place d'une si grande étendue, & la mésintelligence s'étant mise entre les Généraux, ils furent obligés de le lever. La révolte de Naples, que le Duc de Guise avoit ménagée & conduite avec la prudence d'un habile politique & la valeur d'un Héros, n'aboutit à rien (*b*), faute du moindre secours ; le Cardinal Mazarin laissa croire que cet abandon venoit de son aversion pour le Duc, & des soupçons qu'on lui attribuoit, afin de cacher la véritable raison, qui étoit le défaut de moyens pour le soutenir. Le Duc ayant été fait prisonnier par les Espagnols (*c*), profita habilement de l'opinion accréditée, & sauva sa vie en se déclarant ennemi de la France ; on l'envoya alors en Espagne : aussi-tôt qu'il y fut arrivé, le Cardinal déclara à son tour, qu'il n'avoit rien fait que par ordre & sous l'autorité de la Couronne de France, & par conséquent qu'on devoit le considérer comme prisonnier de guerre, & non comme prisonnier d'Etat. Le Maréchal de Schomberg commandoit en Catalogne, quoique le Cardinal, par un traité d'ambition, qui ne s'accordoit guere avec la modération qu'il affectoit, eût donné le titre de *Vice-Roi* au Cardinal Archevêque d'Aix son frere, qui mourut au moment où il étoit sur le point d'entrer en fonction. Le Maréchal, qui n'avoit qu'une petite armée, investit Tortose le 4 Juillet, & D. Francisco de Mello s'étant avancé au secours de la

(*a*) Mém. du Duc de Navailles, p. 73.
(*b*) Voyez les Mém. du Duc de Guise, l. V.
(*c*) Mém. de Motteville, t. II, p. 165.

place, le Maréchal sortit de ses lignes pour lui livrer bataille; le Général Espagnol l'évita par ordre exprès de sa Cour. M. de Schomberg continua le siége, & ayant trouvé la breche praticable, il donna l'assaut, & emporta la place l'épée à la main le 10 Juillet (*a*). Ce fut une action des plus sanglantes; non seulement la garnison & la plupart des habitans périrent, mais on trouva morts sur la breche l'Evêque avec une demi-pique à la main, & plusieurs Prêtres & Religieux. La campagne finit par cette conquête. Le Comte d'Harcourt, qui savoit que le Cardinal n'aimoit pas Schomberg, dit fort généreusement à ce Ministre, que si Lérida étoit une place plus forte, Tortose étoit la plus importante des deux; & qu'il étoit fort extraordinaire que le Maréchal de Schomberg, dans des circonstances plus fâcheuses qu'aucun de ses prédécesseurs, eût, par son courage & par sa conduite, exécuté une aussi grande entreprise, tandis que le petit nombre d'amis qu'il avoit encore à la Cour l'auroient estimé fort heureux, si, à la fin de l'année, il eût mis le peu de troupes qu'il commandoit en quartiers d'hiver sans perte.

Siége d'Ipres & de Courtrai. Bataille de Lens.

Le Prince de Condé commandoit dans les Pays-Bas, ayant avec lui les Maréchaux de Grammont & de Rantzau; il ouvrit la campagne par le siége d'Ipres, qu'il poussa vigoureusement (*b*). L'Archiduc se présenta devant ses lignes avec une belle armée; mais il les trouva en si bon état; qu'il

(*a*) Hénault, p. m. 684. Abrégé Chron. de l'Hist. de France, ubi sup.

(*b*) Mém. de Puységur, p. 265.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

n'entreprit point de les forcer. Le Prince ne rencontra plus alors de grandes difficultés, de sorte que la place se rendit le 28 Mai, après treize jours de tranchée ouverte (*a*).

De son côté, l'Archiduc avoit attaqué Courtrai (*b*), place moins grande, mais plus importante. Le Comte de Palluau, qui en étoit Gouverneur, servoit en qualité de Lieutenant-Général dans l'armée du Prince de Condé, & il avoit mené la plus grande partie de sa garnison au siége d'Ipres, en sorte que l'Archiduc prit Courtrai sans beaucoup de peine, & la citadelle ne tint pas long-temps. Cette disgrace fut suivie d'une autre; le Maréchal de Rantzau entreprit de surprendre Ostende; mais au lieu de réussir, ses troupes, les meilleures de l'armée Françoise, furent faites prisonnieres; l'Archiduc prit aussi Furnes. Les Flamands, qui n'étoient pas accoutumés à tant de bonheur, parloient de l'armée de France avec mépris, parce qu'elle se conduisoit avec plus de circonspection qu'à l'ordinaire. La véritable raison de cette lenteur étoit, que le Prince, ayant appris que Monsieur prenoit un grand ascendant dans le Conseil, jugea qu'il étoit de son intérêt de faire un tour à la Cour, où il ne fit cependant que peu de séjour (*c*).

Après son retour, il résolut de profiter de la premiere occasion de combattre; ayant appris que l'Archiduc marchoit vers Lens, il le suivit, quoiqu'il n'eût que quatorze mille hommes. Il entra

(*a*) Hist. du Prince de Condé, p. m. 138.
(*b*) Mém. de Puységur, p. 266 & suiv.
(*c*) Mém. de Motteville, t. II, p. 269, 273.

dans la plaine où Lens est située, le 19 Août, & eut le chagrin de voir que la place avoit été prise. Il persista néanmoins dans le dessein de livrer bataille, & attaqua l'ennemi le lendemain; il commandoit lui-même l'aile droite, le Maréchal de Grammont la gauche, & le Marquis de Châtillon le corps de bataille. Au commencement de l'action, les Espagnols eurent de l'avantage; plusieurs Officiers de distinction furent tués ou pris; mais le Prince ayant fait une nouvelle disposition, fondit si vigoureusement sur l'ennemi, qu'il remporta une victoire complette, quoique l'Archiduc se distinguât extrêmement, tant par sa conduite que par sa valeur. Les Espagnols eurent environ trois mille hommes de tués, & on fit cinq mille prisonniers; ils perdirent plus de trente pieces de canon, & autant d'étendards & de drapeaux. Le 21 Août, on reprit Lens, & le 10 du mois suivant, Furnes, où le Prince de Condé reçut un coup de mousquet aux reins; les deux armées entrerent en quartiers d'hiver, & le succès de cette campagne fut plus important au dedans qu'au dehors du royaume.

Sect. XIII. Histoire de France.

Le feu étoit cependant très-allumé à Paris, & le Cardinal fut plus redevable de son salut à la fermeté de la Reine qu'à la sienne. Le Duc de Beaufort s'échappa du donjon de Vincennes (*a*). Le Parlement donna un Arrêt pour l'union de toutes les Cours Souveraines, afin de délibérer sur les Edits du Roi. Cet Arrêt fût cassé par un Arrêt du Conseil, & on défendit en même temps

Les deux partis des Frondeurs & des Mazarins.

(*a*) Mém. de Joli, t. I, p. 8, 9. Mém. de la Rochefoucault, p. m. 45.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

les assemblées; mais inutilement (*a*). Le 14 Juillet, le Parlement révoqua par un Arrêt tous les Intendans (*b*), & ordonna qu'on informeroit de leurs malversations; la Reine fut obligée de le confirmer par une Déclaration. Le dernier du même mois, le Roi alla au Parlement tenir son lit de Justice, pour faire passer une Déclaration remplie de plusieurs articles ambigus, & en même temps il interdit les assemblées. Les Chambres se rassemblerent le 17 Août, au mépris de l'autorité royale; & ce fut alors que les différens partis prirent les noms de *Frondeurs* & de *Mazarins*, qu'on s'étoit donnés par forme d'injure. Le Cardinal voyant que les voies de la douceur ne servoient à rien, & que les concessions ne feroient qu'exciter à de nouvelles prétentions, prit la résolution d'agir avec plus de vigueur. Le 26 Août, jour où le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens, il fit arrêter le Président de Blancménil & le Conseiller Broussel (*c*). Cet acte de fermeté mit le désordre dans Paris; bientôt les chaînes furent tendues, & l'on vit, comme du temps de la Ligue, des barricades. La Reine & toute la Cour furent toute la nuit dans les terreurs, & le lendemain la sédition alla si loin, que la Reine fut obligée de promettre l'élargissement des prisonniers (*d*). Peu de temps

(*a*) Mém. de Retz, t. I, p. 106 & suiv.
(*b*) Les mêmes, p. 111.
(*c*) Les mêmes, p. 119. Mém. de Brienne, t. III, p. 12. Mém. de Joli, t. I, p. 12, 16.
(*d*) Mém. de Joli, t. I, p. 22. Mém. de Retz, t. I, l. II.

après, elle sortit de Paris, & alla avec le Roi à Ruel, de là à Fontainebleau, & enfin à Saint-Germain.

Le Cardinal attribua, mais sans preuve positive, les mauvaises humeurs du Parlement à Châteauneuf & à Chavigni; il exila le premier, & fit arrêter le second, qu'il envoya au Havre-de-Grace; ce qui ne servit encore qu'à exciter un nouvel orage (*a*). Le Parlement persista dans ses prétentions, & les porta plus loin; à la Cour il y avoit une infinité d'intrigues, & peu de sincérité. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé amusoient la Reine par de belles promesses, sans lui donner aucun secours effectif. Le Cardinal fut obligé de mettre Chavigni en liberté (*b*). Le Parlement manqua son objet, & traita le Ministre comme l'unique auteur des troubles, tandis qu'il y avoit le moins de part, & qu'il étoit plus porté à un accommodement que personne. Il exclut le Cardinal des conférences qu'on tint, & ce fut néanmoins d'après son avis que tout fut accommodé par la Déclaration du Roi du 24 Octobre (*c*), qui fut vérifiée par le Parlement. Par cette Déclaration, le Roi remettoit dix millions des tailles, deux millions des droits d'entrées, &, ce qui étoit bien plus important, on statua qu'on ne pourroit tenir personne, même un particulier du royaume, en prison plus de trois jours, sans l'interroger. La Cour, pour se

(*a*) Mém. de Retz, l. c. p. 153.
(*b*) Mém. d'Omer Talon, t. V, & al.
(*c*) Mém. de Retz, ubi sup. p. 165.

faire des créatures, distribuoit libéralement les titres. Le Duché de Rohan fut rétabli en faveur de M. de Chabot, qui en avoit épousé l'héritiere; la terre de Cœuvres fut érigée en Duché-Pairie, sous le nom d'Estrées, en faveur du Maréchal de ce nom; le Comté de Guiche fut aussi érigé en Duché-Pairie, sous le nom de Grammont, de même que le Comté de Tresmes sous le nom de Gêvres (a). On ramena par la crainte l'Abbé de la Riviere, qui gouvernoit le Duc d'Orléans, & qui étoit fort piqué de n'avoir pas le chapeau de Cardinal qu'on lui avoit promis (b) : tout parut donc pacifié à la fin de l'année, quoiqu'il n'y eût presque personne de content; quand des gens sans mérite s'élevent, ils ne sont jamais satisfaits des places qu'ils occupent.

Ce calme artificiel ne dura pas long-temps; le Parlement, sous prétexte des contraventions faites à la derniere Déclaration, reprit ses assemblées, & tout s'y conduisit comme auparavant. La plupart ne savoient ni par qui, ni par quel esprit ils étoient menés; quantité de grands Seigneurs étoient mécontens; ils vouloient du pouvoir, des places où ils pussent faire les maîtres, & de gros appointemens; & malgré ces vûes particulieres, ils suggéroient à leurs partisans de vanter hautement leur zele pour le bien public. La Reine pénétroit bien les dispositions du Parlement, & soupçonnoit les auteurs

(a) Etat de la France, t. II, p. 307-309. Hénault, p. m. 688.

(b) Mém. de la Rochefoucault, p. m. 51 & suiv.

de ces dissentions ; mais elle ne soupçonnoit pas qu'ils fussent en aussi grand nombre, ni d'une qualité aussi distinguée qu'il parut par la suite. Elle fit part de ses craintes au Duc d'Orléans & au Prince de Condé, leur fit sentir que l'Etat souffroit, & que le Roi, elle-même & la Famille Royale n'étoient pas en sûreté à Paris, malgré toute la condescendance qu'elle avoit eue pour leur demande. Il fut donc résolu de se retirer, ou plutôt de s'évader pour aller à Saint-Germain, ce qui s'exécuta le 6 Janvier à quatre heures du matin (*a*). Les Parisiens furent fort étonnés du départ de la Famille Royale & des Princes ; mais bientôt la crainte leur inspira du courage. Le 8, le Parlement déclara, par un Arrêt solennel, le Cardinal Mazarin perturbateur du repos public, & ennemi du Royaume (*b*). Dans cette conjoncture, les Chefs cachés furent obligés de se déclarer ; le Prince de Conti, les Ducs de Beaufort, de Longueville, de Bouillon & de la Rochefoucault avec tous leurs amis offrirent leurs services au Parlement. Le Prince de Conti fut déclaré Généralissime, & les Ducs d'Elbœuf, de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe-Houdancourt, Lieutenans-Généraux. Mais l'ame du parti étoit le Coadjuteur de Paris, si fameux depuis sous le nom de Cardinal de Retz, homme d'un génie supérieur, mais qui avoit de grands vices. Le Parlement se cottisa pour lever une armée, & dans l'espace de cinq ou six

Le Parlement déclare le Cardinal perturbateur du repos public, & ennemi du Royaume. 1649.

(*a*) Mém. de Retz, t. I, p. 171.

(*b*) Les mêmes, p. 195. Mém. de Joli, t. I, p. 38, 39.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

ſemaines on leva & l'on diſſipa dix fois autant d'argent que le montant des impôts qui avoient donné naiſſance à ces troubles, ou, pour mieux dire, qui ſervit de prétexte à ces querelles (*a*). Le Prince de Condé bloqua Paris avec une armée de ſix ou ſept mille hommes, & l'on fut menacé d'y manquer de vivres. Le Prince de Conti, pour relever le courage des Pariſiens, s'empara de Charenton, & y mit trois mille hommes. Le Prince de Condé, pour leur faire ſentir leur foibleſſe, fit attaquer ce poſte par le Duc de Châtillon avec une poignée de monde: le Duc l'emporta après quelque réſiſtance; mais il eut le malheur d'être bleſſé à mort (*b*), & mourut, laiſſant après lui une meilleure réputation qu'aucun des gens de ſa qualité. Au ſignal donné par Paris, d'autres Parlemens & d'autres provinces ſe révolterent, de ſorte que tout le royaume étoit en combuſtion. On a écrit là-deſſus des volumes entiers, & nous ſommes obligés de nous borner à quelques lignes. Toute la conduite des mécontens fut extravagante & ridicule; leurs troupes furent battues toutes les fois qu'elles combattirent; ils refuſerent de recevoir un Héraut, que le Roi leur envoya (*c*); ils donnerent audience à un Moine, qui prit la qualité d'Agent d'Eſpagne: ils rechercherent au loin le ſecours des ennemis déclarés de l'Etat, & négligerent celui qu'ils avoient ſous la main. S'ils avoient ſuivi le conſeil du Duc de Bouillon,

(*a*) Mém. d'Omer Talon, t. V. Mém. de Motteville, t. III.

(*b*) Mém. de Retz, l. c. p. 231.

(*c*) Les mêmes, p. 233-236.

la seule bonne tête qu'il y eût parmi eux, & qu'ils eussent envoyé le quart de l'argent qu'ils avoient amassé, à son frere le Maréchal de Turenne, qu'il avoit gagné, il auroit pu amener l'armée d'Allemagne à leur secours ; & faute de conduite, ils furent obligés de faire la paix, que la Cour désiroit autant qu'eux.

Noble procédé du Premier Président à la conclusion de la paix.

On convint de s'assembler à Ruel ; le Parlement, les Princes & la ville de Paris y envoyerent leurs Députés ; ceux du Roi furent le Duc d'Orléans, le Prince de Condé, le Cardinal, le Chancelier, le Maréchal de la Meilleraye, l'Abbé de la Riviere, M. le Tellier, & le Comte de Brienne (*a*). La négociation fut plusieurs fois sur le point de se rompre ; les Députés craignoient de s'écarter de leurs instructions ; le Prince de Condé fut extrêmement vif. Piqué de la haine que les Parisiens avoient fait éclater contre lui, il se conduisit de façon à se faire haïr davantage. L'accommodement fut signé le 11 Mars (*b*) ; mais ce ne fut qu'à la fin du mois que le Parlement & le peuple y consentirent & le confirmerent. Le Premier Président, Matthieu Molé, acquit une gloire immortelle. Ses Collegues se faisoient une peine de signer à Ruel ; mais lui prenant la plume, dit : *C'est pour le bien public, il faut nous risquer.* Il montra à son retour la même intrépidité contre les ennemis de la paix, parmi les Princes & dans le Parlement ; & après y avoir couru de grands périls, il refusa de se retirer secrétement, & de

(*a*) Mém. de Brienne, t. III, p. 38.

(*b*) Mém. de Retz, ubi sup. p. 319, 320. Hénault, p. m. 689.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

se cacher au peuple. La populace respecta sa vertu, & son courage & sa prudence sauverent la capitale & le royaume. Aucun des partis n'eut satisfaction par le traité; le Parlement demeura en liberté de s'assembler; article que la Cour avoit voulu empêcher, & la Cour conserva son Ministre, dont le Parlement & le peuple avoient demandé l'éloignement. On accorda une amnistie générale, & de cette façon la tranquillité se rétablit pour le moment, sans que la haine d'aucun des partis se ralentît. Le Coadjuteur assure qu'il ne voulut pas être compris dans l'amnistie. Le Cardinal Mazarin prétendit qu'il y étoit compris, non pas nommément, mais en termes généraux. Le premier prétendoit faire parade de courage, & l'autre vouloit marquer du mépris.

Etat de la guerre.

Au commencement de l'année, il y avoit en Allemagne une armée, & point de guerre. Le Maréchal de Turenne la commandoit; elle n'étoit guere que de sept ou huit mille hommes, mais dans une situation singuliere. Ces troupes étoient aussi bonnes qu'aucunes qu'il y eût en Europe; mais c'étoit un assemblage de Suédois, de Suisses, d'Allemands, de Flamands & de François, mal payés, & prêts à se donner à la premiere Puissance qui leur donneroit de l'argent. Le Maréchal lui-même, que le Duc de Bouillon son frere sollicitoit depuis long-temps, voyant que les circonstances étoient favorables, croyoit avoir sujet de se plaindre, & souhaitoit de soutenir les intérêts de sa Maison; de sorte qu'il commença à intriguer avec les Officiers & les soldats, dans l'espérance de les gagner en faveur du Parlement, afin de les faire servir à ses vûes, ou plutôt à sa

passion ; car il se peut bien que le reste ne fut que le prétexte, & son attachement pour Madame de Longueville le vrai motif de son manque de fidélité ; tant il importe à un Etat que la Religion & les mœurs soient respectées par les personnes du premier rang ; car on ne peut guere douter que de quelque maniere qu'on les veuille colorer, les troubles de la France, qui couterent la vie à tant de personnes, ruinerent la fortune de tant d'autres, & anéantirent les priviléges de toute la nation, tirerent leur origine de la coquetterie de cinq ou six Dames de qualité, qui, joignant à beaucoup de légéreté un cœur corrompu, sacrifierent tout à leurs plaisirs, suivant le caractere de leur sexe, qui, lorsqu'il a renoncé à une vertu, respecte rarement les autres.

Mazarin étoit très-bien instruit des dispositions de l'armée d'Allemagne & de celles du Général ; il envoya donc ordre au Général d'Erlach de travailler de son mieux à faire échouer les desseins du Maréchal de Turenne ; &, malgré l'extrême disette d'argent où étoit la Cour, Hervart, Intendant des Finances, fut envoyé avec cinq cent mille livres pour appuyer les efforts d'Erlach. Aussi réussit-il parfaitement ; en sorte qu'au lieu de débaucher ses troupes, comme il auroit fait si les Parisiens lui avoient envoyé de l'argent, M. de Turenne fut obligé de se retirer, & s'estima fort heureux de n'avoir pas été arrêté (*a*). Les Espagnols ne laisserent pas échapper

(*a*) Mém. de Motteville, t. III, p. 201. Mém. de Joli, t. I, p. 43. Mém. de Retz, t. I, p. 343.

Sect. XII. *Histoire de France.*

une si belle occasion. Ils se mirent de bonne heure en campagne, prirent Ipres le 8 Mai, & Saint-Venant le 10. Mais après la paix de Paris & l'arrivée des troupes d'Allemagne, le Comte d'Harcourt, à la tête de trente mille hommes, vint mettre le siége devant Cambrai (*a*). La place étoit grande & mal fortifiée, & on croit généralement que le Comte l'auroit prise, si les troupes Allemandes n'y avoient laissé entrer un secours considérable ; de sorte que le Comte d'Harcourt leva le siége le 3 Juillet. Quelque temps après, le Cardinal Mazarin vint à l'armée, non sans quelques alarmes ; il fut néanmoins mieux reçu qu'il ne l'avoit espéré, & il fut très satisfait de se voir rendre les mêmes honneurs qu'on avoit fait autrefois au Cardinal de Richelieu (*b*). L'armée prit ensuite Condé & quelques autres petites places qui ne valoient pas la peine d'être gardées, & vers la fin d'Août ou au commencement de Septembre la campagne finit (*c*). Les affaires tournerent assez mal en Italie ; le Duc de Modene fut contraint de se raccommoder avec les Espagnols, & de subir les conditions qu'ils voulurent lui prescrire (*d*). En Catalogne, Don Juan de Garai commandoit pour le Roi Catholique ; il se rendit maître de Constantine & d'autres places ; il menaça même Barcelone d'un siége, mais M. de

(*a*) Mém. de Puységur, p. 291, 292.

(*b*) Les mêmes, p. 300.

(*c*) Les mêmes, p. 304.

(*d*) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, tome XII p. 357.

Marsin sauva cette ville ; c'est tout ce qu'il étoit en état de faire (*a*).

Retour de la Cour à Paris, & premiers symptômes de nouveaux troubles.

Après avoir tenu la Cour en mouvement pendant tout l'été, le Cardinal revint à Paris avec Leurs Majestés au mois d'Août, toujours avec quelque inquiétude (*b*). Ses partisans avoient fait courir le bruit que le Roi étoit revenu par son conseil, ce qui le fit recevoir avec satisfaction & même avec joie. Mais ce retour ne finit point les troubles; la Reine étoit mécontente d'être obligée de se contraindre & de dissimuler, en recevant bien ceux qui le méritoient le moins, & en accordant des graces à des gens qui devoient s'estimer heureux d'être échappés au châtiment dont ils étoient dignes. Le Duc d'Orléans ne put résister à la tentation de se rendre populaire, ni le Prince de Condé aux sollicitations continuelles de la Duchesse de Longueville sa sœur. Le Cardinal Mazarin chercha alors à prendre d'autres mesures, & n'ayant pu gagner l'estime des François par son mérite, il songea à établir sa fortune, à faire des alliances, & à se venger du pillage de sa maison & de la dissipation de sa bibliotheque, en dépouillant le peuple & en opprimant sa liberté. Il ne s'occupa donc plus que de son propre intérêt; & comme il étoit plus maître de ses passions, & plus habile en manéges que personne, il n'est pas surprenant qu'il ait réussi dans un temps d'intrigues. Cependant l'Etat, le Gouvernement & la Famille Royale souffroient ex-

(*a*) Le même, p. 356.
(*b*) Mém. de Joli, ubi sup. p. 60. Mém. de Retz, t. II, p. 12.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

trêmement ; la guerre se faisoit par-tout avec désavantage, & il y avoit moins d'espérance que jamais de faire une bonne paix. Les Frondeurs se fortifioient, les coffres étoient vides, le peuple n'étoit point soulagé, la Maison du Roi retranchée en grande partie, faute d'argent pour l'entretenir ; & tandis que les Particuliers acquéroient des titres, du crédit & des richesses par leurs crimes, le Public, qui payoit tout, étoit sur le penchant de sa ruine.

La Reine fait arrêter les Princes & les Parisiens s'en réjouissent. 1650.

Toutes ces intrigues sourdes, qui étoient devenues à la mode & avoient banni de la Cour la candeur & la droiture, produisirent au commencement de l'année 1650 une subite & grande révolution à la Cour. Le Prince de Condé, fier de ses grands services, traita tout le monde avec tant de hauteur, que, malgré son crédit, il perdit insensiblement l'affection & l'estime qu'on avoit pour lui. Il s'étoit mis dans l'esprit de se rendre maître absolu, dans un temps & dans un pays où l'autorité légitime, loin de se faire obéir, avoit de la peine à se faire respecter. La maniere dont il manifesta ses sentimens, ameuta tous les partis contre lui. Il avoit, dit-on, excité un nommé *Jersai* à faire une déclaration d'amour à la Reine (*a*), & il lui accorda sa protection, quoique banni de la Cour pour cette audace. Il traversa le mariage de la niece du Cardinal dans la Maison de Vendôme, parce qu'il crut que le Ministre vouloit se passer de lui (*b*). Dans ces

(*a*) Mém. de Retz, t. II, p. 53. Mém. de Joli, t. I, p. 61.
(*b*) Mém. de Tavannes, p. 13.

circonstances,

circonstances, il prétendit qu'on avoit voulu l'assassiner; il en accusa les Frondeurs, & les poursuivit si vivement au Parlement, qu'ils s'apperçurent que leur sûreté demandoit sa perte.

La Reine & le Cardinal s'aboucherent avec le Coadjuteur par l'entremise de Madame de Chevreuse, & ils conclurent dans leurs conférences l'emprisonnement des Princes : on gagna le Duc d'Orléans, & on obtint même de lui d'éloigner l'Abbé de la Riviere son ancien favori, de peur qu'il ne révélât le secret. Les mesures ainsi prises, le Prince de Condé, le Prince de Conti & le Duc de Longueville furent arrêtés au Conseil (*a*), le 18 Janvier, & conduits tous trois au bois de Vincennes. Le peuple de Paris fit des feux de joie, lui qui s'étoit soulevé à l'occasion de l'arrêt de Broussel, qui fut alors bien venu de la Reine; & dont le fils fut confirmé dans le gouvernement de la Bastille. La Duchesse de Longueville s'échappa & se sauva en Normandie (*b*). Le Duc de Bouillon se retira à Turenne, & le Maréchal son frere se jeta dans Stenai, où il rassembla quelques amis & serviteurs des Princes, & entra en négociation avec les Espagnols (*c*). Cette étrange union de la Cour avec les Frondeurs obligea le Cardinal d'ôter les Sceaux au Chancelier Seguier, son meilleur ami, & fidele serviteur de la Reine, pour

(*a*) Mém. de Brienne, t. III, p. 71. Mém. de Joli, l. c. p. 83. Mém. de Retz, ubi sup. p. 59.

(*b*) Mém. de la Duchesse de Nemours, p. m. 66.

(*c*) Mém. de Retz, ubi sup. p. 60, 61. Hénault, p. m. 692.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Soulèvemens en Normandie, en Bourgogne & en Guienne bientôt appaisés.

les donner à Châteauneuf (*a*). Quand on lui demanda les Sceaux, il dit, *que comme on les lui ôtoit sans sujet, il les remettoit sans peine.*

L'emprisonnement des Princes alluma une nouvelle guerre civile avant que l'autre fût bien éteinte. La Duchesse de Longueville tâcha de soulever la Normandie (*b*). Les amis du Prince avoient pris les armes en Bourgogne, & la Guienne, en conséquence d'une Déclaration du Parlement, étoit encore soulevée, depuis les derniers troubles. La Cour commença par la Normandie: la seule présence du Roi y rétablit l'ordre, & la Duchesse de Longueville fut obligée de s'embarquer & de passer en Hollande; de là elle revint à Stenai auprès du Maréchal de Turenne, & ayant trouvé moyen de réunir la révolte sous un Chef, elle eut le courage d'aller par terre à Bordeaux, où le Duc de Bouillon & son autre admirateur le Prince de Marsillac, devenu Duc de la Rochefoucault, & la Princesse de Condé, avoient été reçus; elle eut le bonheur d'arriver, quoiqu'elle eût été une fois arrêtée en chemin. Les troubles furent bientôt appaisés en Bourgogne, sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu. Le Ministre en eut quelque joie; mais elle étoit bien troublée par la nécessité d'être éloigné de Paris, où il avoit laissé le Duc d'Orléans entre les mains des Frondeurs, qui, après avoir concouru à la prison des Princes, négocioient alors avec le Duc leur réconciliation avec eux

(*a*) Mém. de Retz, l. c. p. 76. Hénault, ubi sup.

(*b*) Mém. de Tavannes, p. 36. Mém. de Retz, l. c. p. 51.

pour perdre le Cardinal. Dans cette dangereuse situation, Mazarin fit partir la Cour pour Bordeaux, afin que la présence du Roi encourageât la petite armée que commandoit le Maréchal de la Meilleraye; il réussit dans son dessein : malgré les courageux efforts des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, les Royalistes gagnerent tous les jours du terrein, & le Cardinal offrant des conditions plus avantageuses qu'on ne devoit espérer, le Parlement de Bordeaux, ni ses habitans, ne voulurent pas se sacrifier aux intérêts ou aux caprices de ces Seigneurs. Aussi-tôt que ceux-ci s'en apperçurent, ils prirent part au Traité, & firent leurs conditions; ils allerent avec la Princesse de Condé & le Duc d'Enghien son fils rendre leurs respects à la Reine, & eurent plusieurs conférences avec le Cardinal, qui alarmerent extrêmement les Frondeurs à Paris (*a*).

Le Cardinal ne laisse pas d'être obligé de sortir de Paris.

En retournant à cette capitale, la Reine tomba malade du chagrin que lui avoit causé la mauvaise réception qu'on lui avoit faite à Bordeaux, malgré l'amnistie générale qu'elle avoit accordée à tous ceux qui avoient eu part à la révolte. Son indisposition augmenta (*b*) par les incommodités du voyage, qui ne pouvoient être plus grandes, & par le déplaisir de voir que les Espagnols soutenoient ses sujets rebelles & portoient la guerre dans le cœur du royaume, comme le feu Roi & elle-même l'avoient fait chez eux. Ce qu'il y

(*a*) Mém. de la Rochefoucault, p. m. 138, 139. Mém. de Retz, t. II, p. 84.

(*b*) Mém. de Brienne, t. III, p. 84, 87.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

avoit de plus fâcheux encore, c'est qu'ils le faisoient avec tant de succès, qu'elle trouvoit aussi peu de respect & de soumission dans la capitale qu'à Bordeaux. Le Cardinal ne fut pas mieux traité, & même plus mal encore. Les Frondeurs avoient presque entiérement gagné le Duc d'Orléans, & traitoient en même temps avec les Princes du mariage du Prince de Conti avec la fille de la Duchesse de Chevreuse (*a*); car les intrigues de quelques Dames continuoient d'être les véritables sources des troubles qui agitoient le royaume. Le Duc d'Orléans, le Garde des Sceaux, le Coadjuteur & les autres témoignoient toujours de grands égards pour le Ministre; il les payoit en même monnoie, n'ignorant pas leurs sentimens, non plus que ceux du Duc de Beaufort; quoiqu'il eût fait avoir au Duc de Vendôme son pere la charge de Surintendant des Mers, dont la Reine avoit donné sa démission en sa faveur, avec la survivance au Duc lui-même: mais Beaufort ne put se résoudre à être reconnoissant en cessant d'être populaire (*b*). Dans cette conjoncture, le Cardinal prit la résolution de quitter Paris & la Cour, pour aller en Champagne à l'armée du Maréchal du Plessis-Praslin, afin de ranimer le courage des troupes, & de mortifier les mécontens, qui avoient donné des marques visibles de satisfaction. Comme le Maréchal de Turenne s'étoit avancé assez près de Paris, on avoit jugé à propos de transférer les Princes au Havre-de-Grace; ainsi il y a lieu de

(*a*) Mém. de Joli, t. I, p. 98.
(*b*) Mém. de Retz, t. II, l. III.

penser que le Cardinal jugea qu'il seroit plus en sûreté au milieu d'une armée, commandée par un Général à qui il pouvoit se fier, que dans une ville pleine d'intrigues, & où tous ceux qui y avoient part étoient capables de tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de leurs intérêts. Mais avant que de parler des événemens qui suivirent son arrivée dans l'armée du Maréchal, il faut dire un mot de ce qui se passa pendant la campagne de cette année.

Disgraces en Italie & en Catalogne, & défaite des Espagnols à Rhétel.

Au milieu de ces troubles domestiques, il est aisé de comprendre qu'on ne pouvoit envoyer partout les secours nécessaires, & par conséquent que les armées qui étoient les plus éloignées souffroient le plus. En Italie, Portolongone se rendit aux Espagnols le 15 Août, après un siége de quarante-sept jours (*a*). Les affaires allerent encore plus mal en Catalogne; le Duc de Mercœur, qui avoit la qualité de Vice-Roi, ayant fait arrêter le Comte de Marsin, qui cabaloit en faveur du Prince de Condé, se rendit maître de Salces; mais les Espagnols lui firent bientôt sentir leur supériorité, en prenant Flix, Tortose, Balaguier & d'autres places (*b*). En Lorraine, le Comte de Ligneville reprit plusieurs places pour le Duc (*c*); mais à la fin il fut battu par le Marquis de la Ferté-Senneterre. Ce qui fut le plus embarrassant, c'est l'attaque que fit du côté de la Champagne l'armée Espagnole, commandée par l'Archiduc

(*a*) Hénault, p. m. 693. Abrégé Chron. de l'Hist. de France, t. XII, p. 374.
(*b*) Les mêmes.
(*c*) Mém. de Beauvau, p. 99.

[illegible] toire [illegible] France.

Léopold, le Marquis de Fuenſaldagne, & le Maréchal de Turenne, qui, par ſes intrigues, ſe trouva réduit à ſervir en qualité de Lieutenant-Général parmi des Etrangers contre la Couronne de France, après tous les honneurs dont il en avoit été comblé. Cette armée prit le Catelet le 15 Juin; l'Archiduc aſſiégea alors Guiſe; mais le Maréchal du Pleſſis-Praſlin lui fit lever le ſiége le premier Juillet. M. de Turenne ne laiſſa pas de prendre la Capelle le 3 Août (a) : il s'avança alors avec quatre mille chevaux vers le château de Vincennes pour délivrer les Princes, & il auroit réuſſi, ſuivant les apparences, ſi on ne l'avoit trahi. Monzon ou Mouzon ſe rendit aux Eſpagnols le 6 Novembre. Le Maréchal du Pleſſis-Praſlin couvroit Reims avec ſon armée, qui n'étoit que de quinze mille hommes (b). Quand le Cardinal Mazarin y arriva, le Maréchal s'étoit déterminé à faire le ſiége de Réthel. Comme c'étoit un homme ſingulier, il laiſſa le Cardinal à l'écart : à la Cour il étoit civil, mais réſervé, de difficile accès, & fort économe; dans le camp il n'étoit plus le même; il avoit trois ou quatre tables, vivoit familiérement avec les Officiers, & avoit grand ſoin des ſoldats. Il avoit apporté de Paris des ſouliers & de bons ſurtouts, qu'il leur faiſoit diſtribuer, & très-ſouvent quelque argent. Rhétel ſe rendit le 13 Décembre. La ſaiſon étoit fort rude, & l'armée ſe mit en quartiers dans les villages des environs le 14. Les ennemis, comman-

(a) Hénault & Abrégé Chron. ubi ſup.

(b) Mém. de Puyſégur, p. 308, 309.

dés par d'Estevan de Gomara & le Maréchal de Turenne, l'attaquerent le lendemain, & après une action fort vive furent battus (*a*). M. de Turenne eut bien de la peine à se sauver dans un bois; les Espagnols perdirent quatre mille hommes avec quelques-uns de leurs meilleurs Officiers, huit pieces de canon, & plusieurs étendards & drapeaux; Don Estevan fut fait prisonnier (*b*). On auroit cru que cette victoire, remportée au moins sous les yeux du Ministre, devoit lui faire honneur, même parmi les Parisiens; cependant, à son retour, il les trouva généralement indisposés contre lui; quoiqu'on chantât le *Te Deum*, il n'y eut guere de réjouissances qu'au Palais-Royal.

Le Cardinal est contraint de sortir pour la premiere fois du royaume. 1651.

L'année 1651 s'ouvrit par de nouveaux troubles. Le Duc d'Orléans ne pouvoit se passer de favori, & quoiqu'il eût plus de sens que ceux en qui il se confioit, & qu'il exécutât même fort bien leurs mauvais desseins, il ne vouloit jamais agir sans consulter, & se fier à lui-même pour ses propres intérêts. Il aimoit l'autorité, & affectoit l'indépendance; il avoit en ce temps-là presque tout ce qu'il pouvoit souhaiter; il auroit pu le conserver & rendre la tranquillité à la France, si, en s'unissant de bonne foi avec la Reine & le Ministre, il avoit demandé décisivement que le Roi épousât Mademoiselle. Il est vrai que la Reine n'y étoit pas portée; mais le Cardinal croyoit ce mariage avantageux, si on pouvoit engager le Duc à être ferme. Malheureusement il étoit alors entre les

(*a*) Mém. de Brienne, l. c. p. 86. Mém. de Retz, ubi sup. p. 162.

(*b*) Mém. de Retz, l. c.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

mains du Coadjuteur, qui, voyant que le Cardinal n'avoit pas envie de lui procurer le chapeau rouge, poussa le Duc d'Orléans à assurer son autorité par une autre voie. La plus grande partie du Parlement vouloit la liberté des Princes; la Duchesse de Chevreuse avoit négocié avec le Duc d'Orléans, & avoit proposé trois articles; que le Duc d'Enghien épouseroit la seconde fille de Monsieur, le Prince de Conti la sienne, & qu'on feroit M. de Châteauneuf premier Ministre; & cependant ce parti-là même étoit plus porté à se lier avec le Cardinal, qui ignoroit absolument l'intrigue. Le Duc de la Rochefoucault conféra souvent avec ce Ministre, lui fit connoître en termes obscurs le danger qu'il couroit, & le pressa de se mettre à couvert en donnant la liberté aux Princes (*a*). On n'apperçoit point, dans aucun des Mémoires de ce temps, que la conduite du Cardinal dans cette occasion ait été celle d'un habile politique. Il raffina si fort & temporisa tant, qu'à la fin tous les partis se liguerent contre lui & l'attaquerent si vivement, qu'il fut obligé de se retirer. Il est vrai que MM. d'Aumont, de la Ferté-Imbault, appelé le *Maréchal d'Étampes*, & la Ferté-Senneterre, à qui il avoit fait donner, aussi bien qu'au Comte de Grancey, le bâton de Maréchal après la bataille de Rhétel, l'assurerent de leur attachement & de leur estime; mais il n'osa songer à exciter une guerre civile dans la capitale de France.

Le 6 Février, il sortit de Paris, & alla au

(*a*) Mém. de la Rochefoucault, p. m. 143, 144.

Havre-de-Grace, se flattant, à ce que l'on dit, de faire croire aux Princes qu'ils lui étoient redevables de leur liberté; mais il se trompa : ils savoient qu'il y étoit forcé, de sorte qu'ils le traiterent fort froidement (*a*). En attendant, la Reine se trouvoit dans la plus fâcheuse situation; le Duc d'Orléans délibéra, avec le Coadjuteur, de lui ôter le Roi, & de la renfermer dans un couvent, ou de prendre lui-même le gouvernement de l'Etat, avec la qualité de Lieutenant-Général du Roi. La premiere sortie de cette Princesse de Paris avoit donné tant d'ombrage au peuple, que pendant un mois elle fut prisonniere dans le Palais; on respecta si peu son autorité, son rang, & même son sexe, qu'elle fut forcée de laisser entrer à minuit la populace dans sa chambre, & d'ouvrir les rideaux du lit du Roi, pour faire voir qu'il y étoit (*b*). Ce mouvement dura jusqu'à l'arrivée des Princes; alors le Parlement procéda contre le Ministre, & donna un Arrêt, qui portoit que tous les Etrangers seroient exclus du Conseil du Roi, & tous les Cardinaux, même les François (*c*).

Le Prince de Condé, se voyant sans rival par l'éloignement du Cardinal, & par son union avec le Duc d'Orléans, crut pouvoir négliger les Frondeurs. Quoique la Duchesse de Chevreuse lui eût rendu la parole qu'il avoit donnée dans sa prison, par rapport au mariage de Made-

(*a*) Mém. de Retz, l. c. p. 187-203. Mém. de Joli, t. I, p. 120.
(*b*) Mém. de Motteville, t. IV.
(*c*) Mém. de Retz, t. II, p. 204.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

moiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti; afin que ce fût une affaire de choix, il voulut qu'il parût que la Reine le forçoit à rompre ce mariage. Cela détermina la Duchesse de Chevreuse, la Princesse Palatine, & le Coadjuteur lui-même, à changer de mesures, &, malgré tout ce qui s'étoit passé, à offrir leurs services à la Reine, que le Prince continuoit à persécuter par caprice, par orgueil ou par ressentiment, secondé par le Duc d'Orléans, qui agissoit contre son caractere naturel.

Nouvelle révolution dans les affaires, qui donne lieu au retour du Cardinal.

Le Cardinal, après avoir passé par le pays de Liége, alla à Breuil, à quelque distance de Sedan. De là il entretenoit un commerce régulier, non seulement avec la Reine, mais aussi avec les chefs des différens partis, qui conspiroient à le tromper & à négocier en même temps avec lui (*a*). Le Coadjuteur se voyant méprisé du Prince de Condé, & ayant reçu du Cardinal l'assurance du Chapeau, entra dans les intrigues pour le faire revenir, avec le même feu qu'il avoit montré pour son éloignement; on proposa dans quelques Conseils d'arrêter le Prince, ou même de le faire assassiner (*b*). La Reine fut mieux conseillée; elle rappela Chavigni à la priere du Prince, pour mieux persuader au Parlement qu'elle n'avoit pas dessein de faire revenir le Cardinal. Elle congédia aussi le Tellier, Servien & de Lyonne, uniquement parce que le Prince prétendoit qu'ils étoient amis de Ma-

(*a*) Mém. de Motteville, ubi sup.

(*b*) Les mêmes, t. V, p. 85, 86.

zarin (*a*). S'appercevant que toutes ces complaisances n'adoucissoient pas le Prince, elle envoya, par l'avis des Frondeurs, un écrit au Parlement contre lui; & quoique le Duc d'Orléans y eût consenti & eût même fait quelques changemens au Mémoire, il envoya un autre écrit pour la justification du Prince (*b*).

La Reine s'appercevant néanmoins qu'elle avoit repris plus d'autorité, résolut de s'en servir; elle ôta les Sceaux à M. de Châteauneuf, & les donna au Premier Président de Molé (*c*). C'étoit au mois d'Août; mais voyant qu'elle ne pouvoit le soutenir, elle rendit les Sceaux au Chancelier Seguier. Par un étrange effet des passions, l'ambition apprit à Châteauneuf à être humble; il promit tout à la Reine & au Cardinal pour rentrer en grace. Le Roi ayant été déclaré majeur le 7 Septembre, Châteauneuf parvint à ce qui avoit été l'objet de toutes ses intrigues, & fut mis à la tête du Conseil du Roi; les Sceaux furent encore remis au Premier Président (*d*). Ce changement, & les instances de la Duchesse de Longueville sa sœur, déterminerent le Prince de Condé à exciter une nouvelle guerre civile; il se retira en Guienne, dont il avoit échangé le gouvernement avec le Duc d'Epernon pour celui de Bourgogne. Il y fut joint par les Ducs de la Rochefoucault, de Beaufort, de Nemours, de

(*a*) Là même.
(*b*) Mém. de Retz, ubi sup. p. 355 & suiv.
(*c*) Mém. de de Joli, t. I, p. 162.
(*d*) Mém. de Brienne, t. III, p. 107. Mém. de Motteville, t. V, p. 80.

Richelieu, le Prince de Tarente, le Marquis de la Force, & par Marsin, qui lui amena les troupes qui devoient defendre la Catalogne.

La Cour ne lui donna pas le temps de se fortifier; elle s'avança vers Bourges, dont M. de Châteauneuf engagea les habitans à quitter le parti du Prince, & à ouvrir leurs portes à Leurs Majestés (a). Le Comte d'Harcourt commanda l'armée qu'on opposa au Prince; & dans l'embarras où la Reine se trouvoit, elle invita le Cardinal Mazarin, qui étoit à Cologne, à venir joindre la Cour à Poitiers. Le Parlement en fut si irrité, que quoiqu'il fût d'ailleurs assez bien intentionné, il donna le 29 Décembre un Arrêt, par lequel il proscrivoit ce Ministre, & offroit cinquante mille écus à ceux qui le représenteroient en Justice vif ou mort (b). Cette somme devoit être prise sur la vente de ses meubles & de sa bibliotheque. Les Espagnols avoient alors soumis presque toute la Catalogne, & assiégeoient Barcelone; ils reprirent aussi plusieurs places dans les Pays-Bas, & ils auroient pu faire plus, s'ils avoient uniquement employé leurs armes, au lieu de faire avec les mécontens des traités, par lesquels ils leur promirent de grands secours, & prodiguerent des sommes immenses à tous les partis, non par prédilection pour aucun, mais parce qu'ils croyoient que tout ce qui contribuoit à troubler la France étoit avantageux à l'Espagne.

(a) Mém. de Retz, t. III, p. 2. Mém. de Brienne, t. III, p. 111.

(b) Mém. de Joli, t. I, p. 180. Mém. de Retz, ubi sup. p. 41.

Sect. XIII. *Histoire de France.* *Le Duc d'Orléans & le Parlement se déclarent contre la Cour.* 1652.

Le Cardinal Mazarin, escorté de six mille hommes commandés par le Maréchal d'Hoquincourt, se rendit à Poitiers avec plusieurs personnes de qualité (*a*), à qui il avoit donné des gouvernemens, & qui lui étoient demeurés constamment attachés. Il avoit aussi détaché du parti des Mécontens le Duc de Bouillon & le Maréchal de Turenne; c'étoit leur enlever par-là les meilleures têtes qu'ils eussent. Le Parlement continua de jouer le rôle étrange qu'il avoit fait, & cherchoit à être bien avec tous les partis, & par-là n'eut la confiance d'aucun. Il avoit enregistré l'Edit par lequel la Reine déclaroit le Prince de Condé criminel de leze-Majesté. Il mit la tête du Cardinal à prix, & commença à procéder contre le Maréchal d'Hoquincourt, pour l'avoir protégé (*b*). Le Duc d'Orléans fit le même personnage; il s'étoit déclaré souvent avec chaleur pour l'autorité royale, & ne laissa pas de conclure, vers la fin de Janvier, un traité avec le Prince de Condé (*c*), se réservant néanmoins la liberté de continuer à vivre en bonne intelligence avec le Coadjuteur, ennemi mortel du Prince. Il fit aussi entrer en France un corps de troupes au service des Espagnols, qui se joignit à celles que commandoient les Ducs de Beaufort & de Nemours. Mademoiselle fut envoyée par son pere à Orléans, & par sa présence seule elle engagea cette ville à se déclarer pour le

(*a*) Mém. de Joli, l. c. Mém. de la Duchesse de Nemours, p. m. 133.

(*b*) Mém. de Retz, l. c. p. 43.

(*c*) Mém. d'Omer Talon, t. VIII, part. I, p. 80.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Prince. Mais ce qui dévoile bien l'esprit qui régnoit en ce temps-là, c'est qu'elle fit annoncer d'abord à la Reine qu'elle n'étoit pas irréconciliable, mais qu'une personne qui avoit autant de capacité & de crédit qu'elle, ne pouvoit s'acquérir qu'au prix d'une couronne, en un mot, qu'elle s'attendoit à épouser le Roi (*a*).

Le Maréchal de Turenne empêche deux fois que le Roi & la Cour ne soient enlevés.

Quelque étrange que puisse paroître cette prétention, peut-être auroit-elle pu réussir dans son dessein par la force. La surprise d'Orléans jeta la Cour dans un si grand embarras, qu'elle fut obligée de se loger à Gien, où est un bon pont sur la Loire, avec le peu de troupes qui escortoient le Roi. A peine y étoit-elle arrivée, que le Duc de Beaufort vint se poster de l'autre côté, & fit attaquer le pont. Le Maréchal de Turenne se trouvoit à Gien, & sa présence sauva le Roi & la Reine. Il prit deux ou trois cents hommes qu'il trouva là, mais qui n'avoient ni poudre ni balles, les posta dans les maisons voisines du pont, fit ouvrir la porte, & s'avança l'épée à la main, en criant fort haut à ses troupes de ne point faire feu que les ennemis ne fussent bien à portée. Ce début surprit le Baron de Sirot, qui commandoit les Rebelles, & l'engagea à se barricader de son côté, au lieu d'avancer. Le Maréchal d'Hoquincourt étant survenu avec les Gardes, attaqua la barricade; Sirot fut tué, & ses troupes se retirerent (*b*). La hardiesse de Tu-

(*a*) Mém. de Brienne, l. c. p. 138. Mém. de Motteville, ubi sup. p. 105, 109.

(*b*) Mém. de Retz, t. III, p. 103, 104.

renne, dans cette occasion, empêcha le Roi & la Reine d'être faits prisonniers.

Les Ducs de Beaufort & de Nemours ayant eu querelle, le Prince de Condé, dont les affaires n'alloient pas trop bien en Guienne, quitta son armée, &, accompagné seulement de quelques amis, fit avec beaucoup de peine & de danger cent vingt lieues, pour venir se mettre à la tête de ses troupes sur la Loire; il y arriva le 26 Mars. Sa présence rétablit l'ordre, & rendit le courage à ces troupes. Comme le Maréchal d'Hoquincourt avoit mis une partie de l'armée du Roi en quartiers à Bleneau, trop loin du reste commandé par le Maréchal de Turenne, le Prince l'attaqua pendant la nuit le 6 Avril, enleva deux de ses quartiers, & auroit assurément battu toute l'armée, & peut-être pris toute la Famille Royale à Gien, si M. de Turenne ne s'étoit avancé avec quatre mille hommes, & posté sur une hauteur, derriere un bois. Le Prince, voyant une assez grande ouverture, fit avancer sa cavalerie pour attaquer M. de Turenne, dont les troupes marchoient lentement, comme pour se retirer. Mais aussi-tôt qu'une partie de l'armée du Prince eut défilé, l'artillerie du Maréchal salua si brusquement sur la droite, tandis que lui-même fondit sur les ennemis en front & sur la gauche, que le Prince fut obligé de se retirer avec perte (a).

Le Duc de Lorraine entre en France, & on l'engage à se retirer en lui donnant de l'argent.

La conduite du Duc d'Orléans & du Parlement étoit si singuliere, que le Prince jugea à propos de quitter son armée pour aller à Paris.

(a) Les mêmes, p. 107-109.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Il y fut bien reçu (*a*), quoique le Parlement l'eût déclaré criminel de leze-Majesté. Après son départ, les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt entreprirent de surprendre son armée, qu'il avoit laissée aux environs d'Etampes, la forcerent de se retirer dans les fauxbourgs de cette ville, & dans l'un ils tuerent douze cents hommes de la meilleure infanterie du Prince. Les deux Maréchaux assiégerent ensuite le reste dans Etampes, &, suivant les apparences, ils les auroient contraints de se rendre, si le Duc de Lorraine, payé par les Espagnols, n'étoit entré en France pour venir à leur secours (*b*). Son arrivée changea tellement la face des affaires, que M. de Turenne trouva l'armée du Roi en grand danger, & obligée de faire tête à différens corps de troupes; mais on dit que l'or de France engagea le Duc à se retirer, comme celui d'Espagne l'avoit fait venir.

Le Prince négocia avec la Cour par l'entremise du Duc de Rohan, & envoya ensuite des Députés à Saint-Germain, pour renouer la négociation. Les demandes qu'il faisoit pour lui & pour ceux de son parti étoient exorbitantes, tandis que le Duc d'Orléans & lui avoient toujours assuré qu'ils n'avoient d'autre vûe que l'expulsion d'un Ministre Etranger, l'honneur de la France & le soulagement du peuple, qui étoit obligé de payer des impôts au Roi & aux Princes. Le Cardinal Mazarin rendit ses propositions publiques, &

(*a*) Les mêmes, p. 118.

(*b*) Mém. de Motteville, t. V, p. 133. Hénault, p. m. 698.

eut

eut soin de faire voir à tout le monde, que quoique le premier article des instructions des Députés portât qu'ils n'auroient aucun commerce avec lui, sous quelque prétexte que ce fût, ce n'étoit que pour tromper les dupes de Paris, puisqu'ils n'avoient pas fait difficulté de conférer avec lui tous les jours à Saint-Germain.

Les troupes du Prince sont battues, & se sauvent dans Paris.

Le Prince voyant qu'il ne réussissoit ni du côté du Parlement, ni du côté de la Cour, se mit de nouveau à la tête de ses troupes, qui étoient campées à Saint-Cloud, ayant la riviere entre lui & le Maréchal de Turenne. Mais ayant eu avis que le Maréchal de la Ferté s'avançoit par-derriere avec un autre corps, il jugea à propos de se retirer vers Charenton, où il passa la riviere; le Maréchal de Turenne le pressa si vivement, qu'il se réfugia dans le fauxbourg Saint-Antoine, où les Parisiens avoient fait quelques retranchemens, pour se garantir du pillage de leurs bons amis les Lorrains. Ce fut là que se passa, le 2 Juillet, l'action fameuse dont le Roi fut spectateur du haut d'une éminence, & dans laquelle le Prince & le Maréchal de Turenne firent tout ce qu'on pouvoit attendre des plus grands Capitaines (*a*). Cependant le Maréchal de la Ferté ayant paru, le Prince étoit perdu, si Broussel, par ordre de Mademoiselle, n'avoit fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée du Roi, dans le même temps qu'on ouvroit la porte de Saint-Antoine aux troupes du Prince, ce qui mit fin

(*a*) Mém. de Motteville, t. V, p. 128, 129. Mém. de Navailles, p. 142, 143. Mém. de Joli, t. II, p. 13, 14. Mém. de Tavannes, p. 168 & suiv. Mém. de Retz, t. III, p. 170-173.

au combat. Il périt beaucoup de braves gens de l'un & de l'autre parti ; le Cardinal y perdit ſon neveu.

Le Prince ſe vanta de la victoire, parce qu'il reſta maître de Paris. Lui & le Duc d'Orléans firent un uſage immodéré de leur pouvoir ; pour mettre les Pariſiens dans une dépendance abſolue, comme du temps de la Ligue, on tint une aſſemblée générale à l'Hôtel de ville ; pendant qu'on y délibéroit, toute ſorte de gens en armes vinrent attaquer l'Hôtel de ville, mirent le feu aux portes, tuerent beaucoup de perſonnes de tous les partis, & firent racheter chérement à d'autres leur vie (*a*). On n'a jamais bien ſu qui fut l'auteur de cette violence ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que M. le Prince auroit pu l'arrêter, qu'on l'en ſollicita, & qu'il ne le fit point. Le Parlement ne laiſſa pas, le 20 Juillet, de déclarer le Duc d'Orléans Lieutenant-Général de la Couronne, & le Prince Général des armées, pour remettre en liberté le Roi, que le Cardinal Mazarin tenoit, diſoit-on, captif (*b*). Le 6 Août, le Roi donna une Déclaration, par laquelle il transféroit le Parlement à Pontoiſe, où ce Prince étoit alors. La plupart des Préſidens, & une vingtaine de Conſeillers, obéirent. Le Garde des Sceaux, à leur tête, demanda au Roi avec inſtance d'éloigner le Cardinal. On fit une longue réponſe, qui étoit une apologie fort travaillée

(*a*) Mém. de Tavannes, p. 178 & ſuiv. Mém. de Motteville, ubi ſup. p. 150. Mém. de la Rochefoucault, p. m. 248, 249.

(*b*) Mém. d'Omer Talon, t. VIII, part. II, p. 54.

de ce Ministre, mais qui finissoit par consentir au départ du Cardinal. Le 19 Août, il partit pour Sedan (a), laissant les affaires de l'Etat entre les mains du Prince Thomas de Savoie, & le commandement de l'armée au Maréchal de Turenne.

Sect. XIII. Histoire de France.

Le Prince de Condé s'étant retiré, le Roi entre en triomphe dans Paris.

La derniere sédition avoit fait perdre aux Princes l'affection des Parisiens; il ne restoit à Paris que la lie du Parlement, & encore étoit-ce par force qu'il faisoit ce qu'ils exigeoient. La Cour ne laissoit pas d'être dans la plus grande inquiétude, parce que l'armée Espagnole marchoit droit à Paris. On sonda le Duc de Longueville, pour savoir si le Roi seroit en sûreté en Normandie; la réponse n'ayant pas été favorable, on délibéra s'il se retireroit à Lyon. L'armée du Maréchal de Turenne n'étoit que de huit mille hommes, & c'étoit sur elle que rouloit le sort du Roi & de l'Etat. Dans cette extrémité, on consultoit principalement le Duc de Bouillon, qui, avec ses défauts, étoit peut-être l'homme le plus capable de son temps. Lui & le Maréchal son frere s'opposerent à ces démarches foibles, peu sûres & honteuses. Le Maréchal s'avança avec sa petite armée vers Compiegne, ce qui, pour tout autre Général, auroit pu paroître téméraire. Mais le talent particulier de ce grand homme étoit qu'il ne se trompoit guere dans le jugement qu'il portoit de l'effet que ses mouvemens produiroient chez l'ennemi.

Il avoit sauvé la Famille Royale à Gien par sa

(a) Mém. de Joli, t. II, p. 20.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

ſage témérité, à Bléneau par ſon activité, & il la ſauva encore, en prévoyant que les Eſpagnols, qui avoient une haute idée de ſa prudence, ſoupçonneroient quelque myſtere dans le mouvement qu'il faiſoit. Il ne ſe trompa point, & le Comte de Fuenſaldagne rebrouſſa chemin pour couvrir la Flandre, laiſſant le Duc de Lorraine avec une armée auſſi forte que celle du Maréchal, pour ſeconder les Princes. Le Duc s'avança vers Paris; le Maréchal ſe poſta à Saint-Germain, près de Creſſi, où la Cour lui envoya ordre de reſter, parce qu'elle traitoit avec le Duc de Lorraine, qui avoit promis de ne pas marcher plus avant. Turenne aima mieux riſquer ſa tête, que de ſe fier aux promeſſes du Duc, & jugea à propos d'aller camper à Villeneuve-Saint-George; comme ſon armée étoit fort inférieure à celle des ennemis, il s'y retrancha. Le Prince, qui avoit joint le Duc, crut être ſi ſûr de le battre ou de l'affamer, qu'ils parlerent de diſpoſer des charges & des principaux gouvernemens du royaume.

Les choſes demeurerent environ un mois dans cet état; alors M. de Turenne profitant de l'abſence du Prince, du Duc & des principaux Officiers qui étoient à Paris, décampa & gagna Corbeil & Melun, ſans perte & ſans être attaqué. Vers ce temps-là, les Royaliſtes étoient devenus ſi puiſſans dans Paris, que le Prince de Condé jugea à propos d'en ſortir le 15 Octobre (*a*), & d'aller ſe jeter entre les bras des

(*a*) Les mêmes, p. 26. Hiſt. du Prince de Condé, p. m. 565.

Eſpagnols. Le 21, le Roi entra en triomphe dans ſa capitale, d'où le Duc d'Orléans ſe retira en même temps (*a*). Il alla droit au Louvre, d'où il envoya ordre au fils Brouſſel de remettre d'abord la Baſtille, ſous peine d'être pendu à la porte; il obéit ſur le champ. Le lendemain, le Roi tint ſon lit de Juſtice (*b*); on lut une Déclaration, portant l'amniſtie générale de tout ce qui avoit été fait pendant les troubles, une autre pour le rétabliſſement des Compagnies Souveraines à Paris, & une troiſieme, qui défendoit au Parlement de ſe mêler à l'avenir d'affaires d'Etat: on donna ordre à trois Préſidens & à neuf Conſeillers de ſortir de Paris; le vieux Brouſſel étoit du nombre; mais on permit qu'il demeurât caché, à cauſe de ſon grand âge.

Le Coadjuteur, devenu Cardinal, en dupant Mazarin à Rome, fut d'abord reçu avec beaucoup de careſſes; mais le 19 Décembre il fut arrêté & conduit à Vincennes (*c*). Il étoit le Chef des Frondeurs, & ſa priſon anéantit cette faction. Avant de parler de la guerre, qui continuoit toujours, diſons un mot du ſort de quelques-uns de ceux qui, par leur ambition & leur avarice, avoient excité les troubles. Châteauneuf, qui avoit été exilé au premier retour du Cardinal, mourut de chagrin dans ſa maiſon de Montrouge, & Chavigni de rage & de déſeſ-

(*a*) Mém. de Joli, l. c. p. 28. Mém. de Retz, t. III, p. 247.

(*b*) Mém. d'Omer Talon, t. VIII, part. II, p. 106, & al.

(*c*) Mém. de Retz, ubi ſup. p. 279 & ſuiv. Mém. de Joli, t. II, p. 42.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

poir d'avoir été maltraité par le Prince; le Duc de Beaufort tua son beau-frere le Duc de Nemours, en duel, d'un coup de pistolet; le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville étoient bloqués dans Bordeaux, où s'étant brouillés ensemble, ils cabaloient l'un contre l'autre.

Ce qui se passa en Catalogne, en Italie & en Flandre.

La désertion du Comte de Marsin pour mener ses troupes au Prince de Condé, fit perdre en Catalogne ce qui avoit couté tant de sang & de trésors. Le Maréchal de la Mothe rendit Barcelone par capitulation le 13 Octobre, avec tout ce qu'il tenoit dans la Principauté, excepté Roses; mais il obtint des conditions avantageuses pour les troupes Françoises, & la conservation des priviléges des Catalans. En Italie, on perdit Casal, & on eut bien de la peine à engager le Duc de Mantoue à demeurer neutre, & à empêcher le Duc de Savoie de se déclarer pour l'Espagne (*a*). La Cour offrit alors au Roi de Portugal de s'engager à ne point faire de paix avec l'Espagne sans l'y faire comprendre, à condition qu'il donneroit deux millions d'écus, payables en cinq ans, mais dont on payeroit d'abord huit cent mille. Les Portugais trouverent cette somme exorbitante, & se plaignirent hautement ensuite de ce qui n'étoit que l'effet de leur jugement précipité (*b*).

En Flandre, les Espagnols furent maîtres de faire tout ce qui fut en leur pouvoir. La France n'avoit point d'armée à leur opposer, & par conséquent les Gouverneurs des places ne pouvoient espérer

(*a*) Mém. de Brienne, l. c. p. 169. Abrégé Chron. de l'Hist. de France, t. XII, p. 419., 420.

(*b*) Mém. de Brienne, ubi sup. p. 140 & suiv.

de fecours. Ils abandonnerent Mardyck dans le mois d'Avril. L'Archiduc, à la tête de trente mille hommes, affiéga Gravelines, qui fe rendit le 18 Mai après foixante-neuf jours de fiége (*a*). Il attaqua enfuite Dunkerque, que le Comte d'Eftrades défendit. Le Duc de Vendôme eut ordre d'équiper une flotte pour fecourir la place, ce qu'il fit avec beaucoup de peine & de dépenfe ; mais la flotte Angloife, par ordre de Cromwel, l'attaqua, & tous les vaiffeaux furent pris, à la réferve de trois. Il paroît qu'il aimoit mieux en ce temps-là que Dunkerque fût entre les mains des Efpagnols que des François ; il changea depuis de fentiment. Cette ville fe rendit le 16 Septembre, après trente-neuf jours de tranchée ouverte (*b*). Ces fuccès perfuaderent aux ennemis qu'ils pourroient prendre des quartiers d'hiver en Lorraine, l'armée du Prince de Condé & du Duc de Lorraine étant au moins de vingt-cinq mille hommes.

Le Maréchal de Turenne oblige le Prince de fe retirer en Flandre.

Le Prince prit Rhétel & Château-Porcien vers la fin d'Octobre, & dans le mois de Novembre Sainte-Menehoud. Il marcha enfuite à Bar-le-Duc, & ce fut de fa part, au jugement de M. de Turenne, une grande faute, cette place étant forte, & fon armée très-expofée. Il eut néanmoins le bonheur de prendre la plus grande partie de la garnifon dans la baffe ville, de forte qu'il fut bientôt maître de la place, contre toute attente. Il s'empara encore de Ligni, de Voyd & de Commerci. Le Maréchal de Turenne

(*a*) Hénault, p. m. 700.
(*b*) Là même.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

arriva vers ce temps-là à Stainville avec douze mille hommes ; il passa la Meuse le plus tôt qu'il lui fut possible, poussa le Prince de Voyd à Commerci, de Commerci à Saint-Mihel, & en six jours dans le Luxembourg. Le Prince avoit affoibli son armée, en dispersant son infanterie dans tant de places ; le Maréchal le savoit, & le poussa si vivement qu'il ne lui donna pas le temps de rassembler ses troupes, ni de se retrancher. Le Maréchal de la Ferté, qui commandoit en Lorraine, reprit alors toutes les places. Pendant le siége de Bar-le-Duc, le Cardinal Mazarin arriva au camp avec un renfort considérable, & le Prince tenta en vain de secourir la place. Après qu'elle fut prise, l'armée entra en Champagne, &, malgré la rigueur de la saison, reprit Château-Porcien & Vervins. C'est ainsi que le Maréchal de Turenne tint au Roi la parole qu'il lui avoit donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France (*a*).

Retour du Cardinal Mazarin, & son application à rétablir le bon ordre 1653.

La Reine ne pouvoit se persuader que l'autorité royale fût solidement établie, tant que le Cardinal Mazarin seroit hors du royaume ; on envoya donc le Comte de Navailles vers la mi-Janvier, avec une bonne escorte, pour aller prendre ce Ministre à Sedan (*b*). Quand il fut près de Paris, le Roi, accompagné du Duc d'Anjou, alla au devant de lui, & le ramena dans son carrosse, avec des marques visibles de joie (*c*). Pour la

(*a*) Là même.

(*b*) Mém. de Navailles, p. 151, 152.

(*c*) Gualdo, Hist. du Ministere du Cardinal Mazarin, part. II, p. 45-47.

rendre aussi publique qu'il étoit possible, on l'invita à un grand repas à l'Hôtel de ville (*a*). Le Cardinal ménagea tout fort habilement; le Parlement avoit engagé ses fonds pendant la guerre, & les rentes de l'Hôtel de ville étoient mal payées; le Cardinal y remédia d'abord, & fit voir évidemment qu'on s'étoit trompé sur son sujet, & qu'il étoit un grand Ministre. Le Garde des Sceaux avoit jusque-là fait ses fonctions, sans renoncer à la place de Premier Président; mais comme cela étoit sujet à divers inconvéniens, on donna la charge de Premier Président à M. de Bellievre (*b*).

Le Coadjuteur, quoiqu'en prison, ne pouvoit se tenir tranquille, & son parti donnoit toujours de l'inquiétude à la Cour. Ce n'est pas qu'il fût un Héros, tel qu'il se peint dans ses Mémoires; il s'en faut bien, car ses amis ayant rassemblé une somme de cinquante mille écus pour le mettre en liberté, le Cardinal de Retz refusa de sortir, craignant d'être assassiné par celui qui avoit ménagé l'affaire (*c*). Il fut même sur le point d'accepter les offres qu'on lui fit pour donner sa démission de ses droits à l'Archevêché de Paris; mais ses amis lui firent honte de cette foiblesse. Le Pape épousa son parti avec chaleur, non pas tant par amour pour lui, que par pique contre la Cour de France, ou, pour mieux dire, contre Mazarin. Sa Sainteté fut très-offensée de

(*a*) Voltaire, Siecle de Louis XIV, t. I, c. IV, p. m. 89.
(*b*) Hist. de Louis XIV, t. II, p. 25.
(*c*) Mém. de Joli, t. II, p. 55.

l'injure faite à un Prince de l'Eglise, menaça d'envoyer un Légat pour défendre sa cause, & de porter les choses aux dernieres extrémités. Le Ministre fit remarquer à cette occasion au Nonce (*a*), que quand le Parlement avoit mis sa tête à prix, au mépris de l'autorité royale, le Pape ne s'en étoit guere mis en peine. Le Parlement, qui ne s'intéressoit guere pour d'autre autorité que pour la sienne, protesta contre l'envoi d'un Légat, & pria le Roi de ne le point recevoir (*b*).

Les restes de la rebellion sont étouffés.

Les semences de rebellion, qui restoient encore dans différentes provinces, furent étouffées peu à peu. Bellegarde, la seule place de Bourgogne encore soumise au Prince de Condé, avoit pour Gouverneur le Comte de Boutteville, si fameux depuis sous le nom de Maréchal de Luxembourg. Il défendit la place opiniâtrement contre le Duc d'Epernon, Gouverneur de la province, qui avoit le courage de son pere. Quand la breche fut praticable, & que le Comte de Boutteville vit qu'on se disposoit à donner l'assaut, il fit savoir au Duc qu'il pourroit accepter une capitulation s'il étoit sommé. Le Duc répondit qu'on ne sommoit que des ennemis, & non des rebelles. Le Comte ne laissa pas d'obtenir des conditions favorables, & la place se rendit le 8 Juillet (*c*). D'autres places en divers endroits du royaume furent prises aussi; les habitans de quelques-unes chasserent leurs garnisons, & ouvrirent les portes aux troupes du Roi. Les seules qui tinrent bon, furent celles du gou-

(*a*) Mém. de Brienne, t. III, p. 165.
(*b*) Mém. de Joli, ubi sup. p. 57.
(*c*) Hist. de Louis XIV, t. II, p. 233.

vernement du Comte d'Oignon & la ville de Bordeaux. A l'égard des premieres, Brouage & l'isle d'Oléron étoient de si grande conséquence, que le Cardinal écouta les propositions du Comte, qui remit ces places moyennant une somme de quatre cent mille livres & le bâton de Maréchal de France, & il parut depuis à la Cour sous le nom du Maréchal Foucault (*a*).

Le Prince de Conti & la Duchesse de Longueville capitulerent dans Bordeaux, & le Comte de Marsin eut la liberté de se retirer avec deux mille cinq cents hommes pour aller joindre le Prince de Condé. Les habitans firent aussi leurs conditions (*b*). Pour affermir solidement l'Etat, & avoir une infanterie sur laquelle on pût compter, le Cardinal renouvela très-sagement l'ancienne alliance avec les Cantons Suisses (*c*). Mais nous ne trouvons point qu'on ait témoigné la moindre reconnoissance aux Réformés, qui, dans tous ces troubles, étoient restés inviolablement attachés à la Cour (*d*), avoient enlevé la Rochelle aux rebelles, & avoient par devoir défendu d'autres places, quoique les fortifications fussent rasées. La plupart des Historiens François, par des raisons de politique, ont gardé le silence sur ces services, dont la mémoire doit être conservée dans un Ouvrage consacré à la vérité.

(*a*) Hénault, p. m. 702.

(*b*) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, ubi sup. p. 425.

(*c*) Corps Univ. Diplomat. t. VI, part. II, p. 65.

(*d*) Hist. de Louis XIV, l. c. p. 240, 241.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Campagne en Italie & en Catalogne.

En Italie, les Espagnols avoient proposé au Duc de Savoie de lui aider à reconquérir Pignerol, & il n'avoit pas tout-à-fait rejeté la proposition. Il falloit donc, à tout événement, envoyer un habile Général avec une armée; on y envoya le Maréchal de Grancei avec toutes les troupes dont on pouvoit se passer, & il arriva assez tôt pour rompre la négociation. Le Marquis de Caracene, Gouverneur du Milanez, en fut piqué; & ayant reçu des renforts considérables de Naples & de Sicile, il passa le Tanare dans le dessein de surprendre l'armée Françoise. Le Maréchal, qui avoit de bons avis, décampa pendant le passage des Espagnols, espérant pouvoir tomber sur eux avant qu'ils eussent le temps de se former; mais quand il fut à la vue de leur armée, il la trouva en ordre de bataille. Cette action, qui se passa le 23 Septembre, est appelée dans l'Histoire *la bataille de la Roquette* (*a*). Le Maréchal se vanta d'avoir remporté la victoire, parce qu'il obligea les ennemis de repasser la riviere. L'armée Françoise, conjointement avec le Duc de Savoie, passa la Sessia, & prit le château de Carpignano; ensuite elle se mit en quartier d'hiver. Le Marquis du Plessis-Belliere commandoit en Catalogne, & rompit les mesures des Espagnols qui vouloient assiéger Roses. Le Maréchal d'Hoquincourt étant arrivé, assiégea Girone, & fut battu par Don Juan d'Autriche, qui vint au secours de la place, & se rendit en-

(*a*) Mém. de Montglat, t. IV, p. 34. Hénault, p. m. 702.

suite maître de Lampourdan. Le Maréchal, renforcé par les troupes de Guienne, entra de nouveau en Catalogne au mois de Décembre, & ravitailla Roses, que les Espagnols bloquoient; il battit aussi un corps de cavalerie Espagnole; & il auroit peut-être poussé ses avantages plus loin, si la rigueur de la saison ne l'avoit obligé de rentrer dans ses quartiers (*a*).

Sect. XIII. Histoire de France.

Campagne en Champagne & en Picardie.

Les plus grands coups se portoient du côté des Pays-Bas. Le Prince de Condé avoit reçu le titre emphatique de Généralissime du Roi d'Espagne, & on étoit convenu qu'il auroit tout ce qu'il pourroit conquérir en France, pour se faire une Principauté. Les Espagnols avoient certainement des forces supérieures, mais elles étoient divisées; il y en avoit une partie dans le Luxembourg sous les ordres du Prince & du Duc de Lorraine, & l'autre étoit en Flandre sous le commandement du Comte de Fuensaldagne. Le Maréchal de Turenne avoit environ dix-sept mille hommes; il prévit que le Prince voudroit assembler son armée vers Rhétel, pour avoir toute la Champagne devant lui. Quoique la saison fût mauvaise, le Maréchal fit une si grande diligence, qu'il alla le premier Juillet prendre possession du camp que le Prince avoit marqué pour les Espagnols, & Rhétel se rendit le 5 (*b*). Cela rompit les mesures du Prince de Condé, qui entra en Picardie & s'avança jusqu'à Roye; mais comme Turenne le talonnoit sans relâche, il ne put s'em-

(*a*) Hist. de Louis XIV, ubi sup. p. 256-258.

(*b*) Mém. de Puységur, p. 368. Hist. du Prince de Condé, p. 377.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

parer d'aucune place importante ; comme la saison s'avançoit, il se détermina vers la mi-Septembre au siége de Rocroi, ce qui ne fut pas du goût des Espagnols.

Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté assiégerent Mouzon, qui se rendit le 28 Septembre, comme Rocroi fit au Prince le 30 (*a*). On finit la campagne par le siége de Sainte-Menehoud, que Montal défendit aussi courageusement que le Colonel Wolfe avoit fait Mouzon. La place se rendit le 26 Novembre, après trente-cinq jours de tranchée ouverte. Cette place étoit une de celles qui appartenoient au Prince de Condé ; de sorte que les Espagnols ne s'empresserent pas de la secourir (*b*). On avoit à la vérité toute sorte d'égards pour la personne du Prince, mais on ne suivoit guere ses avis, sans quoi la campagne auroit été plus avantageuse aux Espagnols. Le peu de temps que M. de Turenne avoit été parmi eux, l'avoit si bien mis au fait de leur caractere & de leur façon d'agir, qu'il comprenoit ce qui se passoit dans leurs Conseils de guerre aussi clairement que s'il y avoit été présent, & il prenoit ses mesures en conséquence. On fit cette année, outre Foucault, deux autres Maréchaux, M. de Miossans, qui fut appelé *le Maréchal d'Albret*, & M. de Palluau, qu'on nomma *le Maréchal de Clérambaut.*

Grand pouvoir du Cardinal Mazarin, qui fait tout plier devant lui.

1654.

L'année 1654 commença très-agréablement pour le Ministre. Le Prince de Conti, qui, depuis la reddition de Bordeaux, s'étoit retiré à

(*a*) La même, p. 379. Hénault, ubi sup.
(*b*) Hist. du Prince de Condé, p. 380.

Pézenas, s'y chagrinoit lui-même, & y chagrinoit tout le monde. Comme il ne manquoit pas d'esprit, & qu'il avoit reçu une bonne éducation, il prit enfin la résolution de se tirer de peine. Il avoit été destiné à l'Eglise, & possédoit de grands Bénéfices; il écrivit au Ministre, & lui offrit de les lui résigner, moyennant un établissement convenable avec une de ses nieces. On peut présumer que le Cardinal ne balança point; il donna le choix au Prince, qui se détermina en faveur de Mademoiselle Martinozzi, la plus aimable des trois nieces du Cardinal. Le Prince de Condé écrivit à son frere avec toute l'aigreur possible, sans faire réflexion qu'il avoit eu pour Richelieu la même complaisance que le Prince de Conti avoit pour Mazarin. Le mariage se célébra au mois de Février (*a*), & le Prince & la Princesse de Conti passerent toute leur vie pour le couple le plus heureux de France. Cela n'empêcha pas que le Parlement ne fît le procès au Prince de Condé, qu'il condamna par contumace, comme criminel de leze-Majesté, à perdre la vie, & il fut dépouillé de toutes ses charges & de ses gouvernemens (*b*). On donna un Arrêt pareil contre tous ses partisans & ses amis, avec cette différence, qu'on exprimoit le genre de mort auquel ils étoient condamnés.

On découvrit peu de temps après, que le

(*a*) Mém. de Motteville, t. V, p. 168. Mém. de Brienne, l. c. p. 173. Abrégé Chron. de l'Hist. de France, ubi sup. p. 432, 433.

(*b*) Hist. du Prince de Condé, p. 392. Siecle de Louis XIV, t. I, c. IV, p. m. 89.

Sect. XIII. Histoire de France

Prince avoit formé de son côté le dessein de faire assassiner Mazarin. Un certain Ricoux, avec deux ou trois autres, gagnés pour commettre cet assassinat, furent pris & exécutés; mais le Cardinal, soit par un effet de sa douceur naturelle, soit pour soutenir le caractere de modération qu'il affectoit, n'inquiéta point des personnes de qualité qui avoient trempé dans ce complot, & particuliérement une Dame de la premiere distinction, qui étoit entrée dans cette intrigue & dans plusieurs autres (*a*). Il n'est pas impossible que cette disposition feinte ou naturelle du Cardinal n'ait encouragé le Parlement à tenter ses anciens procédés. Un jour qu'il s'étoit assemblé extraordinairement, ce qui alarma le Cardinal, le Roi partit de Vincennes en habit de chasse, entra au Parlement en grosses bottes & le fouet à la main, alla s'asseoir à la place du Premier Président, & dit qu'il ne prétendoit pas qu'ils s'assemblassent extraordinairement sans sa permission (*b*). Cette démarche fit plus d'effet que tous les Edits & toutes les Déclarations; on cessa les assemblées, & même les remontrances; mais le Parlement ne laissa pas de murmurer autant que jamais, & de souhaiter ardemment l'occasion d'éclater; c'étoit au Ministre à empêcher, autant qu'il lui étoit possible, qu'elle ne se présentât.

Le Cardinal de Retz se sauve de prison.

L'affaire du Cardinal de Retz devenoit tous les jours plus embarrassante; il désiroit la liberté,

(*a*) Mém. de Motteville, l. c. p. 180.

(*b*) Les mêmes, p. 176. Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, t. II, p. 438.

&

& pour l'obtenir il avoit commencé à traiter de sa démission. L'Archevêque de Paris, son oncle, vint à mourir le 21 Mars; le Chapitre, sans en donner connoissance au Roi, reconnut le Cardinal de Retz, qui prit possession du Siége par Procureur. On eut beau témoigner combien le Roi en étoit offensé, le Chapitre fut ferme; & si le Cardinal avoit résisté, la querelle auroit pu aller loin. Mais la patience & le courage du Cardinal de Retz étoient épuisés; il craignoit que Mazarin ne le traitât comme il auroit traité Mazarin, s'il l'avoit eu en son pouvoir, & cela étouffa l'héroïsme qu'il affectoit, & qui ne regne que dans ses Mémoires. Il consentit à donner sa démission, pourvu qu'on le mît entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, condition que la Cour accepta (*a*).

Il fut donc transféré de Vincennes au château de Nantes; ses amis le solliciterent de se sauver, & de venir à Paris désavouer sa démission & faire les fonctions archiépiscopales, ce qui auroit pu allumer un feu difficile à éteindre; mais en se sauvant il étoit si troublé, qu'il tomba de cheval & se démit l'épaule (*b*). On le porta dans une maison du Duc de Brissac; ensuite il se retira chez le Duc de Retz, & de là en Espagne (*c*). Malgré l'exemple du Prince de Condé,

---

(*a*) Mém. de Joli, l. c. p. 68. Mém. de Motteville, ubi sup. p. 173. Gualdo, Hist. du Ministere de Mazarin, part. III, p. 200, 202. Mém. de Retz, t. III, p. 307.

(*b*) Mém. de Joli, ubi sup. p. 89. Mém. de Retz, l. c. p. 320.

(*c*) Les mêmes, p. 330-334. Gualdo, l. c. p. 210.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

il refusa de prendre des engagemens avec les Espagnols, & demanda qu'on lui permît seulement de poursuivre son voyage pour Rome (*a*). A son arrivée, il y fut traité avec tous les égards que le Pape croyoit dus à l'ennemi capital de Mazarin. Le 7 Juin, le Roi fut sacré à Reims par l'Evêque de Soissons (*b*), parce que le Duc de Nemours, nommé à cet Archevêché, n'avoit pas encore l'Ordre de Prêtrise. Le Roi ayant appris que, malgré tous les services que le Duc de Lorraine avoit rendus aux Espagnols, ils l'avoient fait arrêter & envoyé en Espagne, publia un Edit (*c*), par lequel il étoit enjoint à tous les sujets de ce Prince de quitter le service d'Espagne & de se retirer dans ses Etats, ou d'entrer dans les troupes de France, ce qui produisit quelque effet, par le concours de la Duchesse Nicole.

Campagne d'Italie, & nouvelle entreprise du Duc de Guise sur Naples.

Il ne se passa rien de remarquable en Italie. Le Marquis de Caracene ne put à la vérité empêcher le Maréchal de Grancei d'entrer durant l'été dans le Milanez; mais il ménagea si bien le peu de forces qu'il avoit, qu'il empêcha le Maréchal d'y prendre des quartiers d'hiver, en sorte que chaque parti eut tour à tour l'avantage (*d*). Nous avons parlé plus haut de l'entre-

(*a*) Mém. de Joli, l. c. p. 106. Gualdo, l. c. p. 216. Mém. de Retz, l. c. p. 335.

(*b*) Hénault, p. m. 702. Abrégé Chron. de l'Hist. de France, t. XII, p. 435, 436.

(*c*) Mém. de Montpensier, t. II, p. 9. Mém. de Montglat, t. IV, p. 55. Gualdo, ubi sup. p. 267, 268, 276, 277 & suiv.

(*d*) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, ubi sup. p. 438.

prise & de l'emprisonnement du Duc de Guise; les Espagnols l'avoient remis en liberté à la recommandation du Prince de Condé, & dans l'espérance qu'il exciteroit quelques troubles en France; mais à son retour il désespéra de pouvoir nuire, ou le bon accueil que lui firent le Roi & son Ministre lui en ôta l'envie. Cependant, comme il avoit beaucoup de vanité, avec du courage & de la capacité, il se vanta qu'il avoit encore de grandes intelligences dans le royaume de Naples; son éloquence naturelle, & la connoissance que le Cardinal avoit du caractere des Napolitains, engagerent le Ministre à consentir à une nouvelle expédition. Il fit équiper une flotte de quarante vaisseaux ou galeres, sur laquelle le Duc s'embarqua, &, malgré divers obstacles, il arriva dans le golfe de Naples; le 15 Novembre il se rendit maître de Castellamare (*a*). Il publia alors un Manifeste, où il promit plus qu'il n'étoit capable de tenir; mais les Napolitains étoient si changés, ou si effrayés des suites d'une révolte, qu'au lieu de prendre les armes en sa faveur, ils lui refuserent même des vivres, de sorte qu'il fut obligé d'abandonner sa conquête & de regagner les ports de Provence (*b*). Quelques-uns ont dit, que par cette entreprise le Cardinal s'étoit donné autant de ridicule que le Duc; mais il y a beaucoup d'apparence que ce Ministre eut dessein de rendre le Duc irréconciliable avec les Esgagnols; il atteignit son but, & délivra la

SECT. XIII. *Histoire de France.*

(*a*) Le même, p. 439. Quinci, Hist. Milit. de Louis XIV, t. I, p. 193. Gualdo, l. c. p. 331.
(*b*) Les mêmes.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Campagne de Catalogne sous le Prince de Conti.

France de toute crainte de la part de la Maison de Guise.

Le Prince de Conti, auquel le Roi avoit offert toutes les charges & les gouvernemens de son frere, qu'il refusa généreusement, commanda en Catalogne. Quoiqu'il n'eût pas une armée nombreuse, elle étoit composée de bonnes troupes, commandées par quelques-uns des meilleurs Officiers qu'il y eût en France; de ce nombre étoient le Marquis de Candale, le Comte de Mérinville, & le Comte de Bussi-Rabutin. Il entra en campagne au mois de Juin, & le 5 Juillet il prit Villefranche, capitale du petit Comté de Conflans, après quatre jours de tranchée ouverte. Il s'empara ensuite de Castillon, & ravitailla Roses (*a*). Dans l'automne il mit le siége devant Puicerda, place forte par sa situation, où il y avoit une bonne garnison. Au commencement du siége il eut le malheur de perdre son principal Ingénieur, perte si grande, qu'il auroit vraisemblablement été obligé de lever le siége, si la garnison n'en avoit fait une plus grande en perdant son Gouverneur. Sa mort découragea tellement les assiégés, qu'ils se rendirent le 22 Octobre après quatorze jours de tranchée (*b*). Cette conquête rendit le Prince maître de la Cerdagne, & pour la couvrir il prit le château de Belver. Là-dessus les habitans d'Urgel & de Montcallier prirent les armes, chasserent le peu de troupes Espagnoles qui étoient dans ces

(*a*) Mém. de Bussi-Rabutin, t. I, p. 402. Gualdo, ubi sup. p. 297.

(*b*) Gualdo, p. 400.

places, & reçurent celles du Prince de Conti (*a*), ce qui termina la campagne.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Campagne dans les Pays-Bas.

On résolut de l'ouvrir dans les Pays-Bas par le siége de Stenai (*b*), place qui appartenoit au Prince de Condé, qu'on avoit détachée de la Lorraine sous Louis XIII, & que le Prince avoit arrachée à la Cour avec d'autres. La garnison étoit nombreuse, & commandée par le Comte de Chamilli; d'ailleurs Stenai étoit fort, & bien pourvu de munitions de guerre & de bouche. Le projet de ce siége fut formé par M. Fabert, Gouverneur de Sedan, à qui le Cardinal avoit de grandes obligations, & qui l'avoit reçu & protégé dans ses disgraces avec la plus grande fidélité pour sa famille, & pour les trésors de ce Ministre qu'il lui avoit confiés. Stenai fut investi le 19 Juin; les Maréchaux de Turenne & de la Ferté commandoient l'armée qui couvroit le siége; elle étoit environ de seize mille hommes. Le Roi fit sa première campagne à ce siége, & eut occasion de voir combien M. Fabert avoit perfectionné l'art de la guerre. Le Prince de Condé, qui avoit intérêt de conserver cette place, souhaita que les troupes de Lorraine lui aidassent à la secourir; mais le Duc François, que les Espagnols avoient fait venir pour commander les troupes de son frere, refusa de les prêter pour cette expédition,

(*a*) Abrégé Chron. de l'Hist. de France, ubi sup. p. 438.

(*b*) Mém. de Brienne, t. III, p. 174. Mém. de Montglat, t. IV, p. 57. Mém. de Puységur, p. 381. Hist. du Prince de Condé, p. m. 396.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

à moins que le Prince ne lui cédât Clermont (*a*). Le Prince proposa alors d'aller assiéger Arras, dans l'espérance d'obliger l'armée Françoise de lever le siége de Stenai. L'Archiduc Léopold, le Prince de Condé & le Comte de Fuensaldagne assiégerent donc cette grande ville, & pousserent leurs travaux avec vigueur. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté vinrent se poster dans le voisinage des Espagnols, qui avoient vingt-cinq mille hommes. Turenne tenta toutes les voies imaginables pour les obliger de lever le siége, sans risquer une bataille, ou forcer leurs lignes; mais ce fut inutilement (*b*). A la fin Stenai se rendit le 6 Août, après trente-six jours de tranchée ouverte, & la plupart des troupes qui avoient servi au siége, allerent sous les ordres du Maréchal d'Hoquincourt joindre M. de Turenne. Ce Général se détermina, contre l'avis & l'inclination de la plupart de ses Officiers, à attaquer les lignes des ennemis; il exécuta ce dessein le 25 Août, avec tant de succès, que les Espagnols perdirent tout leur canon & leur bagage : il est vrai que le Prince de Condé acquit autant de gloire par sa retraite, que le Maréchal par sa victoire (*c*); car le Roi d'Espagne écrivit lui-même au Prince en ces termes : » Mon cousin, on m'avoit dit que

(*a*) Hist. du Prince de Condé, l. c. Gualdo, ubi sup. p. 220 & suiv.

(*b*) Mém. de Brienne, l. c., p. 175. Mém. de Navailles, p. 158. Gualdo, l. c. p. 227 & suiv.

(*c*) Mém. de Puységur, p. 381-393. Hist. du Prince de Condé, p. m. 402, 403.

» tout étoit perdu, mais Votre Altesse a tout » sauvé «. Il faut remarquer que la prise de cette même ville, en 1640, avoit été aussi utile au crédit du Cardinal de Richelieu, que la levée du siége le fut cette année au Cardinal Mazarin, qui eut la vanité de s'attribuer tout le succès de la campagne. Il ne se pouvoit en effet rien de plus ridiculement insolent que la conduite des premiers Ministres de France & d'Espagne, qui gouvernoient ces deux royaumes avec une autorité absolue, & continuoient la guerre uniquement par animosité, tandis qu'elle ruinoit l'industrie & le commerce, & rendoit les peuples malheureux. Don Louis de Haro gouvernoit Philippe IV avec le même empire, que Mazarin Louis XIV; il n'étoit pas encore question du nom de ce Prince dans le monde, & jamais on n'avoit parlé du Roi d'Espagne. Il n'y avoit alors aucune tête couronnée en Europe qui eût une gloire personnelle. La seule Christine, Reine de Suede, gouvernoit par elle-même, & soutenoit l'honneur du trône (*a*). Mais cette Princesse résigna la couronne à son cousin Charles Gustave, neveu du grand Gustave-Adolphe, & se retira en France, où elle ne fut considérée que des Gens de Lettres (*b*), & nullement des gens de bien.

Traité entre la France & l'Angleterre. 1655.

Pendant que la France étoit déchirée par des divisions intestines, l'Angleterre étoit au plus haut point de puissance & de grandeur; l'Usurpateur Cromwel étoit redouté & recherché de toutes les

(*a*) Siecle de Louis XIV, t. I, c. V. p. m. 96.

(*b*) Hénault, p. m. 705.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

Puissances de l'Europe. La politique l'avoit engagé à signer un traité avec la Hollande, tandis que toute la nation demandoit à grands cris la continuation de la guerre, pour se venger des insultes qu'elle avoit reçues aux Indes Orientales, & pour obliger cette fiere République à rendre au pavillon Anglois le respect qu'il exige. Cependant le Protecteur se contenta de trois articles importans; le premier, que les Hollandois reconnoîtroient la souveraineté du pavillon Anglois dans la Manche; le second, que jamais la République n'éliroit un Prince de la Maison d'Orange pour Stadhouder ou Amiral; le troisieme, que les Hollandois abandonneroient absolument les intérêts de la Maison de Stuart. Mazarin, d'un autre côté, laissoit languir le commerce, la marine & les finances de France. Avec le même pouvoir que Cromwel avoit en Angleterre, il n'avoit pas cette grandeur d'ame nécessaire pour rendre le peuple heureux. Don Louis de Haro offrit au Protecteur de lui aider à prendre Calais; Mazarin lui proposa d'assiéger Dunkerque, & de lui remettre cette ville. Il fut beaucoup sollicité par le Prince de Condé; mais Cromwel étoit trop politique pour négocier avec un Prince qui étoit sans parti en France, & sans pouvoir chez les Espagnols. A la fin il se détermina pour la France, & fit un traité, mais sans y faire mention de Dunkerque. Il traita avec le Roi d'égal à égal, le força à reconnoître son titre de Protecteur, & l'obligea à faire sortir de France Charles II & le Duc d'York.

Turenne s'ouvre le chemin des Pays-Bas Espagnols.

Cependant Turenne poussoit ses conquêtes, & s'ouvrit le chemin des Pays-Bas Espagnols, par

la prise de Landrecie & du Quesnoi, & par-là il préparoit la route à tous les avantages que la France remporta jusqu'à la fin de cette guerre. Il prit Condé le 18 Août, & Saint-Guillain le 25. Le Roi, qui avoit fait toute la campagne, assista à ce siége. Quiers & Castillon s'étoient rendus un peu auparavant au Prince de Conti, & le Marquis de Mérinville avoit fait lever aux Espagnols le siége de Solsonne. Enfin, pour couronner tant d'heureux succès, le Duc de Vendôme mit en fuite la flotte d'Espagne devant Barcelone (*a*).

Propositions de paix rejetées.

Pendant l'hiver, l'Espagne fit diverses propositions de paix, que le Cardinal Mazarin rejeta toutes; fier des succès de la campagne précédente, & fondant de grandes espérances sur l'alliance de Cromwel, qui avoit déjà conquis la Jamaïque. L'Espagne tâcha de se venger du Cardinal. Don Louis de Haro répandit dans toutes le Cours de l'Europe des écrits contre Mazarin; on l'accusoit de sacrifier les loix divines & humaines, l'honneur & la Religion au meurtrier d'un Roi, & de chasser de France Charles II & le Duc d'York, petits-fils de Henri IV, & cousins de Louis XIV. Pour toute réponse, Mazarin produisit les offres que les Espagnols avoient faites eux-mêmes au Protecteur. Tout cela est vrai; mais l'Espagne n'avoit pas les mêmes obligations que la France de protéger ces Princes.

Levée du siége de Valenciennes. 1656.

Les finances de part & d'autre étoient si épuisées, que malgré l'envie qu'on avoit de continuer la guerre avec vigueur, les moyens manquoient.

(*a*) Hénault, p. m. 706.

SECT. XIII. *Histoire de France.*

On ne put commencer rien d'important avant le mois de Juin ; le Maréchal de Turenne forma alors le siége de Valenciennes, & il éprouva le même revers que le Prince de Condé avoit essuyé devant Arras. L'armée Espagnole n'étant pas encore assemblée, le Maréchal avoit marché promptement à Tournai, espérant de surprendre cette place, où il n'y avoit alors qu'une foible garnison. Comme il trouva divers régimens ennemis campés dans le voisinage, il changea de dessein, & se rabattit sur Valenciennes. Il n'y avoit dans cette ville que deux mille hommes de pied, & deux cents chevaux de troupes réglées, mais les habitans, au nombre de dix mille, avoient pris les armes. Le soir même de son arrivée, Turenne investit la place, chassa les ennemis de deux redoutes, & commença le lendemain les lignes de circonvallation. Le Maréchal de la Ferté, qui l'avoit joint quelques jours auparavant, étoit posté sur une éminence à la droite du canal de Saint-Amand, & le Maréchal à la gauche vers la plaine. Dès le troisieme jour, les lignes furent assez avancées pour empêcher qu'on ne jetât de secours dans la ville. Les ennemis le tenterent inutilement, & on fit quantité d'Officiers & de soldats Espagnols prisonniers. Le sixieme jour, les lignes furent finies, avec une double tranchée défendue par des palissades ; on travailla d'abord aux avenues les plus exposées, & ensuite aux endroits où l'on avoit le moins d'attaque à craindre. Les Espagnols n'étoient pas oisifs de leur côté ; ils se servirent de plusieurs réservoirs proche de Bouchain pour grossir l'Escaut, qui partage la ville en deux, & pour inonder la campagne. Le Maréchal en fut

fort incommodé, mais il surmonta cet obstacle par son infatigable diligence ; il fit dessécher les réservoirs, creuser des canaux, & détourner si bien le cours de l'eau, qu'elle inonda un des quartiers de la ville. Le Prince de Condé voyant que cet expédient n'avoit pas réussi, assembla, avec Don Juan d'Autriche, l'armée Espagnole à Douai, & se posta sur une éminence proche du camp des Lorrains, à une demi-portée de canon des lignes des François. Il avoit à sa gauche l'Escaut, sur lequel il jeta six ponts. L'armée Espagnole alloit à vingt mille hommes ; & comme elle étoit à peu près aussi forte que celle du Maréchal de Turenne, ce Général s'apperçut, aux mouvemens des ennemis, qu'ils avoient dessein d'attaquer son camp, & par cette raison il ne pensa qu'à mettre ses lignes en défense. Le quartier du Maréchal de la Ferté étant le plus exposé, étoit fortifié par un double retranchement palissadé, l'un étoit nouveau & l'autre vieux ; le Maréchal jugeant que le premier suffisoit, ordonna de raser l'autre.

Le 16, on eut avis que les ennemis avoient renvoyé leur bagage & étoient en ordre de bataille. Comme ils étoient si proches, qu'ils pouvoient en une demi-heure être aux retranchemens, M. de Turenne fit avertir plusieurs fois le Maréchal de la Ferté d'être sur ses gardes ; mais il négligea ces avis. Au commencement de la nuit, il fut attaqué, & ses lignes furent forcées sans beaucoup de peine : le Maréchal accourut avec quelques escadrons pour repousser les ennemis ; mais tout étant déjà en désordre, sa valeur personnelle ne servit de rien, & tous ses efforts

Sect. XIII. *Histoire de France.*

pour réparer sa faute furent inutiles. Condé ayant comblé la tranchée, s'avança avec l'infanterie Espagnole vers la ville, tandis que la cavalerie poursuivoit les fuyards. Le Maréchal de la Ferté fut fait prisonnier à la tête des Gendarmes avec plus de quatre cents Officiers & quatre mille soldats. Marsin avoit dans le même temps attaqué les quartiers de M. de Turenne; mais il fut repoussé avec perte. Ce succès ne put cependant prévenir les fâcheuses suites de la défaite du Maréchal de la Ferté. Au point du jour, les cris de joie dans Valenciennes annoncerent que la ville étoit secourue. Ce fut alors que Turenne eut besoin de toute sa capacité pour se retirer avec des troupes battues à la vue d'un ennemi victorieux. Il envoya d'abord ordonner à celles qui étoient dans la tranchée de l'abandonner: mais comme il y avoit plus d'une lieue, ses ordres ne purent s'exécuter sans grande perte. Cependant il répara tout si bien en peu de temps, qu'après avoir démonté les batteries & rasé les lignes, il se retira avec son artillerie & son bagage en si bon ordre, que l'ennemi n'osa l'attaquer. Comme il marcha vers le Quesnoi, on crut qu'il avoit dessein de gagner la frontiere de France, & il y a apparence qu'il se seroit retiré en Picardie, s'il n'avoit compris que cette démarche effrayeroit la Cour & encourageroit les ennemis. Il s'arrêta donc au Quesnoi, & retourna sur ses pas avec quelques régimens pour aller au devant du Prince de Condé & de Don Juan, qui le suivoient. A l'approche des ennemis, les François commencerent à charger le bagage; mais le Maréchal présenta le pistolet à un soldat

occupé à charger une charrette, & défendit, sous peine de mort, que personne ne quittât son poste. Quand les Espagnols furent assez proche pour découvrir son camp, ils furent frappés de la résolution qu'il faisoit paroître, en voyant ses tentes toutes dressées, & son camp sans fortifications. Cette intrépidité fit changer le Prince de Condé de dessein, & dissipa la frayeur de l'armée Françoise, rassurée par le peu de précaution que le Maréchal prenoit dans une occasion si urgente (*a*).

Prise de Condé & de la Capelle.

Les ennemis dirigerent leur marche pour aller assiéger Condé, & Turenne pénétrant leur dessein, envoya mille chevaux, avec chacun un sac de blé en croupe, pour avitailler la place. En un mot, toute la conduite du Maréchal dans cette malheureuse affaire excita l'admiration de l'Europe, & fut peut-être le plus grand coup de maître qu'il ait fait dans sa vie. Tous les Historiens François en parlent comme d'une merveille, & le Roi fut si charmé de ce qu'il avoit fait au Quesnoi, qu'il chargea le Tellier de le remercier d'avoir rétabli l'honneur de ses armes après une si malheureuse défaite. Il ne put néanmoins sauver Condé; tout ce qu'il put faire fut d'en retarder la prise, de gagner du temps pour rafraîchir ses troupes, & de se dédommager de cette perte par la réduction de la Capelle, à la vue d'une armée supérieure: *C'étoit peut-être la premiere fois*, dit Voltaire (*b*), *qu'une armée battue*

(*a*) Hénault, p. m. 707. Siécle de Louis XIV, tome I, c. V. p. m. 101. Vie de Turenne, p. 290.
(*b*) Siecle de Louis XIV, ubi sup.

SECT. XII. *Histoire de France.*

avoit osé faire un siége. Le Prince de Condé & Don Juan, qui après la reddition de Condé avoient mis le siége devant Saint-Guillain, le leverent pour aller au secours de la Capelle. Ils s'avancerent jusqu'à une lieue du camp des François; mais leur infanterie se trouva si fatiguée de la marche, & d'une grosse pluie qui avoit duré tout le jour, qu'ils en resterent deux, à la vue du camp de Turenne, sans en venir au combat; en attendant, il battit la place sans relâche, & tant qu'elle se rendit. Il fit d'abord réparer les breches, & y ayant laissé une bonne garnison, il jeta promptement du secours dans Saint-Guillain, avant le retour des ennemis. Ce fut par là que finit la campagne; les deux armées se bornerent à s'observer, & à rendre inutiles par leurs divers mouvemens les entreprises que chacune formoit. La gloire de Turenne étoit montée au plus haut point par l'affaire de Valenciennes; il avoit réparé cette défaite, ralenti l'ardeur du Grand Condé, surpris à la Capelle les magasins d'une armée victorieuse, & obligé un des plus grands Généraux, fier d'une victoire, de se retirer devant lui, dans le temps qu'il le poursuivoit.

La Fronde anéantie.

Le Duc d'Orléans, qui s'étoit accommodé avec le Cardinal, vint à la Cour. Après avoir resté huit jours à Compiegne avec le Roi & Son Eminence, il se retira à Blois, où il passa le reste de ses jours en repos, en sorte qu'il ne resta plus ni trace ni vestige de la Fronde. Le Roi avoit pardonné au Duc d'Orléans, au Prince de Conti, & à la Duchesse de Longueville: le Prince

Campagne de Flandre. 1657.

de Condé pouvoit être considéré comme un Général de l'Espagne, & le Cardinal de Retz s'étant sauvé de prison, erroit dans l'Europe.

Au commencement de l'année 1657, Mazarin forma des liaisons plus étroites avec Cromwel, & conclut une alliance offensive & défensive contre l'Espagne entre la Couronne de France & la République d'Angleterre. Le Cardinal s'empressa de réparer les pertes de l'année précédente, & travailla à mettre l'armée du Roi en état de tenter quelque entreprise importante. Cromwel avoit promis, par le Traité, d'envoyer six mille hommes de pied en Flandre, à condition que les François tenteroient de prendre Mardyk, Gravelines ou Dunkerque, & lui remettroient celle de ces places qui seroit la premiere conquise. Le Maréchal de Turenne n'entra en campagne qu'au mois de Mai, & s'appercevant que les Anglois ne se pressoient point, & que les Espagnols étoient occupés à pourvoir à la défense de leurs villes maritimes, il projeta de surprendre Cambrai. Pour cacher ce dessein, le Roi vint à Montreuil, ce qui pouvoit faire croire aux ennemis que son armée devoit agir principalement le long des côtes. Le Maréchal de la Ferté avoit eu ordre de s'avancer sur les frontieres, pour fermer le passage aux troupes Espagnoles, qui étoient dans le Luxembourg, la Gueldre, le Pays de Juliers & le Brabant. Turenne partit des environs de Béthune avec sa cavalerie, & en moins de deux jours arriva à la vue de Cambrai, qu'il investit le lendemain, lorsque son infanterie l'eut joint. Il comptoit que le Maréchal de la Ferté fermeroit le passage au Prince de

Condé, & se trompa. Le Prince ayant passé la Meuse, marcha avec sa cavalerie à Valenciennes, & arriva à Bouchain le jour même que M. de Turenne investit Cambrai. Vers les onze heures du soir, il s'avança vers le camp des François avec trois mille chevaux; quelque secrete & rapide qu'eût été sa marche, Turenne en avoit eu avis, mais il ne put néanmoins l'empêcher de se jeter avec ses troupes dans la place. C'étoit-là effectivement une si belle manœuvre, que M. de Turenne y donna lui-même les plus grandes louanges, & dit que cette action étoit digne du Grand Condé. Elle étoit en effet si extraordinaire, que la garnison ne s'attendant point que le Prince eût pu tromper si promptement Turenne, arrêta quelque temps le Prince devant la contrescarpe, prenant ses troupes pour un corps d'ennemis.

Siége de Montmédi.

Le Maréchal fit aussi-tôt discontinuer le siége, & prit la route de Saint-Quentin pour couvrir la frontiere. Ce fut là que le Roi, le Cardinal & les Anglois vinrent le joindre. Le Maréchal de la Ferté eut ordre de faire le siége de Montmédi, pour empêcher l'ennemi d'attaquer quelque place de Flandre mal pourvue. Turenne couvrit le siége, & veilla en même temps sur les mouvemens des Espagnols.

Entreprise sur Calais manquée.

Le Prince de Condé & Don Juan firent plusieurs marches & contre-marches pour lui donner le change, dans le dessein de tomber brusquement sur Calais. Ayant joint leurs troupes près de Charlemont, ils feignirent de vouloir entreprendre le secours de Montmédi, & détacherent le Prince de Ligne pour aller fondre sur Calais; il prit

prit d'abord d'emblée la ville baſſe; mais le Gouverneur ſe défendit ſi bien dans la haute, que les Eſpagnols furent obligés de ſe retirer (*a*).

Sect. XIII. Hiſtoire de France.

Priſe de St-Venant & le ſiége d'Ardres levé.

Après la reddition de Montmédi, M. de Turenne alla mettre le ſiége devant Saint-Venant, ville ſur la Lys dans l'Artois. Les ennemis étoient fatigués de marches, & M. de Turenne ſavoit qu'ils ne pouvoient ſecourir la place; le Prince de Condé coupa néanmoins un convoi qui alloit au camp. Au lieu d'entreprendre le ſecours de Saint-Venant, qui ne pouvoit qu'entraîner une bataille, les Généraux Eſpagnols aſſiégerent Ardres, contre le ſentiment du Prince, dont la patience étoit épuiſée par les délais inutiles, la perte des occaſions favorables, & l'oppoſition conſtante de ſes Collegues à toutes les meſures vigoureuſes. Pendant que les Eſpagnols s'affoibliſſoient devant Ardres, Turenne preſſoit le ſiége de Saint-Venant ſans relâche; il diſtribua même ſa vaiſſelle aux ſoldats, pour les empêcher de murmurer de ce qu'ils n'étoient pas payés. Animés par ſa générosité, ils avançoient les travaux avec une diligence incroyable, & ils exécuterent ſi ponctuellement les ordres de leur Général, que la garniſon ſe rendit ſans attendre que la capitulation fût ſignée. Il détacha quatre mille chevaux vers Ardres; les Eſpagnols crurent que c'étoit toute l'armée Françoiſe qui marchoit à eux, plierent leurs tentes & leve-

(*a*) Hiſt. du Prince de Condé, p. m. 416.

rent le siége. La campagne finit par la prise de Mardyck, qui ne tint que quelques jours, & fut remis, suivant le traité, entre les mains des Anglois (*a*).

Sect. XIII. Histoire de France.

Campagne de Catalogne & d'Italie.

Les armes de France ne furent pas moins heureuses en Catalogne ; le Marquis de Saint-Abre obligea les Espagnols de lever le siége d'Urgel. Mais en Italie le Prince de Conti & le Duc de Modene leverent le siége d'Alexandrie de la Paille. Comme les principaux efforts de la France se faisoient en Flandre, nous nous bornerons au détail de ce qui s'y passa, parce que ce fut ce qui décida de l'issue de la guerre.

Affaires particulieres.

La mort du Premier Président de Bellievre fut un sujet de satisfaction pour le Cardinal ; c'étoit le seul homme du royaume qu'il craignoit, & avec lequel il gardoit des mesures. Le Roi fit une réforme dans le Conseil d'Etat, & réduisit le nombre des Conseillers à vingt-quatre. Alexandre VII publia une Bulle qui condamne les cinq Propositions de Jansenius & confirme la Bulle d'Innocent X. Le même Pontife envoya le Formulaire en 1665, qui fut reçu en France par une Déclaration enregistrée ; quatre Evêques avoient refusé de le signer en 1664, ayant à leur tête Henri Arnaud, Evêque d'Angers (*b*). Cette affaire auroit pu faire dès-lors grand bruit & avoir les plus fâcheuses suites, si le poids insupportable des impôts pour soutenir une longue &

(*a*) La même, p. 417.

(*b*) Hénault, p. m. 708.

sanglante guerre n'avoit distrait l'attention du peuple. Sect. XIII. *Histoire de France.*

Aussi-tôt que la saison permit de se mettre en campagne, le Maréchal de Turenne fit des préparatifs pour le siége de Dunkerque; mais l'exécution de ses desseins fut retardée quelque temps par divers incidens. Le Maréchal d'Hocquincourt, dont M. de Turenne avoit découvert & prévenu les mauvais desseins en 1655, avoit obtenu alors son pardon du Roi; mais en 1657 il avoit repris des engagemens avec le Prince de Condé, & engagé le Lieutenant de Roi & le Major d'Hesdin à livrer cette place aux Espagnols. Le Maréchal d'Aumont se laissa duper par les habitans d'Ostende, qui feignant de vouloir recevoir les François, firent prisonniers six-cents hommes que le Maréchal y avoit envoyés. Il y eut aussi plusieurs émeutes parmi la Noblesse en différentes provinces de France. Cela n'empêcha point que le Cardinal, cédant aux instances réitérées de Cromwel, n'ordonnât à M. de Turenne de faire les dispositions nécessaires pour investir Dunkerque. Le Maréchal en prévoyoit bien les difficultés, mais les ordres étoient sans réplique. Attaquer Dunkerque, pendant que Furnes, Bergue & Gravelines étoient au pouvoir de l'ennemi, c'étoit se mettre dans le cas d'être en quelque façon lui-même bloqué. D'ailleurs, commencer les opérations avant qu'il y eût du fourrage pour la cavalerie, c'étoit exposer les chevaux à mourir de faim. Il obéit néanmoins, comptant sur son génie pour surmonter les difficultés.

Le Maréchal de Turenne projette le siége de Dunkerque.

1658.

Les Dunkerquois ayant appris son dessein, ouvrirent leurs écluses, & inonderent tout le pays

Siége de cette place.

jusqu'au lac de Bergue, formé par les débordemens de la Colme. Par là, toutes les avenues de Dunkerque étoient fermées, à la réserve de la digue qui conduit de Bergue à cette ville, & que les grandes pluies avoient rendue presque impraticable. Les Espagnols y éleverent deux bons forts, gardés chacun par mille hommes; & le Marquis de Lede, Maître consommé dans la défense des places, fut envoyé avec deux mille hommes de pied pour renforcer la garnison de Dunkerque, & pour y commander. M. de Turenne ne fut pas découragé par les difficultés; il connoissoit la nécessité d'obéir, & persista sans se laisser ébranler par les remontrances de ses Officiers & de ses amis, qui redoutoient les conséquences de cette entreprise, tant pour l'armée que pour la réputation du Maréchal. Avec une armée de huit mille hommes, il entra dans l'Artois, passa la Lys, & s'avança vers la Colme, où il surprit une redoute construite pour défendre le passage de la riviere. En arrivant vers Dunkerque, il vit une ville au milieu d'une mer; il travailla d'abord à combler des fossés, à jeter des ponts sur des canaux, & à faire tout ce qui pouvoit rendre le chemin de la digue praticable. Il arriva enfin après avoir pris plusieurs redoutes & forts sur les canaux & la digue, & avoir franchi mille obstacles.

On apportoit de Calais tout ce qui étoit nécessaire pour le siége & pour les troupes; on commença les lignes, qui formoient un demi-cercle autour de la ville, en forme de croissant. Vingt vaisseaux de guerre Anglois bloquoient le port, en sorte que Dunkerque étoit investie par mer &

par terre à haute marée. Mais comme le sable restoit à sec pendant six heures quand la marée étoit basse, la garnison avoit le chemin libre vers Nieuport au levant, & vers Gravelines au couchant; M. de Turenne fit faire, au bout des lignes de chaque côté, des estacades qui traversoient le sable jusqu'à l'endroit où l'eau étoit la plus basse. Ces estacades étoient faites de gros pilotis attachés par des chaînes de fer, & derriere les pilotis il y avoit une barricade de caisses à bombes, qu'on y faisoit traîner par des chevaux quand la marée montoit, & ôter quand elle baissoit. Il y avoit d'ailleurs plusieurs barques avec du canon, pour défendre l'approche des estacades; une partie de la cavalerie faisoit la garde de nuit, en sorte que le passage étoit fermé. Tels étoient les ouvrages qui attirerent le Roi, le Cardinal & toute la Cour, pour être spectateurs d'un siége qui promettoit le plus grand spectacle de guerre qu'on eût encore vu. Avant que tous les ouvrages fussent achevés, les six mille Anglois débarquerent, & vinrent joindre M. de Turenne. Ils étoient commandés par le Général-Major Morgan, habile Officier, quoique Lockhart, Ambassadeur de Cromwel, eût le commandement en nom. La tranchée fut ouverte par deux approches, dont l'une étoit conduite par les François, & l'autre par les Anglois, qui se disputoient à qui feroit les actions les plus hardies, & avanceroit le plus promptement. D'abord les assiégés firent plusieurs sorties, & furent toujours repoussés. Turenne poussa si vivement ses travaux, qu'on arracha des palissades du glacis, qu'on s'empara de plusieurs traverses du chemin couvert, & qu'on se

Sect. XIII. *Histoire de France.*

prépara à tâcher de se loger sur la contrescarpe; avant que les Espagnols fissent le moindre mouvement pour arrêter le progrès des armes du Roi. Ils avoient eu de la peine à se persuader que M. de Turenne s'engageât dans une pareille entreprise, avant que de s'être rendu maître des places d'alentour; mais le voyant actuellement occupé au siége, ils se disposerent à attaquer ses lignes.

Le Prince de Condé détacha le Maréchal d'Hocquincourt avec soixante chevaux, pour aller reconnoître les lignes des François; mais s'étant approché trop près d'une redoute, où quelques soldats étoient à couvert, il reçut quatre ou cinq coups de mousquet au travers du corps, dont il mourut trois heures après. M. de Turenne avoit pris la résolution de sortir de ses lignes, & d'attaquer les Espagnols; Condé devina son dessein, & en avertit Don Juan & les autres Généraux Espagnols, qui n'eurent aucun égard à son avis; se tournant alors vers le jeune Duc de Glocester, qui étoit dans l'armée Espagnole: *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille?* lui dit-il, *eh bien vous l'allez voir* (a). Ce génie perçant saisit en un instant tous les objets, & apperçut du premier coup-d'œil, aux dispositions de Turenne, qu'il devoit avoir l'honneur de cette journée. Les Anglois chargerent les premiers avec une grande intrépidité. Le Marquis de Créqui chargea l'ennemi avec l'aile droite, & le Marquis de Castlemere ayant pris le long du rivage, avec la gauche, tourna brusquement à droite, & attaqua les Espagnols en flanc.

Bataille des Dunes.

Le Général Morgan fit monter ses troupes sur

(a) Hénault, p. m. 710.

les Dunes, qui étoient si escarpées, que les soldats se soutenoient les uns les autres avec le bout de leurs mousquets, & après quelque résistance, ils s'en rendirent les maîtres; le Duc d'York y accourut promptement avec ses Gardes, rallia les Espagnols, enveloppa les Anglois, & fit plusieurs prisonniers par force, tous ayant refusé de mettre bas les armes & de se rendre. Leur opiniâtreté fit qu'ils se maintinrent dans leur poste, jusqu'à ce qu'ayant été joints par quelques bataillons François, ils fondirent avec tant de furie sur les ennemis, qu'ils les rompirent & les mirent en désordre. Le Marquis de Castlemere ne fut pas moins heureux dans son attaque; les Espagnols furent entiérement mis en déroute & dispersés par la cavalerie. Créqui avoit attaqué vigoureusement à la tête de l'aile droite; mais s'étant trop avancé, le Prince de Condé l'attaqua & le repoussa jusqu'au front de l'armée Françoise. Personne ne possédoit mieux l'art de profiter de ses avantages, que le Prince; s'étant mis à la tête d'un corps de cavalerie, accompagné des Officiers-Généraux & des Volontaires de qualité de l'armée Espagnole, il chargea avec une si grande intrépidité, qu'il fut sur le point de percer à travers les lignes des François, & de s'ouvrir le chemin jusqu'à Dunkerque. Mais le reste de l'armée étant en fuite, & M. de Turenne étant survenu avec des troupes fraîches du centre, le Prince se vit attaqué de tous côtés, & fut obligé de s'ouvrir le chemin du retour avec une perte énorme, après avoir eu son cheval tué sous lui, & avoir exposé sa personne aux plus grands dangers.

Sect. XIII. Histoire de France.

A ce dernier effort, les ennemis céderent la victoire, après une résistance dont Condé seul eut tout l'honneur; il avoit, dans cette occasion, signalé le feu & la vigueur de son génie, autant qu'il avoit signalé son habileté dans d'autres circonstances. Sa retraite fut hardie & d'un grand Maître; car sans lui la plus grande partie de l'armée Espagnole auroit été prisonniere. Il rallia les troupes, & couvrit la queue avec un corps de cavalerie, qui fit si bonne contenance, que Turenne fut obligé de renoncer à la poursuite du côté où commandoit le Prince, tandis que le reste de l'armée battue fut chassé jusqu'aux portes de Furnes. On fit environ trois mille prisonniers, & il en périt bien autant par l'épée; la perte des vainqueurs ne fut pas fort considérable. On peut néanmoins compter comme telle la mort du Marquis de Castelnau, qui, dangereusement blessé vers la fin du siége, mourut, après avoir reçu le bâton de Maréchal de France. La modestie de M. de Turenne égaloit son mérite, ainsi qu'il paroît par un endroit de la lettre qu'il écrivit à une Dame. » Les ennemis, dit-il, sont » venus à nous, &, Dieu soit loué, ils ont été » défaits. J'ai été fort occupé tout le jour, ce » qui m'a fatigué; je vous souhaite le bon soir, » je m'en vais me coucher «. La simplicité étoit dans son style, & le sublime dans ses opérations.

Reddition de Dunkerque.

Le lendemain de la bataille, M. de Turenne reprit le siége avec une nouvelle vigueur. La garnison, quoique sans espérance de secours, fit une si belle défense, que les assiégeans furent trois jours avant de pouvoir faire un logement

ſur la contreſcarpe, quoiqu'ils fuſſent au pied avant la bataille. A la fin, tous les dehors étant pris, la ville ſe rendit le 24 Juin, dix jours après la bataille, & dix-huit jours après l'ouverture de la tranchée. Elle auroit vraiſemblablement tenu plus long temps, ſi le Marquis de Lede, qui en étoit Gouverneur, n'avoit été malheureuſement tué. La garniſon, réduite à mille hommes de pied & à ſept cents chevaux, ſortit avec les honneurs de la guerre. Le Roi vint de Mardyck avec toute ſa Cour y faire ſon entrée triomphante. Quelques Ecrivains diſent que Mazarin eſſaya ſi, par quelque fineſſe, il pourroit éluder le traité avec Cromwel, & ne pas remettre la place aux Anglois; mais Lockhart menaça, & la fermeté Angloiſe l'emporta ſur l'habileté Italienne (*a*).

Vanité de Mazarin.

Mazarin fit éclater encore ſa vanité, comme il avoit fait à la bataille d'Arras. Il auroit voulu s'attribuer l'honneur de celle des Dunes & de la priſe de Dunkerque : Turenne avoit tant de grandeur d'ame, qu'il n'auroit pas voulu diſputer ce qu'il ne mettoit pas à un ſi haut prix, ce qu'il ſavoit bien que tout le monde lui attribueroit, & qui n'étoit que l'acquit de ſon devoir envers le Roi & l'Etat, & de ce qu'il devoit à ſa propre réputation. Mais il refuſa la propoſition que lui fit faire le Miniſtre par le Comte de Moret, d'écrire une lettre, qui fît entendre que le Cardinal lui-même avoit arrangé tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris une pareille inſinuation, & ne voulut pas donner un

(*a*) Siecle de Louis XIV, ubi ſup. p. 104, 105.

Sect. XIII. *Histoire de France.*

aveu qui eût produit la honte d'un Général d'armée, & le ridicule d'un homme d'Eglise (*a*).

Prise de Furnes, de Dixmude & de Gravelines.

Quelques jours après la prise de Dunkerque, Berg-Saint-Vinox se rendit aux François; Furnes & Dixmude suivirent : mais la maladie dont le Roi fut attaqué, suspendit le cours des conquêtes de M. de Turenne, qui auroient été plus rapides que jamais, parce qu'il n'y avoit point d'armée en campagne pour lui faire tête, & que les Espagnols avoient mis toutes leurs troupes dans les garnisons. Turenne fut contraint de demeurer dans l'inaction, pendant que le sort du royaume étoit en quelque façon indécis par la maladie du Roi, qui fut fort dangereuse; après son rétablissement, il reprit les opérations de la guerre. Pour finir une campagne si glorieusement commencée, Mazarin tira de Lorraine l'armée du Maréchal de la Ferté; les deux Généraux allerent trouver Son Eminence à Cassel, & là on résolut que le Maréchal de la Ferté feroit le siége de Gravelines, & que M. de Turenne le couvriroit. Cette derniere précaution étoit nécessaire, parce que les ennemis avoient rassemblé des forces considérables, & ne pouvoient manquer d'entreprendre de secourir la place. Ils le firent effectivement; mais tous leurs efforts furent inutiles par la vigilance de M. de Turenne, qui se posta si bien, que la tranchée fut ouverte & le siége poussé sans obstacle jusqu'au 30 Août, que la ville se rendit. L'armée Espagnole fut obligée de se retirer à Ipres; le Cardinal retourna

(*a*) Siecle de Louis XIV, t. I. p. m. 104.

à la Cour, & la Ferté ayant demandé la permission de s'absenter, M. de Turenne fut seul chargé du commandement de l'armée durant le reste de la campagne (*a*).

Autres conquêtes de M. de Turenne.

Ce Général laissa le Comte de Schomberg avec sept ou huit Régimens pour couvrir ses conquêtes, & marcha vers Thielt, pour faire croire à l'ennemi qu'il avoit dessein d'attaquer quelque grande ville, Gand, Bruges ou Bruxelles, & par-là de se ménager le moyen d'assiéger Oudenarde, Menin & Ipres. Cette feinte lui réussit; il forma le siége d'Oudenarde, qui se rendit après une légere résistance. Le manque de gros canons & de vivres l'empêcha d'aller attaquer Bruxelles, & il demeura dans le voisinage des villes maritimes pour faire mieux subsister son armée, dans le dessein de profiter de la premiere occasion de tomber sur Courtrai, Menin & Ipres. Chemin faisant, il surprit & battit le Prince de Ligne, qui vouloit se jeter dans Tournai avec un renfort. Le Prince se sauva avec six cents chevaux, reste de son détachement, qui étoit de deux mille hommes de pied & de quinze cents chevaux. Menin se rendit sans coup férir, & Ipres au bout de six jours; le Prince de Ligne en sortit avec tous les honneurs de la guerre. Ces avantages furent suivis de la réduction de Grammont & de Ninove, deux places qui n'étoient d'aucun usage à M. de Turenne que pendant le temps qu'il étoit dans ce Comté. Ce fut par-là que finit une campagne, durant laquelle M. de Turenne avoit battu l'armée Espagnole, pris Dunkerque, Dixmude, Gravelines & d'autres places importantes,

(*a*) Mém. de Buss.-Rabutin, t. I.

au nombre de douze, & soumis tout le pays entre l'Iper, la Lys & l'Escaut. Il laissa cent compagnies de cavalerie & cinq mille hommes de pied dans les places conquises, ramena son armée en France, & retourna à la Cour, où il fut caressé & reçu avec beaucoup de distinction.

Campagne d'Italie, & autres événemens.

La campagne avoit été assez heureuse en Italie. Le Duc de Modene ayant pris des quartiers d'hiver dans les Etats du Duc de Mantoue, obligea ce Prince, qui s'étoit déclaré pour l'Espagne, d'embrasser la neutralité. Le Marquis de Ville prit le 21 Juillet Trin dans le Montferrat, & Mortare dans le Milanez se rendit le 25 Août au Duc de Modene. Du côté du Portugal, la guerre ne fut pas plus favorable pour les Espagnols; Don Louis de Haro fut contraint de lever le siége d'Elvas, où les Portugais, secondés du Comte de Schomberg, le forcerent dans ses lignes. Nous finirons l'Histoire de cette année, en observant que la mort d'Olivier Cromwel, étroitement allié avec la France, fit plus de plaisir au Roi & au Cardinal; que n'auroit pu faire celle de leur plus grand ennemi. Ils connoissoient à fond le caractere du Protecteur, & savoient qu'ils ne pouvoient compter sur lui, qu'autant qu'il trouveroit son intérêt dans leur alliance. Ils désiroient ardemment de voir garnison Françoise dans Dunkerque, ce qui étoit impossible tant qu'il vivroit. En un mot, ils étoient obligés de le flatter, parce qu'ils le craignoient, & la vanité & la ruse de Mazarin durent céder au génie supérieur de Cromwel.

L'Espagne fait des propositions de paix, qui sont acceptées.

L'hiver produisit des négociations à l'ordinaire. Le Roi Catholique, alarmé de la rapidité des conquêtes de la France, sur-tout dans les Pays-

Bas, appréhenda que M. de Turenne, après avoir subjugué toute la Flandre, ne portât la guerre au cœur de ses Etats. Il fit faire des propositions de paix; la Reine les appuya, parce que regardant le rétablissement du Roi comme une grace particuliere du Ciel, elle se croyoit obligée d'en témoigner sa reconnoissance en faisant cesser l'effusion du sang Chrétien. Elle déclara au Cardinal avec quelque feu, qu'elle ne pouvoit se refuser à des propositions équitables de paix, sans agir contre ses sentimens & contre les véritables intérêts de la France. Elle voyoit que dans les deux royaumes les villes étoient dépeuplées, les provinces désolées, ce qui restoit d'habitans dans la misere, & les finances épuisées. Tout sembloit inviter à la paix, comme l'unique remede aux calamités qui affligeoient la Chrétienté. Mais le Cardinal agissoit par d'autres motifs. Il n'avoit jamais perdu de vue le projet de marier le Roi avec l'Infante Marie-Therese, qui pouvoit encore devenir héritiere présomptive de la couronne d'Espagne par la mort de son frere, né depuis la négociation de M. de Lionne. Pour porter la Cour de Madrid à entrer dans ses vûes, il feignit de vouloir conclure le mariage du Roi avec la Princesse Marguerite de Savoie. Il engagea le Roi à faire le voyage de Lyon au cœur de l'hiver, & la Duchesse de Savoie à y venir avec les Princesses ses filles. Il fit ensuite entendre au Ministre d'Espagne, que le temps étoit venu qu'il falloit penser au mariage du Roi avec l'Infante, ou se préparer à une guerre éternelle entre les deux nations. La Cour d'Espagne dépêcha Pimentel à Lyon, avec des propositions

SECT. XIII. *Histoire de France.*

avantageuses, que Mazarin agréa. On renvoyà alors la Duchesse de Savoie avec ses deux filles, & la Cour retourna à Paris. Là, on convint avec Pimentel que le Cardinal & Don Louis de Haro se rendroient aux Pyrénées, & conféreroient dans l'isle des Faisans. On y bâtit une loge dans le milieu, & deux ponts de communication par où les deux Ministres s'y rendirent chacun de leur côté, afin d'éviter toute dispute sur la préséance. L'ouverture des conférences se fit le 13 Août, & en moins de trois mois ces deux habiles Politiques parvinrent à faire une paix, que tous les Ministres de l'Europe n'avoient pu conclure à Munster en cinq années.

Traité des Pyrénées. 1659.

Les premiers articles du traité des Pyrénées regardent le commerce; ensuite on y regle le mariage du Roi avec l'Infante, dont la dot doit être de cinq cent mille écus d'or. Suivent les articles pour la restitution des conquêtes de part & d'autre, le Roi Catholique s'engage à accorder une amnistie aux Catalans, & renonce à ses prétentions sur l'Alsace. Le traité de Quérasque est confirmé; l'Espagne restitue Verceil au Duc de Savoie, Correggio au Duc de Modene; toutes ses terres au Prince de Monaco, & Juliers au Duc de Neubourg. Le rétablissement du Prince de Condé fit la plus grande difficulté; les deux Ministres s'échaufferent si fort sur cet article, qu'ils furent sur le point de rompre les conférences. A la fin néanmoins, le Cardinal fit réflexion sur l'avantage de regagner un Héros tel que le Prince de Condé, & se rendit aux représentations du Ministre d'Espagne, à condition qu'il céderoit Avesnes à la France. Le traité contient cent vingt-

quatre articles ; nous passons sous silence ceux qui n'ont pas un rapport direct à notre but (*a*).

C'est ainsi que finit une guerre qui avoit duré vingt-un ans entre la France & l'Espagne, pendant laquelle on avoit vu les scenes les plus cruelles, & une aversion déclarée entre deux nations, qui depuis ont été presque toujours unies par les nœuds de l'amitié la plus étroite. L'Alsace, le Roussillon, l'Artois & la Flandre devinrent provinces de France. C'est ainsi que les principaux projets de la politique de Richelieu se trouverent exécutés par les victoires de Turenne & par les négociations de Mazarin. Quelque ridicule que Saint-Evremond, dans sa lettre à M. de Créqui, ait voulu jeter sur ce traité, ce ne fut certainement l'ouvrage ni d'un jour, ni d'un Ministre d'une capacité ordinaire. Jamais peut-être Mazarin ne montra davantage l'art de lire en quelque façon dans l'avenir. Le mariage de Louis avec l'Infante s'étoit déjà négocié quatorze ans auparavant ; mais alors le Cardinal n'auroit obtenu que certains avantages cédés par la paix de Munster ; il ne savoit pas encore le prodigieux changement que l'alliance entre la France & l'Espagne feroit dans le systême de l'Europe. Voltaire insinue (*b*) que ce ne fut pas sans peine que le Cardinal renonça à l'ambitieux projet qu'on dit qu'il avoit formé de mettre sa niece Mancini sur le trône. La conclusion de la paix fut la derniere action importante du Ministere de Mazarin, & cette paix seule prouve sa pénétration & son habileté.

(*a*) Voy. le Traité à la fin de Daniel. Hénault, p. m. 717.
(*b*) Siege de Louis XIV, tome I, p. m. 112, 113.

SECT. XIII. *Histoire de France. Mort & caractere de Mazarin.* 1661.

Ce Ministre mourut en 1661 ; il délivra par sa mort le Roi de la tutelle où il étoit, & le laissa en liberté d'agir en Souverain, & d'avoir plus que le titre de Roi. Les Auteurs sont fort partagés sur le caractere du Cardinal Mazarin ; quelques uns ne le croient guere inférieur à Richelieu, tandis que d'autres prétendent que toute son habileté consistoit en ruses & en finesses, & qu'il fut redevable de ses succès à sa bonne fortune & à sa persévérance. Mais il faut avouer de bonne foi que Mazarin étoit fin, entreprenant, infatigable, vain, impérieux, & avare. Son retour triomphant de son exil, le traité des Pyrénées, l'autorité absolue qu'il s'acquit à la Cour, son triomphe sur tous ses concurrens, son testament, ses immenses richesses, & ses petites ruses pour acquérir la réputation de guerrier, fournissent des preuves de ce que nous avançons (*a*). Son bon sens, plutôt que son génie, l'éleva au plus haut point d'autorité; mais son attachement à ses intérêts particuliers, l'empêcha de se servir de son pouvoir pour le bien public, & de laisser aucunes traces de cette grandeur d'ame qui fait le vrai Ministre d'Etat (*b*).

(*a*) Pelisson, Hist. t. I, p. 16.

(*b*) Le Roi épousa l'Infante d'Espagne à Saint-Jean-de-Luz, le 9 Juin 1660. Leurs Majestés firent leur entrée dans Paris le 26 Août, dans le plus grand appareil, & avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vue. Ce fut a cette occasion que la porte Saint-Antoine fut bâtie. Les Ministres Etrangers ne se trouverent point à cette entrée, parce que M. Fabert avoit fait décider que les Maréchaux de France auroient le pas sur eux.

Fin du Texte du Tome XXXVII.

NOTES.



NOTES DU TRENTE-SEPTIEME VOLUME.

NOTE PREMIERE. *Page* 1.

Voici le tableau abrégé de la généalogie de Henri IV, qui établit le droit qu'il avoit à la couronne de France. Nous l'avons tirée des meilleurs Auteurs, qu'il seroit trop long de citer.

Robert, sixieme fils de S. Louis, naquit en 1256 ; son pere lui donna le Comté de Clermont. Il fut fait Chevalier à Paris, en 1279, à un tournoi, où il reçut tant de coups sur la tête, qu'il eut toujours depuis l'esprit dérangé. Il ne laissa pas d'épouser Béatrix, fille unique de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, de laquelle Béatrix hérita de la Baronnie de Bourbon. Robert eut d'elle plusieurs enfans, & mourut en 1318.

Louis, son fils aîné, échangea le Comté de Clermont avec Charles le Bel, qui, en 1327, érigea la Baronnie de Bourbon en Duché-Pairie, en sa faveur. Louis épousa Marie, fille du Comte de Hainaut, de laquelle il eut une nombreuse postérité ; entre autres, Pierre, qui lui succéda, & Jacques, tige des Comtes de la Marche. Louis mourut en 1342.

Pierre I, Duc de Bourbon, que Philippe de Valois fit Grand-Chambellan, épousa Isabelle, fille de Charles de France, Comte de Valois, dont il eut un fils & sept filles. Il fut tué en com-

battant vaillamment à côté du Roi Jean à la journee de Poitiers, en 1356.

Son fils Louis II étoit un des plus riches Princes de son temps; il fut un des otages qu'on donna aux Anglois pour le Roi Jean, paya une rançon de cent mille livres, & en dépensa quarante mille pendant qu'il fut à Londres. Il eut quelque part au Gouvernement sous le regne de Charles VI, & passa pour un des hommes les plus illustres de son siecle. Il épousa Anne, fille du Comte de Clermont en Auvergne, & mourut en 1410.

Jean son fils se qualifioit Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Forez, de Clermont & de Montpensier, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, Pair & Chambellan de France. Il commandoit l'avant-garde à la bataille d'Azincourt, & fut fait prisonnier; il demeura dix-neuf ans en Angleterre. Les Comtes de Montpensier descendent de Louis son second fils: il mourut en 1434.

Charles I, Duc de Bourbon, son fils aîné, suivit la fortune du Roi Charles VII; il eut d'Agnès, fille de Jean, Duc de Bourgogne, six fils & cinq filles. Jean son fils aîné, fils du Duc de Bourbon; Philippe mourut jeune; Charles fut Cardinal & Archevêque de Lyon; Pierre fut Seigneur de Beaujeu; Louis, Evêque de Liége; & Jacques, Chevalier de la Toison d'or. Des filles, Marie épousa Jean Duc de Calabre; Isabelle, Charles, dernier Duc de Bourgogne; elle fut mere de Marie de Bourgogne, qui porta dans la Maison d'Autriche ce riche héritage; Catherine fut mariée à Adolphe de Flandre, Duc de Gueldre; Jeanne épousa le fils du Prince d'Orange; & Marguerite, Philippe, Comte de Bresse, depuis Duc de Savoie, dont elle eut Louise, mere de François I. Le Duc Charles mourut en 1456.

Jean II, surnommé le Bon, fut Connétable de

France, & eut trois femmes, mais ne laissa point d'enfans, étant mort en 1488.

Pierre, Seigneur de Beaujeu, son frere, devint Duc de Bourbon. Il avoit épousé Anne de France, fille aînée de Louis XI, & fut deux fois Régent du royaume. Il mourut en 1503, ne laissant qu'une fille unique, qui étoit Susanne, Duchesse de Bourbon; elle épousa Charles de Montpensier, Connétable de France, & Duc de Bourbon, en vertu de ce mariage. Il fut tué devant Rome en 1527, & la branche de Montpensier finit en lui.

Celle de la Marche étant aussi éteinte, les grands biens de cette Maison passerent à Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, qui épousa Françoise, fille de René Duc d'Alençon, & veuve du Duc de Longueville, il en eut Antoine; François, Comte d'Enghien, qui fut tué par un coffre qu'on lui jeta sur la tête; Charles, Cardinal de Bourbon, que les Ligueurs appelerent Charles X; Jean, Duc d'Enguien, tué à la bataille de Saint-Quentin; & Louis, de qui sont descendus les Princes de Condé & de Conti. Charles eut aussi six filles; Marguerite épousa François de Cleves, Duc de Nevers; les autres, ou moururent jeunes, ou furent Religieuses. Charles mourut en 1538.

Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, épousa Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri I, Roi de Navarre, dont il eut Henri, Roi de France & de Navarre; & Catherine, mariée à Henri de Lorraine, Duc de Bar, étant âgée de près de quarante ans.

Nous avons parlé de Henri de Bourbon dans l'Histoire de Navarre, & dans la Section précédente. Mais pour mettre son droit dans tout son jour, nous allons présenter sa généalogie sous un autre point de vue, en ligne droite depuis Saint

Louis. Robert, Comte de Clermont, fils de ce Monarque, étoit pere de Louis I, Duc de Bourbon; Louis fut pere de Jacques, Comte de la Marche, pere de Jean, Comte de la Marche; Jean étoit pere de Louis, Comte de Vendôme; Louis pere de Jean, Comte de Vendôme; Jean étoit pere de François; & François, de Charles, Duc de Vendôme, pere d'Antoine, Roi de Navarre, dont Henri étoit fils : ce Prince étoit donc le dixieme descendant en ligne directe de S. Louis; de sorte que M. de Thou a raison de dire, que si la Religion n'avoit pas fait obstacle, il ne pouvoit y avoir de doute sur le droit du Roi de Navarre; & néanmoins il n'étoit parent de son prédécesseur qu'au vingt-deuxieme degré (*a*).

NOTE II. *Page 60.*

La perte de Calais, considérable en elle-même, devint par les circonstances encore plus préjudiciable au Roi. Les fortifications étoient en fort mauvais état, & le Gouverneur étoit très-négligent; ce qui venoit sans doute de ce qu'on ne craignoit rien de la part des Anglois, & que les finances du Roi n'étoient pas bien pourvues. Il y eut néanmoins d'autres circonstances qui hâterent la prise de la place. De Rosne, dont la vie & la fortune dépendoient de cette entreprise, s'empara du pont de Nieulé & du fort de Risban, avant que le Gouverneur, la garnison & les habitans fussent revenus de leur premiere surprise. Le Roi lui-même fit voir son activité & son courage en s'embarquant avec

---

(*a*) Daniel, tome III, p. 235.

des troupes pour forcer le port; mais les vents contraires l'en empêcherent, lui & les Hollandois. Les François rejettent le blâme de la prise de Calais sur la Reine Elisabeth. Ils disent que le Comte d'Essex étoit alors dans la Manche avec une flotte chargée de troupes, & que s'il eût fait seulement la feinte de venir attaquer le camp Espagnol, il auroit fait lever le siége. M. de Sanci, que le Roi avoit envoyé en Angleterre, fit de grandes instances à la Reine Elisabeth pour obtenir du secours; elle lui répondit : » Je vois bien que Calais est perdu si » je n'en entreprends la défense; & je le ferai, si » le Roi me le veut laisser. Madame, repartit » Sanci, le Roi est tout proche pour empêcher » qu'il ne se perde, ou pour être à portée de le » reprendre, s'il se perdoit. — Mais quoi, reprit » la Reine, puisqu'il est perdu, n'aimez-vous pas » mieux qu'il soit entre mes mains qu'en celles » des Espagnols? Nous voulons, répliqua Sanci, » qu'il ne soit ni à l'un à ni l'autre : mais nous aimerions encore mieux qu'il fût aux Espagnols qu'à » vous «. La Reine, choquée de cette réponse, lui dit un peu émue : » Monsieur l'Ambassadeur, je » ne crois pas que le Roi vous ait chargé de me » tenir un tel langage. Non, Madame, reprit » Sanci, il ne me l'a pas commandé; mais c'est » qu'il n'a jamais cru qu'au terme où sont ses » affaires, Votre Majesté eût voulu faire une telle » demande. Le Roi mon Maître chérit si parfaitement l'honneur de votre amitié, qu'il ne voit » rien au monde qui puisse l'en dédommager s'il » la perdoit. Si vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie; car la France ne peut tenir » pour amis ceux qui la dépouillent de si belles » pieces. On a employé trop de temps & trop de » peine pour en faire sortir les Anglois. Si les

» Espagnols le prennent, ils n'y demeureront pas
» si long-temps, & nous sommes persuadés,
» Madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres
» pour les en chasser «. La Reine dit qu'elle feroit savoir ses intentions au Roi, par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui. C'étoit Milord Sidney, qui dit à Henri, qu'encore que la Reine eût des desseins importans pour le bien de ses Etats, elle étoit disposée à secourir Calais, pourvu qu'il consentît à l'engager à la Couronne d'Angleterre jusqu'au payement des grandes sommes qu'elle lui avoit prêtees. Le Roi, tournant le dos à l'Ambassadeur, lui dit : *Que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un lion que d'une lionne.* Voici le récit différent des Historiens Anglois. La flotte qu'on équipoit étoit destinée contre Cadix, & n'étoit pas aussi prête que le disent les Historiens François. Au contraire, lorsqu'on apprit que Calais étoit en danger, la Reine envoya, le 9 Avril, qui étoit le Vendredi Saint, des ordres au Lord Maire & aux Aldermans de Londres, de presser mille hommes pour secourir la place; dès le soir, le nombre fut complet; on les équipa, & ils auroient pu se mettre en marche pour Douvres dès le lendemain matin; mais le Samedi après midi on les congédia. Le jour de Pâques, à dix heures du matin, les mêmes ordres ayant été donnés, & les portes de l'église fermées, on enrôla mille hommes avant midi, dont on fit partir la meilleure partie dès le soir pour Douvres, & le reste suivit le lendemain; d'autres troupes défilerent aussi de divers endroits de ce côté-là; mais ils revinrent au bout de huit jours, après la prise de Calais. La raison qu'on en donna, c'est que les François aimoient mieux qu'il fût entre les mains des Espagnols qu'en celles des Anglois; on prétend même

que Henri avoit dit à ce ſujet : Nous ſommes anciens ennemis, & tout nouvellement amis.

NOTE III. *Page 72.*

CE fameux Edit eſt daté à Nantes du 13 Avril 1598. Il rétablit ſolidement tous les priviléges accordés aux Réformés par les autres Rois, & en particulier par ſon Prédéceſſeur; il en ajouta d'autres auxquels on n'avoit jamais penſé, & qu'on n'avoit jamais demandés; les Réformés étoient déclarés capables de toutes les charges, emplois & dignités; leurs enfans pouvoient étudier dans les Colléges & Univerſités, & il y auroit des Chambres mi-parties en divers endroits. Les Réformés furent ſi contens de cet Edit, qu'ils envoyerent des Députés au Roi pour le remercier, & qu'ils firent faire des prieres pour ſa proſpérité. Son illuſtre Hiſtorien (le Duc de Sulli), qui étoit bon & zélé Réformé, loue fort la prudence, la modération & la fermeté que Henri témoigna en accordant & en maintenant cet Edit. Il fait connoître en détail les circonſtances où ſe trouvoit ſon Maître quand il le donna, & fait voir par-là qu'il déſiroit ardemment d'étouffer parmi ſes ſujets les querelles civiles & religieuſes, diſpoſition à laquelle il donne de grandes louanges. Il nous apprend auſſi, qu'auſſi-tôt que l'Edit fut ſigné, il réſolut de ne plus ménager le Duc de Bouillon, & de lui parler net. Ce Seigneur étoit alors retenu au lit par la goutte; le Roi alla lui rendre viſite, & ayant fait ſortir tout le monde de la chambre, il lui dit d'écouter, ſans l'interrompre, tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail

de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Le Duc voulut prendre la parole pour s'excuser; mais il fut arrêté par Sa Majesté, qui lui dit que, sans autre justification, dès ce jour Elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pu suggérer à ses ennemis, Elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur dont elle avoit été long-temps satisfaite. Mais ensuite le Roi avertit le Duc, en prenant un ton d'autorité, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée que pour en prendre une directement opposée, parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son Roi & son Maître, il étoit résolu de l'en punir. Il parla aussi avec la même liberté à ses Parlemens; & comme il parloit bien, on l'écoutoit ordinairement avec plaisir, & ce qu'il disoit faisoit impression. Il dit aux Députés du Parlement de Paris, qui lui avoit fait de fortes remontrances sur ce qu'il lui avoit ordonné d'enregistrer l'Edit, qu'il étoit surpris qu'ils doutassent qu'il fût Catholique, tandis que le Pape & le Roi d'Espagne en étoient persuadés. Il leur avoua que l'Edit étoit le fruit de la nécessité, non pas telle que quelques-uns l'imaginoient, mais celle d'établir une paix générale & solide. Il leur dit que l'état du royaume & la sûreté de la Religion Catholique le demandoient; qu'en matiere de Religion on ne devoit point user de violence; que dans le temps qu'il étoit lui-même Réformé & le Chef des Réformés, il avoit toujours reconnu que la persécution leur étoit avantageuse; qu'en poussant à l'extrémité des gens qui ont de la conscience & du courage, on procuroit aux Huguenots des trou-

pes invincibles, qui restoient telles, même après leurs défaites; qu'il étoit ridicule de prétendre faire changer de Religion aux gens en les combattant; que s'ils avoient dessein de convertir les Huguenots, le vrai moyen étoit de réformer leur vie, & de se conduire conformément à leurs principes. Il ajouta qu'il étoit Roi Catholique, mais en même temps un Berger qui vouloit ramener ses brebis dans la bergerie avec douceur. Il s'étendit sur les peines qu'il s'étoit données pour réunir & appaiser les partis, en leur accordant tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement désirer, malgré les injures qu'on lui avoit faites. Il dit que ce n'étoit point par crainte qu'il tenoit ce langage, qu'il savoit où trouver vingt mille hommes, qui feroient de sa volonté la loi; mais qu'il ne vouloit pas être un tyran, chose qu'il détestoit; qu'il seroit toujours prêt à écouter leurs remontrances, & même celles du moindre de ses sujets. Il finit en leur conseillant de n'avoir à l'avenir d'autre émulation que celle de se disputer avec gloire à qui seroit le meilleur Chrétien & le meilleur sujet. On reçut ses avis comme ils le méritoient, & l'Edit fut enregistré.

NOTE IV. *Page 79.*

LE grand foible de Henri IV étoit que ses galanteries influoient tellement sur sa conduite, qu'il est impossible de rendre l'Histoire de son regne un peu intelligible, sans parler de ses amours. La Dame dont il s'agit ici étoit fille d'Antoine d'Estrées, Seigneur de Cœuvres-lès-Soissons, Grand-Maître de l'Artillerie, & de Françoise Babou de la Bourdaisiere. M. d'Estrées étoit homme d'honneur, & fort mécontent de la conduite de sa

femme, qui étoit en intrigue avec le Marquis d'Alegre-Meillan, Gouverneur d'Issoire en Auvergne, & elle fut tuée dans un soulévement qu'il y eut contre son galant. La sœur de Madame d'Estrées, qui s'appeloit Isabeau, épousa le Marquis de Sourdis, & du vivant de son mari elle étoit maîtresse déclarée du Chancelier de Chiverni. A l'égard de la belle Gabrielle, sa niece, ses amours avec le Roi commencerent en 1591: son pere s'y opposa de tout son pouvoir; mais le penchant de la jeune personne, & les conseils de Madame de Sourdis, sa tante, la jetterent bientôt entre les bras du Roi, qui s'exposa, dit-on, à de grands hasards pour elle; ce qu'il y a de certain, c'est que cette passion mit quelquefois sa personne en danger, plus souvent encore son autorité, & toujours sa réputation. Il est parlé d'elle sous tant de noms différens, qu'un Lecteur ordinaire peut aisément s'y méprendre: elle est appelée la belle Gabrielle, à cause de sa beauté; Mademoiselle de Cœuvres, du nom de son pere; plus souvent Madame de Liancourt & Madame de la Roche-Guyon, à raison de son mariage avec Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liancourt & de la Roche-Guyon; ensuite la Marquise de Monceaux & Duchesse de Beaufort, titres que le Roi lui donna. Suivant quelques Historiens, elle eut beaucoup de part à la conversion du Roi; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut présente à la cérémonie, ce qui étoit fort indécent. La Ligue songea à se servir de cette Dame pour se défaire du Roi, même depuis sa conversion, & par cette raison, un des Prédicateurs fut fortement repris pour avoir déclamé contre la vie scandaleuse que le Roi menoit avec elle. Henri étoit si peu maître de sa passion, qu'il la fit venir au siége d'Amiens;

mais les murmures de l'armée, & les remontrances hardies du Maréchal de Biron, l'obligerent de l'éloigner. Après la mort de M. de Saint-Luc, elle obtint pour son pere la charge de Grand-Maître de l'Artillerie; ce ne fut pourtant pas sans peine, parce que le Roi destinoit cette place au Baron de Rosni. Ce grand homme nous apprend que le Roi tint bon contre les larmes, mais qu'il céda à la menace que la Dame fit de se jeter dans un couvent; mais il ne dit pas, ce qui est pourtant vrai, que le pere de M. d'Estrées avoit eu cette charge, & s'en étoit acquitté avec honneur, en sorte qu'on applaudit beaucoup au choix du Roi, quand il la donna au fils. La Duchesse de Beaufort avoit l'ambition de devenir Reine: on croit même que ce fut un des grands motifs qui firent qu'elle sollicita si vivement le Roi de se faire Catholique, parce qu'elle avoit absolument besoin du Pape, par plusieurs raisons, pour parvenir à son but. Le Roi lui-même désiroit ardemment de l'épouser. Il en toucha quelque chose au Cardinal de Médicis, lorsqu'il étoit Légat en France; mais le Cardinal lui répondit si froidement, que lorsque le Roi envoya M. de Silleri à Rome pour obtenir la cassation de son mariage, il eut ordre sur-tout de ne point parler au Cardinal de la Duchesse. Quand le Roi tomba malade à Monceaux, elle le pressa vivement, & obtint de si fortes assurances, qu'elle tint à Madame de Rosni des discours qui annonçoient qu'elle regardoit la chose comme certaine.

Sa mort fut aussi remarquable que sa vie: elle avoit accompagné le Roi à Fontainebleau, & se trouvant grosse elle y avoit passé une grande partie du Carême; mais Henri, pour éviter le scandale, ne voulut pas qu'elle s'y trouvât avec lui pendant les Fêtes,

& jugea à propos qu'elle les allât passer à Paris. Il la conduisit jusqu'à Melun; & quand elle prit congé de lui, elle lui recommanda ses enfans, ses domestiques & tout ce qui lui appartenoit, avec tant de tendresse, qu'il sembloit qu'elle comptoit ne le revoir jamais. A son arrivée à Paris, elle alla loger chez Sébastien Zamet, originaire de Lucques; il avoit été employé long-temps dans les Finances, & le Roi l'aimoit parce qu'il étoit plaisant & enjoué. Un trait assez singulier qui le concerne, & qui mérite d'être rapporté, c'est qu'il dit au Notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille, de le qualifier Seigneur de dix-sept cents mille écus, titre qu'on lui donna toujours depuis. Il la traita avec tout le soin possible, & lui procura tout ce qu'il savoit qu'elle aimoit. Un jour, ayant mangé un citron après dîner, elle se trouva fort mal; cela s'étant passé, elle alla entendre Ténebres, & à son retour elle alla prendre l'air dans le jardin, où elle fut attaquée d'apoplexie. Aussi tôt qu'elle fut un peu revenue, elle se fit transporter chez Madame de Sourdis, sa tante, où elle mourut dans de violentes convulsions, au mois d'Avril. Le peuple, & même des gens qui prétendoient être plus sages, prétendirent que le diable l'avoit étranglée, parce que son visage resta hideusement défiguré & noirci. Mézerai & d'autres Historiens donnent à entendre qu'elle avoit été empoisonnée. Le Pape Clément VIII crut que c'étoit un coup du Ciel accordé à ses prieres, prévoyant les malheurs auxquels la France auroit été exposée, au cas que le Roi l'eût épousée & eût voulu faire légitimer les enfans qu'il avoit d'elle, ce qui étoit effectivement un des plus étranges projets qui ait jamais été conçu par un homme sage. On prétend qu'elle

avoit bien des qualités aimables, & qu'elle n'étoit pas si généralement haïe que les Historiens modernes le disent. Quant à son mariage avec M. de Liancourt, homme de qualité & fort riche, mais mal fait, ce fut un artifice du Roi pour la tirer des mains de son pere, car ce mariage ne fut jamais consommé, & fut ensuite cassé. Elle étoit d'un esprit médiocre, & avoit un grand foible pour l'Astrologie, quoique dans des appréhensions continuelles, parce que ses Devins ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables. Le Roi eut d'elle César, Duc de Vendôme, né au mois de Juin 1594, mort à Paris le 22 Octobre 1665; Alexandre, Grand-Prieur de France, mort en 1629, & Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, & morte en 1663.

NOTE V. *Page* 103.

ON ne sera pas fâché de connoître plus personnellement un homme dont la bonne & la mauvaise fortune ont été si extraordinaires. Charles de Gontaut, Baron de Biron, étoit le fils aîné d'Armand de Biron, Maréchal de France, issu d'une ancienne & noble famille, plutôt que d'une Maison illustre. Il n'étoit rien moins qu'agréable dans sa personne; d'une taille fort médiocre, & replet; il avoit la tête petite, les yeux creux, & quelque chose de perçant & de malin dans le regard. Il n'étoit point ignorant, quoiqu'il n'aimât pas les Lettres. Il avoit lu, & possédoit non seulement les Historiens François & Latins, mais aussi les Grecs. Quoiqu'il fût naturellement vain, il cachoit plutôt ses connoissances qu'il n'en faisoit parade. C'étoit un grand Capitaine à tous égards,

non moins distingué par une conduite judicieuse que par son intrépidité. Il avoit servi Henri IV depuis son avénement à la couronne avec autant de courage que de succès, sur-tout au siege d'Amiens, où il se surpassa lui-même, & fit au delà de ce que son Maître espéroit. Si les honneurs qu'il obtint furent un effet de la reconnoissance de Henri, ils furent aussi la cause de sa perte. Quand le Roi revint triomphant à Paris après la prise d'Amiens, il dit à quelques-uns de ceux qui vinrent le complimenter, en montrant le Maréchal : » Voilà, MM, » le Maréchal de Biron, que je présente volontiers » à mes amis & à mes ennemis «. Le Roi ne se borna point à de simples louanges; il le fit Maréchal, Duc & Pair de France, lui donna des terres, des pensions, lui accorda de temps en temps des gratifications, & le gouvernement important de la Bourgogne avec de riches appointemens. Mais il étoit impossible de le contenter, parce qu'il avoit toujours besoin. Son foible étoit le jeu, auquel il perdit, dans l'espace d'un an, cinq cent mille écus. Sa vanité étoit si excessive, que tous ses discours ne rouloient que sur les défauts des autres, ou sur ses propres louanges, en sorte qu'il étoit universellement haï, à l'exception de ses créatures & de ceux qui étoient liés avec lui. D'ailleurs il étoit sobre, dormoit peu, s'appliquoit aux affaires, qu'il ménageoit avec dextérité & en général heureusement. Le Roi regardoit ses plus mauvaises qualités plus comme des foiblesses que comme des vices, l'aimoit sincérement, & disoit du bien de lui en toute occasion. Biron au contraire n'avoit nul égard pour le Roi, en parloit avec mépris, & exaltoit ses propres services, ce dont il auroit pu se dispenser, puisque, par le commandement du Roi, on en avoit fait l'énumération dans ses Pa-

tentes, qui portoient qu'il avoit reçu trente-cinq bleſſures. Il diſoit que le Roi étoit meſquin à faire pitié dans des cas où il étoit néceſſaire d'être libéral, & prodigue pour ſes Maîtreſſes. Il le taxoit de négligence pour les affaires, d'inconſtance dans ſes réſolutions, & d'un ingrat oubli pour les ſervices de ſes amis. Lorſque ſur l'aveu de ſes intrigues qu'il fit à Lyon, le Roi lui eut pardonné, il dit publiquement : » Qu'il prenne garde de me fâcher, je ſais » comment il faut m'y prendre pour faire ſentir » aux Rois & aux Empereurs mêmes mon reſ» ſentiment «. Malgré tout cela, le Roi auroit ſouhaité le ſauver & avoir quelque autre victime. Le Maréchal lui-même le dit lorſqu'il étoit trop tard; il diſoit ſouvent à ceux qui étoient auprès de lui : » Il y en a pluſieurs auſſi coupables que » moi, mais il n'y en a pas un de ſi malheureux «. Il étoit fort entêté de l'Aſtrologie judiciaire, & il ne laiſſa pas de perſiſter dans ſes menées, quoique les Devins lui euſſent prédit ſa perte, plutôt par leur pénétration naturelle que par leur art impoſteur. Il marqua une extrême foibleſſe dans ſa diſgrace, conjurant le Chancelier & tous ceux qui l'approchoient d'intercéder pour lui auprès du Roi, demandant à être enfermé entre quatre murailles, chargé de chaînes, pourvu qu'il eût la vie. Il n'accuſa cependant perſonne, & chercha ſeulement à faire retomber le blâme de ſon crime ſur La Fin, qui étoit, diſoit-il, un Sorcier qui l'avoit enſorcelé. Il n'avoit pas quarante ans. En permettant que Biron ſubît la rigueur des Loix, le Roi fit un acte de juſtice malgré lui, & perdit l'avantage qu'il ſe propoſoit, de tirer de la bouche de cet infortuné coupable un détail exact de toute la conſpiration. Mais le Baron de Luz qui fit ſa paix, ſuppléa à ſon défaut, & mit deux heures entieres à faire ce détail

au Roi. Il justifia bien ce que Biron avoit dit, qu'il y en avoit plusieurs d'aussi coupables que lui. Mais leur multitude même fit renoncer Henri au dessein d'user de sévérité; le nombre des mécontens de qualité étoit si grand, que Sulli même n'a pas osé en donner les noms; & le Roi ne sachant à qui se fier, jugea qu'il étoit non seulement de la prudence, mais d'une absolue nécessité de dissimuler. Nos Ministres Anglois ignoroient ce secret, quand ils taxoient Henri d'irrésolution & de timidité; ce Prince n'avoit peut être pas un seul véritable ami dans sa Cour & dans son Conseil que Rosni, & encore étoit-il du nombre des accusés. Ce fut-là la cause de la haine du Roi pour la Maison d'Autriche, & l'on verra, pendant le cours de son regne, plusieurs incidens qui lui fournirent des raisons de s'y confirmer. Il reconnut que cette Maison étoit son ennemie, & qu'elle persistoit toujours à débaucher sa Noblesse, afin de diviser son royaume. Telle fut l'issue de la conspiration de Biron, & ce fut ce qui engagea Henri à user de dissimulation.

NOTE VI. *Page* 142.

CE grand dessein, c'est le nom qu'on lui donne généralement, étoit absolument une production du génie du Roi, & le grand sujet de ses méditations, si nous en croyons le Duc de Sulli; & à qui pourroit-on s'en rapporter qu'à lui sur un fait de cette nature? Il nous apprend encore que la premiere fois que le Roi lui en parla, il regarda ce systême politique plus comme une preuve du feu de son imagination, que de la solidité de son jugement; mais ensuite, quand le Roi se fut expli-

qué

qué plus en détail, qu'il eut exposé ses raisons, répondu aux objections, & proposé les moyens, Sulli entra dans le projet, & le vit sous un autre point de vue. Au fond pourtant, ce grand dessein n'a passé, même parmi les Politiques, que pour une Utopie royale (*a*). Le Roi concevoit qu'on pouvoit former des Puissances de l'Europe une espece de République Chrétienne, en les rendant aussi égales en forces qu'il seroit possible; que cette République pourroit être maintenue dans une paix perpétuelle, en remettant la décision de tous les différens à un Conseil général, composé de gens sages, habiles & désintéressés; & ce Conseil formé, il ne lui paroissoit pas difficile de renverser l'Empire Ottoman. Le nombre des Puissances étoit réduit à 15; le Pape, l'Empire, la France, l'Espagne, la Hongrie, la Grande-Bretagne, la Boheme, la Lombardie, la Pologne, la Suede, le Dannemark, la République de Venise, celle des Provinces-Unies, les Cantons Suisses & la République d'Italie, qui comprenoit les Etats de Florence, de Gènes, de Lucques, Modene, Parme, Mantoue, &c. Pour mettre de l'égalité entre les Puissances, on devoit donner l'Empire au Duc de Baviere, le royaume de Naples au Pape, la Sicile aux Vénitiens, le Milanez au Duc de Savoie, qui par cette acquisition devoit être fait Roi de Lombardie; les Pays-Bas Autrichiens devoient être annexés aux Provinces-Unies; la Franche-Comté, l'Alsace & le Trentin devoient être donnés aux Suisses. Par ce partage, Henri ne se réservoit rien pour lui-même, que la gloire d'un si grand dessein, & la satisfaction de voir dans la suite l'Europe, ou, pour mieux dire,

(*a*) Mém. de Sulli, l. XXX.

la Chrétienté à couvert de la discorde & de la guerre. C'étoit en conséquence de cette réunion, si elle avoit jamais eu lieu, que se faisoient ces prodigieux armemens par mer & par terre, dont il est parlé dans le texte. Des Politiques plus profonds ont regardé ce projet comme une belle vision, que le Roi avoit conçue pour faire goûter son véritable & unique dessein d'abaisser la Maison d'Autriche en unissant tous les Princes de l'Europe & toutes les Religions qui retiennent les fondemens du Christianisme, qu'il croyoit pouvoir réduire à trois principales. Le Duc de Savoie, le plus grand politique de son temps, fut enchanté de ce beau fantôme; ce qui lui couta cher après la mort du Roi, qui le laissa à la merci des Espagnols. On peut néanmoins conclure avec assurance, que Henri persistoit dans ses premiers sentimens, & qu'il pensoit qu'il n'y avoit ni paix ni sûreté pour lui, tant que la Maison d'Autriche seroit en état de lui nuire. Ce fut-là ce qui lui donna une aversion décidée pour le double mariage que la Reine & quelques-uns de son Conseil souhaitoient si fort: il avoit dessein de marier le Dauphin à l'héritiere de la Lorraine, & de donner sa fille au Prince de Piémont. Nous ne pouvons mieux finir ce détail, qu'en rapportant ce qu'on a nommé par proverbe les dix souhaits d'Henri IV (*a*). Il demandoit à Dieu dix choses: 1. La grace & les biens spirituels. 2. De conserver jusqu'à la mort l'usage de toutes les facultés de son esprit & de tous les membres de son corps. 3. De voir la Religion Réformée dans une situation fixe & tranquille. 4. D'être délivré de sa femme (la premiere), & d'en retrouver une selon son humeur, qui lui

(*a*) Les mêmes, tome VIII, p. 10, 11.

donnât des Princes qu'il eût le temps d'élever & d'instruire lui-même. 5. De rendre à la France son ancienne splendeur. 6. De conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit la Flandre & l'Artois. 7. De gagner une bataille en personne contre le Roi d'Espagne, & une autre contre le Grand-Seigneur. 8. De faire rentrer dans son devoir, sans être obligé d'avoir recours à des remedes violens, la Faction Huguenote, qui avoit pour Chefs les Ducs de Bouillon & de la Trimouille. 9. De voir ces deux hommes & le Duc d'Epernon réduits à implorer sa clémence. 10. Enfin, de pouvoir accomplir ses grands desseins; mais il ne s'expliquoit pas sur ce dernier article.

NOTE VII. *Page* 153.

HENRI étoit d'une stature médiocre, plutôt grand que petit; il avoit les yeux vifs, le nez aquilin, le teint vermeil, le poil brun, mais qui avoit commencé à grisonner dès l'âge de trente-trois ans. Il étoit d'une excellente constitution, & malgré sa vie peu réglée, il ne laissoit pas de jouir d'une bonne santé; seulement il avoit quelquefois la goutte. Il étoit galant, & grand Capitaine. Ses manieres etoient affables & familieres; mais il savoit prendre un air de majesté quand il le falloit. Dans les grandes occasions où la magnificence convenoit, il montroit qu'il s'y entendoit, quoiqu'il ne l'aimât point. Il étoit franc & ouvert; naturellement eloquent, il écrivoit bien & facilement. Il railloit agréablement, & souffroit de bonne grace la raillerie, & même qu'on le reprît, pourvu que ce fût à bonne intention. Son courage lui fit surmonter, & son adresse évi-

ter souvent les dangers. Il aimoit ses sujets, & fit beaucoup pour leur avantage; il encouragea les Manufactures & le Commerce, favorisa ceux qui envoyerent des vaisseaux en Amerique, & accorda des Lettres-Patentes pour l'établissement d'une Compagnie des Indes Orientales.

S'il avoit de grandes qualités, il avoit aussi de grands défauts; sa passion pour les femmes étoit sans contredit un des plus considérables. Elles ne le gouvernoient pas néanmoins sur le choix ou la disgrace de ses Ministres. Il étoit encore trop favorable aux duels, & quoiqu'il fît des Edits pour les défendre, il témoignoit du mépris pour ceux qui obéissoient à la Loi qu'il avoit faite. Sa forte passion pour le jeu eut des suites terribles, parce qu'elle mit en vogue un vice, seul capable de répandre le désordre dans un Etat. Il aimoit l'argent, mais il savoit aussi en faire un bon usage; ayant remarqué combien la diserte des finances avoit été préjudiciable à ses prédécesseurs, il cherchoit par une conduite opposée à éviter cet inconvénient.

Outre ces défauts, il y avoit un peu de légéreté & de vanité dans son caractere; mais on voit par ses lettres, qu'il connoissoit ses foibles, autant que qui ce fût, & qu'il s'efforçoit, quoiqu'inutilement, de s'en corriger. Il étoit populaire, & dissimuloit sans malice; au contraire, il pardonnoit si aisément & si sincérement, qu'au temps de sa mort, ses plus implacables ennemis étoient devenus ses amis. Il n'eut point d'enfans de Marguerite de Valois sa premiere femme; mais il eut de Marie de Médicis, la seconde, trois fils, le Dauphin, le Duc d'Orléans, qui mourut un an après lui, & Jean-Baptiste Gaston, depuis Duc d'Orléans. Il eut aussi trois filles du même ma-

riage; Elisabeth, qui épousa Philippe IV Roi d'Espagne; Christine, mariee à Victor Amédée Duc de Savoie; & Henriette-Marie, Reine d'Angleterre, par son mariage avec Charles I.

Nous avons parlé des enfans naturels qu'il eut de la Duchesse de Beaufort & de la Marquise de Verneuil. Il eut encore de Jacqueline de Beuil, Comtesse de Moret, Antoine de Bourbon, Comte de Moret, qui fut tué à la journée de Castelnaudari, en 1632, quoique d'autres prétendent qu'il se fit Ermite, & qu'il n'est mort en Anjou qu'en 1693. Enfin, Henri eut de Charlotte des Essarts, Dame de Romorantin, deux filles, dont l'une fut Abbesse de Fontevrault, & l'autre de Chelles.

NOTE VIII. *Page* 156.

CET affreux assassin s'appeloit François Ravaillac, natif d'Angoulême, & etoit âgé de 31 ou 32 ans. Son pere etoit Solliciteur de procès, & il avoit été élevé à la même profession; mais en ayant perdu un en son nom, pour une succession, il en fut extrêmement chagrin. Il se fit ensuite Maître d'Ecole, & il recevoit quelques petites charités de ceux dont il instruisoit les enfans, &, avec cela, il avoit bien de la peine à vivre. Il s'étoit jeté une fois dans les Feuillans, & y avoit été Novice; mais on l'avoit chassé pour ses rêveries extravagantes. Quelque temps après, il avoit été emprisonné pour un meurtre, &, suivant quelques-uns, condamné à être pendu; mais en ayant appelé au Parlement, il avoit été déchargé de la peine de mort, & condamné à faire amende honorable (*a*).

(*a*) Dupleix, Hist. de Louis XIII. Mezeray.

Lorsqu'on l'eut arrêté après l'assassinat du Roi, il fut gardé avec si peu de soin, que toutes sortes de gens lui parloient ; on remarqua sur-tout qu'un Jésuite lui dit : » Mon ami, n'accusez pas les gens » de bien (*a*) «.

Le lendemain, il fut mené de l'Hôtel d'Epernon à la Conciergerie, qui est la prison du Parlement. Au premier interrogatoire, il répondit hardiment, » qu'il l'avoit fait, & le feroit en» core, si cela étoit à faire «. Quand on lui dit que le Roi, quoique dangereusement blessé, vivoit encore & pouvoit guérir, il s'en moqua, & dit qu'il l'avoit expédié, & qu'il étoit bien sûr qu'il étoit mort (*b*).

Dans les interrogatoires suivans, il avoua qu'il y avoit long-temps qu'il avoit eu dessein de tuer le Roi, parce qu'il souffroit deux Religions dans le royaume, & qu'il avoit cherché a avoir une audience de lui pour lui faire des remontrances. Il dit encore, qu'il avoit cru que les grands préparatifs du Roi étoient destinés à faire la guerre au Pape, & que, selon lui, faire la guerre au Pape, c'étoit la faire à Dieu (*c*).

Il parloit d'une façon toute ridicule des révélations qu'il avoit eues. Il prétendoit avoir parlé au P. d'Aubigny, Jésuite, & avoir communié de sa main ; mais quand il lui fut confronté, le Pere lui dit, qu'il étoit un effronté menteur, & qu'il ne l'avoit jamais vu qu'en ce moment là. Nous n'avons point de détail des trois derniers interro-

---

(*a*) Journal de Henri IV. Mézeray, Mém. de Sulli, t. VIII, p. 3, & al.

(*b*) Mém. pour servir à l'Histoire de France, tome II, p. 321.

(*c*) Suite de l'Histoire de de Thou, l. III.

gatoires; mais on assure qu'il persista toujours à dire qu'il n'avoit point de complices; que personne ne l'avoit porté à cet attentat, qu'il n'avoit que trois quarts d'écu & quelque menue monnoie en poche, & que s'il avoit manqué son coup, il auroit été obligé de s'en retourner chez lui, faute de subsistance (*a*).

Rien ne l'étonna plus que l'horreur que le peuple témoigna pour lui, & à laquelle il ne s'attendoit point. On fut obligé de le garder, pour le mettre à couvert de la fureur des autres prisonniers, qui l'auroient assommé. Les Bouchers de Paris demanderent qu'on le livrât entre leurs mains, disant qu'ils l'écorcheroient tout vif & le laisseroient vivre dans cet état douze jours. Quand on l'appliqua à la question, il soutint toujours qu'il avoit agi de son propre mouvement, & qu'il ne pouvoit accuser personne.

Le jour de l'exécution, on le conduisit au Parvis de Notre-Dame pour y faire amende honorable, & ensuite à la Greve, où étant sur l'échafaud, on l'attacha sur une croix. On lui brûla avec du soufre la main droite qui avoit tenu le couteau; on lui tenailla les mamelles, les bras, les cuisses & les jambes, & on arrosa ses plaies de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix résine, de cire & de soufre fondus. Le peuple refusa de prier pour lui. Quand, suivant la Sentence, il fut question de le tirer à quatre chevaux, comme il y en avoit un qui paroissoit foible, il se trouva un des spectateurs qui offrit le sien, ce qui, dit on, affecta fort le coupable. On dit qu'il fit alors une declaration que le Greffier Voi-

---

(*a*) Mercure de France.

fin écrivit, mais si mal, qu'on ne pouvoit en lire un seul mot (*a*).

Il demanda avec instance l'absolution, que son Confesseur lui refusa, à moins qu'il ne révélât ses complices : » Donnez-là moi, dit Ravaillac, » conditionnellement, & au cas seulement que » ce que je vous ai protesté n'avoir point de » complices, soit vrai «. Ce que le Confesseur fit. Son corps se trouva si robuste, qu'il résista à la force des chevaux qui le tiroient, & que le Bourreau fut à la fin obligé de le couper en quartiers, que le peuple traîna par les rues. La maison où il étoit né fut démolie, son pere & sa mere eurent ordre de sortir du royaume, avec défenses d'y jamais revenir, sous peine d'être pendus, sans autre forme de procès; on fit défense à ses freres, sœurs, oncles & parens, de porter le nom de Ravaillac, sous les mêmes peines (*b*).

Tel fut le supplice de cet exécrable monstre, qui s'étoit porté à ce crime sur les Sermons & les Ecrits séditieux des Jésuites, que Henri avoit rappelés, & auxquels il avoit légué son cœur.

NOTE IX. *Page* 157.

Il est certain qu'en ce temps-là on n'ajouta point foi aux déclarations de Ravaillac, ni à ce qu'on publia de son procès. Un illustre Prélat qui a écrit la vie de Henri IV (*c*), parlant de

---

(*a*) Mém. de Condé, t. VI.

(*b*) Griffet, l. c. p. 24.

(*c*) Péréfixe, Histoire de Henri le Grand, part. III, p. 410.

Ravaillac, dit : » Si l'on demande qui furent les » Démons & les Furies qui lui inspirerent une » si damnable pensée, & qui le pousserent à » effectuer sa méchante disposition, l'Histoire ré- » pond qu'elle n'en sait rien, & qu'en une chose » si importante, il n'est pas permis de faire pas- » ser des soupçons & des conjectures pour des » vérités assurées. Les Juges mêmes qui l'interro- » gerent, n'oserent en ouvrir la bouche, & n'en » parlerent jamais que des épaules; c'est-à-dire, » en haussant les épaules «.

Un autre célebre Historien (*a*) dit qu'il y a eu sur ce sujet deux opinions différentes. Selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV étoit l'ouvrage de quelques Grands du royaume, qui immolerent ce Prince à leurs anciens ressentimens; les autres crurent que l'Espagne fit ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume. Il parle encore, avec beaucoup d'autres, de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bois-le-Duc, avant le 15 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces provinces, que Henri IV avoit été tué.

Il y a encore une troisieme opinion (*d*), qui est que ce complot devoit aboutir à une révolte, & même à une espece de S. Barthelemi dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les Conjurés voyant le Roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pousser les choses plus loin, ce qui surprit Ravaillac; l'horreur générale que le peuple fit paroître put aussi les étonner, & les porter à tirer le meilleur parti qu'ils pourroient de ce

(*a*) Suite de de Thou, l. III.
(*b*) Journal de l'Etoile, p. 150.

qui étoit fait, plutôt que de risquer de faire découvrir tout & leur propre sûreté en poursuivant leurs desseins.

Nous devons encore observer, que si dans ce qui a été publié du procès de Ravaillac, on ne trouve rien de ses voyages à Naples & en d'autres lieux, comme des Auteurs judicieux en assurent neanmoins la certitude, il y a des raisons de croire que ces voyages n'étoient nullement inventés (*a*). Il y a dans un Ouvrage Anglois, curieux & de bonne autorité, une circonstance qui ne se trouve dans aucun Historien François; c'est que Ravaillac avoit été il n'y avoit pas long-temps à Bruxelles (*b*).

Entre autres circonstances qui ont fait douter que Ravaillac ait dit la vérité, on peut remarquer ce qu'on trouva dans ses poches quand il fut arrêté; il y avoit un chapelet, un cœur de coton enfermé dans un reliquaire, où il prétendoit qu'il y avoit du bois de la vraie croix, quoiqu'on n'y trouvât rien quand il fut décousu; il dit que c'étoit un Chanoine d'Angoulême qui le lui avoit donné. On lui trouva aussi un papier, sur lequel étoient peintes les armes de France, un second avec des caractères, & un troisieme avec une prose rimée, qui exprimoit les sentimens qu'un homme doit avoir en allant au supplice (*c*).

Quelque temps après l'exécution de l'assassin, un jeune garçon de 13 ans, qui étoit chez un Tisserand, dit que s'il avoit le couteau & les papiers de Ravaillac, il traiteroit le jeune Roi comme ce Régicide avoit fait le vieux. Le Prévôt de Paris le condamna à être pendu; on ignore si la sentence fut

---

(*a*) Mém. de Sulli, t. VII, p. 393, note 17.
(*b*) Winwood, t. III, p. 158.
(*c*) Griffet, Observ. sur la mort de Henri IV.

exécutée (*a*). Mais un fait bien plus extraordinaire est celui du Prevôt de Pluviers ou Petiviers, ville de Beauce, éloignee d'une journée de Paris; ce Prevôt dit le jour même que Henri fut tué : *Aujourd'hui le Roi est tué ou blessé.*

Après la mort du Roi, il fut arrêté & amené prisonnier à Paris; mais avant qu'il pût être interrogé, on le trouva mort & étrangle dans sa prison avec les cordons de son caleçon. Il fut pendu par les pieds, le 19 Juin, en place de Greve (*b*). Ce qui augmenta les soupçons que la mort de cet homme fit naître, c'est qu'il avoit deux fils Jésuites, & qu'il etoit serviteur de la Maison d'Entragues. Mais peut-être ne trouvera-t-on guere rien de plus certain que ce qui se voit dans un Auteur Anglois de notre temps, auquel on doit une collection très-curieuse; voici ses propres termes (*c*) : » J'insérerai » ici une remarque que je copierai sur l'original » des Recueils faits par Robert Sidney, second » Comte de Leicester, qui a éte Ambassadeur en » France depuis l'an 1616 jusqu'à l'année 1641. » Monsieur de Bouillon & moi, dit-il, nous entretenant à Paris, en 1636, de plusieurs choses » qui regardoient le Roi Henri IV & sa mort, je » dis que je croyois que le coup étoit parti d'Espagne. Le Duc me répondit, qu'il étoit persuadé » que les Espagnols n'y avoient pas eu plus de » part que moi & lui. Cela venoit d'un autre côté, » dit-il, insinuant, à ce que je m'imaginai, qu'il

(*a*) Matthieu, Hist. de Louis XIII.

(*b*) Mercure de France, ann. 1610, fol. 493. Journal de Henri IV, p. 183.

(*c*) Birch's Negociations of Sir Thomas Edmondes, p. 312. Vid. Letter from. M. Calvert to M. Trumbull, Winwood, l. c. p. 181.

» s'agissoit de la Reine-mere aidée des petits Collets;
» c'est-à-dire des Jésuites. J'en sais quelque chose,
» ajouta-t-il, car le Président Jeannin & moi
» fûmes nommés pour interroger l'exécrable Ra-
» vaillac, & pour mettre ordre à tout ce qui
» regardoit cette affaire; mais il ne voulut rien
» avouer: nous remarquâmes seulement, que quoi-
» qu'il fût fou en quelque façon en toute autre
» chose il ne laissoit pas de se servir, pour justi-
» fier l'action qu'il avoit commise, de toutes les
» raisons les plus subtiles que le plus habile Jésuite
» pourroit faire valoir, & qu'il s'obstina toujours
» à croire que le Roi étoit hérétique dans le cœur,
» & par cela même hors de l'Eglise; qu'il étoit
» donc permis, & qu'on étoit même obligé de le
» tuer. Il parut, dit Bouillon, qu'on lui avoit bien
» fait la leçon, & qu'il la savoit en perfection ".
Il semble avec cela, qu'on lui avoit appris encore mieux à garder le secret.

NOTE X. *Page* 161.

LA personne dont il s'agit étoit Jacqueline Le Voyer, du village d'Orsin, entre Epernon & Ablis, femme d'Isaac de Varennes, Sieur de Coman, d'Escoman ou d'Escouman, femme d'une vie déréglée, qui avoit été souvent en prison, & qui étoit alors dans la derniere misere, circonstances qui décréditoient beaucoup tout ce qu'elle pouvoit dire. Elle donna par écrit sa déclaration, contenant un détail circonstancié de la conjuration qui avoit fait perdre la vie à Henri IV, dont elle disoit auteurs le Duc d'Epernon & la Marquise de Verneuil. Le Roi, la Reine, & tous ceux auxquels elle s'adressa, ne voulurent point l'entendre, & la traiterent de

folle. Elle s'adressa enfin à la Reine Marguerite, qui, quoiqu'instruite de la vie libertine de cette femme, jugea l'affaire trop importante pour l'étouffer; elle fit venir plusieurs personnes de qualité pour entendre ce que racontoit la Coman, qui répéta ce qu'elle avoit dit exactement & avec fermeté. On l'arrêta alors; elle fut interrogée par le Parlement; plusieurs personnes furent décrétées de prise de corps, & confrontées avec elle. On dit que pendant ces procédures, la Reine Régente dit que c'étoit une mauvaise femme, qui accusoit tout le monde, & qu'elle ne savoit si enfin elle ne l'accuseroit point elle-même. Parmi les personnes qu'elle nomma & qu'on lui confronta, étoient la Villiers-Hotman, la Présidente Saint-André, & Charlotte du Tillet sa sœur. Le Dimanche, 30 Janvier 1611, la Marquise de Verneuil fut entendue pendant quatre heures du Premier Président sans être arrêtée. Le 5 Mars, on remit le jugement à un autre temps, & les personnes qui avoient été mises en prison furent élargies. Le 13 Juillet, il y eut arrêt définitif, qui déclara la Marquise de Verneuil, la Demoiselle du Tillet, Sauvage, Valet de chambre du sieur d'Entragues pere, & Gaudin, purs & innocens de l'assassinat du Roi, & condamna la Demoiselle d'Escoman à finir ses jours entre quatre murailles; & il fut ordonné que toutes les pieces du procès seroient supprimées. Un Auteur de ce temps marque néanmoins diverses circonstances, pour prouver que l'accusation intentée par cette femme étoit fausse & malicieuse; il insiste en particulier sur ce qu'elle étoit prisonniere à la Conciergerie lorsque Ravaillac y fut conduit, & que ce fut la premiere fois qu'elle en entendit parler; que ceux auxquels elle fut confrontée la convainquirent de plusieurs mensonges, & entre autres

de ne pas connoître Ravaillac (a): ce dernier fait ne s'accorde guere avec ce qu'on dit, qu'elle étoit dans la même prison que lui, où il est certain qu'il étoit assez mal gardé. Malheureusement pour ceux qui veulent faire passer toute cette découverte pour une calomnie, le Duc de Sulli en parle tout autrement, sur des circonstances qui lui étoient bien connues. Voici en substance son récit. Quelque temps avant l'assassinat de Henri IV, M. de Schomberg étant à dîner chez lui, un Page vint lui apporter un billet, qu'il lui glissa avec un grand mystere. M. de Schomberg le montra au Duc; le billet étoit de Mademoiselle de Gournai, qui le prioit de venir lui parler à l'instant pour une affaire de grande conséquence. Schomberg alla la trouver, revint au bout d'une demi-heure, & rapporta au Duc, que Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui étoit la d'Escoman, qu'il y avoit une conspiration formée contre la personne du Roi, où entroient la Marquise de Verneuil, M. N. (vraisemblablement le Duc d'Epernon), & quelques autres. M. de Schomberg en parla au Roi. Le Duc de Sulli ajoute, que la d'Escoman a soutenu hautement sa déposition, & qu'elle est morte en y persistant (b). On a aussi un Factum du Capitaine la Garde, qui avoit vu Ravaillac à Naples, où il avoit dit qu'il apportoit une lettre du Duc d'Epernon pour le Vice Roi de Naples. La Garde alla en faire part à l'Ambassadeur de France à Venise, en sorte que la nouvelle arriva assez tôt en France, pour que le Roi en fût instruit. Henri vit cet Officier après son retour en France, le remercia, & lui dit qu'il avoit pris des mesures pour la sûreté de sa personne. Le Roi envoya alors la Garde en

---

(a) Mercure François, A. 1611, p. 14 & suiv.
(b) Mém. de Sulli, tome VII, p. 386, 393.

Allemagne pour des affaires; en revenant en France, il apprit la mort du Roi, & il fut attaqué par des gens armés, qui le percerent de coups & le laisserent pour mort. Ensuite on l'arrêta, & on le mit en prison sans qu'il en sût la raison; lorsque les Juges etoient sur le point de le mettre en liberté, parce qu'ils ne trouvoient rien à sa charge, un Exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cents livres de pension, & les provisions de Contrôleur de bieres de Paris. De plus, quoique les derniers interrogatoires de Ravaillac aient eté supprimés, on en trouve les minutes dans les Manuscrits de la Bibliotheque du Roi de France; & un Auteur a cru y trouver des preuves que le criminel a cherché à tromper ses Juges, & que ses Juges, de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le Duc d'Epernon. Il nia toujours fortement qu'il eût eté en Italie. L'Auteur ajoute, que le Duc d'Epernon & la Marquise de Verneuil se donnerent plusieurs rendez-vous, qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV; mais que ce Prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, negligea cet avis. Il y a apparence qu'on ne verra jamais clair dans le fond de cette affaire, si l'on s'en rapporte à l'avis du nouvel Editeur des Mémoires de Sulli & qu'il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui que de tirer absolument le rideau sur ce mystere d'iniquité. » On devroit encore prendre ce parti, » ajoute-t-il, quand même il seroit vrai, comme » quelques personnes en sont persuadées, qu'il y » a dans Paris un petit nombre de cabinets qui » peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. » Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes » de pieces, sont très-louables de les cacher avec

» le plus grand soin, & devroient même se ré-» soudre à les brûler «. Cet Ecrivain auroit bien fait de donner les raisons de son sentiment, parce que faute de ces éclaircissemens, la mémoire de personnes innocentes peut rester flétrie par des accusations graves, tandis que de nouvelles lumieres serviroient à les justifier.

NOTE XI. *Page* 176.

SI nous en croyons des Auteurs qui devoient être bien instruits de l'Histoire de ce temps, le Favori du Roi n'étoit pas d'une grande naissance. Son grand-pere étoit Guillaume Segur, Chanoine de Marseille; il avoit une Ménagere, qui s'appeloit *Albert*, dont il eut un fils, qu'il nomma *de Luynes*, du nom d'une petite maison qu'il avoit entre Aix & Marseille (*a*). Il en eut encore un second fils, qui prit le parti des armes, se fit quelque réputation, & fut connu dans le monde sous le nom de *Capitaine de Luynes*. Il acquit quelque bien, dont le revenu n'alloit qu'à douze cents liv. par an, qui provenoient d'un pré, appelé *Brante*, & d'une petite isle du Rhône, nommée *Cadenet*.

Son fils aîné fut Page du Comte du Lude, & il fit entrer bientôt ses deux freres dans la même Maison. Leur civilité & leur diligence les y firent aimer, & dans la suite M. de Varennes les recommanda à Henri IV, qui donna à l'aîné une pension de quatre cents écus, dont les trois freres subsisterent jusqu'au temps où ils furent mis auprès du Dauphin; alors les appointemens de

(*a*) Hist. de la Mere & du Fils, t. I, p. 282. Bernard, Hist. de Louis XIII, l. IV.

l'aîné

l'aîné furent augmentés jusqu'à douze cents écus. La ressemblance du nom d'Albert avec celui d'Albret, fit prendre à M. de Luynes les airs d'un homme de grande qualité, & fit qu'il donna à ses freres les noms de M. de Cadenet & de M. de Brante. Il étoit si bien fait, que quand on demandoit en France, comment il étoit parvenu en si peu de temps à une si grande fortune, on répondoit communément : *Vous ne l'avez jamais vu*; comme si la vue seule de sa personne suffisoit pour justifier la faveur dont son Maître l'honoroit.

D'abord M. de Luynes ne se mêla que des plaisirs de son Maître; les premieres marques de sa faveur durent leur origine au présent qu'il fit au Roi de deux pies-grieches, que l'on avoit dressées à fondre sur les petits oiseaux, comme les oiseaux de proie fondent sur le gibier. Ce fut par de petits services de cette nature, que de Luynes s'insinua dans la faveur de Louis; il affecta de ne s'occuper que d'amusemens, pour ne pas se rendre suspect à ceux qui auroient pu devenir jaloux de sa faveur; ils crurent qu'il n'étoit propre qu'aux plaisirs & aux frivolités : il ne leur vint pas à l'esprit que ce jeune chasseur avoit l'ambition de s'élever plus haut; de sorte qu'ils furent les dupes de leur raffinement & de son artifice.

C'est ce que peint élégamment un Noble Vénitien (*a*) : » Prevaleva il Signor de Luynes, » Gentilhuomo d'Avignon, di non alti natali, » appunto introdotto appresso il Ré, accioche » con le caccie, con gli uccelli, e con altri mi- » nuti piaceri lo trattenesisse. Ma egli con questi

(*a*) Nani, l. III.

» l'irreti, in modo tale, che face presto tutto il » il regno sua preda «. On voyoit prévaloir à la Cour M. de Luynes, Gentilhomme d'Avignon, qui n'étoit pas d'une très-haute naissance, & qui fut introduit auprès du Roi, afin de l'amuser de la chasse des oiseaux, & d'autres menus plaisirs; mais ce fut avec ces petits moyens qu'il le prit si bien dans ses filets, qu'il fit sa proie de tout le royaume.

La Fortune ne lui fut pas moins favorable qu'elle l'avoit été à Concini; elle l'éleva plus promptement & plus haut, & quand elle ne put le faire monter davantage, elle le fit mourir dans une conjoncture critique, comme si elle avoit voulu prévenir sa chute. Si l'Auteur Anglois avoit consulté M. le Laboureur (*a*), qu'il cite dans l'original, il auroit vu une généalogie de M. de Luynes bien différente de celle qu'il a adoptée.

NOTE XII. *Page* 178.

Nous avons parlé si souvent de cette Princesse, comme Reine, que nous nous bornerons ici à sa vie privée. Tous les Historiens conviennent unanimement, que sa qualité de fille, de sœur & de femme de Roi l'élevoit moins encore au dessus des personnes de son sexe, que sa beauté & son esprit. La vivacité de son esprit, la douceur de sa voix, ses manieres affables, sa facilité à s'exprimer, son air majestueux, & la dignité qui régnoit dans toutes ses actions, & qu'elle conserva

---

(*a*) Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Castelnau, l. VI, p. 418.

jusqu'à sa mort, la firent regarder comme une personne incomparable, malgré tous ses écarts.

Henri III, son frere, qui ne l'aimoit point, rendit ses galanteries si publiques, qu'il fut impossible à son mari de continuer à avoir seulement les apparences d'un commerce honnête avec elle. Il l'envoya au château d'Usson en Auvergne, où elle étoit sous la garde du Marquis de Canillac, qui devint bientôt son prisonnier, & perdit, dit-on, sa liberté, en contemplant trop les bras de cette Vénus : elle demeura plusieurs années dans ce château, & y passa son temps d'une maniere que l'Histoire nous dispense de rapporter. Elle donna son consentement à la cassation de son mariage en des termes qui lui font honneur. » Il » est juste, dit-elle, que je me soumette à la vo- » lonté de celui qui a soumis la Fortune par sa » valeur «.

Après la naissance du Dauphin, elle vint à Paris, & logea d'abord à l'hôtel de Sens; mais un de ses Favoris ayant été assassiné à la porte, elle ne voulut plus y rentrer. Elle se retira au Fauxbourg Saint-Germain, fit bâtir un hôtel, & y tint sa Cour avec plus de magnificence que de régularité. Elle étoit la derniere de la Maison Royale de Valois, & possédoit la qualité distinctive de cette Maison, c'est-à-dire, la libéralité au plus haut degré. Jamais elle ne donnoit, qu'en s'excusant sur la médiocrité du don; quoiqu'il fût considérable & qu'il surpassât l'attente de celui qu'elle favorisoit, il ne la contentoit pas elle-même, & ne lui ôtoit pas l'envie de donner davantage. Il est vrai que ses générosités étoient souvent mal entendues; mais elle avoit pour maxime, qu'il valoit mieux récompenser souvent des apparences, que de laisser une seule fois le vrai mérite sans récompense.

Son Palais étoit le sanctuaire des Gens de Lettres ; elle parloit avec facilité & une correction donnée à peu de femmes. Ses Poésies sont des preuves incontestables de son génie ; ses Mémoires n'ont rien d'égal pour l'élégance & la délicatesse ; & si elle n'avoit pas manqué d'une vertu, on auroit pu, avec fondement, la mettre au nombre des Muses & des Graces. C'est quelque chose d'étonnant que le courage & la constance avec laquelle elle soutint son malheur, ou le changement de sa fortune ; & si sa destinée eût quelque chose de singulier, elle soutint cette singularité d'une façon encore plus extraordinaire.

La Duchesse de Valois s'attira le même respect qu'on auroit pu avoir pour la Reine de France. Au lieu de fuir le Roi, la Reine ou la Cour, elle se concilia leur estime & même leur amitié. En déclarant le Dauphin son héritier, il devint en quelque façon son fils ; elle l'alloit voir régulièrement, de même que les autres enfans du Roi, & leur témoignoit une tendresse décente. Aussi Henri lui rendoit-il quelquefois visite, la Reine plus souvent ; & après la mort du Roi, ces deux Princesses vécurent en sœurs. Jusqu'à la fin de sa vie elle fut inégale, mêlant les plaisirs avec la dévotion, l'amour des Sciences avec la vanité, un grand fond de charité avec beaucoup d'injustice ; car, quoiqu'elle visitât fréquemment les églises, qu'elle fît plus ou moins de libéralités à presque toutes les maisons religieuses de Paris, & qu'elle ordonnât que son corps fût enterré dans la chapelle d'un monastere qu'elle avoit fondé, elle laissa des dettes. Elle mourut le 27 Mars 1615, âgée d'environ soixante ans.

Fin des Notes du Tome XXXVII.



